

BILAN SOCIAL 2020-2021

DE L'ACADEMIE DE NICE



Sommaire

1	Effectifs et caractéristiques démographiques	19
1.1	Effectifs de l'académie de Nice	23
1.1.1	Ensemble des personnels	23
	⇒ Focus : Évolution des effectifs depuis 2010	24
	⇒ Focus : Évolution de la féminisation des personnels de l'académie	26
	⇒ Focus : Évolution de l'âge moyen des personnels de l'académie	28
1.1.2	Personnels enseignants	30
1.1.2.1	Personnels enseignants du secteur public	33
1.1.2.2	Personnels enseignants du secteur privé sous contrat	37
1.1.3	Personnels non-enseignants	40
1.1.3.1	Personnels d'encadrement	42
1.1.3.2	Personnels de vie scolaire	45
	⇒ Focus : Accompagnants d'élèves en situation de handicap	47
	⇒ Focus : Assistants d'éducation en préprofessionnalisation	48
1.1.3.3	Personnels administratifs, sociaux et de santé (ASS)	49
1.1.3.4	Personnels ingénieurs et techniciens de recherche et de formation (ITRF)	51
1.2	Flux des personnels	53
1.2.1	Personnels entrants	53
1.2.1.1	Personnels stagiaires	53
1.2.1.2	Recrutements et concours	56
1.2.2	Personnels sortants	67
1.2.2.1	Départs définitifs dans le secteur public	67
1.2.2.2	Sorties provisoires	70
2	Vie des personnels	71
2.1	Lieu d'exercice	75
2.1.1	Établissements scolaires de l'académie	75
2.1.2	Ensemble des personnels de l'académie	78
2.1.2.1	Secteur public	78
2.1.2.2	Secteur privé sous contrat	79
2.1.3	Personnels enseignants	80
2.1.3.1	Ensemble des personnels enseignants	80
2.1.3.2	Enseignants du 1 ^{er} degré public et privé sous contrat	81
2.1.3.3	Enseignants du 2 nd degré public et privé sous contrat	82
2.1.3.4	Affectation en zone de remplacement des enseignants titulaires du secteur public	83
2.1.4	Personnels non-enseignants	85
2.1.4.1	Ensemble des personnels non-enseignants	85
2.1.4.2	Personnels d'encadrement par département et par type d'établissement	86
2.1.4.3	Personnels de vie scolaire par département et par type d'établissement	87
2.1.4.4	Personnels ASS par département et par type d'établissement	88
2.1.4.5	Personnels ITRF par département et par type d'établissement	89

2.2 Temps partiel	90
2.2.1 Ensemble des personnels de l'académie	90
2.2.1.1 Évolution globale du temps partiel	90
2.2.1.2 Personnels titulaires des secteurs public et privé sous contrat	91
2.2.2 Personnels titulaires enseignants des secteurs public et privé sous contrat	92
2.2.2.1 Évolution du temps partiel	92
2.2.2.2 Temps partiel par corps et par genre	92
2.2.2.3 Temps partiel selon le motif	93
2.2.3 Personnels titulaires non-enseignants	95
2.2.3.1 Évolution du temps partiel	95
2.2.3.2 Temps partiel par corps et par genre	95
2.2.3.3 Temps partiel selon le motif	96
2.3 Congés pour raison de santé	97
2.3.1 Évolution du taux d'absence des personnels de l'académie	97
2.3.1.1 Absence par secteur d'enseignement	97
2.3.1.2 Absence par genre	98
2.3.1.3 Absence par département	98
2.3.1.4 Absence par corps	99
2.3.2 Motifs de congés pour raison de santé	102
2.3.2.1 Évolution de la part relative du nombre de jours d'absence par motif	102
2.3.2.2 Durée moyenne des congés pris pour raison de santé	103
2.3.2.3 Répartition des absences par motif et tranche d'âge	104
2.3.3 Proportion d'agents ayant pris au moins un congé durant l'année	106
⇒ Focus : Congés liés à la maladie	107
⇒ Focus : Évolution des congés de maladie ordinaire	108
2.4 Remplacement	109
2.4.1 Personnels enseignants	109
2.4.1.1 Enseignement du 1 ^{er} degré public	109
2.4.1.2 Enseignement du 2 nd degré public	110
2.4.2 Personnels non-enseignants	111
2.5 Mobilité	112
2.5.1 Mouvement des personnels enseignants	112
2.5.1.1 Mouvement des personnels enseignants du 1 ^{er} degré dans le secteur public	112
2.5.1.2 Mouvement des personnels enseignants du 2 nd degré dans le secteur public	114
2.5.2 Mouvement des personnels non-enseignants	117
2.5.2.1 Mouvement des personnels d'encadrement	117
2.5.2.2 Mouvement des personnels ASS et ITRF	117
2.6 Promotions et avancements	119
2.6.1 Ensemble des personnels	119
2.6.1.1 Tableau d'avancement	119
2.6.1.2 Liste d'aptitude	119
2.6.2 Personnels enseignants	120
2.6.2.1 Secteur public	120
2.6.2.2 Secteur privé sous contrat	124
2.6.3 Personnels non-enseignants	126
2.6.3.1 Personnels d'encadrement	126
2.6.3.2 Personnels de vie scolaire	128
2.6.3.3 Personnels ASS	129
2.6.3.4 Personnels ITRF	132
2.7 Mesures disciplinaires	134
2.7.1 Caractéristiques des sanctions prononcées	134
2.7.2 Sanctions prononcées par catégorie de personnels et par corps	136
2.8 Contentieux	137

3	Accompagnement des personnels	139
3.1	Dispositif conseil mobilité carrière	143
3.1.1	Présentation	143
3.1.2	Entretiens individuels	143
3.2	Formation professionnelle	146
3.2.1	Ensemble des personnels	146
3.2.1.1	Caractéristiques des personnels en formation	146
3.2.1.2	Caractéristiques des formations	148
3.2.1.3	Taux d'inscription et taux d'accès à la formation professionnelle	151
3.2.2	Personnels enseignants du 1 ^{er} degré	153
3.2.2.1	Caractéristiques des personnels en formation	153
3.2.2.2	Caractéristiques des formations	156
3.2.3	Personnels enseignants du 2 nd degré	159
3.2.3.1	Caractéristiques des personnels en formation	159
3.2.3.2	Caractéristiques des formations	161
3.2.4	Personnels non-enseignants	164
3.2.4.1	Caractéristiques des personnels en formation	164
3.2.4.2	Caractéristiques des formations	167
3.2.4.3	Taux d'inscription et taux d'accès à la formation professionnelle	169
3.2.5	Formations hygiène et sécurité	170
3.2.5.1	Caractéristiques des personnels en formation	170
3.2.5.2	Caractéristiques des formations	173
3.2.6	Compte personnel de formation	174
3.2.7	Congés de formation	174
3.2.7.1	Personnels enseignants	174
3.2.7.2	Personnels non-enseignants	176
3.3	Personnels à besoins particuliers	178
3.4	Actions en faveur des personnels en situation de handicap	179
3.4.1	Recrutement des contractuels bénéficiaires de l'obligation d'emploi	179
3.4.2	Emplois des personnels en situation de handicap	179
3.4.3	Maintien dans l'emploi, aménagement des postes de travail	181
3.4.3.1	Présentation du dispositif	181
3.4.3.2	Accompagnement des personnels par assistance humaine	181
3.4.4	Priorités médicales dans le cadre des mutations	182
3.4.4.1	Personnels enseignants du 1 ^{er} degré	182
3.4.4.2	Personnels enseignants du 2 nd degré	182
3.4.4.3	Personnels ASS	182
3.5	Dispositif des postes adaptés et des allègements de service	183
3.5.1	Enseignants du 1 ^{er} degré	183
3.5.2	Enseignants du 2 nd degré et personnels d'éducation	184
3.6	Politique de prévention des risques professionnels	185
3.6.1	Prévention des risques professionnels et amélioration des conditions de travail	185
3.6.1.1	Visites médicales des personnels	186
3.6.1.2	Autres activités relevant de la médecine de prévention	187
3.6.2	Accidents de travail	188
3.6.2.1	Évolution constatée des accidents de travail ou de service et des accidents de trajet	188
3.6.2.2	Répartition par type de personnels	188
3.6.2.3	Nombre de jours d'arrêt	189
3.6.3	Violences et incivilités envers les personnels dans le cadre de leurs fonctions	191
3.6.4	Réseau de prévention d'aide et de soutien	194
3.6.4.1	Espaces d'accueil et d'écoute	194
3.6.4.2	Groupes de paroles	194
3.6.4.3	Prévention des troubles de la voix	195

3.7	Protection juridique	196
4	Action sociale	197
4.1	Service social en faveur des personnels	201
4.1.1	Présentation du service social en faveur des personnels	201
4.1.2	Rôle et fonctions des assistants de service social en faveur des personnels	201
4.1.3	Caractéristiques des personnes reçues	201
4.1.4	Motifs d'intervention du service social en faveur des personnels	201
4.2	Crédits et prestations	203
4.2.1	Crédits octroyés à l'action sociale	203
4.2.2	Prestations interministérielles PIM	203
4.2.2.1	Dépenses PIM	203
4.2.2.2	Bénéficiaires PIM	204
4.2.3	Aide sociale d'initiative académique ASIA	204
4.2.3.1	Dépenses ASIA	204
4.2.3.2	Bénéficiaires ASIA	205
4.2.4	Prestations académiques hors titre 2	206
4.2.5	Secours et prêts	206
5	Plafond d'emplois et masse salariale	207
5.1	Plafond d'emplois	211
5.1.1	BOP 0140 Enseignement scolaire public du 1 ^{er} degré	211
5.1.2	BOP 0141 Enseignement scolaire public du 2 nd degré	212
5.1.3	BOP 0214 Soutien de la politique de l'Éducation nationale	213
5.1.4	BOP 0230 Vie de l'élève	214
5.1.5	BOP 0139 Enseignement privé	215
5.2	Masse salariale	216
5.2.1	Dépenses de personnel	216
5.2.1.1	Programme 0140 - Enseignement scolaire public du 1 ^{er} degré	216
5.2.1.2	Programme 0141 - Enseignement scolaire public du 2 nd degré	216
5.2.1.3	Programme 0214 - Soutien de la politique de l'Éducation nationale	216
5.2.1.4	Programme 0230 - Vie de l'élève	217
5.2.1.5	Programme 0139 - Enseignement privé	217
⇒	Focus : Assistance éducative hors titre 2	217
5.2.2	Rémunération des personnels titulaires	218
5.2.3	Indices de rémunération et primes des personnels titulaires	218
⇒	Focus : Rémunération des personnels non-titulaires	220
⇒	Focus : Mesures générales et catégorielles	220
6	Dialogue social	223
6.1	Comités techniques	227
6.1.1	Comités techniques académiques et les comités techniques départementaux	227
6.1.2	Comité technique spécial académique	231
⇒	Focus : Groupes de travail réunis en 2020-2021	232
6.2	Comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail	234
6.2.1	Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail académique	234
6.2.2	Comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail départementaux	236

6.3 Commissions de l'action sociale	238
6.3.1 Commission académique de l'action sociale	238
6.3.2 Commissions départementales de l'action sociale	239
6.4 Conseils de l'Éducation nationale	240
6.4.1 Conseil académique de l'Éducation nationale	240
6.4.2 Conseils départementaux de l'Éducation nationale	241
6.5 Commissions administratives paritaires	243
6.5.1 Commissions administratives paritaires académiques	244
6.5.2 Commissions administratives paritaires départementales	247
6.6 Commissions consultatives	248
6.6.1 Commissions consultatives paritaires	248
6.6.2 Commissions consultatives mixtes	249
6.6.3 Commission consultative spéciale académique	250
6.7 Réunions du groupe consultatif des personnels de direction	251
6.8 Audiences	253
6.9 Préavis de grève	254
7 Annexes	255
7.1 Détail de la typologie retenue	257
7.1.1 Personnels enseignants du 1 ^{er} degré	257
7.1.2 Personnels enseignants du 2 nd degré	257
7.1.3 Personnels d'encadrement	257
7.1.4 Personnels de vie scolaire	258
7.1.5 Personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé	259
7.1.6 Personnels ingénieurs et techniciens de recherche et de formation	259
⇒ <i>Focus : Personnels contractuels bénéficiaires de l'obligation d'emploi</i>	260
7.2 Table des sigles	261
7.3 Liste des tableaux	267
7.4 Liste des figures	273
7.5 Liste des cartographies	279

Contexte socio-économique de l'académie

L'académie de Nice se caractérise par des situations très contrastées au niveau géographique avec un littoral très urbanisé où le coût de l'immobilier est particulièrement élevé et un arrière-pays composé d'espaces peu urbanisés et de montagnes où l'accès à l'emploi est difficile. La composition sociale de la population de l'académie révèle également de fortes disparités sociales et de revenus, particulièrement dans les Alpes-Maritimes.

Sur le plan démographique, 371 820 élèves ont été recensés à la rentrée 2020 dans les secteurs public et privé sous-contrat de l'académie, soit une progression de 0,03% par rapport à l'année précédente : 195 878 ont été accueillis dans le 1^{er} degré (-0,3%) et 175 942 dans le 2nd degré (+0,4%).

Une croissance démographique de la population toujours plus forte particulièrement dans le département du Var mais qui ne concerne que les plus de 60 ans. Concernant les effectifs scolaires, seuls les effectifs du premier cycle sont en hausse, particulièrement dans les Alpes-Maritimes.

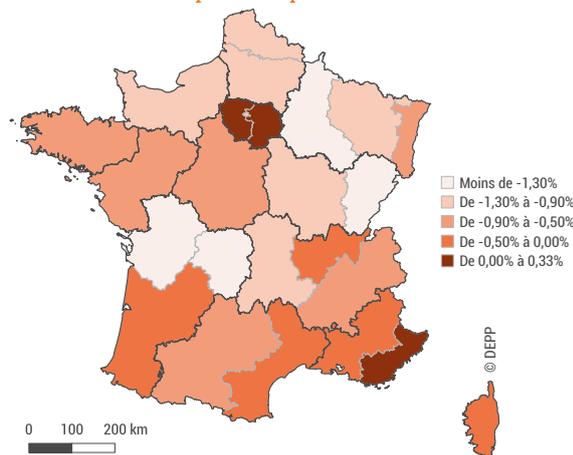
Au 1^{er} janvier 2021, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur compte un peu plus de 5 millions d'habitants, soit près de 8% de la population française. L'académie de Nice représente 43% de la population régionale. Les Alpes-Maritimes demeurent légèrement plus peuplées que le Var (1 089 000 contre 1 085 000 habitants).

La répartition des populations (scolaires ou non) sur le territoire de l'académie est particulièrement concentrée sur le littoral. Cette situation se traduit par une forte urbanisation, plus spécifiquement pour le département des Alpes-Maritimes avec une faible densité de population dans le haut-pays. La population du Var est également urbanisée le long du littoral.

La baisse des effectifs d'élèves du 1^{er} degré de 0,3% se poursuit en 2020 mais uniquement dans l'enseignement pré-élémentaire. En France cette baisse est nettement plus forte, respectivement (-0,7%) et (-1,3%). Les effectifs du 2nd degré continuent de progresser en 2020 mais moins fortement que les années précédentes, tous secteurs d'enseignement confondus. Cette hausse importante dans les collèges (+731) et l'enseignement professionnel (+81) ne concerne pas l'enseignement général et technologique, en baisse de 61 élèves. Cette baisse est due à l'augmentation du taux de réussite du baccalauréat général et technologique en 2020 (97,6%, soit +7,3 points) avec 623 élèves de terminale en moins par rapport à 2019.

Dans le 1^{er} degré, les effectifs académiques sont en baisse mais uniquement dans l'enseignement pré-élémentaire (-937 élèves, soit -1,3%) sauf pour le département du Var où la baisse touche

Évolution des effectifs des élèves des 1^{er} et 2nd degrés entre 2019 et 2020 dans les secteurs public et privé sous contrat



► Source : BCP-DEPP Rentrées 2019-2020 et 2020-2021.

les deux niveaux d'enseignement. Les effectifs de l'enseignement élémentaires sont en hausse de 0,2% et le nombre d'élèves bénéficiant du dispositif ULIS augmente de 2,8%.

Dans le 2nd degré, la progression des effectifs de l'académie (secteurs public et privé sous-contrat) est identique à celle de la région académique (0,5%). Cette hausse est plus forte qu'au niveau national (+0,2%). La hausse des effectifs se concentre, dans l'académie, sur le premier cycle (+0,7%), le second cycle professionnel (+0,5%), le post-bac (+0,3%). Les effectifs sont en légère baisse pour le second cycle général et technologique (-0,1%).

À la rentrée 2020, le poids du privé sous-contrat reste toujours faible dans l'académie : 7,9% pour le 1^{er} degré (9,3% PACA et 13,3% national) et 14,9% pour le 2nd degré (18,4% PACA et 20,9% national).

Une situation économique et sociale qui reste difficile du dernier trimestre 2020 jusqu'en avril 2021 du fait de la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19 et des différents confinements locaux.

De la fin octobre 2020 à la fin avril 2021, l'activité économique est moins affectée que pendant les trois premiers trimestres 2020, mais reste à un niveau bas par rapport à la situation

d'avant crise en région PACA, plus touchée que la moyenne nationale du fait du poids important du secteur de l'hébergement-restauration.

L'amplification des mesures de lutte contre le Covid-19 et ses variants (couvre-feu, confinement localisé sur la Côte d'Azur dès la fin mars 2021) prolonge la baisse de l'activité avec une réduction des embauches et le recours au chômage partiel. Le département des Alpes-Maritimes est le plus touché avec une évolution des déclarations préalables à l'embauche en baisse de 58% en avril 2021 par rapport à avril 2019 (mois comparable avant la crise sanitaire) contre 41% en PACA. La reprise s'amorce en mai 2021, mais en août 2021 les Alpes-Maritimes restent le seul département de la région à connaître une évolution négative importante (-9% par rapport à août 2019).

En PACA, 20% des enfants habitent un logement auquel il manque au moins une pièce au regard de la taille du ménage et 30% dans les Alpes-Maritimes. La suroccupation des logements très marquée sur le littoral méditerranéen urbanisé, de Mandelieu-la-Napoule à Menton a pu avoir un impact sur les conditions de vie des élèves avec les mesures de confinements pendant l'année scolaire 2020-2021.

► Sources : INSEE Estimation de population au 1^{er} janvier 2021, Insee Flash PACA n°62 – Insee Conjoncture PACA mai 2021 et janvier 2022 – Rectorat de l'académie de Nice Service interacadémique des études et statistiques, Constats de rentrée SYSCA 2020-2021.

Sources et champs

Les entrepôts ministériels de données

Le ministère met à la disposition des académies des outils informatiques permettant d'entreposer et historiser des données synthétiques extraites des systèmes d'informations de l'académie :

- **Bilan Social Académique (BSA) et Bilan Social National (BSN)** pour le rapport de situation comparée (RSC) : Données relatives aux effectifs, à la rémunération, à l'affectation, aux flux et aux congés / absences des personnels.
- **Le Contrôle National des Emplois (CNE)** : Données relatives au plafond d'emplois.
- **PROPYLEE – OSREM1D** : Données relatives au remplacement dans le 1^{er} degré.

Les systèmes d'information de l'Éducation nationale

Les systèmes d'information de l'Éducation nationale contribuent à l'alimentation des entrepôts de données évoqués précédemment. En cas d'absence d'entrepôt de données, ces systèmes sont exploités directement :

- **EPP** : Gestion des personnels enseignants dans le 2nd degré et des personnels d'éducation.
- **SIRHEN** : Gestion des personnels de direction et d'inspection.
- **AGAPE06 et AGAPE83** : Gestion des personnels enseignants dans le 1^{er} degré.
- **AGORA** : Gestion des personnels ASS et ITRF.
- **OCEAN/CYCLADES** : Concours et recrutements dans le secteur public et le secteur privé sous contrat.
- **GAIA** : Données relatives à la formation professionnelle des personnels enseignants et non-enseignants.
- **ANAGRAM** : Accidents de travail ou de trajet.
- **Faits établissements** : Recensement des violences et incivilités envers les personnels.

Remarque : les données relatives aux années scolaires antérieures sont susceptibles de varier d'une année sur l'autre du fait de saisies ayant un effet rétroactif.

La contribution des services

Toutes les informations présentées dans ce bilan social sont vérifiées et commentées par les services quand cela s'avère nécessaire. De plus, en cas d'absence d'information chiffrée directement accessible par les moyens évoqués ci-dessus, les services contribuent à la récolte et la restitution des données :

- Les données relatives aux recrutements et concours proviennent des différents services de gestion des personnels et du département des examens et concours du rectorat.
- Les données relatives aux promotions, avancements et mouvements des personnels du 1^{er} degré proviennent des divisions de gestion des personnels des directions de services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN).
- Les données relatives aux promotions, avancements, congés de formation des personnels du 2nd degré, des personnels de direction et d'inspection et des personnels ASS et ITRF, ainsi que les données relatives au remplacement et au mouvement des personnels administratifs proviennent des services du pôle ressources humaines au rectorat.

- Les données relatives aux promotions et avancements des personnels du secteur privé sous contrat proviennent du service de l'enseignement privé.
- Les données relatives à la formation professionnelle proviennent des DSDEN pour le 1^{er} degré, et du service de la formation tout au long de la vie pour les enseignants du 2nd degré, les personnels de direction et d'inspection, les personnels d'éducation et les personnels ASS et ITRF.
- Les données relatives à l'accompagnement des personnels proviennent du département ressources humaines de proximité.
- Les données relatives aux champs de la santé, de la sécurité au travail et du social proviennent du service santé, sécurité, conditions de travail, du service social en faveur des personnels et du service de gestion des pensions, des affaires médicales et sociales.
- Les données relatives au dialogue social, au contentieux, aux mesures disciplinaires et à la protection juridique sont établies par le secrétariat général du rectorat, le cabinet du recteur, les affaires juridiques et institutionnelles et le département ressources humaines de proximité.

Le périmètre d'analyse

Les individus dénombrés dans les effectifs sont les personnels enseignants ou non-enseignants, titulaires ou non-titulaires, du secteur public et du secteur privé sous contrat. Ne sont retenus dans ce bilan que les personnels gérés par le rectorat et les directions des services départementaux de l'Éducation nationale des Alpes-Maritimes et du Var, affectés et en position d'activité. Les personnels gérés en universités ne sont pas pris en compte dans ce bilan social.

Les dates d'observation

Les données de ce bilan social relatives aux effectifs, aux lieux d'affectation des personnels, aux quotités de service et aux indices de rémunérations sont observées et analysées au 31 décembre de chaque année. Ainsi, les individus recensés pour l'année scolaire 2020-2021 sont les individus observés le 31 décembre 2020.

Les données relatives aux flux sont observées et analysées sur les périodes précisées ci-après :

- Les départs définitifs du 01/10/2020 au 30/09/2021
- Les départs provisoires du 01/09/2020 au 31/08/2021
- Les réintégrations du 02/09/2020 au 01/09/2021
- Les congés et absences du 01/09/2020 au 31/08/2021

Les données relatives aux emplois budgétaires sont calculées sur l'année scolaire.

Les données relatives aux opérations de mouvement ainsi que celles relatives aux opérations de promotion et d'avancement sont celles qui ont été présentées durant l'année scolaire 2020-2021.

La typologie

La typologie des personnels qui est désormais retenue est la typologie adoptée par le ministère de l'Éducation nationale. Cette typologie est uniquement liée au corps des agents. Ainsi, les enseignants du 1^{er} degré qui exercent dans le 2nd degré restent classés dans la catégorie « Enseignants du 1^{er} degré ».

Une table des sigles est disponible à la fin du document.

Catégories de personnels

Afin d'uniformiser les données de l'académie de Nice avec les données nationales, les regroupements des personnels non-enseignants ont été réorganisés depuis l'édition 2018-2019 du bilan social académique. Les catégories de personnels utilisées sont les suivantes :

- **Personnels d'encadrement** : catégorie constituée des personnels de direction, des personnels d'inspection et des personnels d'encadrement supérieur,

Les personnels d'encadrement supérieur incluent le recteur d'académie, le secrétaire général académique et ses adjoints, le directeur de cabinet, les conseillers du recteur, les directeurs académiques des services de l'Éducation nationale et leurs adjoints, les secrétaires généraux des DSDEN ainsi que les administrateurs de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

- **Personnels de vie scolaire** : catégorie regroupant les personnels d'assistance éducative et les personnels d'éducation,

Les personnels d'éducation correspondent aux conseillers principaux d'éducation et aux psychologues de l'Éducation nationale, anciennement appelés personnels d'éducation et d'orientation.

- **Personnels administratifs, sociaux et de santé** (ASS),

- **Ingénieurs et personnels techniques de recherche et de formation** (ITRF).

1 Effectifs et caractéristiques démographiques

1.1	Effectifs de l'académie de Nice	23
1.1.1	Ensemble des personnels	23
	⇒ Focus : <i>Évolution des effectifs depuis 2010</i>	24
	⇒ Focus : <i>Évolution de la féminisation des personnels de l'académie</i>	26
	⇒ Focus : <i>Évolution de l'âge moyen des personnels de l'académie</i>	28
1.1.2	Personnels enseignants	30
1.1.2.1	Personnels enseignants du secteur public	33
1.1.2.2	Personnels enseignants du secteur privé sous contrat	37
1.1.3	Personnels non-enseignants	40
1.1.3.1	Personnels d'encadrement	42
1.1.3.2	Personnels de vie scolaire	45
	⇒ Focus : <i>Accompagnants d'élèves en situation de handicap</i>	47
	⇒ Focus : <i>Assistants d'éducation en préprofessionnalisation</i>	48
1.1.3.3	Personnels administratifs, sociaux et de santé (ASS)	49
1.1.3.4	Personnels ingénieurs et techniciens de recherche et de formation (ITRF)	51
1.2	Flux des personnels	53
1.2.1	Personnels entrants	53
1.2.1.1	Personnels stagiaires	53
1.2.1.2	Recrutements et concours	56
1.2.2	Personnels sortants	67
1.2.2.1	Départs définitifs dans le secteur public	67
1.2.2.2	Sorties provisoires	70

Chiffres-clés 2020-2021

Répartition des effectifs

- 33 158 personnes en activité au sein de l'académie de Nice
 - dont 24 560 femmes (74,1%) et 8 598 hommes (25,9%)
- ✓ 25 107 enseignants dont 72,3% de femmes et 27,7% d'hommes :
 - 41,6% dans le secteur public 1^{er} degré
 - 48,0% dans le secteur public 2nd degré
 - 3,1% dans le secteur privé sous contrat 1^{er} degré
 - 7,3% dans le secteur privé sous contrat 2nd degré
- ✓ 8 051 non-enseignants du secteur public dont 79,6% de femmes et 20,4% d'hommes :
 - 6,1% personnels d'encadrement
 - 68,8% personnels de vie scolaire
 - 21,0% personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé (ASS)
 - 4,1% personnels ingénieurs et techniciens de recherche et de formation (ITRF)

Synthèse

Répartition des effectifs

33 158 personnels sont en activité dans l'académie de Nice en 2020-2021, soit une progression de 408 par rapport à l'année précédente : 30 540 dans le secteur public et 2 618 dans le secteur privé sous contrat.

Dans le secteur public, plus de 3 personnels sur 4 sont des enseignants ; ils sont majoritairement affectés dans le 2nd degré (56,6% contre 46,4% pour le 1^{er} degré). Deux tiers des personnels non-enseignants sont des personnels de vie scolaire, et plus d'un cinquième d'entre eux des personnels ASS.

Dans le secteur privé, la proportion

des enseignants du 2nd degré est également plus importante ; elle est de 70,4% contre 29,6% pour le 1^{er} degré.

Le taux de féminisation progresse de façon régulière et passe en 2020 de 73,7% à 74,1%. Chez les personnels non-enseignants, il est à 79,6% alors que pour les enseignants, ce taux globalement plus bas (72,3%) varie selon le secteur et le niveau d'enseignement.

L'âge moyen est également en hausse (45,3 ans) et a évolué cette année de 0,2 an. Pour l'âge moyen par catégorie, hormis les personnels d'assistance éducative, les enseignants sont les personnels les plus jeunes, en particulier ceux affectés dans le 1^{er} degré,

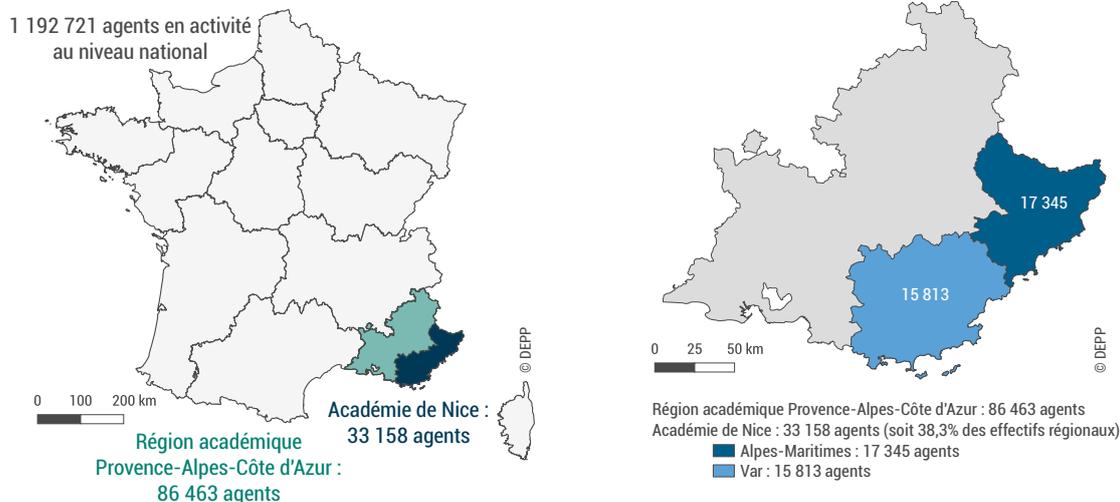
alors que parmi les populations les plus âgées, l'âge moyen des personnels d'encadrement dépasse les 50 ans.

Flux des personnels

734 agents sont des personnels stagiaires en 2020-2021, en hausse de 5,0% par rapport à l'année scolaire précédente. 91,3% des stagiaires sont des personnels enseignants et 52,4% d'entre eux enseignent dans le 2nd degré.

1 195 départs définitifs ont été observés en 2020-2021, soit une hausse de 3,1% par rapport à l'année précédente : 674 retraites, 79 cessations de fonction et 442 fins de fonction dans l'académie.

Carte – Cartographie de l'académie de Nice



► Sources : Entrepôts de données BSA, Entrepôt de données nationales BSN (académies de France métropolitaine et des départements et régions d'Outre Mer (Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte, La Réunion) ; sélection des personnels en activité, affectés et rémunérés par l'Éducation nationale, hors services centraux).

► Dates d'observation : 31/12/2020 pour l'académie de Nice et la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur ; 30/11/2020 pour les effectifs nationaux.

1.1 Effectifs de l'académie de Nice

L'académie de Nice utilise dans cette partie une typologie dont la granularité la plus fine est basée sur le corps d'appartenance des personnels. Un tableau récapitulatif des effectifs est présenté en page 17.

1.1.1 Ensemble des personnels

Comme les années précédentes, les contractuels bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE) sont répartis parmi les effectifs de l'académie de Nice selon leurs fonctions (enseignants ou non-enseignants, secteur privé ou secteur public, 1^{er} degré ou 2nd degré), alors qu'ils étaient comptabilisés, jusqu'en 2016-2017, avec les personnels d'assistance éducative et autres contractuels.

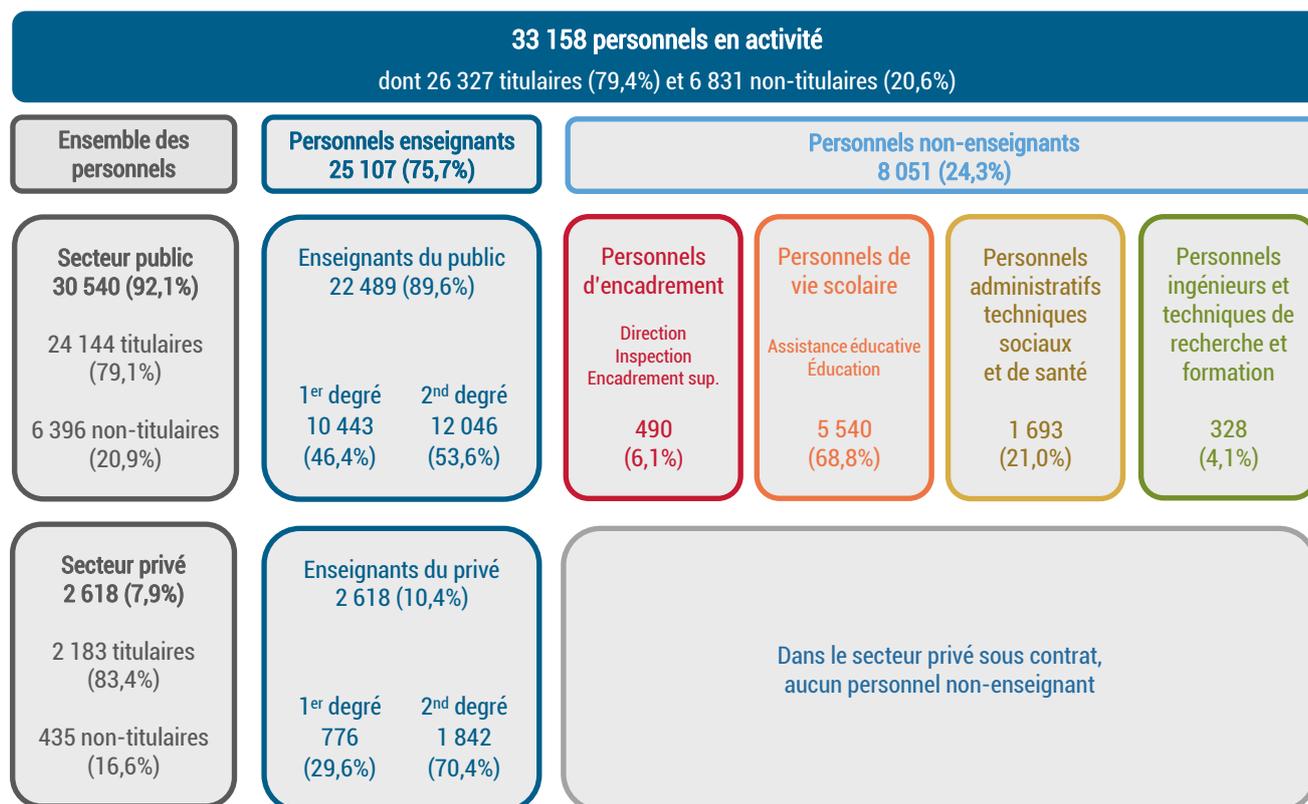
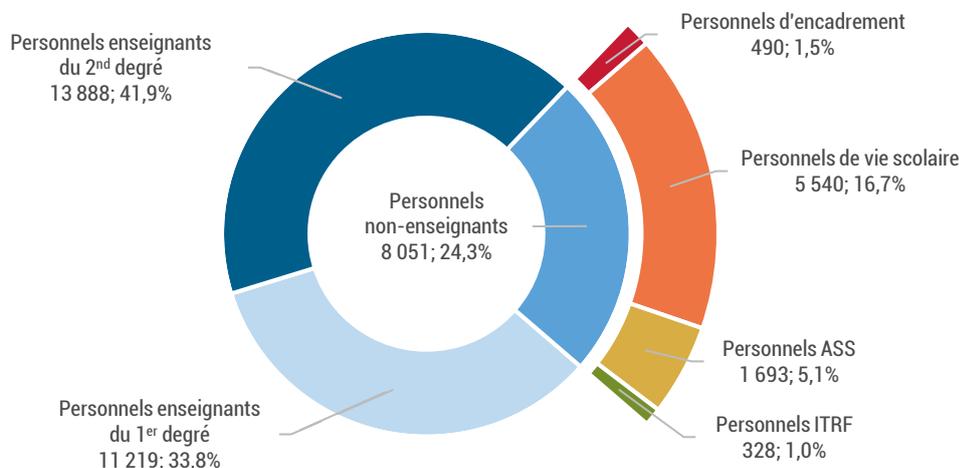


Figure 1.1.1 – Effectifs en situation d'activité dans les secteurs public et privé sous contrat selon la typologie retenue



► Source : Entrepôt de données BSA.

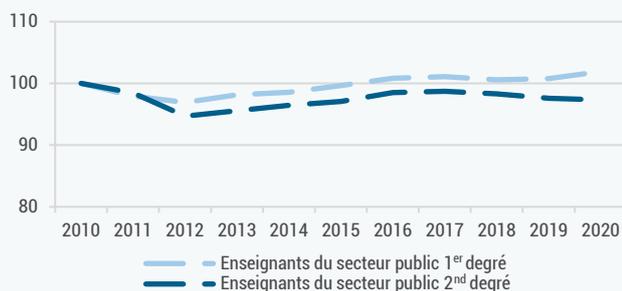
Évolution des effectifs depuis 2010

En 2020-2021, l'académie de Nice recense 33 158 personnels en situation d'activité, en augmentation constante pour l'ensemble des personnels depuis l'année 2012-2013 et une progression plus marquée à partir de 2015-2016 pour les personnels non-enseignants.

Sur 10 ans, cette situation recouvre des situations différenciées selon les filières professionnelles.

Pour les personnels enseignants du secteur public, après une baisse des effectifs constatée jusqu'en 2012, les personnels des deux niveaux d'enseignement progressent de manière constante jusqu'en 2017. Depuis 2018, les effectifs enseignants restent stables. La baisse constatée dans le 2nd degré est compensée par une hausse dans le 1^{er} degré.

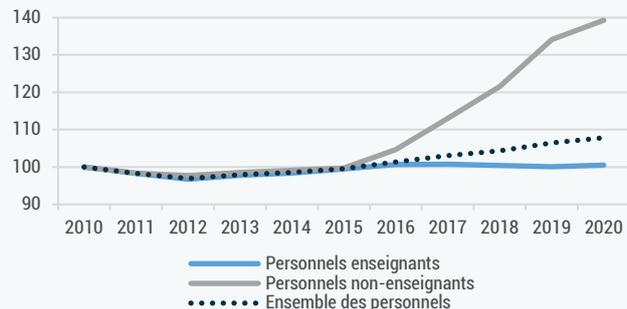
Focus I.2 – Évolution des effectifs des personnels enseignants du secteur public depuis 2010



► Lecture : L'année de référence est fixée au 31 décembre 2010 (base 100) pour mesurer l'évolution des effectifs des personnels.
► Source : Entrepôt de données BSA.

Pour les personnels non-enseignants, la relative stabilité des effectifs constatée entre 2010 et 2015 est suivie d'une progression importante à compter de la rentrée 2016. Cette progression est principalement due à l'augmentation des effectifs des personnels de vie scolaire, engendrée à la fois par l'intégration de professeurs des écoles dans le corps des psychologues de l'Éducation nationale à la rentrée 2017 et par le renforcement du recrutement de personnels contractuels d'assistance éducative au cours des cinq dernières années.

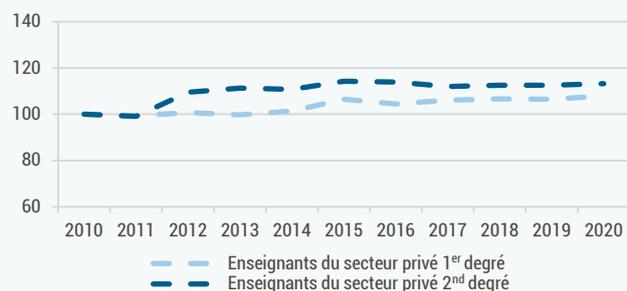
Focus I.1 – Évolution des effectifs des personnels depuis 2010



► Lecture : L'année de référence est fixée au 31 décembre 2010 (base 100) pour mesurer l'évolution des effectifs des personnels.
► Source : Entrepôt de données BSA.

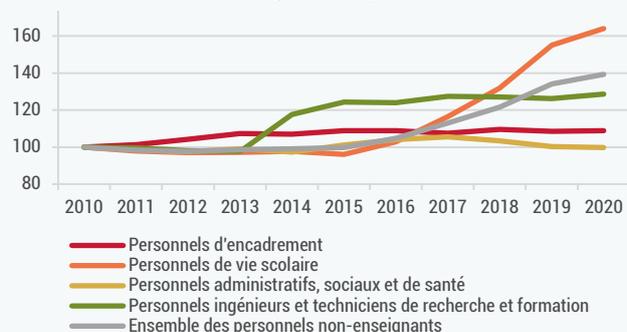
Pour les personnels enseignants du secteur privé, les effectifs du 1^{er} degré ont globalement toujours progressé. Dans le 2nd degré, après une légère baisse jusqu'en 2011, un renversement de tendance est constaté, initié par une très forte hausse en 2012.

Focus I.3 – Évolution des effectifs des personnels enseignants du secteur privé depuis 2010



► Lecture : L'année de référence est fixée au 31 décembre 2010 (base 100) pour mesurer l'évolution des effectifs des personnels.
► Source : Entrepôt de données BSA.

Focus I.4 – Évolution des effectifs des personnels non-enseignants depuis 2010



► Lecture : L'année de référence est fixée au 31 décembre 2010 (base 100) pour mesurer l'évolution des effectifs des personnels.
► Source : Entrepôt de données BSA.

Tableau 1.1.1 – Évolution des effectifs de l'académie

Catégorie	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020		Évolution 2020 / 2019	Évolution en % 2020 / 2019
	Effectifs	Effectifs	Effectifs	% sur Total		
Personnels enseignants						
Enseignants du 1 ^{er} degré	11 071	11 093	11 219	33,8%	+126	+1,1%
Enseignants du 2 nd degré	14 000	13 906	13 888	41,9%	-18	-0,1%
	25 071	24 999	25 107	75,7%	+108	+0,4%
Personnels non-enseignants						
Personnels d'encadrement	493	488	490	1,5%	+2	+0,4%
Personnels de vie scolaire	4 551	5 237	5 540	16,7%	+303	+5,8%
Personnels ASS	1 756	1 704	1 693	5,1%	-11	-0,6%
Personnels ITRF	324	322	328	1,0%	+6	+1,9%
	7 124	7 751	8 051	24,3%	+300	+3,9%
Total	32 195	32 750	33 158	100,0%	+408	+1,2%

► Champ : Pour les personnels enseignants, ont été pris en compte les effectifs enseignants du secteur public et les effectifs enseignants du secteur privé sous contrat.

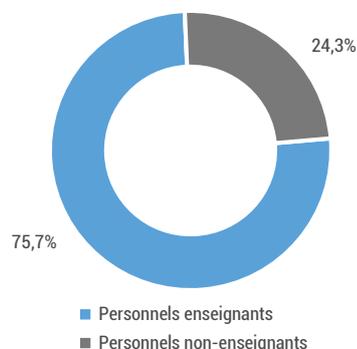
► Source : Entrepôt de données BSA.

33 158 personnels sont recensés en situation d'activité au 31/12/2020, soit une augmentation de 408 personnes par rapport à l'année précédente.

Les enseignants représentent 75,7% de l'ensemble de la population, en baisse de 0,6 point par rapport à 2019-2020.

La variation la plus importante des effectifs, entre 2019 et 2020, concerne les personnels non-enseignants (300 agents supplémentaires).

Figure 1.1.2 – Ensemble des personnels



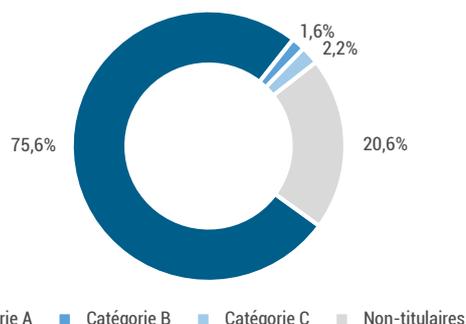
► Source : Entrepôt de données BSA.

Tableau 1.1.2 – Répartition des effectifs par secteur d'enseignement et catégorie fonction publique en 2020-2021

Catégorie fonction publique	Public	Privé	Ensemble	Part des titulaires (%)	% sur total
Catégorie A	22 889	2 182	25 071	95,2%	75,6%
Catégorie B	534	1	535	2,0%	1,6%
Catégorie C	721	0	721	2,7%	2,2%
Titulaires	24 144	2 183	26 327	100,0%	79,4%
Non-titulaires	6 396	435	6 831		20,6%
Total	30 540	2 618	33 158		100,0%

► Source : Entrepôt de données BSA.

Figure 1.1.3 – Répartition par catégorie fonction publique



► Source : Entrepôt de données BSA.

Les personnels de catégorie A représentent 95,2% des titulaires et 75,6% de l'ensemble des personnels. Ils sont en grande majorité enseignants. Les non-titulaires représentent 20,6% de l'ensemble de la population et leur part est en augmentation de 1,3 point par rapport à l'année antérieure.

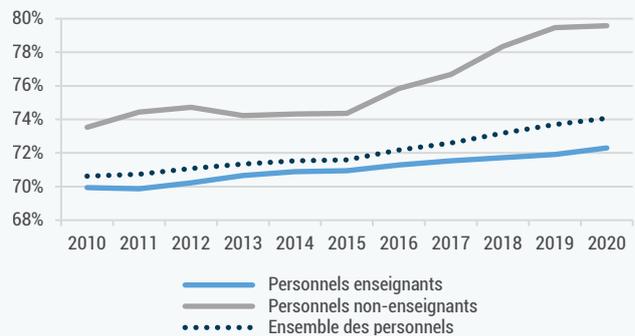
Évolution de la féminisation des personnels de l'académie

La tendance générale du taux de féminisation est à l'augmentation, toutes catégories confondues. Pour l'ensemble des personnels de l'académie, la féminisation atteint un taux de 74,1% en 2020, soit une progression de 3,4 points sur 10 ans.

Pour les personnels enseignants, le taux de féminisation est de 72,3% en 2020 (+2,4 points depuis 2010).

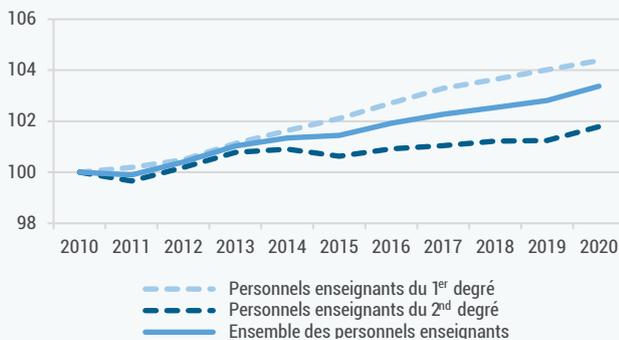
Pour les personnels non-enseignants, le taux de féminisation est relativement constant entre 2010 et 2015 (74,0%) et progresse ensuite de 6,0 points pour atteindre 79,6% en 2020.

Focus II.1 – Évolution de la féminisation des personnels depuis 2010



► Source : Entrepôt de données BSA.

Focus II.2 – Évolution de la féminisation des personnels enseignants depuis 2010



► Lecture : L'année de référence est fixée au 31 décembre 2010 (base 100) pour mesurer l'évolution de la féminisation des personnels.
► Source : Entrepôt de données BSA.

Chez les personnels enseignants, la progression de la féminisation sur les 10 dernières années a été plus importante dans le 1^{er} degré que dans le 2nd degré.

Le taux de féminisation est nettement plus important dans le 1^{er} degré (85,9% en 2020, soit +3,6 points par rapport à 2010) que dans le 2nd degré (61,3% en 2020, soit +1,1 point sur 10 ans). L'écart entre les deux niveaux d'enseignement est de 24,6 points.

Tous niveaux d'enseignement confondus, le taux de féminisation est moins élevé dans le secteur public (71,9% en 2020) que dans le secteur privé sous contrat (76,1%).

Chez les personnels non-enseignants, la féminisation progresse sur les 10 dernières années à l'exception de personnels ITRF pour qui le taux de féminisation régresse entre 2010 et 2016 puis en 2018 et 2020.

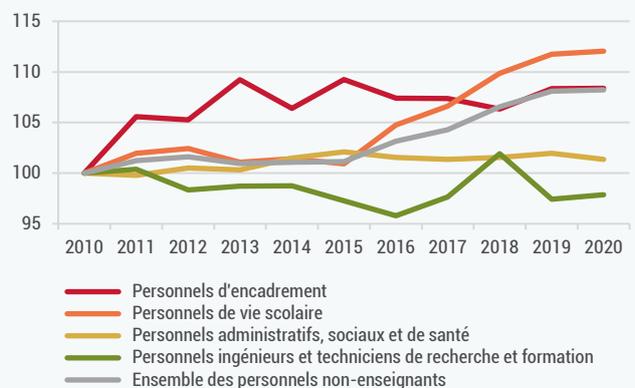
Pour les personnels de vie scolaire, la progression du taux de féminisation est globalement stable entre 2010 et 2015 puis augmente très fortement au cours des 5 dernières années.

Le taux de féminisation le plus important est observé chez les personnels ASS (85,8% en 2020, soit +1,2 point depuis 2010) et le plus faible chez les personnels d'encadrement (48,2%, soit +3,7 points sur 10 ans).

Les personnels de vie scolaire ont un taux de féminisation de 82,0%, (soit une progression de +8,8 points par rapport à 2010).

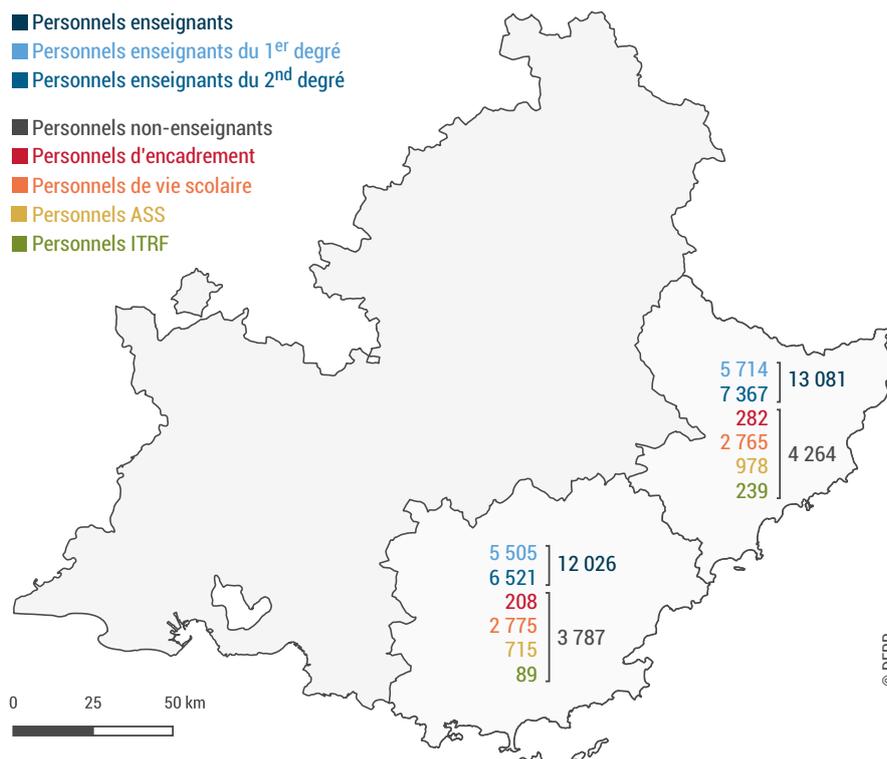
Pour les personnels ITRF, le taux de féminisation atteint 53,4% en 2020 (soit -1,2 point sur 10 ans).

Focus II.3 – Évolution de la féminisation des personnels non-enseignants depuis 2010



► Lecture : L'année de référence est fixée au 31 décembre 2010 (base 100) pour mesurer l'évolution de la féminisation des personnels.
► Source : Entrepôt de données BSA.

Carte 1.1.1 – Cartographie des effectifs par département



► Source : Entrepôt de données BSA.

Tableau 1.1.3 – Répartition des effectifs de l'académie en 2020-2021

Catégorie	Effectifs	Part des femmes	Âge moyen	Part des moins de 30 ans	Part des 30 à 39 ans	Part des 40 à 49 ans	Part des 50 ans et plus
Personnels enseignants							
Enseignants du 1 ^{er} degré	11 219	85,9%	44,5	8,7%	21,7%	35,5%	34,2%
Enseignants du 2 nd degré	13 888	61,3%	46,2	5,3%	18,8%	36,9%	39,0%
	25 107	72,3%	45,5	6,8%	20,1%	36,3%	36,8%
Personnels non-enseignants							
Personnels d'encadrement	490	48,2%	53,2	-	2,7%	29,4%	68,0%
Personnels de vie scolaire	5 540	82,0%	42,3	21,0%	20,1%	25,9%	32,9%
Personnels ASS	1 693	85,8%	50,0	2,1%	12,6%	28,9%	56,3%
Personnels ITRF	328	53,4%	46,8	8,5%	17,1%	29,0%	45,4%
	8 051	79,6%	44,8	15,3%	17,4%	26,9%	40,5%
Total	33 158	74,1%	45,3	8,9%	19,4%	34,0%	37,7%

► Champ : Pour les personnels enseignants, ont été pris en compte les effectifs enseignants du secteur public et les effectifs enseignants du secteur privé sous contrat.

► Source : Entrepôt de données BSA.

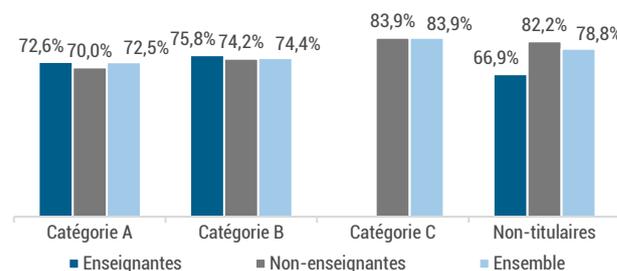
La représentation des femmes parmi l'ensemble des personnels est toujours en progression. Les femmes sont nettement majoritaires (74,1%, soit +0,4 point par rapport à l'année précédente).

Le taux de féminisation chez les enseignants est de 72,3%, en augmentation par rapport à l'année précédente (+0,4 point). Il est globalement plus élevé chez les personnels non-enseignants (79,6%, soit +0,1 point).

Figure 1.1.4 – Part des femmes par catégorie fonction publique

La forte proportion de personnel féminin quelle que soit la catégorie masque des disparités : le taux de féminisation est plus faible parmi les titulaires de catégorie A (72,5%) et est plus important parmi les personnels titulaires de catégorie C (83,9%).

Parmi les non-titulaires, deux agents sur trois sont des femmes dans les fonctions d'enseignement et plus de quatre agents sur cinq le sont dans les autres fonctions.



► Source : Entrepôt de données BSA.

Évolution de l'âge moyen des personnels de l'académie

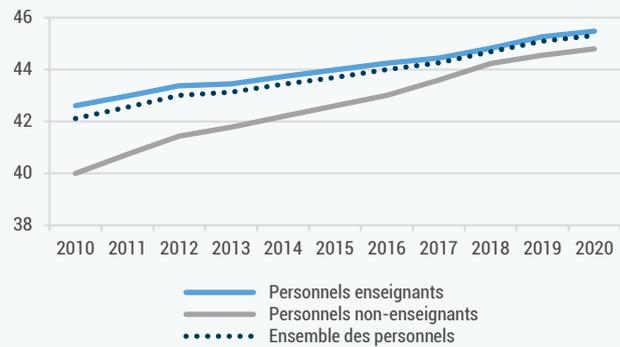
La tendance générale est à l'augmentation de l'âge moyen toutes catégories confondues : depuis 2010, l'âge moyen a progressé de 3,2 ans pour atteindre cette année 45,3 ans.

Pour les personnels enseignants, l'âge moyen est de 45,5 ans en 2020, soit une progression de 2,9 ans sur 10 ans.

Pour les personnels non-enseignants, l'âge moyen est de 44,8 ans en 2020, soit une progression de 4,8 ans.

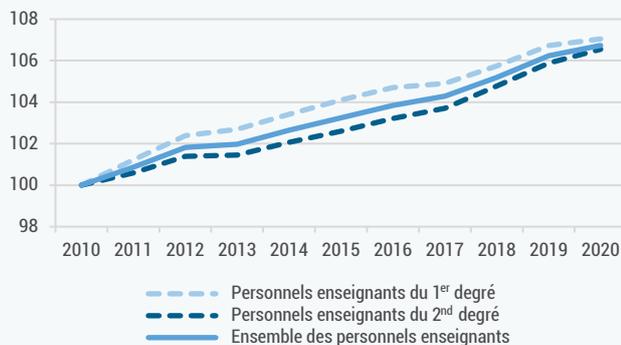
Au cours des dix dernières années, l'écart entre l'âge des personnels enseignants et celui des personnels non-enseignants diminue. Il passe de 2,6 ans en 2010 à 0,7 an en 2020.

Focus III.1 – Évolution de l'âge moyen des personnels depuis 2010



► Source : Entrepôt de données BSA.

Focus III.2 – Évolution de l'âge moyen des personnels enseignants du secteur public depuis 2010



► Lecture : L'année de référence est fixée au 31 décembre 2010 (base 100) pour mesurer l'évolution de l'âge des personnels.

► Source : Entrepôt de données BSA.

Chez les personnels enseignants, la progression de l'âge moyen sur les 10 dernières années a été plus importante dans le 1^{er} degré que dans le 2nd degré.

En revanche, les enseignants du 2nd degré sont en moyenne plus âgés que les enseignants du 1^{er} degré. L'âge moyen en 2020 est de 46,2 ans pour les enseignants du 2nd degré (soit +2,8 ans par rapport à 2010) et de 44,5 ans pour les enseignants du 1^{er} degré (+2,9 ans sur la dernière décennie).

Par ailleurs, les enseignants du secteur privé sont en moyenne plus âgés que les personnels de l'enseignement public (âge moyen de 46,0 ans en 2020, soit un écart de 0,6 an avec le secteur public).

Chez les personnels non-enseignants, les personnels de vie scolaire présentent la progression de l'âge moyen sur les 10 dernières années la plus importante. La progression la moins importante est observée chez les personnels d'encadrement.

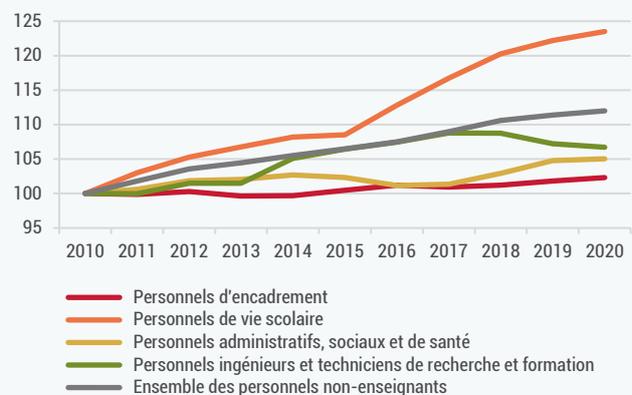
Les personnels les plus jeunes sont les personnels de vie scolaire avec un âge moyen de 42,3 ans en 2020 (+8,1 ans sur 10 ans).

Les personnels les plus âgés sont les personnels d'encadrement avec un âge moyen de 53,2 ans en 2020 (+1,2 an depuis 2010).

Les personnels ASS ont un âge moyen en 2020 de 50,0 ans (+2,4 ans sur 10 ans) et l'âge moyen des personnels ITRF est de 46,8 ans (+2,9 ans sur 10 ans).

A l'exception des personnels de vie scolaire, les 3 autres catégories de personnels non-enseignants sont en moyenne plus âgés que les personnels enseignants.

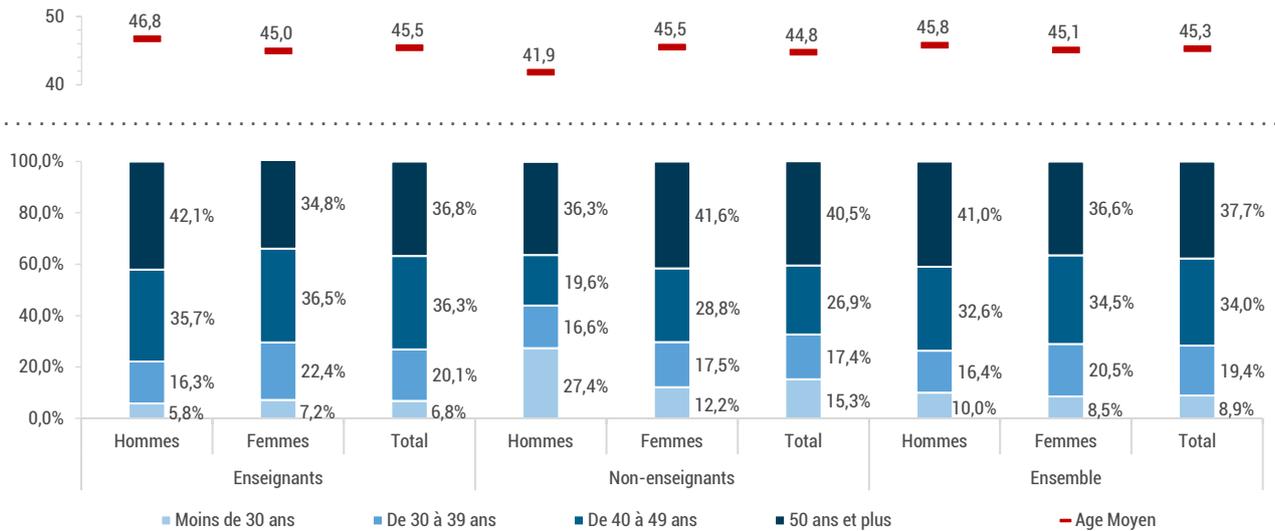
Focus III.3 – Évolution de l'âge moyen des personnels non-enseignants depuis 2010



► Lecture : L'année de référence est fixée au 31 décembre 2010 (base 100) pour mesurer l'évolution de l'âge des personnels.

► Source : Entrepôt de données BSA.

Figure 1.1.5 – Répartition des effectifs des personnels enseignants et non-enseignants par genre, tranche d'âge ou âge moyen



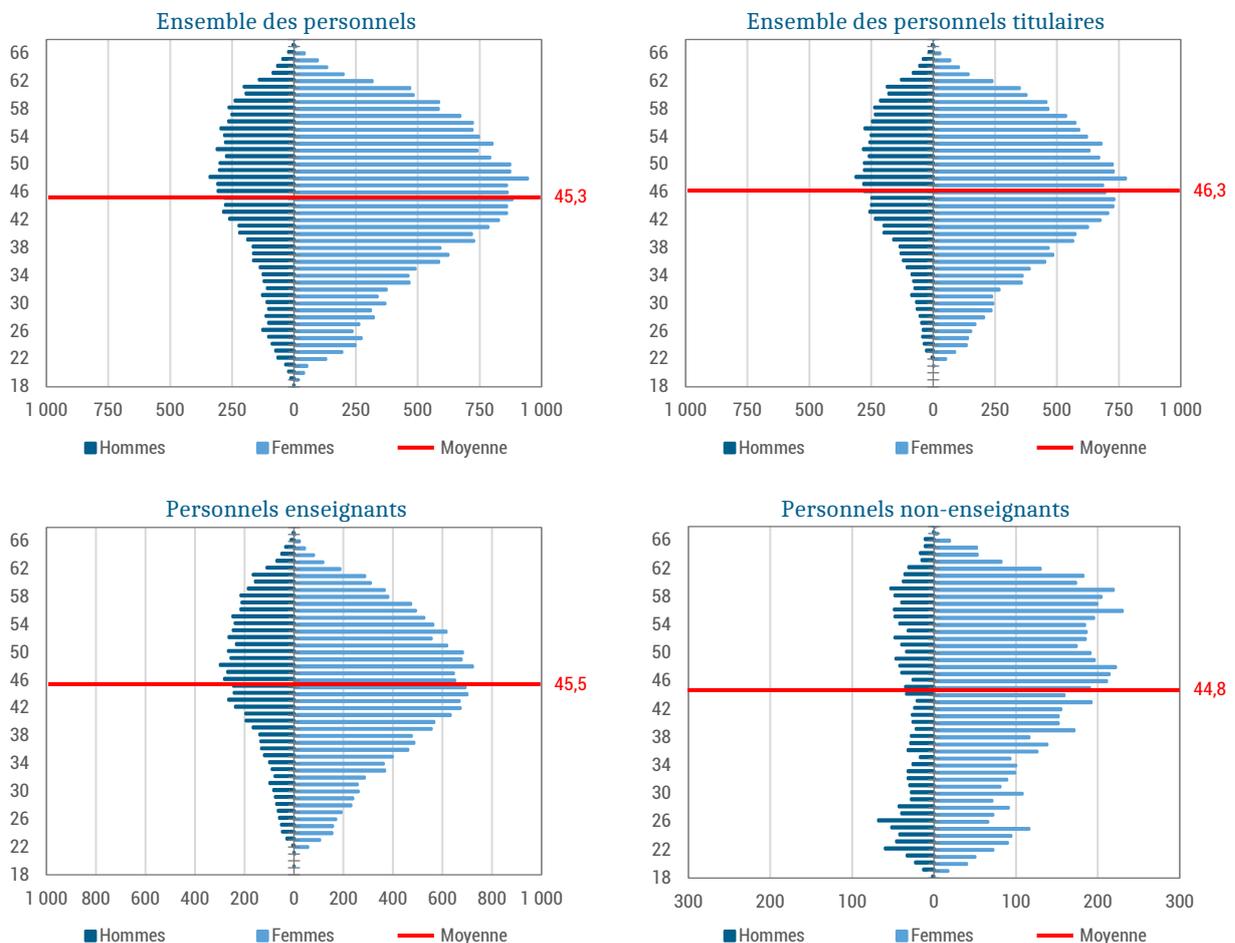
► Source : Entrepôt de données BSA.

Les femmes sont en moyenne moins âgées que les hommes chez les personnels enseignants alors que l'inverse est observé chez les autres personnels.

La majorité des personnels enseignants se situe dans les tranches d'âge de 30 à 39 ans et 40 à 49 ans, quel que soit le genre. Pour la tranche d'âge des 50 ans et plus, les hommes sont plus représentés que les femmes.

Les personnels non-enseignants de 40 ans et plus sont davantage représentés par des femmes (70,4% de femmes contre 55,5% d'hommes). A l'inverse, pour la tranche d'âge des moins de 30 ans, les hommes sont davantage représentés (27,4% pour les hommes contre 12,2% pour les femmes).

Figure 1.1.6 – Pyramides des âges des personnels de l'académie



► Source : Entrepôt de données BSA.

1.1.2 Personnels enseignants

Tableau 1.1.4 – Évolution des effectifs enseignants par secteur et niveau d'enseignement

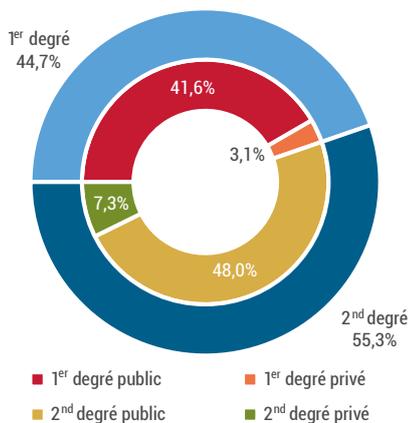
Secteur et niveau d'enseignement	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020		Évolution 2020 / 2019	Évolution en % 2020 / 2019
	Effectifs	Effectifs	Effectifs	% sur total		
Secteur public						
Enseignement du 1 ^{er} degré public	10 304	10 327	10 443	41,6%	+116	+1,1%
Enseignement du 2 nd degré public	12 167	12 075	12 046	48,0%	-29	-0,2%
	22 471	22 402	22 489	89,6%	+87	+0,4%
Secteur privé sous contrat						
Enseignement du 1 ^{er} degré privé sous contrat	767	766	776	3,1%	+10	+1,3%
Enseignement du 2 nd degré privé sous contrat	1 833	1 831	1 842	7,3%	+11	+0,6%
	2 600	2 597	2 618	10,4%	+21	+0,8%
Secteurs public et privé sous contrat	25 071	24 999	25 107	100,0%	+108	+0,4%
Enseignement du 1^{er} degré	11 071	11 093	11 219	44,7%	+126	+1,1%
Enseignement du 2nd degré	14 000	13 906	13 888	55,3%	-18	-0,1%

► Source : Entrepôt de données BSA.

9 enseignants sur 10 exercent dans le secteur public.

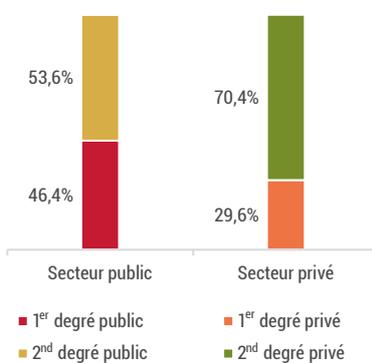
Les enseignants du 2nd degré représentent plus de la moitié du corps enseignant.
La diminution des effectifs d'enseignants concerne uniquement le 2nd degré public.

Figure 1.1.7 – Répartition des personnels enseignants



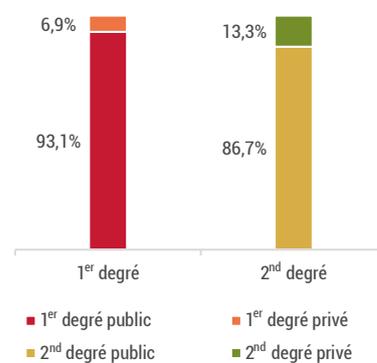
► Source : Entrepôt de données BSA.

Figure 1.1.8 – Répartition des personnels enseignants par secteur d'enseignement



► Source : Entrepôt de données BSA.

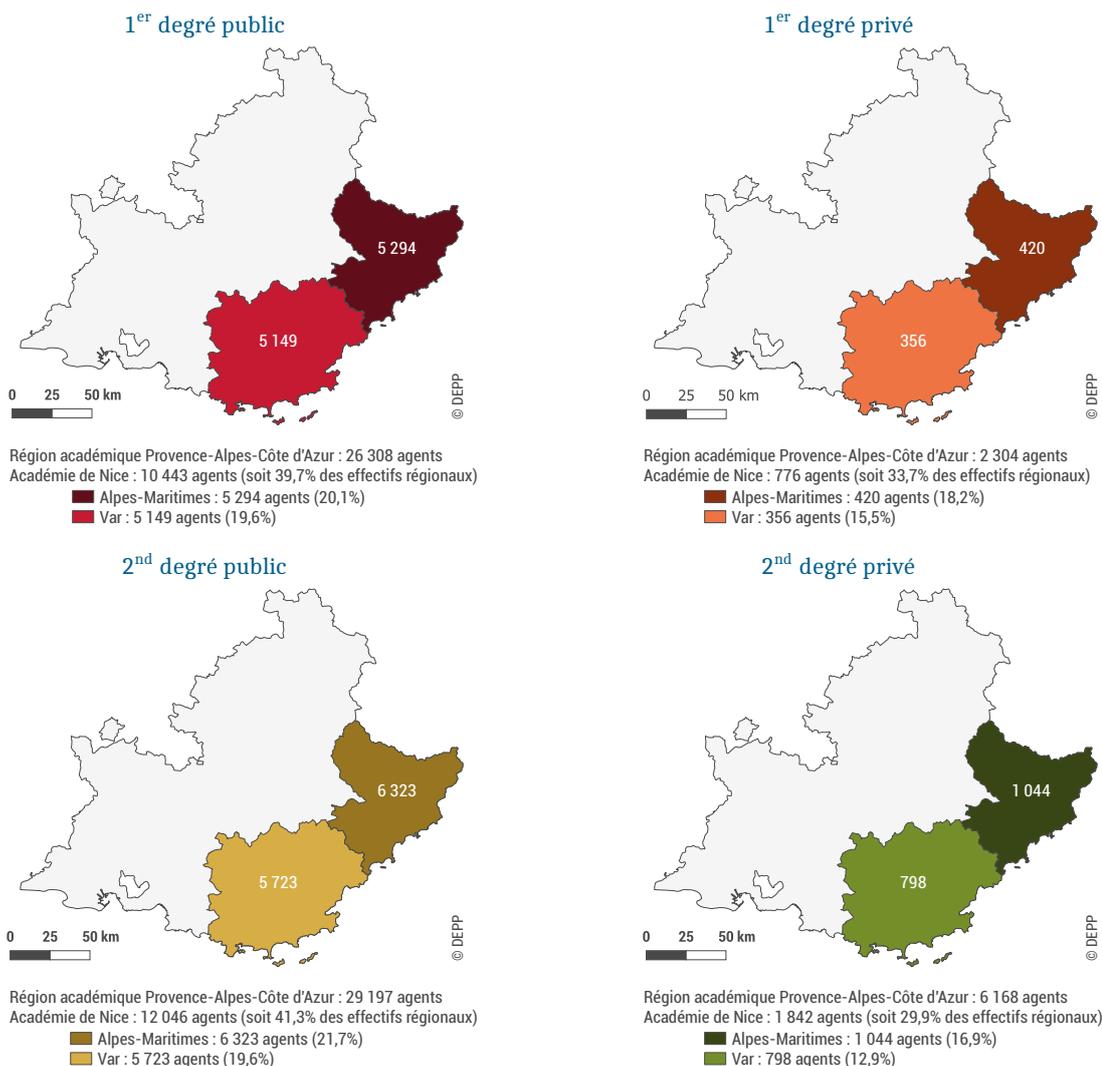
Figure 1.1.9 – Répartition des personnels enseignants par niveau d'enseignement



► Source : Entrepôt de données BSA.

La part de l'enseignement privé sous contrat, en corrélation avec les effectifs d'élèves scolarisés est de 13,3% pour le 2nd degré et de 6,9% pour le 1^{er} degré.

Carte 1.1.2 – Cartographie des effectifs des personnels enseignants



► Sources : Entrepôts de données BSA.

► Dates d'observation : 31/12/2020.

Tableau 1.1.5 – Répartition des effectifs enseignants par secteur d'enseignement et catégorie fonction publique en 2020-2021

Catégorie fonction publique	Public	Privé	Ensemble	Part des titulaires (%)	% sur Total
Catégorie A	21 345	2 182	23 527	99,7%	93,7%
Catégorie B	65	1	66	0,3%	0,3%
Titulaires	21 410	2 183	23 593	100,0%	94,0%
Non-titulaires	1 079	435	1 514		6,0%
Total	22 489	2 618	25 107		100,0%

► Lecture : La catégorie des enseignants non-titulaires englobe les maîtres auxiliaires, les professeurs contractuels ainsi que les vacataires.

► Source : Entrepôt de données BSA.

Les enseignants sont quasiment tous des personnels de catégorie A. Les enseignants de catégorie B sont des instituteurs et ne représentent que 0,3% de l'ensemble des personnels.

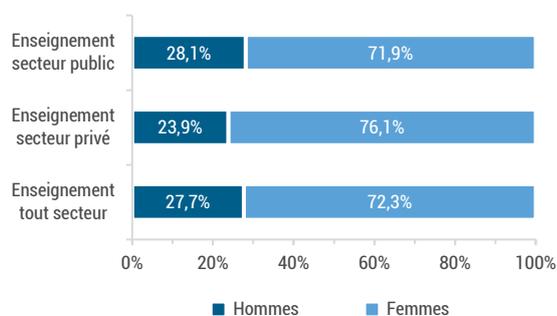
La part des enseignants non-titulaires, de 6,0%, augmente légèrement par rapport à l'année précédente. Dans l'enseignement privé, elle est bien plus élevée que dans l'enseignement public : elle est au 31/12/2020 de 16,6% contre 4,8% dans le secteur public.

Tableau 1.1.6 – Répartition des effectifs enseignants par secteur et niveau d'enseignement en 2020-2021

Secteur et niveau d'enseignement	Effectifs	Part des femmes	Âge moyen	Part des moins de 30 ans	Part des 30 à 39 ans	Part des 40 à 49 ans	Part des 50 ans et plus
Secteur public							
Enseignement du 1 ^{er} degré public	10 443	85,4%	44,5	8,8%	21,6%	35,5%	34,1%
Enseignement du 2 nd degré public	12 046	60,1%	46,2	5,1%	18,8%	37,3%	38,7%
	22 489	71,9%	45,4	6,8%	20,1%	36,5%	36,6%
Secteur privé sous contrat							
Enseignement du 1 ^{er} degré privé sous contrat	776	93,3%	45,1	7,0%	22,9%	35,1%	35,1%
Enseignement du 2 nd degré privé sous contrat	1 842	68,9%	46,4	6,5%	18,6%	34,4%	40,6%
	2 618	76,1%	46,0	6,6%	19,9%	34,6%	39,0%
Secteurs public et privé sous contrat							
Enseignement du 1^{er} degré	11 219	85,9%	44,5	8,7%	21,7%	35,5%	34,2%
Enseignement du 2nd degré	13 888	61,3%	46,2	5,3%	18,8%	36,9%	39,0%

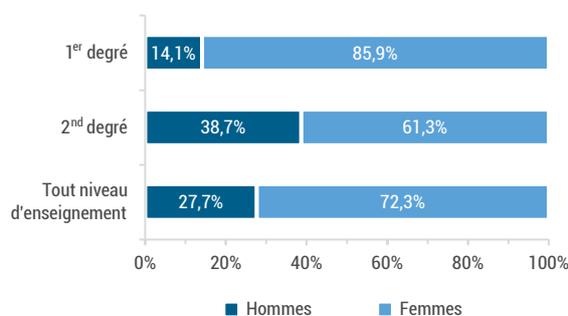
► Source : Entrepôt de données BSA.

Figure 1.1.10 – Répartition des personnels enseignants par genre et par secteur d'enseignement



► Source : Entrepôt de données BSA.

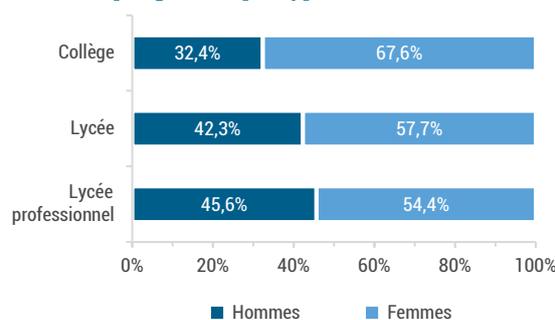
Figure 1.1.11 – Répartition des personnels enseignants par genre et par niveau d'enseignement



► Source : Entrepôt de données BSA.

La féminisation est plus importante dans les collèges du fait de la présence des professeurs certifiés, corps dans lequel les femmes sont les plus nombreuses.

Figure 1.1.12 – Répartition des personnels enseignants par genre et par type d'établissement



► Source : Entrepôt de données BSA.

1.1.2.1 Personnels enseignants du secteur public

Tableau 1.1.7 – Évolution des effectifs enseignants du secteur public par corps

Corps		31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020			Évolution 2020 / 2019
		Effectifs	Effectifs	Effectifs	% par niveau	% sur total	
Personnels enseignants du 1^{er} degré public							
Titulaires	Instituteurs	99	82	65	0,6%	0,3%	-17
	Professeurs des écoles	10 202	10 241	10 324	98,9%	45,9%	+83
Ensemble des titulaires		10 301	10 323	10 389	99,5%	46,2%	+66
Non- titulaires	Professeurs contractuels	1	1	53	0,5%	0,2%	+52
	Professeurs contractuels BOE ⁽¹⁾	2	3	1	0,0%	0,0%	-2
Ensemble des non-titulaires		3	4	54	0,5%	0,2%	+50
		10 304	10 327	10 443	100,0%	46,4%	+116
Personnels enseignants du 2nd degré public							
Titulaires	Adjoints d'enseignement	1	1	-	-	-	-1
	Chargés d'enseignement en EPS	30	26	16	0,1%	0,1%	-10
	Professeurs agrégés	1 581	1 588	1 581	13,1%	7,0%	-7
	Professeurs certifiés	7 089	7 028	6 973	57,9%	31,0%	-55
	Professeurs d'enseignement général de collège	12	11	7	0,1%	0,0%	-4
	Professeurs d'EPS ⁽²⁾	825	821	808	6,7%	3,6%	-13
	Professeurs de chaire supérieure	67	72	73	0,6%	0,3%	+1
	Professeurs de lycée professionnel	1 621	1 594	1 563	13,0%	7,0%	-31
Ensemble des titulaires		11 226	11 141	11 021	91,5%	49,0%	-120
Non- titulaires	Maîtres auxiliaires	37	36	34	0,3%	0,2%	-2
	Professeurs contractuels	903	896	991	8,2%	4,4%	+95
	Professeurs contractuels BOE ⁽¹⁾	1	2	-	-	-	-2
Ensemble des non-titulaires		941	934	1 025	8,5%	4,6%	+91
		12 167	12 075	12 046	191,5%	53,6%	-29
Total		22 471	22 402	22 489		100,0%	+87

(1) BOE : Bénéficiaires de l'obligation d'emploi

(2) Dans cette rubrique, seuls les professeurs certifiés d'EPS sont comptabilisés ; les professeurs agrégés en EPS sont, quant à eux, comptabilisés avec les professeurs agrégés.

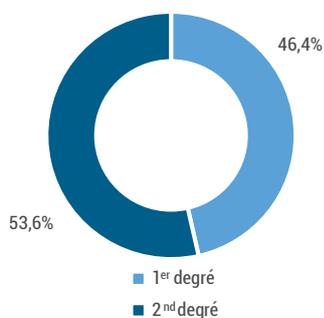
➤ Source : Entrepôt de données BSA.

Les enseignants du 2nd degré sont majoritaires parmi les personnels enseignants (53,6%).

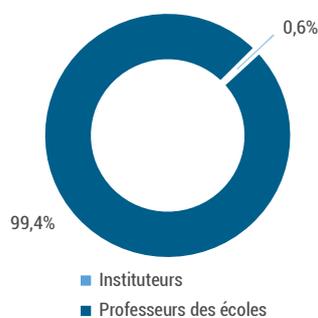
Dans l'enseignement 1^{er} degré, la part des instituteurs est de plus en plus réduite au fur et à mesure des départs à la retraite ; le taux passe de 0,8% à 0,6%, soit une baisse de 0,2 point.

Dans l'enseignement 2nd degré, les professeurs certifiés sont majoritaires avec un taux de 57,9%. Les professeurs agrégés et les professeurs de lycée professionnel ont un poids pratiquement équivalent : plus d'un enseignant sur dix pour chacune de ces catégories. Les professeurs d'EPS représentent 6,7% de l'ensemble des enseignants du 2nd degré.

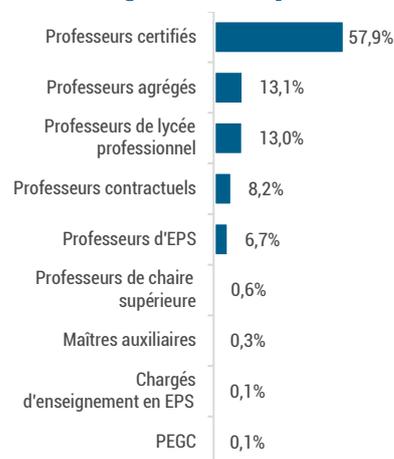
Figure 1.1.13 – Enseignants du secteur public



➤ Source : Entrepôt de données BSA.

Figure 1.1.14 – Enseignants du 1^{er} degré du secteur public

➤ Source : Entrepôt de données BSA.

Figure 1.1.15 – Enseignants du 2nd degré du secteur public

PEGC : Professeurs d'enseignement général de collège

➤ Source : Entrepôt de données BSA.

Tableau 1.1.8 – Répartition des effectifs des personnels enseignants du secteur public par corps en 2020-2021

Corps		Effectifs	Part des femmes	Âge moyen	Part des moins de 30 ans	Part des 30 à 39 ans	Part des 40 à 49 ans	Part des 50 ans et plus
Personnels enseignants du 1^{er} degré public								
Titulaires	Instituteurs	65	76,9%	54,9	-	-	3,1%	96,9%
	Professeurs des écoles	10 324	85,5%	44,5	8,6%	21,7%	35,8%	33,9%
Ensemble des titulaires		10 389	85,4%	44,6	8,6%	21,5%	35,6%	34,3%
Non-titulaires	Professeurs contractuels	53	73,6%	31,3	52,8%	28,3%	17,0%	1,9%
	Professeurs contractuels BOE ⁽¹⁾	1	100,0%	27,0	100,0%	-	-	-
Ensemble des non-titulaires		54	74,1%	31,2	53,7%	27,8%	16,7%	1,9%
		10 443	85,4%	44,5	8,8%	21,6%	35,5%	34,1%
Personnels enseignants du 2nd degré public								
Titulaires	Chargés d'enseignement en EPS	16	50,0%	60,3	-	-	-	100,0%
	Professeurs agrégés	1 581	54,1%	46,7	3,2%	19,0%	38,9%	38,9%
	Professeurs certifiés	6 973	65,1%	45,9	5,2%	19,6%	37,7%	37,4%
	Professeurs d'ens. général de collège	7	85,7%	61,1	-	-	-	100,0%
	Professeurs d'EPS ⁽²⁾	808	45,3%	47,4	5,3%	15,1%	34,0%	45,5%
	Professeurs de chaire supérieure	73	32,9%	52,7	-	1,4%	30,1%	68,5%
	Professeurs de lycée professionnel	1 563	51,6%	48,7	1,5%	11,6%	39,9%	47,0%
Ensemble des titulaires		11 021	59,9%	46,6	4,4%	17,9%	37,8%	39,9%
Non-titulaires	Maîtres auxiliaires	34	76,5%	54,0	-	-	11,8%	88,2%
	Professeurs contractuels	991	61,8%	41,8	13,7%	29,5%	33,4%	23,4%
Ensemble des non-titulaires		1 025	62,2%	42,2	13,3%	28,5%	32,7%	25,6%
		12 046	60,1%	46,2	5,1%	18,8%	37,3%	38,7%
Total		22 489	71,9%	45,4	6,8%	20,1%	36,5%	36,6%

(1) BOE : Bénéficiaires de l'obligation d'emploi.

(2) Dans cette rubrique, seuls les professeurs certifiés d'EPS sont comptabilisés ; les professeurs agrégés en EPS sont, quant à eux, comptabilisés avec les professeurs agrégés.

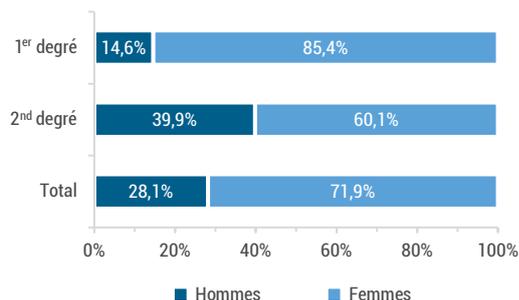
► Source : Entrepôt de données BSA.

La féminisation du corps enseignant est générale sauf pour :

- les professeurs agrégés et les enseignants de la voie professionnelle proches de la parité,
- les professeurs d'EPS et les professeurs de chaire supérieure où les hommes sont majoritaires.

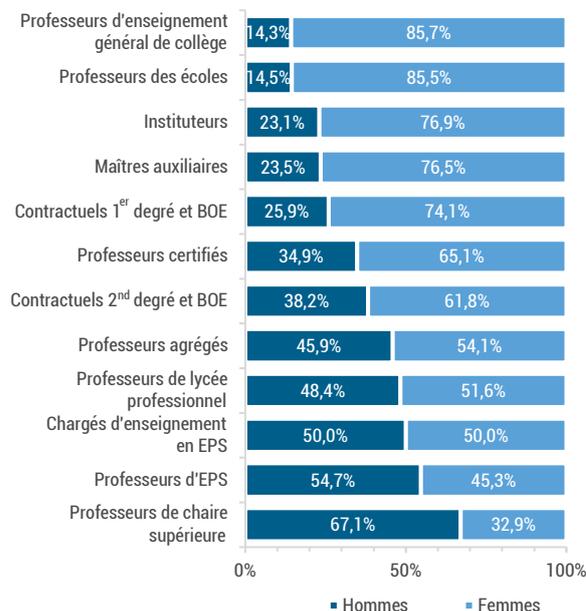
La part des femmes parmi les personnels enseignants du 1^{er} degré est la plus élevée et dépasse les 80,0%.

Figure 1.1.16 – Répartition des personnels enseignants du secteur public par genre et par niveau d'enseignement



► Source : Entrepôt de données BSA.

Figure 1.1.17 – Répartition des personnels enseignants du secteur public par genre et par corps

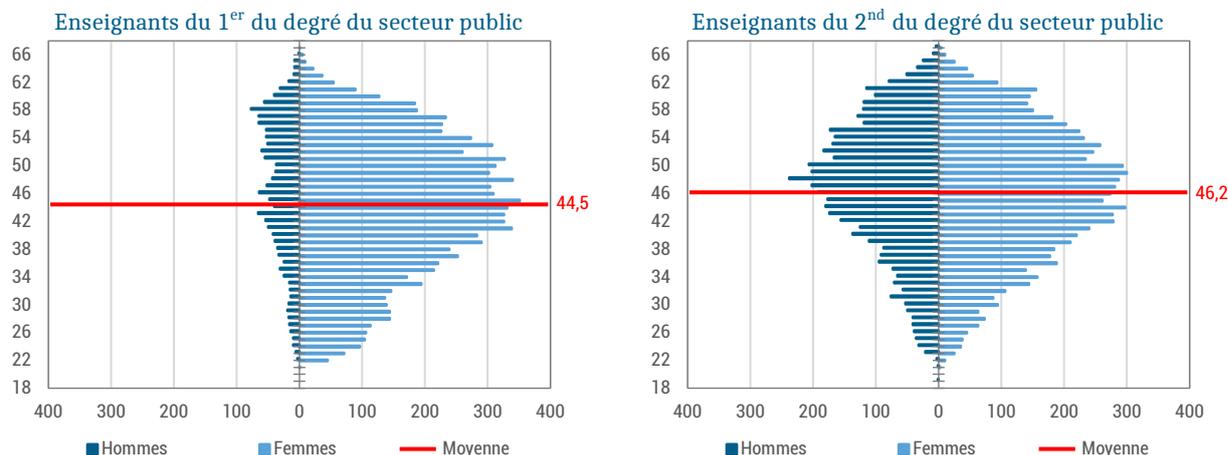


► Source : Entrepôt de données BSA.

Globalement, les moins de 30 ans représentent moins d'un enseignant sur dix alors que les 50 ans et plus représentent un enseignant sur trois. Plus des deux tiers des enseignants du secteur public ont plus de 39 ans : 36,5% ont de 40 à 49 ans et 36,6% ont 50 ans et plus.

Les moins de 30 ans sont particulièrement représentés parmi les professeurs contractuels (13,7%). A l'inverse, les 50 ans et plus sont majoritaires chez les professeurs de chaire supérieure (68,5%) et chez les enseignants dans les corps en voie d'extinction : les instituteurs (96,9%) et les maîtres auxiliaires (88,2%). Les personnels des corps des chargés d'enseignement en EPS et des professeurs d'enseignement général de collège se situent intégralement dans cette tranche d'âge.

Figure 1.1.18 – Pyramides des âges des personnels enseignants du secteur public



► Source : Entrepôt de données BSA.

1.1.2.1.1 Enseignants titulaires du 1^{er} degré du secteur public

Tableau 1.1.9 – Répartition des effectifs des enseignants titulaires du 1^{er} degré public par corps et département en 2020-2021

Corps	Alpes-Maritimes		Var		Académie	
	Effectifs	En %	Effectifs	En %	Effectifs	En %
Instituteurs	53	1,0%	12	0,2%	65	0,6%
Professeurs des écoles	5 201	99,0%	5 122	99,8%	10 324	99,4%
Total	5 254	100,0%	5 134	100,0%	10 389	100,0%

Nota Bene : 1 enseignant de l'académie est affecté dans un autre département que les Alpes-Maritimes et le Var, dans un établissement pour enfants malades.

► Source : Entrepôt de données BSA.

La part des instituteurs est un peu plus élevée dans les Alpes-Maritimes que dans le Var mais reste très faible (0,6% de la population).

Tableau 1.1.10 – Répartition des effectifs des enseignants titulaires du 1^{er} degré public par corps et fonction en 2020-2021

Fonction	Alpes-Maritimes		Var		Académie		Total	Total en %
	Instituteurs	Professeurs des écoles	Instituteurs	Professeurs des écoles	Instituteurs	Professeurs des écoles		
Accompagnement soutien et hors AIS	0	28	0	11	0	39	39	0,4%
Besoins éducatifs AIS hors classe	4	132	1	129	5	261	266	2,5%
Conseiller en formation continue	0	1	0	0	0	1	1	0,0%
Direction	0	13	0	18	0	31	31	0,3%
Enseignement	40	4 284	10	4 211	50	8 496	8 546	82,3%
Pilotage et animation pédagogique	0	49	0	49	0	98	98	0,9%
Remplacement	9	676	1	685	10	1 361	1 371	13,2%
Autres ⁽¹⁾	0	18	0	19	0	37	37	0,4%
Total	53	5 201	12	5 122	65	10 324	10 389	100,0%

(1) Personnels en réadaptation (postes adaptés), personnels ayant des fonctions administratives ou pédagogiques exceptionnelles, conseillers pédagogiques.

Nota Bene : 1 enseignant de l'académie est affecté dans un autre département que les Alpes-Maritimes et le Var, dans un établissement pour enfants malades.

► Source : Entrepôt de données BSA.

Plus d'un enseignant sur dix est affecté à des fonctions de remplacement dans le 1^{er} degré.

2,5% des enseignants répondent à des besoins d'enseignement spécifiques : besoins éducatifs liés au dispositif de l'Adaptation et de l'Intégration Scolaire (AIS) hors classe, accompagnement et soutien.

1,2% des enseignants sont affectés à des fonctions de pilotage, d'animation, et de direction.

1.1.2.1.2 Enseignants titulaires du 2nd degré du secteur publicTableau 1.1.11 – Répartition des effectifs des enseignants titulaires du 2nd degré public par corps et département en 2020-2021

Corps	Alpes-Maritimes		Var		Académie	
	Effectifs	En %	Effectifs	En %	Effectifs	En %
Chargés d'enseignement en EPS	4	0,1%	12	0,2%	16	0,1%
Professeurs agrégés	954	16,8%	625	11,7%	1 581	14,3%
Professeurs certifiés	3 524	62,0%	3 445	64,7%	6 973	63,3%
Professeurs d'enseignement général de collège	6	0,1%	1	0,0%	7	0,1%
Professeurs d'EPS ⁽¹⁾	400	7,0%	408	7,7%	808	7,3%
Professeurs de chaire supérieure	49	0,9%	24	0,5%	73	0,7%
Professeurs de lycée professionnel	748	13,2%	813	15,3%	1 563	14,2%
Total	5 685	100,0%	5 328	100,0%	11 021	100,0%

(1) Dans cette rubrique, seuls les professeurs certifiés d'EPS sont comptabilisés ; les professeurs agrégés en EPS sont, quant à eux, comptabilisés avec les professeurs agrégés.
Nota Bene : 8 enseignants de l'académie sont affectés dans d'autres départements que les Alpes-Maritimes et le Var (enseignants au CNED).

► Source : Entrepôt de données BSA.

Le poids des certifiés, majoritaires, est similaire dans les deux départements.

Les professeurs agrégés sont moins nombreux dans le Var que dans les Alpes-Maritimes, département qui scolarise plus de lycéens d'enseignement général et technologique et de post-baccalauréat. L'inverse est observé pour les professeurs de lycée professionnel. Cet écart est lié à une offre de formation de la voie professionnelle plus développée dans le Var.

Tableau 1.1.12 – Répartition des effectifs des enseignants titulaires du 2nd degré public par corps et fonction en 2020-2021

Fonction	CE ⁽¹⁾ en EPS	Professeurs agrégés	Professeurs certifiés	PEGC ⁽²⁾	Professeurs d'EPS	Professeurs de chaire supérieure	PLP ⁽³⁾	Total	Total en %
Chef de travaux	0	5	17	0	0	0	31	53	0,5%
Conseiller en formation continue	0	0	10	0	0	0	2	12	0,1%
Documentation	0	1	240	0	0	0	0	241	2,2%
Enseignement	16	1 569	6 677	7	801	73	1 522	10 665	96,8%
Laboratoire	0	1	4	0	0	0	0	5	0,0%
Autres ⁽⁴⁾	0	5	25	0	7	0	8	45	0,4%
Total	16	1 581	6 973	7	808	73	1 563	11 021	100,0%

(1) CE : Chargés d'enseignement.

(2) PEGC : Professeurs d'enseignement général de collège.

(3) PLP : Professeurs de lycée professionnel.

(4) Personnels en réadaptation (postes adaptés), personnels ayant des fonctions administratives ou pédagogiques exceptionnelles, conseillers pédagogiques.

► Source : Entrepôt de données BSA.

La quasi-totalité des enseignants est devant les élèves.

1.1.2.2 Personnels enseignants du secteur privé sous contrat

Tableau 1.1.13 – Évolution des effectifs enseignants du secteur privé sous contrat par corps

Corps		31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020			Évolution 2020 / 2019
		Effectifs	Effectifs	Effectifs	% par niveau	% sur total	
Personnels enseignants du 1^{er} degré privé sous contrat							
Titulaires	Instituteurs	1	1	1	0,1%	0,0%	0
	Professeurs des écoles	602	607	596	76,8%	22,8%	-11
Ensemble des titulaires		603	608	597	76,9%	22,8%	-11
Non-titulaires	Maîtres auxiliaires	164	158	179	23,1%	6,8%	+21
		767	766	776	100,0%	29,6%	+10
Personnels enseignants du 2nd degré privé sous contrat							
Titulaires	Adjoints d'enseignement	11	10	10	0,5%	0,4%	0
	Professeurs agrégés	65	65	67	3,6%	2,6%	+2
	Professeurs certifiés	1 157	1 168	1 165	63,2%	44,5%	-3
	Professeurs d'EPS ⁽¹⁾	133	136	139	7,5%	5,3%	+3
	Professeurs de chaire supérieure	2	3	2	0,1%	0,1%	-1
	Professeurs de lycée professionnel	200	208	203	11,0%	7,8%	-5
Ensemble des titulaires		1 568	1 590	1 586	86,1%	60,6%	-4
Non-titulaires	Maîtres auxiliaires	265	241	256	13,9%	9,8%	+15
		1 833	1 831	1 842	100,0%	70,4%	+11
Total		2 600	2 597	2 618		100,0%	+21

(1) Dans cette rubrique, seuls les professeurs certifiés d'EPS sont comptabilisés; les professeurs agrégés en EPS sont, quant à eux, comptabilisés avec les professeurs agrégés.

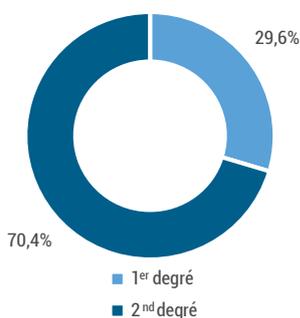
► Source : Entrepôt de données BSA.

Les enseignants du 2nd degré représentent 70,4% de l'ensemble des enseignants dans le secteur privé sous contrat, contre 53,6% dans le secteur public.

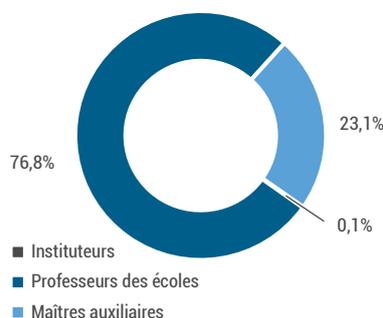
Dans le 1^{er} degré, les professeurs des écoles sont relativement moins représentés dans le secteur privé que dans le secteur public : 76,8% contre 98,9%.

Dans le 2nd degré, tout comme le secteur public, la population la plus représentée est la population des certifiés : 63,2% des enseignants. Les maîtres auxiliaires y sont nettement plus nombreux : 13,9% contre 0,3% dans le secteur public. A l'inverse, les professeurs agrégés ne représentent que 3,6% des personnels enseignants contre 13,1% dans le secteur public.

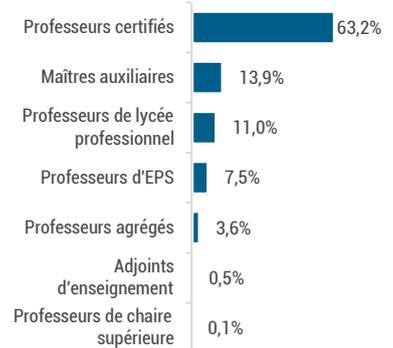
Figure 1.1.19 – Enseignants du secteur privé sous contrat



► Source : Entrepôt de données BSA.

Figure 1.1.20 – Enseignants du 1^{er} degré du secteur privé sous contrat

► Source : Entrepôt de données BSA.

Figure 1.1.21 – Enseignants du 2nd degré du secteur privé sous contrat

► Source : Entrepôt de données BSA.

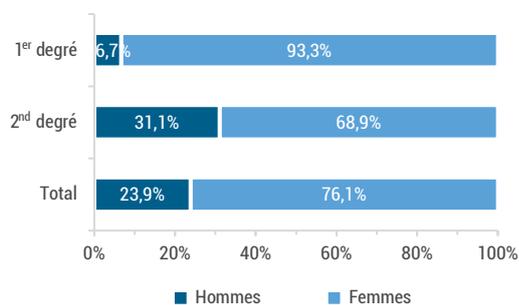
Tableau 1.1.14 – Répartition des effectifs des personnels enseignants du secteur privé par corps en 2020-2021

Corps		Effectifs	Part des femmes	Âge moyen	Part des moins de 30 ans	Part des 30 à 39 ans	Part des 40 à 49 ans	Part des 50 ans et plus
Personnels enseignants du 1^{er} degré privé sous contrat								
Titulaires	Instituteurs	1	0,0%	48,0	-	-	100,0%	-
	Professeurs des écoles	596	93,5%	47,0	3,5%	19,0%	36,2%	41,3%
Ensemble des titulaires		597	93,3%	47,0	3,5%	18,9%	36,3%	41,2%
Non-titulaires	Maîtres auxiliaires	179	93,3%	39,0	18,4%	36,3%	30,7%	14,5%
		776	93,3%	45,1	7,0%	22,9%	35,1%	35,1%
Personnels enseignants du 2nd degré privé sous contrat								
Titulaires	Adjoints d'enseignement	10	60,0%	55,1	-	-	10,0%	90,0%
	Professeurs agrégés	67	61,2%	48,3	-	23,9%	28,4%	47,8%
	Professeurs certifiés	1 165	73,8%	47,4	4,5%	16,7%	34,9%	43,8%
	Professeurs d'EPS ⁽¹⁾	139	46,8%	45,4	10,8%	15,1%	38,8%	35,3%
	Professeurs de chaire supérieure	2	0,0%	53,5	-	-	-	100,0%
	Professeurs de lycée professionnel	203	63,5%	48,1	1,5%	15,3%	37,9%	45,3%
Ensemble des titulaires		1 586	69,4%	47,4	4,5%	16,6%	35,2%	43,8%
Non-titulaires	Maîtres auxiliaires	256	65,6%	40,1	18,8%	30,9%	29,3%	21,1%
		1 842	68,9%	46,4	6,5%	18,6%	34,4%	40,6%
Total		2 618	76,1%	46,0	6,6%	19,9%	34,6%	39,0%

(1) Dans cette rubrique, seuls les professeurs certifiés d'EPS sont comptabilisés ; les professeurs agrégés en EPS sont, quant à eux, comptabilisés avec les professeurs agrégés.

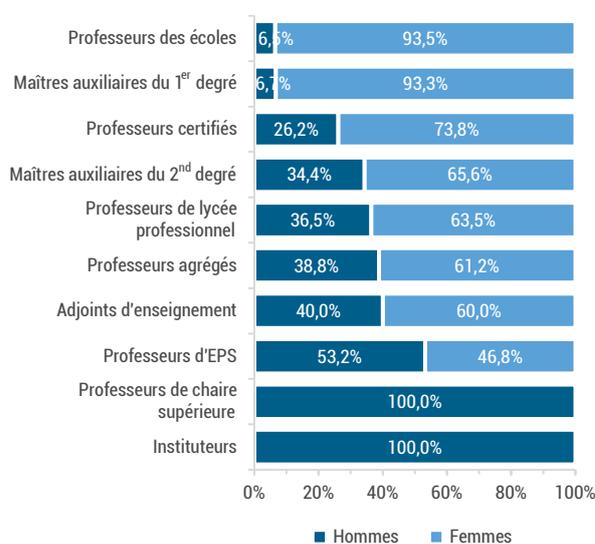
► Source : Entrepôt de données BSA.

Figure 1.1.22 – Répartition des personnels enseignants du secteur privé par genre et par niveau d'enseignement



► Source : Entrepôt de données BSA.

Figure 1.1.23 – Répartition des personnels enseignants du secteur privé par genre et par corps

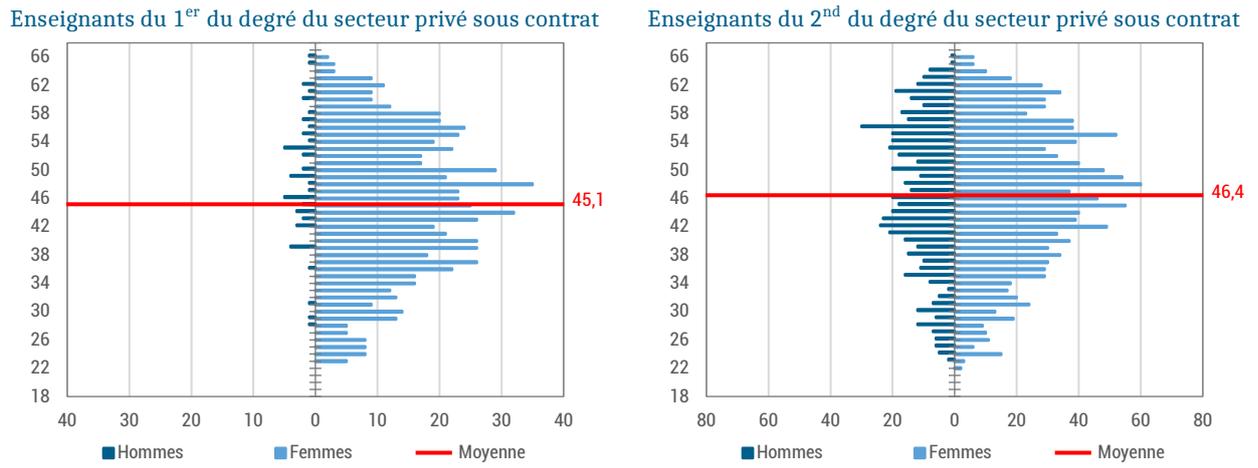


► Source : Entrepôt de données BSA.

La féminisation est plus forte parmi les enseignants du secteur d'enseignement privé sous contrat. Elle augmente légèrement cette année dans le 1^{er} degré (93,3%, soit +0,6 point) et dans le 2nd degré (68,9%, soit +0,3 point).

Les personnels enseignants du secteur privé sous contrat sont légèrement plus âgés que ceux du secteur public (46,0 ans dans le privé contre 45,4 ans dans le public). Près de trois enseignants sur quatre ont 40 ans et plus, et la part des 50 ans et plus dépasse le tiers de l'ensemble de la population.

Figure 1.1.24 – Pyramides des âges des personnels enseignants du secteur privé sous contrat



► Source : Entrepôt de données BSA.

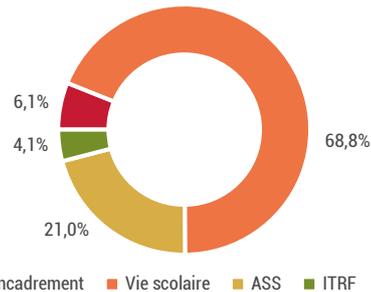
1.1.3 Personnels non-enseignants

Tableau 1.1.15 – Évolution des effectifs des personnels non-enseignants

Catégorie de personnels	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020		Évolution 2020 / 2019	Évolution en % 2020 / 2019
	Effectifs	Effectifs	Effectifs	% sur total		
Personnels d'encadrement	493	488	490	6,1%	+2	+0,4%
Personnels de vie scolaire	4 551	5 237	5 540	68,8%	+303	+5,8%
Personnels ASS	1 756	1 704	1 693	21,0%	-11	-0,6%
Personnels ITRF	324	322	328	4,1%	+6	+1,9%
Total	7 124	7 751	8 051	100,0%	+300	+3,9%

► Source : Entrepôt de données BSA.

Figure 1.1.25 – Répartition des effectifs des personnels non-enseignants

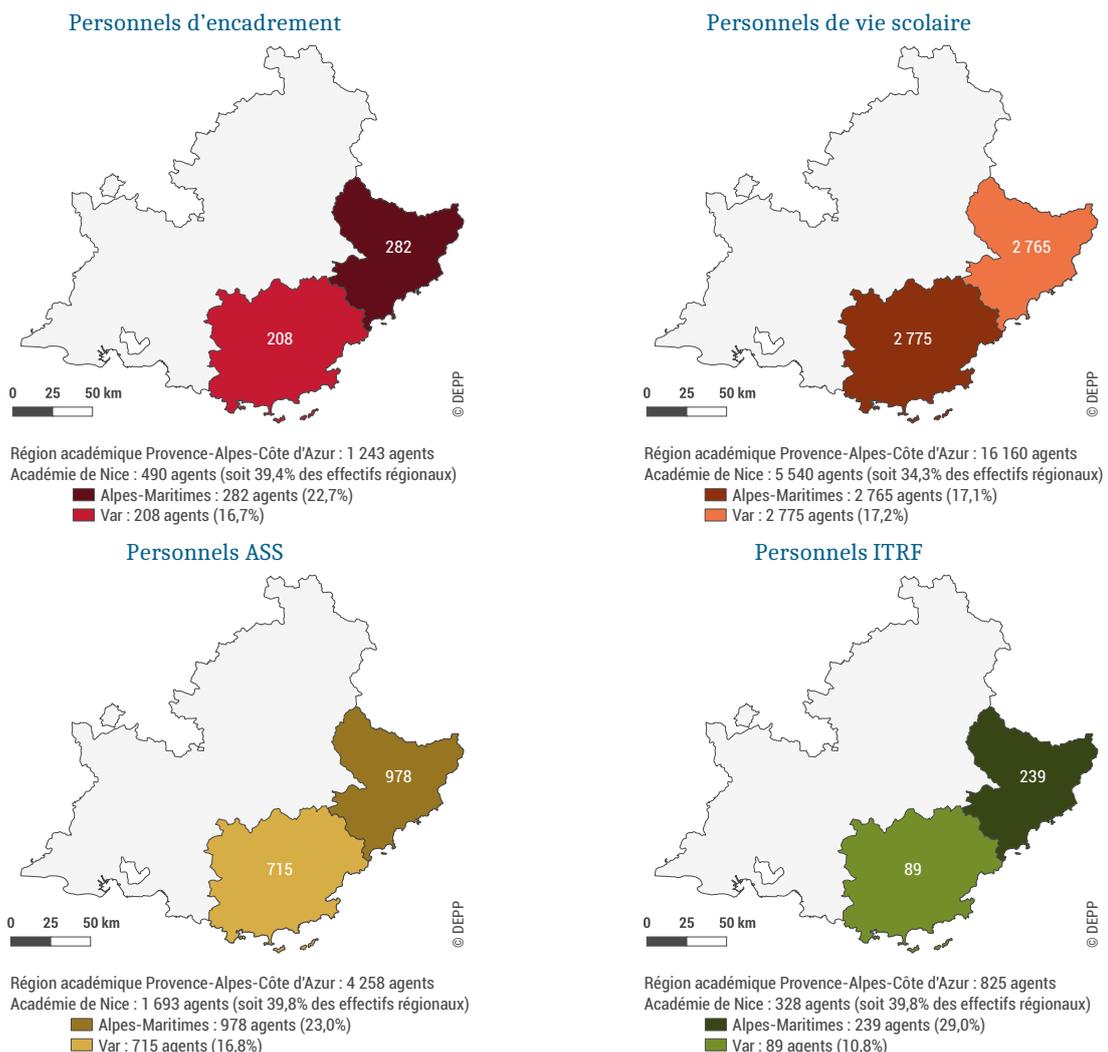


► Source : Entrepôt de données BSA.

Globalement, les effectifs non-enseignants augmentent de 3,9% en 2020.

La plus grande variation d'effectifs chez les personnels non-enseignants concerne les personnels de vie scolaire (évolution de +5,8% par rapport à l'année antérieure).

Carte 1.1.3 – Cartographie des effectifs des personnels non-enseignants



► Sources : Entrepôts de données BSA.

► Dates d'observation : 31/12/2020.

Tableau 1.1.16 – Évolution des effectifs des personnels non-enseignants par catégorie fonction publique

Catégorie fonction publique	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020			Évolution 2020 / 2019	Évolution en % 2020 / 2019
	Effectifs	Effectifs	Effectifs	Part des titulaires (%)	% sur total		
Catégorie A *	1 502	1 559	1 544	56,5%	19,2%	-15	-1,0%
Catégorie B *	534	455	469	17,2%	5,8%	+14	+3,1%
Catégorie C	765	746	721	26,4%	9,0%	-25	-3,4%
Titulaires	2 801	2 760	2 734	100,0%	34,0%	-26	-0,9%
Non-titulaires	4 323	4 991	5 317		66,0%	+326	+6,5%
Total	7 124	7 751	8 051		100,0%	+300	+3,9%

* A compter du 1^{er} février 2019, les assistants de service social deviennent des personnels de catégorie A (décrets n° 2017-1050 et 2017-1051).

► Source : Entrepôt de données BSA.

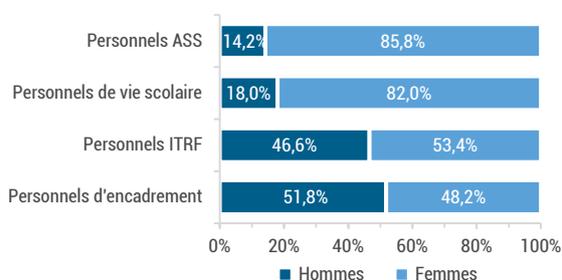
Parmi les personnels titulaires non-enseignants, un peu plus d'une personne sur deux est de catégorie A. Le pourcentage élevé de personnels non-titulaires (66,0% soit 5 317 agents) s'explique essentiellement par la présence des personnels d'assistance éducative (4 928 agents, soit 92,7% des non-titulaires).

Tableau 1.1.17 – Répartition des effectifs des personnels non-enseignants par catégorie de personnels en 2020-2021

Catégorie de personnels	Effectifs	Part des femmes	Âge moyen	Part des moins de 30 ans	Part des 30 à 39 ans	Part des 40 à 49 ans	Part des 50 ans et plus
Personnels d'encadrement							
Personnels d'encadrement supérieur	24	29,2%	55,0	-	-	29,2%	70,8%
Personnels d'inspection	84	51,2%	55,1	-	1,2%	17,9%	81,0%
Personnels de direction	382	48,7%	52,6	-	3,1%	31,9%	64,9%
	490	48,2%	53,2	-	2,7%	29,4%	68,0%
Personnels de vie scolaire							
Personnels d'assistance éducative	4 928	82,2%	41,7	23,2%	20,5%	24,9%	31,4%
Personnels d'éducation	612	80,6%	47,9	3,6%	17,0%	34,2%	45,3%
	5 540	82,0%	42,3	21,0%	20,1%	25,9%	32,9%
Personnels ASS							
Personnels administratifs	1 353	83,7%	49,9	1,9%	12,9%	29,3%	55,8%
Personnels médico-sociaux	339	94,4%	50,5	2,7%	11,5%	27,1%	58,7%
Personnels technique	1	100,0%	47,0	-	-	100,0%	-
	1 693	85,8%	50,0	2,1%	12,6%	28,9%	56,3%
Personnels ITRF							
	328	53,4%	46,8	8,5%	17,1%	29,0%	45,4%
Total	8 051	79,6%	44,8	15,3%	17,4%	26,9%	40,5%

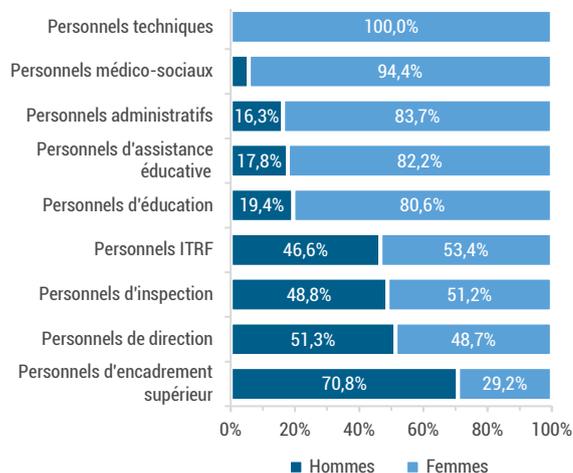
► Source : Entrepôt de données BSA.

Figure 1.1.26 – Répartition des personnels non-enseignants par genre et par type de personnels



► Source : Entrepôt de données BSA.

Figure 1.1.27 – Répartition des personnels non-enseignants par genre et par catégorie de personnels



► Source : Entrepôt de données BSA.

1.1.3.1 Personnels d'encadrement

Tableau 1.1.18 – Évolution des effectifs des personnels d'encadrement par fonction

Fonction	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020			Évolution 2020 / 2019
	Effectifs	Effectifs	Effectifs	% par catégorie	% sur total	
Personnels d'encadrement supérieur						
Recteur, conseiller, directeur de cabinet, SGA ⁽¹⁾ , SGAA ⁽²⁾	9	9	7	29,2%	1,4%	-2
DASEN ⁽³⁾ , DAASEN ⁽⁴⁾ , secrétaire général de DSDEN	7	8	8	33,3%	1,6%	0
AENESR ⁽⁵⁾	8	9	9	37,5%	1,8%	0
	24	26	24	100,0%	4,9%	-2
Personnels d'inspection						
Inspecteur pédagogique régional	31	30	30	35,7%	6,1%	0
Inspecteur de l'Éducation nationale	56	55	54	64,3%	11,0%	-1
	87	85	84	100,0%	17,1%	-1
Personnels de direction						
Principal de collège	140	141	140	36,6%	28,6%	-1
Principal adjoint de collège	122	118	121	31,7%	24,7%	+3
Proviseur de lycée	39	38	39	10,2%	8,0%	+1
Proviseur adjoint de lycée	43	42	43	11,3%	8,8%	+1
Proviseur de lycée professionnel	18	18	18	4,7%	3,7%	0
Proviseur adjoint de lycée professionnel	20	20	20	5,2%	4,1%	0
Autre fonction de direction ⁽⁶⁾	0	0	1	0,3%	0,2%	+1
	382	377	382	100,0%	78,0%	+5
Total	493	488	490		100,0%	+2

(1) SGA : Secrétaire général académique.

(2) SGAA : Secrétaire général académique adjoint.

(3) DASEN : Directeur académique des services de l'Éducation nationale.

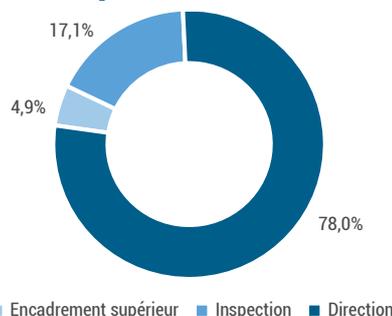
(4) DAASEN : Directeur académique adjoint des services de l'Éducation nationale.

(5) AENESR : Administrateur de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

(6) Chargé de mission.

► Source : Entrepôt de données BSA.

Figure 1.1.28 – Personnels d'encadrement supérieur, d'inspection et de direction



► Source : Entrepôt de données BSA.

Parmi l'ensemble des personnels d'encadrement, trois agents sur quatre sont des personnels de direction.

Déclinés par catégorie, deux personnels de direction sur trois exercent leurs fonctions en collège et deux personnels d'inspection sur trois sont inspecteurs de l'Éducation nationale (IEN).

Tableau 1.1.19 – Répartition des effectifs des personnels d'encadrement par fonction en 2020-2021

Fonction	Effectifs	Part des femmes	Âge moyen	Part des moins de 30 ans	Part des 30 à 39 ans	Part des 40 à 49 ans	Part des 50 ans et plus
Personnels d'encadrement supérieur							
Recteur, conseiller, directeur de cabinet, SGA ⁽¹⁾ , SGAA ⁽²⁾	7	28,6%	54,4	-	-	28,6%	71,4%
DASEN ⁽³⁾ , DAASEN ⁽⁴⁾ , secrétaire général de DSDEN	8	25,0%	57,5	-	-	12,5%	87,5%
AENESR ⁽⁵⁾	9	33,3%	53,3	-	-	44,4%	55,6%
	24	29,2%	55,0	-	-	29,2%	70,8%
Personnels d'inspection							
Inspecteur pédagogique régional	30	50,0%	54,8	-	-	13,3%	86,7%
Inspecteur de l'Éducation nationale	54	51,9%	55,2	-	1,9%	20,4%	77,8%
	84	51,2%	55,1	-	1,2%	17,9%	81,0%
Personnels de direction							
Principal de collège	140	52,1%	54,0	-	0,7%	27,1%	72,1%
Principal adjoint de collège	121	53,7%	49,2	-	7,4%	47,9%	44,6%
Proviseur de lycée	39	17,9%	57,8	-	-	5,1%	94,9%
Proviseur adjoint de lycée	43	51,2%	52,5	-	-	32,6%	67,4%
Proviseur de lycée professionnel	18	38,9%	58,6	-	-	-	100,0%
Proviseur adjoint de lycée professionnel	20	55,0%	49,1	-	10,0%	45,0%	45,0%
Autre fonction de direction ⁽⁶⁾	1	100,0%	43,0	-	-	100,0%	-
	382	48,7%	52,6	-	3,1%	31,9%	64,9%
Total	490	48,2%	53,2	-	2,7%	29,4%	68,0%

(1) SGA : Secrétaire général académique.

(2) SGAA : Secrétaire général académique adjoint.

(3) DASEN : Directeur académique des services de l'Éducation nationale.

(4) DAASEN : Directeur académique adjoint des services de l'Éducation nationale.

(5) AENESR : Administrateur de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

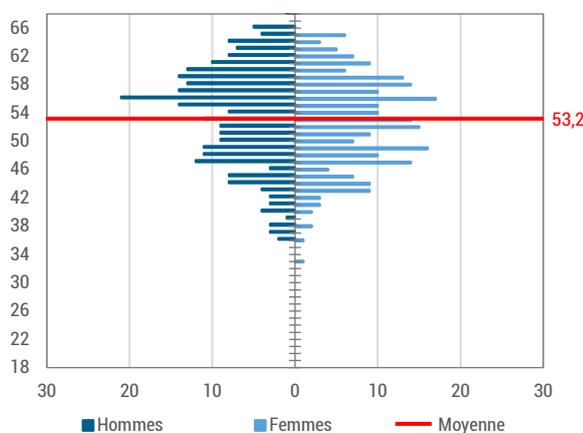
(6) Chargé de mission.

► Source : Entrepôt de données BSA.

Une quasi-parité est observée pour les personnels d'encadrement (taux de féminisation de 48,2%, stable depuis 2019-2020). On note cependant une féminisation plus élevée chez les personnels d'inspection (51,2%). La parité d'ensemble observée chez les personnels de direction masque des disparités selon le type d'établissement. Les hommes sont majoritaires dans la direction des lycées alors que les femmes sont majoritaires dans la direction des collèges et les fonctions d'adjointe en collèges et lycées.

Plus de deux personnels d'encadrement sur trois ont 50 ans et plus, avec une présence pour cette tranche d'âge plus fortement marquée pour les personnels d'inspection, les personnels d'encadrement supérieur et les chefs d'établissement (proviseurs de lycée et principaux de collège).

Figure 1.1.29 – Pyramide des âges des personnels d'encadrement



► Source : Entrepôt de données BSA.

Tableau 1.1.20 – Corps d'origine des personnels de direction

Corps d'origine des personnels de direction	Effectifs	% par catégorie	Part en %
Personnels enseignants du 1^{er} degré public			
Professeurs des écoles	38	100,0%	9,9%
	38	100,0%	9,9%
Personnels enseignants du 2nd degré public			
Adjoints d'enseignement	1	0,4%	0,3%
Chargés d'enseignement en EPS	2	0,8%	0,5%
Professeurs agrégés	27	10,7%	7,1%
Professeurs certifiés	144	56,9%	37,7%
Professeurs d'enseignement général de collège	7	2,8%	1,8%
Professeurs d'EPS	15	5,9%	3,9%
Professeurs de lycée professionnel	57	22,5%	14,9%
	253	100,0%	66,2%
Personnels de vie scolaire			
Conseillers principaux d'éducation	83	95,4%	21,7%
Psychologues de l'Éducation nationale	4	4,6%	1,0%
	87	100,0%	22,8%
Personnels administratifs, sociaux et de santé (ASS)			
Attachés d'administration de l'état	1	50,0%	0,3%
Conseillers d'administration scolaire et universitaire	1	50,0%	0,3%
	2	100,0%	0,5%
Autres personnels en provenance d'un autre ministère			
	2	100,0%	0,5%
Total	382		100,0%

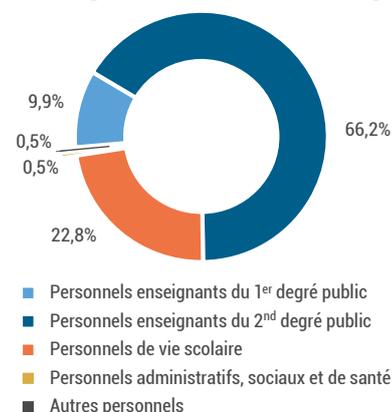
► Sources : Entrepôt de données BSA ; Service des personnels d'encadrement.

Les personnels de direction au 31/12/2020 sont majoritairement originaires des corps des enseignants du 2nd degré public (66,2%) et proviennent pour 56,9% d'entre eux du corps des personnels certifiés.

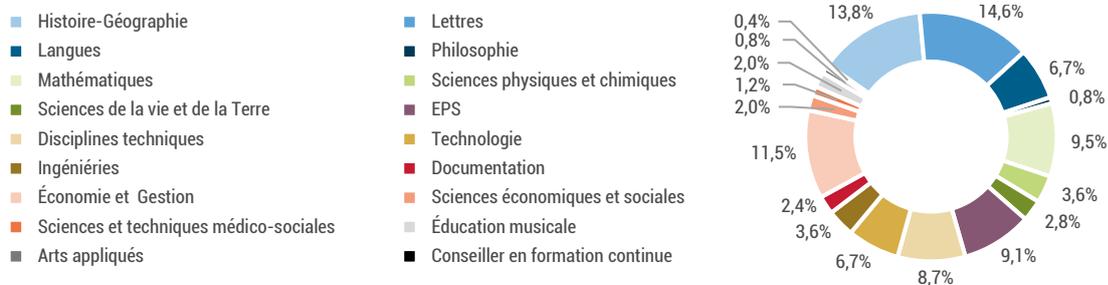
La seconde catégorie de personnels la plus représentée est celle des personnels de vie scolaire (22,8%) avec la présence de personnels appartenant précédemment au corps des conseillers principaux d'éducation (21,7%).

Les personnels de direction dont le corps d'origine relève de l'enseignement public 2nd degré représentent 2,1% des effectifs 2020-2021 des enseignants du 2nd degré public alors que les personnels originaires du corps des conseillers principaux d'éducation (CPE), représentent, quant à eux, 25,6% des effectifs 2020-2021 de ce corps.

Figure 1.1.30 – Répartition en fonction du corps d'origine



► Sources : Entrepôt de données BSA ; Service des personnels d'encadrement.

Figure 1.1.31 – Répartition par discipline des personnels de direction précédemment enseignants du 2nd degré

► Lecture : Des regroupements de disciplines ont été effectués :

Lettres : lettres classiques, lettres modernes, lettres anglais, lettres éducation musicale, lettres histoire-géographie.

Langues : allemand, anglais, espagnol, italien.

Mathématiques : mathématiques, mathématiques sciences physiques.

Disciplines techniques : techniques industrielles électricité, techniques agricoles, techniques tertiaires, techniques culinaires, hôtellerie restauration.

Ingénieries : électronique, électrotechnique, génie civil, génie industriel, génie mécanique.

► Sources : Entrepôt de données BSA ; Service des personnels d'encadrement.

1.1.3.2 Personnels de vie scolaire

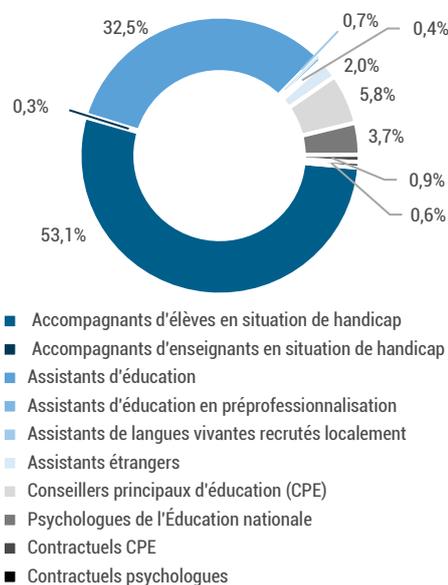
Tableau 1.1.21 – Évolution des effectifs des personnels de vie scolaire par corps

Corps	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020			Évolution 2020 / 2019	
	Effectifs	Effectifs	Effectifs	% par catégorie	% sur total		
Personnels d'assistance éducative							
Non- titulaires	Accompagnants d'élèves en situation de handicap*	2 016	2 658	2 941	59,7%	53,1%	+283
	Accompagnants d'enseignants en situation de handicap*	18	15	18	0,4%	0,3%	+3
	Assistants d'éducation	1 782	1 807	1 800	36,5%	32,5%	-7
	Assistants d'éducation en préprofessionnalisation	0	16	38	0,8%	0,7%	+22
	Assistants de langues vivantes recrutés localement	14	19	21	0,4%	0,4%	+2
	Assistants étrangers	117	115	110	2,2%	2,0%	-5
	3 947	4 630	4 928	100,0%	89,0%	+298	
Personnels d'éducation							
Titulaires	Conseillers principaux d'éducation (CPE)	333	330	324	52,9%	5,8%	-6
	Psychologues de l'Éducation nationale	210	205	205	33,5%	3,7%	0
	Ensemble des titulaires	543	535	529	86,4%	9,5%	-6
Non- titulaires	Contractuels CPE	33	39	48	7,8%	0,9%	+9
	Contractuels psychologues	28	33	35	5,7%	0,6%	+2
	Ensemble des non-titulaires	61	72	83	13,6%	1,5%	+11
		604	607	612	100,0%	11,0%	+5
Total	4 551	5 237	5 540		100,0%	+303	

* Les accompagnants d'élèves en situation de handicap et les accompagnants d'enseignants en situation de handicap appartiennent au même corps (AESH).

► Source : Entrepôt de données BSA.

Figure 1.1.32 – Personnels d'assistance éducative et d'éducation



Les personnels d'assistance éducative représentent 89,0% des personnels de vie scolaire (contre 11,0% pour les personnels d'éducation).

Parmi les personnels d'assistance éducative, les accompagnants d'élèves en situation de handicap représentent près de 60% des personnels et les assistants d'éducation 37,3%.

Parmi les personnels d'éducation, trois agents sur cinq sont des conseillers principaux d'éducation.

La plus grande variation d'effectifs chez les personnels de vie scolaire concerne les accompagnants d'élèves en situation de handicap ; cette variation représente 93,4% de la variation totale des personnels de vie scolaire.

► Source : Entrepôt de données BSA.

Tableau 1.1.22 – Répartition des effectifs des personnels de vie scolaire par corps en 2020-2021

Corps	Effectifs	Part des femmes	Âge moyen	Part des moins de 30 ans	Part des 30 à 39 ans	Part des 40 à 49 ans	Part des 50 ans et plus	
Personnels d'assistance éducative								
Non-titulaires	Accompagnants d'élèves en situation de handicap*	2 941	93,4%	48,2	3,6%	16,9%	32,1%	47,5%
	Accompagnants d'enseignants en situation de handicap*	18	94,4%	47,6	5,6%	11,1%	38,9%	44,4%
	Assistants d'éducation	1 800	63,8%	32,3	50,6%	27,2%	14,7%	7,4%
	Assistants d'éducation en préprofessionnalisation	38	68,4%	21,2	94,7%	5,3%	-	-
	Assistants de langues vivantes recrutés localement	21	95,2%	41,9	14,3%	23,8%	33,3%	28,6%
	Assistants étrangers	110	83,6%	26,8	80,0%	13,6%	3,6%	2,7%
Total	4 928	82,2%	41,7	23,2%	20,5%	24,9%	31,4%	
Personnels d'éducation								
Titulaires	Conseillers principaux d'éducation (CPE)	324	76,5%	48,9	1,5%	13,0%	37,0%	48,5%
	Psychologues de l'Éducation nationale	205	88,3%	50,0	2,0%	11,7%	33,7%	52,7%
Ensemble des titulaires		529	81,1%	49,3	1,7%	12,5%	35,7%	50,1%
Non-titulaires	Contractuels CPE	48	70,8%	41,0	4,2%	45,8%	31,3%	18,8%
	Contractuels psychologues	35	85,7%	35,2	31,4%	45,7%	14,3%	8,6%
Ensemble des non-titulaires		83	77,1%	38,5	15,7%	45,8%	24,1%	14,5%
Total		612	80,6%	47,9	3,6%	17,0%	34,2%	45,3%
Total	5 540	82,0%	42,3	21,0%	20,1%	25,9%	32,9%	

* Les accompagnants d'élèves en situation de handicap et les accompagnants d'enseignants en situation de handicap appartiennent au même corps (AESH).

► Source : Entrepôt de données BSA.

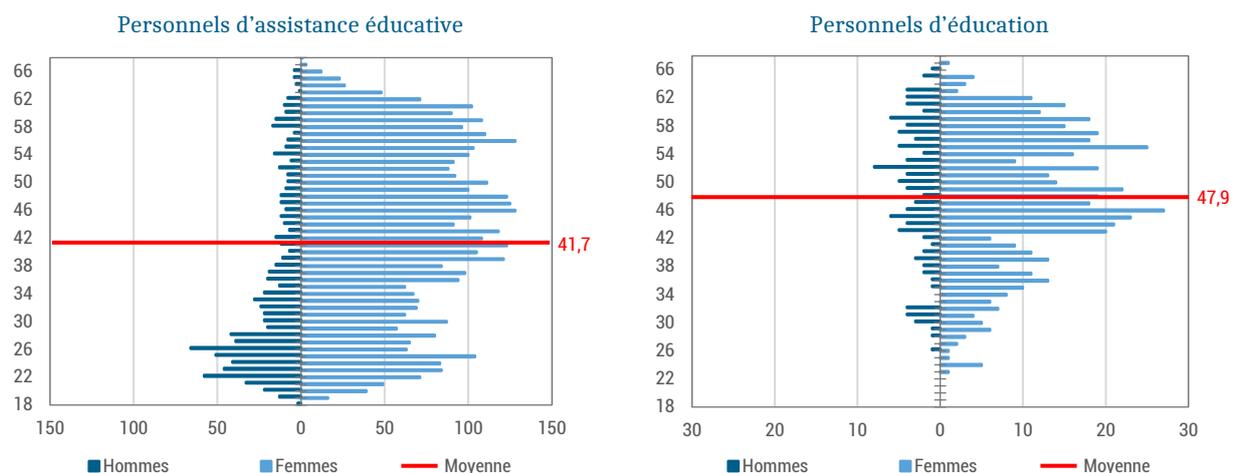
Plus de quatre agents sur cinq parmi les personnels d'assistance éducative sont des femmes.

Pour l'ensemble des personnels de vie scolaire, la part des femmes est en hausse de 0,2 point par rapport à l'année antérieure, avec une progression plus forte chez les personnels d'éducation (+0,4 point par rapport à 2019-2020).

Près d'un quart des personnels d'assistance éducative a moins de 30 ans, en particulier parmi les assistants d'éducation en préprofessionnalisation (94,7%) et les assistants étrangers (80,0%). Près d'un tiers se situe dans la tranche d'âge des 50 ans et plus. Cette situation s'explique par un nombre plus important d'accompagnants d'élèves en situation de handicap dans cette tranche d'âge.

Pour les personnels d'éducation, un peu moins de la moitié des agents se situe dans la tranche d'âge 50 ans et plus et un peu plus d'un tiers dans la tranche des 40 à 49 ans.

Figure 1.1.33 – Pyramides des âges des personnels de vie scolaire



► Source : Entrepôt de données BSA.

Accompagnants d'élèves en situation de handicap

Historiquement, les missions des accompagnants d'élèves en situation de handicap se déclinaient en trois catégories :

- l'aide en dispositif collectif qui permet l'accompagnement pour tous les élèves bénéficiant d'un enseignement adapté au sein d'une Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire (AESH-CO),
- l'aide individuelle destinée à un élève qui a besoin d'un accompagnement continu et soutenu (AESH-I),
- l'aide mutualisée dont l'accompagnement n'est pas nécessairement continu et soutenu (AESH-M).

Depuis la rentrée 2019, l'académie de Nice a mis en place des pôles d'inclusion d'accompagnement localisé (PIAL) avec comme principaux objectifs :

- un accompagnement humain défini au plus près des besoins de chaque élève en situation de handicap afin de développer son autonomie et de lui permettre d'acquérir les connaissances et les compétences du socle commun,
- une plus grande flexibilité dans l'organisation de l'accompagnement humain pour les établissements scolaires et les écoles,
- une professionnalisation des accompagnants et une amélioration de leurs conditions de travail.

Focus IV.1 – Évolution des effectifs d'AESH par département et mission

Mission	31/12/2018		31/12/2019		31/12/2020		Évolution en effectifs 2020 / 2019	Évolution en % 2020 / 2019
	Effectifs	Part des femmes	Effectifs	Part des femmes	Effectifs	Part des femmes		
Alpes-Maritimes								
AESH-Collectif	136	88,2%	147	89,8%	156	89,7%	+9	+6,1%
AESH-Individuel	614	96,1%	830	93,4%	750	93,2%	-80	-9,6%
AESH-Mutualisé	207	92,8%	296	94,3%	278	94,6%	-18	-6,1%
AESH en PIAL	-	-	77	93,5%	215	91,6%	+138	+179,2%
	957	94,3%	1 350	87,9%	1 399	92,9%	+49	+3,6%
Var								
AESH-Collectif	98	99,0%	111	97,3%	117	94,9%	+6	+5,4%
AESH-Individuel	487	96,7%	789	94,0%	883	93,2%	+94	+11,9%
AESH-Mutualisé	474	92,6%	359	95,8%	399	94,7%	+40	+11,1%
AESH en PIAL	-	-	49	93,9%	143	94,4%	+94	+191,8%
	1 059	95,1%	1 308	94,8%	1 542	93,8%	+234	+17,9%
Total	2 016	94,7%	2 658	91,3%	2 941	93,4%	+283	+10,6%

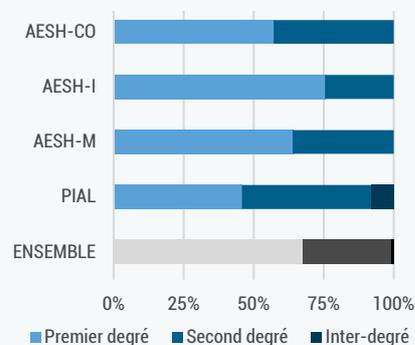
► Source : Entrepôt de données BSA

Focus IV.2 – Âge moyen et tranche d'âge des AESH par type de mission

Corps	Âge moyen	Moins de 30 ans	De 30 à 39 ans	De 40 à 49 ans	50 ans et plus
AESH-Collectif	46,4	8,1%	16,8%	33,0%	42,1%
AESH-Individuel	48,2	3,0%	17,3%	32,8%	46,8%
AESH-Mutualisé	48,9	3,0%	16,5%	29,2%	51,3%
AESH en PIAL	48,3	3,9%	15,4%	33,5%	47,2%
Total	48,2	3,6%	16,9%	32,1%	47,5%

► Source : Entrepôt de données BSA

Focus IV.3 – Répartition des AESH par niveau d'enseignement et mission



► Source : Entrepôt de données BSA

Assistants d'éducation en préprofessionnalisation

Présentation générale

Le dispositif de formation en alternance au métier d'enseignant, intitulé assistant d'éducation en préprofessionnalisation, a été mis en place nationalement à la rentrée 2019 (décret n°2019-981 du 24/09/2019). Il permet d'alterner formation universitaire et immersion en classe encadrée par un tuteur enseignant (8 heures hebdomadaires en établissement pendant 39 semaines).

Prévu sur 3 ans, du début de la 2^{ème} année de licence (L2) à la fin de la 1^{ère} année de master (M1), le contrat de préprofessionnalisation permet une entrée progressive dans le métier de professeur, en qualité d'assistant d'éducation, et de percevoir une rémunération.

Activités de formation

Les assistants d'éducation en préprofessionnalisation ont des activités différenciées selon l'année de formation :

- en L2, ils effectuent des observations et interventions ponctuelles sur des séquences pédagogiques sous la responsabilité de leur tuteur et participent à l'aide aux devoirs et aux leçons,

- en L3, en supplément des activités précédentes, ils participent à l'accompagnement spécialisé de l'élève et interviennent dans les parcours éducatifs,

- et en M1, ils prennent en charge, en responsabilité, des séquences pédagogiques complètes et remplacent le professeur titulaire dans la discipline.

Rémunération

La rémunération brute mensuelle des assistants d'éducation en préprofessionnalisation s'élève à 862 € en L2, 1 198 € en L3 et 1 219 € en M1.

Les tuteurs perçoivent quant à eux une indemnité annuelle de 600 € bruts.

Effectifs

A la rentrée 2020, l'académie de Nice a poursuivi le recrutement d'assistant d'éducation en préprofessionnalisation dans le 2nd degré public dans trois disciplines : l'anglais, les mathématiques et les lettres.

Focus V.1 – Répartition des assistants d'éducation en préprofessionnalisation en 2020-2021

Département et discipline	Effectifs			Part des femmes	Âge moyen
	L2	L3	Total		
Alpes-Maritimes					
Anglais	8	6	14	78,6%	21,9
Lettres	1	0	1	0,0%	19,0
Mathématiques	6	3	9	55,6%	21,6
	15	9	24	66,7%	21,6
Var					
Anglais	5	3	8	87,5%	20,8
Mathématiques	4	3	7	57,1%	19,7
	9	6	15	73,3%	20,3
Total	24	15	39	69,2%	21,1

► Source : Inspection, Entrepôt de données BSA

► Date d'observation : rentrée scolaire 2020.

► Nota Bene : 39 AED à la rentrée scolaire 2020 mais 38 au 31/12/2020 en raison d'une rupture conventionnelle à l'automne 2020.

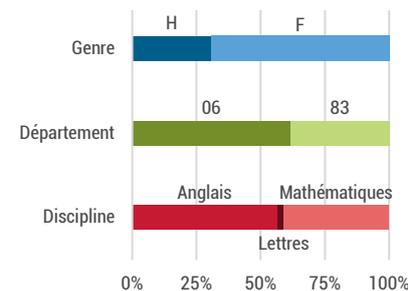
Focus V.2 – Situation des assistants d'éducation en préprofessionnalisation à l'issue de l'année scolaire 2020-2021

Département et discipline	Poursuite en année supérieure	Redoublement	Rupture conventionnelle ^(*)
Alpes-Maritimes			
Anglais	13	-	1
Lettres	1	-	-
Mathématiques	6	-	3
	20	-	4
Var			
Anglais	7	-	1
Mathématiques	7	-	-
	14	-	1
Total	34	-	5

* Rupture conventionnelle à l'initiative de l'administration.

► Source : Inspection, Entrepôt de données BSA

Focus V.3 – Répartition par genre, département et discipline



► Source : Inspection, Entrepôt de données BSA

24 assistants d'éducation en préprofessionnalisation ont été recrutés en L2 à la rentrée 2020 (dont 60,9% de femmes), conduisant à un total de 39 personnes bénéficiant du dispositif d'alternance en 2020 (L2 et L3). Ces étudiants, affectés en collège, bénéficient d'un accompagnement par un tuteur de terrain, professeur expérimenté de l'établissement d'accueil.

Dans trois cas sur cinq, l'établissement d'affectation se situe dans les Alpes-Maritimes. L'anglais est la discipline la plus représentée (56,4%).

A l'issue de l'année scolaire, 87,2% des étudiants ont poursuivi leur formation (87,5% en L3 et 86,7% en M1).

1.1.3.3 Personnels administratifs, sociaux et de santé (ASS)

Tableau 1.1.23 – Évolution des effectifs des personnels ASS par corps

Corps		31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020			Évolution 2020 / 2019
		Effectifs	Effectifs	Effectifs	% par filière	% sur total	
Filière administrative							
Titulaires	Adjoints administratifs	569	562	551	40,7%	32,5%	-11
	Attachés d'administration de l'état	188	190	190	14,0%	11,2%	0
	Secrétaires administratifs	416	407	416	30,7%	24,6%	+9
Ensemble des titulaires		1 173	1 159	1 157	85,5%	68,3%	-2
Non-titulaires	Apprentis	40	2	0	0,0%	0,0%	-2
	Contractuels	149	149	152	11,2%	9,0%	+3
	Contractuels BOE ⁽¹⁾	3	3	3	0,2%	0,2%	0
	Contractuels individuels	43	40	41	3,0%	2,4%	+1
	Contractuels Pacte ⁽²⁾	1	1	0	-	-	-1
Ensemble des non-titulaires		236	195	196	14,5%	11,6%	+1
		1 409	1 354	1 353	100,0%	79,9%	-1
Filière médico-sociale							
Titulaires	Assistants de service social ⁽³⁾	67	67	65	19,2%	3,8%	-2
	Conseillers techniques de service social	9	9	8	2,4%	0,5%	-1
	Infirmiers	200	198	193	56,9%	11,4%	-5
	Médecins	33	33	27	8,0%	1,6%	-6
Ensemble des titulaires		309	307	293	86,4%	17,3%	-14
Non-titulaires	Assistants de service social contractuels	8	9	8	2,4%	0,5%	-1
	Infirmiers contractuels	21	25	30	8,8%	1,8%	+5
	Médecins contractuels de santé scolaire	7	8	8	2,4%	0,5%	0
Ensemble des non-titulaires		36	42	46	13,6%	2,7%	4
		345	349	339	100,0%	20,0%	-10
Filière technique							
Titulaires	Adjoints techniques des établissements d'enseignement	2	1	0	-	-	-1
Non-titulaires	Contractuels	0	0	1	100,0%	0,1%	+1
		2	1	1	100,0%	0,1%	0
Total		1 756	1 704	1 693		100,0%	-11

(1) BOE : Bénéficiaires de l'obligation d'emploi.

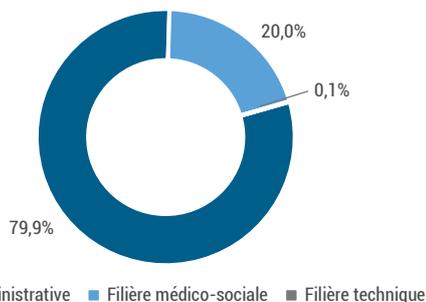
(2) Pacte : Parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, hospitalière et d'état.

(3) A compter du 1^{er} février 2019, les assistants de service social deviennent des personnels de catégorie A (décrets n° 2017-1050 et 2017-1051).

► Source : Entrepôt de données BSA.

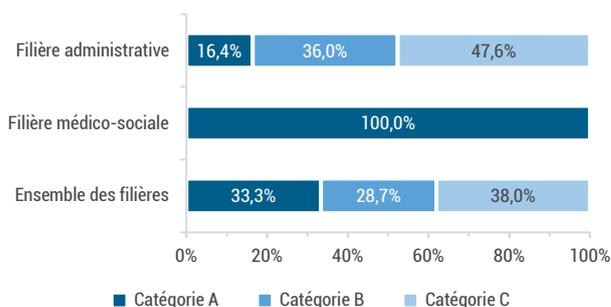
Sur l'ensemble des 1 693 personnels ASS, 79,9% relèvent de la filière administrative, 20,0% de la filière médico-sociale et 0,1% de la filière technique.

Figure 1.1.34 – Répartition des personnels ASS par filière



► Source : Entrepôt de données BSA.

Figure 1.1.35 – Répartition des personnels titulaires ASS par catégorie fonction publique



► Source : Entrepôt de données BSA.

Tableau 1.1.24 – Répartition des effectifs des personnels administratifs par corps en 2020-2021

Corps		Effectifs	Part des femmes	Âge moyen	Part des moins de 30 ans	Part des 30 à 39 ans	Part des 40 à 49 ans	Part des 50 ans et plus
Filière administrative								
Titulaires	Adjoints administratifs	551	89,8%	50,5	2,4%	12,0%	25,4%	60,3%
	Attachés d'administration de l'état	190	68,9%	50,3	0,5%	7,4%	38,9%	53,2%
	Secrétaires administratifs	416	80,0%	50,3	0,5%	11,8%	31,7%	56,0%
Ensemble des titulaires		1157	82,9%	50,4	1,4%	11,1%	29,9%	57,6%
Non-titulaires	Contractuels	152	91,4%	47,2	5,9%	21,1%	25,7%	47,4%
	Contractuels BOE ⁽¹⁾	3	100,0%	49,7	-	-	66,7%	33,3%
	Contractuels individuels	41	75,6%	45,4	2,4%	34,1%	24,4%	39,0%
Ensemble des non-titulaires		196	88,3%	46,9	5,1%	23,5%	26,0%	45,4%
		1 353	83,7%	49,9	1,9%	12,9%	29,3%	55,8%
Filière médico-sociale								
Titulaires	Assistants de service social	65	93,8%	48,9	-	15,4%	36,9%	47,7%
	Conseillers techniques de service social	8	87,5%	56,0	-	-	12,5%	87,5%
	Infirmiers	193	94,3%	51,5	-	10,4%	24,9%	64,8%
	Médecins	27	100,0%	59,2	-	3,7%	3,7%	92,6%
Ensemble des titulaires		293	94,5%	51,8	-	10,6%	25,3%	64,2%
Non-titulaires	Assistants de service social contractuels	8	100,0%	40,5	25,0%	12,5%	50,0%	12,5%
	Infirmiers contractuels	30	93,3%	40,1	23,3%	20,0%	40,0%	16,7%
	Médecins contractuels de santé scolaire	8	87,5%	52,8	-	12,5%	25,0%	62,5%
Ensemble des non-titulaires		46	93,5%	42,4	19,6%	17,4%	39,1%	23,9%
		339	94,4%	50,5	2,7%	11,5%	27,1%	58,7%
Filière technique								
Non-titulaires	Contractuels	1	100,0%	47,0	-	-	100,0%	-
		1	100,0%	47,0	-	-	100,0%	-
Total		1 693	85,8%	50,0	2,1%	12,6%	28,9%	56,3%

(1) BOE : Bénéficiaires de l'obligation d'emploi.

➤ Source : Entrepôt de données BSA.

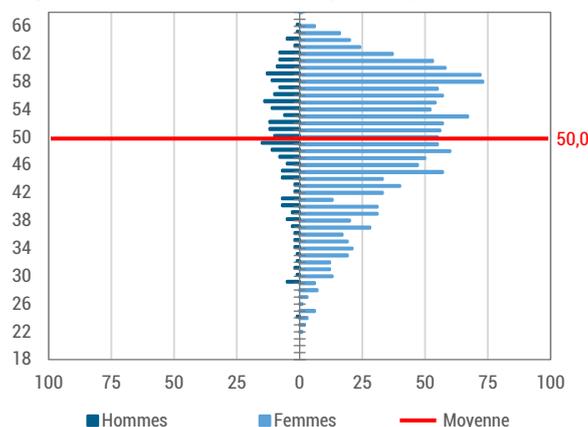
La plus forte féminisation de toutes les filières ASS concerne la filière médico-sociale avec un taux de 94,4%.

La plus forte féminisation des personnels administratifs titulaires se situe chez les personnels de catégorie C avec un taux de 89,8% en baisse de 1,1 point par rapport à 2019-2020. La féminisation chez les personnels de catégorie A (attachés d'administration de l'état) diminue également par rapport à l'année antérieure (68,9%, soit -1,1 point). Près de neuf agents non-titulaires sur dix sont des femmes.

La plus forte féminisation de la filière médico-sociale concerne le corps de médecins (100,0% des médecins sont des femmes).

La tranche des 50 ans et plus est la plus représentée parmi les personnels ASS avec une présence de 57,6% pour les personnels titulaires administratifs et une présence de 64,2% pour les personnels titulaires médico-sociaux.

Figure 1.1.36 – Pyramide des âges des personnels ASS



➤ Source : Entrepôt de données BSA.

1.1.3.4 Personnels ingénieurs et techniciens de recherche et de formation (ITRF)

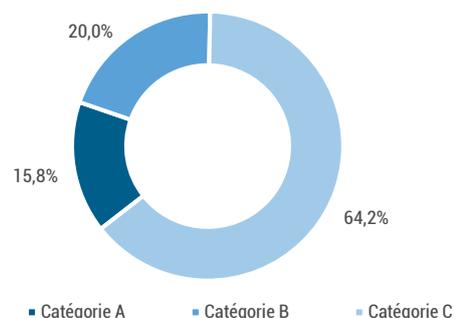
Tableau 1.1.25 – Évolution des effectifs des personnels ITRF par corps

Corps		31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020		Évolution % sur total 2020 / 2019
		Effectifs	Effectifs	Effectifs	% sur total	
Titulaires	Adjoints techniques	194	183	170	51,8%	-13
	Assistants ingénieurs	9	10	10	3,0%	0
	Ingénieurs d'études	20	23	26	7,9%	+3
	Ingénieurs de recherche	7	6	6	1,8%	0
	Techniciens	51	48	53	16,2%	+5
Ensemble des titulaires		281	270	265	80,8%	-5
Non-titulaires	Contractuels	39	49	60	18,3%	+11
	Contractuels BOE ⁽¹⁾	1	1	0	0,0%	-1
	Contractuels individuels	3	2	3	0,9%	+1
Ensemble des non-titulaires		43	52	63	19,2%	+11
Total		324	322	328	100,0%	+6

(1) BOE : Bénéficiaires de l'obligation d'emploi.

► Source : Entrepôt de données BSA.

Figure 1.1.37 – Répartition des personnels titulaires ITRF par catégorie fonction publique



► Source : Entrepôt de données BSA.

Près des deux tiers des personnels titulaires ITRF sont des personnels de catégorie C ; ces agents sont principalement affectés en établissements scolaires (74,7%).

Tableau 1.1.26 – Répartition des effectifs des personnels ITRF par corps en 2020-2021

Corps		Effectifs	Part des femmes	Âge moyen	Part des moins de 30 ans	Part des 30 à 39 ans	Part des 40 à 49 ans	Part des 50 ans et plus
Titulaires	Adjoints techniques	170	64,7%	48,2	4,1%	17,1%	30,0%	48,8%
	Assistants ingénieurs	10	20,0%	43,8	10,0%	20,0%	40,0%	30,0%
	Ingénieurs d'études	26	15,4%	50,0	-	7,7%	42,3%	50,0%
	Ingénieurs de recherche	6	33,3%	54,3	-	-	16,7%	83,3%
	Techniciens	53	28,3%	50,9	1,9%	15,1%	22,6%	60,4%
Ensemble des titulaires		265	50,2%	48,9	3,4%	15,5%	29,8%	51,3%
Non-titulaires	Contractuels	60	66,7%	37,7	31,7%	23,3%	25,0%	20,0%
	Contractuels individuels	3	66,7%	47,3	-	33,3%	33,3%	33,3%
Ensemble des non-titulaires		63	66,7%	38,1	30,2%	23,8%	25,4%	20,6%
Total		328	53,4%	46,8	8,5%	17,1%	29,0%	45,4%

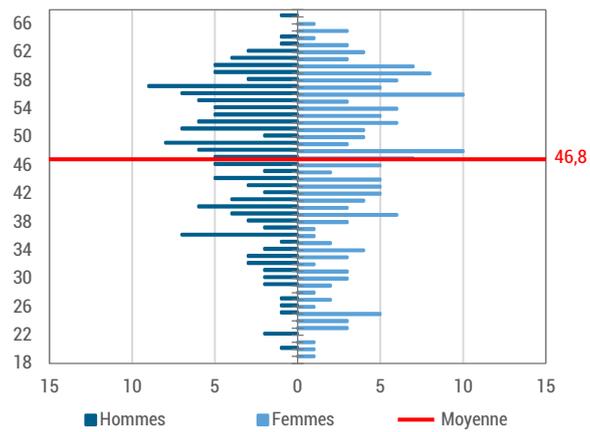
(1) BOE : Bénéficiaires de l'obligation d'emploi.

► Source : Entrepôt de données BSA.

La parité d'ensemble (part des femmes de 53,4%) chez les personnels ITRF masque une situation différenciée selon le niveau. Les personnels titulaires de catégories A et B sont majoritairement masculins (environ 3 hommes sur 4) alors que près des deux tiers des agents titulaires de catégorie C et des contractuels sont des femmes.

Globalement, près d'un personnel sur deux a 50 ans et plus. Les personnels ITRF sont faiblement représentés dans les tranches d'âge inférieures à 40 ans (25,6%).

Figure 1.1.38 – Pyramide des âges des personnels ITRF



► Source : Entrepôt de données BSA.

1.2 Flux des personnels

1.2.1 Personnels entrants

1.2.1.1 Personnels stagiaires

1.2.1.1.1 Évolution des effectifs des personnels stagiaires

Tableau 1.2.1 – Évolution des effectifs des personnels stagiaires par catégorie

Catégorie de personnels	2018-2019	2019-2020	2020-2021			Évolution 2020-2021 / 2019-2020
	Effectifs	Effectifs	Effectifs	% par catégorie	% sur Total	
Personnels enseignants						
Enseignants du 1 ^{er} degré	252	263	319	47,6%	43,5%	+56
<i>dont 1^{er} degré public</i>	239	250	310	46,3%	42,2%	+60
<i>dont 1^{er} degré privé sous contrat</i>	13	13	9	1,3%	1,2%	-4
Enseignants du 2 nd degré	441	376	351	52,4%	47,8%	-25
<i>dont 2nd degré public</i>	363	318	280	41,8%	38,1%	-38
<i>dont 2nd degré privé sous contrat</i>	78	58	71	10,6%	9,7%	+13
	693	639	670	100,0%	91,3%	+87
Personnels non-enseignants						
Personnels d'encadrement	15	11	14	21,9%	1,9%	+3
Personnels de vie scolaire	7	6	7	10,9%	1,0%	+1
Personnels ASS	28	35	37	57,8%	5,0%	+2
Personnels ITRF	9	8	6	9,4%	0,8%	-2
	59	60	64	100,0%	8,7%	+4
Total	752	699	734		100,0%	+91

► Source : Entrepôt de données BSA.

Au 31/12/2020, 734 agents sont des personnels fonctionnaires stagiaires, soit 5,0% agents de plus que l'année précédente.

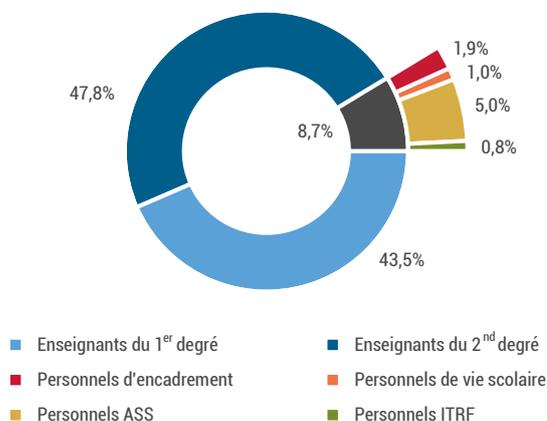
Plus de neuf stagiaires sur dix sont des enseignants, tous secteurs d'enseignement confondus, avec une répartition quasi-égale entre le 1^{er} degré et le 2nd degré.

La part des stagiaires enseignant dans l'enseignement privé sous contrat est relativement faible :

- 2,8% des stagiaires du 1^{er} degré exercent leurs fonctions dans le secteur privé,
- 20,2% des stagiaires du 2^{er} degré exercent leurs fonctions dans le secteur privé.

Chez les personnels non-enseignants, un peu plus de la moitié des stagiaires fait partie des personnels ASS et un cinquième est représenté par les personnels d'encadrement.

Figure 1.2.1 – Répartition de l'ensemble des personnels stagiaires en 2020-2021



► Source : Entrepôt de données BSA.

Tableau 1.2.2 – Évolution des effectifs des stagiaires enseignants par corps

Corps	2018-2019	2019-2020	2020-2021			Évolution 2020-2021 / 2019-2020
	Effectifs	Effectifs	Effectifs	% par catégorie	% sur Total	
Personnels enseignants du 1^{er} degré public						
Professeurs des écoles	239	250	310	100,0%	46,3%	+60
	239	250	310	100,0%	46,3%	+60
Personnels enseignants du 1^{er} degré privé						
Professeurs des écoles	13	13	9	100,0%	1,3%	-4
	13	13	9	100,0%	1,3%	-4
Personnels enseignants du 2nd degré public						
Professeurs agrégés	58	48	48	17,1%	7,2%	0
Professeurs certifiés	248	225	190	67,9%	28,4%	-35
Professeurs d'EPS	25	23	22	7,9%	3,3%	-1
Professeurs de lycée professionnel	32	22	20	7,1%	3,0%	-2
	363	318	280	100,0%	41,8%	-38
Personnels enseignants du 2nd degré privé						
Professeurs agrégés	6	3	8	11,3%	1,2%	+5
Professeurs certifiés	57	39	52	73,2%	7,8%	+13
Professeurs d'EPS	4	1	3	4,2%	0,4%	+2
Professeurs de lycée professionnel	11	15	8	11,3%	1,2%	-7
	78	58	71	100,0%	10,6%	+13
Total	693	639	670		100,0%	+31

► Source : Entrepôt de données BSA.

Tableau 1.2.3 – Évolution des effectifs des stagiaires non-enseignants par corps

Corps	2018-2019	2019-2020	2020-2021			Évolution 2020-2021 / 2019-2020	
	Effectifs	Effectifs	Effectifs	% par catégorie	% sur Total		
Personnels d'encadrement							
Personnels d'inspection	4	1	3	21,4%	4,7%	+2	
Personnels de direction	11	10	11	78,6%	17,2%	+1	
	15	11	14	100,0%	21,9%	+3	
Personnels de vie scolaire							
Conseillers principaux d'éducation	7	6	7	100,0%	10,9%	+1	
	7	6	7	100,0%	10,9%	+1	
Personnels administratifs, sociaux et de santé (ASS)							
Filière administrative	Adjoints administratifs	13	16	12	32,4%	18,8%	-4
	Attachés d'administration de l'état	1	4	4	10,8%	6,3%	0
	Secrétaires administratifs	4	8	14	37,8%	21,9%	+6
Filière médico-sociale	Assistants de service social	2	2	1	2,7%	1,6%	-1
	Infirmiers	7	5	5	13,5%	7,8%	0
	Médecins	1	0	1	2,7%	1,6%	+1
	28	35	37	100,0%	57,8%	+2	
Personnels ingénieurs et techniciens de recherche et de formation (ITRF)							
Adjoints techniques	5	4	4	66,7%	6,3%	0	
Assistants ingénieurs	2	3	0	0,0%	0,0%	-3	
Ingénieurs d'études	1	1	0	0,0%	0,0%	-1	
Techniciens	1	0	2	33,3%	3,1%	+2	
	9	8	6	100,0%	9,4%	-2	
Total	59	60	64		100,0%	+4	

► Source : Entrepôt de données BSA.

1.2.1.1.2 Répartition des personnels stagiaires en 2020-2021

Tableau 1.2.4 – Répartition des personnels stagiaires par catégorie, en 2020-2021

Catégorie de personnels	Effectifs	Part des femmes	Âge moyen	Part des moins de 30 ans	Part des 30 à 39 ans	Part des 40 à 49 ans	Part des 50 ans et plus
Personnels enseignants							
Enseignants du 1 ^{er} degré	319	88,4%	30,0	58,0%	27,6%	12,5%	1,9%
Enseignants du 2 nd degré	351	58,7%	33,5	47,0%	23,6%	21,9%	7,4%
	670	72,8%	31,8	52,2%	25,5%	17,5%	4,8%
Personnels non-enseignants							
Personnels d'encadrement	14	64,3%	46,2	-	7,1%	64,3%	28,6%
Personnels de vie scolaire	7	57,1%	33,3	42,9%	28,6%	28,6%	-
Personnels ASS	37	81,1%	38,9	5,4%	51,4%	43,2%	-
Personnels ITRF	6	16,7%	33,8	33,3%	50,0%	16,7%	-
	64	68,8%	39,4	10,9%	39,1%	43,8%	6,3%
Total	734	72,5%	32,5	48,6%	26,7%	19,8%	4,9%

► Source : Entrepôt de données BSA.

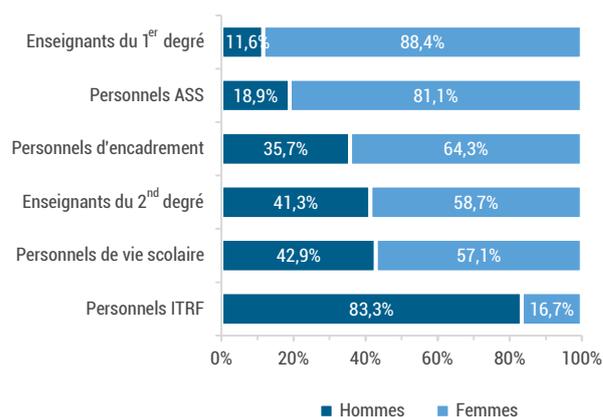
L'âge moyen de l'ensemble des stagiaires, toutes catégories de personnels confondues, est de 32,5 ans. Les populations les plus jeunes sont les personnels enseignants et les personnels de vie scolaire.

Pour l'année scolaire 2020-2021, sur l'ensemble des personnels stagiaires, 72,5% sont des femmes (+3,4 points par rapport à l'année précédente).

Les femmes sont principalement représentées chez les personnels enseignants du 1^{er} degré (88,4%) et les personnels ASS (81,1%).

En revanche, les stagiaires sont majoritairement des hommes chez les personnels ITRF (83,3%).

Figure 1.2.2 – Féminisation des personnels stagiaires



► Source : Entrepôt de données BSA.

1.2.1.2 Recrutements et concours

1.2.1.2.1 Personnels enseignants

Personnels enseignants du 1^{er} degré des secteurs public et privé sous contrat

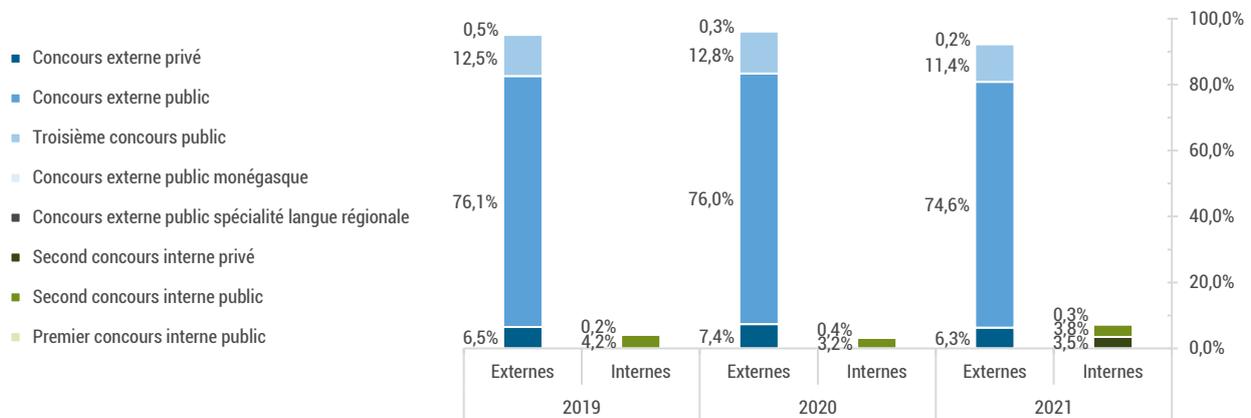
Tableau 1.2.5 – Historique des concours externes, internes et réservés dans les secteurs public et privé sous contrat

Session	2019			2020			2021			Taux de réussite	
	Candidats	Présents	Admis	Candidats	Présents	Admis	Candidats	Présents	Admis	2020	2021
Concours externes											
Concours externe privé	285	67	10	345	81	10	412	65	20	12,3%	30,8%
Concours externe public	2 180	780	211	2 462	837	253	2 879	774	194	30,2%	25,1%
Concours externe public monégasque	5	5	2	5	3	1	3	2	1	33,3%	50,0%
Concours externe public spécialité langue régionale	-	-	-	2	0	0	4	0	0	-	-
Troisième concours public	541	128	15	421	141	40	443	118	19	28,4%	16,1%
Total	3 011	980	238	3 235	1 062	304	3 741	959	234	28,6%	24,4%
Concours internes											
Premier concours interne public	2	2	2	5	4	4	4	3	3	100,0%	100,0%
Second concours interne privé	-	-	-	-	-	-	82	36	10	-	27,8%
Second concours interne public	216	43	4	168	35	7	212	39	12	20,0%	30,8%
Total	218	45	6	173	39	11	298	78	25	28,2%	32,1%
Total	3 229	1 025	244	3 408	1 101	315	4 039	1 037	259	28,6%	25,0%

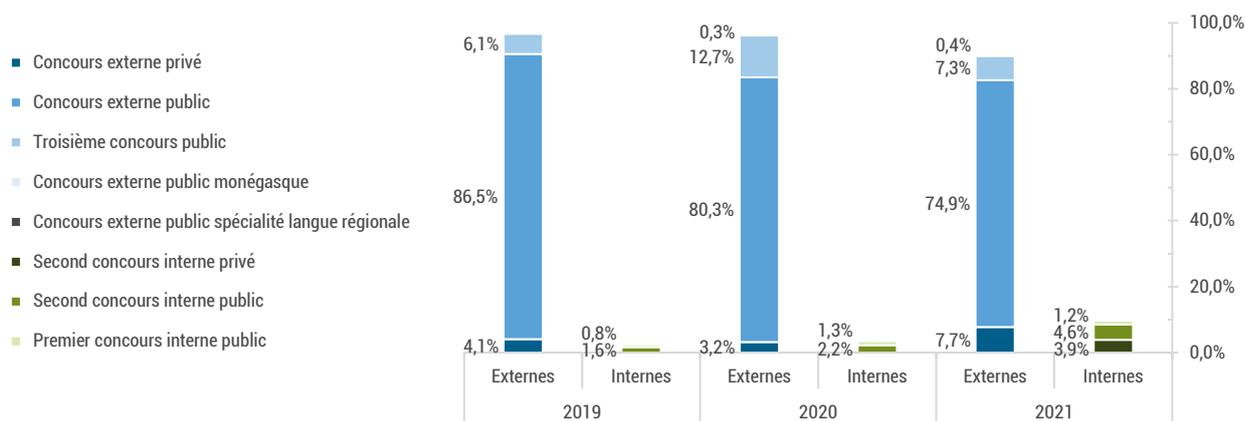
- : Absence de session pour les concours concernés.

► Sources : DSDEN 06 et DSDEN 83 - Divisions des personnels enseignants, CYCLADES - Admis sur liste principale.

Le nombre de présents est en baisse par rapport à l'année antérieure (-64 présents soit une diminution de 5,8%). Le taux de réussite diminue de 3,6 points pour atteindre 25,0% en 2021. Cette baisse s'explique par une diminution du nombre de postes ouverts aux concours externes (-70 admis par rapport à l'année 2020).

Figure 1.2.3 – Évolution des présents aux concours enseignants du 1^{er} degré

► Source : CYCLADES - Admis sur liste principale.

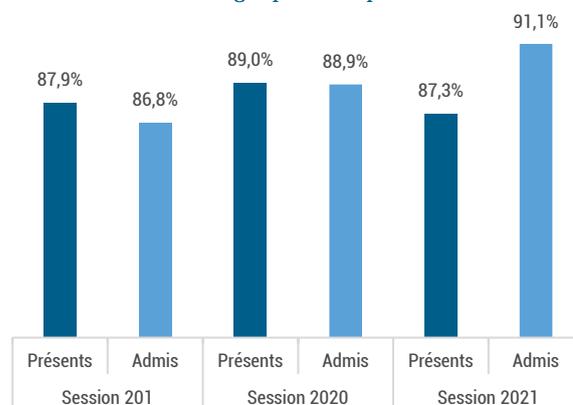
Figure 1.2.4 – Évolution des admis aux concours enseignants du 1^{er} degré

► Source : CYCLADES - Admis sur liste principale.

Figure 1.2.5 – Part des femmes aux concours enseignants du 1^{er} degré public et privé

A la session 2021, les femmes représentent 87,3% des présents. Ce taux est en baisse (-1,7 point) par rapport à l'année 2020.

La part des femmes parmi les admis de 91,1% est en hausse par rapport à l'année antérieure (+2,2 points); elles réussissent mieux que les hommes.



► Source : CYCLADES - Admis sur liste principale.

Personnels enseignants du 2nd degré du secteur publicTableau 1.2.6 – Réussite aux concours des personnels enseignants du 2nd degré public

Session	2019			2020			2021			Taux de réussite	
	Candidats	Présents	Admis	Candidats	Présents	Admis	Candidats	Présents	Admis	2020	2021
Concours externes											
Agrégation	931	215	21	829	312	17	549	348	16	5,4%	4,6%
Agrégation doctorat	36	35	0	34	27	12	32	21	0	44,4%	0,0%
CAPEPS	59	53	15	64	47	4	79	63	17	8,5%	27,0%
CAPES	1 022	478	109	865	421	110	857	437	112	26,1%	25,6%
CAPET	199	162	26	141	48	9	160	63	17	18,8%	27,0%
CAPLP	346	133	24	240	93	29	258	96	22	31,2%	22,9%
	2 593	1 076	195	2 173	948	181	1 935	1 028	184	19,1%	17,9%
Troisièmes concours											
CAPES	105	37	0	117	50	10	100	51	14	20,0%	27,5%
CAPET	29	1	0	11	3	2	30	6	1	66,7%	16,7%
CAPLP	10	1	0	8	2	2	9	1	0	100,0%	0,0%
	144	39	0	136	55	14	139	58	15	25,5%	25,9%
Concours internes											
Agrégation	632	359	45	559	329	20	549	336	23	6,1%	6,8%
CAPEPS	43	19	2	34	21	1	36	15	0	4,8%	0,0%
CAPES	321	158	78	295	147	34	250	140	31	23,1%	22,1%
CAPET	58	24	12	34	17	5	58	32	5	29,4%	15,6%
CAPLP	109	46	6	95	32	8	101	51	6	25,0%	11,8%
	1 163	606	143	1 017	546	68	994	574	65	12,5%	11,3%
Total	3 900	1 721	338	3 326	1 549	263	3 068	1 660	264	17,0%	15,9%

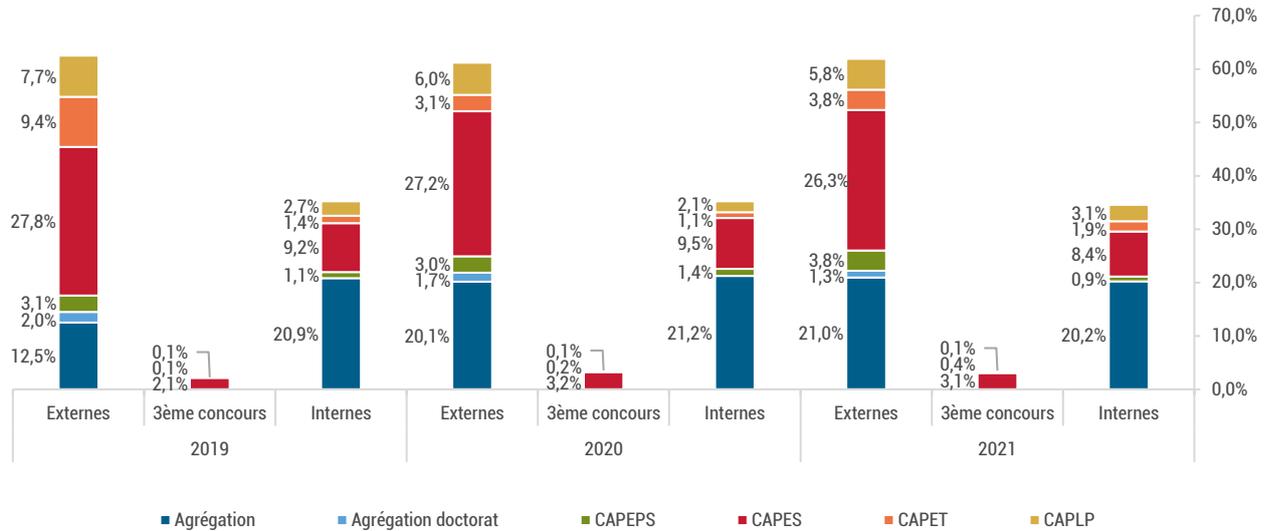
- : Absence de session pour les concours concernés.

► Source : OCEAN - Admis sur liste principale.

Sur l'ensemble des concours des personnels enseignants du 2nd degré du secteur public, le taux de réussite diminue de 1,1 point (15,9%) par rapport à 2020 et s'explique par une augmentation du nombre de présents (+7,2%).

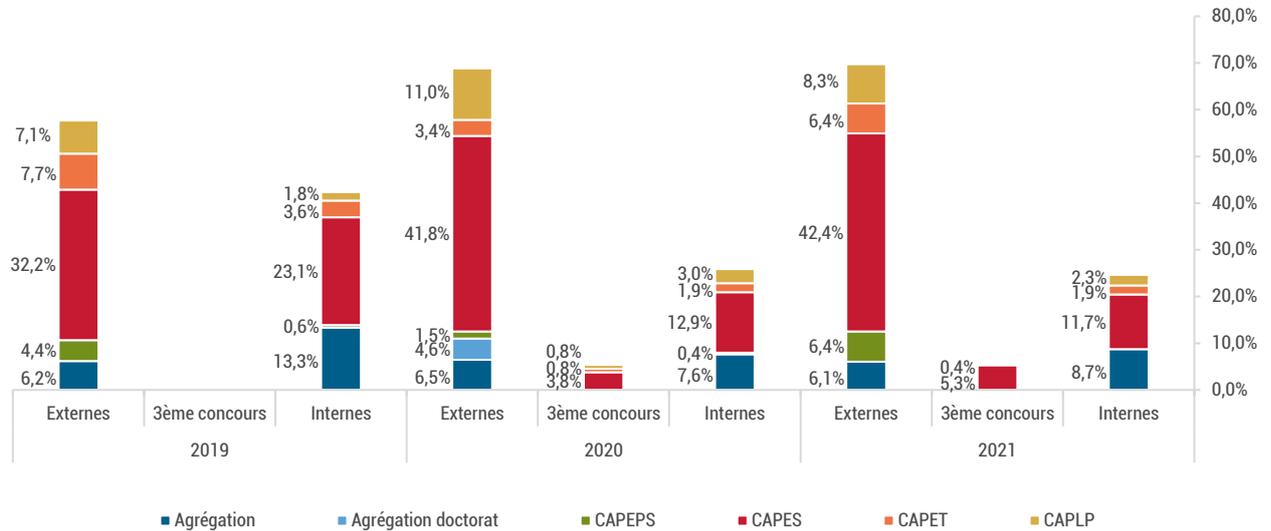
Le taux de réussite baisse pour les concours externes (17,9%) et les concours internes (11,3%) alors qu'il reste stable pour les troisièmes concours.

Figure 1.2.6 – Évolution des présents aux concours enseignants du 2nd degré du secteur public



Source : OCEAN - Admis sur liste principale.

Figure 1.2.7 – Évolution des admis aux concours enseignants du 2nd degré du secteur public



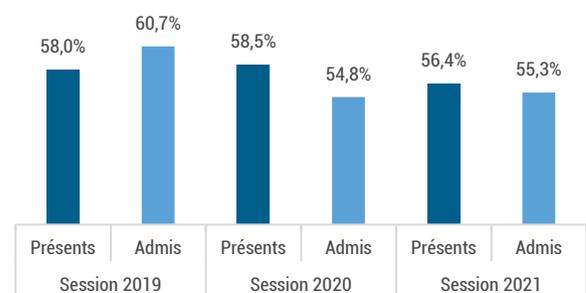
Source : OCEAN - Admis sur liste principale.

Tableau 1.2.7 – Pourcentage de femmes parmi les présents

Ensemble des concours	2019	2020	2021
Agrégation	59,6%	52,2%	48,5%
CAPEPS	27,8%	35,3%	39,7%
CAPES	64,2%	63,8%	64,8%
CAPET	45,5%	54,4%	67,3%
CAPLP	54,4%	80,3%	59,5%
Total	58,0%	58,5%	56,4%

Source : OCEAN - Admis sur liste principale.

Figure 1.2.8 – Évolution de la part des femmes parmi les présents et les admis



Source : OCEAN - Admis sur liste principale.

Les femmes représentent 56,4% des présents. Ce taux est en baisse (-2,1 points) par rapport à l'année 2020.

La part des femmes parmi les admis (55,3%) est en hausse par rapport à l'année antérieure (+0,5 points) mais elles réussissent, cette année encore, moins bien que les hommes.

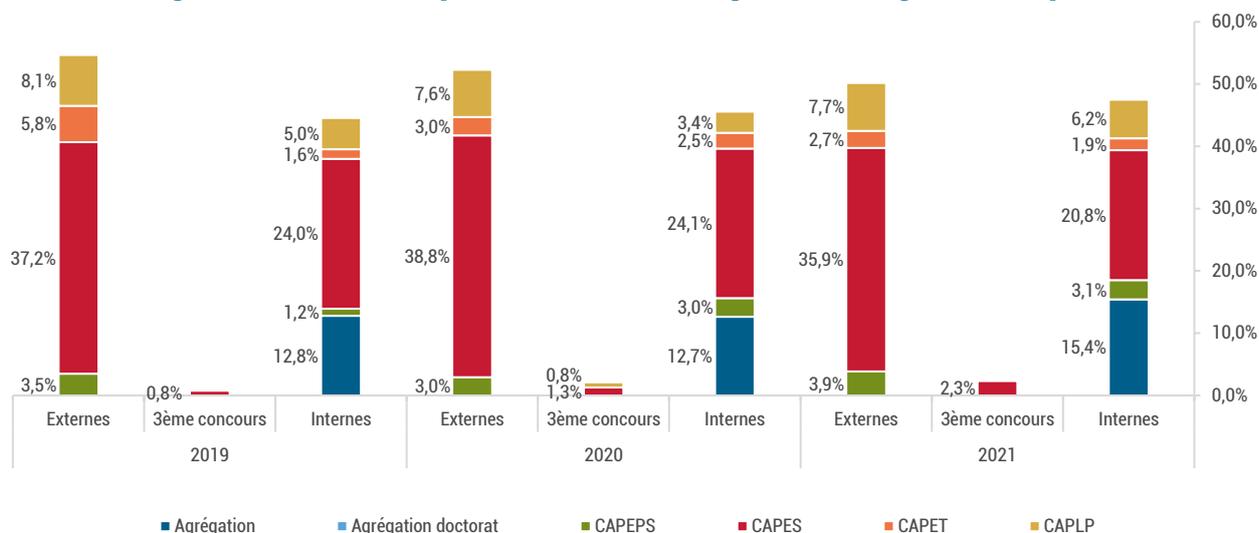
Personnels enseignants du 2nd degré du secteur privé sous contratTableau 1.2.8 – Réussite aux concours des personnels enseignants du 2nd degré privé sous contrat

Session	2019			2020			2021			Taux de réussite	
	Candidats	Présents	Admis	Candidats	Présents	Admis	Candidats	Présents	Admis	2020	2021
Concours externes											
CAPEPS	16	9	0	11	7	0	16	10	1	0,0%	10,0%
CAPES	250	96	26	200	92	22	221	93	21	23,9%	22,6%
CAPET	44	15	1	23	7	1	30	7	0	14,3%	0,0%
CAPLP	76	21	4	49	18	12	57	20	5	66,7%	25,0%
	386	141	31	283	124	35	324	130	27	28,2%	20,8%
Troisièmes concours											
CAFEP-CAPES*	28	2	0	19	3	1	22	6	2	33,3%	33,3%
CAPLP	-	-	-	8	2	2	0	0	0	100,0%	-
	28	2	0	27	5	3	22	6	2	60,0%	33,3%
Concours internes											
Agrégation	67	33	3	47	30	5	66	40	3	16,7%	7,5%
CAPEPS	6	3	2	11	7	0	15	8	1	0,0%	12,5%
CAPES	106	62	20	98	57	23	83	54	17	40,4%	31,5%
CAPET	8	4	1	8	6	2	7	5	1	33,3%	20,0%
CAPLP	20	13	2	14	8	4	29	16	3	50,0%	18,8%
	207	115	28	178	108	34	200	123	25	31,5%	20,3%
Total	621	258	59	488	237	72	546	259	54	30,4%	20,8%

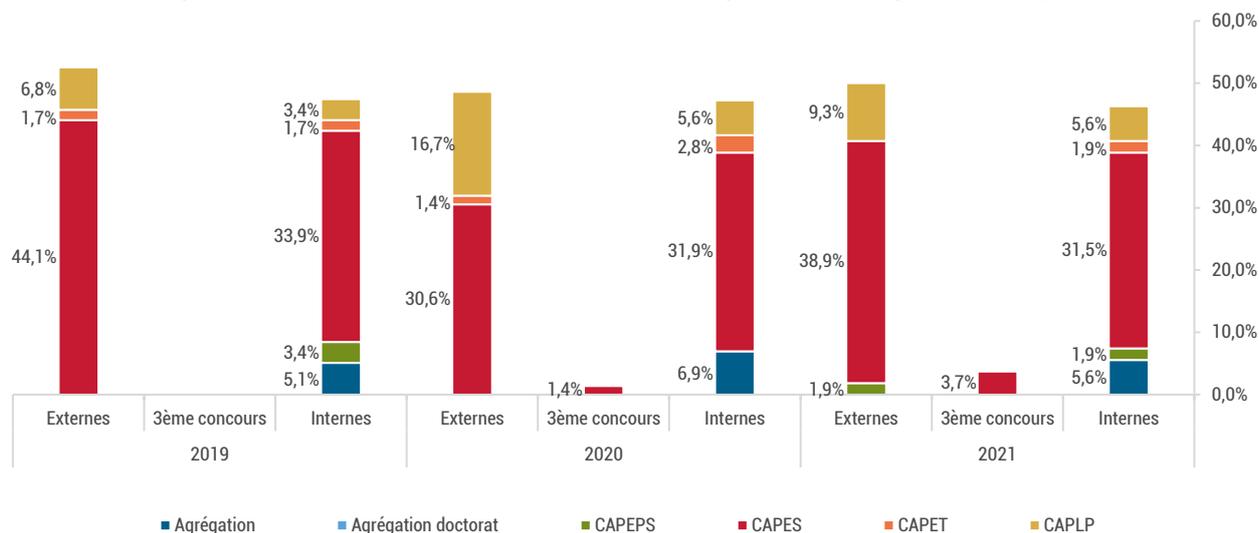
- : Absence de session pour les concours concernés.

► Source : OCEAN - Admis sur liste principale.

Sur l'ensemble des concours des personnels enseignants du 2nd degré du secteur privé sous contrat, le taux de réussite chute de 9,6 points (20,8%) par rapport à 2020. Les plus fortes baisses sont observées pour les concours CAPLP (-41,7 points pour le concours externe et -31,2 points pour le concours interne).

Figure 1.2.9 – Évolution des présents aux concours enseignants du 2nd degré du secteur privé

► Source : OCEAN - Admis sur liste principale.

Figure 1.2.10 – Évolution des admis aux concours enseignants du 2nd degré du secteur privé

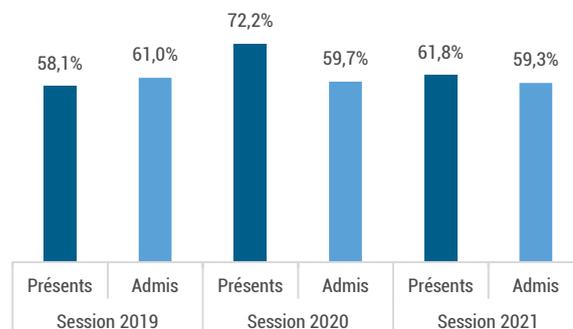
► Source : OCEAN - Admis sur liste principale.

Tableau 1.2.9 – Pourcentage de femmes parmi les présents

Ensemble des concours	2019	2020	2021
Agrégation	63,6%	73,3%	62,5%
CAPEPS	33,3%	42,9%	27,8%
CAPES	66,9%	74,3%	66,0%
CAPET	31,6%	84,6%	66,7%
CAPLP	35,3%	67,9%	58,3%
Total	58,1%	72,2%	61,8%

► Source : OCEAN - Admis sur liste principale.

Figure 1.2.11 – Évolution de la part des femmes parmi les présents et les admis



► Source : OCEAN - Admis sur liste principale.

La part des femmes parmi les présents est en baisse sur l'ensemble des concours. Globalement, ce taux s'élève à 61,8% (-10,4 points par rapport à l'année 2020).

La part des femmes parmi les admis (59,3%) est en légère baisse par rapport à l'année antérieure (-0,4 point) ; proportionnellement au nombre de présents pour ces concours, les hommes réussissent mieux.

1.2.1.2.2 Personnels non-enseignants

Personnels d'encadrement

Tableau 1.2.10 – Réussite aux concours des personnels de direction et d'inspection

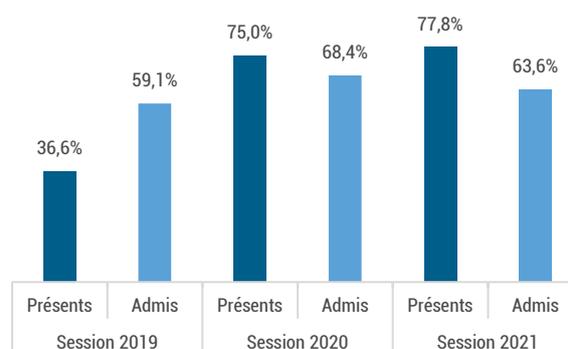
Session	2019			2020			2021			Taux de réussite	
	Candidats	Présents	Admis	Candidats	Présents	Admis	Candidats	Présents	Admis	2020	2021
Inspecteurs d'académie (IA-IPR)	6	3	2	17	17	2	1	1	0	11,8%	0,0%
Inspecteurs de l'Éducation nationale	16	10	1	6	6	4	14	14	2	66,7%	14,3%
Personnels de direction classe normale	105	69	19	99	85	13	94	66	9	15,3%	13,6%
Total	127	82	22	122	108	19	109	81	11	17,6%	13,6%

- : Absence de session pour les concours concernés.

► Source : OCEAN - Admis sur liste principale.

Sur l'ensemble des concours de personnels d'encadrement, le nombre de présents et le nombre d'admis ont baissé ; de même, le taux de réussite a diminué passant de 17,6% à 13,6%.

Figure 1.2.12 – Évolution de la part des femmes parmi les présents et les admis



► Source : OCEAN - Admis sur liste principale.

La part des femmes présentes aux concours de personnels d'encadrement poursuit sa progression. Elle est de 77,8% en 2021 (+2,8 points par rapport à l'année antérieure).

Les femmes réussissent cependant moins bien que les hommes, avec un taux d'admis de 63,6% en 2021.

Personnels de vie scolaire

Tableau 1.2.11 – Réussite aux concours des personnels d'éducation

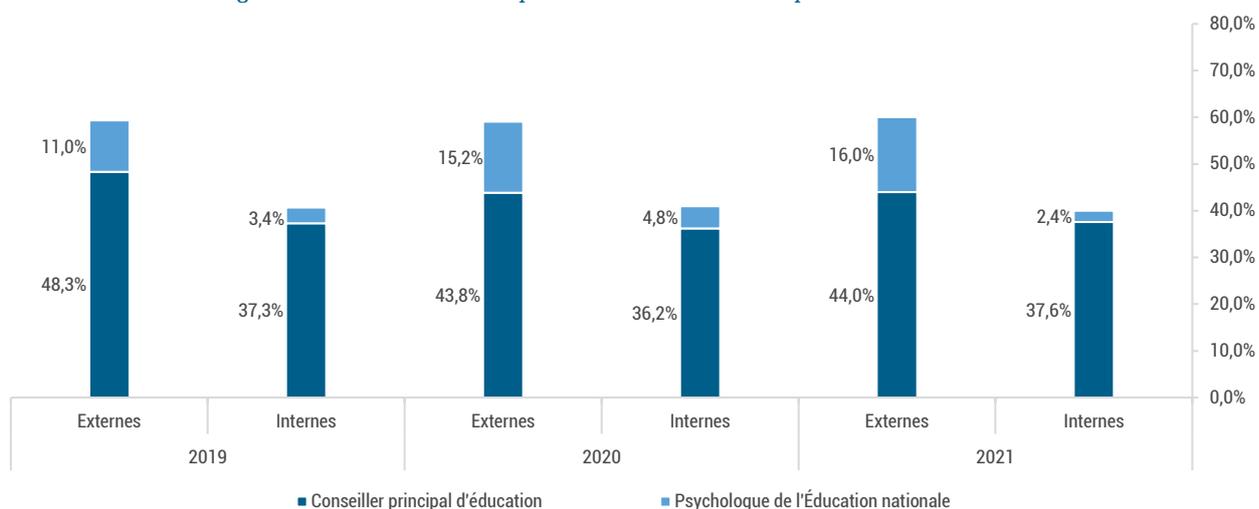
Session	2019			2020			2021			Taux de réussite	
	Candidats	Présents	Admis	Candidats	Présents	Admis	Candidats	Présents	Admis	2020	2021
Concours externes											
Conseiller principal d'éducation	158	57	7	120	46	2	130	55	0	4,3%	0,0%
Psychologue de l'Éducation nationale	58	13	4	37	16	1	43	20	9	6,3%	45,0%
	216	70	11	157	62	3	173	75	9	4,8%	12,0%
Concours internes											
Conseiller principal d'éducation	103	44	3	89	38	3	85	47	3	7,9%	6,4%
Psychologue de l'Éducation nationale	13	4	0	6	5	0	4	3	0	0,0%	0,0%
	116	48	3	95	43	3	89	50	3	7,0%	6,0%
Total	332	118	14	252	105	6	262	125	12	5,7%	9,6%

- : Absence de session pour les concours concernés.

► Source : OCEAN - Admis sur liste principale.

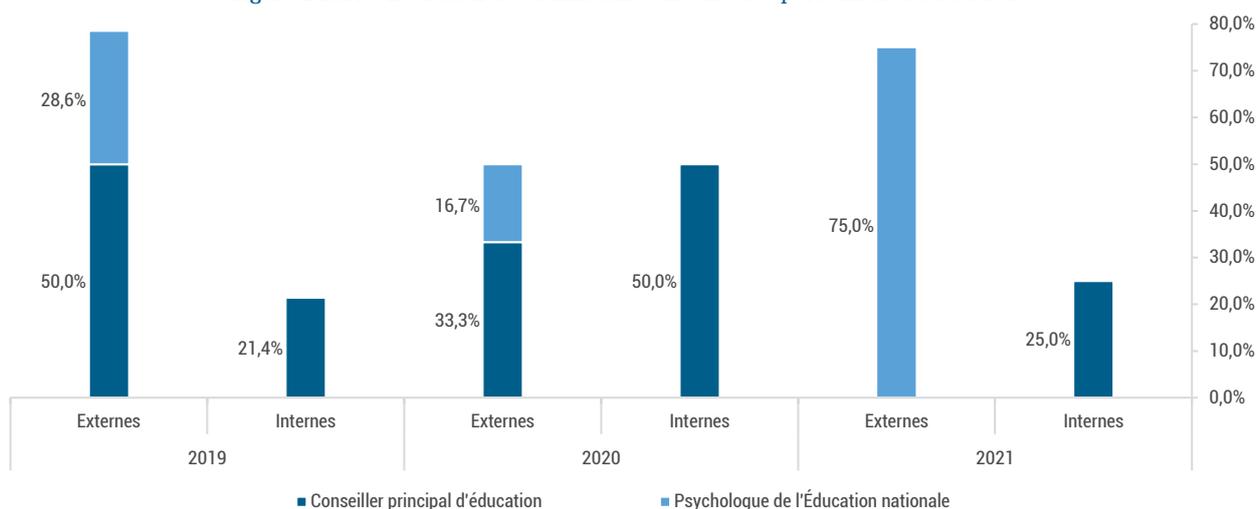
Le recrutement sur concours des personnels de vie scolaire ne concerne que les psychologues de l'Éducation nationale et les conseillers principaux d'éducation. Pour ces personnels, le taux de réussite est en progression et atteint 9,6%, soit une hausse de 3,9 points par rapport à 2020.

Figure 1.2.13 – Évolution des présents aux concours des personnels d'éducation



► Source : OCEAN - Admis sur liste principale.

Figure 1.2.14 – Évolution des admis aux concours des personnels d'éducation



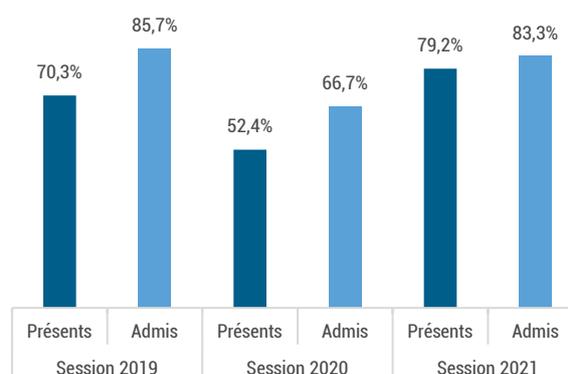
► Source : OCEAN - Admis sur liste principale.

Tableau 1.2.12 – Pourcentage de femmes parmi les présents

Ensemble des concours	2019	2020	2021
Conseiller principal d'éducation	68,3%	42,9%	76,5%
Psychologue de l'Éducation nationale	82,4%	90,5%	91,3%
Total	70,3%	52,4%	79,2%

► Source : OCEAN - Admis sur liste principale.

Figure 1.2.15 – Évolution de la part des femmes parmi les présents et les admis



► Source : OCEAN - Admis sur liste principale.

La part des femmes présentes progresse de 26,8 points par rapport à l'année 2020 et atteint 79,2%. Parmi les admis, les femmes sont davantage représentées en 2021 avec un taux de 83,3%, en hausse de 16,6 points par rapport à l'année précédente ; proportionnellement au nombre de présents, les femmes réussissent mieux que les hommes.

Personnels administratifs, sociaux et de santé

Tableau 1.2.13 – Réussite aux concours des personnels ASS

Session	2019			2020			2021			Taux de réussite	
	Candidats	Présents	Admis	Candidats	Présents	Admis	Candidats	Présents	Admis	2020	2021
Concours externes											
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe ⁽¹⁾	-	-	-	465	211	8	524	227	6	3,8%	2,6%
Secrétaire administratif classe normale ⁽¹⁾	385	136	6	325	129	7	381	133	11	5,4%	8,3%
Secrétaire administratif classe supérieure	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Conseiller technique de service social	6	2	0	4	4	0	1	1	0	0,0%	0,0%
Infirmier	99	51	6	94	46	4	104	48	6	8,7%	12,5%
Médecin de l'Éducation nationale ⁽²⁾	1	0	0	1	1	1	1	1	0	100,0%	0,0%
Total	491	189	12	889	391	20	1 011	410	23	5,1%	5,6%
Concours internes											
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe ⁽¹⁾	277	192	20	207	121	9	239	159	3	7,4%	1,9%
Attaché d'administration	121	69	4	112	69	6	105	68	3	8,7%	4,4%
Secrétaire administratif classe normale ⁽¹⁾	189	101	7	197	96	6	234	112	16	6,3%	14,3%
Secrétaire administratif classe supérieure	159	71	4	101	52	4	-	-	-	7,7%	-
Total	746	433	35	617	338	25	578	339	22	7,4%	6,5%
Examens professionnels											
Attaché d'administration principal	19	14	4	14	14	2	11	9	2	14,3%	22,2%
Secrétaire administratif classe exceptionnelle ⁽³⁾	45	45	7	12	12	6	23	23	8	50,0%	34,8%
Secrétaire administratif classe supérieure ⁽³⁾	43	26	9	32	24	8	22	12	8	33,3%	66,7%
Total	107	85	20	58	50	16	56	44	18	32,0%	40,9%
Total	1 344	707	67	1 564	779	61	1 645	793	63	7,8%	7,9%

(1) Concours commun.

(2) Concours unique.

(3) Examen d'avancement.

- : Absence de session pour les concours concernés.

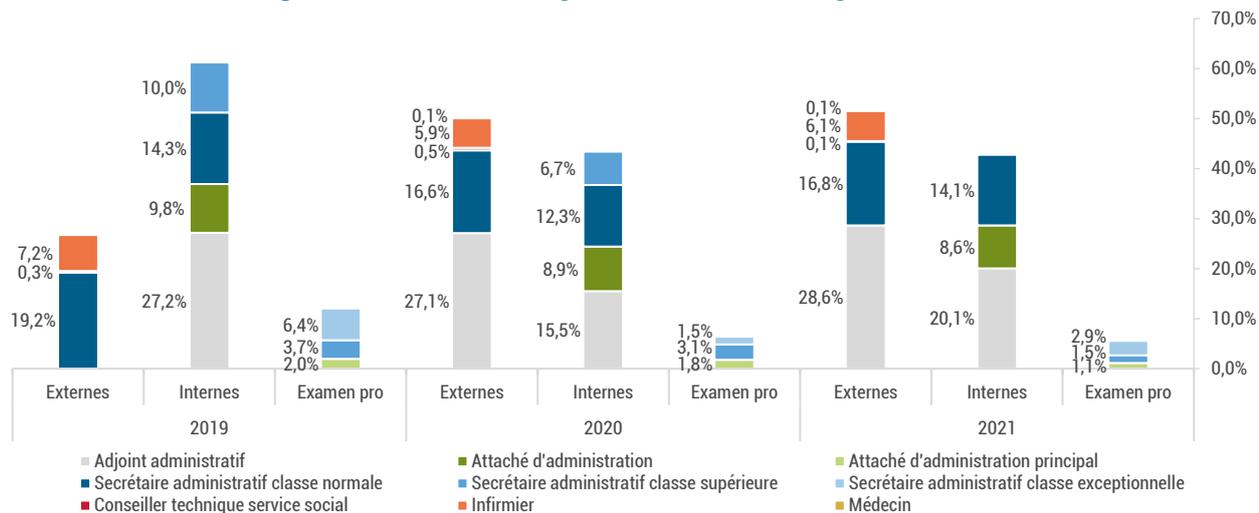
► Sources : OCEAN, CYCLADES - Admis sur liste principale.

En 2021, sur l'ensemble des concours des personnels administratifs, sociaux et de santé, le nombre de présents est en hausse par rapport à 2020 (+1,8%). Le nombre d'admis augmente également (+3,3%) et le taux de réussite progresse de 0,1 point pour atteindre 7,9%.

Des disparités sont cependant observées en fonction des différents types de concours :

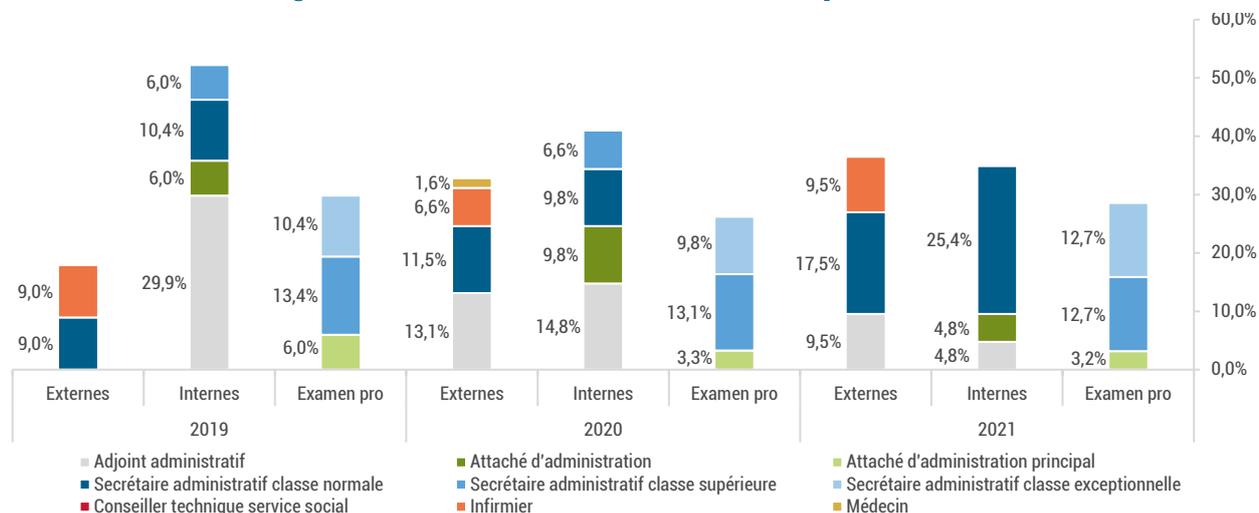
- Le nombre de présents et le nombre d'admis aux concours externes sont en augmentation en 2021 ; le taux de réussite augmente de 0,5 point.
- Le nombre d'admis diminue pour les concours internes ; le taux de réussite des concours internes atteint 6,5% en 2021 (-0,9 point).
- Le nombre de présents aux examens professionnels diminue et le nombre d'admis augmente, entraînant une hausse du taux de réussite (+8,9 points par rapport à 2020).

Figure 1.2.16 – Évolution des présents aux concours des personnels ASS

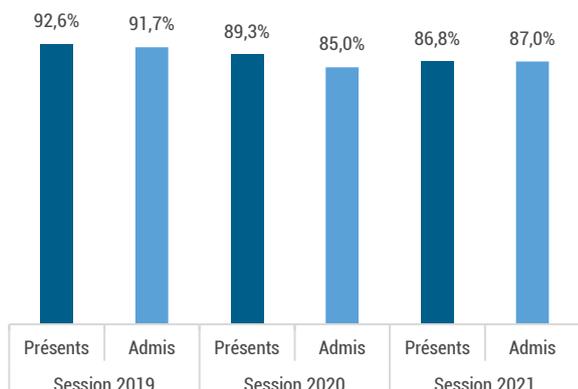


► Source : OCEAN - Admis sur liste principale.

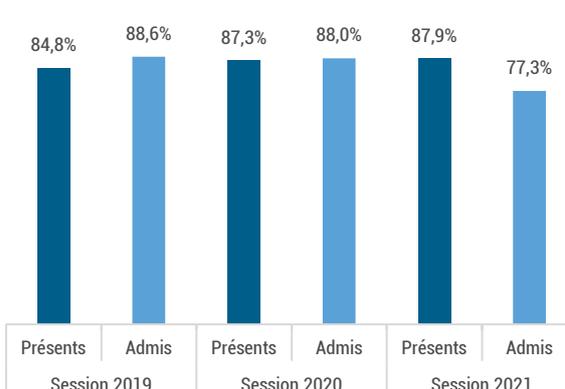
Figure 1.2.17 – Évolution des admis aux concours des personnels ASS



► Source : OCEAN - Admis sur liste principale.

Figure 1.2.18 – Concours externes des personnels ASS :
Part des femmes

► Sources : OCEAN, CYCLADES - Admis sur liste principale.

Figure 1.2.19 – Concours internes des personnels ASS :
Part des femmes

► Sources : OCEAN, CYCLADES - Admis sur liste principale.

A la session 2021, les femmes sont majoritaires dans les concours ASS externes et internes.

Pour les concours externes, les femmes sont un peu moins présentes par rapport à l'année précédente (-2,5 points) et elles réussissent un peu mieux que les hommes.

A l'inverse, pour les concours internes, les femmes sont plus présentes (+0,6 point par rapport à la session 2020); elles réussissent moins bien que les hommes avec un taux d'admis de 77,3%.

1.2.2 Personnels sortants

1.2.2.1 Départs définitifs dans le secteur public

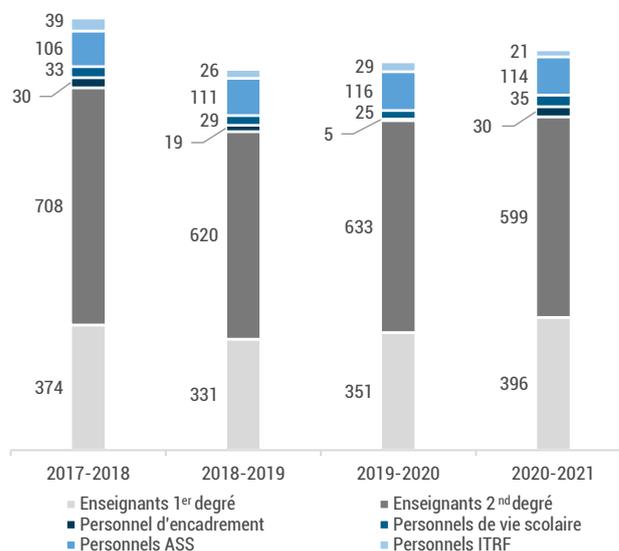
1.2.2.1.1 Évolution par catégorie

Tableau 1.2.14 – Évolution des départs définitifs dans le secteur public par catégorie

Catégorie de personnels	2018-2019	2019-2020	2020-2021	Évolution 2020-2021 / 2019-2020
Personnels enseignants du 1^{er} degré				
Fin de fonction dans l'académie	86	109	87	-22
Retraite ou cessation de fonction	245	242	309	+67
	331	351	396	+45
Personnels enseignants du 2nd degré				
Fin de fonction dans l'académie	363	345	309	-36
Retraite ou cessation de fonction	257	288	290	+2
	620	633	599	-34
Personnels d'encadrement				
Fin de fonction dans l'académie	3	4	1	-3
Retraite ou cessation de fonction	16	1	29	+28
	19	5	30	+25
Personnels de vie scolaire				
Fin de fonction dans l'académie	13	11	9	-2
Retraite ou cessation de fonction	16	14	26	+12
	29	25	35	+10
Personnels ASS				
Fin de fonction dans l'académie	24	20	31	+11
Retraite ou cessation de fonction	87	96	83	-13
	111	116	114	-2
Personnels ITRF				
Fin de fonction dans l'académie	9	5	5	0
Retraite ou cessation de fonction	17	24	16	-8
	26	29	21	-8
Total	1136	1159	1195	+36
<i>dont retraite ou cessation de fonction</i>	638	665	753	+88

► Source : Entrepôt de données BSA.

Figure 1.2.20 – Fins de fonction et retraites/cessations de fonction



► Source : Entrepôt de données BSA.

Le nombre de départs définitifs augmente légèrement en 2020-2021 (+3,1%) et concerne 1 195 agents titulaires.

Cette hausse porte sur les personnels d'encadrement (+500,0%), les personnels de vie scolaire (+140,0%) et les personnels du 1^{er} degré (+12,8%).

Pour les personnels ITRF, les personnels enseignants du 2nd degré et les personnels ASS, le nombre de départs définitifs diminue respectivement de 27,6%, 5,4% et 1,7%.

1.2.2.1.2 Historique des retraites et cessations de fonction par catégorie de personnel

Tableau 1.2.15 – Évolution des retraites et cessations de fonction par motif et par catégorie de personnels

Motif et catégorie de personnels	2018-2019	2019-2020	2020-2021	Évolution 2020-2021 / 2019-2020
Abandon et démission				
Personnels enseignants du 1 ^{er} degré	18	18	21	+3
Personnels enseignants du 2 nd degré	13	9	16	+7
Personnels ASS	1	4	2	-2
Personnels ITRF	1	1	0	-1
	33	32	39	+7
Indemnité de départ volontaire				
Personnels enseignants du 1 ^{er} degré	8	7	1	-6
Personnels enseignants du 2 nd degré	1	0	2	+2
Personnels ASS	1	0	0	0
	10	7	3	-4
Licenciement, radiation et révocation				
Personnels enseignants du 1 ^{er} degré	1	1	0	-1
Personnels enseignants du 2 nd degré	3	0	2	+2
Personnels ASS	0	0	1	+1
Personnels ITRF	0	0	1	+1
	4	1	4	+3
Retraite				
Personnels enseignants du 1 ^{er} degré	212	212	271	+59
Personnels enseignants du 2 nd degré	227	270	262	-8
Personnels d'encadrement	16	1	29	+28
Personnels de vie scolaire	16	13	25	+12
Personnels ASS	82	88	74	-14
Personnels ITRF	16	22	13	-9
	569	606	674	+68
Rupture conventionnelle⁽¹⁾				
Personnels enseignants du 1 ^{er} degré	0	0	5	+5
Personnels enseignants du 2 nd degré	0	0	2	+2
Personnels de vie scolaire	0	0	1	+1
Personnels ASS	0	0	2	+2
Personnels ITRF	0	0	1	+1
	0	0	11	+11
Autres motifs⁽²⁾				
Personnels enseignants du 1 ^{er} degré	6	4	11	+7
Personnels enseignants du 2 nd degré	13	9	6	-3
Personnels de vie scolaire	0	1	0	-1
Personnels ASS	3	4	4	0
Personnels ITRF	0	1	1	0
	22	19	22	+3
Total	638	665	753	+88

(1) Suite aux décrets n°2019-1593 et 2019-1596, à compter du 01/01/2020 et jusqu'au 31/12/2025, les fonctionnaires peuvent bénéficier d'une procédure de rupture conventionnelle avec versement d'une indemnité de rupture.

(2) Les autres motifs ne concernent que des décès sur les trois dernières années.

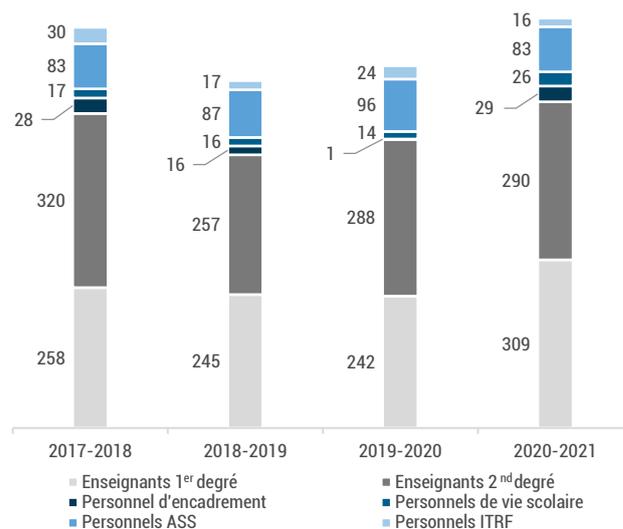
► Source : Entrepôt de données BSA.

En 2020-2021, 674 agents sont partis à la retraite et 79 ont cessé leur fonction dont près de la moitié pour motif d'abandon/démission. Sur ces 39 démissions, près des deux tiers étaient précédemment en disponibilité (18 pour convenances personnelles, 3 pour suivi de conjoint, 2 pour élever un enfant de moins de 8 ans, 1 pour création d'entreprise et 1 pour soins à un ascendant).

Les départs à la retraite et les cessations de fonction au cours de l'année 2020-2021 augmentent de 13,2% par rapport à l'année scolaire précédente et représentent 63,0% de l'ensemble des départs définitifs (+5,6 points par rapport à 2019-2020).

Le poids des départs à la retraite et des cessations de fonction par rapport aux effectifs est plus important pour les personnels non-enseignants (5,6%) que pour les personnels enseignants (2,8%).

Figure 1.2.21 – Historique des retraites et cessations de fonction par catégorie de personnels



► Source : Entrepôt de données BSA.

1.2.2.1.3 Départ en retraite, âge et genre

Tableau 1.2.16 – Départs en retraite par âge selon la catégorie et le genre

Catégorie de personnels	2018-2019			2019-2020			2020-2021			Évolution 2020-2021 / 2019-2020		
	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total
Personnels enseignants du 1 ^{er} degré	60,9	60,1	60,3	61,5	60,5	60,7	61,9	61,0	61,2	+0,4	+0,6	+0,5
Personnels enseignants du 2 nd degré	63,0	62,7	62,8	63,1	62,8	62,9	63,1	62,9	63,0	+0,0	+0,1	+0,1
Personnels d'encadrement	63,7	60,5	62,9	63,0	-	63,0	65,0	63,8	64,4	+2,0	-	+1,4
Personnels de vie scolaire	62,3	62,6	62,5	65,0	63,0	63,5	63,3	62,5	62,7	-1,7	-0,5	-0,7
Personnels ASS	63,7	63,0	63,1	63,9	63,3	63,3	63,2	63,8	63,6	-0,7	+0,5	+0,3
Personnels ITRF	59,9	63,0	61,6	61,4	63,6	62,7	60,3	63,9	63,1	-1,1	+0,3	+0,3
Ensemble des personnels	62,1	61,8	61,9	62,7	62,0	62,2	62,9	62,2	62,4	+0,2	+0,2	+0,2

► Source : Entrepôt de données BSA.

En 2020-2021, l'âge moyen de départ à la retraite (62,4 ans) augmente légèrement par rapport à l'année précédente (+0,2 an). Les femmes partent avant les hommes avec un écart de 0,7 année.

L'âge moyen de départ à la retraite des personnels enseignants du 1^{er} degré (61,2 ans), plus faible que pour les autres catégories de personnels, s'explique par le fait que les instituteurs justifiant d'au moins 15 ans de service bénéficient de conditions particulières.

1.2.2.2 Sorties provisoires

Les sorties provisoires concernent les congés parentaux, les détachements et les disponibilités.

Tableau 1.2.17 – Évolution des départs provisoires par catégorie de personnel

Catégorie de personnels	2018-2019	2019-2020	2020-2021		Évolution 2020-2021 / 2019-2020
			Effectifs	En %	
Personnels enseignants du 1 ^{er} degré	130	114	107	53,0%	-6,1%
Personnels enseignants du 2 nd degré	80	78	69	34,2%	-11,5%
Personnels d'encadrement	0	0	0	0,0%	-
Personnels de vie scolaire	3	0	3	1,5%	-
Personnels ASS	20	19	22	10,9%	15,8%
Personnels ITRF	5	4	1	0,5%	-75,0%
Total	238	215	202	100,0%	-6,0%

► Source : Entrepôt de données BSA.

Tableau 1.2.18 – Évolution des départs provisoires par motif

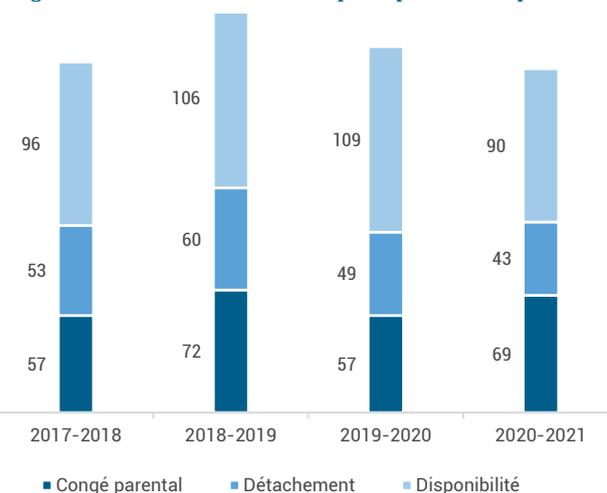
Motif	2018-2019	2019-2020	2020-2021		Évolution 2020-2021 / 2019-2020
			Effectifs	En %	
Congé parental	72	57	69	34,2%	+21,1%
Détachement	60	49	43	21,3%	-12,2%
Disponibilité de droit	53	55	36	17,8%	-34,5%
Disponibilité d'office	4	5	7	3,5%	+40,0%
Disponibilité pour études	1	0	3	1,5%	-
Disponibilité sur demande	48	49	44	21,8%	-10,2%
Total	238	215	202	100,0%	-6,0%

► Source : Entrepôt de données BSA.

Sur l'année scolaire 2020-2021, le volume global des départs provisoires baisse (-6,0% par rapport à l'année scolaire 2019-2020).

Cette diminution s'explique essentiellement par un nombre moins important en 2020-2021 de disponibilités (-17,4%) et de détachements (-12,2%).

Figure 1.2.22 – Évolution des départs provisoires par motif



► Source : Entrepôt de données BSA.

2 Vie des personnels

2.1 Lieu d'exercice	75
2.1.1 Établissements scolaires de l'académie	75
2.1.2 Ensemble des personnels de l'académie	78
2.1.3 Personnels enseignants	80
2.1.4 Personnels non-enseignants	85
2.2 Temps partiel	90
2.2.1 Ensemble des personnels de l'académie	90
2.2.2 Personnels titulaires enseignants des secteurs public et privé sous contrat	92
2.2.3 Personnels titulaires non-enseignants	95
2.3 Congés pour raison de santé	97
2.3.1 Évolution du taux d'absence des personnels de l'académie	97
2.3.2 Motifs de congés pour raison de santé	102
2.3.3 Proportion d'agents ayant pris au moins un congé durant l'année	106
⇒ Focus : Congés liés à la maladie	107
⇒ Focus : Évolution des congés de maladie ordinaire	108
2.4 Remplacement	109
2.4.1 Personnels enseignants	109
2.4.2 Personnels non-enseignants	111
2.5 Mobilité	112
2.5.1 Mouvement des personnels enseignants	112
2.5.2 Mouvement des personnels non-enseignants	117
2.6 Promotions et avancements	119
2.6.1 Ensemble des personnels	119
2.6.2 Personnels enseignants	120
2.6.3 Personnels non-enseignants	126
2.7 Mesures disciplinaires	134
2.7.1 Caractéristiques des sanctions prononcées	134
2.7.2 Sanctions prononcées par catégorie de personnels et par corps	136
2.8 Contentieux	137

Chiffres-clés 2020-2021

Lieu d'exercice

27 661 agents exercent leurs fonctions en établissement scolaire (83,4% des effectifs)

- ✓ 35,9% en collège et SEGPA
- ✓ 32,2% en lycée
- ✓ 31,9% en école

2 216 agents affectés dans des établissements d'éducation prioritaire (7,3% des effectifs du secteur public)

Temps partiel

2 182 personnes à temps partiel (6,6% de l'ensemble des agents, titulaires ou non) dont 89,3% de femmes

- ✓ 7,6% des personnels enseignants
- ✓ 3,3% des personnels non-enseignants (personnels d'assistance éducative inclus)

Mobilité

+367 agents au sein de l'académie de Nice, suite aux mouvements au titre de l'année 2021 :

- ✓ 108 entrants et 67 sortants au mouvement inter-départemental du 1^{er} degré public
- ✓ 384 entrants et 90 sortants au mouvement inter-académique du 2nd degré public
- ✓ 55 entrants et 23 sortants au mouvement inter-académique des personnels non-enseignants

Synthèse

Lieu d'exercice

11 219 personnels enseignants du 1^{er} degré sont en activité dans l'académie de Nice. Huit professeurs sur dix sont affectés en école, plus d'un sur dix en zone académique ou de remplacement, 5,8% en circonscription ou en établissement médico-social et 2,6% en collège quand le service de l'enseignant est à réaliser en SEGPA. Les 13 888 enseignants du 2nd degré se répartissent à 45,4% en collège, 35,3% en lycée général et technologique, 11,9% en lycée professionnel et 6,6% en zone de remplacement.

Temps partiel

Au 31/12/2020, 2 170 agents titulaires sont à temps partiel, soit un taux de 8,2% en diminution de 0,7 point par rapport à l'année précédente. Ce taux est plus important chez les personnels non-enseignants (9,7%) que chez les personnels enseignants (8,1%), et l'écart de ces taux déclinés pour cette

population par niveau d'enseignement s'élève à 1,6 point : 8,8% pour les enseignants du 1^{er} degré et 7,4% pour les enseignants du 2nd degré. Le taux de temps partiel baisse de 1,5 point chez les femmes (9,4%) et de 0,5 point chez les hommes (3,1%).

Congés pour raison de santé

23 331 congés pour raison de santé ont été comptabilisés en 2020-2021, ce qui représente 508 112 jours d'arrêt et porte la durée moyenne du congé à 21,8 jours.

Le taux d'absentéisme est de 4,2% et augmente de 0,5 point en 2020-2021. 39,2% des personnels ont été absents au moins une fois dans l'année (+4,8 points par rapport à l'année antérieure). Ce taux, plus élevé pour les personnels enseignants, atteint 42,6% pour les enseignants du 1^{er} degré et 42,2% pour les enseignants du 2nd degré.

Les congés de maladie ordinaire sont les plus fréquents (58,0%) et dépassent

largement les congés de longue maladie (16,7%) et les congés de maternité (13,6%).

Mobilité

Dans le 1^{er} degré, au mouvement inter-départemental, le taux de satisfaction à la sortie est de 39,2%, alors que le taux à l'entrée bien plus faible (8,9%) se justifie par un nombre important de participants souhaitant entrer dans l'académie (1 207). Au mouvement intra-départemental, sur les 2 732 participants, 57,7% obtiennent satisfaction.

Dans le 2nd degré, au mouvement inter-académique, 384 enseignants entrent dans l'académie de Nice et 90 sur 214 candidats au départ rejoignent une autre académie. Au mouvement intra-académique, sur les 1 938 candidats, 70,9% sont des participants volontaires et près d'un quart d'entre eux obtient satisfaction (24,1%).

2.1 Lieu d'exercice

2.1.1 Établissements scolaires de l'académie

Tableau 2.1.1 – Évolution du nombre d'établissements scolaires de l'académie par secteur d'enseignement et par département

Établissement d'enseignement	2019-2020			2020-2021			Évolution 2020-2021 / 2019-2020		
	Alpes-Maritimes	Var	Total	Alpes-Maritimes	Var	Total	Alpes-Maritimes	Var	Total
Enseignement Privé									
École	30	22	52	30	22	52	0	0	0
Collège	19	14	33	19	14	33	0	0	0
<i>dont établissement avec SEGPA</i>	0	1	1	0	1	1	0	0	0
Lycée d'enseignement général et technologique	13	9	22	13	9	22	0	0	0
<i>dont établissement avec SEP</i>	2	2	4	2	2	4	0	0	0
Lycée professionnel	4	4	8	4	4	8	0	0	0
<i>dont établissement avec SGT</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	66	49	115	66	49	115	0	0	0
Enseignement Public									
École	560	528	1 088	560	526	1 086	0	-2	-2
Collège	73	71	144	73	71	144	0	0	0
<i>dont établissement avec SEGPA</i>	20	18	38	19	18	37	-1	0	-1
Lycée d'enseignement général et technologique	22	17	39	22	17	39	0	0	0
<i>dont établissement avec SEP</i>	4	11	15	4	11	15	0	0	0
Lycée professionnel	13	7	20	13	7	20	0	0	0
<i>dont établissement avec SGT</i>	1	1	2	1	1	2	0	0	0
	668	623	1 291	668	621	1 289	0	-2	-2
Ensemble de l'académie									
École	590	550	1 140	590	548	1 138	0	-2	-2
Collège	92	85	177	92	85	177	0	0	0
<i>dont établissement avec SEGPA</i>	20	19	39	19	19	38	-1	0	-1
Lycée d'enseignement général et technologique	35	26	61	35	26	61	0	0	0
<i>dont établissement avec SEP</i>	6	13	19	6	13	19	0	0	0
Lycée professionnel	17	11	28	17	11	28	0	0	0
<i>dont établissement avec SGT</i>	1	1	2	1	1	2	0	0	0
Ensemble de l'académie	734	672	1 406	734	670	1 404	0	-2	-2

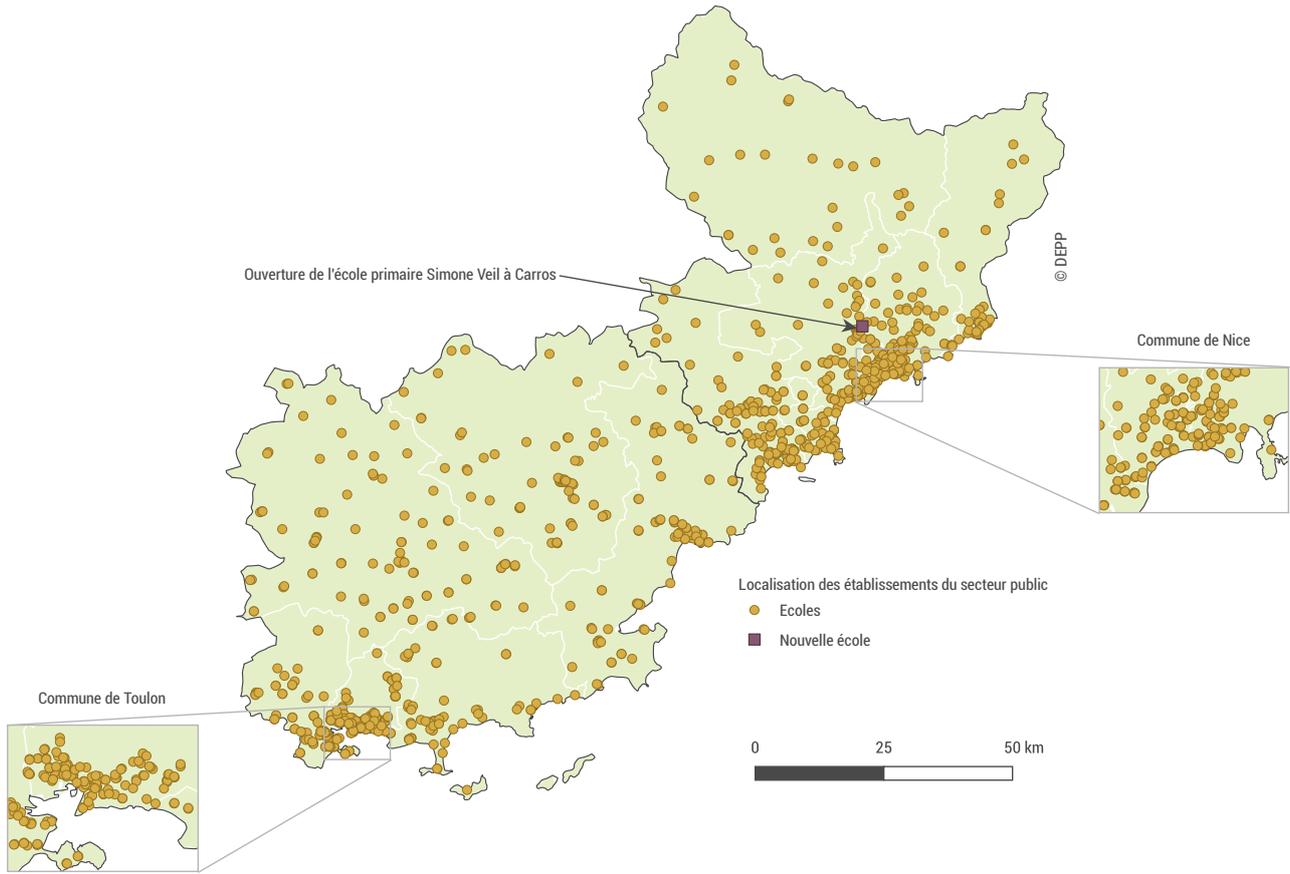
► Source : Entrepôt de données BSA.

Dans les Alpes-Maritimes, l'école maternelle Les Genêts à Nice a fusionné à la rentrée 2020 avec l'école élémentaire Les Genêts et l'école primaire Simone Veil à Carros a été créée.

Dans le 2nd degré, le collège public L'Archet à Nice a fermé sa SEGPA. Le lycée général et technologie Alliance Apeda à Nice a fermé et le lycée général privé Or Torah à Nice a ouvert.

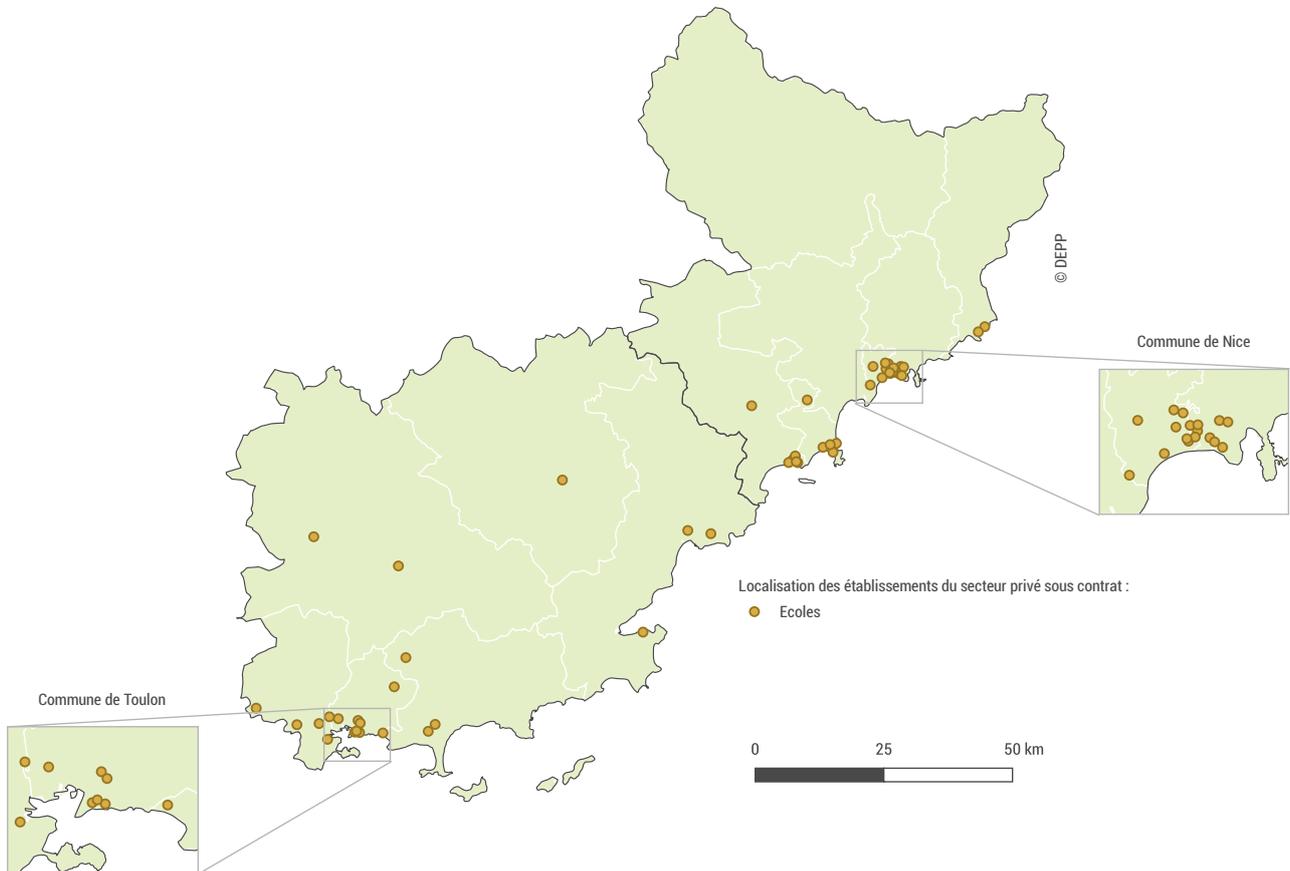
Dans le Var, l'école maternelle Jean Reynier à Taradeau a fusionné avec l'école élémentaire et l'école élémentaire Joseph Malaspina à Cogolin avec l'école maternelle Pisan Malaspina.

Carte 2.1.1 – Cartographie des établissements du 1^{er} degré public



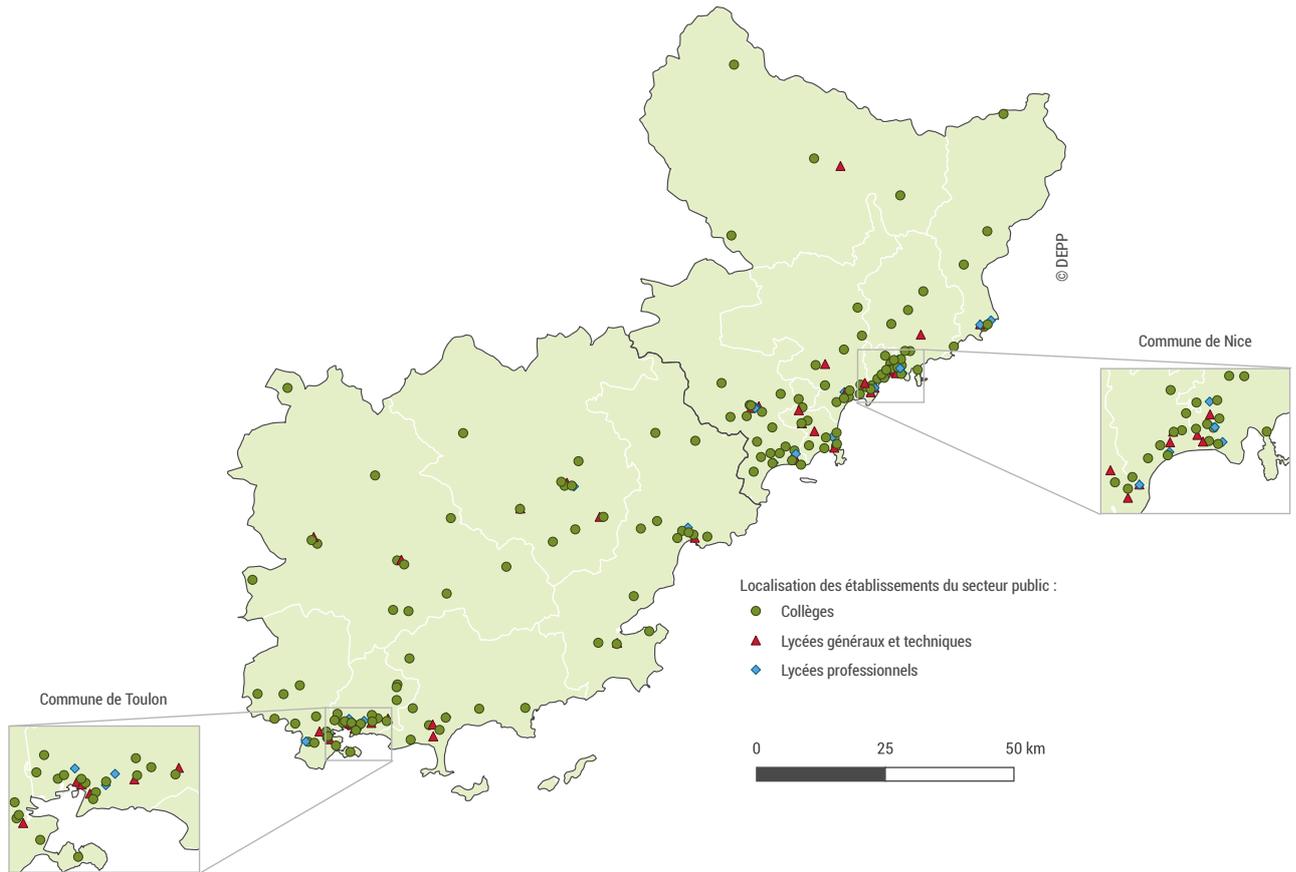
► Source : Entrepôt de données BSA.

Carte 2.1.2 – Cartographie des établissements du 1^{er} degré privé sous contrat



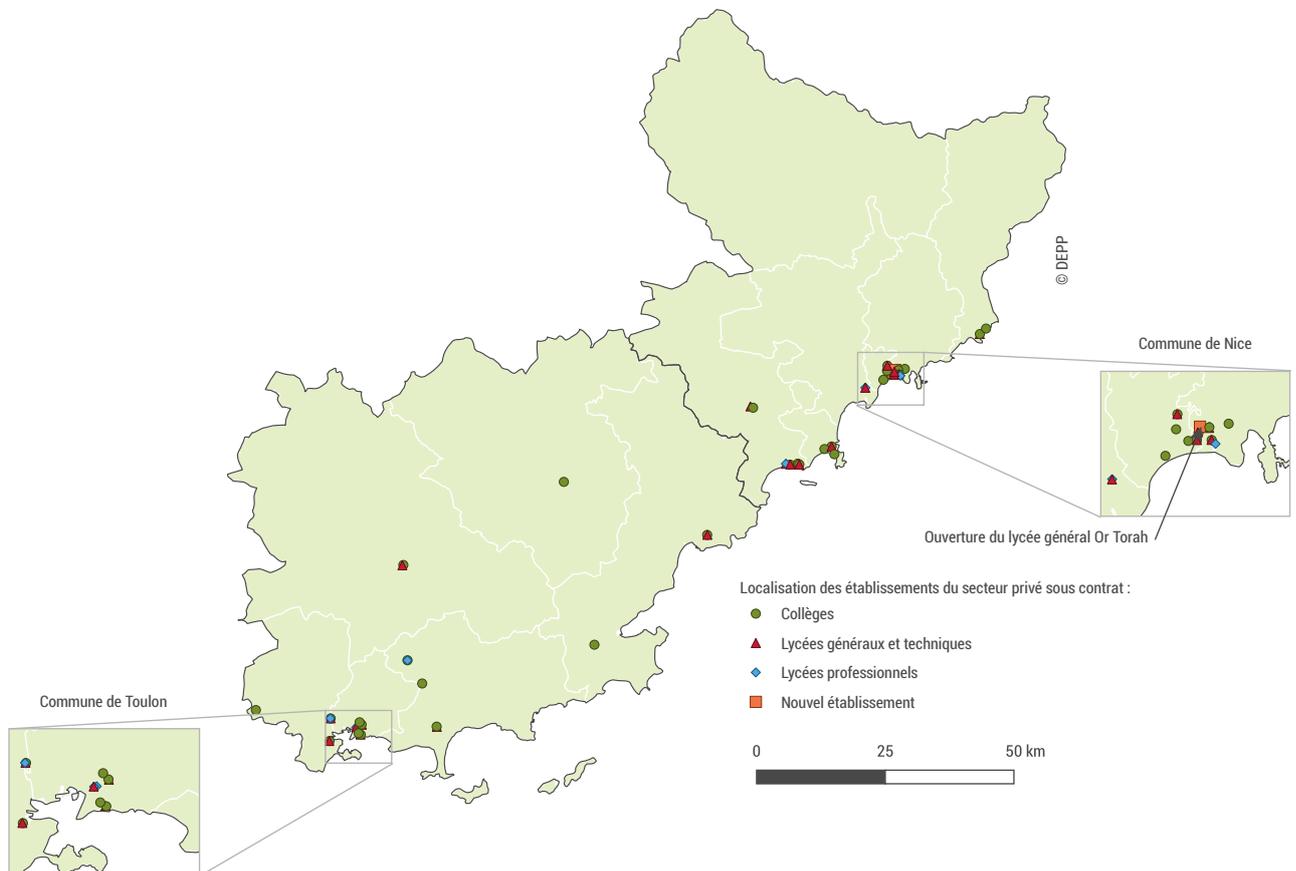
► Source : Entrepôt de données BSA.

Carte 2.1.3 – Cartographie des établissements du 2nd degré public



► Source : Entrepôt de données BSA.

Carte 2.1.4 – Cartographie des établissements du 2nd degré privé sous contrat



► Source : Entrepôt de données BSA.

2.1.2 Ensemble des personnels de l'académie

2.1.2.1 Secteur public

Tableau 2.1.2 – Évolution des effectifs du secteur public par type d'établissement

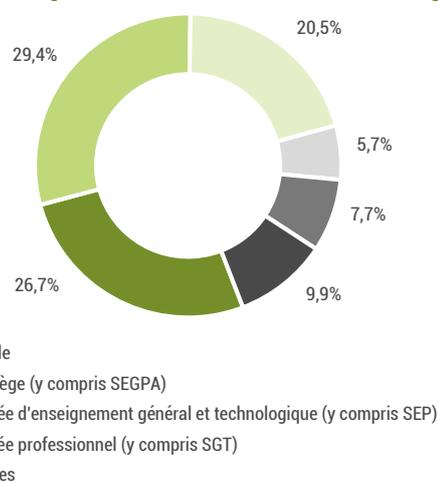
Type d'établissement	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020		Évolution 2020 / 2019	Évolution en % 2020 / 2019
	Effectifs	Effectifs	Effectifs	% sur Total		
École	8 152	8 079	8 140	26,7%	+61	+0,7%
Collège (y compris SEGPA)	8 788	8 746	8 987	29,4%	+241	+2,7%
Lycée d'enseignement général et technologique (y compris SEP)	5 606	6 251	6 265	20,5%	+14	+0,2%
Lycée professionnel (y compris SGT)	1 793	1 741	1 756	5,7%	+15	+0,9%
Zones ⁽¹⁾	2 222	2 312	2 365	7,7%	+53	+2,2%
Autres ⁽²⁾	3 034	3 024	3 027	9,9%	+3	+0,1%
Total	29 595	30 153	30 540	100,0%	+387	+1,3%

(1) Zones de remplacement et zones académiques.

(2) Services académiques, circonscriptions, établissements socio-éducatifs, établissements pour enfants malades, etc.

► Source : Entrepôt de données BSA.

Figure 2.1.1 – Répartition des effectifs dans le secteur public



Dans le secteur public, près d'un personnel sur trois est affecté en collège, plus d'un personnel sur quatre est affecté en école et un sur quatre en lycée.

► Source : Entrepôt de données BSA.

Tableau 2.1.3 – Évolution des effectifs du secteur public classés dans le type d'établissement « Autres »

Type d'établissement	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020		Évolution 2020 / 2019	Évolution en % 2020 / 2019
	Effectifs	Effectifs	Effectifs	% sur Total		
CDES	5	6	6	0,2%	0	0,0%
Centre d'information et d'orientation et service académique	147	149	144	4,8%	-5	-3,5%
Circonscription d'inspection EN	488	505	515	17,0%	+10	+1,9%
CNED	12	11	9	0,3%	-2	-22,2%
DSDEN et services	1 663	1 667	1 672	55,2%	+5	+0,3%
École composée uniquement de STS ⁽¹⁾ et/ou CPGE ⁽²⁾	2	2	2	0,1%	0	0,0%
Établissement divers (foyers, centres)	42	42	42	1,4%	0	0,0%
Établissement médico-éducatif	76	78	78	2,6%	0	0,0%
Établissement pour enfants malades	59	57	58	1,9%	+1	+1,7%
Établissement socio-éducatif	13	16	18	0,6%	+2	+11,1%
Groupe d'établissements pour la formation continue	27	24	22	0,7%	-2	-9,1%
Rectorat et services rectoraux	476	444	438	14,5%	-6	-1,4%
Service mutualisé entre EPLE	2	1	1	0,0%	0	0,0%
Autre service d'aide médico-sociale	22	22	22	0,7%	0	0,0%
Total	3 034	3 024	3 027	100,0%	+3	+0,1%

(1) Sections techniques spécialisées.

(2) Classes préparatoires aux grandes écoles.

► Source : Entrepôt de données BSA.

2.1.2.2 Secteur privé sous contrat

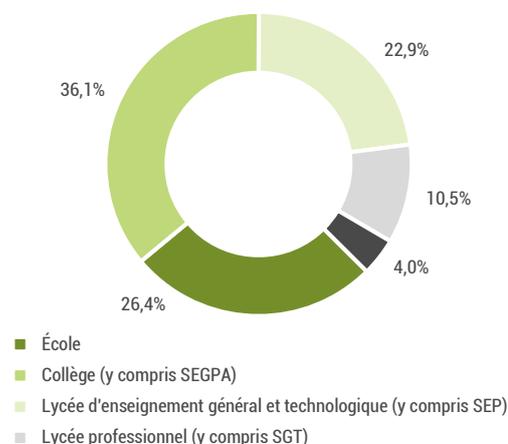
Tableau 2.1.4 – Évolution des effectifs du secteur privé sous contrat par type d'établissement

Type d'établissement	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020		Évolution 2020 / 2019	Évolution en % 2020 / 2019
	Effectifs	Effectifs	Effectifs	% sur Total		
École	681	682	692	26,4%	+10	+1,4%
Collège (y compris SEGPA)	942	939	945	36,1%	+6	+0,6%
Lycée d'enseignement général et technologique (y compris SEP)	588	592	600	22,9%	+8	+1,3%
Lycée professionnel (y compris SGT)	283	279	276	10,5%	-3	-1,1%
Autres ⁽¹⁾	106	105	105	4,0%	0	0,0%
Total	2 600	2 597	2 618	100,0%	+21	+0,8%

(1) Services académiques, circonscriptions, établissements socio-éducatifs, établissements pour enfants malades, etc.

► Source : Entrepôt de données BSA.

Figure 2.1.2 – Répartition des effectifs dans le secteur privé



Dans le secteur privé sous contrat, plus d'un personnel sur trois est affecté en collège, plus d'un sur trois en lycée et un sur quatre en école.

► Source : Entrepôt de données BSA.

Tableau 2.1.5 – Évolution des effectifs du secteur privé sous contrat classés dans le type d'établissement « Autres »

Type d'établissement	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020		Évolution 2020 / 2019	Évolution en % 2020 / 2019
	Effectifs	Effectifs	Effectifs	% sur Total		
École composée uniquement de STS ⁽¹⁾ et/ou CPGE ⁽²⁾	29	30	28	26,7%	-2	-7,1%
Établissement médico-éducatif	72	70	72	68,6%	+2	+2,8%
Établissement pour enfants malades	5	5	5	4,8%	0	0,0%
Total	106	105	105	100,0%	0	0,0%

(1) Sections techniques spécialisées.

(2) Classes préparatoires aux grandes écoles.

► Source : Entrepôt de données BSA.

2.1.3 Personnels enseignants

2.1.3.1 Ensemble des personnels enseignants

2.1.3.1.1 Répartition par type d'établissement

Tableau 2.1.6 – Évolution des effectifs enseignants par type d'établissement

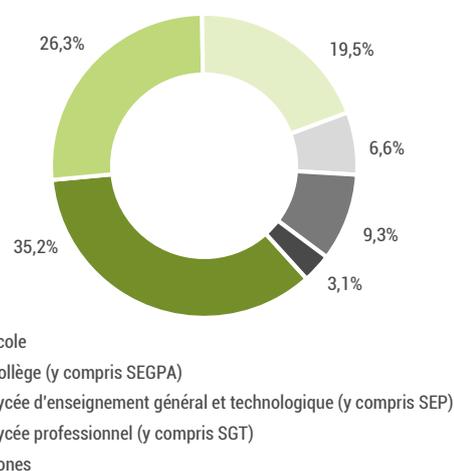
Type d'établissement	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020		Évolution 2020 / 2019	Évolution en % 2020 / 2019
	Effectifs	Effectifs	Effectifs	% sur Total		
École	8 833	8 761	8 832	35,2%	+71	+0,8%
Collège (y compris SEGPA)	6 629	6 602	6 596	26,3%	-6	-0,1%
Lycée d'enseignement général et technologique (y compris SEP)	4 980	4 927	4 903	19,5%	-24	-0,5%
Lycée professionnel (y compris SGT)	1 692	1 656	1 665	6,6%	+9	+0,5%
Zones ⁽¹⁾	2 194	2 289	2 337	9,3%	+48	+2,1%
Autres ⁽²⁾	743	764	774	3,1%	+10	+1,3%
Total	25 071	24 999	25 107	100,0%	+108	+0,4%

(1) Zones de remplacement et zones académiques.

(2) Services académiques, circonscriptions, établissements socio-éducatifs, établissements pour enfants malades, etc.

► Source : Entrepôt de données BSA.

Figure 2.1.3 – Répartition des effectifs enseignants



► Source : Entrepôt de données BSA.

Tous secteurs et niveaux d'enseignement confondus, plus d'un tiers des enseignants est affecté dans les écoles, plus d'un quart dans les collèges, et un autre quart dans les lycées.

2.1.3.1.2 Répartition géographique

Tableau 2.1.7 – Évolution des effectifs enseignants par département

Type d'établissement	Effectifs	Alpes-Maritimes en %	Var en %	Autres départements ⁽³⁾ en %
École	8 832	51,2%	48,8%	-
Collège (y compris SEGPA)	6 596	51,2%	48,8%	-
Lycée d'enseignement général et technologique (y compris SEP)	4 903	52,6%	47,4%	-
Lycée professionnel (y compris SGT)	1 665	59,1%	40,9%	-
Zones ⁽¹⁾	2 337	52,7%	47,3%	-
Autres ⁽²⁾	774	49,5%	49,4%	1,2%
Total	25 107	52,1%	47,9%	0,0%

(1) Zones de remplacement et zones académiques.

(2) Services académiques, circonscriptions, établissements socio-éducatifs, établissements pour enfants malades, etc.

(3) 9 enseignants de la catégorie « Autres » sont comptabilisés parmi les personnels de l'académie mais sont affectés en dehors des départements des Alpes-Maritimes et du Var, soit dans un établissement pour enfants malades, soit au CNED.

► Source : Entrepôt de données BSA.

Quel que soit le type d'établissement, les effectifs enseignants de l'académie sont davantage affectés dans les Alpes-Maritimes (52,1%).

2.1.3.2 Enseignants du 1^{er} degré public et privé sous contrat

2.1.3.2.1 Répartition par type d'établissement

Tableau 2.1.8 – Évolution des effectifs du 1^{er} degré par type d'établissement

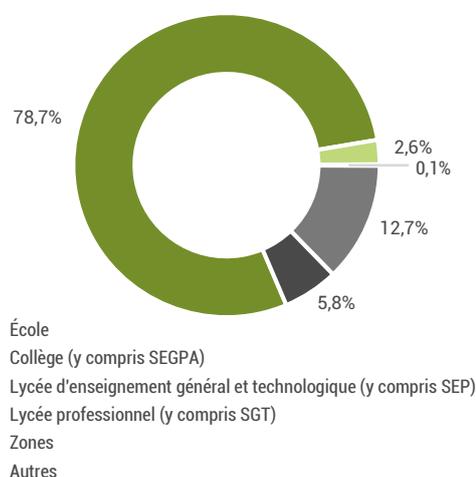
Type d'établissement	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020		Évolution 2020 / 2019	Évolution en % 2020 / 2019
	Effectifs	Effectifs	Effectifs	% sur Total		
École	8 833	8 761	8 832	78,7%	+71	+0,8%
Collège (y compris SEGPA)	284	297	290	2,6%	-7	-2,4%
Lycée d'enseignement général et technologique (y compris SEP)	2	2	3	0,0%	+1	+33,3%
Lycée professionnel (y compris SGT)	3	5	14	0,1%	+9	+64,3%
Zones ⁽¹⁾	1 324	1 384	1 424	12,7%	+40	+2,8%
Autres ⁽²⁾	625	644	656	5,8%	+12	+1,8%
Total	11 071	11 093	11 219	100,0%	+126	+1,1%

(1) Zones de remplacement et zones académiques.

(2) Services académiques, circonscriptions, établissements socio-éducatifs, établissements pour enfants malades, etc.

► Source : Entrepôt de données BSA.

Figure 2.1.4 – Répartition des effectifs du 1^{er} degré



Tous secteurs confondus, 78,7% des enseignants du 1^{er} degré sont affectés dans les écoles et 12,7% en zone pour le remplacement et la suppléance.

► Source : Entrepôt de données BSA.

2.1.3.2.2 Répartition géographique

Tableau 2.1.9 – Évolution des effectifs du 1^{er} degré par département

Type d'établissement	Effectifs	Alpes-Maritimes en %	Var en %	Autres départements ⁽³⁾ en %
École	8 832	51,2%	48,8%	-
Collège (y compris SEGPA)	290	51,0%	49,0%	-
Lycée d'enseignement général et technologique (y compris SEP)	3	33,3%	66,7%	-
Lycée professionnel (y compris SGT)	14	64,3%	35,7%	-
Zones ⁽¹⁾	1 424	50,9%	49,1%	-
Autres ⁽²⁾	656	47,4%	52,4%	0,2%
Total	11 219	50,9%	49,1%	0,0%

(1) Zones de remplacement et zones académiques.

(2) Services académiques, circonscriptions, établissements socio-éducatifs, établissements pour enfants malades, etc.

(3) 1 enseignant de la catégorie « Autres » est comptabilisé parmi les personnels de l'académie mais est affecté dans un établissement pour enfants malades, en dehors des départements des Alpes-Maritimes et du Var.

► Source : Entrepôt de données BSA.

Les effectifs de l'académie se répartissent à part quasi-égale entre les deux départements avec une légère prédominance des enseignants affectés en école et en collège pour les Alpes-Maritimes et dans les établissements « Autres » pour le Var.

2.1.3.3 Enseignants du 2nd degré public et privé sous contrat

2.1.3.3.1 Répartition par type d'établissement

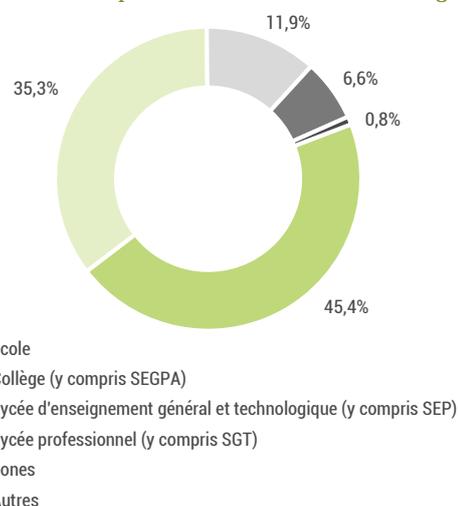
Tableau 2.1.10 – Évolution des effectifs du 2nd degré par type d'établissement

Type d'établissement	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020		Évolution 2020 / 2019	Évolution en % 2020 / 2019
	Effectifs	Effectifs	Effectifs	% sur Total		
École	-	-	-	-	-	-
Collège (y compris SEGPA)	6 345	6 305	6 306	45,4%	+1	+0,0%
Lycée d'enseignement général et technologique (y compris SEP)	4 978	4 925	4 900	35,3%	-25	-0,5%
Lycée professionnel (y compris SGT)	1 689	1 651	1 651	11,9%	0	0,0%
Zones ⁽¹⁾	870	905	913	6,6%	+8	+0,9%
Autres ⁽²⁾	118	120	118	0,8%	-2	-1,7%
Total	14 000	13 906	13 888	100,0%	-18	-0,1%

(1) Zones de remplacement et zones académiques.

(2) Services académiques, circonscriptions, établissements socio-éducatifs, établissements pour enfants malades, etc.

➤ Source : Entrepôt de données BSA.

Figure 2.1.5 – Répartition des effectifs du 2nd degré

➤ Source : Entrepôt de données BSA

Dans le 2nd degré, les enseignants se répartissent de manière quasi-égale entre collèges (45,3%) et lycées (47,2%).

Les zones académiques et de remplacement accueillent 6,6% des effectifs. Ce taux est en hausse de 0,1 point par rapport à l'année précédente.

2.1.3.3.2 Répartition géographique

Tableau 2.1.11 – Évolution des effectifs du 2nd degré par département

Type d'établissement	Effectifs	Alpes-Maritimes en %	Var en %	Autres départements ⁽³⁾ en %
École	-	-	-	-
Collège (y compris SEGPA)	6 306	51,2%	48,8%	-
Lycée d'enseignement général et technologique (y compris SEP)	4 900	52,6%	47,4%	-
Lycée professionnel (y compris SGT)	1 651	59,1%	40,9%	-
Zones ⁽¹⁾	913	55,5%	44,5%	-
Autres ⁽²⁾	118	61,0%	32,2%	6,8%
Total	13 888	53,0%	47,0%	0,1%

(1) Zones de remplacement et zones académiques.

(2) Services académiques, circonscriptions, établissements socio-éducatifs, établissements pour enfants malades, etc.

(3) 8 enseignants de la catégorie « Autres » sont comptabilisés parmi les personnels de l'Académie mais sont affectés au CNED, en dehors des départements des Alpes-Maritimes et du Var.

➤ Source : Entrepôt de données BSA.

En 2020-2021, 53,0% des enseignants du 2nd degré des secteurs public et privé sous contrat sont affectés dans les Alpes-Maritimes (+0,2 point par rapport à l'année antérieure).

Les effectifs d'enseignants des collèges se répartissent à parts relativement égales entre les deux départements alors que les enseignants des Alpes-Maritimes sont plus nombreux dans les autres catégories d'établissement.

2.1.3.3 Répartition par corps

Tableau 2.1.12 – Répartition des effectifs du 2nd degré par corps et type d'établissement

Corps	Collège	SEGPA	Lycée d'enseignement général et technologique	SEP	Lycée professionnel	SGT	Zones ⁽¹⁾	Autres ⁽²⁾
Personnels enseignants titulaires								
Adjoints d'enseignement	60,0%	-	-	10,0%	30,0%	-	-	-
Chargés d'enseignement en EPS	68,8%	-	12,5%	6,3%	6,3%	-	6,3%	-
Professeurs agrégés	18,1%	-	76,2%	0,1%	0,8%	0,1%	4,1%	0,5%
Professeurs certifiés	57,9%	-	33,4%	0,1%	0,7%	0,1%	7,1%	0,7%
Professeurs d'enseignement général de collège	85,7%	-	-	-	-	-	14,3%	-
Professeurs d'EPS ⁽³⁾	68,4%	-	13,5%	1,8%	8,4%	0,1%	7,1%	0,6%
Professeurs de chaire supérieure	0,0%	-	100,0%	-	-	-	-	-
Professeurs de lycée professionnel	0,3%	3,5%	0,9%	18,6%	71,7%	-	4,8%	0,3%
	45,1%	0,5%	33,3%	2,9%	11,3%	0,1%	6,4%	0,6%
Personnels enseignants non-titulaires								
Maîtres auxiliaires	52,4%	-	22,8%	2,4%	18,3%	-	-	4,1%
Professeurs contractuels	38,7%	2,5%	22,4%	5,2%	17,1%	0,1%	11,3%	2,6%
	41,8%	2,0%	22,5%	4,6%	17,3%	0,1%	8,7%	3,0%
Total	44,8%	0,6%	32,3%	3,0%	11,8%	0,1%	6,6%	0,8%

SEGPA : Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté.

SEP : Section d'Enseignement Professionnel.

SGT : Section d'enseignement Général et Technologique.

(1) Zones de remplacement, zones brigade, zones départementales d'ajustement, zones secteur d'ajustement, etc.

(2) Les « Autres » établissements regroupent non seulement les TSGE (écoles composées uniquement de STS et CPGE) mais également les établissements suivants : les établissements pour enfants malades, les groupements d'établissements pour la formation continue, les DSDEN, le rectorat, les services académiques et CIO.

(3) Dans cette rubrique, seuls les professeurs certifiés d'EPS sont comptabilisés ; les professeurs agrégés en EPS sont, quant à eux, comptabilisés avec les professeurs agrégés.

► Source : Entrepôt de données BSA.

En 2020-2021 et comme l'année précédente, les collèges accueillent 44,8% des effectifs enseignants du 2nd degré en situation d'enseignement.

57,9% des professeurs certifiés travaillent en collège et 76,2% des professeurs agrégés en lycée d'enseignement général et technologique. Les enseignants non-titulaires sont majoritairement affectés en collège.

2.1.3.4 Affectation en zone de remplacement des enseignants titulaires du secteur public

2.1.3.4.1 Répartition par corps

Tableau 2.1.13 – Répartition des effectifs du 2nd degré public affectés en zone de remplacement par corps

Corps	Personnels affectés en zone de remplacement	En %	Âge moyen	Âge moyen du corps
Chargés d'enseignement en EPS	1	0,1%	64,0	60,3
Professeurs agrégés	68	8,5%	41,6	46,7
Professeurs certifiés	580	72,4%	40,4	45,9
Professeurs d'enseignement général de collège	1	0,1%	62,0	61,1
Professeurs d'EPS ⁽¹⁾	67	8,4%	42,7	47,4
Professeurs de lycée professionnel	84	10,5%	48,1	48,7
Total	801	100,0%	41,6	46,6

(1) Dans cette rubrique, seuls les professeurs certifiés d'EPS sont comptabilisés ; les professeurs agrégés en EPS sont, quant à eux, comptabilisés avec les professeurs agrégés.

► Source : Entrepôt de données BSA.

Les zones de remplacement accueillent 801 enseignants titulaires du 2nd degré (+1 enseignant par rapport à 2019-2020).

Les professeurs certifiés y sont les plus nombreux : 72,4% des personnels en zone de remplacement alors qu'ils représentent 63,3% des titulaires dans le 2nd degré public.

Les enseignants titulaires sur zone de remplacement sont dans l'ensemble plus jeunes : l'âge moyen est de 41,6 ans pour un âge moyen global de 46,6 ans.

2.1.3.4.2 Évolution depuis l'année scolaire 2016-2017

Tableau 2.1.14 – Évolution des effectifs du 2nd degré affectés en zone de remplacement par corps

Corps	2018-2019	2019-2020	2020-2021	Évolution 2020 / 2019	Évolution en %
Chargés d'enseignement en EPS	1	1	1	0	0,0%
Professeurs agrégés	53	62	68	+6	+8,8%
Professeurs certifiés	565	568	580	+12	+2,1%
Professeurs d'enseignement général de collège	1	2	1	-1	-100,0%
Professeurs d'EPS ⁽¹⁾	84	77	67	-10	-14,9%
Professeurs de chaire supérieure	0	1	0	-1	-
Professeurs de lycée professionnel	83	89	84	-5	-6,0%
Total	787	800	801	+1	+0,1%

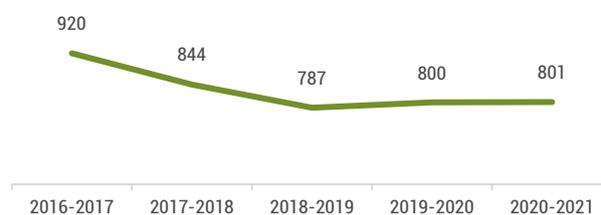
(1) Dans cette rubrique, seuls les professeurs certifiés d'EPS sont comptabilisés ; les professeurs agrégés en EPS sont, quant à eux, comptabilisés avec les professeurs agrégés.

► Source : Entrepôt de données BSA.

Figure 2.1.6 – Historique sur 5 ans des affectations en zone de remplacement

Le nombre de titulaires affectés en zone de remplacement est stable par rapport à l'année précédente.

Décliné par corps, ce nombre augmente chez les professeurs agrégés et les professeurs certifié et diminue chez les professeurs d'EPS et les professeurs de lycée professionnel.



► Source : Entrepôt de données BSA.

2.1.4 Personnels non-enseignants

2.1.4.1 Ensemble des personnels non-enseignants

Tableau 2.1.15 – Évolution des effectifs des personnels non-enseignants par type d'établissement

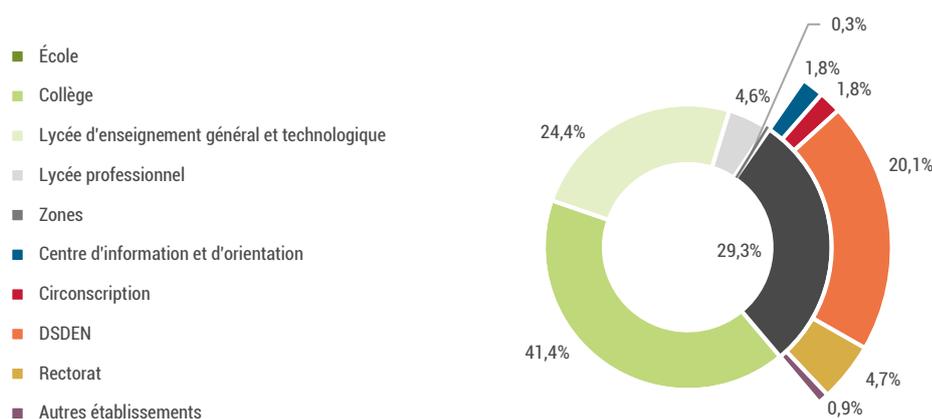
Type d'établissement	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020		Évolution 2020 / 2019	Évolution en % 2020 / 2019
	Effectifs	Effectifs	Effectifs	% sur Total		
Centre d'information et d'orientation	147	149	144	1,8%	-5	-3,5%
Circonscription	143	143	146	1,8%	+3	+2,1%
Collège	3 101	3 083	3 336	41,4%	+253	+7,6%
DSDEN	1 611	1 613	1 617	20,1%	+4	+0,2%
Lycée d'enseignement général et technologique	1 214	1 916	1 962	24,4%	+46	+2,3%
Lycée professionnel	384	364	367	4,6%	+3	+0,8%
Rectorat	421	386	379	4,7%	-7	-1,8%
Zones ⁽¹⁾	28	23	28	0,3%	+5	+17,9%
Autres établissements ⁽²⁾	75	74	72	0,9%	-2	-2,8%
Total	7 124	7 751	8 051	100,0%	+300	+3,7%

(1) Zones de remplacement, zones brigade, zones départementales d'ajustement, zones secteur d'ajustement, etc.

(2) Établissements socio-éducatifs, établissements pour enfants malades, GRETA, etc.

► Source : Entrepôt de données BSA.

Figure 2.1.7 – Répartition des effectifs des personnels non-enseignants



► Source : Entrepôt de données BSA.

Les personnels non-enseignants sont, pour 41,4% d'entre eux, affectés en collège; un quart est affecté en services déconcentrés (DSDEN et au rectorat) et près d'un tiers des personnels exerce ses fonctions en lycée.

Tableau 2.1.16 – Évolution des effectifs des personnels non-enseignants par département

Type d'établissement	Alpes-Maritimes		Var		Académie	
	Effectifs	en %	Effectifs	en %	Effectifs	en %
Centre d'information et d'orientation	74	0,9%	70	0,9%	144	1,8%
Circonscription	69	0,9%	77	1,0%	146	1,8%
Collège	1 246	15,5%	2 090	26,0%	3 336	41,4%
DSDEN	799	9,9%	818	10,2%	1 617	20,1%
Lycée d'enseignement général et technologique	1 409	17,5%	553	6,9%	1 962	24,4%
Lycée professionnel	205	2,5%	162	2,0%	367	4,6%
Rectorat	379	4,7%	0	0,0%	379	4,7%
Zones ⁽¹⁾	20	0,2%	8	0,1%	28	0,3%
Autres établissements ⁽²⁾	63	0,8%	9	0,1%	72	0,9%
Total	4 264	53,0%	3 787	47,0%	8 051	100,0%

(1) Zones de remplacement, zones brigade, zones départementales d'ajustement, zones secteur d'ajustement, etc.

(2) Établissements socio-éducatifs, établissements pour enfants malades, GRETA, etc.

► Source : Entrepôt de données BSA.

Les personnels non-enseignants sont majoritairement affectés dans le département des Alpes-Maritimes (à 53,0%), principalement en raison de la présence du rectorat et d'un plus grand nombre de lycées dans les Alpes-Maritimes.

2.1.4.2 Personnels d'encadrement par département et par type d'établissement

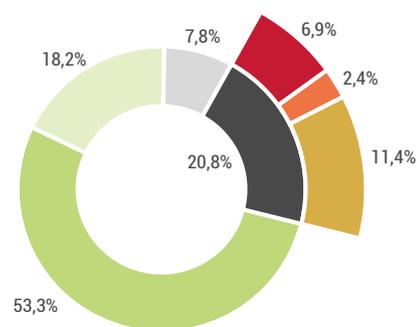
Tableau 2.1.17 – Évolution des effectifs des personnels d'encadrement par département et par type d'établissement

Type d'établissement	Alpes-Maritimes				Var				Académie			
	2018	2019	2020	Évolution 2020 / 2019	2018	2019	2020	Évolution 2020 / 2019	2018	2019	2020	Évolution 2020 / 2019
Personnels d'encadrement supérieur												
DSDEN	3	4	4	0	4	4	4	0	7	8	8	0
Lycée d'enseignement général et technologique	5	5	5	0	2	2	2	0	7	7	7	0
Rectorat	10	11	9	-2	-	-	-	-	10	11	9	-2
	18	20	18	-2	6	6	6	0	24	26	24	-2
Personnels d'inspection												
Circonscription	18	18	18	0	18	17	16	-1	36	35	34	-1
DSDEN	3	2	2	0	2	2	2	0	5	4	4	0
Rectorat	46	46	46	0	-	-	-	-	46	46	46	0
	67	66	66	0	20	19	18	-1	87	85	84	-1
Personnels de direction												
Collège	128	130	128	-2	133	129	133	+4	261	259	261	+2
Lycée d'enseignement général et technologique	46	44	46	+2	36	36	36	0	82	80	82	+2
Lycée professionnel	23	23	23	0	15	15	15	0	38	38	38	0
Rectorat	1	-	1	+1	-	-	-	-	1	-	1	+1
	198	197	198	+1	184	180	184	+4	382	377	382	+5
Total	283	283	282	-1	210	205	208	+3	493	488	490	+2

► Source : Entrepôt de données BSA.

Pour les personnels de direction, les variations d'une année sur l'autre s'expliquent par des situations de congés de maladie, de départs à la retraite et de détachements et par des remplacements de faisant-fonction par des personnels de direction titulaires.

Figure 2.1.8 – Répartition des personnels d'encadrement



La moitié des personnels d'encadrement est affectée en collège, un quart en lycée et un cinquième en service déconcentré (rectorat, DSDEN et circonscription).

- Collège (y compris SEGPA)
- Lycée d'enseignement général et technologique
- Lycée professionnel
- Circonscription
- DSDEN
- Rectorat

► Source : Entrepôt de données BSA.

2.1.4.3 Personnels de vie scolaire par département et par type d'établissement

Tableau 2.1.18 – Évolution des effectifs des personnels de vie scolaire par département et par type d'établissement

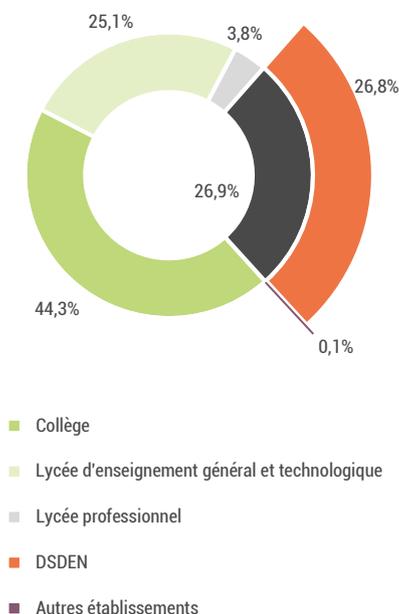
Type d'établissement	Alpes-Maritimes				Var				Académie			
	2018	2019	2020	Évolution 2020 / 2019	2018	2019	2020	Évolution 2020 / 2019	2018	2019	2020	Évolution 2020 / 2019
Personnels d'assistance éducative												
Collège	926	656	671	+15	1 039	1 288	1 511	+223	1 965	1 944	2 182	+238
DSDEN	669	653	658	+5	634	653	662	+9	1 303	1 306	1 320	+14
Lycée d'enseignement général et technologique	250	971	1 021	+50	224	216	214	-2	474	1 187	1 235	+48
Lycée professionnel	118	105	99	-6	84	83	87	+4	202	188	186	-2
Autres établissements**	3	5	5	0	-	-	-	-	3	5	5	0
Total	1 966	2 390	2 454	+64	1 981	2 240	2 474	+234	3 947	4 630	4 928	+298
Personnels d'éducation												
Centre d'information et d'orientation	62	63	63	0	62	61	55	-6	124	124	118	-6
Circonscription	51	49	51	+2	56	59	61	+2	107	108	112	+4
Collège	103	105	110	+5	104	114	110	-4	207	219	220	+1
Lycée d'enseignement général et technologique	51	50	51	+1	51	49	50	+1	102	99	101	+2
Lycée professionnel	22	22	21	-1	16	14	15	+1	38	36	36	0
Zones*	15	10	15	+5	9	9	8	-1	24	19	23	+4
Autres établissements**	-	-	-	-	2	2	2	0	2	2	2	0
Total	304	299	311	+12	300	308	301	-7	604	607	612	+5

* Zones de remplacement, zones brigade, zones départementales d'ajustement, zones secteur d'ajustement, etc.

** Établissements socio-éducatifs, établissements pour enfants malades, GRETA, etc.

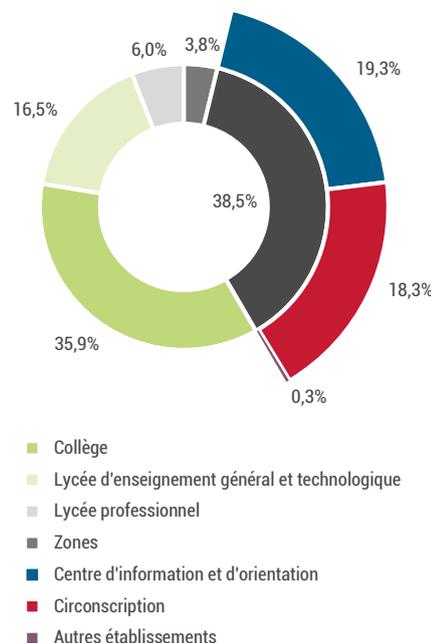
► Source : Entrepôt de données BSA.

Figure 2.1.9 – Répartition des personnels d'assistance éducative



► Source : Entrepôt de données BSA.

Figure 2.1.10 – Répartition des personnels d'éducation



► Source : Entrepôt de données BSA.

Les personnels d'assistance éducative sont principalement affectés en collège (44,3%), plus d'un quart en lycée et un autre quart en DSDEN.

Un tiers des personnels d'éducation est affecté en collège, près d'un quart en lycée, un cinquième dans les centres d'information et d'orientation et un autre cinquième en circonscription.

2.1.4.4 Personnels ASS par département et par type d'établissement

Tableau 2.1.19 – Évolution des effectifs des personnels ASS par département et par type d'établissement

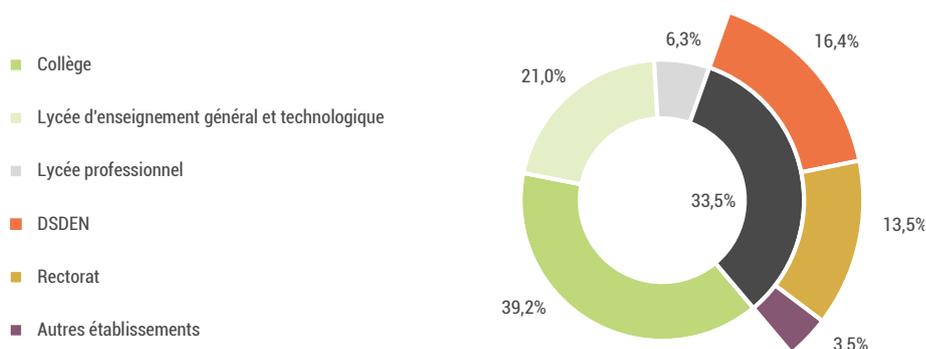
Type d'établissement	Alpes-Maritimes				Var				Académie			
	2018	2019	2020	Évolution 2020 / 2019	2018	2019	2020	Évolution 2020 / 2019	2018	2019	2020	Évolution 2020 / 2019
Filière administrative												
Collège	253	253	255	+2	254	244	254	+10	507	497	509	+12
DSDEN	79	78	75	-3	93	90	92	+2	172	168	167	-1
Lycée d'enseignement général et technologique	154	156	156	0	156	153	151	-2	310	309	307	-2
Lycée professionnel	50	48	51	+3	38	36	38	+2	88	84	89	+5
Rectorat	272	237	222	-15	-	-	-	-	272	237	222	-15
Autres établissements**	41	38	37	-1	19	21	22	+1	60	59	59	0
	849	810	796	-14	560	544	557	13	1409	1 354	1 353	-1
Filière médico-sociale												
Collège	75	75	76	+1	76	78	79	+1	151	153	155	+2
DSDEN	60	62	60	-2	58	59	51	-8	118	121	111	-10
Lycée d'enseignement général et technologique	29	28	27	-1	21	22	21	-1	50	50	48	-2
Lycée professionnel	11	11	11	0	7	7	7	0	18	18	18	0
Rectorat	8	7	7	0	-	-	-	-	8	7	7	0
	183	183	181	-2	162	166	158	-8	345	349	339	-10
Filière technique												
Foyer d'hébergement d'élèves	2	1	1	0	-	-	-	-	2	1	1	0
	2	1	1	0	-	-	-	-	2	1	1	0
Total	1 034	994	978	-16	722	710	715	+5	1 756	1 704	1 693	-11

** Établissements socio-éducatifs, établissements pour enfants malades, GRETA, etc.

► Source : Entrepôt de données BSA.

Les personnels ASS sont plus nombreux dans les Alpes-Maritimes que dans le Var en raison de la présence du rectorat et d'un nombre d'établissements d'enseignement plus important.

Figure 2.1.11 – Répartition des personnels ASS



► Source : Entrepôt de données BSA.

Les personnels ASS sont principalement affectés dans les collèges (39,2%), dans les services déconcentrés (29,9%) et dans les lycées d'enseignement général et technologique (21,0%).

2.1.4.5 Personnels ITRF par département et par type d'établissement

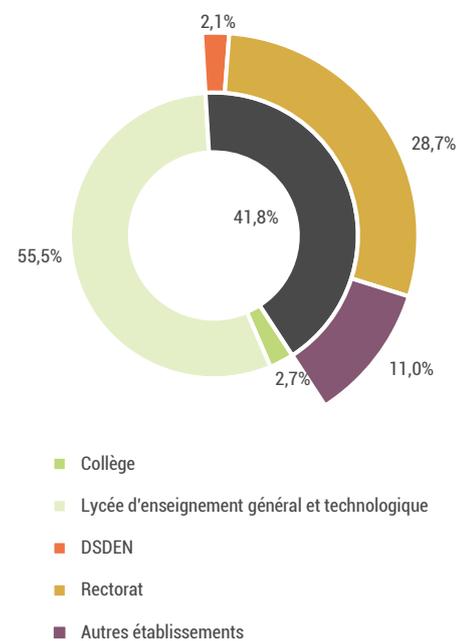
Tableau 2.1.20 – Évolution des effectifs des personnels ITRF par département et par type d'établissement

Type d'établissement	Alpes-Maritimes				Var				Académie			
	2018	2019	2020	Évolution 2020 / 2019	2018	2019	2020	Évolution 2020 / 2019	2018	2019	2020	Évolution 2020 / 2019
Collège	7	7	6	-1	3	4	3	-1	10	11	9	-2
DSDEN	-	-	-	-	6	6	7	+1	6	6	7	+1
Lycée d'enseignement général et technologique	106	101	103	+2	83	83	79	-4	189	184	182	-2
Rectorat	84	85	94	+9	-	-	-	-	84	85	94	+9
Autres établissements**	35	36	36	0	-	-	-	-	35	36	36	0
Total	232	229	239	+10	92	93	89	-4	324	322	328	+6

** Établissements socio-éducatifs, établissements pour enfants malades, GRETA, etc.

► Source : Entrepôt de données BSA.

Figure 2.1.12 – Répartition des personnels ITRF



Plus de la moitié des personnels ITRF est affectée en lycée d'enseignement général et technologique et un peu plus d'un quart est affecté dans au rectorat.

► Source : Entrepôt de données BSA.

2.2 Temps partiel

2.2.1 Ensemble des personnels de l'académie

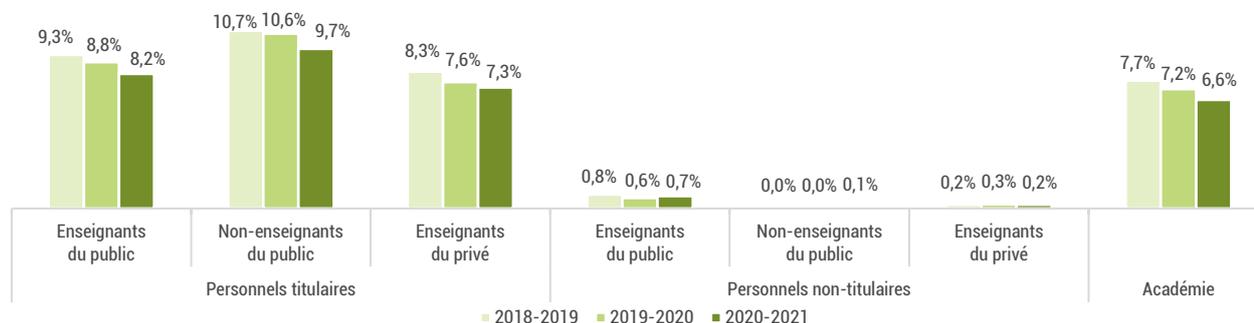
2.2.1.1 Évolution globale du temps partiel

Tableau 2.2.1 – Évolution du temps partiel des personnels de l'académie

Secteur	Catégorie	2018-2019			2019-2020			2020-2021		
		Population totale	Individus à temps partiel	Part du temps partiel	Population totale	Individus à temps partiel	Part du temps partiel	Population totale	Individus à temps partiel	Part du temps partiel
Personnels titulaires										
Public	Enseignants	21 527	2 003	9,3%	21 464	1 899	8,8%	21 410	1 746	8,2%
	Non-enseignants	2 801	301	10,7%	2 760	292	10,6%	2 734	264	9,7%
Privé	Enseignants	2 171	180	8,3%	2 198	168	7,6%	2 183	160	7,3%
		26 499	2 484	9,4%	26 422	2 359	8,9%	26 327	2 170	8,2%
Personnels non-titulaires										
Public	Enseignants	944	8	0,8%	938	6	0,6%	1 079	8	0,7%
	Non-enseignants	4 323	0	0,0%	4 991	2	0,0%	5 317	3	0,1%
Privé	Enseignants	429	1	0,2%	399	1	0,3%	435	1	0,2%
		5 696	9	0,2%	6 328	9	0,1%	6 831	12	0,2%
Total		32 195	2 493	7,7%	32 750	2 368	7,2%	33 158	2 182	6,6%

► Source : Entrepôt de données BSA.

Figure 2.2.1 – Évolution du temps partiel des personnels de l'académie sur 3 ans



► Source : Entrepôt de données BSA.

La part des personnels à temps partiel diminue de 0,6 point par rapport à l'année précédente.

2.2.1.2 Personnels titulaires des secteurs public et privé sous contrat

Tableau 2.2.2 – Les quotités de temps partiel des personnels titulaires par catégorie en 2020-2021

Type de personnels	Temps partiel à 50%		Temps partiel entre 50% et 80%		Temps partiel à 80%		Temps partiel à plus de 80%		Ensemble des temps partiels	
	Nombre	En %	Nombre	En %	Nombre	En %	Nombre	En %	Nombre	En %
Personnels enseignants										
Enseignants du 1 ^{er} degré	358	3,3%	595	5,4%	10	0,1%	6	0,1%	970*	8,8%
Enseignants du 2 nd degré	188	1,5%	187	1,5%	309	2,5%	252	2,0%	936	7,4%
	546	2,3%	782	3,3%	319	1,4%	258	1,1%	1 906	8,1%
Personnels non-enseignants										
Personnels d'encadrement	1	0,2%	-	-	-	-	-	-	1	0,2%
Personnels de vie scolaire	8	1,5%	2	0,4%	25	4,7%	2	0,4%	37	7,0%
Personnels ASS	28	1,9%	4	0,3%	114	7,9%	38	2,6%	184	12,7%
Personnels ITRF	6	2,3%	1	0,4%	32	12,1%	3	1,1%	42	15,8%
	43	1,6%	7	0,3%	171	6,3%	43	1,6%	264	9,7%
Total	589	2,2%	789	3,0%	490	1,9%	301	1,1%	2 170	8,2%

* Existence d'un temps partiel inférieur à 50% chez les personnels enseignants du 1^{er} degré en 2020-2021.

► Source : Entrepôt de données BSA.

Tableau 2.2.3 – Le temps partiel et le temps complet des personnels titulaires par catégorie en 2020-2021

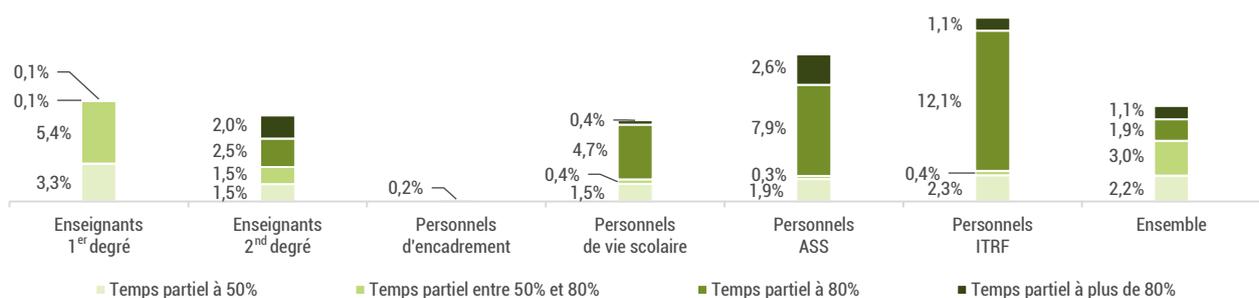
Type de personnels	Temps partiel			Temps Complet			Total	
	Nombre	En %	Part	Nombre	En %	Part	Nombre	Part
Personnels enseignants								
Enseignants du 1 ^{er} degré	970	8,8%	44,7%	10 016	91,2%	41,5%	10 986	41,7%
Enseignants du 2 nd degré	936	7,4%	43,1%	11 671	92,6%	48,3%	12 607	47,9%
	1 906	8,1%	87,8%	21 687	91,9%	89,8%	23 593	89,6%
Personnels non-enseignants								
Personnels d'encadrement	1	0,2%	0,0%	489	99,8%	2,0%	490	1,9%
Personnels de vie scolaire	37	7,0%	1,7%	492	93,0%	2,0%	529	2,0%
Personnels ASS	184	12,7%	8,5%	1 266	87,3%	5,2%	1 450	5,5%
Personnels ITRF	42	15,8%	1,9%	223	84,2%	0,9%	265	1,0%
	264	9,7%	12,2%	2 470	90,3%	10,2%	2 734	10,4%
Total	2 170	8,2%	100,0%	24 157	91,8%	100,0%	26 327	100,0%

► Source : Entrepôt de données BSA.

La quotité de temps partiel la plus demandée est la quotité de 80% dans toutes les catégories de personnels hormis les enseignants du 1^{er} degré qui ont principalement recours aux quotités comprises entre 50% et 80%.

Quelle que soit la quotité, ce sont les personnels ITRF et ASS qui exercent le plus à temps partiel.

Figure 2.2.2 – Taux de temps partiel des personnels titulaires des secteurs public et privé

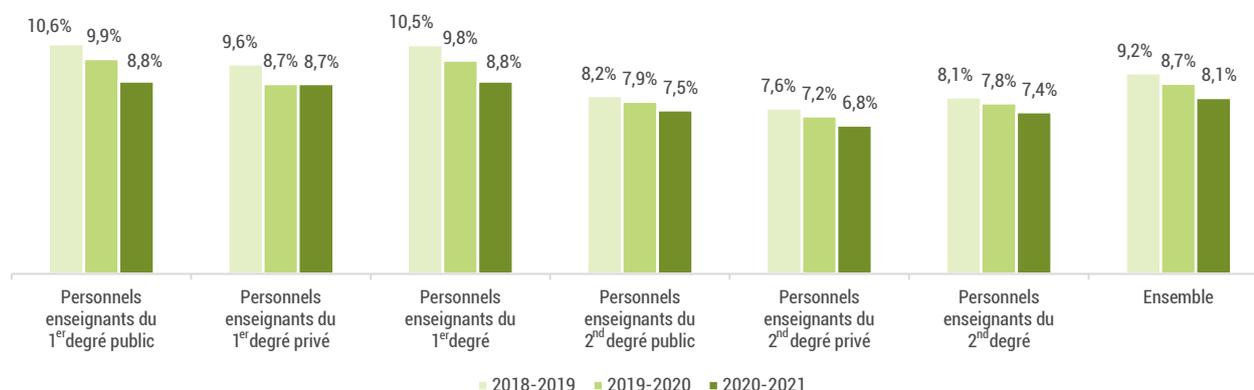


► Source : Entrepôt de données BSA.

2.2.2 Personnels titulaires enseignants des secteurs public et privé sous contrat

2.2.2.1 Évolution du temps partiel

Figure 2.2.3 – Évolution du temps partiel des enseignants titulaires sur 3 ans



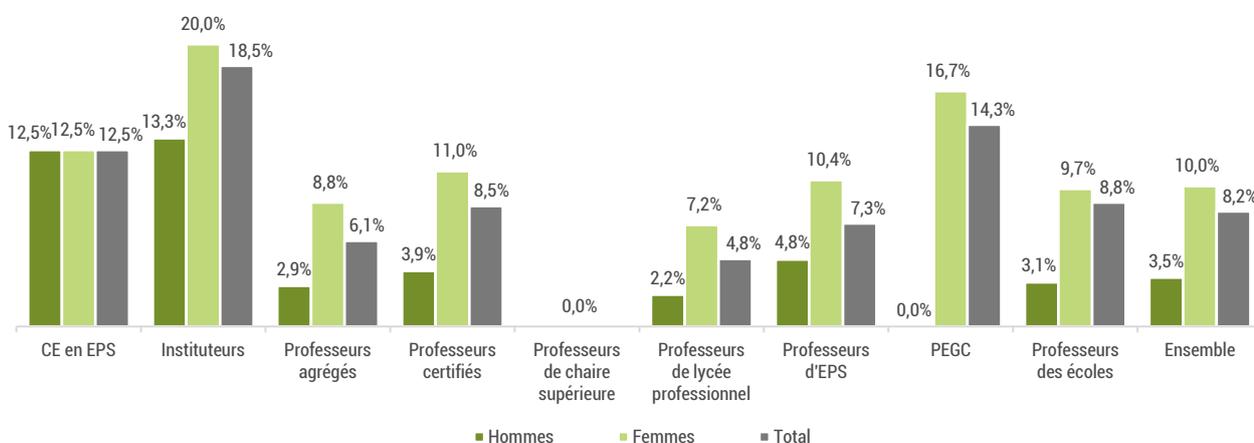
► Source : Entrepôt de données BSA.

A l'exception des personnels enseignants du 1^{er} degré privé, la part des enseignants qui exercent à temps partiel est en diminution quel que soit le niveau et le secteur d'enseignement.

2.2.2.2 Temps partiel par corps et par genre

2.2.2.2.1 Secteur public

Figure 2.2.4 – Part du temps partiel chez enseignants titulaires du secteur public par corps et par genre



CE : Chargés d'enseignement.

PEGC : Professeurs d'enseignement général de collège.

► Source : Entrepôt de données BSA.

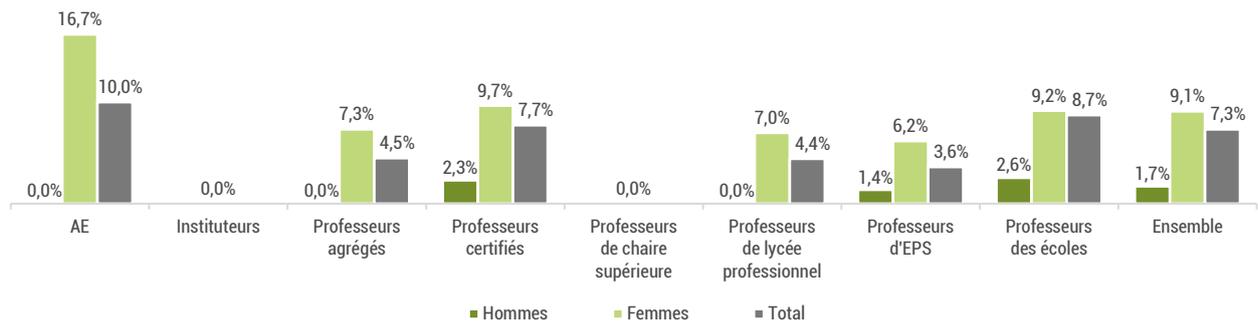
8,2% des enseignants du secteur public sont à temps partiel : 3,5% des hommes et 10,0% des femmes.

Les corps qui ont le plus recours au temps partiel sont les instituteurs (18,5%), les professeurs d'enseignement général de collège (14,3%) et les chargés d'enseignement en EPS (12,5%).

Pour les professeurs des écoles qui représentent 99,4% des enseignants du 1^{er} degré, le taux de temps partiel est globalement supérieur à la moyenne académique (8,8%).

2.2.2.2.2 Secteur privé sous contrat

Figure 2.2.5 – Part du temps partiel chez les enseignants titulaires du secteur privé par corps et par genre



AE : Adjoints d'enseignement.

► Source : Entrepôt de données BSA.

7,3% des enseignants du secteur privé sont à temps partiel : 1,7% des hommes et 9,1% des femmes. Les corps qui ont le plus recours au temps partiel sont les adjoints d'enseignement (10,0%), les professeurs des écoles (8,7%) et les professeurs certifiés (7,7%).

2.2.2.3 Temps partiel selon le motif

2.2.2.3.1 Enseignants du 1^{er} degré

Tableau 2.2.4 – Le temps partiel des personnels titulaires enseignants du 1^{er} degré selon le motif en 2020-2021

Personnels enseignants du 1 ^{er} degré	Nombre	En %
Crédit d'heures pour fonction élective	2	0,2%
Temps partiel de droit pour élever un enfant	286	29,5%
Temps partiel de droit pour personne handicapée	45	4,6%
Temps partiel de droit pour soins à enfant ou ascendant ou conjoint	60	6,2%
Temps partiel sur autorisation	519	53,5%
Temps partiel sur autorisation pour créer ou reprendre une entreprise	13	1,3%
Temps partiel thérapeutique	45	4,8%
Total	970	100,0%

► Source : Entrepôt de données BSA.

Parmi les différents motifs de temps partiel, les temps partiels sur autorisation sont majoritaire (54,8%) alors que les temps partiels de droit sont de 40,3%. Parmi ces derniers, 73,1% d'entre eux sont demandés pour élever un enfant. Cette répartition des temps partiels selon le motif reste stable d'une année sur l'autre.

2.2.2.3.2 Enseignants du 2nd degréTableau 2.2.5 – Le temps partiel des personnels titulaires enseignants du 2nd degré selon le motif en 2020-2021

Personnels enseignants du 2 nd degré	Nombre	En %
Crédit d'heures pour fonction élective	2	0,2%
Temps partiel de droit pour élever un enfant	161	17,2%
Temps partiel de droit pour personne handicapée	41	4,4%
Temps partiel de droit pour soins à enfant ou ascendant ou conjoint	24	2,6%
Temps partiel sur autorisation	667	71,3%
Temps partiel sur autorisation pour créer ou reprendre une entreprise	1	0,1%
Temps partiel thérapeutique	40	4,3%
Total	936	100,0%

► Source : Entrepôt de données BSA.

Les deux principaux motifs de recours au temps partiel se retrouvent parmi les personnels enseignants du 2nd degré : le temps partiel sur autorisation encore plus représenté avec 71,4% des demandes et le temps partiel de droit pour élever un enfant (17,2%).

Les recours au temps partiel thérapeutique (4,3%) sont moins fréquents parmi les enseignants du 2nd degré, comparativement aux enseignants du 1^{er} degré. Il en est de même pour le temps partiel pour soins à enfant ou ascendant ou conjoint (2,6% pour les enseignants du 2nd degré).

Le recours au temps partiel pour personne handicapée diminue cette année et passe de 60 à 41 (-3,2%).

2.2.3 Personnels titulaires non-enseignants

2.2.3.1 Évolution du temps partiel

Figure 2.2.6 – Évolution du temps partiel des personnels titulaires non-enseignants sur 3 ans



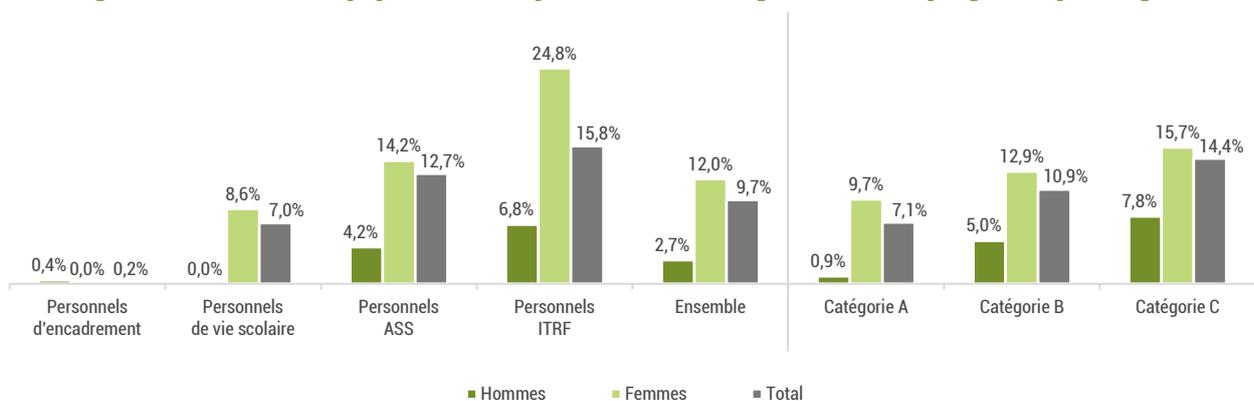
► Source : Entrepôt de données BSA.

Le taux de temps partiel des personnels titulaires non-enseignants est de 9,7% au 31/12/2020. Ce taux, supérieur à la moyenne académique de 8,2% pour l'ensemble des titulaires, baisse de 0,9 point par rapport à l'année précédente. Toutes les catégories de personnels voient leur taux diminuer à l'exception des personnels d'encadrement qui n'ont pratiquement pas recours au temps partiel.

Les taux de temps partiel les plus élevés concernent la population féminine : 12,0% (-1,1 point) contre 2,7% pour les hommes (-0,3 point).

2.2.3.2 Temps partiel par corps et par genre

Figure 2.2.7 – Part des temps partiel chez les personnels non-enseignants titulaires par genre et par catégorie



► Source : Entrepôt de données BSA.

Les catégories de personnels qui ont le plus recours au temps partiel sont les personnels ITRF (15,8%) et les personnels ASS (12,7%), avec une proportion de femmes à temps partiel particulièrement importante pour les ITRF (24,8%).

La catégorie fonction publique qui a le plus recours au temps partiel est la catégorie C (14,4%).

2.2.3.3 Temps partiel selon le motif

Chez les personnels non-enseignants, hormis les personnels d'encadrement qui n'ont pratiquement pas recours au temps partiel, le principal motif de temps partiel est le temps partiel sur autorisation (69,3% des motifs). Le deuxième motif est le temps partiel de droit pour élever un enfant (15,9%).

2.2.3.3.1 Personnels d'encadrement

Pour l'année scolaire 2020-2021, un personnel d'encadrement est à temps partiel (thérapeutique).

2.2.3.3.2 Personnels de vie scolaire

Tableau 2.2.6 – Le temps partiel des personnels titulaires de vie scolaire selon le motif en 2020-2021

Personnels de vie scolaire	Nombre	En %
Temps partiel de droit pour élever un enfant	16	43,2%
Temps partiel de droit pour personne handicapée	1	2,7%
Temps partiel de droit pour soins à enfant ou ascendant ou conjoint	1	2,7%
Temps partiel sur autorisation	16	43,2%
Temps partiel sur autorisation pour créer ou reprendre une entreprise	0	0,0%
Temps partiel thérapeutique	3	8,1%
Total	37	100,0%

► Source : Entrepôt de données BSA.

2.2.3.3.3 Personnels ASS

Tableau 2.2.7 – Le temps partiel des personnels titulaires ASS selon le motif en 2020-2021

Personnels ASS	Nombre	En %
Temps partiel de droit pour élever un enfant	22	12,0%
Temps partiel de droit pour personne handicapée	15	8,2%
Temps partiel de droit pour soins à enfant ou ascendant ou conjoint	2	1,1%
Temps partiel sur autorisation	136	73,9%
Temps partiel sur autorisation pour créer ou reprendre une entreprise	0	0,0%
Temps partiel thérapeutique	9	4,9%
Total	184	100,0%

► Source : Entrepôt de données BSA.

2.2.3.3.4 Personnels ITRF

Tableau 2.2.8 – Le temps partiel des personnels titulaires ITRF selon le motif en 2020-2021

Personnels ITRF	Nombre	En %
Temps partiel de droit pour élever un enfant	4	9,5%
Temps partiel de droit pour personne handicapée	2	4,8%
Temps partiel de droit pour soins à enfant ou ascendant ou conjoint	2	4,8%
Temps partiel sur autorisation	31	73,8%
Temps partiel sur autorisation pour créer ou reprendre une entreprise	0	0,0%
Temps partiel thérapeutique	3	7,1%
Total	42	100,0%

► Source : Entrepôt de données BSA.

2.3 Congés pour raison de santé

- Cette partie du chapitre porte sur tous les congés de maladie (congés de maladie ordinaire, les congés longue maladie, les congés de longue durée, les congés de maladie grave et les congés de maladie professionnelle) ainsi que sur les congés de maternité, paternité, adoption et les accidents de travail ou de service.
- La population de référence est la population étudiée dans le chapitre 1.
- L'alimentation de l'entrepôt de données BSA concerne l'ensemble des congés pour l'ensemble des périodes. Cette alimentation intègre donc l'ensemble des saisies effectuées jusqu'au 31/10/2021 (date de la dernière alimentation), y compris celles qui ont un effet rétroactif dans le temps (ce qui est le cas pour certains types de congés longs).
- Certaines anomalies liées au calcul de la durée des congés ou à la superposition des congés ont fait l'objet d'un traitement correctif.

2.3.1 Évolution du taux d'absence des personnels de l'académie

Le taux d'absence correspond au ratio [durées cumulées des absences de chaque agent en jours] / ((nombre d'individus au 31/12/2020)*[365]).

2.3.1.1 Absence par secteur d'enseignement

Tableau 2.3.1 – Historique du taux d'absence par secteur d'enseignement et par catégorie de personnels

Catégorie de personnels	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Personnels enseignants			
Personnels enseignants du 1 ^{er} degré public	4,1%	4,4%	4,7%
Personnels enseignants du 1 ^{er} degré privé sous contrat	3,7%	4,6%	5,4%
Personnels enseignants du 2 nd degré public	3,4%	3,6%	4,2%
Personnels enseignants du 2 nd degré privé sous contrat	2,6%	3,4%	4,2%
	3,6%	4,0%	4,5%
Personnels non-enseignants			
Personnels d'encadrement	1,5%	1,6%	2,9%
Personnels de vie scolaire	1,7%	2,0%	3,0%
Personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé (ASS)	3,6%	4,3%	4,6%
Personnels ingénieurs et techniciens de recherche et formation (ITRF)	3,6%	5,4%	4,6%
	2,2%	2,6%	3,4%
Total	3,3%	3,7%	4,2%

► Source : Entrepôt de données BSA.

Le taux d'absence de l'ensemble de la population de référence représente 4,2%, en augmentation de 0,5 point par rapport à l'année précédente.

Les personnels enseignants du 1^{er} degré sont, tous secteurs confondus, proportionnellement plus absents que ceux du 2nd degré. Ce sont les personnels d'encadrement (2,9%) ainsi que les personnels de vie scolaire (3,0%) qui sont les moins absents.

Figure 2.3.1 – Évolution du taux d'absence



► Source : Entrepôt de données BSA.

2.3.1.2 Absence par genre

Tableau 2.3.2 – Historique du taux d'absence par genre et par catégorie de personnels

Catégorie de personnels	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Femmes			
Personnels enseignants du 1 ^{er} degré	4,4%	4,8%	5,1%
Personnels enseignants du 2 nd degré	3,9%	4,4%	5,1%
Personnels d'encadrement	2,0%	1,7%	3,1%
Personnels de vie scolaire	1,9%	2,2%	3,3%
Personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé (ASS)	3,8%	4,5%	4,8%
Personnels ingénieurs et techniciens de recherche et formation (ITRF)	3,5%	4,1%	5,8%
	3,8%	4,2%	4,7%
Hommes			
Personnels enseignants du 1 ^{er} degré	2,2%	2,3%	2,9%
Personnels enseignants du 2 nd degré	2,3%	2,3%	2,7%
Personnels d'encadrement	1,0%	1,5%	2,7%
Personnels de vie scolaire	0,9%	1,0%	1,6%
Personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé (ASS)	1,8%	3,5%	3,2%
Personnels ingénieurs et techniciens de recherche et formation (ITRF)	3,7%	6,8%	3,4%
	2,1%	2,3%	2,7%
Total	3,3%	3,7%	4,2%

► Source : Entrepôt de données BSA.

Le taux d'absence des femmes nettement plus élevé que celui des hommes s'explique notamment par les congés maternité. La hausse du taux d'absence évoquée précédemment concerne aussi bien les hommes que les femmes.

Les taux d'absence les plus élevés concernent les personnels ITRF quel que soit le genre des agents.

2.3.1.3 Absence par département

L'écart d'absence entre les deux départements est de 0,2 point avec un taux d'absence en augmentation par rapport à l'année précédente (+0,7 point pour les Alpes-Maritimes et +0,4 point pour le Var).

Figure 2.3.2 – Évolution du taux d'absence par département



► Source : Entrepôt de données BSA.

2.3.1.4 Absence par corps

2.3.1.4.1 Personnels enseignants

Tableau 2.3.3 – Absence des personnels enseignants du secteur public par degré d'enseignement et par corps

Corps		2018-2019	2019-2020	2020-2021
Personnels enseignants du 1^{er} degré public				
Titulaires	Instituteurs	7,2%	5,1%	12,2%
	Professeurs des écoles	4,1%	4,4%	4,7%
Non-titulaires	Professeurs contractuels	-	-	0,6%
	Professeurs contractuels BOE ⁽¹⁾	0,1%	0,4%	0,5%
		4,1%	4,4%	4,7%
Personnels enseignants du 2nd degré public				
Titulaires	Adjointes d'enseignement	-	-	-
	Chargés d'enseignement en EPS	8,8%	4,7%	11,1%
	Professeurs agrégés	2,0%	3,0%	2,7%
	Professeurs certifiés	3,7%	3,9%	4,5%
	Professeurs d'enseignement général de collège	15,3%	8,2%	9,3%
	Professeurs d'EPS	3,9%	4,2%	4,8%
	Professeurs de chaire supérieure	0,0%	0,7%	0,6%
	Professeurs de lycée professionnel	3,4%	3,6%	5,0%
Non-titulaires	Maîtres auxiliaires	6,0%	10,2%	6,1%
	Professeurs contractuels	2,3%	1,9%	2,7%
	Professeurs contractuel BOE ⁽¹⁾	-	-	-
		3,4%	3,6%	4,2%
Total		3,7%	4,0%	4,4%

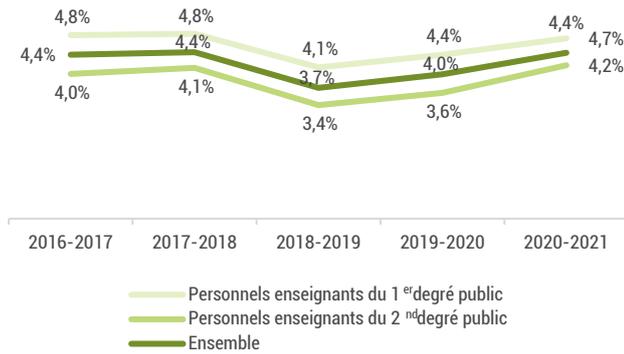
► Source : Entrepôt de données BSA.

Tableau 2.3.4 – Absence des personnels enseignants du secteur privé sous contrat par degré d'enseignement et par corps

Corps		2018-2019	2019-2020	2020-2021
Personnels enseignants du 1^{er} degré privé				
Titulaires	Instituteurs	-	-	-
	Professeurs des écoles	4,2%	5,5%	5,9%
Non-titulaires	Maîtres auxiliaires	4,2%	5,5%	3,5%
		3,7%	4,6%	5,4%
Personnels enseignants du 2nd degré privé				
Titulaires	Adjointes d'enseignement	0,1%	0,0%	5,0%
	Professeurs agrégés	2,8%	1,7%	4,5%
	Professeurs certifiés	2,6%	3,9%	4,3%
	Professeurs d'EPS	4,9%	3,3%	4,4%
	Professeurs de chaire supérieure	-	22,7%	0,0%
	Professeurs de lycée professionnel	2,3%	3,3%	5,7%
Non-titulaires	Maîtres auxiliaires	2,1%	1,7%	2,8%
		2,6%	3,4%	4,2%
Total		3,0%	3,8%	4,6%

► Source : Entrepôt de données BSA.

Figure 2.3.3 – Taux d'absence des personnels enseignants du secteur public



► Source : Entrepôt de données BSA.

Figure 2.3.4 – Taux d'absence des personnels enseignants du secteur privé



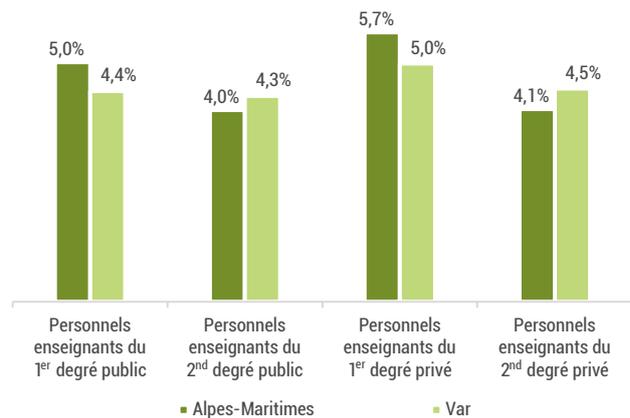
► Source : Entrepôt de données BSA.

Le taux d'absence des enseignants, tous secteurs et tous niveaux d'enseignement confondus, est de 4,5%, en hausse de 0,5 point par rapport à l'année précédente.

Le taux d'absence des enseignants du secteur privé sous contrat est de 4,6%, en augmentation de 0,8 point. Il est de 4,7% dans le secteur public, en hausse de 0,7 point.

Le taux d'absence dans le 1^{er} degré sont plus élevés que dans le 2nd degré quel que soit le secteur d'enseignement.

Figure 2.3.5 – Taux d'absence des personnels enseignants par département



► Source : Entrepôt de données BSA.

Les taux d'absence des enseignants du 1^{er} degré sont plus élevés dans les Alpes-Maritimes que dans le Var.

A l'inverse, les taux d'absence des enseignants du 2nd degré sont plus élevés dans le Var que dans les Alpes-Maritimes.

2.3.1.4.2 Personnels non-enseignants

Tableau 2.3.5 – Absence des personnels non-enseignants par catégorie et par fonction

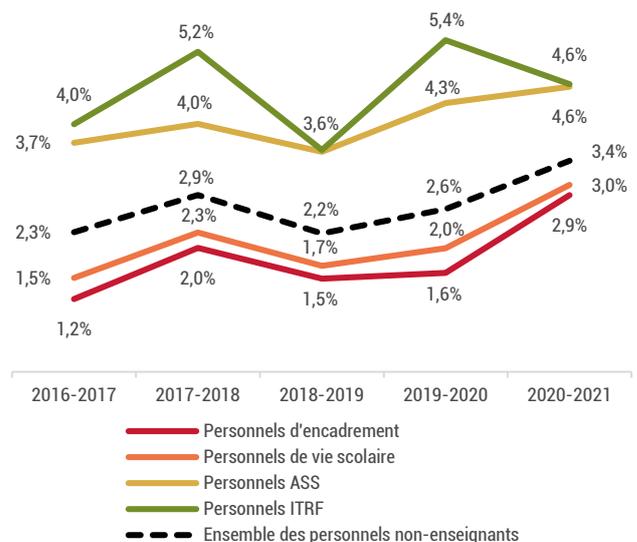
Catégorie de personnels	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Personnels d'encadrement			
Personnels d'encadrement supérieur	0,2%	-	0,2%
Personnels d'inspection	1,1%	1,7%	1,4%
Personnels de direction	1,7%	1,7%	3,3%
	1,5%	1,6%	2,9%
Personnels de vie scolaire			
Personnels d'assistance éducative	1,3%	1,7%	3,0%
Personnels d'éducation	4,6%	4,5%	3,9%
	1,7%	2,0%	3,0%
Personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé (ASS)			
Personnels administratifs	3,3%	4,3%	4,5%
Personnels médico-sociaux	4,4%	4,4%	5,2%
Personnels techniques	4,7%	0,8%	2,5%
	3,6%	4,3%	4,6%
Personnels ingénieurs et techniciens de recherche et formation (ITRF)			
	3,6%	5,4%	4,6%
Total	2,2%	2,6%	3,4%

► Source : Entrepôt de données BSA.

Le taux d'absence augmente pour toutes les catégories de personnels non-enseignants et atteint, en 2020-2021, 3,4% pour l'ensemble des agents (+0,8 point par rapport à l'année précédente).

Parmi les personnels non-enseignants, les taux d'absence les plus élevés concernent les personnels ITRF et ASS (4,6%). Les personnels d'encadrement ont le taux le plus faible (2,9%) et celui des personnels de vie scolaire présente des disparités selon le corps des agents : 3,0% pour les personnels d'assistance éducative et 3,9% pour les personnels d'éducation.

Figure 2.3.6 – Évolution du taux d'absence des personnels non-enseignants



► Source : Entrepôt de données BSA.

2.3.2 Motifs de congés pour raison de santé

2.3.2.1 Évolution de la part relative du nombre de jours d'absence par motif

Tableau 2.3.6 – Part relative du nombre de jours d'absence par motif

Motif	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Maladie ordinaire			
Congé de maladie ordinaire	57,1%	50,5%	58,0%
Congé d'office avec plein traitement	0,0%	0,1%	0,1%
Congé sans traitement pour inaptitude physique	0,3%	1,0%	1,3%
	57,4%	51,6%	59,5%
Congé long			
Congé de longue durée non imputable au service	3,7%	4,3%	3,3%
Congé de longue durée non imputable au service (enseignement privé)	1,0%	1,4%	1,4%
Congé de longue maladie non imputable au service	15,5%	19,0%	16,7%
Congé grave maladie (non-titulaires)	0,3%	0,8%	1,4%
	20,5%	25,5%	22,8%
Maladie professionnelle ou accident du travail			
Congé accident du travail ou de service	4,2%	3,8%	1,2%
Congé maladie professionnelle	0,2%	0,1%	0,0%
Congé invalidité temporaire imputable au service	-	0,2%	1,6%
	4,4%	4,1%	2,8%
Maternité			
Congé maternité	15,5%	17,1%	13,6%
Congé maternité pathologique lié au DES	0,0%	0,0%	0,0%
Congé supplémentaire grossesse pathologique	0,9%	0,7%	0,5%
Repos suites de couches pathologiques	0,8%	0,5%	0,4%
	17,2%	18,3%	14,5%
Paternité ou adoption			
Congé d'adoption	0,0%	0,1%	0,1%
Congé paternité/accueil enfant	0,5%	0,4%	0,3%
	0,5%	0,5%	0,4%
Total	100,0%	100,0%	100,0%

► Source : Entrepôt de données BSA.

En 2020-2021, la maladie ordinaire représente 59,5% de l'ensemble des jours de congé pour raison de santé, soit une augmentation de 7,9 points par rapport à 2019-2020.

Un jour sur six est généré par un congé de longue maladie qui est le deuxième motif en nombre de jours d'absence. Le troisième motif d'absence concerne le congé de maternité (13,6%).

2.3.2.2 Durée moyenne des congés pris pour raison de santé

La durée moyenne des congés est le rapport entre la durée cumulée des congés et le nombre d'individus au 31/12/2020 (en congé pour raison de santé ou non).

Tableau 2.3.7 – Durée moyenne (en jours) des congés pris pour raison de santé pour l'année scolaire 2020-2021

Catégorie de personnels		Maladie ordinaire ⁽¹⁾	Congé long ⁽²⁾	Maladie professionnelle ou accident du travail ⁽³⁾	Maternité ⁽⁴⁾	Paternité ou adoption ⁽⁵⁾	Total
Personnels enseignants du secteur public							
Hommes	Moins de 30 ans	6,6		0,2		0,5	7,3
	De 30 à 39 ans	5,2	0,4	0,2		0,8	6,6
	De 40 à 49 ans	5,9	0,8	0,3		0,1	7,1
	50 ans et plus	9,1	4,8	0,6		0,0	14,5
Femmes	Moins de 30 ans	9,8	1,6	0,2	8,5		20,1
	De 30 à 39 ans	11,1	1,6	0,3	11,4	0,1	24,4
	De 40 à 49 ans	8,6	3,2	0,3	1,0	0,0	13,1
	50 ans et plus	11,6	7,8	0,9	0,0		20,4
		9,4	3,8	0,5	2,5	0,1	16,2
Évolution 2020-2021 / 2019-2020		+2,0	+0,1	-0,1	-0,3	-0,0	+1,6
Personnels enseignants du secteur privé sous contrat							
Hommes	Moins de 30 ans	5,8				0,5	6,3
	De 30 à 39 ans	2,9				0,7	3,6
	De 40 à 49 ans	5,0	1,8			0,1	6,8
	50 ans et plus	7,6	6,4	0,4			14,5
Femmes	Moins de 30 ans	13,0		0,1	12,3		25,4
	De 30 à 39 ans	11,0	0,6	0,8	10,5		22,8
	De 40 à 49 ans	7,4	1,6	0,2	1,3		10,6
	50 ans et plus	12,6	10,5	0,4			23,5
		9,4	4,3	0,3	2,6	0,0	16,7
Évolution 2020-2021 / 2019-2020		+3,2	-0,1	0,0	-0,1	-0,1	+2,9
Personnels non-enseignants du secteur public							
Hommes	Moins de 30 ans	3,5				0,3	3,8
	De 30 à 39 ans	3,6				0,5	4,1
	De 40 à 49 ans	4,4	2,5	0,6			7,4
	50 ans et plus	7,5	4,7	0,8			13,0
Femmes	Moins de 30 ans	7,1		0,1	5,3		12,5
	De 30 à 39 ans	9,4	0,7		5,4		15,5
	De 40 à 49 ans	7,2	2,4	0,3	0,5		10,3
	50 ans et plus	10,8	4,0	0,5			15,4
		8,3	2,4	0,3	1,4	0,0	12,4
Évolution 2020-2021 / 2019-2020		+2,6	+0,3	-0,2	0,1	0,0	+2,8
Ensemble		9,1	3,5	0,4	2,2	0,1	15,3
Évolution 2020-2021 / 2019-2020		+2,2	+0,1	-0,1	-0,2	-0,0	+2,0

(1) Congé de maladie ordinaire, congé d'office avec plein traitement, congé sans traitement pour inaptitude physique.

(2) Congé de longue durée non imputable au service, congé de longue maladie non imputable au service, congé grave maladie.

(3) Congé pour accident de travail ou de service, congé de maladie professionnelle, congé de longue maladie imputable au service.

(4) Congé de maternité, congé supplémentaire pour grossesse pathologique, repos suite de couches pathologiques.

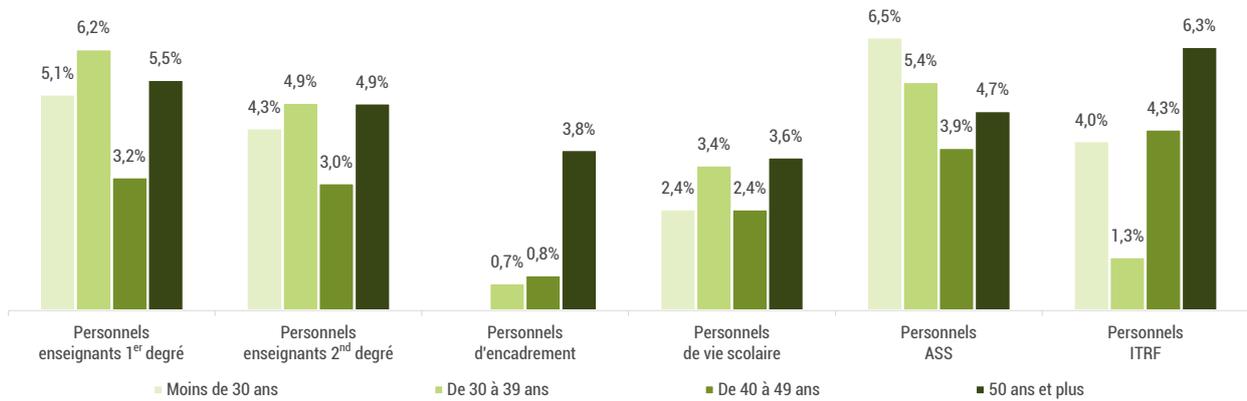
(5) Congé de paternité, congé d'adoption.

► Source : Entrepôt de données BSA.

La durée totale moyenne des congés pour raison de santé est de 15,3 jours en 2020-2021 contre 13,3 jours l'année scolaire précédente.

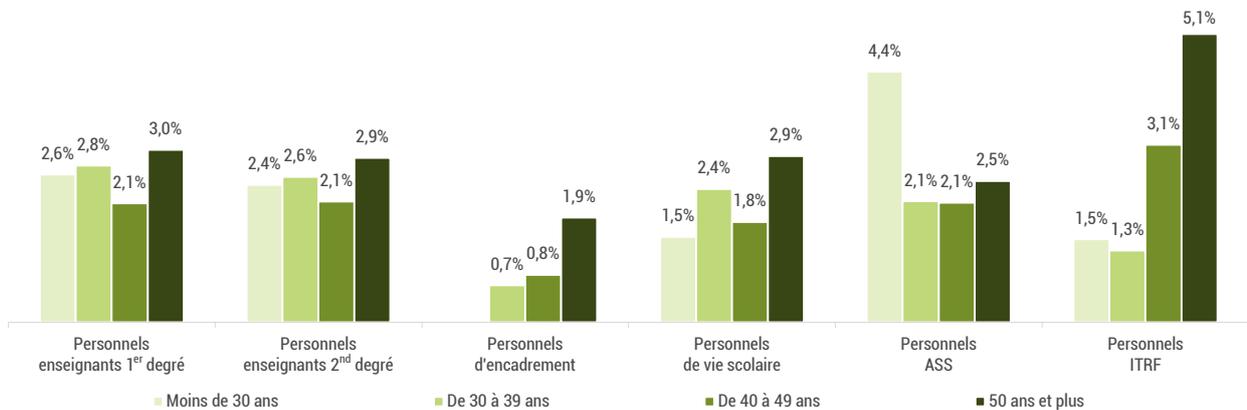
2.3.2.3 Répartition des absences par motif et tranche d'âge

Figure 2.3.7 – Absence par tranche d'âge en 2020-2021 – Ensemble des congés



► Source : Entrepôt de données BSA.

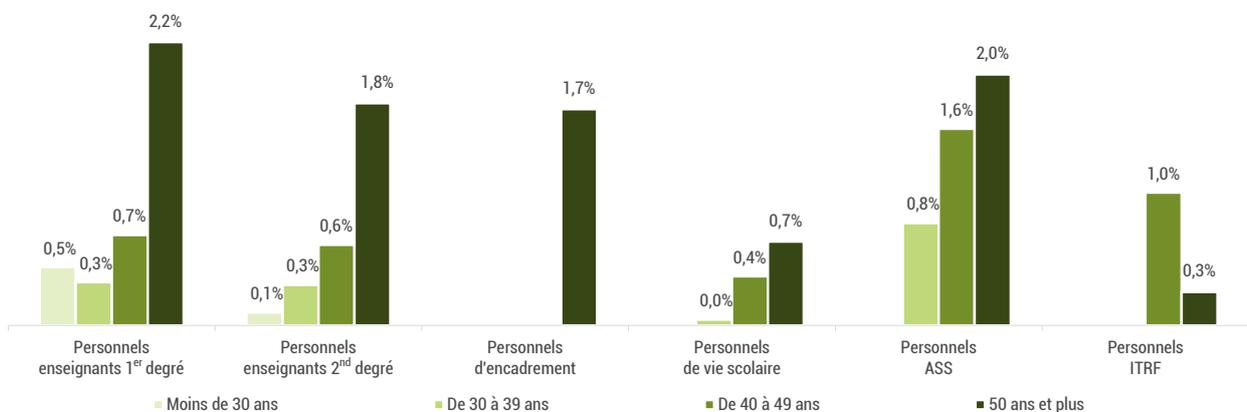
Figure 2.3.8 – Absence par tranche d'âge en 2020-2021 – Maladie ordinaire



► Champs : Congé de maladie ordinaire, congé d'office avec plein traitement, congé sans traitement pour inaptitude physique.

► Source : Entrepôt de données BSA.

Figure 2.3.9 – Absence par tranche d'âge en 2020-2021 – Congé long

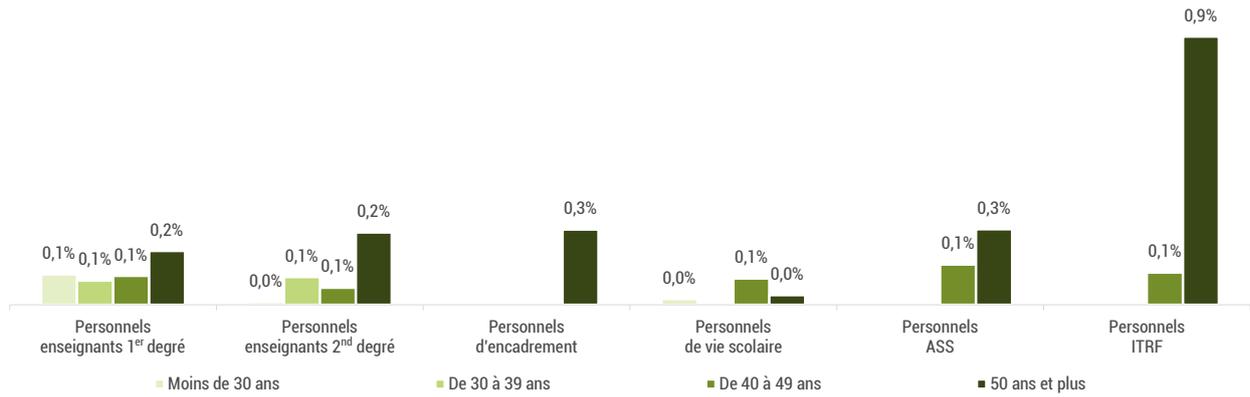


► Champs : Congé de longue durée non imputable au service, congé de longue maladie non imputable au service, congé grave maladie.

► Source : Entrepôt de données BSA.

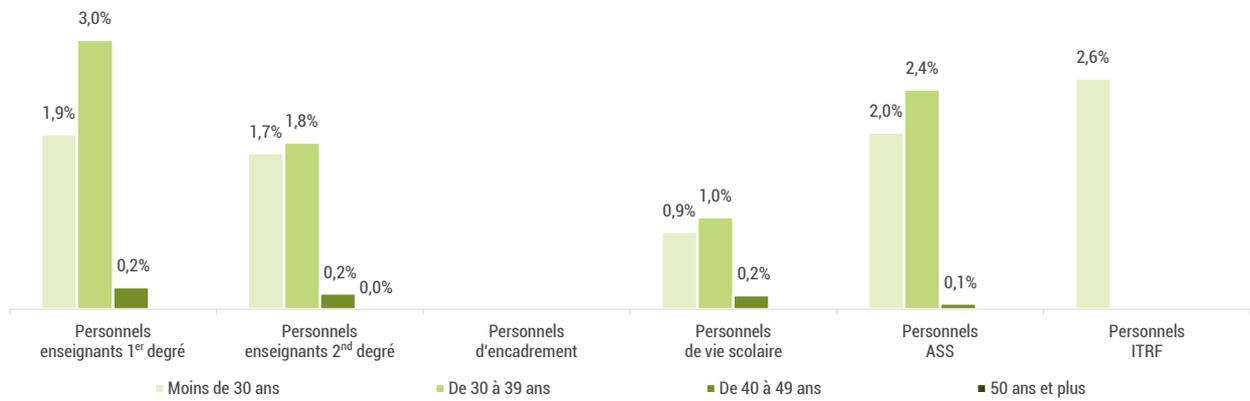
À partir de 50 ans, le taux d'absence lié à des congés longs augmente pour toutes les catégories de personnels, à l'exception des personnels ITRF.

Figure 2.3.10 – Absence par tranche d'âge en 2020-2021 – Maladie professionnelle ou accident de travail



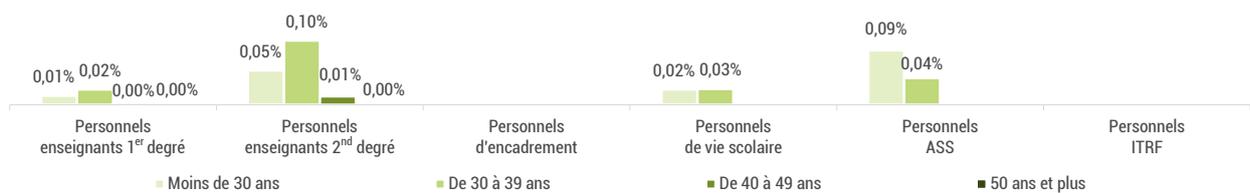
➤ Champs : Congé pour accident de travail ou de service, congé de maladie professionnelle, congé invalidité temporaire imputable au service.
➤ Source : Entrepôt de données BSA.

Figure 2.3.11 – Absence par tranche d'âge en 2020-2021 – Maternité



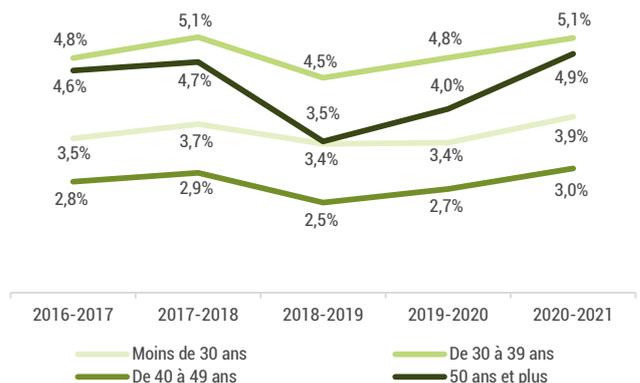
➤ Champs : Congé de maternité, congé supplémentaire pour grossesse pathologique, repos suite de couches pathologiques.
➤ Source : Entrepôt de données BSA.

Figure 2.3.12 – Absence par tranche d'âge en 2020-2021 – Paternité et adoption



➤ Champs : Congé de paternité, congé d'adoption.
➤ Source : Entrepôt de données BSA.

Figure 2.3.13 – Évolution du taux d'absence par tranche d'âge



➤ Source : Entrepôt de données BSA.

Au cours des 5 dernières années, les personnels qui ont entre 30 et 39 ans ont le taux d'absence le plus élevé. L'impact des congés maternité dans cette tranche d'âge est sensible, en particulier chez les personnels enseignants relativement plus présents dans cette tranche d'âge que les personnes non-enseignants.

Le taux d'absence le plus faible concerne les 40 à 49 ans, avec le moins d'absence pour maladie ordinaire chez les personnels enseignants des 1^{er} et 2nd degrés.

2.3.3 Proportion d'agents ayant pris au moins un congé durant l'année

La proportion d'agents ayant pris au moins un congé durant l'année se définit comme le rapport entre le nombre total d'individus absents au moins une fois dans l'année et le nombre total d'individus.

Tableau 2.3.8 – Historique de la proportion d'agents ayant pris au moins un congé durant l'année par secteur et par catégorie

Catégorie de personnels	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Personnels enseignants			
Personnels enseignants du 1 ^{er} degré public	45,3%	39,9%	43,0%
Personnels enseignants du 1 ^{er} degré privé sous contrat	34,2%	32,2%	37,0%
Personnels enseignants du 2 nd degré public	42,6%	37,2%	42,2%
Personnels enseignants du 2 nd degré privé sous contrat	37,2%	34,6%	42,1%
	43,0%	38,0%	42,4%
Personnels non-enseignants			
Personnels d'encadrement	12,0%	12,1%	15,7%
Personnels de vie scolaire	20,9%	19,9%	28,3%
Personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé (ASS)	35,4%	31,7%	34,4%
Personnels ingénieurs et techniciens de recherche et formation (ITRF)	41,7%	41,3%	42,4%
	24,8%	22,9%	29,4%
Total	39,0%	34,4%	39,2%

► Source : Entrepôt de données BSA.

La proportion d'agents ayant pris au moins un congé dans l'année est en augmentation quelle que soit la catégorie de personnels. Globalement, elle s'élève à 39,2% (+4,8 points par rapport à 2019-2020).

La fréquence des absences est plus élevée parmi les personnels enseignants du 1^{er} degré public.

Congés liés à la maladie

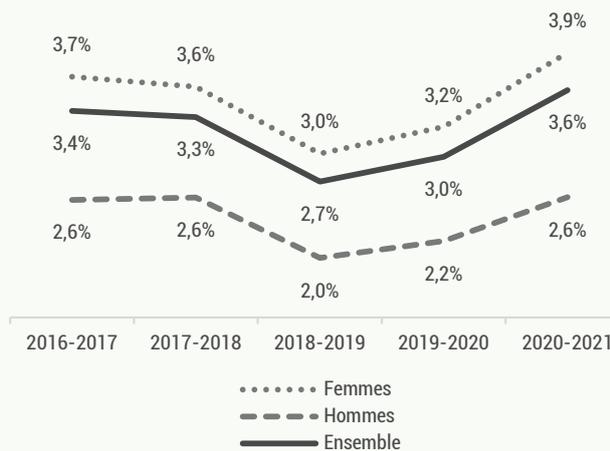
Dans ce focus, les éléments présentés dans la section 2.3 sont repris en tenant compte uniquement des congés de maladie ordinaire, des congés longue maladie, des congés de longue durée, des congés de maladie grave et des congés de maladie professionnelle ainsi que des accidents de travail ou de service.

Focus VI.1 – Historique du taux d'absentéisme par secteur d'enseignement et catégorie de personnels

Catégorie de personnels	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Personnels enseignants			
Personnels enseignants du 1 ^{er} degré public	3,2%	3,4%	3,8%
Personnels enseignants du 1 ^{er} degré privé sous contrat	3,2%	3,5%	4,3%
Personnels enseignants du 2 nd degré public	2,9%	3,0%	3,6%
Personnels enseignants du 2 nd degré privé sous contrat	2,2%	2,8%	3,7%
	3,0%	3,2%	3,7%
Personnels non-enseignants			
Personnels d'encadrement	1,4%	1,6%	2,9%
Personnels de vie scolaire	1,4%	1,6%	2,6%
Personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé (ASS)	3,0%	4,0%	4,2%
Personnels ingénieurs et techniciens de recherche et formation (ITRF)	3,3%	5,1%	4,4%
	1,9%	2,3%	3,0%
Total	2,7%	3,0%	3,6%

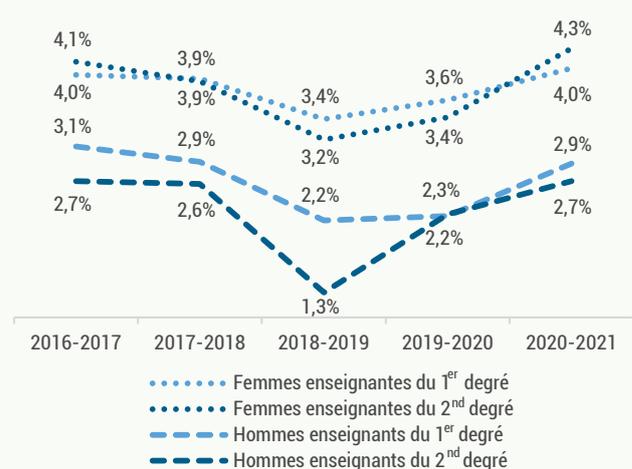
► Sources : Entrepôt de données BSA.

Focus VI.2 – Taux d'absentéisme par genre



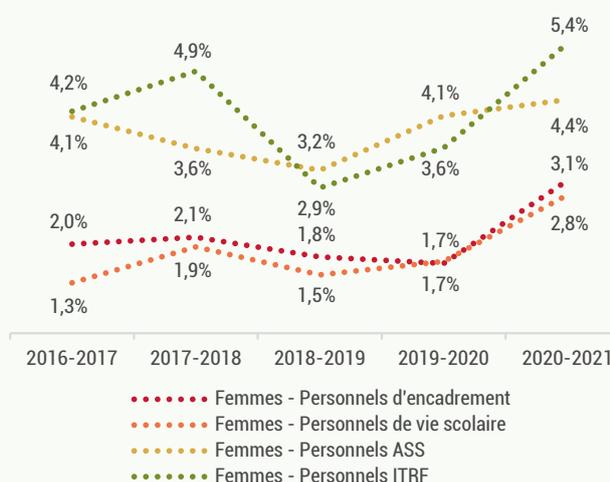
► Sources : Entrepôt de données BSA.

Focus VI.3 – Taux d'absentéisme par genre chez les personnels enseignants



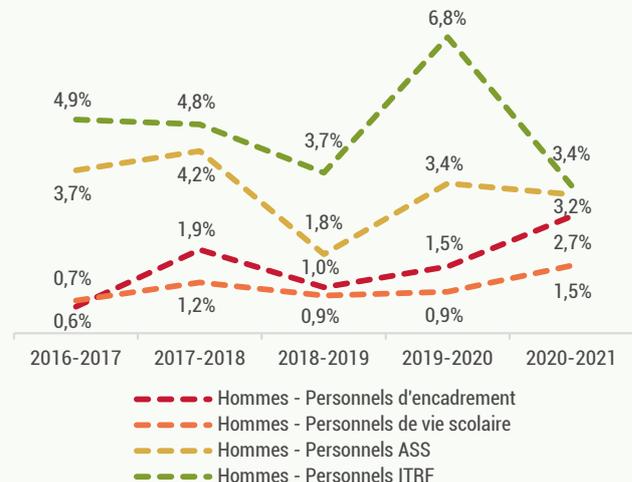
► Sources : Entrepôt de données BSA.

Focus VI.4 – Taux d'absentéisme chez les femmes non-enseignantes



► Sources : Entrepôt de données BSA.

Focus VI.5 – Taux d'absentéisme chez les hommes non-enseignants



► Sources : Entrepôt de données BSA.

Évolution des congés de maladie ordinaire

Les congés de maladie ordinaire (CMO) sont des arrêts de maladie prescrits par un professionnel de santé sur des périodes au plus d'une durée de 12 mois consécutifs sur une année glissante.

Focus VII.1 – Évolution des congés de maladie ordinaire

Congé maladie ordinaire (CMO)	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Nombre de congés	28 369	24 216	20 809	16 530	20 010
Nombre de jours de congés	232 170	237 472	223 204	220 468	294 785
Durée moyenne des congés (en jours)	8,2	9,8	10,7	13,3	14,7

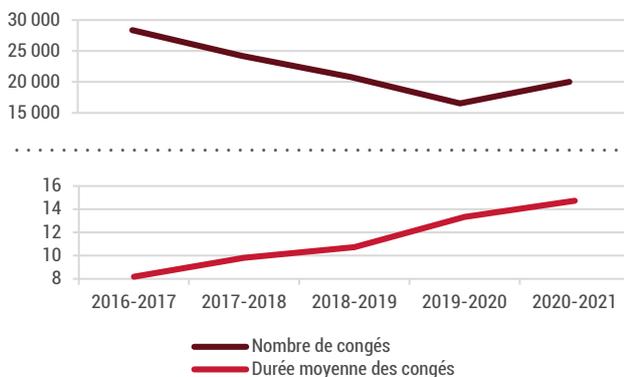
► Source : Entrepôt de données BSA.

Après une baisse continue jusqu'en 2019-2020, le nombre de congés de maladie ordinaire repart à la hausse (+21,1% par rapport à l'année précédente et -29,5% par rapport à 2016-2017).

Le nombre de jours de congés sur l'année scolaire augmente, quant à lui, drastiquement en 2020-2021 (+27,0%) alors qu'il était globalement stable sur les 4 dernières années.

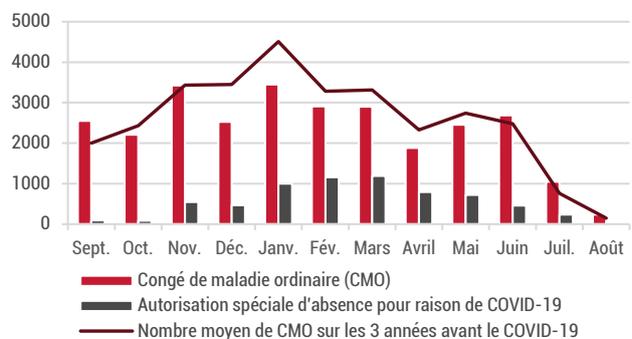
La durée moyenne annuelle des CMO progresse de 80,0% en 4 ans passant de 8,2 jours à 14,7 jours.

Focus VII.2 – Évolution annuelle des CMO depuis 2016-2017



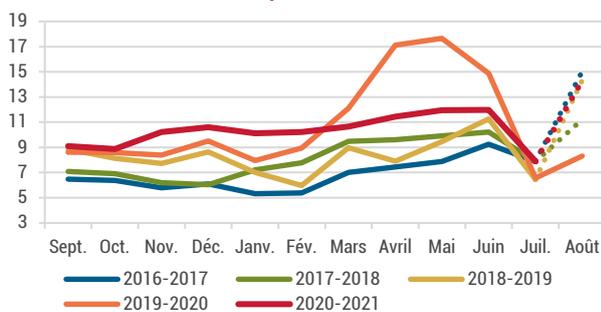
► Source : Entrepôt de données BSA.

Focus VII.4 – Évolution mensuelle du nombre de CMO et d'ASA COVID-19



► Source : Entrepôt de données BSA.

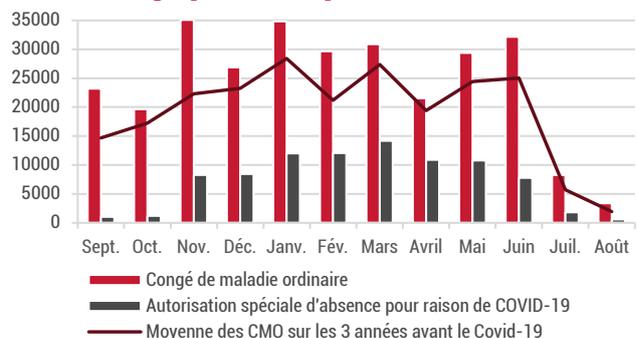
Focus VII.3 – Évolution mensuelle de la durée moyenne des CMO



► Lecture : Le nombre d'absences chute drastiquement au cours des mois de juillet et août. Les courbes de durée moyenne mensuelle ne sont donc pas représentatives pour les mois d'été, comparativement aux autres mois de l'année.

► Source : Entrepôt de données BSA.

Focus VII.5 – Évolution mensuelle du nombre jours de congés pour CMO et pour ASA COVID-19



► Source : Entrepôt de données BSA.

Jusqu'en 2019-2020, la durée moyenne des absences diminue sur la première partie de l'année scolaire puis repart à la hausse à la fin de l'hiver (en mars pour l'année 2019-2020 marquée par le début de l'épidémie de COVID-19 en France).

La courbe relative à l'année scolaire 2020-2021 présente un profil différent des années précédentes puisque la durée moyenne des absences progresse dès l'automne, passant de 8,9 jours en octobre à 10,6 jours en décembre; après une légère baisse en janvier avec 10,1 jours, elle augmente à nouveau et atteint au mois de juin la valeur maximale de 12,0 jours.

Avec la pandémie de COVID-19 au printemps 2020, un nouveau motif d'absence intitulé « autorisation spéciale d'absence (ASA) pour raison de COVID-19 » a été défini. Il s'agit de congés accordés pour les personnels vulnérables ainsi que les cas contacts à risque ne pouvant recourir au télétravail, les personnels ayant des symptômes de la COVID-19 (dans l'attente de résultat de test de détection du SARS-CoV-2) et les personnels devant garder leur enfant pour cause de COVID-19 et ne pouvant télétravailler.

En 2020-2021, le nombre d'ASA COVID-19 s'élève à 4 171 pour une durée totale de 89 061 jours et une durée moyenne de 21,4 jours.

2.4 Remplacement

2.4.1 Personnels enseignants

2.4.1.1 Enseignement du 1^{er} degré public

Les personnels affectés en zone de remplacement ont vocation à occuper des postes à l'année (correspondant à des rompus de temps partiels ou des postes libérés pour des raisons diverses) ou à effectuer des suppléances (congés maladies etc.).

Les moyens de remplacement sont gérés au niveau des circonscriptions (et/ou au niveau des « zones de formation ») sous l'autorité et la responsabilité des directeurs des services départementaux de l'Éducation nationale.

2.4.1.1.1 Évolution globale

Le nombre de personnels affectés en zone est en augmentation globale de 2,8% pour atteindre 1 396 au 31/12/2020, dont 716 dans les Alpes-Maritimes et 680 dans le Var.

Cette évolution est à la hausse dans les Alpes-Maritimes (+6,7%) et à la baisse dans le Var (-1,0%).

Figure 2.4.1 – Personnels enseignants du 1^{er} degré affectés dans les zones



► Source : Entrepôt de données BSA.

2.4.1.1.2 Évolution par zone et par département

Tableau 2.4.1 – Évolution des personnels enseignants du 1^{er} degré par zone et par département

Type de zone	2018-2019	2019-2020	2020-2021	Évolution 2020-2021 / 2019-2020 en valeur absolue	Évolution 2020-2021 / 2019-2020 en %
Département des Alpes-Maritimes					
Zone brigade remplacement ASH	14	14	17	3	21,4%
Zone de remplacement	417	413	451	38	9,2%
Zone secteur d'ajustement ⁽¹⁾	217	244	248	4	1,6%
	648	671	716	45	6,7%
Département du Var					
Zone brigade stage long	1	0	0	0	-
Zone de remplacement	411	410	405	-5	-1,2%
Zone secteur d'ajustement ⁽¹⁾	229	277	275	-2	-0,7%
	641	687	680	-7	-1,0%
Académie	1 289	1 358	1 396	38	2,8%

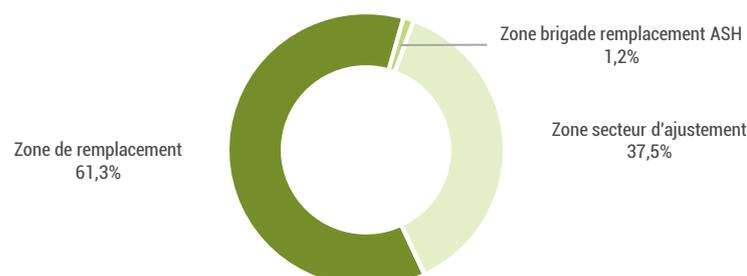
(1) Les personnels affectés en zone secteur d'ajustement ont vocation à occuper des postes à l'année suite à des rompus de temps partiels et des décharges de direction.

► Champ : L'ensemble des zones ont été prises en compte à l'exception des zones départementales d'ajustements puisque les personnels affectés dans ces zones n'ont pas nécessairement vocation à effectuer des remplacements.

► Source : Entrepôt de données BSA.

2.4.1.1.3 Répartition selon le type de zone

Figure 2.4.2 – Répartition des personnels enseignants du 1^{er} degré



► Source : Entrepôt de données BSA.

2.4.1.2 Enseignement du 2nd degré public

2.4.1.2.1 Potentiels de remplacement

Ces personnels ont vocation à pourvoir des postes qui se libèrent en cours d'année et/ou à effectuer des suppléances (congés maladies etc.).

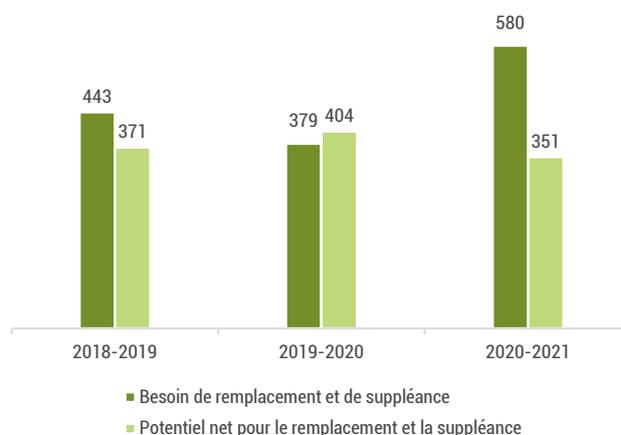
Ils sont constitués des enseignants qui n'ont pas été affectés sur un poste vacant dès le 1^{er} jour de la rentrée (les titulaires sur zone de remplacement (TZR), les maîtres auxiliaires et les enseignants contractuels qui bénéficient d'un contrat à durée indéterminée).

Les potentiels de remplacement ainsi que les personnels contractuels (contrats à durée déterminée) sont observés au mois d'octobre de chaque année scolaire tandis qu'un besoin de remplacement et de suppléance représente une moyenne annuelle (de septembre à juin).

Le potentiel de remplacement diminue de 13,1% et représente l'équivalent de 351 personnes à temps plein.

A l'inverse, le besoin de remplacement et de suppléance augmente de 53,0% en 2020-2021. Il représente désormais l'équivalent de 580 personnes à temps plein (demande de remplacement et de suppléance de plus de 15 jours).

Figure 2.4.3 – Comparaison entre le besoin et le potentiel net de remplacement et de suppléance



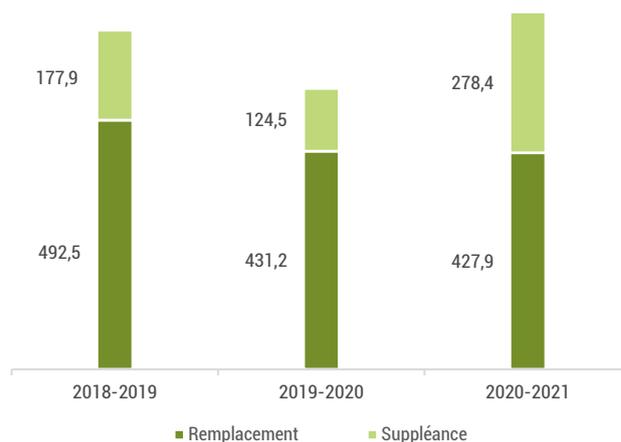
► Source : Entrepôt de données DGRH.

2.4.1.2.2 Recrutement des contractuels à durée déterminée en cours d'année

Le volume des contractuels atteint 706,4 ETP au cours de l'année scolaire 2020-2021, en hausse de 27,1% par rapport à l'année précédente.

60,6% de ces contractuels exercent une fonction de remplacement (postes vacants) et 39,4% effectuent des suppléances (dans le cadre d'absences ponctuelles d'un agent).

Figure 2.4.4 – Recrutement des contractuels à durée déterminée



► Source : Entrepôt de données DGRH.

2.4.2 Personnels non-enseignants

Le tableau ci-après recense le nombre de personnes non-titulaires hors CDI recrutées au moins une fois entre le 01/09/2020 et le 31/08/2021.

Tableau 2.4.2 – Recrutement des contractuels ASS et ITRF (hors CDI)

Corps	Agents non-titulaires affectés sur des missions			Répartition				Ancienneté des agents non-titulaires			
	Remplacement	Suppléances	Total	Filière en %	Total en %	Hommes	Femmes	Moins de 1 an	De 1 à 4 ans	De 4 à 6 ans	Plus de 6 ans
Filière administrative											
Adjoints administratifs	116	63	179	76,2%	46,4%	13	166	68	81	17	13
Attachés d'administration	4	13	17	7,2%	4,4%	3	14	4	12	1	0
Secrétaires administratifs	16	23	39	16,6%	10,1%	2	37	18	12	7	2
	136	99	235	100,0%	60,9%	18	217	90	105	25	15
Filière médico-sociale											
Assistants de service social	6	6	12	17,6%	3,1%	1	11	4	5	1	2
Conseillers techniques de service social	1	0	1	1,5%	0,3%	0	1	0	1	0	0
Infirmiers	29	26	55	80,9%	14,2%	4	51	33	19	1	2
Médecins	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	36	32	68	100,0%	17,6%	5	63	37	25	2	4
Filière technique											
Adjoints techniques des établissements d'enseignement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Filière ITRF											
Adjoints techniques	60	14	74	89,2%	19,2%	22	52	41	29	3	1
Assistants ingénieurs	0	0	0	0,0%	0,0%	0	0	0	0	0	0
Ingénieurs d'études	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Ingénieurs de recherche	1	0	1	1,2%	0,3%	0	1	1	0	0	0
Techniciens	3	5	8	9,6%	2,1%	4	4	5	3	0	0
	64	19	83	100,0%	21,5%	26	57	47	32	3	1
Total	236	150	386		100,0%	49	337	174	162	30	20
Répartition en %						12,7%	87,3%	45,1%	42,0%	7,8%	5,2%

► Source : Agora.

2.5 Mobilité

2.5.1 Mouvement des personnels enseignants

2.5.1.1 Mouvement des personnels enseignants du 1^{er} degré dans le secteur public

2.5.1.1.1 Mouvement inter-départemental

Tableau 2.5.1 – Évolution du mouvement inter-départemental

Mouvement inter-départemental	2019	2020	2021	Évolution 2021 / 2020
Département des Alpes-Maritimes				
Nombre de participants souhaitant sortir du département	91	117	126	+7,7%
Nombre de sorties accordées	37	35	35	0,0%
Taux de satisfaction à la sortie	40,7%	29,9%	27,8%	-2,1 pt(s)
Nombre de participants souhaitant entrer dans le département	384	368	498	+35,3%
Nombre d'entrées accordées	47	60	54	-10,0%
Taux de satisfaction à l'entrée	12,2%	16,3%	10,8%	-5,5 pt(s)
Soldes dans les Alpes-Maritimes	10	25	19	-24,0%
Département du Var				
Nombre de participants souhaitant sortir du département	57	48	45	-6,3%
Nombre de sorties accordées	31	33	32	-3,0%
Taux de satisfaction à la sortie	54,4%	68,8%	71,1%	+2,3 pt(s)
Nombre de participants souhaitant entrer dans le département	655	615	709	+15,3%
Nombre d'entrées accordées	84	53	54	+1,9%
Taux de satisfaction à l'entrée	12,8%	8,6%	7,6%	-1,0 pt(s)
Soldes dans le Var	53	20	22	+10,0%
Ensemble de l'académie				
Nombre de participants souhaitant sortir de son département d'origine	148	165	171	+3,6%
Nombre de sorties accordées	68	68	67	-1,5%
Taux de satisfaction à la sortie	45,9%	41,2%	39,2%	-2,0 pt(s)
Nombre de participants souhaitant entrer dans l'un des deux départements de l'académie	1 039	983	1 207	+22,8%
Nombre d'entrées accordées	131	113	108	-4,4%
Taux de satisfaction à l'entrée	12,6%	11,5%	8,9%	-2,6 pt(s)
Soldes dans l'académie	63	45	41	-8,9%

► Sources : DSDEN 06 et DSDEN 83 - Divisions des personnels enseignants.

171 agents de l'académie ont participé au mouvement inter-départemental en 2021 dont près des trois quarts dans les Alpes-Maritimes. Par rapport à l'année antérieure, le nombre de participants souhaitant quitter leur département a augmenté dans les Alpes-Maritimes (+7,7%) et diminué dans le Var (-6,3%).

Le nombre de sorties accordées reste stable et le taux de satisfaction atteint 27,8% dans les Alpes-Maritimes contre 71,1% dans le Var. Globalement, 39,2% des participants sortants obtiennent satisfaction.

1 207 personnes ont souhaité entrer dans l'un des deux départements de l'académie, plus particulièrement dans le Var. Le nombre de participants à l'entrée a fortement augmenté par rapport à l'année antérieure (+22,8%) traduisant une hausse d'attractivité.

En 2021, le nombre d'entrées accordées diminue de 10,0% dans les Alpes-Maritimes alors qu'il reste stable dans le Var.

Globalement, 8,9% des participants entrants obtiennent satisfaction, en baisse de 2,6 points par rapport à 2020.

2.5.1.1.2 Mouvement intra-départemental

Tableau 2.5.2 – Évolution du mouvement intra-départemental

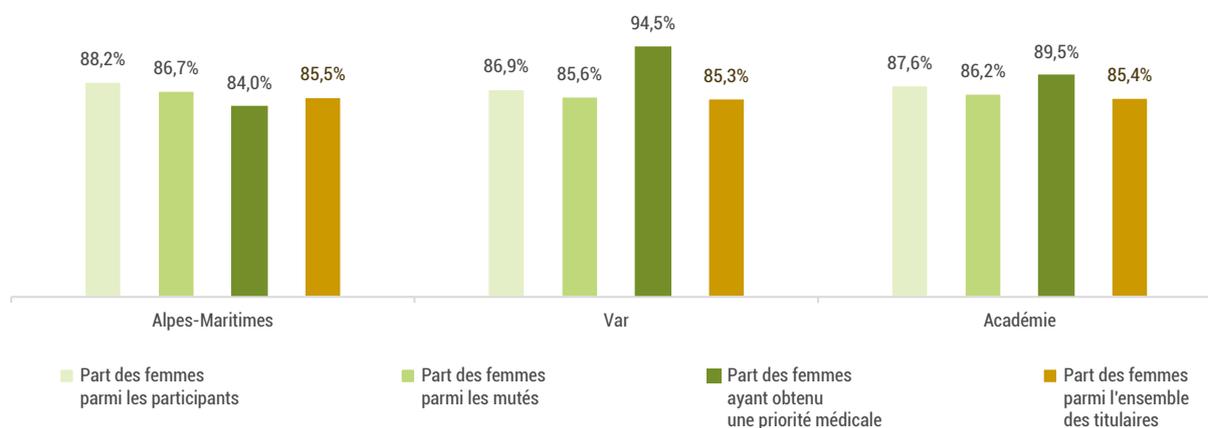
Mouvement intra-départemental	2019	2020	2021	Évolution 2021 / 2020
Département des Alpes-Maritimes				
Nombre de participants	1 374	1 350	1 392	+3,1%
Nombre de personnels mutés	772	637	810	+27,2%
Part des mutés/participants	56,2%	47,2%	58,2%	+11,0 pt(s)
Priorités médicales accordées	40	40	50	+25,0%
Part des priorités médicales/participants	2,9%	3,0%	3,6%	+0,6 pt(s)
Département du Var				
Nombre de participants	1 459	1 340	1 340	0,0%
Nombre de personnels mutés	768	690	765	+10,9%
Part des mutés/participants	52,6%	51,5%	57,1%	+5,6 pt(s)
Priorités médicales accordées	83	59	55	-6,8%
Part des priorités médicales/participants	5,7%	4,4%	4,1%	-0,3 pt(s)
Ensemble de l'académie				
Nombre de participants	2 833	2 690	2 732	+1,6%
Nombre de personnels mutés	1 540	1 327	1 575	+18,7%
Part des mutés/participants	54,4%	49,3%	57,7%	+8,4 pt(s)
Priorités médicales accordées	123	99	105	+6,1%
Part des priorités médicales/participants	4,3%	3,7%	3,8%	+0,1 pt(s)

► Sources : DSDEN 06 et DSDEN 83 - Divisions des personnels enseignants.

Le nombre de participants au mouvement intra-départemental augmente dans les Alpes-Maritimes (+42) et reste constant dans le Var. Le taux de satisfaction est en hausse dans les deux départements et atteint 57,7% pour l'ensemble de l'académie (+8,3 points par rapport à l'année antérieure).

Par rapport à 2020, les priorités médicales augmentent de 25,0% dans les Alpes-Maritimes et baissent de 6,8% dans le Var. Au niveau académique, les participants avec une priorité médicale représentent 3,8% de l'ensemble des participants, soit une hausse de 0,1 point par rapport à l'année précédente.

Figure 2.5.1 – Part des femmes au mouvement intra-départemental 2021



► Sources : DSDEN 06 et DSDEN 83 - Divisions des personnels enseignants.

Pour l'ensemble de l'académie, la part des femmes mutées s'élève à 86,2% soit 0,8 point de plus que la part des femmes parmi l'ensemble des effectifs du 1^{er} degré public. Les femmes mutent donc davantage que les hommes.

2.5.1.2 Mouvement des personnels enseignants du 2nd degré dans le secteur public

2.5.1.2.1 Mouvement inter-académique

Cette section concerne les enseignants, conseillers principaux d'éducation et psychologues de l'Éducation nationale titulaires ayant participé au mouvement national à gestion déconcentrée.

Le terme "entrants" désigne les enseignants titulaires ou néo-titulaires ayant intégré l'académie.

Le terme "sortants" désigne les enseignants titulaires quittant l'académie.

Les sorties de l'académie

214 personnels enseignants du 2nd degré titulaires ont demandé une mutation inter-académique, soit un nombre de candidats en diminution de 6,6% par rapport au mouvement 2020.

90 de ces personnels sont mutés, soit une baisse de 16,7% sur un an. La part des personnels mutés rapportée aux candidats passe de 47,2% à 42,1%.

Tableau 2.5.3 – Les sorties de l'académie

Année	Candidats	Mutés	Part mutés / candidats
2019	225	112	49,8%
2020	229	108	47,2%
2021	214	90	42,1%
Évolution	-6,6%	-16,7%	-5,1 pt(s)

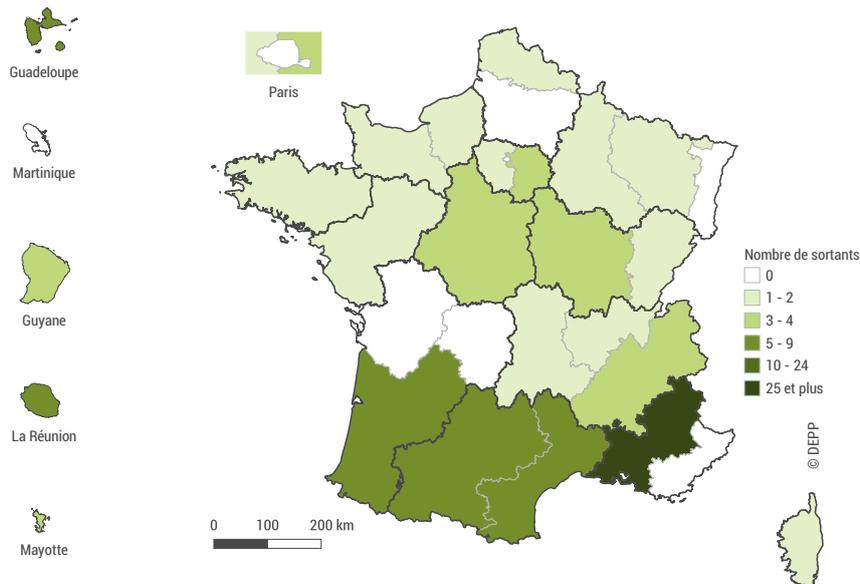
► Source : EPP-Mouvement.

Tableau 2.5.4 – Les destinations des sortants en pourcentage

Académie	2019	Académie	2020	Académie	2021
Aix-Marseille	25,9%	Aix-Marseille	24,1%	Aix-Marseille	30,0%
Montpellier	8,9%	Mayotte	9,3%	Toulouse	7,8%
Bordeaux	6,3%	Montpellier	8,3%	Montpellier	6,7%
Toulouse	5,4%	Guyane	6,5%	Bordeaux	5,6%
Mayotte	5,4%	Toulouse	5,6%	Guadeloupe	
				La Réunion	

► Source : EPP-Mouvement.

Carte 2.5.1 – Cartographie des sortants par destination



► Échelles : 1 : 5 000 000 pour la Guadeloupe, la Martinique, La Réunion et Mayotte; 1 : 20 000 000 pour la Guyane; 1 : 1 000 000 pour la sélection autour de Paris.

► Source : EPP-Mouvement.

Les candidats sortants obtenant une autre académie se dirigent principalement vers les académies d'Aix-Marseille, Toulouse, Montpellier, Bordeaux, la Réunion et la Guadeloupe.

L'âge moyen des sortants est de 42,2 ans au mouvement 2021, en très légère hausse par rapport à l'année précédente.

Tableau 2.5.5 – L'âge moyen des sortants

Année	Âge moyen des sortants
2019	39,9
2020	42,2
2021	42,3

► Source : EPP-Mouvement.

Les entrées dans l'académie

Tableau 2.5.6 – L'âge moyen et le volume des entrants par genre

Genre	2019			2020			2021		
	Nombre	Part	Âge moyen	Nombre	Part	Âge moyen	Nombre	Part	Âge moyen
Femmes	206	60,1%	39,8	196	60,5%	39,6	223	58,1%	39,2
Hommes	137	39,9%	40,7	128	39,5%	39,3	161	41,9%	40,0
Total	343	100,0%	40,2	324	100,0%	39,5	384	100,0%	39,5

► Source : EPP-Mouvement.

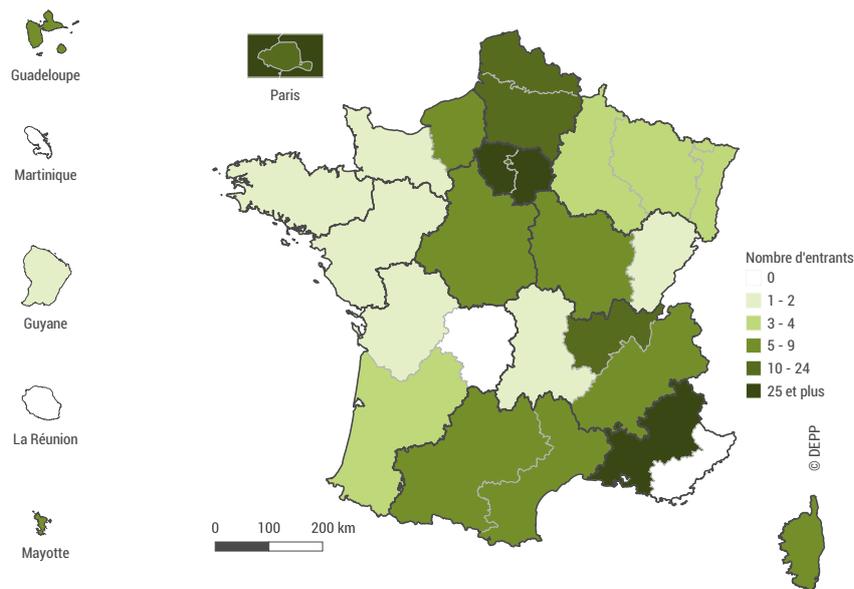
Le volume des entrants dans l'académie a augmenté de 60 par rapport au mouvement 2020. L'âge moyen des entrants reste globalement stable.

Tableau 2.5.7 – La provenance des entrants

Académie	2019	Académie	2020	Académie	2021
Aix-Marseille	16,0%	Créteil	17,6%	Versailles	16,4%
Créteil	15,2%	Aix-Marseille	14,6%	Créteil	15,9%
Versailles	10,8%	Versailles	13,4%	Aix-Marseille	14,1%
29 ^{ème} base	6,1%	Grenoble	7,0%	29 ^{ème} base	6,5%
Grenoble	5,2%	29 ^{ème} base	6,1%	Amiens	5,7%

► Source : EPP-Mouvement.

Carte 2.5.2 – Cartographie des entrants par origine



► Échelles : 1 : 5 000 000 pour la Guadeloupe, la Martinique, La Réunion et Mayotte; 1 : 20 000 000 pour la Guyane; 1 : 1 000 000 pour la sélection autour de Paris.

► Source : EPP-Mouvement.

Les entrants proviennent pour plus d'un tiers des académies d'Ile de France et pour un septième de l'académie d'Aix-Marseille.

2.5.1.2.2 Mouvement intra-académique

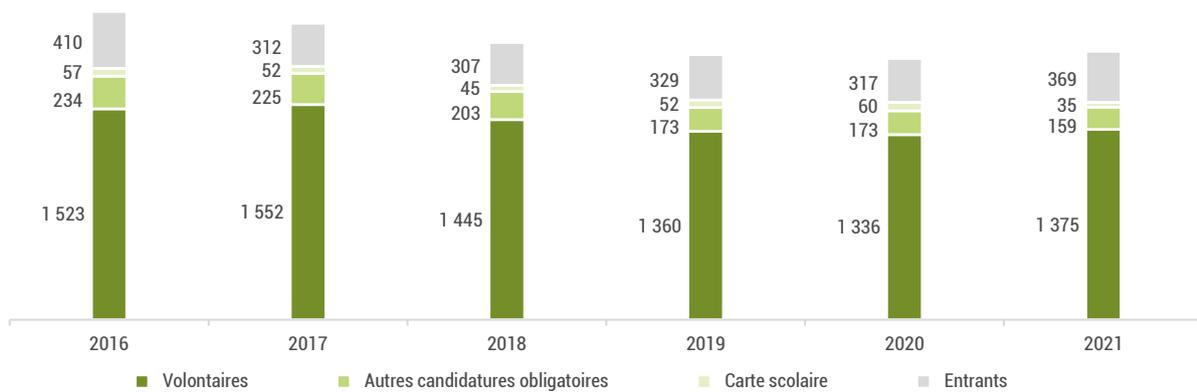
Participants

Tableau 2.5.8 – Les participants au mouvement intra-académique

Candidature	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Évolution 2021/2020
Entrants	410	312	307	329	317	369	+16,4%
Carte scolaire	57	52	45	52	60	35	-41,7%
Autres candidatures obligatoires	234	225	203	173	173	159	-8,1%
Volontaires	1 523	1 552	1 445	1 360	1 336	1 375	+2,9%
Total	2 224	2 141	2 000	1 914	1 886	1 938	+2,8%

► Source : EPP-Mouvement.

Figure 2.5.2 – Évolution des candidatures au mouvement intra-académique par type de candidature



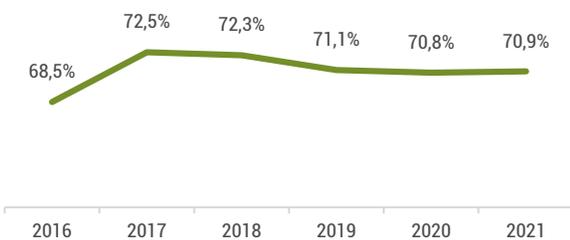
► Source : EPP-Mouvement.

1 938 candidats ont participé à la phase intra-académique du mouvement 2021, soit une participation en augmentation par rapport au mouvement 2020 (+2,8%, soit +52 participants).

Le taux de participation des enseignants volontaires augmente de 2,9%.

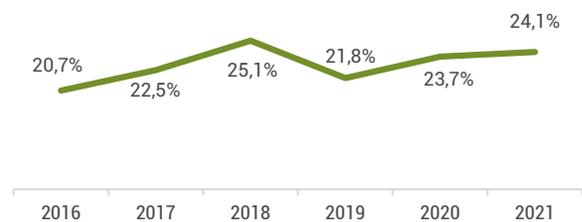
Participants volontaires : part relative et taux de mutation

Figure 2.5.3 – Part relative des participants volontaires



► Source : EPP-Mouvement.

Figure 2.5.4 – Évolution des taux de mutations des candidats volontaires



► Source : EPP-Mouvement.

Les candidats volontaires représentent 70,9% des candidats au mouvement et leur taux de mutation à 24,1% est en hausse de 0,4 point par rapport à 2020.

2.5.2 Mouvement des personnels non-enseignants

2.5.2.1 Mouvement des personnels d'encadrement

Tableau 2.5.9 – Évolution du mouvement des personnels d'encadrement

Corps	2019			2020			2021			Évolution 2021/2020		
	Entrants	Sortants	Intra	Entrants	Sortants	Intra	Entrants	Sortants	Intra	Entrants	Sortants	Intra
Inspecteurs d'académie - Inspecteurs pédagogiques régionaux	2	1	0	3	3	0	6	1	0	3	-2	0
Inspecteurs de l'Éducation nationale	2	1	1	4	1	0	7	1	4	3	0	4
Personnels de direction	27	14	46	18	7	60	26	9	43	8	2	-17
Total	31	16	47	25	11	60	39	11	47	14	0	-13

► Source : Service des personnels d'encadrement.

2.5.2.2 Mouvement des personnels ASS et ITRF

2.5.2.2.1 Mouvement inter-académique

Tableau 2.5.10 – Évolution du mouvement inter-académique des personnels ASS et ITRF

Corps	2019		2020		2021		Évolution 2021/2020	
	Entrants	Sortants	Entrants	Sortants	Entrants	Sortants	Entrants	Sortants
Personnels administratifs								
Adjoints administratifs (ADJAENES)	6	0	9	2	5	4	-4	2
Attachés d'administration (AAE)	2	3	1	0	0	0	-1	0
Secrétaires administratifs (SAENES)	4	3	3	2	4	3	1	1
	12	6	13	4	9	7	-4	3
Personnels médico-sociaux								
Assistants de service social	0	0	3	4	1	1	-2	-3
Infirmiers	4	0	4	5	4	4	0	-1
	4	0	7	9	5	5	-2	-4
Personnels ITRF								
Adjoints techniques (ATRF)	1	0	1	0	2	0	1	0
	1	0	1	0	2	0	1	0
Total	17	6	21	13	16	12	-5	-1

► Source : Service des personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé.

2.5.2.2.2 Mouvement intra-académique

Tableau 2.5.11 – Évolution du mouvement intra-académique des personnels ASS et ITRF

Corps	2019			2020			2021		
	Candidats	Mutés	Part mutés / candidats	Candidats	Mutés	Part mutés / candidats	Candidats	Mutés	Part mutés / candidats
Personnels administratifs									
Adjoint administratifs (ADJAENES)	61	37	60,7%	1	1	100,0%	58	35	60,3%
Attachés d'administration (AAE)	18	12	66,7%	22	8	36,4%	20	8	40,0%
Secrétaires administratifs (SAENES)	68	12	17,6%	46	23	50,0%	48	20	41,7%
	147	61	41,5%	69	32	46,4%	126	63	50,0%
Personnels médico-sociaux									
Assistants de service social	1	0	0,0%	3	3	100,0%	1	1	100,0%
Infirmiers	33	10	30,3%	39	9	23,1%	32	13	40,6%
	34	10	29,4%	42	12	28,6%	33	14	42,4%
Personnels ITRF									
Adjoint techniques (ATRF)	14	4	28,6%	20	5	25,0%	17	8	47,1%
	14	4	28,6%	20	5	25,0%	17	8	47,1%
Total	195	75	38,5%	131	49	37,4%	176	85	48,3%

► Source : Service des personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé.

2.6 Promotions et avancements

2.6.1 Ensemble des personnels

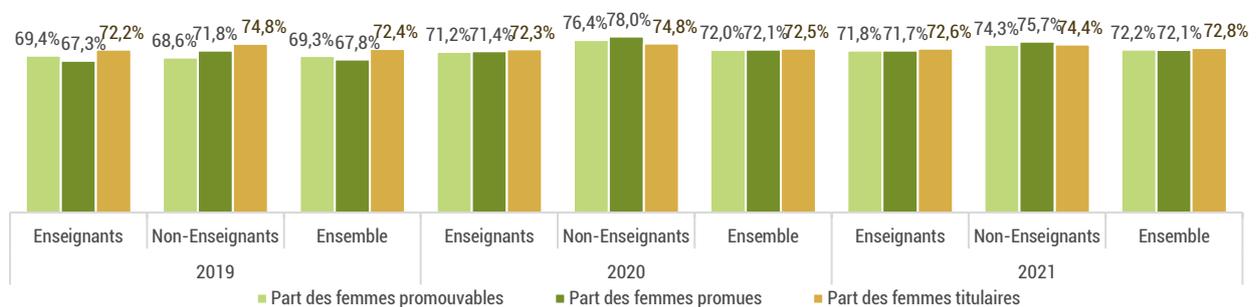
2.6.1.1 Tableau d'avancement

Tableau 2.6.1 – Tableau d'avancement de l'ensemble des personnels

Catégorie de personnels	2019			2020			2021		
	Promouvables	Promus	Promus en %	Promouvables	Promus	Promus en %	Promouvables	Promus	Promus en %
Personnels enseignants	8 149	1 533	18,8%	8 489	1 557	18,3%	8 170	1 799	22,0%
Personnels non-enseignants	1 518	188	12,4%	1 597	182	11,4%	1 686	173	10,3%
Total	9 667	1 721	17,8%	10 086	1 739	17,2%	9 856	1 972	20,0%

► Sources : DSDEN 06 et DSDEN 83 - Divisions des personnels enseignants ; Service des personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation ; Service de l'enseignement privé ; Service des personnels d'encadrement ; Service des personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé.

Figure 2.6.1 – Évolution de la part des femmes promouvables et promues au tableau d'avancement



► Champs : 1. Les données sur la part des femmes sont indiquées par catégorie de personnels et regroupent les informations relatives aux différents corps et grades.
2. La part des femmes titulaires de l'année N correspond à la part des femmes parmi les personnels titulaires, calculée à partir des données BSA au 31 décembre de l'année N-1.
► Sources : DSDEN 06 et DSDEN 83 - Divisions des personnels enseignants ; Service des personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation ; Service de l'enseignement privé ; Service des personnels d'encadrement ; Service des personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé.

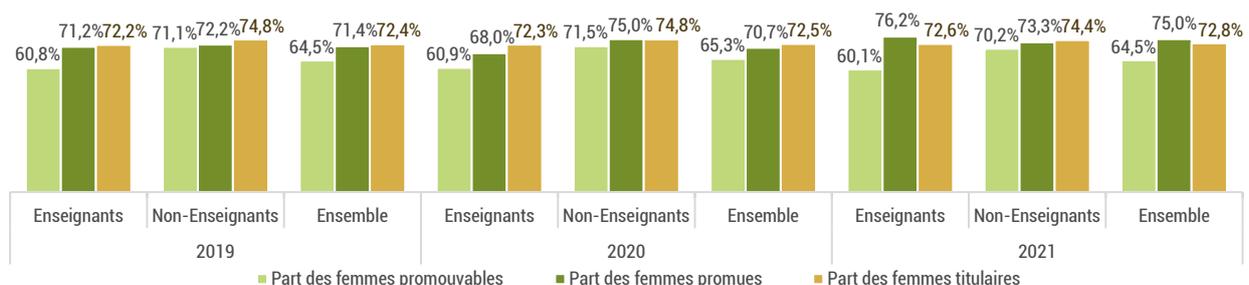
2.6.1.2 Liste d'aptitude

Tableau 2.6.2 – Liste d'aptitude de l'ensemble des personnels

Catégorie de personnels	2019			2020			2021		
	Promouvables	Promus	Promus en %	Promouvables	Promus	Promus en %	Promouvables	Promus	Promus en %
Personnels enseignants	599	59	9,8%	650	25	3,8%	449	21	4,7%
Personnels non-enseignants	336	18	5,4%	453	16	3,5%	352	15	4,3%
Total	935	77	8,2%	1 103	41	3,7%	801	36	4,5%

► Sources : DSDEN 06 et DSDEN 83 - Divisions des personnels enseignants ; Service des personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation ; Service de l'enseignement privé ; Service des personnels d'encadrement ; Service des personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé.

Figure 2.6.2 – Évolution de la part des femmes promouvables et promues à la liste d'aptitude



► Champ : La part des femmes titulaires de l'année N correspond à la part des femmes parmi les personnels titulaires, calculée à partir des données BSA au 31 décembre de l'année N-1.
► Sources : DSDEN 06 et DSDEN 83 - Divisions des personnels enseignants ; Service des personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation ; Service de l'enseignement privé ; Service des personnels d'encadrement ; Service des personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé.

2.6.2 Personnels enseignants

2.6.2.1 Secteur public

2.6.2.1.1 Personnels enseignants du 1^{er} degré dans le secteur public

Tableau d'avancement

Tableau 2.6.3 – Tableau d'avancement des personnels enseignants du 1^{er} degré public

Grade	2019			2020			2021		
	Promouvables	Promus	Promus en %	Promouvables	Promus	Promus en %	Promouvables	Promus	Promus en %
Alpes-Maritimes									
Professeur des écoles classe exceptionnelle - échelon spécial	6	6	100,0%	14	14	100,0%	4	4	100,0%
Professeur des écoles classe exceptionnelle - Vivier 1 ⁽¹⁾	144	80	55,6%	101	74	73,3%	196	124	63,3%
Professeur des écoles classe exceptionnelle - Vivier 2 ⁽²⁾	26	26	100,0%	16	16	100,0%	74	38	51,4%
Professeur des écoles hors classe	1 580	243	15,4%	1 734	295	17,0%	1 678	314	18,7%
	1 756	355	20,2%	1 865	399	21,4%	1 952	480	24,6%
Var									
Professeur des écoles classe exceptionnelle - échelon spécial	15	15	100,0%	6	6	100,0%	14	14	100,0%
Professeur des écoles classe exceptionnelle - Vivier 1 ⁽¹⁾	168	85	50,6%	116	84	72,4%	154	99	64,3%
Professeur des écoles classe exceptionnelle - Vivier 2 ⁽²⁾	32	30	93,8%	27	27	100,0%	60	30	50,0%
Professeur des écoles hors classe	1 605	244	15,2%	1 757	298	17,0%	1 687	310	18,4%
	1 820	374	20,5%	1 906	415	21,8%	1 915	453	23,7%
Total	3 576	729	20,4%	3 771	814	21,6%	3 867	933	24,1%

(1) Vivier 1 : Agents ayant atteint le 3^{ème} échelon de la hors classe.

(2) Vivier 2 : Agents ayant atteint le 6^{ème} échelon de la hors classe.

► Sources : DSDEN 06 et DSDEN 83 - Divisions des personnels enseignants - AGAPE.

Le nombre d'agents éligibles au tableau d'avancement à la hors classe est en diminution en 2021 dans les deux départements. Parallèlement, le contingent annuel de promotions augmente depuis cinq ans. Le taux de promus continue sa progression et atteint 18,7% dans les Alpes-Maritimes et 18,4% dans le Var.

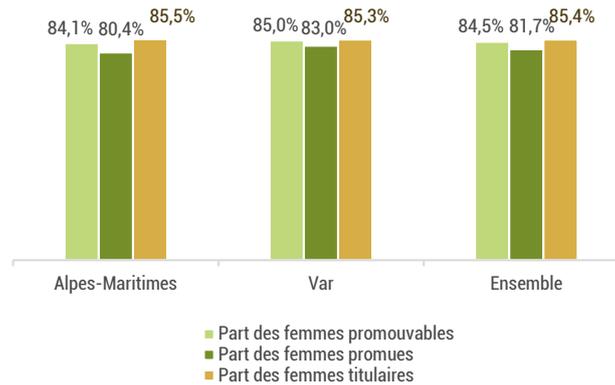
Concernant le grade de professeur des écoles classe exceptionnelle, le nombre de promouvable connaît une forte augmentation dans les deux départements :

- Vivier 1 : à compter de la session 2021, l'inscription au vivier 1 du tableau d'avancement à la classe exceptionnelle n'est plus soumis à un acte de candidature. Le parcours professionnel de tous les agents classés au 3^{ème} échelon de la hors classe doit être étudié afin de déterminer une potentielle éligibilité au vivier 1. Ainsi, le nombre de candidatures recevables a considérablement augmenté (+94,1% pour les Alpes-Maritimes et +32,8% pour le Var), de même que le contingent (+67,6% pour les Alpes-Maritimes et +17,9% dans le Var).
- Vivier 2 : du fait de l'augmentation continue des promotions à la hors classe, le nombre de candidatures recevables au titre du vivier 2 de la classe exceptionnelle augmente drastiquement (+362,5% dans les Alpes-Maritimes et +122,2% dans le Var).

Pour les deux viviers, le nombre de promotions accordées est en augmentation mais dans une moindre mesure.

Globalement, le taux de promus, tous grades et tous départements confondus, s'élève à 24,1%, en hausse de 2,5 points par rapport à 2020.

Figure 2.6.3 – Part des femmes au tableau d'avancement des personnels enseignants du 1^{er} degré public en 2021



- Champs : 1. Les données sur la part des femmes sont indiquées par département et regroupent les informations relatives aux différents grades.
2. La part des femmes titulaires correspond à la part des femmes parmi les effectifs enseignants titulaires du 1^{er} degré public de l'année scolaire 2020-2021, calculée à partir des données BSA au 31/12/2020.
- Sources : DSDEN 06 et DSDEN 83 - Divisions des personnels enseignants - AGAPE.

En 2021, la proportion de femmes promues au tableau d'avancement atteint 81,7% pour l'ensemble de l'académie, soit un écart de 3,7 points avec la part des femmes parmi les effectifs enseignants titulaires du 1^{er} degré public (85,4%).

Liste d'aptitude

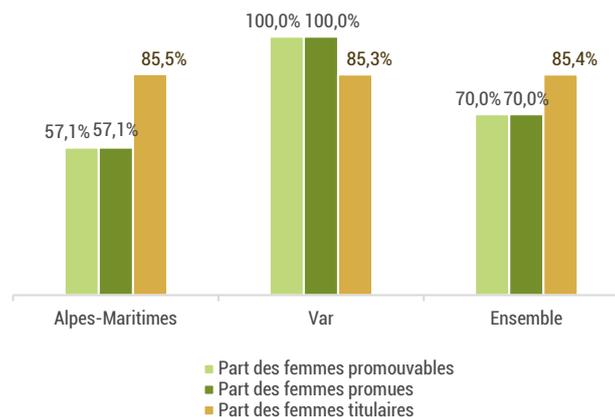
Tableau 2.6.4 – Liste d'aptitude des personnels enseignants du 1^{er} degré public

Département	2019			2020			2021		
	Promouvables	Promus	Promus en %	Promouvables	Promus	Promus en %	Promouvables	Promus	Promus en %
Alpes-Maritimes	6	5	83,3%	10	10	100,0%	7	7	100,0%
Var	9	9	100,0%	2	2	100,0%	3	3	100,0%
Total	15	14	93,3%	12	12	100,0%	10	10	100,0%

- Sources : DSDEN 06 et DSDEN 83 - Divisions des personnels enseignants - AGAPE.

Pour la deuxième année consécutive, le taux de promus atteint 100,0%.

Figure 2.6.4 – Part des femmes à la liste d'aptitude des personnels enseignants du 1^{er} degré public en 2021



- Champ : La part des femmes titulaires correspond à la part des femmes parmi les effectifs enseignants titulaires du 1^{er} degré public de l'année scolaire 2020-2021, calculée à partir des données BSA au 31/12/2020.
- Sources : DSDEN 06 et DSDEN 83 - Divisions des personnels enseignants - AGAPE.

En 2021, la proportion de femmes promues à la liste d'aptitude atteint 70,0% pour l'ensemble de l'académie, soit un écart de 15,4 points par rapport à la part des femmes parmi les effectifs enseignants titulaires du 1^{er} degré public (85,4%).

2.6.2.1.2 Personnels enseignants du 2nd degré dans le secteur public

Tableau d'avancement

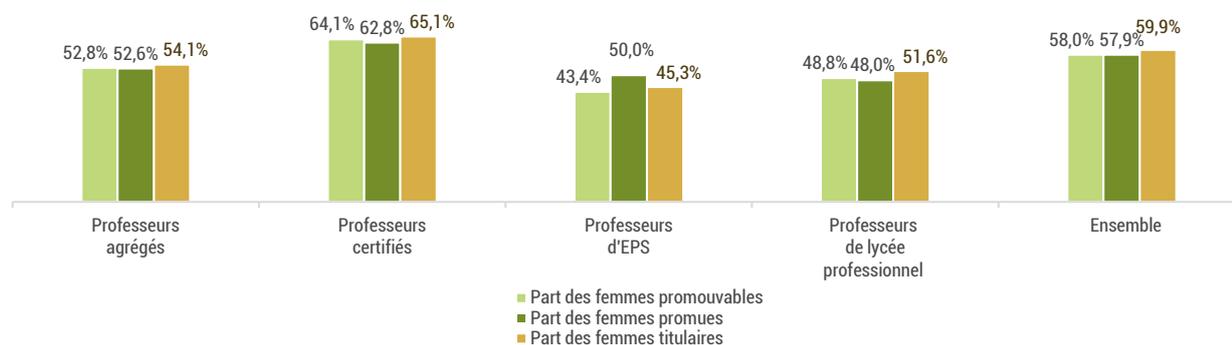
Tableau 2.6.5 – Tableau d'avancement des personnels enseignants du 2nd degré public

Grade	2019			2020			2021		
	Promouvables	Promus	Promus en %	Promouvables	Promus	Promus en %	Promouvables	Promus	Promus en %
Professeurs agrégés classe exceptionnelle	221	57	25,8%	190	32	16,8%	265	34	12,8%
Professeurs agrégés hors classe	477	72	15,1%	510	98	19,2%	483	101	20,9%
Professeurs certifiés classe exceptionnelle - échelon spécial	62	21	33,9%	94	28	29,8%	114	19	16,7%
Professeurs certifiés classe exceptionnelle	803	123	15,3%	781	62	7,9%	453	122	26,9%
Professeurs certifiés hors classe	1 513	258	17,1%	1 609	274	17,0%	1 624	311	19,2%
Professeurs d'EPS ^(*) classe exceptionnelle - échelon spécial	16	4	25,0%	23	6	26,1%	22	3	13,6%
Professeurs d'EPS ^(*) classe exceptionnelle	176	37	21,0%	140	15	10,7%	95	20	21,1%
Professeurs d'EPS ^(*) hors classe	218	37	17,0%	218	37	17,0%	215	41	19,1%
Professeurs de lycée professionnel classe exceptionnelle - échelon spécial	22	6	27,3%	29	7	24,1%	29	5	17,2%
Professeurs de lycée professionnel classe exceptionnelle	174	24	13,8%	177	13	7,3%	98	21	21,4%
Professeurs de lycée professionnel hors classe	357	61	17,1%	399	68	17,0%	381	72	18,9%
Total	4 039	700	17,3%	4 170	640	15,3%	3 779	749	19,8%

(*) Dans cette rubrique, seuls les professeurs certifiés d'EPS sont comptabilisés ; les professeurs agrégés en EPS sont, quant à eux, comptabilisés avec les professeurs agrégés.

► Source : Service des personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation.

Le nombre de candidatures recevables par avancement baisse cette année de 9,4%. Le nombre de promus augmente quant à lui de 17,0% avec notamment une hausse significative des promus chez les professeurs certifiés classe exceptionnelle (+96,8%), les professeurs de lycée professionnel classe exceptionnelle (+61,5%) et les professeurs d'EPS classe exceptionnelle (+33,3%).

Figure 2.6.5 – Part des femmes au tableau d'avancement des personnels enseignants du 2nd degré public en 2021

► Champs : 1. Les données sur la part des femmes sont indiquées par corps et regroupent les informations relatives aux différents grades.

2. La part des femmes titulaires correspond à la part des femmes parmi les effectifs enseignants titulaires du 2nd degré public de l'année scolaire 2020-2021, calculée à partir des données BSA au 31/12/2020.

► Source : Service des personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation.

En 2021, la proportion de femmes promues au tableau d'avancement atteint 57,9% pour l'ensemble des corps, soit un écart de 2,0 points avec la part des femmes parmi les effectifs enseignants titulaires du 2nd degré public (59,9%).

Liste d'aptitude

Tableau 2.6.6 – Liste d'aptitude des personnels enseignants du 2nd degré public

Corps	2019			2020			2021		
	Promouvables	Promus	Promus en %	Promouvables	Promus	Promus en %	Promouvables	Promus	Promus en %
Professeurs agrégés	521	11	2,1%	630	12	1,9%	431	11	2,6%
Professeurs certifiés ⁽²⁾	38	28	73,7%	-	-	-	-	-	-
Professeurs d'EPS ^(1,2)	6	1	16,7%	-	-	-	-	-	-
Total	565	40	7,1%	630	12	1,9%	431	11	2,6%

(1) Dans cette rubrique, seuls les professeurs certifiés d'EPS sont comptabilisés; les professeurs agrégés en EPS sont, quant à eux, comptabilisés avec les professeurs agrégés.

(2) Les listes d'aptitudes aux corps de professeurs certifiés et de professeurs d'EPS est supprimée par décret 2019-1043 du 10/10/2019.

► Source : Service des personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation.

En 2021, le nombre de candidats à la liste d'aptitude des professeurs agrégés diminue de 31,6%. La part des femmes promouvables s'élève à 60,6%, en légère hausse par rapport à l'année antérieure (+0,6 points).

La proportion de femmes promues au corps des professeurs agrégés par la liste d'aptitude atteint 59,6%, soit 5,5 points de plus par rapport à la part des femmes parmi les effectifs des professeurs agrégés (54,1%).

2.6.2.2 Secteur privé sous contrat

2.6.2.2.1 Personnels enseignants du 1^{er} degré dans le secteur privé sous contratTableau 2.6.7 – Tableau d'avancement des enseignants du 1^{er} degré privé sous contrat

Grade	2019			2020			2021		
	Promouvables	Promus	Promus en %	Promouvables	Promus	Promus en %	Promouvables	Promus	Promus en %
Professeurs des écoles - échelon spécial classe exceptionnelle	-	-	-	3	3	100,0%	1	1	100,0%
Professeurs des écoles classe exceptionnelle	4	4	100,0%	5	4	80,0%	9	3	33,3%
Professeurs des écoles hors classe	168	28	16,7%	155	28	18,1%	148	29	19,6%
Total	172	32	18,6%	163	35	21,5%	158	33	20,9%

► Source : Service de l'enseignement privé.

En 2021, la part des femmes promouvables au tableau d'avancement est de 92,4%. La proportion de femmes promues atteint 90,9% pour l'ensemble des grades, soit un écart de 2,4 points avec la part des femmes parmi les effectifs enseignants titulaires du 1^{er} degré privé sous contrat (93,3%).

2.6.2.2.2 Personnels enseignants du 2nd degré dans le secteur privé sous contrat

Tableau d'avancement

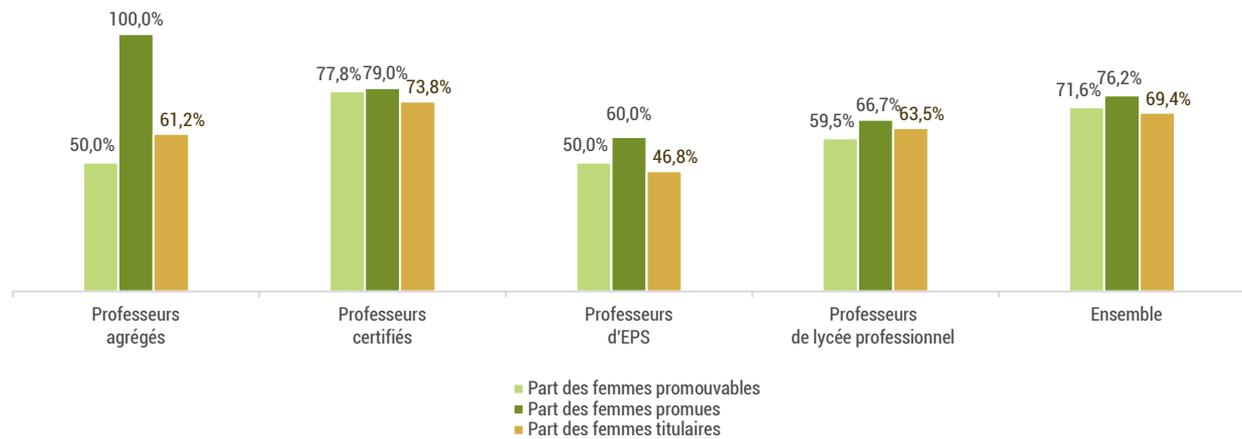
Tableau 2.6.8 – Tableau d'avancement des enseignants du 2nd degré privé sous contrat

Grade	2019			2020			2021		
	Promouvables	Promus	Promus en %	Promouvables	Promus	Promus en %	Promouvables	Promus	Promus en %
Professeurs agrégés classe exceptionnelle	2	0	0,0%	3	1	33,3%	5	0	0,0%
Professeurs agrégés hors classe	13	6	46,2%	8	0	0,0%	9	3	33,3%
Professeurs certifiés classe exceptionnelle - échelon spécial	10	5	50,0%	7	7	100,0%	9	8	88,9%
Professeurs certifiés classe exceptionnelle	64	12	18,8%	56	9	16,1%	27	11	40,7%
Professeurs certifiés hors classe	199	35	17,6%	226	36	15,9%	234	43	18,4%
Professeurs d'EPS ⁽¹⁾ classe exceptionnelle - échelon spécial	-	-	-	1	1	100,0%	3	3	100,0%
Professeurs d'EPS ⁽¹⁾ classe exceptionnelle	12	2	16,7%	8	3	37,5%	2	1	50,0%
Professeurs d'EPS ⁽¹⁾ hors classe	23	4	17,4%	28	4	14,3%	35	6	17,1%
Professeurs de lycée professionnel classe exceptionnelle - échelon spécial	2	1	50,0%	1	1	100,0%	1	1	100,0%
Professeurs de lycée professionnel classe exceptionnelle	11	2	18,2%	13	1	7,7%	2	1	50,0%
Professeurs de lycée professionnel hors classe	26	5	19,2%	34	5	14,7%	39	7	17,9%
Total	362	72	19,9%	385	68	17,7%	366	84	23,0%

(1) Dans cette rubrique, seuls les professeurs certifiés d'EPS sont comptabilisés ; les professeurs agrégés en EPS sont, quant à eux, comptabilisés avec les professeurs agrégés.

► Source : Service de l'enseignement privé.

Figure 2.6.6 – Part des femmes au tableau d'avancement des enseignants du 2nd degré privé sous contrat en 2021



► Champ : La part des femmes titulaires correspond à la part des femmes parmi les effectifs enseignants du secteur privé sous contrat de l'année scolaire 2020-2021, calculée à partir des données BSA au 31/12/2020.
 ► Source : Service de l'enseignement privé.

En 2021, la proportion de femmes promues au tableau d'avancement atteint 76,2% pour l'ensemble des corps, soit 6,8 points de plus que la part des femmes parmi les effectifs enseignants titulaires du 2nd degré privé sous contrat (69,4%).

Liste d'aptitude

Tableau 2.6.9 – Liste d'aptitude des enseignants du 2nd degré privé

Corps	2019			2020			2021		
	Promouvables	Promus	Promus en %	Promouvables	Promus	Promus en %	Promouvables	Promus	Promus en %
Professeurs agrégés	10	0	0,0%	8	1	12,5%	8	0	0,0%
Professeurs certifiés	7	5	71,4%	-	-	-	-	-	-
Professeurs d'EPS ⁽¹⁾	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Professeurs de chaire supérieure	2	0	0,0%	-	-	-	-	-	-
Total	19	5	26,3%	8	1	12,5%	8	0	0,0%

(1) Dans cette rubrique, seuls les professeurs certifiés d'EPS sont comptabilisés; les professeurs agrégés en EPS sont, quant à eux, comptabilisés avec les professeurs agrégés.
 ► Source : Service de l'enseignement privé.

En 2021, parmi les 8 agents promouvables par liste d'aptitude, 75,0% étaient des femmes. Aucun agent n'a été promu par la liste d'aptitude.

2.6.3 Personnels non-enseignants

2.6.3.1 Personnels d'encadrement

2.6.3.1.1 Tableau d'avancement

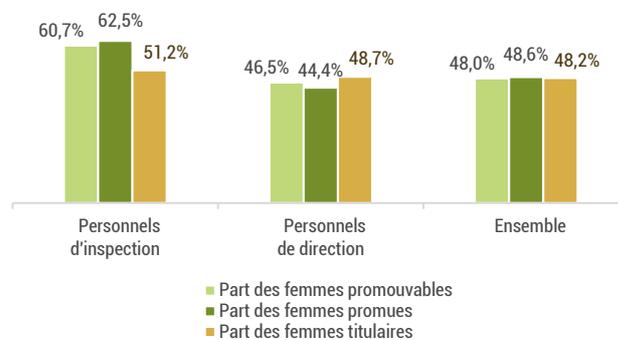
Tableau 2.6.10 – Tableau d'avancement des personnels d'encadrement

Grade	2019			2020			2021		
	Promouvables	Promus	Promus en %	Promouvables	Promus	Promus en %	Promouvables	Promus	Promus en %
Personnels d'inspection									
Inspecteurs pédagogiques régionaux hors classe - échelon spécial	3	0	0,0%	2	1	50,0%	2	1	50,0%
Inspecteurs pédagogiques régionaux hors classe	10	1	10,0%	9	2	22,2%	7	3	42,9%
Inspecteurs de l'Éducation nationale hors classe - échelon spécial	8	3	37,5%	8	3	37,5%	11	0	0,0%
Inspecteurs de l'Éducation nationale hors classe	12	3	25,0%	10	3	30,0%	8	4	50,0%
	33	7	21,2%	29	9	31,0%	28	8	28,6%
Personnels de direction									
Personnels de direction hors classe - échelon spécial	55	13	23,6%	59	10	16,9%	58	11	19,0%
Personnels de direction hors classe	169	15	8,9%	165	14	8,5%	170	16	9,4%
	224	28	12,5%	224	24	10,7%	228	27	11,8%
Total	257	35	13,6%	253	33	13,0%	256	35	13,7%

► Source : Service des personnels d'encadrement.

En 2021, le taux global de promus progresse de 0,7 point passant de 13,0% à 13,7%.

Figure 2.6.7 – Part des femmes au tableau d'avancement des personnels d'encadrement en 2021



► Champs : 1. Les données sur la part des femmes sont indiquées par type de personnels et regroupent les informations relatives aux différents grades.

2. La part des femmes titulaires correspond à la part des femmes parmi les personnels d'encadrement de l'année scolaire 2020-2021, calculée à partir des données BSA au 31/12/2020.

► Source : Service des personnels d'encadrement.

En 2021, la proportion de femmes promues au tableau d'avancement atteint 48,6% pour l'ensemble des corps, soit 0,4 point de plus que la part des femmes parmi les effectifs des personnels de direction et d'inspection (48,2%).

2.6.3.1.2 Liste d'aptitude

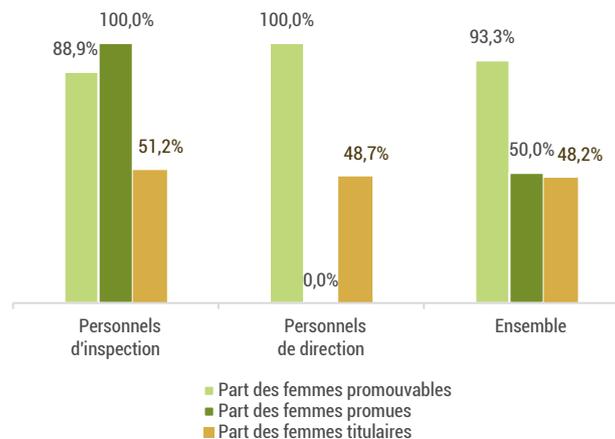
Tableau 2.6.11 – Liste d'aptitude des personnels d'encadrement

Corps	2019			2020			2021		
	Promouvables	Promus	Promus en %	Promouvables	Promus	Promus en %	Promouvables	Promus	Promus en %
Inspecteurs de l'Éducation nationale	5	1	20,0%	5	0	0,0%	9	1	11,1%
Personnels de direction	9	1	11,1%	9	0	0,0%	6	1	16,7%
Total	14	2	14,3%	14	0	0,0%	15	2	13,3%

► Source : Service des personnels d'encadrement.

Deux candidats bénéficient d'une promotion par liste d'aptitude en 2021, comme en 2019. Une femme a été promue inspecteur de l'Éducation nationale.

Figure 2.6.8 – Part des femmes promouvables et promues à la liste d'aptitude des personnels d'encadrement en 2021



► Champ : La part des femmes titulaires correspond à la part des femmes parmi les personnels d'encadrement de l'année scolaire 2020-2021, calculée à partir des données BSA au 31/12/2020.

► Source : Service des personnels d'encadrement.

2.6.3.2 Personnels de vie scolaire

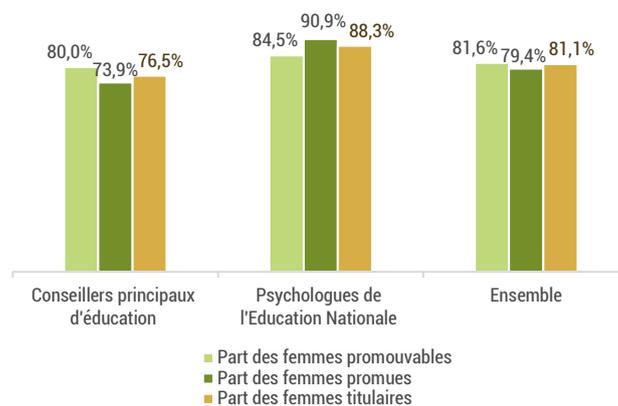
Tableau 2.6.12 – Tableau d'avancement des personnels de vie scolaire

Grade	2019			2020			2021		
	Promouvables	Promus	Promus en %	Promouvables	Promus	Promus en %	Promouvables	Promus	Promus en %
Conseillers principaux d'éducation classe exceptionnelle - échelon spécial	2	1	50,0%	4	2	50,0%	3	1	33,3%
Conseillers principaux d'éducation classe exceptionnelle	50	7	14,0%	52	4	7,7%	29	4	13,8%
Conseillers principaux d'éducation hors classe	89	15	16,9%	99	17	17,2%	93	18	19,4%
Psychologues de l'Éducation Nationale classe exceptionnelle - échelon spécial	2	0	0,0%	3	1	33,3%	1	0	0,0%
Psychologues de l'Éducation Nationale classe exceptionnelle	8	3	37,5%	8	1	12,5%	17	1	5,9%
Psychologues de l'Éducation Nationale hors classe	84	14	16,7%	60	10	16,7%	53	10	18,9%
Total	235	40	17,0%	226	35	15,5%	196	34	17,3%

► Source : Service des personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation.

Par rapport à l'année précédente, le nombre de candidatures recevables par avancement est en légère baisse quel que soit le grade à l'exception des psychologues de l'Éducation nationale classe exceptionnelle. Le taux de promus augmente de 1,8 point pour atteindre 17,3%.

Figure 2.6.9 – Part des femmes au tableau d'avancement des personnels de vie scolaire en 2021



► Champs : 1. Les données sur la part des femmes sont indiquées par corps et regroupent les informations relatives aux différents grades.

2. La part des femmes titulaires correspond à la part des femmes parmi les personnels d'éducation de l'année scolaire 2020-2021, calculée à partir des données BSA au 31/12/2020.

► Source : Service des personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation.

En 2021, la proportion de femmes promues au tableau d'avancement atteint 79,4% pour l'ensemble des corps, soit un écart de 1,7 point par rapport à la part des femmes parmi les effectifs des personnels d'éducation titulaires (81,1%).

2.6.3.3 Personnels ASS

2.6.3.3.1 Tableau d'avancement

Tableau 2.6.13 – Tableau d'avancement des personnels administratifs

Filière administrative	2019			2020			2021		
	Promouvables	Promus	Promus en %	Promouvables	Promus	Promus en %	Promouvables	Promus	Promus en %
Catégorie C									
Adjoint administratifs principaux 1 ^{ère} classe	187	25	13,4%	153	27	17,6%	275	33	12,0%
Adjoint administratifs principaux 2 ^{ème} classe	25	14	56,0%	28	10	35,7%	19	10	52,6%
	212	39	18,4%	181	37	20,4%	294	43	14,6%
Catégorie B									
Secrétaires administratifs classe exceptionnelle	50	6	12,0%	108	6	5,6%	109	5	4,6%
Secrétaires administratifs classe supérieure	58	9	15,5%	139	9	6,5%	138	6	4,3%
	108	15	13,9%	247	15	6,1%	247	11	4,5%
Catégorie A									
Attachés d'administration de l'état hors classe	78	4	5,1%	84	3	3,6%	89	0	0,0%
Attachés principaux d'administration de l'état	41	2	4,9%	40	2	5,0%	42	2	4,8%
	119	6	5,0%	124	5	4,0%	131	2	1,5%
Total	439	60	13,7%	552	57	10,3%	672	56	8,3%

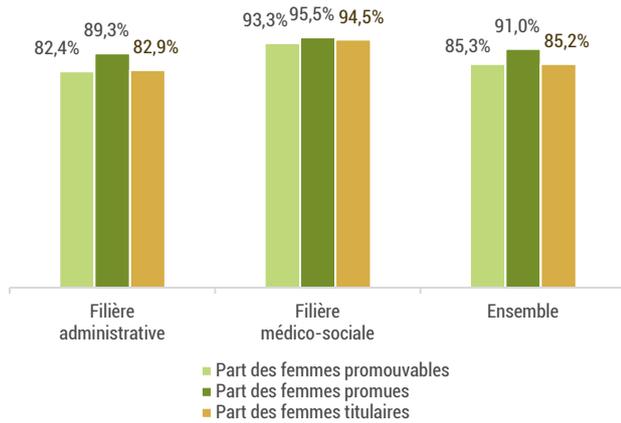
► Source : Service des personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé.

Tableau 2.6.14 – Tableau d'avancement des personnels médico-sociaux

Filière médico-sociale	2019			2020			2021		
	Promouvables	Promus	Promus en %	Promouvables	Promus	Promus en %	Promouvables	Promus	Promus en %
Catégorie A									
Assistants de service social principal	40	5	12,5%	35	4	11,4%	54	5	9,3%
Assistants de service social classe supérieure	23	2	8,7%	28	3	10,7%	26		0,0%
Conseiller technique de service social classe supérieure	13	1	7,7%	10	2	20,0%	7	1	14,3%
Infirmiers hors classe	68	6	8,8%	71	7	9,9%	67	7	10,4%
Infirmiers classe supérieure	80	8	10,0%	74	7	9,5%	72	7	9,7%
Médecins 1 ^{ère} classe	17	3	17,6%	7	2	28,6%	5	1	20,0%
Médecins hors classe	11	2	18,2%	10	3	30,0%	7	1	14,3%
Total	252	27	10,7%	235	28	11,9%	238	22	9,2%

► Source : Service des personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé.

Figure 2.6.10 – Part des femmes au tableau d'avancement des personnels ASS en 2021 par filière



► Champs :

1. Les données sur la part des femmes sont indiquées par corps et regroupent les informations relatives aux différents grades.
2. La part des femmes titulaires correspond à la part des femmes parmi les effectifs ASS de l'année scolaire 2020-2021, calculée à partir des données BSA au 31/12/2020.

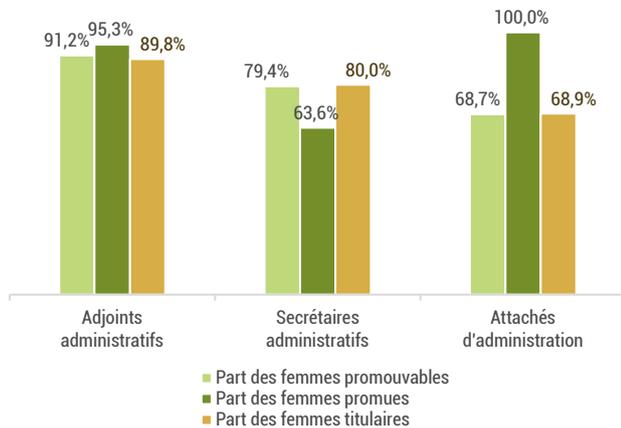
► Source : Service des personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé.

Pour l'ensemble des personnels ASS, la proportion de femmes promues au tableau d'avancement atteint 91,0%, soit 5,8 points de plus par rapport à la part des femmes parmi les effectifs des personnels ASS (85,2%).

Pour les personnels administratifs, la proportion de femmes promues au tableau d'avancement atteint 89,3%, soit 6,4 points de plus par rapport à la part des femmes parmi les effectifs des personnels administratifs (82,9%).

Pour les personnels médico-sociaux, la part des femmes promues est de 95,5%, soit 1,0 point de plus par rapport à la part des femmes parmi les effectifs des personnels médico-sociaux (94,5%).

Figure 2.6.11 – Part des femmes au tableau d'avancement des personnels administratifs en 2021

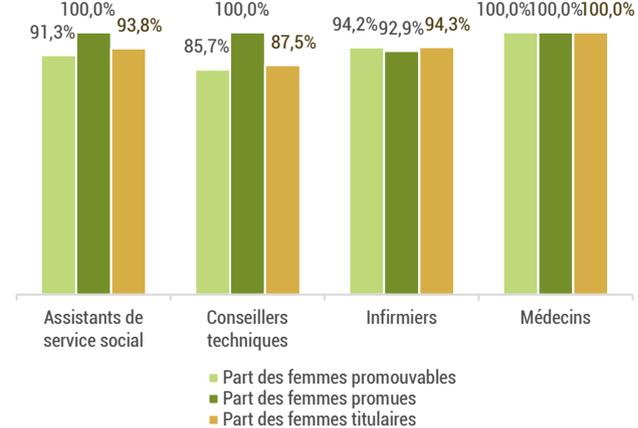


► Champs : 1. Les données sur la part des femmes sont indiquées par corps et regroupent les informations relatives aux différents grades.

2. La part des femmes titulaires correspond à la part des femmes parmi les effectifs ASS de l'année scolaire 2020-2021, calculée à partir des données BSA au 31/12/2020.

► Source : Service des personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé.

Figure 2.6.12 – Part des femmes au tableau d'avancement des personnels médico-sociaux en 2021



2.6.3.3.2 Liste d'aptitude

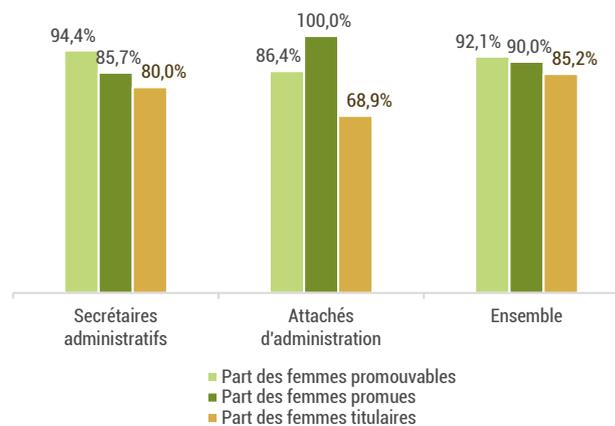
Tableau 2.6.15 – Liste d'aptitude des personnels administratifs

Corps	2019			2020			2021		
	Promouvables	Promus	Promus en %	Promouvables	Promus	Promus en %	Promouvables	Promus	Promus en %
Catégorie B									
Secrétaires administratifs	105	7	6,7%	212	7	3,3%	107	7	6,5%
Catégorie A									
Attachés d'administration de l'état	33	3	9,1%	26	4	15,4%	44	3	6,8%
Total	138	10	7,2%	238	11	4,6%	151	10	6,6%

► Source : Service des personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé.

Le taux de promus global repart à la hausse en 2021 en raison d'un nombre moins important de personnels de catégorie C promouvables au corps des secrétaires administratifs.

Figure 2.6.13 – Part des femmes à la liste d'aptitude des personnels ASS en 2021



► Champ : La part des femmes titulaires correspond à la part des femmes parmi les effectifs ASS de l'année scolaire 2020-2021, calculée à partir des données BSA au 31/12/2020.
 ► Source : Service des personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé.

En 2021, 90,0% des agents promus sont des femmes, soit 4,8 points de plus que la part des femmes parmi les personnels ASS.

2.6.3.4 Personnels ITRF

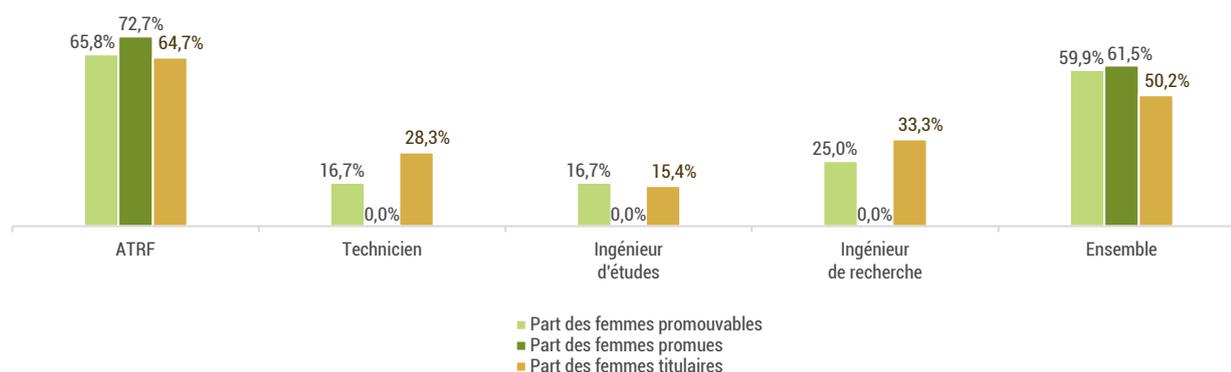
2.6.3.4.1 Tableau d'avancement

Tableau 2.6.16 – Tableau d'avancement des personnels ITRF

Grade	2019			2020			2021		
	Promouvables	Promus	Promus en %	Promouvables	Promus	Promus en %	Promouvables	Promus	Promus en %
Catégorie C									
ATRF principal 1 ^{ère} classe	211	16	7,6%	213	18	8,5%	216	19	8,8%
ATRF principal 2 ^{ème} classe	85	5	5,9%	79	7	8,9%	68	3	4,4%
	296	21	7,1%	292	25	8,6%	284	22	7,7%
Catégorie B									
Technicien de recherche et formation classe exceptionnelle	11	1	9,1%	10	1	10,0%	11	2	18,2%
Technicien de recherche et formation classe supérieure	18	2	11,1%	17	2	11,8%	19	1	5,3%
	29	3	10,3%	27	3	11,1%	30	3	10,0%
Catégorie A									
Ingénieur d'étude hors classe	6	1	16,7%	8	1	12,5%	6	1	16,7%
Ingénieur de recherche 1 ^{ère} classe	2	1	50,0%	2	0	0,0%	2	0	0,0%
Ingénieur de recherche hors classe	2	0	0,0%	2	0	0,0%	2	0	0,0%
	10	2	20,0%	12	1	8,3%	10	1	10,0%
Total	335	26	7,8%	331	29	8,8%	324	26	8,0%

► Source : Service des personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé.

Figure 2.6.14 – Part des femmes au tableau d'avancement des personnels ITRF en 2021



► Champs : 1. Les données sur la part des femmes sont indiquées par corps et regroupent les informations relatives aux différents grades.

2. La part des femmes titulaires correspond à la part des femmes parmi les effectifs ITRF de l'année scolaire 2020-2021, calculée à partir des données BSA au 31/12/2020.

► Source : Service des personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé.

En 2021, la proportion de femmes promues au tableau d'avancement atteint 61,5% pour l'ensemble des corps, soit 11,3 points de plus par rapport à la part des femmes parmi les effectifs des personnels ITRF (50,2%).

2.6.3.4.2 Liste d'aptitude

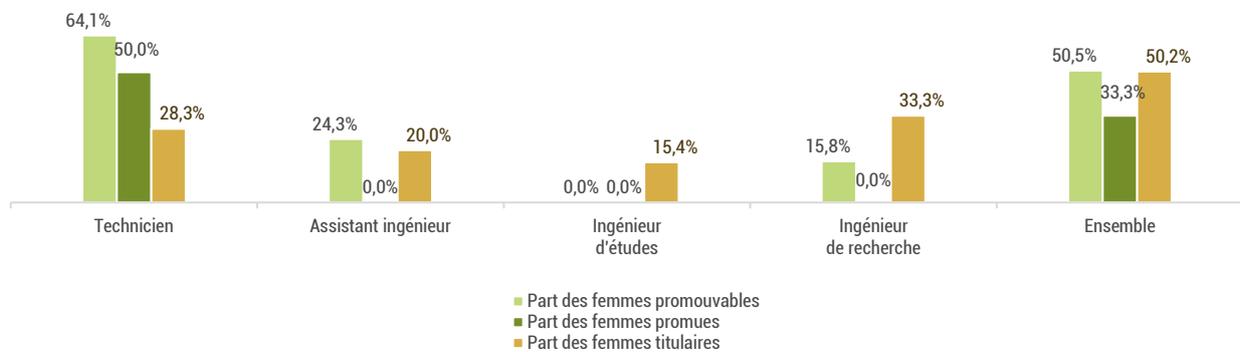
Tableau 2.6.17 – Liste d'aptitude des personnels ITRF

Corps	2019			2020			2021		
	Promouvables	Promus	Promus en %	Promouvables	Promus	Promus en %	Promouvables	Promus	Promus en %
Catégorie B									
Technicien de recherche et de formation	151	3	2,0%	141	3	2,1%	128	2	1,6%
Catégorie A									
Assistant ingénieur	10	1	10,0%	38	1	2,6%	37	0	0,0%
Ingénieur d'études	4	1	25,0%	3	1	33,3%	2	0	0,0%
Ingénieur de recherche	19	1	5,3%	19	0	0,0%	19	1	5,3%
	33	3	9,1%	60	2	3,3%	58	1	1,7%
Total	184	6	3,3%	201	5	2,5%	186	3	1,6%

► Source : Service des personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé.

Le taux de promus diminue globalement de 0,9 point par rapport à 2020.

Figure 2.6.15 – Part des femmes à la liste d'aptitude des personnels ITRF en 2021



► Champ : La part des femmes titulaires correspond à la part des femmes parmi les effectifs ITRF de l'année scolaire 2020-2021, calculée à partir des données BSA au 31/12/2020.
 ► Source : Service des personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé.

2.7 Mesures disciplinaires

L'article 66 de la loi 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires à la fonction publique d'État prévoit que les sanctions disciplinaires soient réparties en quatre groupes correspondant à une échelle de sanctions. Aucune sanction disciplinaire autre que celles classées dans le 1^{er} groupe ne peut être prononcée sans consultation préalable d'un organisme siégeant en conseil de discipline dans lequel le personnel est représenté.

Les sanctions applicables pour les fonctionnaires de la fonction publique d'Etat sont les suivantes :

- 1^{er} groupe : avertissement, blâme, exclusion temporaire de fonctions de 3 jours maximum,
- 2nd groupe : radiation du tableau d'avancement, abaissement d'échelon à l'échelon immédiatement inférieur à celui détenu par l'agent, exclusion temporaire de fonctions pour de 4 à 15 jours, déplacement d'office,
- 3^{ème} groupe : rétrogradation au grade immédiatement inférieur et à l'échelon correspondant à un indice égal ou, à défaut, immédiatement inférieur à celui afférent à l'échelon détenu par l'agent, exclusion temporaire de fonctions pour une durée de 16 jours à 2 ans,
- 4^{ème} groupe : mise à la retraite d'office, révocation.

Les sanctions disciplinaires applicables aux personnels contractuels diffèrent légèrement :

- Avertissement,
- Blâme,
- Exclusion temporaire de fonctions pour 6 mois maximum si l'agent est en CDD, 1 an maximum si l'agent est en CDI,
- Licenciement sans préavis, ni indemnité.

Les sanctions disciplinaires applicables aux maîtres contractuels ou agréés de l'enseignement privé sous contrat sont aussi réparties en quatre groupes et propres à ces personnels :

- 1^{er} groupe : avertissement, blâme,
- 2nd groupe : radiation du tableau d'avancement, abaissement d'échelon, exclusion temporaire de fonctions pour une durée maximale de 15 jours,
- 3^{ème} groupe : abaissement de classe ou de grade dans l'échelle de rémunération, exclusion temporaire de fonctions pour une durée de 3 mois à 2 ans,
- 4^{ème} groupe : résiliation du contrat, retrait de l'agrément.

2.7.1 Caractéristiques des sanctions prononcées

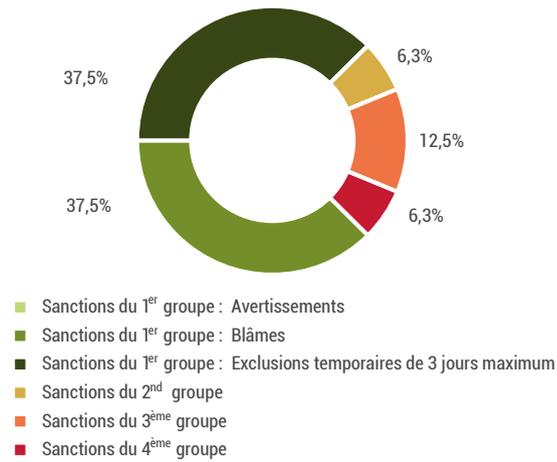
Tableau 2.7.1 – Historique des sanctions prononcées sur 3 ans

Sanctions disciplinaires prononcées	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Sanctions du 1 ^{er} groupe	16	6	12
<i>dont avertissements</i>	7	0	0
<i>dont blâmes</i>	9	6	6
<i>dont exclusions temporaires de 3 jours maximum</i>	-	0	6
Sanctions du 2 ^{ème} groupe	1	2	1
Sanctions du 3 ^{ème} groupe	0	0	2
Sanctions du 4 ^{ème} groupe	2	2	1
Total	19	10	16

► Source : Département ressources humaines de proximité.

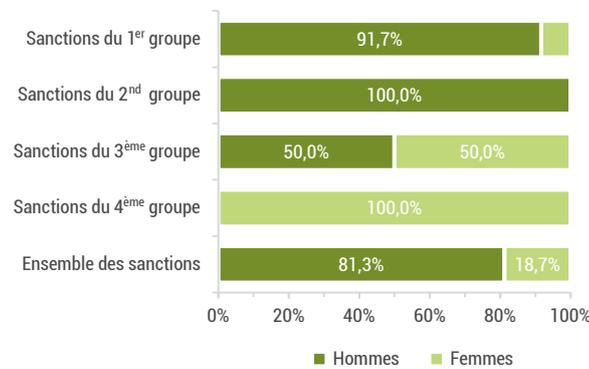
Les sanctions du 1^{er} groupe sont les sanctions les plus prononcées (75,0%). Elles concernent les faits les moins graves et ne supposent pas la saisine de l'instance disciplinaire. Parmi les sanctions du 1^{er} groupe, seul le blâme est inscrit au dossier du fonctionnaire. Il est effacé automatiquement du dossier au bout de trois ans si aucune sanction n'est intervenue pendant cette période.

Figure 2.7.1 – Répartition par type de sanctions prononcées en 2020-2021



► Source : Département ressources humaines de proximité.

Figure 2.7.2 – Répartition des sanctions prononcées en 2020-2021 par genre



► Source : Département ressources humaines de proximité.

La part des femmes reste minoritaire avec 18,7% des effectifs ayant fait l'objet d'une procédure.

2.7.2 Sanctions prononcées par catégorie de personnels et par corps

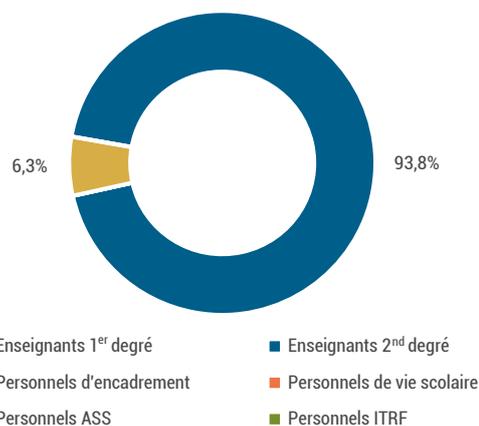
Tableau 2.7.2 – Répartition des sanctions prononcées par catégorie de personnels et par corps

Corps		2018-2019	2019-2020	2020-2021
Personnels enseignants				
Personnels enseignants du 1 ^{er} degré	Instituteurs			
	Professeurs des écoles	3	3	
	Adjoints d'enseignement			
	Chargés d'enseignement en EPS			
	Professeurs agrégés		5	2
Personnels enseignants du 2 nd degré	Professeurs certifiés	9		7
	Professeurs d'enseignement général de collège			
	Professeurs d'EPS*	2	1	1
	Professeurs de chaire supérieure			
	Professeurs de lycée professionnel	2		1
	Enseignants contractuels	1		4
		17	9	15
Personnels non-enseignants				
Personnels d'encadrement	Personnels d'encadrement supérieur			
	Personnels d'inspection			
	Personnels de direction			
Personnels de vie scolaire	Conseillers principaux d'éducation			
	Psychologues de l'Education Nationale			
Personnels ASS	Filière administrative	Adjoints administratifs	1	1
		Attachés d'administration		
		Secrétaires administratifs	1	
		Contractuels administratifs		
	Filière médico-sociale	Assistants de service social		
		Conseillers techniques de service social		
		Infirmiers		
		Médecins		
	Filière technique	Contractuels médicaux-sociaux		
		Adjointes techniques des établissements d'enseignement		
Personnels ITRF	Adjointes techniques de recherche et formation			
	Assistants ingénieurs			
	Ingénieurs d'études			
	Ingénieurs de recherche			
	Techniciens de recherche et formation			
	Personnels contractuels			
		2	1	1
Total		19	10	16

► Champ : Les informations sont indiquées par année scolaire en fonction de la date de sanction.

► Source : Département ressources humaines de proximité.

Figure 2.7.3 – Répartition par des sanctions prononcées en 2020-2021 par catégorie de personnels



► Source : Département ressources humaines de proximité.

Au regard des effectifs, les personnels les plus sanctionnés sont des personnels enseignants.

Ils représentent 0,6‰ de l'ensemble des effectifs enseignants, tous degrés d'enseignement confondus.

Les personnels non-enseignants sanctionnés représentent, quant à eux, 0,1‰ de l'ensemble des effectifs non-enseignants.

2.8 Contentieux

Contrairement aux années précédentes, où d'une année scolaire à l'autre, les chiffres dénotaient une grande stabilité du nombre des requêtes formées devant les tribunaux administratifs de Nice et de Toulon, l'année scolaire 2020-2021 est marquée par une augmentation significative du nombre de recours juridictionnels. Le niveau de contestation de la légalité des décisions de l'administration de l'Éducation nationale devant les juridictions tend donc à s'accroître.

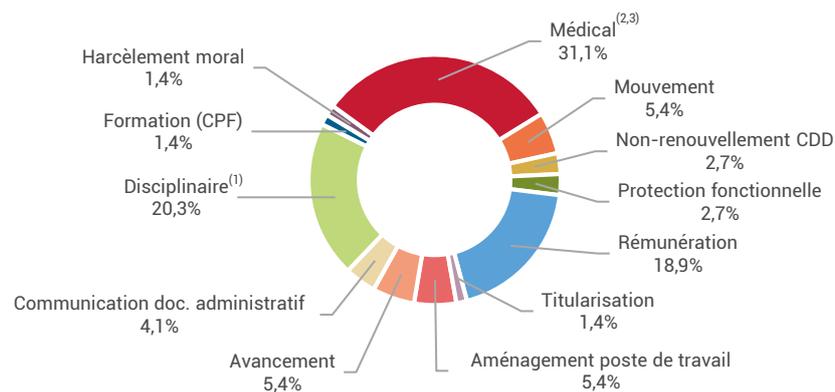
Les observations formulées dans le cadre du précédent bilan social quant à la volonté permanente pour les services académiques et les établissements d'enseignement d'améliorer et de garantir l'assise juridique de leurs décisions et à la mise en place de dispositifs de prévention des litiges ou de traitement pré-contentieux de ces litiges demeurent, par ailleurs, toujours d'actualité.

Tableau 2.8.1 – Évolution du contentieux sur 3 ans

Catégorie	2018-2019		2019-2020		2020-2021		Évolution 2020-2021 / 2019-2020
	Nombre	% sur Total	Nombre	% sur Total	Nombre	% sur Total	
Recours pour excès de pouvoir	36	80,0%	35	81,4%	59	79,7%	+68,6%
Recours de plein contentieux	5	11,1%	3	7,0%	8	10,8%	+166,7%
Référés	4	8,9%	5	11,6%	7	9,5%	+40,0%
Total	45	100,0%	43	100,0%	74	100,0%	+72,1%

► Source : Service interacadémique des affaires juridiques.

Figure 2.8.1 – Répartition des contentieux de l'année scolaire 2020-2021 par motif



(1) mesures prises en considération de la personne (mutation d'office, suspension, abandon de poste).

(2) refus de CLM/CLD - refus d'imputabilité au service d'un accident ou d'une maladie.

(3) dont 11 requêtes liées à un refus d'instruction de la demande d'imputabilité au service d'un accident ou d'une maladie pour tardiveté.

► Sources : Entrepôt de données BSA; Service des personnels d'encadrement.

En 2020-2021, les motifs de contentieux les plus importants sont (1) le médical (31,1% des motifs, en augmentation de 7,8 points par rapport à l'année précédente), (2) le disciplinaire (20,3% des motifs, en hausse de 6,3 points) et (3) la rémunération (18,9%, en baisse de 2,0 points par rapport à 2019-2020).

3 Accompagnement des personnels

3.1 Dispositif conseil mobilité carrière	143
3.1.1 Présentation	143
3.1.2 Entretiens individuels	143
3.2 Formation professionnelle	146
3.2.1 Ensemble des personnels	146
3.2.2 Personnels enseignants du 1 ^{er} degré	153
3.2.3 Personnels enseignants du 2 nd degré	159
3.2.4 Personnels non-enseignants	164
3.2.5 Formations hygiène et sécurité	170
3.2.6 Compte personnel de formation	174
3.2.7 Congés de formation	174
3.3 Personnels à besoins particuliers	178
3.4 Actions en faveur des personnels en situation de handicap	179
3.4.1 Recrutement des contractuels bénéficiaires de l'obligation d'emploi	179
3.4.2 Emplois des personnels en situation de handicap	179
3.4.3 Maintien dans l'emploi, aménagement des postes de travail	181
3.4.4 Priorités médicales dans le cadre des mutations	182
3.5 Dispositif des postes adaptés et des allègements de service	183
3.5.1 Enseignants du 1 ^{er} degré	183
3.5.2 Enseignants du 2 nd degré et personnels d'éducation	184
3.6 Politique de prévention des risques professionnels	185
3.6.1 Prévention des risques professionnels et amélioration des conditions de travail	185
3.6.2 Accidents de travail	188
3.6.3 Violences et incivilités envers les personnels dans le cadre de leurs fonctions	191
3.6.4 Réseau de prévention d'aide et de soutien	194
3.7 Protection juridique	196

Chiffres-clés 2020-2021

Dispositif conseil mobilité carrière

- 435 entretiens individuels ont été effectués dont 83,2% auprès de personnels enseignants
- ✓ 52,9% sont en lien avec des problèmes de santé et/ou une situation de handicap
- ✓ 41,6% sont relatifs à des mobilités fonctionnelles
- ✓ 5,5% impliquent un changement de discipline ou de corps

Formation professionnelle

- ✓ 16 145 agents suivent en moyenne 2,2 formations pendant 2,5 jours
- ✓ 912 agents suivent des formations hygiène et sécurité

Action en faveur des personnels en situation de handicap

- ✓ 1 206 agents en situation de handicap, soit un taux d'emploi de 4,27%
- ✓ 2 bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE) recrutés en 2020-2021 et 2 renouvelés

Dispositif des postes adaptés et des allègements de service

- ✓ 48 enseignants en poste adapté dont 47,9% en longue durée
- ✓ 223 dispositifs d'aménagement de poste de travail

Politique de prévention des risques professionnels

- ✓ 2 085 visites médicales dont 65,9% à la demande de l'intéressé
- ✓ 2 659 agents concernés par une surveillance médicale particulière
- ✓ 497 accidents du travail, soit 1,7% des enseignants et 0,9% des personnels non-enseignants
- ✓ 650 faits de violence ou d'incivilités déclarés

Synthèse

Dispositif conseil mobilité carrière

435 entretiens de conseil en mobilité carrière ont été effectués en 2020-2021, soit 13 de plus que l'année précédente. 83,2% des entretiens ont concernés des personnels enseignants, 10,1% des personnels de vie scolaire, 3,9% des personnels ASS, 1,4% des personnels d'encadrement et 1,4% des personnels ITRE.

Formation professionnelle

6 349 enseignants du 1^{er} degré suivent en moyenne 2,5 formations pendant une durée moyenne de 2,7 jours. 7 781 enseignants du 2nd degré suivent en moyenne 2,1 formations pendant une durée moyenne de 2,2 jours. 2 015 personnels non-enseignants suivent en moyenne 1,9 formations pendant une durée moyenne de 2,7 jours.

Personnels à besoins particuliers

194 signalements des personnels à besoins particuliers ont fait l'objet d'un suivi académique, soit 23 de moins qu'en 2019-2020.

Bénéficiaires de l'obligation de l'emploi (BOE)

1 206 personnes bénéficient de ce dispositif (92 de moins qu'en 2019-2020), 2 personnes ont été recrutées et 2 autres renouvelées. Le taux d'emploi est de 4,27%.

Postes adaptés et allègements de service

Dans le 1^{er} degré, 24 enseignants ont été affectés sur des postes adaptés (33 demandes effectuées s'ajoutant aux 6 agents maintenus).

107 allègements de service ont été demandés par les enseignants du 1^{er} degré et 55,1% ont été accordés. Le nombre de demandes diminue de 12,3% et le taux de satisfaction augmente de 8,4 points.

Dans le 2nd degré, 24 enseignants ont été affectés sur des postes adaptés (25 demandes effectuées s'ajoutant aux 10 agents maintenus).

198 allègements de service ont été demandés par les enseignants du 2nd degré et 82,8% ont été accordés. Le nombre de demandes baisse légèrement

(-1,5%) et le taux de satisfaction progresse de 8,7 points.

Politique de prévention des risques professionnels

2 085 visites médicales ont été réalisées en 2020-2021 (en hausse de 87,7% par rapport à l'année antérieure); les visites à la demande de l'intéressé et les visites à la demande de l'administration sont en hausse de +94,5% et 75,8% respectivement.

497 accidents de travail ont été déclarés, soit une hausse de 15,9%.

Rapportés aux agents, cela fait :

- 18 accidents de travail pour 1 000 enseignants du 1^{er} degré,
- 16 accidents de travail pour 1 000 enseignants du 2nd degré,
- 9 accidents de travail pour 1 000 personnels non-enseignants.

Le nombre de jours d'arrêt est plus important pour les accidents de trajet (21,1 jours) que pour les accidents de travail ou de service (19,6 jours).

650 actes de violences et d'incivilités ont été déclarés (220 déclarations de plus par rapport à 2019-2020).

3.1 Dispositif conseil mobilité carrière

Un des objectifs visés par le projet académique consiste à développer le conseil en orientation professionnelle afin de mieux valoriser les parcours professionnels.

3.1.1 Présentation

Le conseiller mobilité carrière au sein du pôle ressources humaines contribue à la mise en œuvre d'une gestion plus personnalisée des carrières et des compétences.

L'accompagnement consiste à apporter un appui aux agents en termes de clarification de leur demande, d'expression de leurs besoins, d'identification de leurs compétences et de connaissance des différents dispositifs d'accompagnement ou des moyens de réaliser leur projet professionnel. Cette mission tournée vers les agents et les services, tend à concilier les besoins individuels identifiés et les besoins institutionnels.

L'accompagnement spécifique des parcours professionnels dans le cadre des dispositifs académiques pour certains personnels confrontés à des difficultés de santé et/ou en situation de handicap consiste à aider les agents pour la formalisation de leurs besoins, l'identification de leurs propres ressources et des possibilités institutionnelles au titre du maintien dans l'emploi.

3.1.2 Entretiens individuels

Tableau 3.1.1 – Évolution du nombre d'entretiens individuels par motif

Motif des entretiens	2018-2019	2019-2020	2020-2021	Évolution 2020-2021 / 2019-2020
Changement de discipline ou de corps	50	37	24	-35,1%
Recherche de mobilité fonctionnelle	154	228	181	-20,6%
Difficultés professionnelles en lien avec des problèmes de santé et/ou en situation de handicap	125	157	230	+46,5%
Total	329	422	435	+3,1%

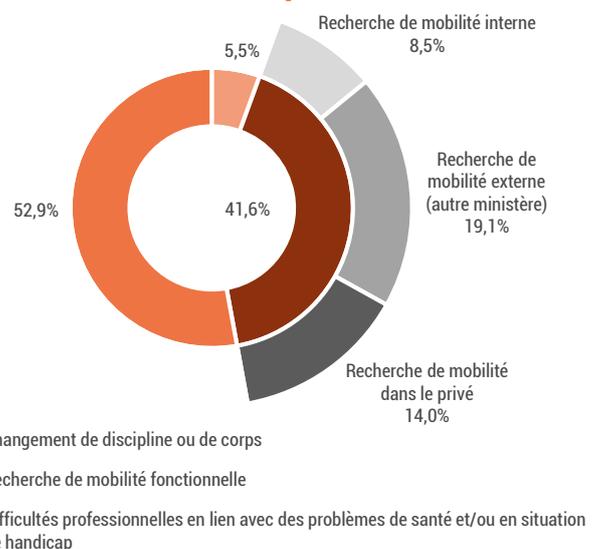
► Source : Département ressources humaines de proximité.

Sur l'année scolaire 2020-2021, 435 agents ont sollicité un entretien individuel, soit une progression de +3,1% par rapport à l'année précédente.

L'accompagnement proposé aux personnels confrontés à des problèmes de santé et/ou en situation de handicap est réalisé dans le cadre des demandes de mutation, d'affectation en poste adapté ou d'aménagement du poste de travail au titre du maintien dans l'emploi. Cela concerne 52,9% des entretiens individuels pour l'année 2020-2021 (+15,7 points par rapport à l'année précédente).

Les autres personnels reçus dans le cadre du conseil mobilité carrière souhaitent, soit avoir de l'information quant aux possibilités de mobilité (41,6% des entretiens, en baisse de 12,4 points par rapport à l'année précédente), soit changer de discipline ou de corps (5,5%, en baisse de 3,3 points).

Figure 3.1.1 – Répartition des entretiens individuels en 2020-2021 par motif

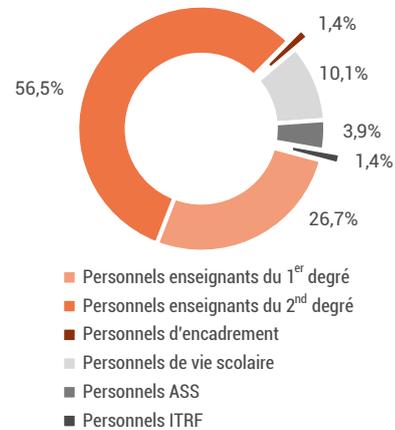


► Source : Département ressources humaines de proximité.

Tableau 3.1.2 – Évolution du nombre d'entretiens individuels par catégorie de personnels

Catégorie de personnels	2018-2019	2019-2020	2020-2021	Évolution 2020-2021 / 2019-2020
Personnels enseignants				
Enseignants du 1 ^{er} degré	88	126	116	-7,9%
Enseignants du 2 nd degré	184	244	246	+0,8%
	272	370	362	-2,2%
Personnels non-enseignants				
Personnels d'encadrement	3	6	6	0,0%
Personnels de vie scolaire	16	17	44	+158,8%
Personnels ASS	37	28	17	-39,3%
Personnels ITRF	1	1	6	+500,0%
	57	52	73	+40,4%
Total	329	422	435	+3,1%

► Source : Département ressources humaines de proximité.

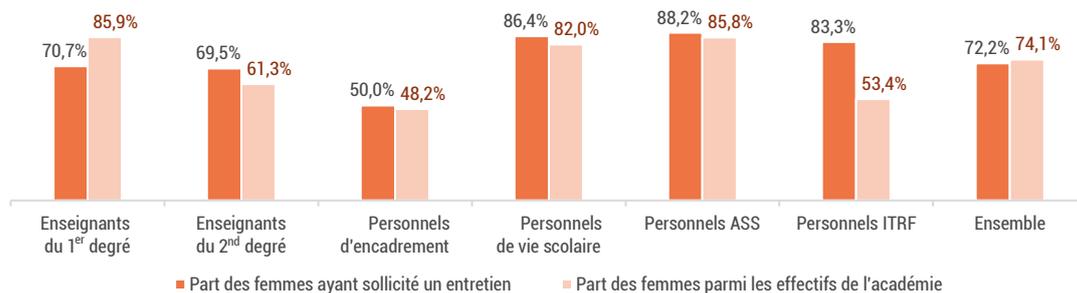
Figure 3.1.2 – Répartition des entretiens individuels en 2020-2021 par catégorie de personnels


Par rapport à l'année précédente, les demandes des enseignants du 2nd degré, majoritaires (56,6%), sont en augmentation de 0,8%.

Pour les personnels de vie scolaire, le nombre d'entretiens progresse fortement passant de 17 à 44 (soit une augmentation de 158,8% par rapport à l'année précédente).

A l'inverse, les demandes des personnels ASS sont en diminution (-39,3%).

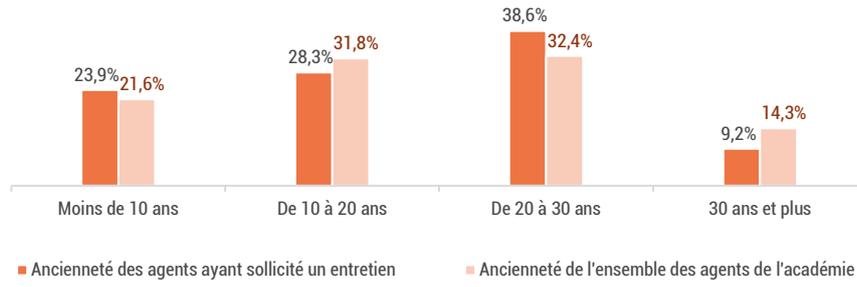
► Source : Département ressources humaines de proximité.

Figure 3.1.3 – Répartition des entretiens effectués en 2020-2021 par genre


► Source : Département ressources humaines de proximité.

72,2% des agents qui ont sollicité un entretien sont des femmes (soit 1,9 points de moins que la part des femmes parmi les effectifs 2020-2021 de l'académie).

Figure 3.1.4 – Répartition des entretiens effectués en 2020-2021 par ancienneté



► Sources : Département ressources humaines de proximité, Entrepôt de données BSA.

3.2 Formation professionnelle

Les dispositifs de formations présentés dans cette partie sont ceux inscrits au plan académique de formation (PAF) et au plan national de formation (PNF) géré au niveau académique.

Depuis l'édition 2019-2020 du bilan social de l'académie de Nice, les données sont présentées par catégorie de personnels. Les professeurs des écoles et les instituteurs affectés dans le 2nd degré ou ayant des fonctions de direction sont par conséquent inclus dans les personnels du 1^{er} degré.

De plus, afin de conserver une cohérence d'ensemble du document, seuls les personnels en activité, affectés et rémunérés par l'Éducation nationale au 31/12/2020 ont été sélectionnés parmi l'ensemble des candidats/stagiaires à une formation.

3.2.1 Ensemble des personnels

3.2.1.1 Caractéristiques des personnels en formation

Tableau 3.2.1 – Ensemble des personnels en formation en 2020-2021

Catégorie de personnels	Agents inscrits		Agents retenus ⁽¹⁾		Agents présents ⁽²⁾		Agents assidus ⁽³⁾	
	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part
Personnels enseignants								
Personnels enseignants du 1 ^{er} degré	8 479	40,5%	8 177	39,9%	6 349	39,3%	5 086	36,3%
Personnels enseignants du 2 nd degré	8 957	42,8%	8 837	43,1%	7 781	48,2%	7 056	50,3%
	17 436	83,3%	17 014	83,0%	14 130	87,5%	12 142	86,6%
Personnels non-enseignants								
Personnels d'encadrement	424	2,0%	423	2,1%	277	1,7%	260	1,9%
Personnels de vie scolaire	1 265	6,0%	1 257	6,1%	536	3,3%	492	3,5%
Personnels ASS	1 526	7,3%	1 525	7,4%	1 060	6,6%	985	7,0%
Personnels ITRF	275	1,3%	275	1,3%	142	0,9%	140	1,0%
	3 490	16,7%	3 480	17,0%	2 015	12,5%	1 877	13,4%
Total	20 926	100,0%	20 494	100,0%	16 145	100,0%	14 019	100,0%

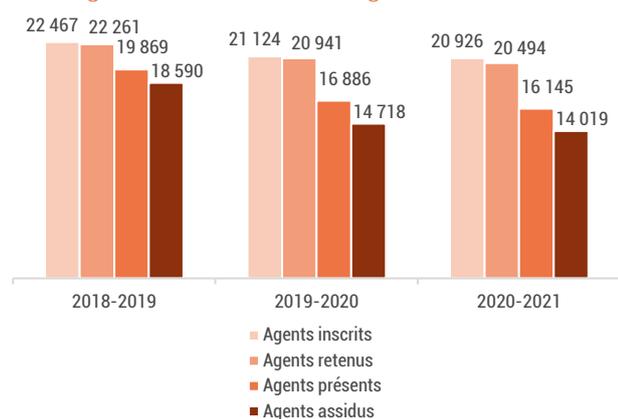
(1) Agents retenus par le service de formation en fonction du nombre de places sur chaque module et de l'ancienneté générale de service des agents.

(2) Agents ayant émargé au moins une fois sur chaque module auquel ils ont été convoqués.

(3) Agents ayant été assidus aux 2/3 des modules auxquels ils ont participé.

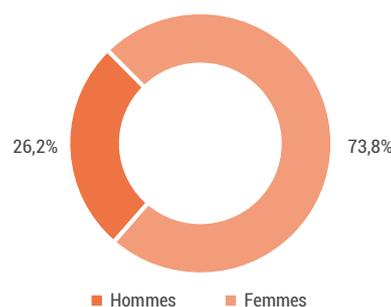
► Sources : GAIA, Entrepôt de données BSA (utilisé pour la sélection des personnels de l'académie en activité, affectés et rémunérés par l'Éducation nationale).

Figure 3.2.1 – Évolution des agents en formation



► Sources : GAIA, Entrepôt de données BSA (utilisé pour la sélection des personnels de l'académie en activité, affectés et rémunérés par l'Éducation nationale).

Figure 3.2.2 – Répartition des agents présents en formation par genre



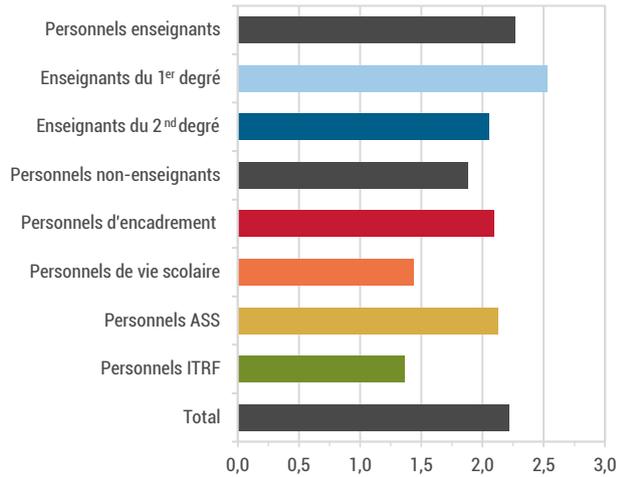
► Sources : GAIA, Entrepôt de données BSA (utilisé pour la sélection des personnels de l'académie en activité, affectés et rémunérés par l'Éducation nationale).

En 2020-2021, le nombre de personnes inscrites et celui des personnes retenues pour des formations professionnelles sont en baisse par rapport à l'année précédente (respectivement -0,9% et -2,1%).

En raison de la crise sanitaire relative à la COVID-19, le nombre de personnes présentes en formation en 2020-2021 et le nombre de personnes assidues sont en diminution pour la deuxième année consécutive (respectivement -4,4% et -4,7%).

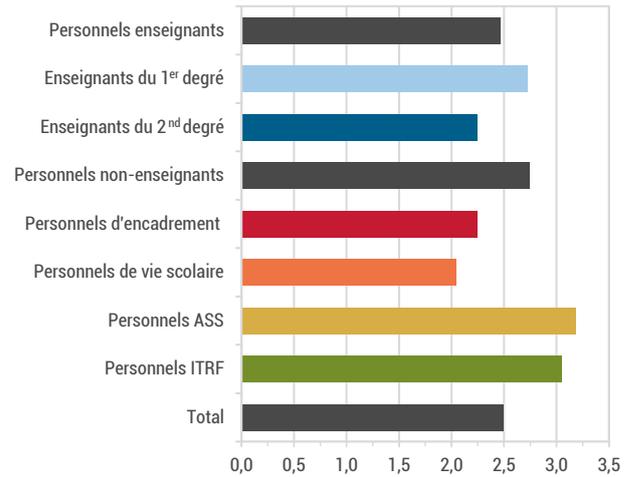
Les femmes représentent 73,8% des agents présents en formation, soit 0,4 point de moins par rapport à l'année antérieure et 0,3 point de moins par rapport à la part des femmes parmi l'ensemble des effectifs de l'académie (74,1%).

Figure 3.2.3 – Nombre moyen de formations par agent présent en formation



► Sources : GAIA, Entrepôt de données BSA (utilisé pour la sélection des personnels de l'académie en activité, affectés et rémunérés par l'Éducation nationale).

Figure 3.2.4 – Temps passé en formation par agent présent en formation



► Sources : GAIA, Entrepôt de données BSA (utilisé pour la sélection des personnels de l'académie en activité, affectés et rémunérés par l'Éducation nationale).

En 2020-2021, le nombre moyen de formations par agent présent reste stable par rapport à l'année précédente (2,2). Il s'élève à 2,3 pour les personnels enseignants et à 1,9 pour les personnels non-enseignants. Le temps passé en formation par agent présent est de 2,5 jours en moyenne (soit 0,3 jour de moins qu'en 2019-2020). Il est de 2,5 pour les personnels enseignants et de 2,7 pour les personnels non-enseignants.

Tableau 3.2.2 – Ensemble des candidatures et des stagiaires en 2020-2021

Catégorie de personnels	Candidatures déposées		Candidatures retenues ⁽¹⁾		Stagiaires présents ⁽²⁾		Stagiaires assidus ⁽³⁾		Journées stagiaires réalisées	
	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part
Personnels enseignants										
Personnels enseignants du 1 ^{er} degré	30 105	47,6%	29 040	49,1%	16 079	44,8%	13 952	43,6%	17 297	42,9%
Personnels enseignants du 2 nd degré	24 804	39,2%	22 242	37,6%	15 982	44,6%	14 533	45,4%	17 492	43,4%
Total	54 909	86,9%	51 282	86,6%	32 061	89,4%	28 485	89,1%	34 788	86,3%
Personnels non-enseignants										
Personnels d'encadrement	1 856	2,9%	1 832	3,1%	579	1,6%	543	1,7%	621	1,5%
Personnels de vie scolaire	2 085	3,3%	1 902	3,2%	769	2,1%	702	2,2%	1 097	2,7%
Personnels ASS	3 980	6,3%	3 797	6,4%	2 250	6,3%	2 058	6,4%	3 375	8,4%
Personnels ITRF	386	0,6%	378	0,6%	194	0,5%	191	0,6%	432	1,1%
Total	8 307	13,1%	7 909	13,4%	3 792	10,6%	3 494	10,9%	5 526	13,7%
Total	63 216	100,0%	59 191	100,0%	35 853	100,0%	31 979	100,0%	40 314	100,0%

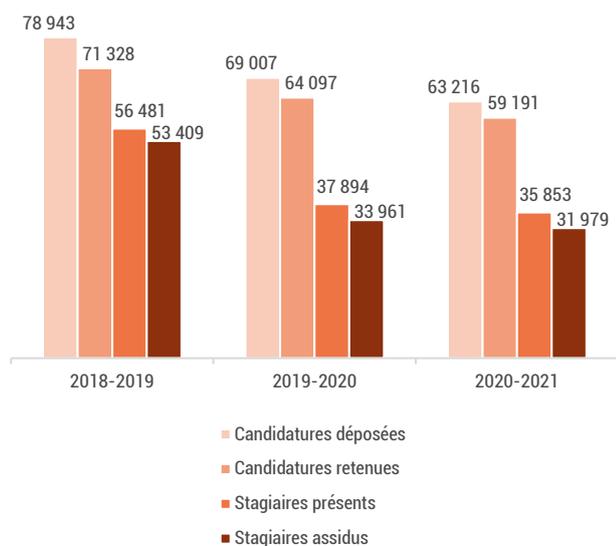
(1) Candidatures retenues par le service de formation en fonction du nombre de places sur chaque module et de l'ancienneté générale de service des candidats.

(2) Stagiaires ayant émergé au moins une fois sur chaque module auquel ils ont été convoqués.

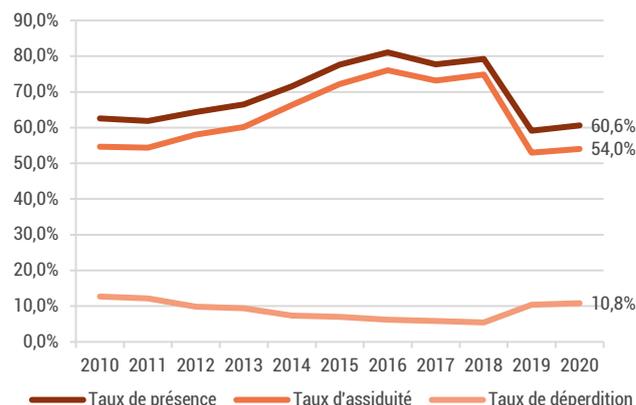
(3) Stagiaires ayant assisté aux 2/3 du module auquel ils ont été convoqués.

► Sources : GAIA, Entrepôt de données BSA (utilisé pour la sélection des personnels de l'académie en activité, affectés et rémunérés par l'Éducation nationale).

En 2020-2021, on dénombre 35 853 stagiaires présents correspondant à 16 145 agents présents en formation.

Figure 3.2.5 – Évolution des candidatures et des stagiaires


► Sources : GAIA, Entrepôt de données BSA (utilisé pour la sélection des personnels de l'académie en activité, affectés et rémunérés par l'Éducation nationale).

Figure 3.2.6 – Taux de présence, d'assiduité et de déperdition


► Lecture : Le taux de présence correspond au nombre de stagiaires présents rapporté au nombre de candidats retenus.
Le taux d'assiduité correspond au nombre de stagiaires assidus rapporté au nombre de candidats retenus.
Le taux de déperdition correspond au nombre de stagiaires non-assidus rapporté au nombre de stagiaires présents.

► Sources : GAIA, Entrepôt de données BSA (utilisé pour la sélection des personnels de l'académie en activité, affectés et rémunérés par l'Éducation nationale).

Comme l'année précédente, le confinement a entraîné une baisse du nombre de stagiaires présents et assidus en 2020-2021, impactant les taux de présence, d'assiduité et de déperdition. Ces taux sont respectivement de 60,6%, 54,0% et 10,8%, en très légère progression par rapport à 2019-2020.

3.2.1.2 Caractéristiques des formations

Tableau 3.2.3 – Ensemble des modalités des formations en 2020-2021

Modalité de formation	Candidatures déposées		Candidatures retenues ⁽¹⁾		Stagiaires présents ⁽²⁾		Stagiaires assidus ⁽³⁾		Journées stagiaires réalisées		Modules réalisés ⁽⁴⁾	
	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part
En présentiel	38 766	61,3%	35 861	60,6%	21 015	58,6%	18 795	58,8%	23 255	57,7%	694	64,7%
A distance	13 177	20,8%	12 642	21,4%	7 263	20,3%	6 612	20,7%	9 508	23,6%	221	20,6%
Hybride ⁽⁵⁾	11 060	17,5%	10 477	17,7%	7 456	20,8%	6 464	20,2%	7 409	18,4%	147	13,7%
Autres ⁽⁶⁾	213	0,3%	211	0,4%	119	0,3%	108	0,3%	143	0,4%	11	1,0%
Total	63 216	100,0%	59 191	100,0%	35 853	100,0%	31 979	100,0%	40 314	100,0%	1 073	100,0%

(1) Candidatures retenues par le service de formation en fonction du nombre de places sur chaque module et de l'ancienneté générale de service des candidats.

(2) Stagiaires ayant émargé au moins une fois sur chaque module auquel ils ont été convoqués.

(3) Stagiaires ayant assisté aux 2/3 du module auquel ils ont été convoqués.

(4) Les modules sont considérés comme réalisés lorsqu'au moins un stagiaire est présent au module de formation.

(5) Combinaison de temps de formation en présentiel et de temps de formation à distance.

(6) Accompagnement, tutorat.

► Sources : GAIA, Entrepôt de données BSA (utilisé pour la sélection des personnels de l'académie en activité, affectés et rémunérés par l'Éducation nationale).

1 073 modules de formations ont été suivis sur l'année scolaire 2020-2021 par les personnels de l'académie en activité, affectés et rémunérés par l'Éducation nationale, soit 14,4% de moins que l'année précédente.

Le nombre de journées stagiaires réalisées s'élève à 40 314, soit une baisse de 15,8% par rapport à 2019-2020.

Les formations à distance sont en forte hausse. Elles représentent 20,6% des formations réalisées en 2020-2021 (+15,8 points par rapport à l'année précédente).

Tableau 3.2.4 – Types de candidature pour l'ensemble des formations en 2020-2021

Type de candidature	Candidatures déposées		Candidatures retenues ⁽¹⁾		Stagiaires présents ⁽²⁾		Stagiaires assidus ⁽³⁾		Journées stagiaires réalisées		Modules réalisés ⁽⁴⁾	
	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part
Appel à candidature collective	9 200	14,6%	8 793	14,9%	6 909	19,3%	6 473	20,2%	5 366	13,3%	110	10,3%
Appel à candidature individuelle	9 852	15,6%	6 811	11,5%	4 073	11,4%	3 512	11,0%	9 111	22,6%	191	17,8%
Sans appel à candidature	44 164	69,9%	43 587	73,6%	24 871	69,4%	21 994	68,8%	25 838	64,1%	772	71,9%
Total	63 216	100,0%	59 191	100,0%	35 853	100,0%	31 979	100,0%	40 314	100,0%	1 073	100,0%

(1) Candidatures retenues par le service de formation en fonction du nombre de places sur chaque module et de l'ancienneté générale de service des candidats.

(2) Stagiaires ayant émargé au moins une fois sur chaque module auquel ils ont été convoqués.

(3) Stagiaires ayant assisté aux 2/3 du module auquel ils ont été convoqués.

(4) Les modules sont considérés comme réalisés lorsqu'au moins un stagiaire est présent au module de formation.

► Sources : GAIA, Entrepôt de données BSA (utilisé pour la sélection des personnels de l'académie en activité, affectés et rémunérés par l'Éducation nationale).

En 2020-2021, la part des stagiaires présents en formations avec appel à candidature collective chute de 29,2 points au profit des formations sans appel à candidature (+30,1 points par rapport à l'année précédente). Cette condition d'inscription représente cette année plus des deux tiers des formations suivies.

S'agissant des journées stagiaires réalisées, la part des formations sans appel à candidature progresse de 10,2 points.

Tableau 3.2.5 – Ensemble des actions de formation en 2020-2021

Action de formations	Candidatures déposées	Candidatures retenues ⁽¹⁾	Stagiaires présents ⁽²⁾	Stagiaires assidus ⁽³⁾	Journées stagiaires réalisées	Modules réalisés ⁽⁴⁾
Adaptation à l'évolution prévisible des métiers	10 820	10 080	5 727	5 428	4 777	154
Adaptation immédiate au poste de travail	4 038	4 015	2 373	2 163	2 340	111
Conception et organisation de la formation	343	341	286	258	543	15
Développement des compétences liées aux activités de formation	1 379	1 337	863	788	844	41
Développement des qualifications ou acquisitions nouvelles	18 403	16 130	10 070	9 338	12 397	267
Élaboration de ressources	184	180	103	77	131	9
Formation diplômante	362	336	298	218	1 903	12
Formation professionnelle statutaire	26 119	25 515	15 212	13 020	15 380	400
Préparation aux examens et concours	1 568	1 257	921	689	2 000	64
Total	63 216	59 191	35 853	31 979	40 314	1 073

(1) Candidatures retenues par le service de formation en fonction du nombre de places sur chaque module et de l'ancienneté générale de service des candidats.

(2) Stagiaires ayant émargé au moins une fois sur chaque module auquel ils ont été convoqués.

(3) Stagiaires ayant assisté aux 2/3 du module auquel ils ont été convoqués.

(4) Les modules sont considérés comme réalisés lorsqu'au moins un stagiaire est présent au module de formation.

► Sources : GAIA, Entrepôt de données BSA (utilisé pour la sélection des personnels de l'académie en activité, affectés et rémunérés par l'Éducation nationale).

La formation professionnelle statutaire et le développement des qualifications ou acquisitions nouvelles sont les actions de formation principales avec respectivement 37,3% et 24,9% des modules réalisés, 42,4% et 28,1% des stagiaires présents ainsi que 38,2% et 30,8% des journées stagiaires réalisées.

Tableau 3.2.6 – Priorités nationales de l'ensemble des formations en 2020-2021

Priorité nationale	Candidatures déposées	Candidatures retenues ⁽¹⁾	Stagiaires présents ⁽²⁾	Stagiaires assidus ⁽³⁾	Journées stagiaires réalisées	Modules réalisés ⁽⁴⁾
Accompagnement des évolutions professionnelles	187	162	103	93	181	10
Apprentissage des fondamentaux à l'école	10 537	10 445	6 902	6 239	5 402	176
Continuum formation initiale - formation continuée	5 094	5 038	3 598	2 726	5 490	120
Continuum lycées-enseignement supérieur	59	57	40	40	20	1
Culture juridique commune	73	67	53	35	37	5
Culture juridique et fondamentaux du droit	160	151	102	78	273	6
Diversité des élèves dans les apprentissages	1 979	1 839	1 178	1 124	1 020	31
Déontologie de la fonction publique	50	49	42	42	21	2
Développement professionnel personnels de santé	114	99	83	79	151	11
École inclusive	2 122	2 056	1 115	929	1 143	38
École maternelle	4 839	4 814	3 232	2 985	2 162	66
Éducation artistique et culturelle	2 964	2 121	1 286	1 160	1 105	52
Égalité des chances réussite de tous les élèves	1 864	1 770	1 193	1 032	1 461	32
Évaluation nationale des établissements	113	113	29	28	26	3
Évaluations nationales des élèves	80	40	40	39	51	1
Évolutions professionnelles et valorisation des compétences	6 016	5 088	3 373	2 721	10 755	150
GRH de proximité	34	34	24	21	16	9
Gestion matérielle, administrative, financière et comptable	339	334	257	227	422	29
Innovation	168	139	73	73	56	4
L'enseignement des sciences et de la technologie	106	106	0	0	0	0
Management et collectif de travail	189	186	68	54	91	12
Mode projet et collectifs de travail	1 725	1 610	821	658	710	31
Modernisation du service public & communication	1 699	1 695	660	630	640	17
Nouveaux programmes LYC, LGT, LP	782	701	505	482	344	19
Numérique et IA dans le cadre pédagogique	5 064	4 824	3 690	3 610	2 010	24
Professionalisation des acteurs RH & formation	241	240	104	101	129	16
Promotion de la santé	236	233	171	162	176	9
Prévention des violences éducatives ordinaires	1 127	962	678	676	609	13
Qualité de vie au travail	178	178	144	142	48	1
Relations & conflits - Savoir faire savoir être	415	388	334	306	271	10
Réforme du lycée et du baccalauréat	2 534	2 415	2 120	1 994	2 092	23
Santé et sécurité au travail	913	768	460	448	386	22
Sciences cognitives, mécanismes d'apprentissage	496	290	158	141	139	9
Transformation de la voie professionnelle	1 265	1 256	1 077	1 034	779	30
Valeurs de la république	1 582	1 385	901	826	691	17
Total	55 344	51 653	34 614	30 935	38 905	999

(1) Candidatures retenues par le service de formation en fonction du nombre de places sur chaque module et de l'ancienneté générale de service des candidats.

(2) Stagiaires ayant émergé au moins une fois sur chaque module auquel ils ont été convoqués.

(3) Stagiaires ayant assisté aux 2/3 du module auquel ils ont été convoqués.

(4) Les modules sont considérés comme réalisés lorsqu'au moins un stagiaire est présent au module de formation.

► Champ : La nomenclature des priorités nationales est définie chaque année scolaire par la DGESCO.

► Sources : GAlA, Entrepôt de données BSA (utilisé pour la sélection des personnels de l'académie en activité, affectés et rémunérés par l'Éducation nationale).

Parmi l'ensemble des formations suivies par les personnels de l'académie de Nice, certaines relèvent d'une priorité nationale. En 2020-2021, leur part correspond à 93,1% de l'ensemble des modules réalisés, 96,5% de l'ensemble des stagiaires présents et 96,5% de l'ensemble des journées stagiaires réalisées.

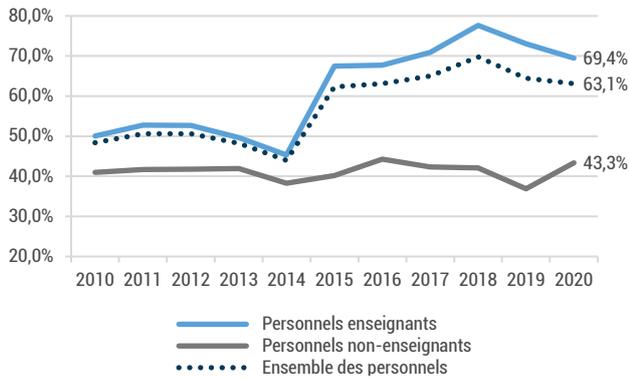
Les formations de priorité nationale les plus suivies sont celles relatives aux évolutions professionnelles et à la valorisation des compétences, au continuum formation initiale - formation continuée et à l'apprentissage des fondamentaux à l'école. Ces trois formations représentent 44,6% des modules réalisés, 40,1% des stagiaires présents et 55,6% des journées stagiaires réalisées.

3.2.1.3 Taux d'inscription et taux d'accès à la formation professionnelle

Deux indicateurs de formation professionnelle sont présentés dans cette partie selon la catégorie de personnels :

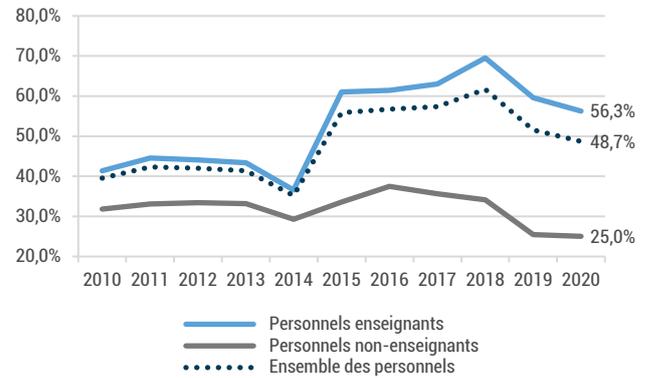
- le taux d'inscription : il s'agit du rapport entre le nombre d'agents inscrits à une formation et l'effectif de la population concernée,
- le taux d'accès à la formation : il s'agit du rapport entre le nombre d'agents présents en formation et l'effectif de la population concernée.

Figure 3.2.7 – Évolution des taux d'inscription de l'ensemble des personnels



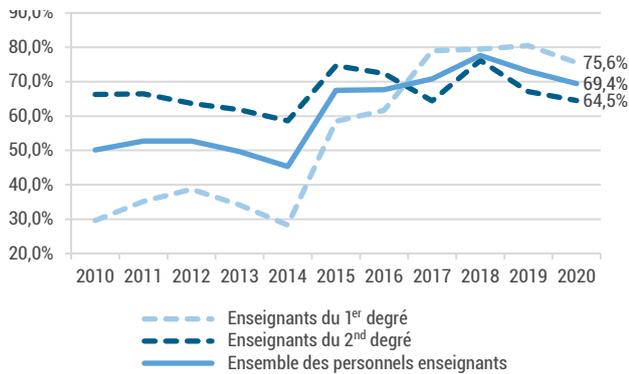
► Sources : GAIA, Entrepôt de données BSA (utilisé pour la sélection des personnels de l'académie en activité, affectés et rémunérés par l'Éducation nationale).

Figure 3.2.10 – Évolution des taux d'accès de l'ensemble des personnels



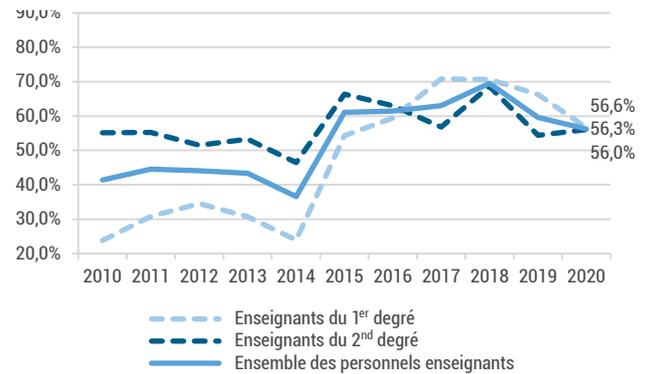
► Sources : GAIA, Entrepôt de données BSA (utilisé pour la sélection des personnels de l'académie en activité, affectés et rémunérés par l'Éducation nationale).

Figure 3.2.8 – Évolution des taux d'inscription des personnels enseignants



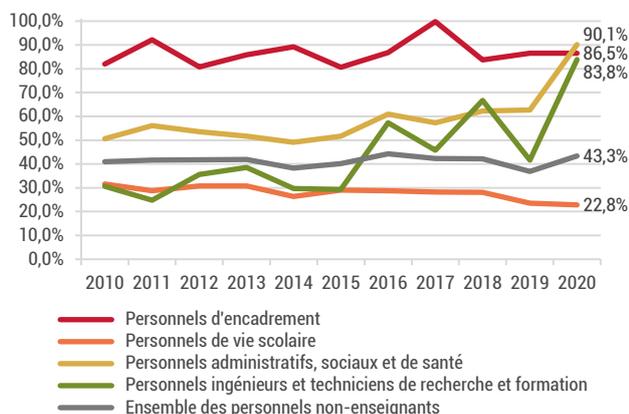
► Sources : GAIA, Entrepôt de données BSA (utilisé pour la sélection des personnels de l'académie en activité, affectés et rémunérés par l'Éducation nationale).

Figure 3.2.11 – Évolution des taux d'accès des personnels enseignants



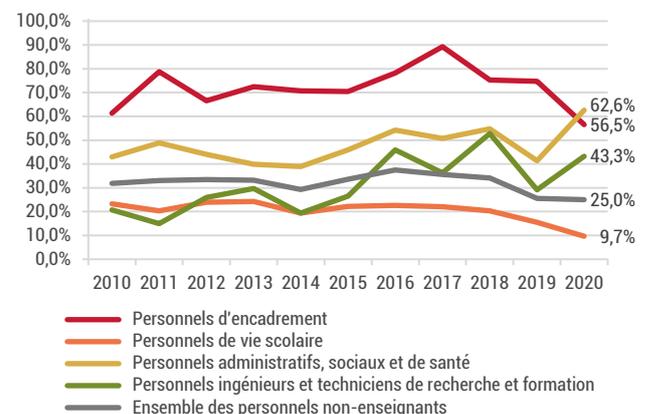
► Sources : GAIA, Entrepôt de données BSA (utilisé pour la sélection des personnels de l'académie en activité, affectés et rémunérés par l'Éducation nationale).

Figure 3.2.9 – Évolution des taux d'inscription des personnels non-enseignants



► Sources : GAIA, Entrepôt de données BSA (utilisé pour la sélection des personnels de l'académie en activité, affectés et rémunérés par l'Éducation nationale).

Figure 3.2.12 – Évolution des taux d'accès des personnels non-enseignants



► Sources : GAIA, Entrepôt de données BSA (utilisé pour la sélection des personnels de l'académie en activité, affectés et rémunérés par l'Éducation nationale).

En 2020-2021, les taux d'inscription poursuivent leur baisse pour l'ensemble des personnels de l'académie à l'exception des personnels ITRF (+42,2 points par rapport à l'année précédente), des personnels ASS (+27,4 points) et des personnels d'encadrement (stable).

Les taux d'accès à la formation professionnelle sont également en diminution quelle que soit la catégorie de personnels hormis les personnels ITRF (+14,1 points), les personnels ASS (+21,2 points) et les personnels enseignants du 2nd degré (+1,6 point).

Les taux constatés pour les personnels de vie scolaire masquent une forte disparité entre les personnels d'assistance éducative et les personnels d'éducation. Pour l'année scolaire 2020-2021, le taux d'inscription s'élève à 68,6% pour les personnels d'éducation et à 17,1% pour les personnels d'assistance éducative. Quant au taux d'accès, il est de 45,1% pour les personnels d'éducation et de 5,3% pour les personnels d'assistance éducative.

3.2.2 Personnels enseignants du 1^{er} degré

Depuis plusieurs années, un travail est effectué par les services déconcentrés pour que toutes les formations soient prises en compte dans l'application GAIA. Malgré ce travail, il subsiste encore des difficultés pour la saisie des formations de type animations pédagogiques, notamment dans le département du Var lorsque les sessions se sont déroulées à distance.

3.2.2.1 Caractéristiques des personnels en formation

Tableau 3.2.7 – Enseignants du 1^{er} degré en formation en 2020-2021

Fonction	Agents inscrits		Agents retenus ⁽¹⁾		Agents présents ⁽²⁾		Agents assidus ⁽³⁾	
	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part
Département des Alpes-Maritimes								
Directeur d'école	548	10,7%	548	11,0%	466	11,8%	383	11,3%
Enseignant en classe élémentaire	2 089	40,8%	1 997	40,2%	1 637	41,3%	1 414	41,9%
Enseignant en classe maternelle	1 094	21,3%	1 048	21,1%	812	20,5%	691	20,5%
Personnel du secteur ASH ⁽⁴⁾	91	1,8%	90	1,8%	89	2,2%	82	2,4%
Autre fonction ⁽⁵⁾	1 304	25,4%	1 281	25,8%	959	24,2%	807	23,9%
	5 126	100,0%	4 964	100,0%	3 963	100,0%	3 377	100,0%
Département du Var								
Directeur d'école	372	11,1%	354	11,0%	253	10,6%	200	11,7%
Enseignant en classe élémentaire	1 447	43,2%	1 349	42,0%	957	40,1%	757	44,3%
Enseignant en classe maternelle	662	19,7%	647	20,1%	463	19,4%	351	20,5%
Personnel du secteur ASH ⁽⁴⁾	40	1,2%	38	1,2%	32	1,3%	26	1,5%
Autre fonction ⁽⁵⁾	832	24,8%	825	25,7%	681	28,5%	375	21,9%
	3 353	100,0%	3 213	100,0%	2 386	100,0%	1 709	100,0%
Ensemble de l'académie								
Directeur d'école	920	10,9%	902	11,0%	719	11,3%	583	11,5%
Enseignant en classe élémentaire	3 536	41,7%	3 346	40,9%	2 594	40,9%	2 171	42,7%
Enseignant en classe maternelle	1 756	20,7%	1 695	20,7%	1 275	20,1%	1 042	20,5%
Personnel du secteur ASH ⁽⁴⁾	131	1,5%	128	1,6%	121	1,9%	108	2,1%
Autre fonction ⁽⁵⁾	2 136	25,2%	2 106	25,8%	1 640	25,8%	1 182	23,2%
Total	8 479	100,0%	8 177	100,0%	6 349	100,0%	5 086	100,0%

(1) Agents retenus par le service de formation en fonction du nombre de places sur chaque module et de l'ancienneté générale de service des agents.

(2) Agents ayant émergé au moins une fois sur chaque module auquel ils ont été convoqués.

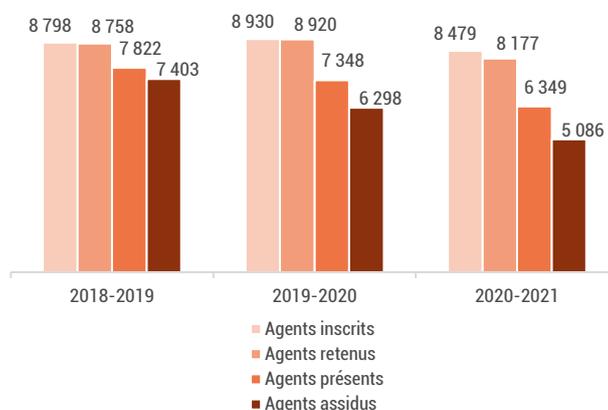
(3) Agents ayant été assidus aux 2/3 des modules auxquels ils ont participé.

(4) Adaptation scolaire et scolarisation des élèves handicapés. Sont compris dans cette catégorie, les personnels relevant de l'accompagnement d'élèves en situation de handicap (ASH, RASED, SEGPA...).

(5) Titulaires remplaçants, animateurs informatiques, conseillers pédagogiques.

► Sources : GAIA, Entrepôt de données BSA (utilisé pour la sélection des personnels de l'académie en activité, affectés et rémunérés par l'Éducation nationale).

Figure 3.2.13 – Évolution des agents du 1^{er} degré en formation



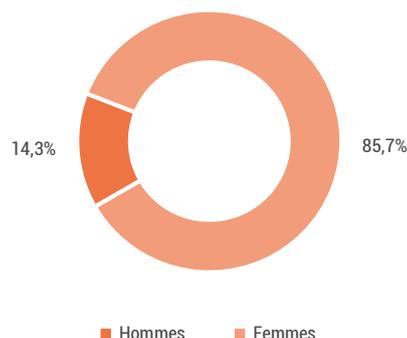
► Sources : GAIA, Entrepôt de données BSA (utilisé pour la sélection des personnels de l'académie en activité, affectés et rémunérés par l'Éducation nationale).

Dans le département du Var, la baisse du volume de formation en 2020-2021 est liée à la variation du nombre de PFSE recrutés qui impacte le volume de formation du continuum de formation (T1,T2,T3) (stages, visites en classe, animations pédagogiques).

Dans les deux départements, le nombre de personnes présentes en formation et le nombre de personnes assidues continuent de chuter pour la deuxième année consécutive (respectivement -13,6% et -19,9% par rapport à 2019-2020) en raison de la pandémie de Covid-19 (absences pour maladie impliquant des difficultés de remplacement et annulations de sessions de formation).

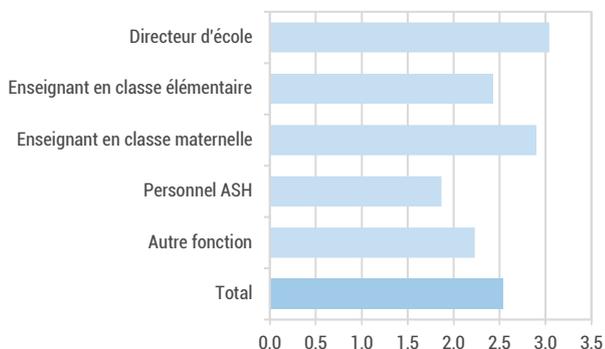
Figure 3.2.14 – Répartition des agents du 1^{er} degré présents en formation par genre

Les femmes représentent 85,7% des agents présents en formation, soit 0,4 point de plus par rapport à l'année antérieure et 0,2 point de moins que la part des femmes parmi les effectifs des enseignants du 1^{er} degré.



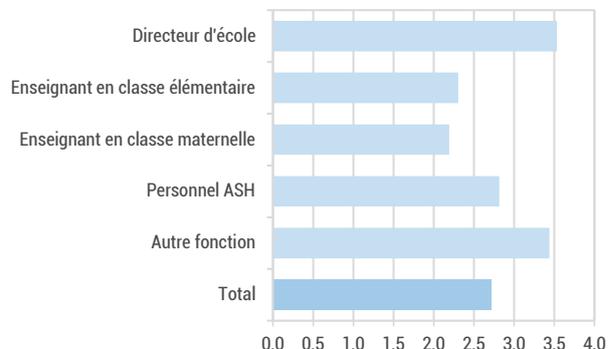
► Sources : GAIA, Entrepôt de données BSA (utilisé pour la sélection des personnels de l'académie en activité, affectés et rémunérés par l'Éducation nationale).

Figure 3.2.15 – Nombre moyen de formations par agent du 1^{er} degré présent en formation



► Sources : GAIA, Entrepôt de données BSA (utilisé pour la sélection des personnels de l'académie en activité, affectés et rémunérés par l'Éducation nationale).

Figure 3.2.16 – Temps passé en formation (en jours) par agent du 1^{er} degré présent en formation



► Sources : GAIA, Entrepôt de données BSA (utilisé pour la sélection des personnels de l'académie en activité, affectés et rémunérés par l'Éducation nationale).

En 2020-2021, le nombre moyen de formations par agent présent est de 2,5 (soit un écart de -0,2 par rapport à l'année précédente). Les directeurs d'école, qui doivent suivre chaque année 2 jours de formation continue ainsi que la formation statutaire lors de la prise de fonction, sont les agents qui ont suivi en moyenne le plus de formations (3,0 formations).

Le temps passé en formation par agent présent est de 2,7 jours en moyenne, pour l'année scolaire 2020-2021 (soit 0,3 jour de moins qu'en 2019-2020).

Le temps passé en formation par les directeurs d'école est plus élevé que pour les autres profils de poste du fait de la formation statutaire (5 semaines et trois jours sur temps scolaire filées sur l'année). Ce sont aussi les formations qui ont été maintenues de façon prioritaire durant la crise sanitaire et malgré leur impact sur les moyens de remplacement disponible.

Tableau 3.2.8 – Candidatures et stagiaires chez les enseignants du 1^{er} degré en 2020-2021

Fonction	Candidatures déposées		Candidatures retenues ⁽¹⁾		Stagiaires présents ⁽²⁾		Stagiaires assidus ⁽³⁾		Journées stagiaires réalisées	
	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part
Département des Alpes-Maritimes										
Directeur d'école	3 332	14,2%	3 254	14,3%	1 660	13,8%	1 450	13,5%	1 693	13,6%
Enseignant en classe élémentaire	9 218	39,4%	9 013	39,5%	4 687	38,8%	4 212	39,1%	4 393	35,2%
Enseignant en classe maternelle	5 491	23,5%	5 337	23,4%	2 911	24,1%	2 619	24,3%	2 059	16,5%
Personnel du secteur ASH ⁽⁴⁾	253	1,1%	241	1,1%	184	1,5%	173	1,6%	286	2,3%
Autre fonction ⁽⁵⁾	5 100	21,8%	4 957	21,7%	2 626	21,8%	2 313	21,5%	4 032	32,4%
	23 394	100,0%	22 802	100,0%	12 068	100,0%	10 767	100,0%	12 463	100,0%
Département du Var										
Directeur d'école	887	13,2%	827	13,3%	527	13,1%	457	14,3%	848	17,5%
Enseignant en classe élémentaire	2 798	41,7%	2 521	40,4%	1 618	40,3%	1 373	43,1%	1 584	32,8%
Enseignant en classe maternelle	1 203	17,9%	1 150	18,4%	791	19,7%	662	20,8%	735	15,2%
Personnel du secteur ASH ⁽⁴⁾	69	1,0%	66	1,1%	42	1,0%	34	1,1%	55	1,1%
Autre fonction ⁽⁵⁾	1 754	26,1%	1 674	26,8%	1 033	25,8%	659	20,7%	1 611	33,3%
	6 711	100,0%	6 238	100,0%	4 011	100,0%	3 185	100,0%	4 834	100,0%
Ensemble de l'académie										
Directeur d'école	4 219	14,0%	4 081	14,1%	2 187	13,6%	1 907	13,7%	2 541	14,7%
Enseignant en classe élémentaire	12 016	39,9%	11 534	39,7%	6 305	39,2%	5 585	40,0%	5 977	34,6%
Enseignant en classe maternelle	6 694	22,2%	6 487	22,3%	3 702	23,0%	3 281	23,5%	2 795	16,2%
Personnel du secteur ASH ⁽⁴⁾	322	1,1%	307	1,1%	226	1,4%	207	1,5%	341	2,0%
Autre fonction ⁽⁵⁾	6 854	22,8%	6 631	22,8%	3 659	22,8%	2 972	21,3%	5 644	32,6%
Total	30 105	100,0%	29 040	100,0%	16 079	100,0%	13 952	100,0%	17 297	100,0%

(1) Candidatures retenues par le service de formation en fonction du nombre de places sur chaque module et de l'ancienneté générale de service des candidats.

(2) Stagiaires ayant émergé au moins une fois sur chaque module auquel ils ont été convoqués.

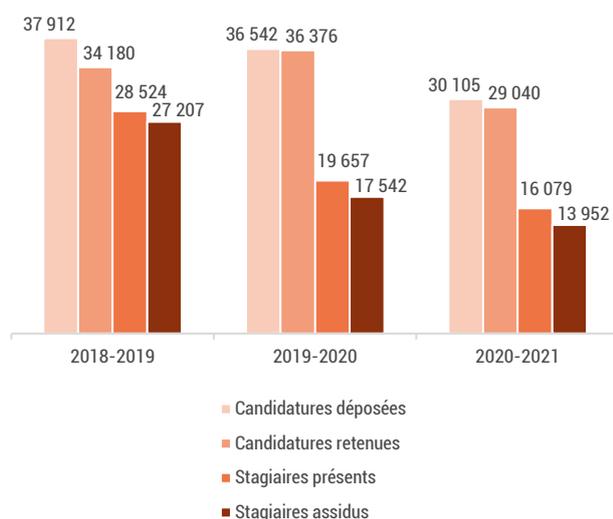
(3) Stagiaires ayant assisté aux 2/3 du module auquel ils ont été convoqués.

(4) Adaptation scolaire et scolarisation des élèves handicapés. Sont compris dans cette catégorie, les personnels relevant de l'accompagnement d'élèves en situation de handicap (ASH, RASED, SEGPA...).

(5) Titulaires remplaçants, animateurs informatiques, conseillers pédagogiques.

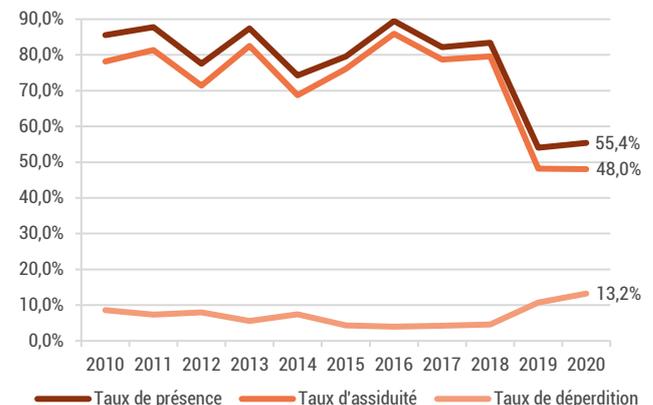
► Sources : GAIA, Entrepôt de données BSA (utilisé pour la sélection des personnels de l'académie en activité, affectés et rémunérés par l'Éducation nationale).

Figure 3.2.17 – Évolution des candidatures et des stagiaires chez les enseignants du 1^{er} degré



► Sources : GAIA, Entrepôt de données BSA (utilisé pour la sélection des personnels de l'académie en activité, affectés et rémunérés par l'Éducation nationale).

Figure 3.2.18 – Taux de présence, d'assiduité et de déperdition pour les formations des enseignants du 1^{er} degré



► Lecture : Le taux de présence correspond au nombre de stagiaires présents rapporté au nombre de candidats retenus.

Le taux d'assiduité correspond au nombre de stagiaires assidus rapporté au nombre de candidats retenus.

Le taux de déperdition correspond au nombre de stagiaires non-assidus rapporté au nombre de stagiaires présents.

► Sources : GAIA, Entrepôt de données BSA (utilisé pour la sélection des personnels de l'académie en activité, affectés et rémunérés par l'Éducation nationale).

En 2020-2021, on dénombre 16 079 stagiaires présents correspondant à 6 349 agents présents en formation (soit une diminution des stagiaires présents de 18,2% par rapport à l'année antérieure).

Le taux de présence s'élève à 55,4%, en hausse de 1,4 point par rapport à l'année précédente.

Le taux d'assiduité s'élève à 48,0%, en baisse de 0,2 point par rapport à l'année précédente.

Le taux de déperdition s'élève à 13,2%, en augmentation de 2,4 points par rapport à l'année précédente.

3.2.2.2 Caractéristiques des formations

Tableau 3.2.9 – Modalités des formations pour les enseignants du 1^{er} degré en 2020-2021

Modalité de formation	Candidatures déposées		Candidatures retenues ⁽¹⁾		Stagiaires présents ⁽²⁾		Stagiaires assidus ⁽³⁾		Journées stagiaires réalisées		Modules réalisés ⁽⁴⁾	
	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part
En présentiel	17 383	57,7%	16 563	57,0%	8 077	50,2%	6 984	50,1%	9 634	55,7%	294	60,0%
A distance	7 878	26,2%	7 722	26,6%	5 078	31,6%	4 682	33,6%	3 857	22,3%	106	21,6%
Hybride ⁽⁵⁾	4 650	15,4%	4 563	15,7%	2 824	17,6%	2 196	15,7%	3 706	21,4%	81	16,5%
Autres ⁽⁶⁾	194	0,6%	192	0,7%	100	0,6%	90	0,6%	101	0,6%	9	1,8%
Total	30 105	100,0%	29 040	100,0%	16 079	100,0%	13 952	100,0%	17 297	100,0%	490	100,0%

(1) Candidatures retenues par le service de formation en fonction du nombre de places sur chaque module et de l'ancienneté générale de service des candidats.

(2) Stagiaires ayant émergé au moins une fois sur chaque module auquel ils ont été convoqués.

(3) Stagiaires ayant assisté aux 2/3 du module auquel ils ont été convoqués.

(4) Les modules sont considérés comme réalisés lorsqu'au moins un stagiaire est présent au module de formation.

(5) Combinaison de temps de formation en présentiel et de temps de formation à distance.

(6) Accompagnement, tutorat.

► Sources : GAIA, Entrepôt de données BSA (utilisé pour la sélection des personnels de l'académie en activité, affectés et rémunérés par l'Éducation nationale).

490 modules de formations ont été suivis sur l'année scolaire 2020-2021 par les enseignants du 1^{er} degré en activité, affectés et rémunérés par l'Éducation nationale.

60,0% des modules de formations ont pu se tenir en présentiel.

Les formations à distance représentent désormais 21,6% des formations (+16,4 points par rapport à l'année précédente) et devancent cette les formations hybrides.

Tableau 3.2.10 – Types de candidature pour les formations des enseignants du 1^{er} degré en 2020-2021

Type de candidature	Candidatures déposées		Candidatures retenues ⁽¹⁾		Stagiaires présents ⁽²⁾		Stagiaires assidus ⁽³⁾		Journées stagiaires réalisées		Modules réalisés ⁽⁴⁾	
	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part
Appel à candidature collective	867	2,9%	856	2,9%	607	3,8%	542	3,9%	485	2,8%	59	12,0%
Appel à candidature individuelle	1 219	4,0%	660	2,3%	291	1,8%	250	1,8%	1 167	6,7%	41	8,4%
Sans appel à candidature	28 019	93,1%	27 524	94,8%	15 181	94,4%	13 160	94,3%	15 645	90,5%	390	79,6%
Total	30 105	100,0%	29 040	100,0%	16 079	100,0%	13 952	100,0%	17 297	100,0%	490	100,0%

(1) Candidatures retenues par le service de formation en fonction du nombre de places sur chaque module et de l'ancienneté générale de service des candidats.

(2) Stagiaires ayant émergé au moins une fois sur chaque module auquel ils ont été convoqués.

(3) Stagiaires ayant assisté aux 2/3 du module auquel ils ont été convoqués.

(4) Les modules sont considérés comme réalisés lorsqu'au moins un stagiaire est présent au module de formation.

► Sources : GAIA, Entrepôt de données BSA (utilisé pour la sélection des personnels de l'académie en activité, affectés et rémunérés par l'Éducation nationale).

Tableau 3.2.11 – Actions de formation pour les enseignants du 1^{er} degré en 2020-2021

Action de formation	Candidatures déposées	Candidatures retenues ⁽¹⁾	Stagiaires présents ⁽²⁾	Stagiaires assidus ⁽³⁾	Journées stagiaires réalisées	Modules réalisés ⁽⁴⁾
Adaptation à l'évolution prévisible des métiers	4 956	4 513	1 649	1 514	1 426	91
Adaptation immédiate au poste de travail	1 180	1 179	358	307	377	11
Conception et organisation de la formation	5	5	5	4	12	3
Développement des compétences liées aux activités de formation	265	264	216	190	323	10
Développement des qualifications ou acquisitions nouvelles	1 040	958	756	680	1 695	66
Élaboration de ressources	2	2	0	0	0	0
Formation diplômante	200	192	169	148	1 146	9
Formation professionnelle statutaire	22 437	21 908	12 917	11 101	12 287	295
Préparation aux examens et concours	20	19	9	8	32	5
Total	30 105	29 040	16 079	13 952	17 297	490

(1) Candidatures retenues par le service de formation en fonction du nombre de places sur chaque module et de l'ancienneté générale de service des candidats.

(2) Stagiaires ayant émergé au moins une fois sur chaque module auquel ils ont été convoqués.

(3) Stagiaires ayant assisté aux 2/3 du module auquel ils ont été convoqués.

(4) Les modules sont considérés comme réalisés lorsqu'au moins un stagiaire est présent au module de formation.

► Sources : GAIA, Entrepôt de données BSA (utilisé pour la sélection des personnels de l'académie en activité, affectés et rémunérés par l'Éducation nationale).

La principale action de formation relative au 1^{er} degré est la formation professionnelle statutaire (continuum de formation des néo-titulaires T1, T2 et T3, formation des directeurs d'école et 18h d'animations pédagogiques), dont la part, pour l'ensemble de l'académie, représente 60,2% des modules réalisés, 80,3% des stagiaires présents et 71,0% des journées stagiaires réalisées.

Tableau 3.2.12 – Priorités nationales pour les formations des enseignants du 1^{er} degré en 2020-2021

Priorité nationale	Candidatures déposées	Candidatures retenues ⁽¹⁾	Stagiaires présents ⁽²⁾	Stagiaires assidus ⁽³⁾	Journées stagiaires réalisées	Modules réalisés ⁽⁴⁾
Accompagnement des évolutions professionnelles	12	12	0	0	0	0
Apprentissage des fondamentaux à l'école	10 395	10 307	6 863	6 200	5 348	174
Continuum formation initiale - formation continuée	1 670	1 623	1 225	720	2 445	28
Culture juridique commune	1	1	0	0	0	0
Diversité des élèves dans les apprentissages	42	38	32	16	31	4
Déontologie de la fonction publique	23	23	21	21	11	1
École inclusive	1 129	1 117	788	613	729	29
École maternelle	4 836	4 811	3 231	2 984	2 162	66
Éducation artistique et culturelle	1 059	729	494	447	333	26
Égalité des chances réussite de tous les élèves	536	528	438	368	846	21
Évaluations nationales des élèves	40	40	40	39	51	1
Évolutions professionnelles et valorisation des compétences	1 557	1 549	913	755	3 692	49
GRH de proximité	3	3	3	1	2	3
Gestion matérielle, administrative, financière et comptable	1	1	0	0	0	0
Innovation	42	42	24	24	24	3
L'enseignement des sciences et de la technologie	106	106	0	0	0	0
Management et collectif de travail	12	12	0	0	0	0
Mode projet et collectifs de travail	442	438	100	63	65	6
Modernisation du service public & communication	3	3	2	2	1	2
Numérique et IA dans le cadre pédagogique	499	456	356	338	215	15
Professionalisation des acteurs RH & formation	2	2	1	1	1	1
Promotion de la santé	143	140	99	99	50	2
Prévention des violences éducatives ordinaires	148	147	129	129	98	7
Qualité de vie au travail	6	6	6	6	2	1
Relations & conflits - Savoir faire savoir être	322	307	262	250	180	7
Réforme du lycée et du baccalauréat	3	3	2	2	3	1
Santé et sécurité au travail	52	29	19	18	47	7
Sciences cognitives, mécanismes d'apprentissage	191	60	3	0	2	2
Valeurs de la république	101	92	79	70	48	4
Total	23 376	22 625	15 130	13 166	16 384	460

(1) Candidatures retenues par le service de formation en fonction du nombre de places sur chaque module et de l'ancienneté générale de service des candidats.

(2) Stagiaires ayant émergé au moins une fois sur chaque module auquel ils ont été convoqués.

(3) Stagiaires ayant assisté aux 2/3 du module auquel ils ont été convoqués.

(4) Les modules sont considérés comme réalisés lorsqu'au moins un stagiaire est présent au module de formation.

► Champ : La nomenclature des priorités nationales est définie chaque année scolaire par la DGESCO.

► Sources : GAlA, Entrepôt de données BSA (utilisé pour la sélection des personnels de l'académie en activité, affectés et rémunérés par l'Éducation nationale).

Parmi l'ensemble des formations suivies par les personnels de l'académie de Nice, certaines relèvent d'une priorité nationale. Leur part correspond à 93,9% de l'ensemble des modules réalisés, 94,1% de l'ensemble des stagiaires présents et 94,7% de l'ensemble des journées stagiaires réalisées.

Les formations de priorité nationale les plus suivies sont celles liées à l'apprentissage des fondamentaux en école primaire et à l'école maternelle (dans le cadre notamment des formations sur les 18 heures), aux évolutions professionnelles et à la valorisation des compétences (formations des directeurs ou préparation aux examens et concours) ainsi qu'au continuum formation initiale - formation continuée (entrée dans le métier pour les titulaires de 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} année). Ces quatre formations représentent, dans le cadre des priorités nationales, 68,9% des modules réalisés, 80,4% des stagiaires présents et 83,3% des journées stagiaires réalisées.

3.2.3 Personnels enseignants du 2nd degré

3.2.3.1 Caractéristiques des personnels en formation

Tableau 3.2.13 – Enseignants du 2nd degré en formation en 2020-2021

Corps	Agents inscrits		Agents retenus ⁽¹⁾		Agents présents ⁽²⁾		Agents assidus ⁽³⁾	
	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part
Adjointes d'enseignement	5	0,1%	5	0,1%	5	0,1%	5	0,1%
Chargés d'enseignement en EPS	4	0,0%	4	0,0%	4	0,1%	3	0,0%
Professeurs agrégés	1 078	12,0%	1 064	12,0%	954	12,3%	882	12,5%
Professeurs certifiés	5 163	57,6%	5 066	57,3%	4 453	57,2%	4 026	57,1%
Professeurs d'enseignement général de collège	4	0,0%	4	0,0%	3	0,0%	3	0,0%
Professeurs d'EPS	611	6,8%	610	6,9%	490	6,3%	470	6,7%
Professeurs de chaire supérieure	24	0,3%	24	0,3%	21	0,3%	20	0,3%
Professeurs de lycée professionnel	1 233	13,8%	1 230	13,9%	1 109	14,3%	1 042	14,8%
Enseignants non-titulaires	835	9,3%	830	9,4%	742	9,5%	605	8,6%
Total	8 957	100,0%	8 837	100,0%	7 781	100,0%	7 056	100,0%

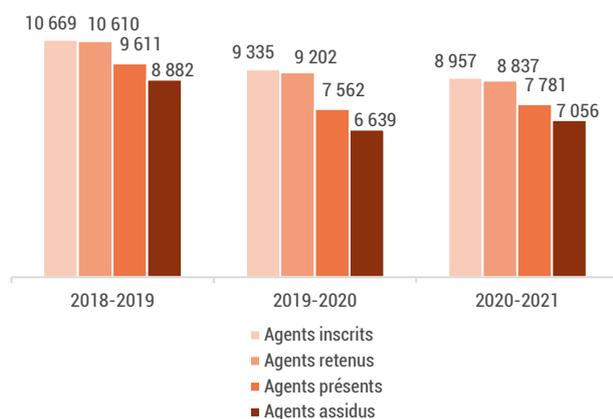
(1) Agents retenus par le service de formation en fonction du nombre de places sur chaque module et de l'ancienneté générale de service des agents.

(2) Agents ayant émergé au moins une fois sur chaque module auquel ils ont été convoqués.

(3) Agents ayant été assidus aux 2/3 des modules auxquels ils ont participé.

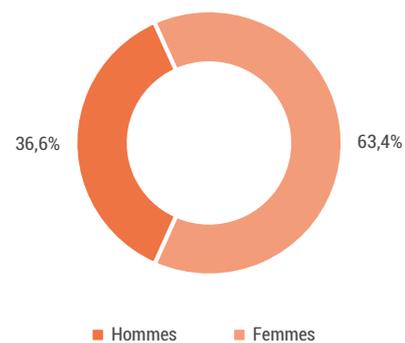
► Sources : GAIA, Entrepôt de données BSA (utilisé pour la sélection des personnels de l'académie en activité, affectés et rémunérés par l'Éducation nationale).

Figure 3.2.19 – Évolution des agents du 2nd degré en formation



► Sources : GAIA, Entrepôt de données BSA (utilisé pour la sélection des personnels de l'académie en activité, affectés et rémunérés par l'Éducation nationale).

Figure 3.2.20 – Répartition des agents du 2nd degré présents en formation par genre



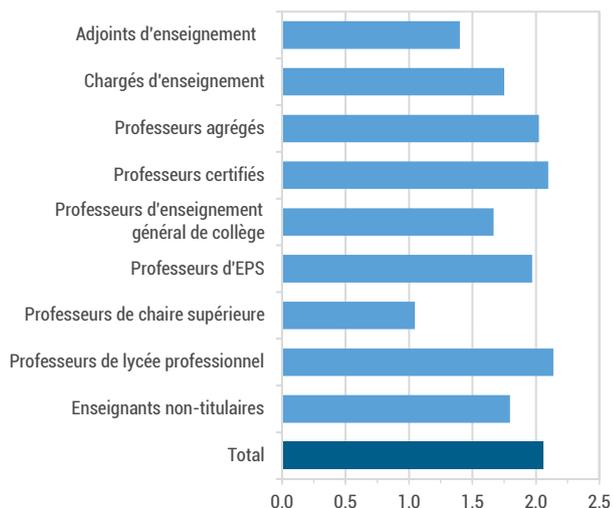
► Sources : GAIA, Entrepôt de données BSA (utilisé pour la sélection des personnels de l'académie en activité, affectés et rémunérés par l'Éducation nationale).

Le nombre d'inscrits à la formation est en baisse par rapport aux années antérieures (-4,0% par rapport à l'année précédente). Toutefois, l'assiduité a été plus importante dès lors que les enseignants ont été en mesure de se rendre en formation (+6,3% par rapport à l'année précédente).

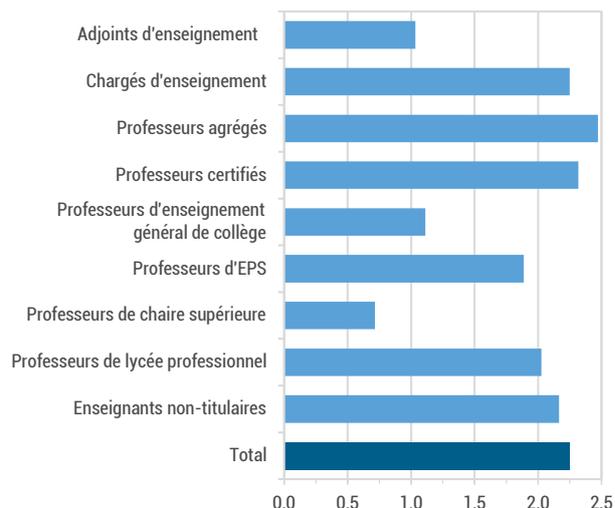
Les agents les plus présents en formation sont les professeurs certifiés : ils représentent 57,2% des enseignants présents, soit -1,4 point par rapport à la part des certifiés parmi les effectifs enseignants du 2nd degré (public et privé sous contrat).

Les professeurs agrégés représentent 12,3% des enseignants présents (soit +0,4 point par rapport à la part des agrégés parmi les effectifs enseignants du 2nd degré). Exerçant plus globalement en lycée et étant pour beaucoup engagés dans des fonctions post-bac ou académiques, ces personnels recourent moins fréquemment à la formation du plan académique de formation (PAF) et sont majoritaires dans les formations du plan national de formation (PNF).

Pour l'année 2020-2021, les femmes représentent 63,4% des personnes présentes en formations, soit 2,1 points de plus que la part des femmes parmi les effectifs des enseignants du 2nd degré.

Figure 3.2.21 – Nombre moyen de formations par agent du 2nd degré présent en formation


► Sources : GAIA, Entrepôt de données BSA (utilisé pour la sélection des personnels de l'académie en activité, affectés et rémunérés par l'Éducation nationale).

Figure 3.2.22 – Temps passé en formation (en jours) par agent du 2nd degré présent en formation


► Sources : GAIA, Entrepôt de données BSA (utilisé pour la sélection des personnels de l'académie en activité, affectés et rémunérés par l'Éducation nationale).

En 2020-2021, le nombre moyen de formations par agent présent est de 2,1 (soit un écart de +0,2 par rapport à l'année précédente).

Le temps passé en formation par agent présent est de 2,2 jours en moyenne, pour l'année scolaire 2020-2021 (soit 0,5 jour de moins qu'en 2019-2020).

Tableau 3.2.14 – Candidatures et stagiaires chez les enseignants du 2nd degré en 2020-2021

Corps	Candidatures déposées		Candidatures retenues ⁽¹⁾		Stagiaires présents ⁽²⁾		Stagiaires assidus ⁽³⁾		Journées stagiaires réalisées	
	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part
Adjoints d'enseignement	9	0,0%	9	0,0%	7	0,0%	7	0,0%	5	0,0%
Chargés d'enseignement en EPS	9	0,0%	9	0,0%	7	0,0%	6	0,0%	9	0,1%
Professeurs agrégés	3 077	12,4%	2 759	12,4%	1 931	12,1%	1 794	12,3%	2 359	13,5%
Professeurs certifiés	14 541	58,6%	12 769	57,4%	9 340	58,4%	8 440	58,1%	10 323	59,0%
Professeurs d'enseignement général de collège	6	0,0%	6	0,0%	5	0,0%	5	0,0%	3	0,0%
Professeurs d'EPS	1 782	7,2%	1 682	7,6%	966	6,0%	922	6,3%	925	5,3%
Professeurs de chaire supérieure	26	0,1%	26	0,1%	22	0,1%	21	0,1%	15	0,1%
Professeurs de lycée professionnel	3 282	13,2%	3 076	13,8%	2 372	14,8%	2 201	15,1%	2 246	12,8%
Enseignants non-titulaires	2 072	8,4%	1 906	8,6%	1 332	8,3%	1 137	7,8%	1 606	9,2%
Total	24 804	100,0%	22 242	100,0%	15 982	100,0%	14 533	100,0%	17 491	100,0%

(1) Candidatures retenues par le service de formation en fonction du nombre de places sur chaque module et de l'ancienneté générale de service des candidats.

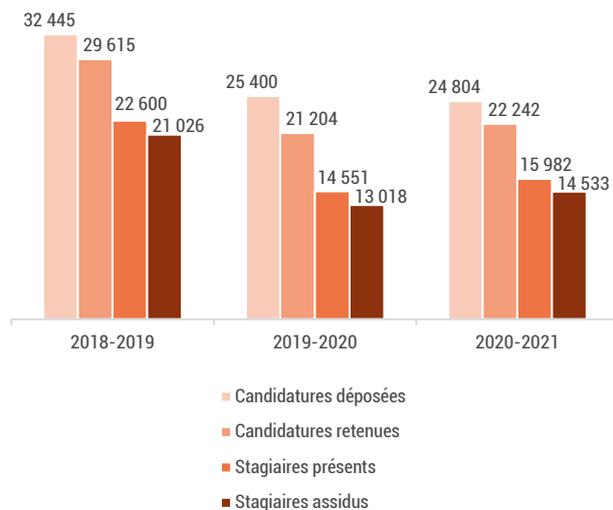
(2) Stagiaires ayant émergé au moins une fois sur chaque module auquel ils ont été convoqués.

(3) Stagiaires ayant assisté aux 2/3 du module auquel ils ont été convoqués.

► Sources : GAIA, Entrepôt de données BSA (utilisé pour la sélection des personnels de l'académie en activité, affectés et rémunérés par l'Éducation nationale).

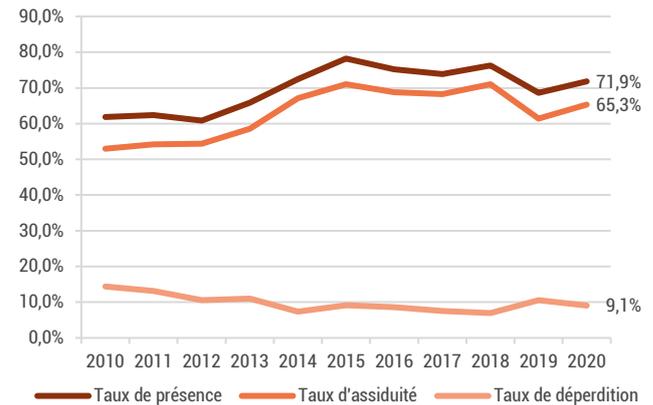
En 2020-2021, on dénombre 15 982 stagiaires présents correspondant à 7 781 agents présents en formation (soit une augmentation de 9,8% des stagiaires présents par rapport à l'année antérieure).

Figure 3.2.23 – Évolution des candidatures et des stagiaires chez les enseignants du 2nd degré



► Sources : GAIA, Entrepôt de données BSA (utilisé pour la sélection des personnels de l'académie en activité, affectés et rémunérés par l'Éducation nationale).

Figure 3.2.24 – Taux de présence, d'assiduité et de déperdition pour les formations des enseignants du 2nd degré



► Lecture : Le taux de présence correspond au nombre de stagiaires présents rapporté au nombre de candidats retenus.
Le taux d'assiduité correspond au nombre de stagiaires assidus rapporté au nombre de candidats retenus.
Le taux de déperdition correspond au nombre de stagiaires non-assidus rapporté au nombre de stagiaires présents.

► Sources : GAIA, Entrepôt de données BSA (utilisé pour la sélection des personnels de l'académie en activité, affectés et rémunérés par l'Éducation nationale).

En 2020-2021, le taux de présence s'élève à 71,9%, en hausse de 3,3 points par rapport à l'année précédente. Le taux d'assiduité s'élève à 65,3%, en hausse de 3,9 points par rapport à l'année précédente. Le taux de déperdition s'élève à 9,1%, en baisse de 1,4 point par rapport à l'année précédente.

3.2.3.2 Caractéristiques des formations

Tableau 3.2.15 – Modalités des formations pour les enseignants du 2nd degré en 2020-2021

Modalité de formation	Candidatures déposées		Candidatures retenues ⁽¹⁾		Stagiaires présents ⁽²⁾		Stagiaires assidus ⁽³⁾		Journées stagiaires réalisées		Modules réalisés ⁽⁴⁾	
	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part
En présentiel	17 723	71,5%	15 806	71,1%	11 161	69,8%	10 137	69,8%	11 910	68,1%	361	75,1%
A distance	1 652	6,7%	1 434	6,4%	831	5,2%	708	4,9%	2 600	14,9%	56	11,6%
Hybride ⁽⁵⁾	5 429	21,9%	5 002	22,5%	3 990	25,0%	3 688	25,4%	2 982	17,0%	64	13,3%
Total	24 804	100,0%	22 242	100,0%	15 982	100,0%	14 533	100,0%	17 492	100,0%	481	100,0%

(1) Candidatures retenues par le service de formation en fonction du nombre de places sur chaque module et de l'ancienneté générale de service des candidats.

(2) Stagiaires ayant émergé au moins une fois sur chaque module auquel ils ont été convoqués.

(3) Stagiaires ayant assisté aux 2/3 du module auquel ils ont été convoqués.

(4) Les modules sont considérés comme réalisés lorsqu'au moins un stagiaire est présent au module de formation.

(5) Combinaison de temps de formation en présentiel et de temps de formation à distance.

► Sources : GAIA, Entrepôt de données BSA (utilisé pour la sélection des personnels de l'académie en activité, affectés et rémunérés par l'Éducation nationale).

481 modules de formation ont été suivis sur l'année scolaire 2020-2021 par les enseignants du 2nd degré en activité, affectés et rémunérés par l'Éducation nationale.

La poursuite de la crise sanitaire et les acquis de l'expérience du confinement ont permis une augmentation du nombre de formation à distance et hybride (24,9% des formations, en hausse de 15,1 points par rapport à 2019-2020).

Tableau 3.2.16 – Types de candidature pour les formations des enseignants du 2nd degré en 2020-2021

Type de candidature	Candidatures déposées		Candidatures retenues ⁽¹⁾		Stagiaires présents ⁽²⁾		Stagiaires assidus ⁽³⁾		Journées stagiaires réalisées		Modules réalisés ⁽⁴⁾	
	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part
Appel à candidature collective	7 221	29,1%	6 878	30,9%	5 542	34,7%	5 236	36,0%	4 107	23,5%	60	12,5%
Appel à candidature individuelle	7 495	30,2%	5 313	23,9%	3 266	20,4%	2 823	19,4%	5 683	32,5%	143	29,7%
Sans appel à candidature	10 088	40,7%	10 051	45,2%	7 174	44,9%	6 474	44,5%	7 701	44,0%	278	57,8%
Total	24 804	100,0%	22 242	100,0%	15 982	100,0%	14 533	100,0%	17 491	100,0%	481	100,0%

(1) Candidatures retenues par le service de formation en fonction du nombre de places sur chaque module et de l'ancienneté générale de service des candidats.

(2) Stagiaires ayant émargé au moins une fois sur chaque module auquel ils ont été convoqués.

(3) Stagiaires ayant assisté aux 2/3 du module auquel ils ont été convoqués.

(4) Les modules sont considérés comme réalisés lorsqu'au moins un stagiaire est présent au module de formation.

► Sources : GAIA, Entrepôt de données BSA (utilisé pour la sélection des personnels de l'académie en activité, affectés et rémunérés par l'Éducation nationale).

En 2020-2021, les formations avec candidature collective sont en forte augmentation par rapport à l'année précédente (+10,6 points sur le nombre de stagiaires présents et +11,1 points pour les journées stagiaires réalisées) et les formations avec candidature individuelle connaissent une forte diminution en terme de journées stagiaires (-8,3 points).

Tableau 3.2.17 – Actions de formation pour les enseignants du 2nd degré en 2020-2021

Action de formation	Candidatures déposées	Candidatures retenues ⁽¹⁾	Stagiaires présents ⁽²⁾	Stagiaires assidus ⁽³⁾	Journées stagiaires réalisées	Modules réalisés ⁽⁴⁾
Adaptation à l'évolution prévisible des métiers	5 294	5 051	3 905	3 746	3 174	64
Adaptation immédiate au poste de travail	1 039	1 035	806	770	618	28
Conception et organisation de la formation	319	318	270	253	524	14
Développement des compétences liées aux activités de formation	938	899	531	487	386	25
Développement des qualifications ou acquisitions nouvelles	12 858	10 885	7 513	6 949	7 486	194
Élaboration de ressources	163	159	99	73	124	9
Formation diplômante	162	144	129	70	757	6
Formation professionnelle statutaire	2 836	2 762	2 006	1 651	2 720	92
Préparation aux examens et concours	1 195	989	723	534	1 702	49
Total	24 804	22 242	15 982	14 533	17 492	481

(1) Candidatures retenues par le service de formation en fonction du nombre de places sur chaque module et de l'ancienneté générale de service des candidats.

(2) Stagiaires ayant émargé au moins une fois sur chaque module auquel ils ont été convoqués.

(3) Stagiaires ayant assisté aux 2/3 du module auquel ils ont été convoqués.

(4) Les modules sont considérés comme réalisés lorsqu'au moins un stagiaire est présent au module de formation.

► Sources : GAIA, Entrepôt de données BSA (utilisé pour la sélection des personnels de l'académie en activité, affectés et rémunérés par l'Éducation nationale).

En cohérence avec les objectifs académiques sur le développement professionnel des personnels et comme l'année précédente, le développement des qualifications ou acquisitions nouvelles reste l'action de formation majeure avec 40,3% des modules réalisés, 47,0% des stagiaires présents et 42,8% des journées stagiaires réalisées.

Tableau 3.2.18 – Priorités nationales pour les formations des enseignants du 2nd degré en 2020-2021

Priorité nationale	Candidatures déposées	Candidatures retenues ⁽¹⁾	Stagiaires présents ⁽²⁾	Stagiaires assidus ⁽³⁾	Journées stagiaires réalisées	Modules réalisés ⁽⁴⁾
Accompagnement des évolutions professionnelles	7	7	2	1	34	1
Apprentissage des fondamentaux à l'école	5	5	2	2	1	2
Continuum formation initiale - formation continuée	3 042	3 035	2 202	1 843	2 902	90
Continuum lycées-enseignement supérieur	50	48	37	37	19	1
Culture juridique commune	2	1	1	0	0	1
Culture juridique et fondamentaux du droit	7	6	4	2	17	1
Diversité des élèves dans les apprentissages	1 920	1 786	1 134	1 096	980	29
École inclusive	398	350	270	261	366	12
École maternelle	1	1	0	0	0	0
Éducation artistique et culturelle	1 892	1 382	787	709	768	38
Égalité des chances réussite de tous les élèves	613	544	366	288	376	17
Évaluations nationales des élèves	39	0	0	0	0	0
Évolutions professionnelle et valorisation des compétences	3 732	2 980	2 063	1 643	4 998	106
Gestion matérielle, administrative, financière et comptable	7	7	5	5	8	3
Innovation	117	89	48	48	31	2
Management et collectif de travail	12	9	4	4	11	3
Mode projet et collectifs de travail	904	802	433	326	444	16
Modernisation du service public & communication	2	2	2	1	1	2
Nouveaux programmes LYC, LGT, LP	780	700	504	481	343	19
Numérique et IA dans le cadre pédagogique	4 350	4 156	3 219	3 160	1 735	16
Professionalisation des acteurs RH & formation	7	7	5	5	4	2
Promotion de la santé	26	26	21	21	40	5
Prévention des violences éducatives ordinaires	800	674	484	482	439	9
Qualité de vie au travail	4	4	4	4	1	1
Relations & conflits - Savoir faire savoir être	4	4	4	3	6	2
Réforme du lycée et du baccalauréat	2 516	2 401	2 115	1 989	2 087	23
Santé et sécurité au travail	441	347	176	176	93	8
Sciences cognitives, mécanismes d'apprentissage	290	219	148	135	132	7
Transformation de la voie professionnelle	1 240	1 231	1 068	1 025	774	30
Valeurs de la république	1 081	907	650	591	516	13
Total	24 289	21 730	15 758	14 338	17 124	459

(1) Candidatures retenues par le service de formation en fonction du nombre de places sur chaque module et de l'ancienneté générale de service des candidats.

(2) Stagiaires ayant émergé au moins une fois sur chaque module auquel ils ont été convoqués.

(3) Stagiaires ayant assisté aux 2/3 du module auquel ils ont été convoqués.

(4) Les modules sont considérés comme réalisés lorsqu'au moins un stagiaire est présent au module de formation.

► Champ : La nomenclature des priorités nationales est définie chaque année scolaire par la DGESCO.

► Sources : GAIA, Entrepôt de données BSA (utilisé pour la sélection des personnels de l'académie en activité, affectés et rémunérés par l'Éducation nationale).

Parmi l'ensemble des formations suivies par les personnels de l'académie de Nice, certaines relèvent d'une priorité nationale. Leur part correspond à 95,4% de l'ensemble des modules réalisés, 98,60% de l'ensemble des stagiaires présents et 97,9% de l'ensemble des journées stagiaires réalisées.

Les formations de priorité nationale les plus suivies sont celles relatives aux évolutions professionnelles et à la valorisation des compétences, au continuum formation initiale - formation continuée, à la réforme du lycée et du baccalauréat et au numérique et à l'intelligence artificielle dans le cadre pédagogique. Ces quatre formations représentent 51,2% des modules réalisés, 60,9% des stagiaires présents et 68,5% des journées stagiaires réalisées.

3.2.4 Personnels non-enseignants

3.2.4.1 Caractéristiques des personnels en formation

Tableau 3.2.19 – Personnels non-enseignants en formation en 2020-2021

Catégorie de personnels	Agents inscrits		Agents retenus ⁽¹⁾		Agents présents ⁽²⁾		Agents assidus ⁽³⁾	
	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part
Personnels d'encadrement								
Personnels d'encadrement supérieur	22	0,6%	22	0,6%	17	0,8%	16	0,9%
Personnels d'inspection	84	2,4%	84	2,4%	62	3,1%	61	3,2%
Personnels de direction	318	9,1%	317	9,1%	198	9,8%	183	9,7%
	424	12,1%	423	12,2%	277	13,7%	260	13,9%
Personnels de vie scolaire								
Personnels d'assistance éducative	845	24,2%	839	24,1%	260	12,9%	235	12,5%
Personnels d'éducation	420	12,0%	418	12,0%	276	13,7%	257	13,7%
	1 265	36,2%	1 257	36,1%	536	26,6%	492	26,2%
Personnels ASS								
Personnels administratifs	1 206	34,6%	1 205	34,6%	821	40,7%	759	40,4%
Personnels médico-sociaux	320	9,2%	320	9,2%	239	11,9%	226	12,0%
	1 526	43,7%	1 525	43,8%	1 060	52,6%	985	52,5%
Personnels ITRF								
	275	7,9%	275	7,9%	142	7,0%	140	7,5%
Total	3 490	100,0%	3 480	100,0%	2 015	100,0%	1 877	100,0%

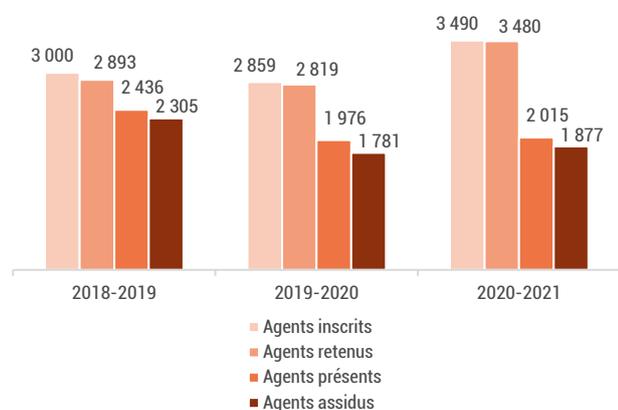
(1) Agents retenus par le service de formation en fonction du nombre de places sur chaque module et de l'ancienneté générale de service des agents.

(2) Agents ayant émergé au moins une fois sur chaque module auquel ils ont été convoqués.

(3) Agents ayant été assidus aux 2/3 des modules auxquels ils ont participé.

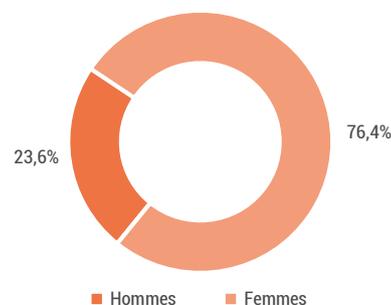
► Sources : GAIA, Entrepôt de données BSA (utilisé pour la sélection des personnels de l'académie en activité, affectés et rémunérés par l'Éducation nationale).

Figure 3.2.25 – Évolution des agents non-enseignants en formation



► Sources : GAIA, Entrepôt de données BSA (utilisé pour la sélection des personnels de l'académie en activité, affectés et rémunérés par l'Éducation nationale).

Figure 3.2.26 – Répartition des agents non-enseignants présents en formation par genre

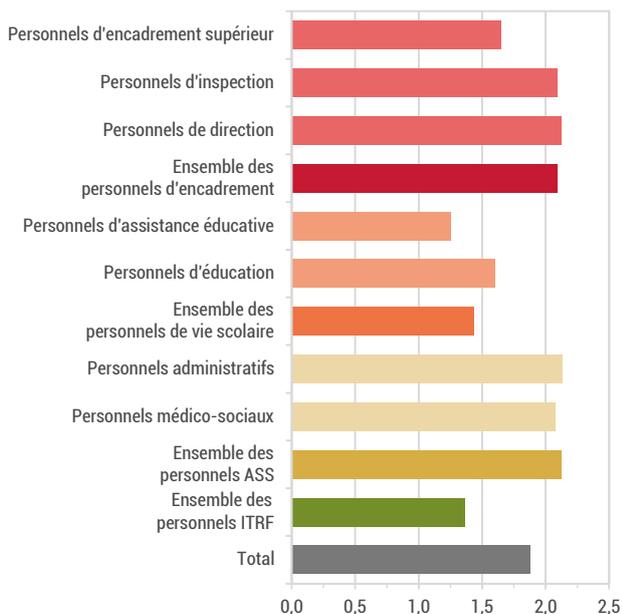


► Sources : GAIA, Entrepôt de données BSA (utilisé pour la sélection des personnels de l'académie en activité, affectés et rémunérés par l'Éducation nationale).

Par rapport à l'année précédente, le nombre d'agents en dynamique de développement professionnel augmente (+22,1% pour les personnes inscrites et +2,0% pour les personnes présentes) et le nombre d'agents assidus progresse de 5,4%.

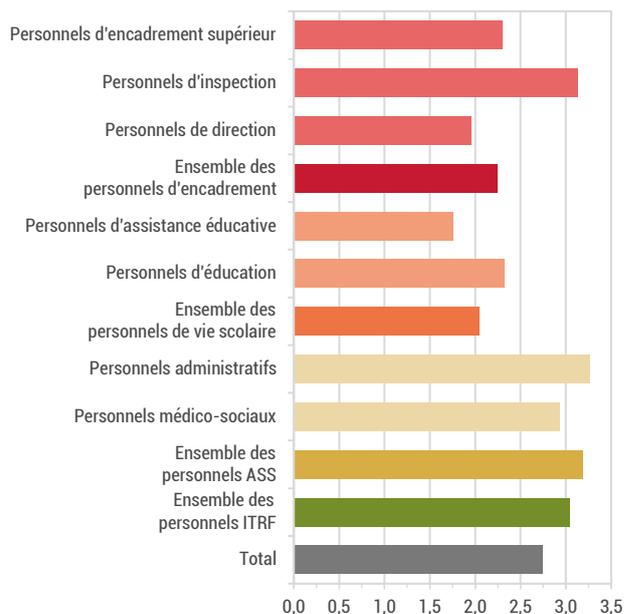
Pour l'année 2020-2021, les femmes représentent 76,4% des agents présents en formations, soit 3,2 points de moins que la part des femmes parmi les effectifs des non-enseignants.

Figure 3.2.27 – Nombre moyen de formations par agent non-enseignant présent en formation



► Sources : GAIA, Entrepôt de données BSA (utilisé pour la sélection des personnels de l'académie en activité, affectés et rémunérés par l'Éducation nationale).

Figure 3.2.28 – Temps passé en formation (en jours) par agent non-enseignant présent en formation



► Sources : GAIA, Entrepôt de données BSA (utilisé pour la sélection des personnels de l'académie en activité, affectés et rémunérés par l'Éducation nationale).

En 2020-2021, le nombre moyen de formations par agent présent est stable par rapport à l'année précédente (1,9 formation), tout comme le temps passé en formation par agent présent (2,7 jours en moyenne).

Les personnels ASS et les personnels d'encadrement sont les agents qui suivent et passent en moyenne le plus de temps en formations (2,1 formations pour respectivement 3,2 et 2,2 jours de formation).

Les personnels médico-sociaux suivent en moyenne 2,1 formations pendant 2,9 jours. Cependant, des disparités sont observées chez ces personnels avec une moyenne de 2,3 formations et une durée de 3,3 jours pour les personnels de santé, contre 1,3 formation et une durée de 1,1 jour pour les personnels sociaux.

Tableau 3.2.20 – Candidatures et stagiaires chez les personnels non-enseignants en 2020-2021

Catégorie de personnels	Candidatures déposées		Candidatures retenues ⁽¹⁾		Stagiaires présents ⁽²⁾		Stagiaires assidus ⁽³⁾		Journées stagiaires réalisées	
	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part
Personnels d'encadrement										
Personnels d'encadrement supérieur	77	0,9%	75	0,9%	28	0,7%	26	0,7%	39	0,7%
Personnels d'inspection	721	8,7%	711	9,0%	130	3,4%	123	3,5%	194	3,5%
Personnels de direction	1 058	12,7%	1 046	13,2%	421	11,1%	394	11,3%	388	7,0%
	1 856	22,3%	1 832	23,2%	579	15,3%	543	15,5%	621	11,2%
Personnels de vie scolaire										
Personnels d'assistance éducative	1 083	13,0%	1 035	13,1%	326	8,6%	290	8,3%	458	8,3%
Personnels d'éducation	1 002	12,1%	867	11,0%	443	11,7%	412	11,8%	639	11,6%
	2 085	25,1%	1 902	24,0%	769	20,3%	702	20,1%	1 097	19,9%
Personnels ASS										
Personnels administratifs	3 132	37,7%	3 001	37,9%	1 753	46,2%	1 589	45,5%	2 676	48,4%
Personnels médico-sociaux	848	10,2%	796	10,1%	497	13,1%	469	13,4%	700	12,7%
	3 980	47,9%	3 797	48,0%	2 250	59,3%	2 058	58,9%	3 375	61,1%
Personnels ITRF										
	386	4,6%	378	4,8%	194	5,1%	191	5,5%	432	7,8%
Total	8 307	100,0%	7 909	100,0%	3 792	100,0%	3 494	100,0%	5 526	100,0%

(1) Candidatures retenues par le service de formation en fonction du nombre de places sur chaque module et de l'ancienneté générale de service des candidats.

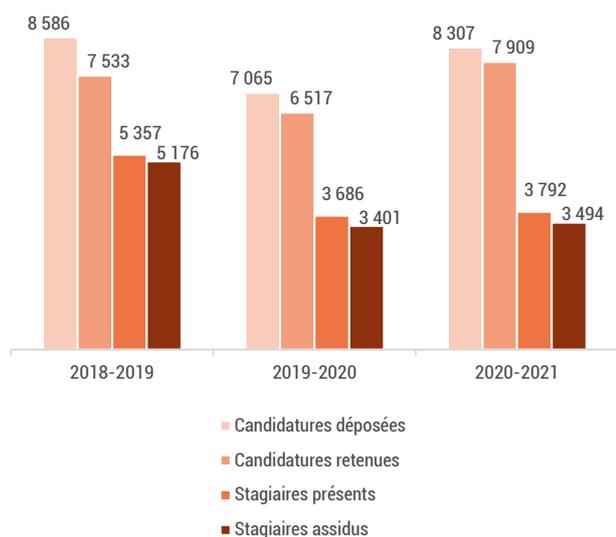
(2) Stagiaires ayant émergé au moins une fois sur chaque module auquel ils ont été convoqués.

(3) Stagiaires ayant assisté aux 2/3 du module auquel ils ont été convoqués.

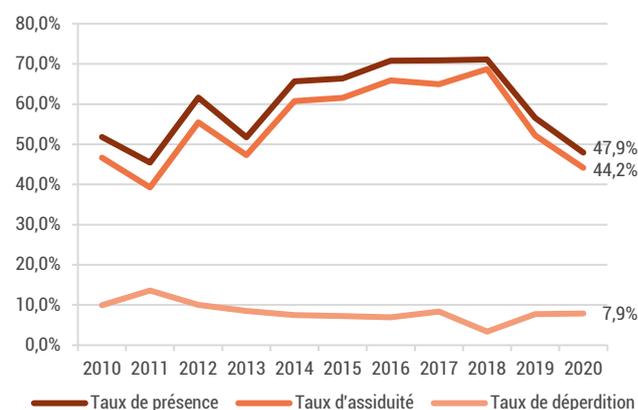
► Sources : GAIA, Entrepôt de données BSA (utilisé pour la sélection des personnels de l'académie en activité, affectés et rémunérés par l'Éducation nationale).

En 2020-2021, on dénombre 3 792 stagiaires présents correspondant à 2 015 agents présents en formation.

Par rapport à l'année précédente, le nombre global de candidats/stagiaires repart à la hausse (+17,6% pour les candidats inscrits et +2,9% pour les stagiaires non-enseignants présents). Il en est de même pour le nombre de journées stagiaires qui progresse cette année de 4,9%.

Figure 3.2.29 – Évolution des candidatures et des stagiaires chez les personnels non-enseignants


► Sources : GAIA, Entrepôt de données BSA (utilisé pour la sélection des personnels de l'académie en activité, affectés et rémunérés par l'Éducation nationale).

Figure 3.2.30 – Taux de présence, d'assiduité et de déperdition pour les formations des personnels non-enseignants


► Lecture : Le taux de présence correspond au nombre de stagiaires présents rapporté au nombre de candidats retenus.

Le taux d'assiduité correspond au nombre de stagiaires assidus rapporté au nombre de candidats retenus.

Le taux de déperdition correspond au nombre de stagiaires non-assidus rapporté au nombre de stagiaires présents.

► Sources : GAIA, Entrepôt de données BSA (utilisé pour la sélection des personnels de l'académie en activité, affectés et rémunérés par l'Éducation nationale).

En 2020-2021, le taux de présence et le taux d'assiduité baissent respectivement de 8,7 points et 8,0 points par rapport à l'année précédente contrairement au taux de déperdition qui augmente de 0,2 point pour atteindre 7,9%.

3.2.4.2 Caractéristiques des formations

Tableau 3.2.21 – Modalités des formations pour les personnels non-enseignants en 2020-2021

Modalité de formation	Candidatures déposées		Candidatures retenues ⁽¹⁾		Stagiaires présents ⁽²⁾		Stagiaires assidus ⁽³⁾		Journées stagiaires réalisées		Modules réalisés ⁽⁴⁾	
	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part
En présentiel	3 660	44,1%	3 492	44,2%	1 777	46,9%	1 674	47,9%	1 712	31,0%	182	55,3%
A distance	3 647	43,9%	3 486	44,1%	1 354	35,7%	1 222	35,0%	3 051	55,2%	106	32,2%
Hybride ⁽⁵⁾	981	11,8%	912	11,5%	642	16,9%	580	16,6%	721	13,0%	39	11,9%
Autres ⁽⁶⁾	19	0,2%	19	0,2%	19	0,5%	18	0,5%	42	0,8%	2	0,6%
Total	8 307	100,0%	7 909	100,0%	3 792	100,0%	3 494	100,0%	5 526	100,0%	329	100,0%

(1) Candidatures retenues par le service de formation en fonction du nombre de places sur chaque module et de l'ancienneté générale de service des candidats.

(2) Stagiaires ayant émergé au moins une fois sur chaque module auquel ils ont été convoqués.

(3) Stagiaires ayant assisté aux 2/3 du module auquel ils ont été convoqués.

(4) Les modules sont considérés comme réalisés lorsqu'au moins un stagiaire est présent au module de formation.

(5) Combinaison de temps de formation en présentiel et de temps de formation à distance.

(6) Accompagnement, tutorat.

► Sources : GAIA, Entrepôt de données BSA (utilisé pour la sélection des personnels de l'académie en activité, affectés et rémunérés par l'Éducation nationale).

329 modules de formations ont été suivis sur l'année scolaire 2020-2021 par les personnels non-enseignants en activité, affectés et rémunérés par l'Éducation nationale.

Les formations en présentiel diminuent de 27,2 points par rapport à l'année précédente et sont compensées par les formations hybrides ou à distance (+23,7 points pour les formations à distance et +3,7 points pour les formations hybrides).

Tableau 3.2.22 – Types de candidature pour les formations des personnels non-enseignants en 2020-2021

Type de candidature	Candidatures déposées		Candidatures retenues ⁽¹⁾		Stagiaires présents ⁽²⁾		Stagiaires assidus ⁽³⁾		Journées stagiaires réalisées		Modules réalisés ⁽⁴⁾	
	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part
Appel à candidature collective	1 112	13,4%	1 059	13,4%	760	20,0%	695	19,9%	774	14,0%	50	15,2%
Appel à candidature individuelle	1 138	13,7%	838	10,6%	516	13,6%	439	12,6%	2 261	40,9%	73	22,2%
Sans appel à candidature	6 057	72,9%	6 012	76,0%	2 516	66,4%	2 360	67,5%	2 491	45,1%	206	62,6%
Total	8 307	100,0%	7 909	100,0%	3 792	100,0%	3 494	100,0%	5 526	100,0%	329	100,0%

(1) Candidatures retenues par le service de formation en fonction du nombre de places sur chaque module et de l'ancienneté générale de service des candidats.

(2) Stagiaires ayant émergé au moins une fois sur chaque module auquel ils ont été convoqués.

(3) Stagiaires ayant assisté aux 2/3 du module auquel ils ont été convoqués.

(4) Les modules sont considérés comme réalisés lorsqu'au moins un stagiaire est présent au module de formation.

► Sources : GAIA, Entrepôt de données BSA (utilisé pour la sélection des personnels de l'académie en activité, affectés et rémunérés par l'Éducation nationale).

En 2020-2021, le nombre de journées stagiaires réalisées dans le cadre d'une candidature individuelle progresse fortement (+6,9 points par rapport à l'année précédente) alors que la part des stagiaires présents aux formations avec candidature individuelle est en diminution (-9,4 points).

Tableau 3.2.23 – Actions de formation pour les personnels non-enseignants en 2020-2021

Action de formations	Candidatures déposées	Candidatures retenues ⁽¹⁾	Stagiaires présents ⁽²⁾	Stagiaires assidus ⁽³⁾	Journées stagiaires réalisées	Modules réalisés ⁽⁴⁾
Adaptation à l'évolution prévisible des métiers	570	516	173	168	176	43
Adaptation immédiate au poste de travail	1 819	1 801	1 209	1 086	1 346	87
Conception et organisation de la formation	19	18	11	1	7	2
Développement des compétences liées aux activités de formation	176	174	116	111	136	15
Développement des qualifications ou acquisitions nouvelles	4 505	4 287	1 801	1 709	3 216	114
Élaboration de ressources	19	19	4	4	7	3
Formation professionnelle statutaire	846	845	289	268	372	39
Préparation aux examens et concours	353	249	189	147	267	26
Total	8 307	7 909	3 792	3 494	5 526	329

(1) Candidatures retenues par le service de formation en fonction du nombre de places sur chaque module et de l'ancienneté générale de service des candidats.

(2) Stagiaires ayant émergé au moins une fois sur chaque module auquel ils ont été convoqués.

(3) Stagiaires ayant assisté aux 2/3 du module auquel ils ont été convoqués.

(4) Les modules sont considérés comme réalisés lorsqu'au moins un stagiaire est présent au module de formation.

► Sources : GAIA, Entrepôt de données BSA (utilisé pour la sélection des personnels de l'académie en activité, affectés et rémunérés par l'Éducation nationale).

La principale action de formation relative aux fonctions de soutien est le développement des qualifications ou acquisitions nouvelles, dont la part représente 34,7% des modules réalisés, 47,5% des stagiaires présents et 58,2% des journées stagiaires réalisées.

Tableau 3.2.24 – Priorités nationales pour les formations des personnels non-enseignants en 2020-2021

Priorité nationale	Candidatures déposées	Candidatures retenues ⁽¹⁾	Stagiaires présents ⁽²⁾	Stagiaires assidus ⁽³⁾	Journées stagiaires réalisées	Modules réalisés ⁽⁴⁾
Accompagnement des évolutions professionnelles	168	143	101	92	147	10
Apprentissage des fondamentaux à l'école	137	133	37	37	53	5
Continuum formation initiale - formation continuée	382	380	171	163	143	16
Continuum lycées-enseignement supérieur	9	9	3	3	2	1
Culture juridique commune	70	65	52	35	37	5
Culture juridique et fondamentaux du droit	153	145	98	76	256	6
Diversité des élèves dans les apprentissages	17	15	12	12	10	7
Déontologie de la fonction publique	27	26	21	21	11	1
Développement professionnel personnels de santé	114	99	83	79	151	11
École inclusive	595	589	57	55	48	8
École maternelle	2	2	1	1	1	1
Éducation artistique et culturelle	13	10	5	4	4	4
Égalité des chances réussite de tous les élèves	715	698	389	376	239	15
Évaluation nationale des établissements	113	113	29	28	26	3
Évaluations nationales des élèves	1	0	0	0	0	0
Évolutions professionnelles et valorisation des compétences	727	559	397	323	2 066	50
GRH de proximité	31	31	21	20	14	8
Gestion matérielle, administrative, financière et comptable	331	326	252	222	414	29
Innovation	9	8	1	1	1	1
Management et collectif de travail	165	165	64	50	80	10
Mode projet et collectifs de travail	379	370	288	269	202	18
Modernisation du service public & communication	1 694	1 690	656	627	638	17
Nouveaux programmes LYC, LGT, LP	2	1	1	1	1	1
Numérique et IA dans le cadre pédagogique	215	212	115	112	61	7
Professionnalisation des acteurs RH & formation	232	231	98	95	124	15
Promotion de la santé	67	67	51	42	86	6
Prévention des violences éducatives ordinaires	179	141	65	65	73	11
Qualité de vie au travail	168	168	134	132	45	1
Relations & conflits - Savoir faire savoir être	89	77	68	53	85	3
Réforme du lycée et du baccalauréat	15	11	3	3	3	1
Santé et sécurité au travail	420	392	265	254	246	15
Sciences cognitives, mécanismes d'apprentissage	15	11	7	6	5	4
Transformation de la voie professionnelle	25	25	9	9	5	2
Valeurs de la république	400	386	172	165	127	9
Total	7 279	6 912	3 554	3 266	5 271	292

(1) Candidatures retenues par le service de formation en fonction du nombre de places sur chaque module et de l'ancienneté générale de service des candidats.

(2) Stagiaires ayant émergé au moins une fois sur chaque module auquel ils ont été convoqués.

(3) Stagiaires ayant assisté aux 2/3 du module auquel ils ont été convoqués.

(4) Les modules sont considérés comme réalisés lorsqu'au moins un stagiaire est présent au module de formation.

► Champ : La nomenclature des priorités nationales est redéfinie chaque année scolaire par la DGESCO.

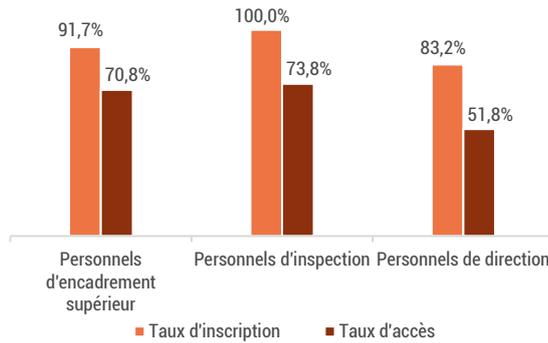
► Sources : GAIA, Entrepôt de données BSA (utilisé pour la sélection des personnels de l'académie en activité, affectés et rémunérés par l'Éducation nationale).

Parmi l'ensemble des formations suivies par les personnels de l'académie de Nice, certaines relèvent d'une priorité nationale. Leur part correspond à 88,8% de l'ensemble des modules réalisés, 93,7% de l'ensemble des stagiaires présents et 95,4% de l'ensemble des journées stagiaires réalisées.

Les formations de priorité nationale les plus suivies sont celles relatives aux évolutions professionnelles et à la valorisation des compétences et à modernisation du service public et de la communication. Ces deux formations représentent 22,9% des modules réalisés, 29,6% des stagiaires présents et 51,3% des journées stagiaires réalisées.

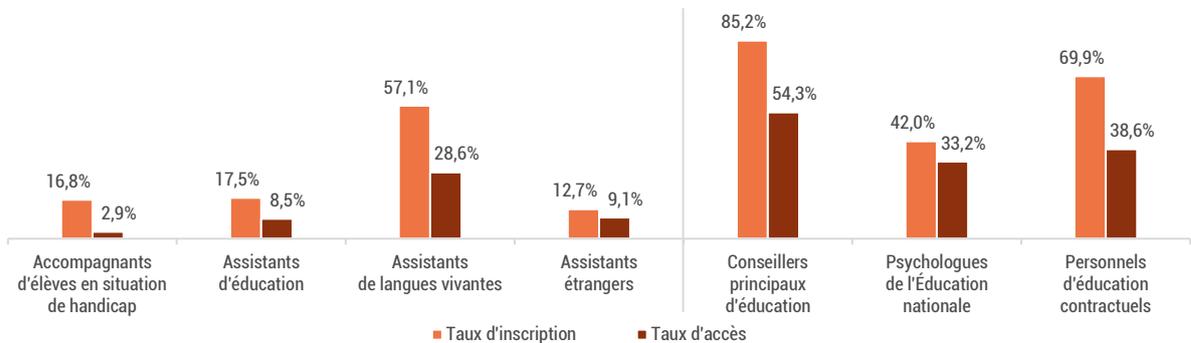
3.2.4.3 Taux d'inscription et taux d'accès à la formation professionnelle

Figure 3.2.31 – Taux d'inscription et du taux d'accès pour les personnels d'encadrement pour l'année scolaire 2020-2021



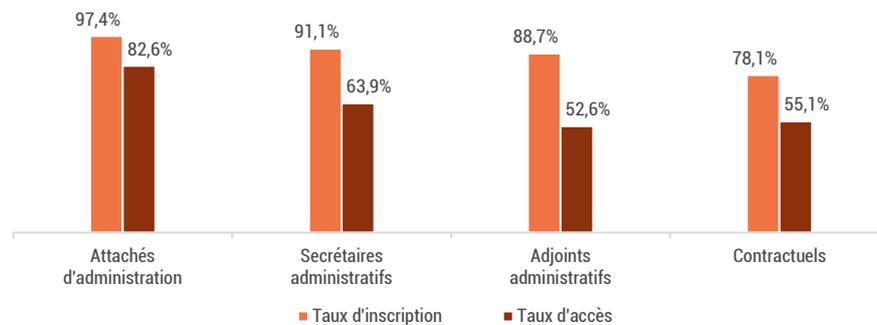
► Sources : GAIA, Entrepôt de données BSA (utilisé pour la sélection des personnels de l'académie en activité, affectés et rémunérés par l'Éducation nationale).

Figure 3.2.32 – Taux d'inscription et du taux d'accès pour les personnels de vie scolaire pour l'année scolaire 2020-2021



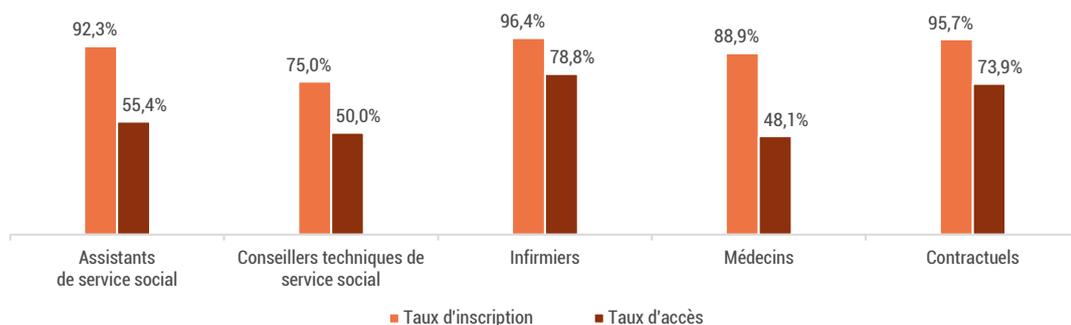
► Sources : GAIA, Entrepôt de données BSA (utilisé pour la sélection des personnels de l'académie en activité, affectés et rémunérés par l'Éducation nationale).

Figure 3.2.33 – Taux d'inscription et du taux d'accès pour les personnels administratifs pour l'année scolaire 2020-2021



► Sources : GAIA, Entrepôt de données BSA (utilisé pour la sélection des personnels de l'académie en activité, affectés et rémunérés par l'Éducation nationale).

Figure 3.2.34 – Taux d'inscription et du taux d'accès pour les personnels médico-sociaux pour l'année scolaire 2020-2021



► Sources : GAIA, Entrepôt de données BSA (utilisé pour la sélection des personnels de l'académie en activité, affectés et rémunérés par l'Éducation nationale).

3.2.5 Formations hygiène et sécurité

3.2.5.1 Caractéristiques des personnels en formation

Tableau 3.2.25 – Agents suivant des formations hygiène et sécurité en 2020-2021

Catégorie de personnels	Agents inscrits		Agents retenus ⁽¹⁾		Agents présents ⁽²⁾		Agents assidus ⁽³⁾	
	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part
Personnels enseignants du 1^{er} degré								
Directeurs d'école	39	2,9%	39	3,2%	27	3,0%	25	2,8%
Enseignants en classe élémentaire	16	1,2%	12	1,0%	1	0,1%	1	0,1%
Enseignants en classe maternelle	6	0,4%	2	0,2%	1	0,1%	1	0,1%
Personnels du secteur ASH ⁽⁴⁾	10	0,7%	8	0,6%	6	0,7%	6	0,7%
Autre fonction ⁽⁵⁾	34	2,5%	26	2,1%	16	1,8%	16	1,8%
	105	7,7%	87	7,1%	51	5,6%	49	5,5%
Personnels enseignants du 2nd degré								
Adjointes d'enseignement	-	-	-	-	-	-	-	-
Chargés d'enseignement en EPS	1	0,1%	1	0,1%	1	0,1%	1	0,1%
Professeurs agrégés	107	7,9%	97	7,9%	77	8,4%	74	8,4%
Professeurs certifiés	539	39,7%	478	38,8%	374	41,0%	351	39,8%
Professeurs d'enseignement général de collège	-	-	-	-	-	-	-	-
Professeurs d'EPS	297	21,9%	283	23,0%	219	24,0%	219	24,8%
Professeurs de chaire supérieure	-	-	-	-	-	-	-	-
Professeurs de lycée professionnel	90	6,6%	85	6,9%	48	5,3%	47	5,3%
Enseignants non-titulaires	32	2,4%	30	2,4%	18	2,0%	18	2,0%
	1 066	78,5%	974	79,1%	737	80,8%	710	80,4%
Personnels non-enseignants								
Personnels d'encadrement	16	1,2%	14	1,1%	3	0,3%	3	0,3%
Personnels de vie scolaire	106	7,8%	97	7,9%	74	8,1%	74	8,4%
Personnels ASS	61	4,5%	56	4,5%	46	5,0%	46	5,2%
Personnels ITRF	4	0,3%	3	0,2%	1	0,1%	1	0,1%
	187	13,8%	170	13,8%	124	13,6%	124	14,0%
Total	1 358	100,0%	1 231	100,0%	912	100,0%	883	100,0%

(1) Agents retenus par le service de formation en fonction du nombre de places sur chaque module et de l'ancienneté générale de service des agents.

(2) Agents ayant émergé au moins une fois sur chaque module auquel ils ont été convoqués.

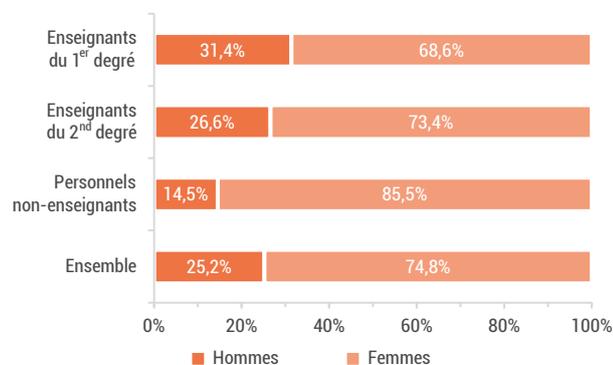
(3) Agents ayant été assidus aux 2/3 des modules auxquels ils ont participé.

(4) Adaptation scolaire et scolarisation des élèves handicapés. Sont compris dans cette catégorie, les personnels relevant de l'accompagnement d'élèves en situation de handicap (ASH, RASED, SEGPA...)

(5) Titulaires remplaçants, animateurs informatiques, conseillers pédagogiques.

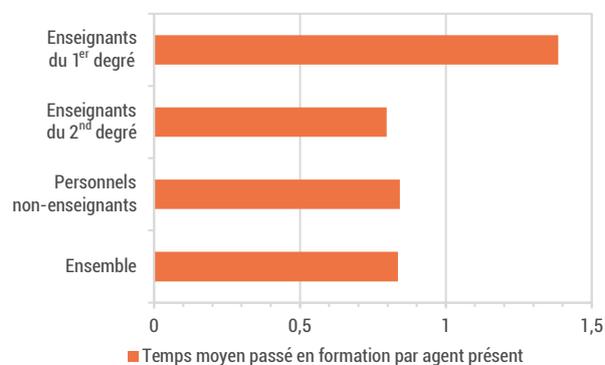
► Sources : GAIA; Entrepôt de données BSA (utilisé pour la sélection des personnels de l'académie en activité, affectés et rémunérés par l'Éducation nationale); Sécurité, Santé, Conditions de travail; Ressources humaines de proximité.

Figure 3.2.35 – Répartition des agents présents en formation hygiène et sécurité par genre



► Sources : GAIA; Entrepôt de données BSA (utilisé pour la sélection des personnels de l'académie en activité, affectés et rémunérés par l'Éducation nationale); Sécurité, Santé, Conditions de travail; Ressources humaines de proximité.

Figure 3.2.36 – Temps passé en formation par agent présent en formation hygiène et sécurité



► Sources : GAIA; Entrepôt de données BSA (utilisé pour la sélection des personnels de l'académie en activité, affectés et rémunérés par l'Éducation nationale); Sécurité, Santé, Conditions de travail; Ressources humaines de proximité.

En 2020-2021, 912 agents étaient présents en formation hygiène et sécurité, dont 74,8% de femmes.

Le temps moyen passé en formation est de 0,8 jour.

Tableau 3.2.26 – Candidatures et stagiaires suivant des formations hygiène et sécurité en 2020-2021

Catégorie de personnels	Candidatures déposées		Candidatures retenues ⁽¹⁾		Stagiaires présents ⁽²⁾		Stagiaires assidus ⁽³⁾		Journées stagiaires réalisées	
	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part
Personnels enseignants du 1^{er} degré										
Directeurs d'école	40	2,4%	40	2,8%	27	2,7%	25	2,5%	29	3,8%
Enseignants en classe élémentaire	17	1,0%	12	0,8%	1	0,1%	1	0,1%	3	0,3%
Enseignants en classe maternelle	6	0,4%	2	0,1%	1	0,1%	1	0,1%	1	0,1%
Personnels du secteur ASH ⁽⁴⁾	13	0,8%	9	0,6%	6	0,6%	6	0,6%	4	0,5%
Autre fonction ⁽⁵⁾	38	2,2%	26	1,8%	16	1,6%	16	1,6%	34	4,4%
	114	6,7%	89	6,1%	51	5,0%	49	5,0%	71	9,3%
Personnels enseignants du 2nd degré										
Adjoints d'enseignement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Chargés d'enseignement en EPS	1	0,1%	1	0,1%	1	0,1%	1	0,1%	1	0,1%
Professeurs agrégés	143	8,4%	121	8,3%	86	8,5%	83	8,5%	66	8,6%
Professeurs certifiés	666	39,2%	560	38,6%	419	41,4%	396	40,3%	264	34,6%
Professeurs d'enseignement général de collège	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Professeurs d'EPS	386	22,7%	336	23,2%	253	25,0%	253	25,8%	206	27,1%
Professeurs de chaire supérieure	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Professeurs de lycée professionnel	117	6,9%	108	7,4%	51	5,0%	50	5,1%	35	4,6%
Enseignants non-titulaires	49	2,9%	44	3,0%	20	2,0%	20	2,0%	16	2,1%
	1 362	80,3%	1 170	80,7%	830	82,1%	803	81,8%	587	77,0%
Personnels non-enseignants										
Personnels d'encadrement	16	0,9%	14	1,0%	3	0,3%	3	0,3%	2	0,3%
Personnels de vie scolaire	129	7,6%	113	7,8%	77	7,6%	77	7,8%	68	8,9%
Personnels ASS	70	4,1%	61	4,2%	49	4,8%	49	5,0%	34	4,5%
Personnels ITRF	6	0,4%	3	0,2%	1	0,1%	1	0,1%	1	0,1%
	221	13,0%	191	13,2%	130	12,9%	130	13,2%	105	13,7%
Total	1 697	100,0%	1 450	100,0%	1 011	100,0%	982	100,0%	763	100,0%

(1) Candidatures retenues par le service de formation en fonction du nombre de places sur chaque module et de l'ancienneté générale de service des candidats.

(2) Stagiaires ayant émergé au moins une fois sur chaque module auquel ils ont été convoqués.

(3) Stagiaires ayant assisté aux 2/3 du module auquel ils ont été convoqués.

(4) Adaptation scolaire et scolarisation des élèves handicapés. Sont compris dans cette catégorie, les personnels relevant de l'accompagnement d'élèves en situation de handicap (ASH, RASED, SEGPA...)

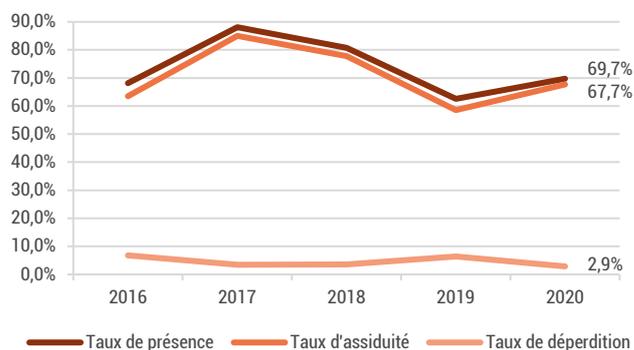
(5) Titulaires remplaçants, animateurs informatiques, conseillers pédagogiques.

► Sources : GAIA; Entrepôt de données BSA (utilisé pour la sélection des personnels de l'académie en activité, affectés et rémunérés par l'Éducation nationale); Sécurité, Santé, Conditions de travail; Ressources humaines de proximité.

Globalement, le taux de présence s'élève à 69,7%, le taux d'assiduité à 67,7% et le taux de déperdition à 2,9%.

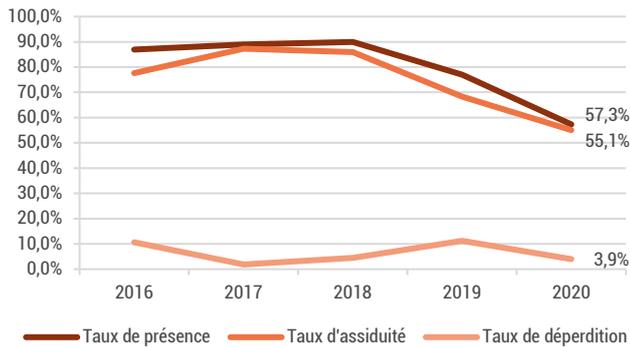
Par rapport à l'ensemble des formations dispensées (parties 3.2.1 à 3.2.4), les formations hygiène et sécurité ont davantage été suivies avec un écart de +9,1 points sur le taux de présence (taux de présence de 60,6% pour l'ensemble des formations suivies par les personnels de l'académie), de +13,7 points sur le taux d'assiduité et de -7,9 points sur le taux de déperdition.

Figure 3.2.37 – Évolution des taux de présence, d'assiduité et de déperdition aux formations hygiène et sécurité pour l'ensemble des personnels

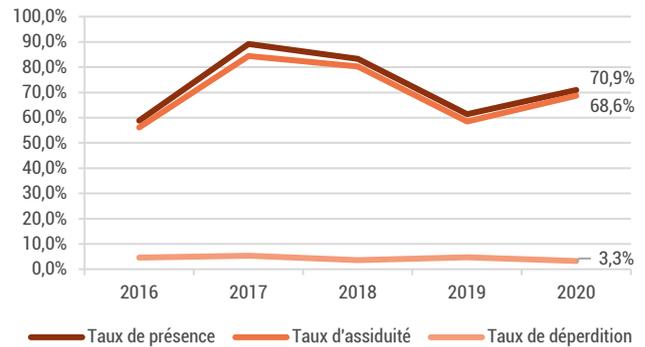


► Lecture : Le taux de présence correspond au nombre de stagiaires présents rapporté au nombre de candidats retenus.
 Le taux d'assiduité correspond au nombre de stagiaires assidus rapporté au nombre de candidats retenus.
 Le taux de déperdition correspond au nombre de stagiaires non-assidus rapporté au nombre de stagiaires présents.

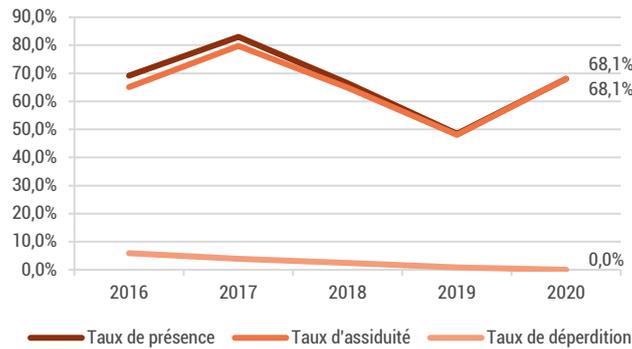
► Sources : GAIA; Entrepôt de données BSA (utilisé pour la sélection des personnels de l'académie en activité, affectés et rémunérés par l'Éducation nationale); Sécurité, Santé, Conditions de travail; Ressources humaines de proximité.

Figure 3.2.38 – Évolution des taux de présence, d'assiduité et de déperdition aux formations hygiène et sécurité pour les enseignants du 1^{er} degré


- Lecture : Le taux de présence correspond au nombre de stagiaires présents rapporté au nombre de candidats retenus.
Le taux d'assiduité correspond au nombre de stagiaires assidus rapporté au nombre de candidats retenus.
Le taux de déperdition correspond au nombre de stagiaires non-assidus rapporté au nombre de stagiaires présents.
- Sources : GAIA; Entrepôt de données BSA (utilisé pour la sélection des personnels de l'académie en activité, affectés et rémunérés par l'Éducation nationale); Sécurité, Santé, Conditions de travail; Ressources humaines de proximité.

Figure 3.2.39 – Évolution des taux de présence, d'assiduité et de déperdition aux formations hygiène et sécurité pour les enseignants du 2nd degré


- Lecture : Le taux de présence correspond au nombre de stagiaires présents rapporté au nombre de candidats retenus.
Le taux d'assiduité correspond au nombre de stagiaires assidus rapporté au nombre de candidats retenus.
Le taux de déperdition correspond au nombre de stagiaires non-assidus rapporté au nombre de stagiaires présents.
- Sources : GAIA; Entrepôt de données BSA (utilisé pour la sélection des personnels de l'académie en activité, affectés et rémunérés par l'Éducation nationale); Sécurité, Santé, Conditions de travail; Ressources humaines de proximité.

Figure 3.2.40 – Évolution des taux de présence, d'assiduité et de déperdition aux formations hygiène et sécurité pour les personnels non-enseignants


- Lecture : Le taux de présence correspond au nombre de stagiaires présents rapporté au nombre de candidats retenus.
Le taux d'assiduité correspond au nombre de stagiaires assidus rapporté au nombre de candidats retenus.
Le taux de déperdition correspond au nombre de stagiaires non-assidus rapporté au nombre de stagiaires présents.
- Sources : GAIA; Entrepôt de données BSA (utilisé pour la sélection des personnels de l'académie en activité, affectés et rémunérés par l'Éducation nationale); Sécurité, Santé, Conditions de travail; Ressources humaines de proximité.

3.2.5.2 Caractéristiques des formations

Tableau 3.2.27 – Modalités des formations pour les formations hygiène et sécurité en 2020-2021

Modalité de formation	Candidatures déposées		Candidatures retenues ⁽¹⁾		Stagiaires présents ⁽²⁾		Stagiaires assidus ⁽³⁾		Journées stagiaires réalisées		Modules réalisés ⁽⁴⁾	
	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part
En présentiel	1 411	83,1%	1 228	84,7%	839	83,0%	810	82,5%	705	92,5%	17	94,4%
A distance	223	13,1%	222	15,3%	172	17,0%	172	17,5%	57	7,5%	1	5,6%
Hybride ⁽⁵⁾	63	3,7%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
Total	1 697	100,0%	1 450	100,0%	1 011	100,0%	982	100,0%	763	100,0%	18	100,0%

(1) Candidatures retenues par le service de formation en fonction du nombre de places sur chaque module et de l'ancienneté générale de service des candidats.

(2) Stagiaires ayant élargé au moins une fois sur chaque module auquel ils ont été convoqués.

(3) Stagiaires ayant assisté aux 2/3 du module auquel ils ont été convoqués.

(4) Les modules sont considérés comme réalisés lorsqu'au moins un stagiaire est présent au module de formation.

(5) Combinaison de temps de formation en présentiel et de temps de formation à distance.

(6) Accompagnement, tutorat.

► Sources : GAIA ; Entrepôt de données BSA (utilisé pour la sélection des personnels de l'académie en activité, affectés et rémunérés par l'Éducation nationale) ; Sécurité, Santé, Conditions de travail ; Ressources humaines de proximité.

En 2020-2021, un module a eu lieu à distance alors que, l'année scolaire précédente, l'ensemble des formations hygiène et sécurité s'est déroulé en présentiel.

Tableau 3.2.28 – Types de candidature pour les formations hygiène et sécurité en 2020-2021

Type de candidature	Candidatures déposées		Candidatures retenues ⁽¹⁾		Stagiaires présents ⁽²⁾		Stagiaires assidus ⁽³⁾		Journées stagiaires réalisées		Modules réalisés ⁽⁴⁾	
	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part
Appel à candidature collective	169	10,0%	166	11,4%	133	13,2%	133	13,5%	106	13,8%	2	11,1%
Appel à candidature individuelle	1 016	59,9%	781	53,9%	518	51,2%	515	52,4%	429	56,2%	6	33,3%
Sans appel à candidature	512	30,2%	503	34,7%	360	35,6%	334	34,0%	228	29,9%	10	55,6%
Total	1 697	100,0%	1 450	100,0%	1 011	100,0%	982	100,0%	763	100,0%	18	100,0%

(1) Candidatures retenues par le service de formation en fonction du nombre de places sur chaque module et de l'ancienneté générale de service des candidats.

(2) Stagiaires ayant élargé au moins une fois sur chaque module auquel ils ont été convoqués.

(3) Stagiaires ayant assisté aux 2/3 du module auquel ils ont été convoqués.

(4) Les modules sont considérés comme réalisés lorsqu'au moins un stagiaire est présent au module de formation.

► Sources : GAIA ; Entrepôt de données BSA (utilisé pour la sélection des personnels de l'académie en activité, affectés et rémunérés par l'Éducation nationale) ; Sécurité, Santé, Conditions de travail ; Ressources humaines de proximité.

Tableau 3.2.29 – Actions de formation relatives aux formations hygiène et sécurité en 2020-2021

Action de formation	Candidatures déposées	Candidatures retenues ⁽¹⁾	Stagiaires présents ⁽²⁾	Stagiaires assidus ⁽³⁾	Journées stagiaires réalisées	Modules réalisés ⁽⁴⁾
Adaptation à l'évolution prévisible des métiers	585	518	341	340	235	5
Adaptation immédiate au poste de travail	26	26	15	15	22	2
Développement des qualifications ou acquisitions nouvelles	827	649	497	495	394	8
Formation professionnelle statutaire	259	257	158	132	112	3
Total	1 697	1 450	1 011	982	762	18

(1) Candidatures retenues par le service de formation en fonction du nombre de places sur chaque module et de l'ancienneté générale de service des candidats.

(2) Stagiaires ayant élargé au moins une fois sur chaque module auquel ils ont été convoqués.

(3) Stagiaires ayant assisté aux 2/3 du module auquel ils ont été convoqués.

(4) Les modules sont considérés comme réalisés lorsqu'au moins un stagiaire est présent au module de formation.

► Sources : GAIA ; Entrepôt de données BSA (utilisé pour la sélection des personnels de l'académie en activité, affectés et rémunérés par l'Éducation nationale) ; Sécurité, Santé, Conditions de travail ; Ressources humaines de proximité.

3.2.6 Compte personnel de formation

Le compte personnel de formation (CPF) créé par la loi sur la formation professionnelle du 5 mars 2014 remplace le droit individuel à la formation (DIF).

La première campagne a été mise en place dans l'académie de Nice en 2019-2020.

Tableau 3.2.30 – Nombre de demandes formulées et accordées au titre du compte personnel de formation en 2020-2021

Catégorie de personnels	Demandes formulées	Demandes accordées
Personnels enseignants		
Enseignants du 1 ^{er} degré	-	-
Enseignants du 2 nd degré	22	10
Contractuels enseignants	1	0
	23	10
Personnels non-enseignants		
Personnels d'encadrement	4	2
Personnels ATSS	6	0
Contractuels non-enseignants	-	-
	10	2
Total	33	12

► Source : Service de la formation tout au long de la vie.

3.2.7 Congés de formation

3.2.7.1 Personnels enseignants

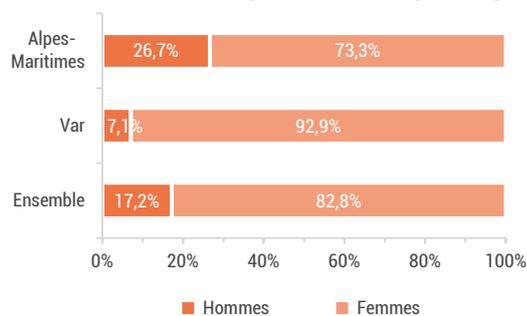
3.2.7.1.1 Personnels enseignants du 1^{er} degré

Tableau 3.2.31 – Évolution du nombre de congés de formation des enseignants du 1^{er} degré

Département	Nombre de congés demandés				Nombre de congés accordés			
	2018-2019	2019-2020	2020-2021	Évolution 2020-2021 / 2019-2020	2018-2019	2019-2020	2020-2021	Évolution 2020-2021 / 2019-2020
Alpes-Maritimes	108	105	87	-18	12	11	15	+4
Var	39	42	23	-19	10	10	14	+4
Total	147	147	110	-37	22	21	29	+8

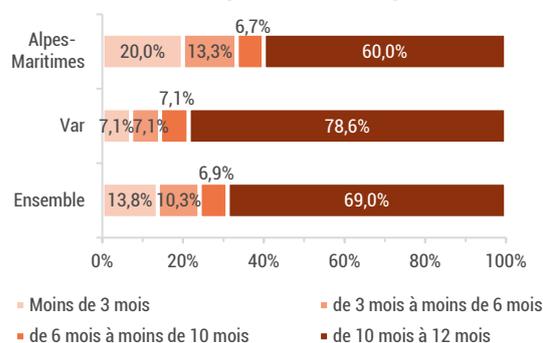
► Sources : Divisions des personnels enseignants des DSDEN06 et DSDEN83; Entrepôt de données BSA.

Figure 3.2.41 – Répartition des congés de formation accordés en 2020-2021 aux enseignants du 1^{er} degré par genre



► Sources : Divisions des personnels enseignants des DSDEN06 et DSDEN83; Entrepôt de données BSA.

Figure 3.2.42 – Répartition des congés de formation accordés en 2020-2021 aux enseignants du 1^{er} degré selon la durée



► Sources : Divisions des personnels enseignants des DSDEN06 et DSDEN83; Entrepôt de données BSA.

3.2.7.1.2 Personnels enseignants du 2nd degré

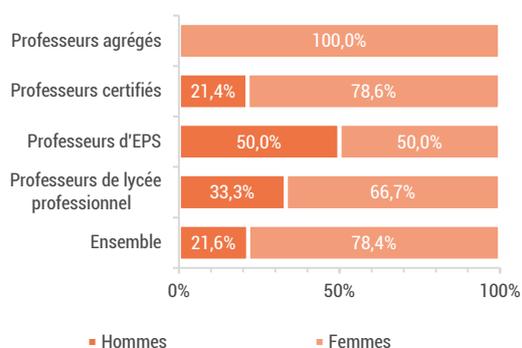
Personnels titulaires

Tableau 3.2.32 – Évolution du nombre de congés de formation des enseignants du 2nd degré

Corps	Nombre de congés demandés				Nombre de congés accordés			
	2018-2019	2019-2020	2020-2021	Évolution 2020-2021 / 2019-2020	2018-2019	2019-2020	2020-2021	Évolution 2020-2021 / 2019-2020
Professeurs agrégés	71	89	69	-20	3	5	4	-1
Professeurs certifiés	618	601	563	-38	26	26	28	+2
Professeurs d'enseignement général de collège	0	0	0	0	0	0	0	0
Professeurs d'EPS	42	45	42	-3	2	2	2	0
Professeurs de lycée professionnel	43	44	20	-24	3	3	3	0
Total	774	779	694	-85	34	36	37	+1

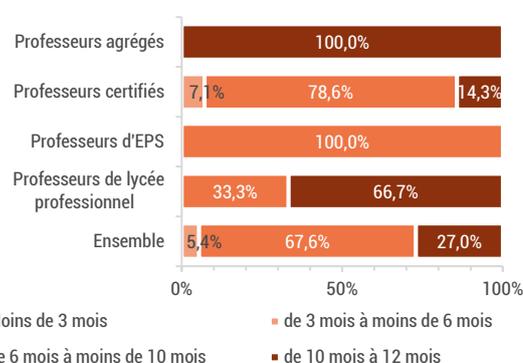
► Sources : Service des personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation; Entrepôt de données BSA.

Figure 3.2.43 – Répartition des congés de formation accordés en 2020-2021 aux enseignants du 2nd degré par genre



► Sources : Service des personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation; Entrepôt de données BSA.

Figure 3.2.44 – Répartition des congés de formation accordés en 2020-2021 aux enseignants du 2nd degré selon la durée



► Sources : Service des personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation; Entrepôt de données BSA.

Personnels non-titulaires

Tableau 3.2.33 – Évolution du nombre de congés de formation des enseignants du 2nd degré non-titulaires

Année scolaire	Dotation	Nombre de congés demandés	Nombre de congés accordés
2018-2019	8 mois	5	1
2019-2020	10 mois	7	1
2020-2021	7 mois	4	1

► Source : Service des personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation.

3.2.7.1.3 Personnels enseignants du secteur privé sous contrat

Tableau 3.2.34 – Évolution du nombre de congés de formation des enseignants du secteur privé sous contrat

Secteur d'enseignement	Nombre de congés demandés				Nombre de congés accordés			
	2018-2019	2019-2020	2020-2021	Évolution 2020-2021 / 2019-2020	2018-2019	2019-2020	2020-2021	Évolution 2020-2021 / 2019-2020
1 ^{er} degré privé sous contrat	1	1	2	+1	1	1	0	-1
2 nd degré privé sous contrat	16	16	18	+2	7	7	6	-1
Total	17	17	20	+3	8	8	6	-2

► Sources : Service de l'enseignement privé; Entrepôt de données BSA.

En 2020-2021, les enseignants du secteur privé qui prennent un congé formation sont à 33,3% des femmes.

Les congés formation ont tous une durée comprise entre 3 mois et moins de 6 mois.

3.2.7.2 Personnels non-enseignants

3.2.7.2.1 Personnels de vie scolaire

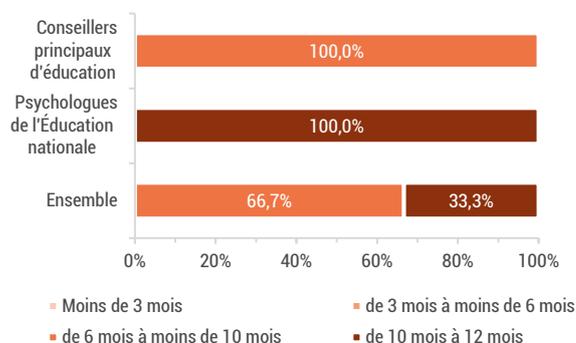
Tableau 3.2.35 – Évolution du nombre de congés de formation des personnels de vie scolaire

Corps	Nombre de congés demandés				Nombre de congés accordés			
	2018-2019	2019-2020	2020-2021	Évolution 2020-2021 / 2019-2020	2018-2019	2019-2020	2020-2021	Évolution 2020-2021 / 2019-2020
Conseillers principaux d'éducation	13	14	13	-1	1	1	2	+1
Psychologues de l'Éducation nationale	8	7	5	-2	1	0	1	+1
Total	21	21	18	-3	2	1	3	+2

► Sources : Service des personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation ; Entrepôt de données BSA.

En 2020-2021, les personnels de vie scolaire qui prennent un congé formation sont uniquement des femmes.

Figure 3.2.45 – Répartition des congés de formation accordés en 2020-2021 aux personnels de vie scolaire selon la durée



► Sources : Service des personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation ; Entrepôt de données BSA.

3.2.7.2.2 Personnels ASS

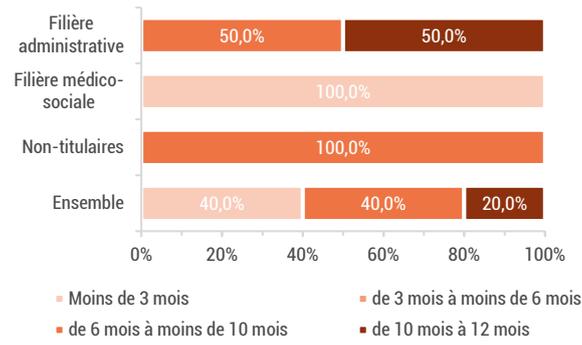
Tableau 3.2.36 – Évolution du nombre de congés de formation des personnels ASS

Corps	Nombre de congés demandés				Nombre de congés accordés			
	2018-2019	2019-2020	2020-2021	Évolution 2020-2021 / 2019-2020	2018-2019	2019-2020	2020-2021	Évolution 2020-2021 / 2019-2020
Filière administrative								
Adjoints administratifs	2	1	2	+1	2	1	2	+1
Attachés d'administration de l'état	1	0	0	0	1	0	0	0
Secrétaires administratifs	4	2	0	-2	2	2	0	-2
Filière médico-sociale								
Assistants de service social	0	0	1	+1	0	0	1	+1
Conseillers techniques de service social	0	1	0	-1	0	1	0	-1
Infirmiers	2	1	1	0	1	0	1	+1
Filière technique								
Adjoints techniques	1	0	0	0	0	0	0	0
Non-titulaires								
Agents non-titulaires	0	0	1	+1	0	0	1	+1
Total	10	5	5	0	6	4	5	+1

► Sources : Service des personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé ; Entrepôt de données BSA.

En 2020-2021, les personnels ASS qui prennent un congé formation sont uniquement des hommes.

Figure 3.2.46 – Répartition des congés de formation accordés en 2020-2021 aux personnels ASS selon la durée



► Sources : Service des personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé; Entrepôt de données BSA.

3.3 Personnels à besoins particuliers

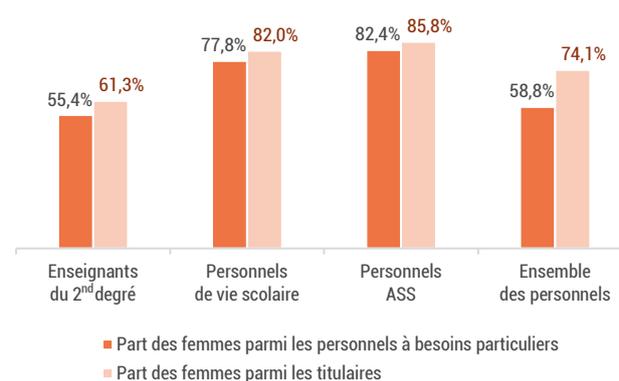
Tableau 3.3.1 – Évolution de la répartition de nouveaux signalements des personnels à besoins particuliers

Catégorie de personnels	2018-2019	2019-2020	2020-2021	Répartition	Évolution en valeur absolue 2020-2021 / 2019-2020
Personnels enseignants du 2nd degré					
Adjoints d'enseignement	0	0	0	0,0%	0
Professeurs agrégés	13	11	17	8,8%	+6
Professeurs certifiés	128	102	120	61,9%	+18
Professeurs d'enseignement général de collège	0	0	0	0,0%	0
Professeurs d'EPS	9	21	14	7,2%	-7
Professeurs de lycée professionnel	13	19	9	8,7%	-10
Contractuels enseignants	21	13	8	4,1%	-5
Maîtres auxiliaires	1	0	0	0,0%	0
	185	166	168	86,6%	+2
Personnels de vie scolaire					
Assistants d'éducation	1	7	2	1,0%	-5
Conseillers principaux d'éducation	6	12	4	2,1%	-8
Psychologues de l'Éducation Nationale	2	0	3	1,5%	+3
	9	19	9	8,7%	-10
Personnels ASS					
Personnels administratifs	28	29	14	7,2%	-15
Personnels médico-sociaux	4	3	3	1,5%	0
	32	32	17	14,8%	-15
Total	226	217	194	100,0%	-23

► Source : Département ressources humaines de proximité.

Globalement, le nombre de signalements de personnels à besoins particuliers a diminué en 2020-2021 (-23 signalements par rapport à l'année précédente). Cette baisse s'explique par la vacance de poste du conseiller ressources humaines de proximité pendant 4 mois. Cette tendance s'observe principalement chez les personnels ASS et de vie scolaire.

Figure 3.3.1 – Part des femmes parmi les personnels à besoins particuliers en 2020-2021



► Source : Département ressources humaines de proximité.

En 2020-2021, la part des femmes parmi les personnels à besoins particuliers s'élève à 58,8%, toutes catégories de personnels confondues (+10,0 points par rapport à l'année précédente).

3.4 Actions en faveur des personnels en situation de handicap

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées rappelle les droits fondamentaux des personnes en situation de handicap et donne une définition du handicap : « Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de la participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un poly handicap ou d'un trouble de santé invalidant » (L. 114 du code de l'action sociale et des familles, modifié par loi 2005-102 du 11 février 2005).

La loi de 2005 fixe par ailleurs des objectifs ambitieux pour l'intégration et le maintien dans l'emploi des bénéficiaires de l'obligation d'emploi. Le taux d'emploi de l'académie de Nice est de 4,27% pour l'année 2020-2021.

Les préconisations ministérielles fixent un objectif d'exemplarité au ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse, en matière d'intégration de personnels sur des métiers de l'Éducation nationale ou de maintien dans l'emploi. Cette politique volontariste favorise l'amélioration des conditions de travail des personnels.

Les actions de sensibilisation, de formation et de professionnalisation destinées aux personnels d'encadrement facilitent la communication des informations sur la thématique du handicap et des dispositifs académiques mis en place pour le recrutement et le maintien dans l'emploi. Elles contribuent également à la progression des déclarations de la reconnaissance de qualité de travailleur handicapé (RQTH) auprès de l'employeur.

3.4.1 Recrutement des contractuels bénéficiaires de l'obligation d'emploi

Les campagnes de recrutement en faveur des personnels en situation de handicap donnent la possibilité d'accéder à l'emploi public par la voie contractuelle. Les postes proposés au recrutement sont en lien avec les préconisations ministérielles et les besoins académiques.

Tableau 3.4.1 – Historique des recrutements des bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE) par catégorie

Catégorie de personnels	2018-2019	2019-2020	2020-2021		
			Recrutements	Renouvellements	
Personnels enseignants					
Enseignants du 1 ^{er} degré	2	3	0	1	
Enseignants du 2 nd degré	1	2	0	0	
	3	5	0	1	
Personnels non-enseignants					
Personnels d'encadrement	0	0	0	0	
Personnels de vie scolaire	0	0	0	0	
Personnels ASS	3	3	1	2	
<i>dont catégorie A</i>	2	1	0	0	
<i>dont catégorie B</i>	0	2	0	2	
<i>dont catégorie C</i>	1	0	1	0	
Personnels ITRF	1	1	0	0	
	4	4	1	2	
Total	7	9	1	3	

► Sources : Entrepôt de données BSA; Département ressources humaines de proximité.

3.4.2 Emplois des personnels en situation de handicap

Tableau 3.4.2 – Taux d'emploi des personnels en situation de handicap par catégorie

Taux d'emploi par catégorie de personnels	Personnels non-enseignants	Personnels enseignants du 1 ^{er} degré	Personnels enseignants du 2 nd degré	Ensemble
Taux d'emploi	7,27%	3,48%	4,24%	4,27%

► Source : Département ressources humaines de proximité.

Le taux académique de 4,27% est supérieur au taux national (3,37%).

Tableau 3.4.3 – Répartition des personnels en situation de handicap par tranche d'âge

Tranche d'âge	2018-2019	2019-2020	2020-2021	Évolution 2020-2021 / 2019-2020	Répartition 2020-2021 en %
Moins de 25 ans	0	5	2	-3	0,2%
25-40 ans	196	202	204	+2	16,9%
41-55 ans	669	698	624	-74	51,7%
Plus de 55 ans	370	393	376	-17	31,2%
Total	1235	1298	1206	-92	100,0%

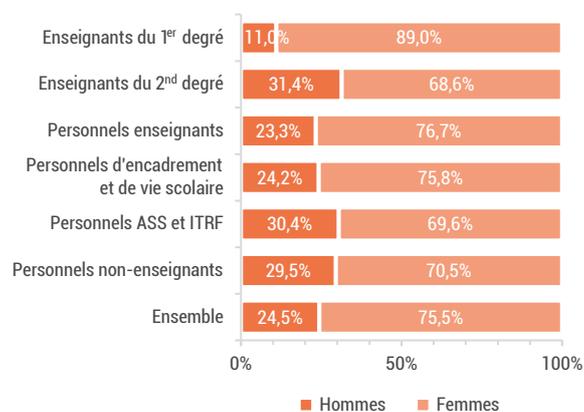
► Champs : Effectifs relevés après intégration des allocations temporaires d'invalidité dans les bases de gestion de personnels (AGORA/EPP/AGAPE).
► Source : Département ressources humaines de proximité.

Tableau 3.4.4 – Répartition des personnels en situation de handicap par catégorie

Catégorie de personnels	2018-2019	2019-2020	2020-2021	Évolution 2020-2021 / 2019-2020	Répartition 2020-2021 en %
Personnels enseignants					
Enseignants du 1 ^{er} degré	335	392	390	-2	32,3%
Enseignants du 2 nd degré	596	607	589	-18	48,8%
	931	999	979	-20	81,2%
Personnels non-enseignants					
Personnels d'encadrement et de vie scolaire	10	45	33	-12	2,7%
Personnels ASS et ITRF	206	204	194	-10	16,1%
	216	249	227	-22	18,8%
Contrats aidés					
	88	50	0	-50	0,0%
Total	1235	1298	1206	-92	100,0%

► Champs : Effectifs relevés après intégration des allocations temporaires d'invalidité dans les bases de gestion de personnels (AGORA/EPP/AGAPE).
► Source : Département ressources humaines de proximité.

Figure 3.4.1 – Répartition des personnels en situation de handicap par genre



► Champs : Effectifs relevés après intégration des allocations temporaires d'invalidité dans les bases de gestion de personnels (AGORA/EPP/AGAPE).
► Source : Département ressources humaines de proximité.

3.4.3 Maintien dans l'emploi, aménagement des postes de travail

3.4.3.1 Présentation du dispositif

Les mesures de compensation des conséquences du handicap sont formalisées chaque année par les demandeurs. Un avis sur la faisabilité de la mesure et d'éventuelles propositions sont demandés au supérieur hiérarchique. Les demandes sont instruites au cas par cas par le médecin de prévention et la correspondante handicap académique.

Tableau 3.4.5 – Récapitulatif des mesures d'accompagnement proposées par catégorie de personnels

Catégorie de personnels	Aménagement horaire	Acquisition de matériel spécifique	Accompagnement	Allègement de service	Poste adapté
Enseignants du secteur public	250	35	15	160	27
Enseignants du secteur privé	12	1	0	14	0
Personnels ASS	9	10	4	0	0
Total	271	46	19	174	27

► Source : Département ressources humaines de proximité.

Les dispositifs d'accompagnement des personnels confrontés à des difficultés de santé et/ou en situation de handicap recouvrent plusieurs modalités (aménagement des emplois du temps, équipement adapté, accompagnement pour les activités professionnelles, réduction du temps de service ou affectation transitoire en poste adapté) afin de permettre le maintien en emploi des agents soit sur leur fonction initiale, soit en réalisant un projet de reconversion professionnelle.

Tableau 3.4.6 – Récapitulatif de la dépense académique par type d'aide

Type d'aide	2019			2020			2021		
	Nombre de bénéficiaires	Budget	En %	Nombre de bénéficiaires	Budget	En %	Nombre de bénéficiaires	Budget	En %
Aménagement matériel des postes de travail	44	25 363,02 €	53,8%	32	14 731,25 €	33,7%	28	36 682,00 €	56,8%
Aide à l'amélioration des conditions de vie	16	21 794,89 €	46,2%	19	29 019,96 €	66,3%	17	26 642,49 €	41,3%
Formations individuelles et collectives et information	-	-	-	-	-	-	1	1 200,00 €	1,9%
Total	60	47 157,91 €	100,0%	51	43 751,21 €	100,0%	46	64 524,49 €	100,0%

► Source : Département ressources humaines de proximité.

Le budget FIPHP (Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique) progresse fortement (+47,5% par rapport à l'année antérieure) et se concentre majoritairement sur les aménagements matériels de postes de travail et les aides à l'amélioration des conditions de vie.

3.4.3.2 Accompagnement des personnels par assistance humaine

Tableau 3.4.7 – Évolution du nombre de personnes concernées par une assistance humaine

Niveau	Nombre de personnes concernées				Moyenne horaire accordée en 2020-2021
	2018-2019	2019-2020	2020-2021	Évolution en valeur absolue	
1 ^{er} degré	4	1	0	-1	-
2 nd degré	16	19	19	0	18,0
Total	20	20	19	-1	-

► Source : Département ressources humaines de proximité.

Le recrutement de personnels sur des missions d'APSH (accompagnants de personnel en situation de handicap) est une mesure de compensation favorisant la poursuite de l'activité professionnelle d'enseignement ou sur des fonctions administratives. Ce recrutement est effectué par une commission académique de recrutement chargée de procéder au choix du profil le plus adapté aux besoins du personnel concerné.

Pour les personnels enseignants et les personnels d'éducation, d'autres dispositifs de maintien dans l'emploi et d'aménagements de travail existent (cf. partie consacrée aux allègements de service).

3.4.4 Priorités médicales dans le cadre des mutations

3.4.4.1 Personnels enseignants du 1^{er} degré

Tableau 3.4.8 – Évolution des priorités médicales accordées aux personnels enseignants du 1^{er} degré

Participants	2019			2020			2021		
	Alpes-Maritimes	Var	Académie	Alpes-Maritimes	Var	Académie	Alpes-Maritimes	Var	Académie
Nombre de participants	1 374	1 459	2 833	1 350	1 340	2 690	1 392	1 340	2 732
Nombre de personnels mutés	772	768	1 540	637	690	1 327	810	765	1 575
Priorités médicales accordées (personnes)	40	83	123	40	59	99	50	55	105
Part des priorités médicales/participants	2,9%	5,7%	4,3%	3,0%	4,4%	3,7%	3,6%	4,1%	3,8%
Part des priorités médicales accordées/personnels mutés	5,2%	10,8%	8,0%	6,3%	8,6%	7,5%	6,2%	7,2%	6,7%

► Sources : Divisions des personnels enseignants des DSDEN06 et DSDEN 83.

105 priorités médicales ont été accordées suite au mouvement intra-départemental de 2021 dont 50 pour les Alpes-Maritimes et 55 pour le Var.

3.4.4.2 Personnels enseignants du 2nd degré

Tableau 3.4.9 – Évolution des priorités médicales accordées aux personnels enseignants du 2nd degré

Participants	2019	2020	2021
Nombre de participants	1 914	1 886	1 948
Nombre de personnels mutés	851	867	897
Priorités médicales accordées (personnes)	84	104	81
Part des priorités médicales/participants	4,4%	5,5%	4,2%
Part des priorités médicales accordées/personnels mutés	9,9%	12,0%	9,0%

► Source : Service des personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation.

3.4.4.3 Personnels ASS

En application de la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de la transformation de la fonction publique, des lignes directrices de gestion relative à la mobilité fixent, en ce qui concerne les personnels ASS, des règles de départage qui tiennent compte des priorités légales au sens de l'article 60 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 parmi lesquelles figure la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH). Dans ce cadre, la campagne de mutation en vue de la rentrée 2021 a pris en compte les situations prioritaires suivantes :

Tableau 3.4.10 – Priorités médicales accordées aux personnels ASS pour la rentrée 2021

Corps	Nombre de priorités médicales accordées en 2021
Filière administrative	
Adjoints administratifs	6
Attachés d'administration de l'état	2
Secrétaires administratifs	5
	13
Filière médico-sociale	
Assistants de service social	0
Infirmiers	4
	4
Total	17

► Source : Service de gestion individuelle et collective des personnels d'encadrement et ATSS.

3.5 Dispositif des postes adaptés et des allègements de service

Conformément au décret 2007-632 du 27 avril 2007 relatif à l'adaptation du poste de travail de certains personnels enseignants et personnels d'éducation, l'affectation en poste adapté est une période transitoire qui s'adresse à un personnel dont l'état de santé est altéré mais ayant la capacité d'exercer une activité professionnelle. Le point d'entrée est l'état de santé de la personne.

L'allègement de service est une mesure exceptionnelle qui permet au personnel enseignant de se maintenir en activité sur un temps de travail réduit avec une rémunération à temps complet. Au titre du maintien dans l'emploi, il constitue une aide pour reprendre progressivement ses fonctions après une période de maladie ou d'affectation en poste adapté. L'allègement de service permet également de soutenir momentanément un personnel confronté à des difficultés de santé et/ou en situation de handicap.

3.5.1 Enseignants du 1^{er} degré

Tableau 3.5.1 – Historique du nombre de PALD et PACD des personnels enseignants du 1^{er} degré

Type de poste par département	2018-2019	2019-2020	2020-2021	
Postes adaptés de courte durée (PACD)	Nombre de demandes	25	25	22
	Nombre total de PACD accordés	15	15	15
Postes adaptés de longue durée (PALD)	Nombre de 1 ^{ères} demandes	6	2	9
	Nombre de demande de renouvellement	1	1	2
	Nombre de 1 ^{ères} demandes accordées	3	0	2
	Nombre de renouvellements accordés	1	1	1
	Nombre d'agents maintenus	7	9	6
	Nombre total de PALD accordés	11	10	9
Supports transformés en allègements de service	3	4	6	
Postes occupés au titre du dispositif de réemploi	2	2	2	
Total des postes adaptés	31	31	32	

► Lecture : L'année scolaire N – N+1 correspond à l'année scolaire pour laquelle les postes adaptés ont été mis en place (les demandes ayant été formulées dans le courant de l'année scolaire précédente).

► Sources : Divisions des personnels enseignants des DSDEN06 et DSDEN83.

Tableau 3.5.2 – Historique du nombre d'allègements de services des personnels enseignants du 1^{er} degré

Allègements de service	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Attribution d'allègements de service pour les sorties de postes adaptés			
Nombre de demandes	3	4	2
Nombre de demandes satisfaites	3	(*)	1
Heures d'allègement attribuées	18,0	-	6,0
Attribution d'allègements de service (autres situations)			
Nombre de demandes	93	118	105
Nombre de demandes satisfaites	78	57	58
Heures d'allègement attribuées	468,0	342,0	348,0
Ensemble des allègements de service			
Nombre de demandes	96	122	107
Nombre de demandes satisfaites	81	57	59
Heures d'allègement attribuées	486,0	342,0	354,0
Quotité d'allègement octroyée en ETP	20,3	14,3	14,8
Part des demandes satisfaites	84,4%	46,7%	55,1%

(*) Allègements de service non utilisés, les agents concernés n'étant pas en mesure de reprendre en classe.

► Sources : Département ressources humaines de proximité, Divisions des personnels enseignants des DSDEN06 et DSDEN83.

3.5.2 Enseignants du 2nd degré et personnels d'éducation

Tableau 3.5.3 – Le dispositif des postes adaptés des enseignants du 2nd degré et des personnels d'éducation

Type de poste		2018-2019	2019-2020	2020-2021
Postes adaptés de courte durée (PACD)	Nombre de demandes	10	13	18
	Nombre total de PACD accordés	5	7	10
Postes adaptés de longue durée (PALD)	Nombre de 1 ^{ères} demandes	4	6	2
	Nombre de demande de renouvellement	2	4	5
	Nombre de 1 ^{ères} demandes accordées	1	1	0
	Nombre de renouvellements accordés	2	4	4
	Nombre d'agents maintenus	16	14	10
	Nombre total de PALD accordés	19	19	14
Supports transformés en allègements de service		19	17	20
Postes occupés au titre du dispositif de réemploi		4	4	3
Total des postes adaptés		47	47	47

► Source : Département ressources humaines de proximité.

Le dispositif des postes adaptés permet à une majorité de bénéficiaires de PACD de se maintenir dans une fonction d'enseignement grâce à une période transitoire d'accompagnement renforcé pour changer de discipline ou de corps et d'intégration des contraintes liées à la situation de santé. L'augmentation des possibilités d'allègement de service traduit la volonté académique de soutenir les enseignants dans la poursuite de leur mission d'enseignement malgré les contraintes de santé.

Tableau 3.5.4 – Les allègements de services des enseignants du 2nd degré et des personnels d'éducation

Allègements de service		2018-2019	2019-2020	2020-2021
Attribution d'allègements de service pour les sorties de postes adaptés				
Nombre de demandes		1	1	10
Nombre de demandes satisfaites		1	1	4
	<i>Heures d'allègement attribuées</i>	3,0	3,0	12,0
Attribution d'allègements de service (autres situations)				
Nombre de demandes		187	200	188
Nombre de demandes satisfaites		157	148	160
	<i>Heures d'allègement attribuées</i>	429,0	393,0	482,0
Ensemble des allègements de service				
Nombre de demandes		188	201	198
Nombre de demandes satisfaites		158	149	164
	<i>Heures d'allègement attribuées</i>	432,0	396,0	494,0
	<i>Quotité d'allègement octroyée en ETP</i>	24	22	27,4
	<i>Part des demandes satisfaites</i>	84,0%	74,1%	82,8%

► Source : Département ressources humaines de proximité.

3.6 Politique de prévention des risques professionnels

Dans un objectif de protection et d'amélioration du bien-être de ses agents, l'académie de Nice déploie depuis plusieurs années une politique de santé, sécurité et qualité de vie au travail (QVT), intégrant ces valeurs comme un levier de performance du service public.

Prévenir et évaluer les risques professionnels, contrôler le respect des règles statutaires en matière de code du travail, accompagner les agents confrontés à des difficultés personnelles, animer et coordonner le réseau des assistants et conseillers de prévention, assister les chefs d'établissement dans la mise en place des divers documents obligatoires, développer des projets améliorant la qualité de vie au travail ; telles sont quelques-unes des missions confiées à la mission santé et sécurité au travail de l'académie de Nice, dont le fonctionnement et les acteurs sont décrits dans le décret n°82-453 du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène et à la sécurité au travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique.

En plus des acteurs occupant les fonctions décrites dans le décret précité, le réseau prévention de l'académie de Nice est constitué de plusieurs professionnels, rattachés à différents services ou départements des services académiques, œuvrant dans un même objectif de prévention et de qualité de vie au travail.

La formalisation et l'animation d'un réseau d'acteurs dédiés à la prévention permet une mutualisation et un partage de compétences et d'informations en matière de santé et de sécurité au travail, afin d'offrir au personnel un accompagnement optimal et la mise en place de projets transversaux.

L'année scolaire 2020-2021 a été marquée, comme l'année précédente, par la crise sanitaire de la COVID-19, avec la mise en place de protocoles sanitaires spécifiques et évolutifs.

3.6.1 Prévention des risques professionnels et amélioration des conditions de travail

L'organisation académique a pour objectif de développer des actions de prévention, d'information et de formation au travers d'un véritable réseau regroupant tous les acteurs de la prévention. Ce réseau académique échange et travaille sous la coordination du secrétaire général adjoint - Directeur des Ressources Humaines (SGA-DRH) et plus particulièrement de la chargée des conditions et de la qualité de vie au travail (CQVT), travaillant au sein de la Direction des ressources Humaines de Proximité (DRHP).

Ce réseau académique est composé principalement :

- de la **mission Santé et Sécurité au Travail**, en charge de :
 - prévenir et évaluer les risques auxquels sont soumis les personnels et les usagers de l'académie de Nice,
 - relayer les programmes annuels de prévention nationaux et académiques en matière de Santé et de Sécurité au Travail,
 - animer et coordonner le réseau des Assistants et Conseillers de Prévention de l'académie (départementaux, d'établissement, de circonscription),
 - contrôler le respect des règles statutaires en matière de code du travail, assister et conseiller les chefs d'établissement dans la mise en place des divers documents obligatoires (DUER, PPMS, etc.).

Cette cellule du rectorat est composée du conseiller de prévention académique, d'une coordonnatrice académique IPCS, de deux coordonnateurs départementaux IPCS, d'un coordonnateur académique risques majeurs et d'une inspectrice santé, sécurité au travail.

- du **service de santé des personnels** intervenant pour toutes les catégories de personnels de l'Éducation nationale dès lors que l'état de santé et l'activité professionnelle de ces personnels sont en cause. Interlocuteurs des personnels et conseillers de l'administration, les médecins du service interviennent dans la gestion des personnels à besoins particuliers, soit à la demande de l'administration, soit des personnels eux-mêmes. En 2020-2021, l'académie disposait de deux postes de médecins de prévention (un par département). L'académie dispose également d'un médecin - conseiller technique et d'une infirmière - conseillère technique.
- de la **psychologue** du département RH de proximité contribuant à l'élaboration et à la mise en œuvre d'actions préventives, curatives et de recherche dans le cadre du plan de prévention sur les RPS. Elle peut intervenir en établissement dans le cadre de l'animation d'un groupe de parole.

- de la **correspondante handicap académique** qui organise et met en œuvre des plans d'actions pour l'insertion professionnelle des personnels en situation de handicap.
- d'**assistants sociaux** intervenant directement à la demande des personnels eux-mêmes, des chefs de service ou d'établissement et des services de gestion des personnels.

Par ailleurs, plusieurs acteurs assurent la mise en œuvre au sein des établissements, écoles et services, les mesures de protection de la santé, de la sécurité et l'amélioration des conditions de travail des agents :

- **Les chefs d'établissement ou de service** chargés de veiller à la sécurité et à la protection de la santé des agents placés sous leur autorité.
- **Le réseau des conseillers et assistants de prévention** destiné à :
 - assister et conseiller les chefs d'établissement et de service dans la mise en œuvre des règles d'hygiène, de santé et de sécurité au travail,
 - relayer les programmes annuels de prévention académique et départementaux,
 - contribuer aux travaux du comité hygiène, sécurité et conditions de travail.

Il est constitué en 2020-2021 de 2 conseillers de prévention départementaux, 40 assistants de prévention de circonscription (pour 36 circonscriptions), 227 assistants de prévention d'établissement et 12 conseillers de prévention d'établissement.

3.6.1.1 Visites médicales des personnels

Tableau 3.6.1 – Répartition des visites médicales par typologie

Typologie	2018-2019	2019-2020	2020-2021	Évolution 2020-2021 / 2019-2020
Surveillance médicale particulière	157	41	250	+509,8%
Autres types de visites médicales	956	1 070	1 835	+71,5%
Total de visites médicales^(*)	1 113	1 111	2 085	+87,7%

(*) Dont visites quinquennales, demandes d'aménagements des postes de travail, examen médical dans le cadre d'une mutation, difficultés professionnelles, exposition à des risques particuliers (TMS, CMR et RPS).

► Sources : Service de santé des personnels ; Département ressources humaines de proximité.

Le nombre total de visites médicales est en forte augmentation par rapport à l'année précédente (+87,7% soit 974 visites de plus), en raison de la crise sanitaire liée à la COVID-19.

Tableau 3.6.2 – Répartition des visites médicales par origine de la demande

Origine de la demande	2018-2019		2019-2020		2020-2021		Évolution 2020-2021 / 2019-2020
	Nombre de visites	En %	Nombre de visites	En %	Nombre de visites	En %	
A la demande de l'intéressé	680	61,1%	706	63,5%	1 373	65,9%	+94,5%
A la demande de l'administration ou du médecin de prévention	433	38,9%	405	36,5%	712	34,1%	+75,8%
Total de visites médicales^(*)	1 113	100,0%	1 111	100,0%	2 085	100,0%	+87,7%

(*) Dont visites quinquennales, demandes d'aménagements des postes de travail, examen médical dans le cadre d'une mutation, difficultés professionnelles, exposition à des risques particuliers (TMS, CMR et RPS).

► Sources : Service de santé des personnels ; Département ressources humaines de proximité.

En 2020-2021, le nombre de visites médicales réalisées à la demande de l'intéressé double pratiquement par rapport à 2019-2020 (+94,5%) et le nombre de visites faites à la demande de l'administration progresse de 75,8%.

Tableau 3.6.3 – Nombre d'agents et nombre de visites concernés par la surveillance médicale particulière (SMP)

Situation des agents	2018-2019	2019-2020	2020-2021	Évolution 2020-2021 / 2019-2020
Agents en situation de handicap	937	1 080	1 193	+113
Femmes enceintes	660	758	706	-52
Agents réintégré après un CLM, CLD	206	251	256	+5
Victimes d'un accident de service ou de trajet	509	429	497	+68
Victimes de pathologies d'origine professionnelle	3	4	7	+3
Population totale concernée par la SMP	2 315	2 522	2 659	+137
Visites effectuées	157	41	250	+209
Part des visites effectuées	6,8%	1,6%	9,4%	-

► Sources : ANAGRAM, EPP; Service de santé des personnels; Département ressources humaines de proximité.

Le nombre visites comptabilisées au titre de la surveillance médicale particulière (SMP) augmente du fait des conditions sanitaires.

3.6.1.2 Autres activités relevant de la médecine de prévention

Tableau 3.6.4 – Évolution des activités de conseil auprès de l'administration

Activités	2018-2019	2019-2020	2020-2021	Évolution 2020-2021 / 2019-2020
Nombre d'aménagement de poste	267	618	576	-42
Rapports réalisés dans le cadre du comité médical	26	5	7	+2
Rapports réalisés dans le cadre de la commission de réforme	0	1	7	+6
Avis sur dossiers d'agents relevant d'une inaptitude médicale	3	3	10	+7
Examens des situations médicales dans le cadre des mutations	434	331	398	+67
Examens des demandes d'affectation sur PACD et PALD	44	8	46	+38

► Sources : Service de santé des personnels; Département ressources humaines de proximité.

Le nombre d'aménagements de poste diminue cette année de 6,8% et les demandes de mutation augmentent de 20,2%.

Concernant les demandes d'affectation sur postes adaptés, l'année 2020-2021 présente un nombre d'examens en forte hausse par rapport à l'année antérieure mais similaire à celui de l'année 2018-2019.

3.6.2 Accidents de travail

Les données relatives aux accidents de travail concernent dans cette section l'ensemble des personnels de l'académie de Nice à l'exception des personnels non-titulaires.

3.6.2.1 Évolution constatée des accidents de travail ou de service et des accidents de trajet

Tableau 3.6.5 – Évolution du nombre d'accidents de travail ou de service et du nombre d'accidents de trajet

Type d'accidents	2018-2019	2019-2020	2020-2021	Évolution 2020-2021 / 2019-2020
Accidents de travail ou de service	379	330	378	+14,5%
Accidents de trajet	130	99	119	+20,2%
Total	509	429	497	+15,9%

► Source : ANAGRAM.

En 2020-2021, 497 agents, soit 1,9% de l'ensemble des personnels titulaires de l'académie, ont eu un accident de travail (accident de service ou accident de trajet).

Le nombre total d'accidents du travail est en augmentation de 15,9% par rapport à l'année 2019-2020 et retrouve le niveau observé avant la crise sanitaire (2018-2019). La baisse du nombre d'accidents de service ou de trajet qui avait été observée en 2019-2020 pouvait s'expliquer par les périodes de confinement liées à la crise sanitaire, ayant entraîné la mise en œuvre massive du travail à distance.

La répartition par type d'accident est similaire à celle des deux années précédentes, avec 76,1% d'accidents sur le lieu de travail et 23,9% d'accidents de trajet.

3.6.2.2 Répartition par type de personnels

Tableau 3.6.6 – Évolution du nombre d'accidents de travail par type de personnels

Type d'accidents	2018-2019	2019-2020	2020-2021	Évolution 2020-2021 / 2019-2020	
Personnels enseignants					
Enseignants du 1 ^{er} degré	Accidents de travail ou de service	163	121	159	+31,4%
	Accidents de trajet	52	39	45	+15,4%
		215	160	204	+27,5%
Enseignants du 2 nd degré	Accidents de travail ou de service	172	153	167	+9,2%
	Accidents de trajet	60	41	50	+22,0%
		232	194	217	+11,9%
Ensemble	Accidents de travail ou de service	335	274	326	+19,0%
	Accidents de trajet	112	80	95	+18,8%
		447	354	421	+18,9%
Personnels non-enseignants					
Ensemble	Accidents de travail ou de service	44	56	52	-7,1%
	Accidents de trajet	18	19	24	+26,3%
		62	75	76	+1,3%
Ensemble des personnels		509	429	497	+15,9%
	dont accidents de travail ou de service	379	330	378	+14,5%
	dont accidents de trajet	130	99	119	+20,2%

► Source : ANAGRAM.

Les accidents de service progressent de 14,5% par rapport à l'année 2019-2020 (+48). Les accidents de trajet augmentent également avec 20 accidents déclarés en plus, soit une hausse de 20,2%.

Les personnels enseignants ont déclaré 326 accidents de service et 95 accidents de trajet, soit 84,7% de la totalité des accidents reconnus en 2020-2021 (+2,2 points par rapport à l'année précédente); 43,7% de ces accidents ont été déclarés par les enseignants du 2nd degré (en baisse de 1,5 point) et 41,0% par les enseignants du 1^{er} degré (soit une hausse de 3,7 points). 59 accidents de service sont déclarés par les professeurs d'EPS (contre 44 déclarés l'année précédente).

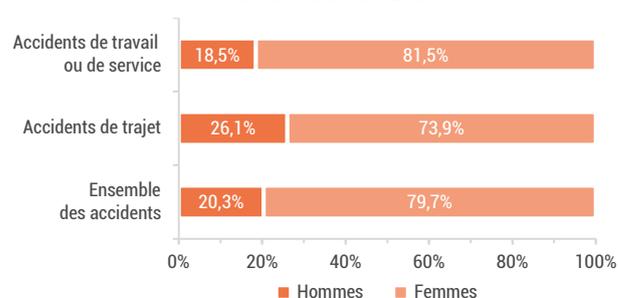
Pour les personnels non-enseignants, le nombre de déclarations d'accidents reste globalement stable (-4 accidents de travail ou de service et +5 accidents de trajet).

La part des femmes parmi les agents ayant eu un accident de travail s'élève globalement à 79,7%, soit 6,9 points de plus que la part des femmes parmi l'ensemble des personnels titulaires de l'académie en 2020-2021 (72,8%).

Pour les accidents de travail ou de service, la part des femmes est de 81,5%.

Pour les accidents de trajet, la part des femmes atteint 73,9%.

Figure 3.6.1 – Part des femmes en fonction des différents types d'accident en 2019-2020



► Source : Département ressources humaines de proximité.

3.6.2.3 Nombre de jours d'arrêt

Tableau 3.6.7 – Évolution du nombre de jours d'arrêt par département

Type d'accidents	2018-2019	2019-2020	2020-2021	Évolution 2020-2021 / 2019-2020
Alpes-Maritimes				
Accidents de travail ou de service	2 433	3 382	3 764	+11,3%
Accidents de trajet	1 755	1 187	1 775	+49,5%
	4 188	4 569	5 539	+21,2%
Var				
Accidents de travail ou de service	3 254	3 937	3 635	-7,7%
Accidents de trajet	1 751	1 407	733	-47,9%
	5 005	5 344	4 368	-18,3%
Ensemble de l'académie				
Accidents de travail ou de service	5 687	7 319	7 399	+1,1%
Accidents de trajet	3 506	2 594	2 508	-3,3%
	9 193	9 913	9 907	-0,1%

► Source : ANAGRAM.

En 2020-2021, le nombre d'événements déclarés avec au moins un jour d'arrêt s'élève à 275, en hausse de 5,0% par rapport à l'année dernière. Ces accidents (soit 55,3% de l'ensemble des accidents) ont généré au total 9 907 jours d'arrêt de travail (6 jours de moins que l'année précédente) :

- les accidents de service ont généré 7 399 jours d'arrêt de travail au total, soit une augmentation de 1,1% par rapport à l'année précédente,
- les accidents de trajet ont généré, quant à eux, 2 508 jours d'arrêt de travail, soit une diminution de 3,3% par rapport à l'année 2019-2020.

Les données académiques masquent des disparités entre les départements : le nombre de jours d'arrêt progresse dans les Alpes-Maritimes alors qu'il diminue dans le Var, quel que soit le type d'accidents.

Tableau 3.6.8 – Évolution de la durée moyenne des arrêts de travail (en jours) par département

Type d'accidents	2018-2019	2019-2020	2020-2021	Évolution 2020-2021 / 2019-2020
Alpes-Maritimes				
Accidents de travail ou de service	12,5	20,3	18,5	-1,8
Accidents de trajet	21,4	18,8	23,4	+4,6
	15,1	19,9	19,8	-0,1
Var				
Accidents de travail ou de service	17,7	24,2	20,9	-3,3
Accidents de trajet	36,5	39,1	17,0	-22,1
	21,6	26,9	20,1	-6,8
Ensemble de l'académie				
Accidents de travail ou de service	15,0	22,2	19,6	-2,6
Accidents de trajet	27,0	26,2	21,1	-5,1
	18,1	23,1	19,9	-3,2

► Source : ANAGRAM.

Globalement, la durée moyenne d'interruption temporaire de travail (ITT) a diminué passant de 23,1 jours en 2019-2020 à 19,9 jours en 2020-2021.

Si l'on considère uniquement les arrêts qui ont généré au moins 1 jour d'arrêt de travail, la durée moyenne d'ITT atteint 36,0 jours d'arrêt (soit 1,8 jours de moins que l'année précédente).

Les accidents de service ont donné lieu à une durée moyenne d'interruption temporaire de travail de 19,6 jours, soit 2,6 jours de moins en moyenne par rapport à 2019-2020 ; 45,8% de ces accidents n'ont généré aucun jour d'arrêt alors que 15,1% se sont soldés par un arrêt de travail supérieur à un mois.

Les accidents de trajet ont, quant à eux, généré une durée moyenne d'interruption temporaire de travail de 21,1 jours, soit un résultat en baisse de 5,1 jours en moyenne par rapport à l'année précédente ; 41,2% de ces événements n'ont généré aucun jour d'arrêt de travail alors que 20,2% d'entre eux se sont soldés par un arrêt supérieur à un mois.

Par rapport à 2019-2020, la durée moyenne des arrêts de travail diminue dans les deux départements à l'exception des accidents de trajet des Alpes-Maritimes (+4,6 jours). La baisse la plus forte est observée pour les accidents de trajet dans le Var (-22,1 jours).

3.6.3 Violences et incivilités envers les personnels dans le cadre de leurs fonctions

Les dispositifs académiques de soutien et d'accompagnement ainsi que la politique de signalement des événements dans l'application nationale « fait établissement » sont largement connus des équipes de direction des 1^{er} et 2nd degrés ainsi que des directeurs d'école et participent au déploiement de la prévention tertiaire des risques psychosociaux (RPS).

Chaque fait de violence déclaré fait l'objet d'un échange direct entre le pôle RH et le chef d'établissement ou l'IEN, afin d'apporter le soutien et les conseils nécessaires au personnel victime, mais également au responsable hiérarchique. Il paraît important de préciser que les violences verbales recourent à la fois les violences orales mais aussi écrites (lettres, rapports, mails, commentaires internet, atteinte à l'image, usurpation d'identité...). En effet, avec le développement des réseaux sociaux et de la communication internet, on observe une augmentation de ce type de violences, bien que restant marginales comparativement aux violences directes dans l'exercice des fonctions.

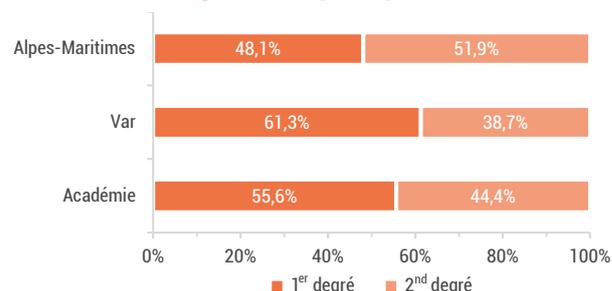
Tableau 3.6.9 – Évolution du nombre de violences et d'incivilités

Type de violences	2018-2019	2019-2020	2020-2021	Évolution 2020-2021 / 2019-2020
Violences physiques/verbales	69	87	60	-27
Violences verbales	296	231	330	+99
Violences physiques	78	98	26	-72
Autres (vol d'effet personnel, détérioration de bien...)	6	14	45	+31
Ensemble des événements recensés	449	430	461	+31
Événements traités mais non-recensés dans le Var	-	-	189	-
Total	449	430	650	+220

Nota bene : 189 faits établissements du 1^{er} degré pour le département du Var ont été traités mais non recensés lors de la période allant de novembre 2020 à mai 2021; le poste de la personne responsable du recensement n'étant pas pourvu.

► Source : Département ressources humaines de proximité.

Figure 3.6.2 – Répartition des violences et incivilités par degré d'enseignement et par département



► Source : Département ressources humaines de proximité.

Le nombre de déclarations est en forte augmentation par rapport à l'année précédente (+51,2%) avec 650 faits traités dans l'académie en 2020-2021.

Plus de la moitié des déclarations traitées concerne le 1^{er} degré avec 350 déclarations (en hausse de 75,9% par rapport à l'année précédente). Le nombre de déclarations dans le 2nd degré est également en augmentation (300 déclarations, soit une hausse de 24,5%).

Tableau 3.6.10 – Causes des actes de violences externes parmi les événements recensés

Auteurs de violences externes	Établissements du 1 ^{er} degré		Établissements du 2 nd degré		Services déconcentrés		Tout type d'établissement	
	Nombre de violences et incivilités	En %	Nombre de violences et incivilités	En %	Nombre de violences et incivilités	En %	Nombre de violences et incivilités	En %
Parents	95	62,5%	103	37,9%	0	-	198	46,7%
Élèves	41	27,0%	127	46,7%	0	-	168	39,6%
Autres ^(*)	16	10,5%	42	15,4%	0	-	58	13,7%
Total	152	100,0%	272	100,0%	0	-	424	100,0%

(*) Autres : Personnes extérieures à l'établissement et sans lien avec les élèves.

► Source : Département ressources humaines de proximité.

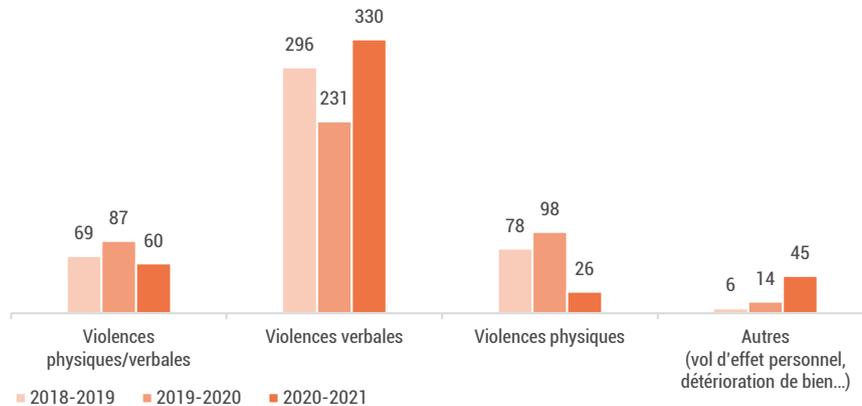
Parmi l'ensemble des violences, les violences externes (parents, élèves, etc.) sont très majoritairement représentées, avec 424 déclarations sur 461 événements recensés (soit 92,0%, en hausse de 17,3 points par rapport à l'année précédente). Le 1^{er} degré compte 152 signalements (+61,7% par rapport à l'année précédente) contre 272 dans le 2nd degré (+19,8%).

Dans le 1^{er} degré, comme l'année précédente, les parents sont la principale cause de ces actes de violences avec 62,5% des faits déclarés et recensés (en baisse de 20,5 points par rapport à l'année précédente).

Dans le 2nd degré, les élèves sont la cause principale d'événements avec 46,7% des faits déclarés (en baisse de 15,4 points par rapport à 2019-2020). Les agressions verbales et/ou physiques des parents d'élèves sont en augmentation en 2020-2021 et représentent 37,9% contre 30,4% l'année précédente.

En 2020-2021, le nombre de violences internes est en nette diminution. On en dénombre 37 contre 109 l'année précédente.

Figure 3.6.3 – Comparatif des violences et incivilités internes et externes parmi les événements recensés

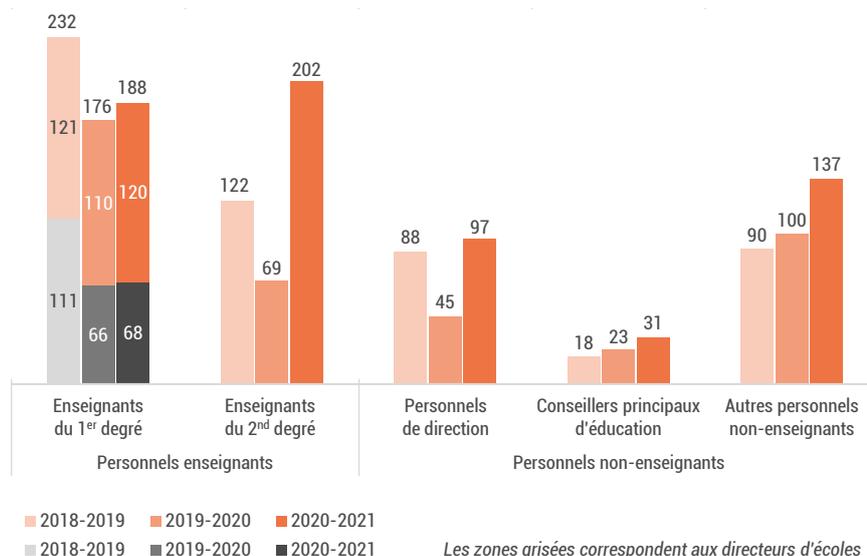


► Source : Département ressources humaines de proximité.

Par rapport à l'année 2019-2020, la répartition des différents types de violences évolue :

- Les violences verbales restent très largement majoritaires avec 330 déclarations, soit 71,6% de l'ensemble des déclarations recensées; elles sont en forte augmentation par rapport à l'année précédente (+17,9 points).
- Les déclarations de violences physiques et verbales sont en diminution avec 60 faits déclarés au lieu de 87, soit 30,1% de moins; ce type de violences représente 13,0% du total des déclarations recensées contre 20,2% en 2019-2020 (-7,2 points).
- Les violences physiques chutent avec 82 événements déclarés de moins, représentant 5,6% des déclarations recensées contre 22,8% en 2019-2020 (-17,2 points).
- Les faits « autres » (vol, détérioration de bien...) sont en revanche en forte hausse (+221,4%, soit +31 faits) et représentent 9,8% des événements recensés.

Figure 3.6.4 – Répartition par type de personnels du nombre de violences et incivilités internes et externes parmi les événements recensés



► Source : Département ressources humaines de proximité.

Dans l'académie, 655 personnes ont déclaré des faits de violences ou d'incivilités en 2020-2021, soit une augmentation globale de 58,6% par rapport à l'année précédente :

- Pour les personnels du 1^{er} degré (directeurs des écoles et professeurs des écoles), le nombre de déclarations augmente (+6,8%, soit un total de 188 agents impactés). Le corps enseignant du 1^{er} degré représente 28,7% du total des personnels victimes de violences ou incivilités, en baisse de 13,9 points par rapport à l'année précédente. La part des déclarations des directeurs d'école parmi les déclarations des personnels du 1^{er} degré s'élève à 36,2%, en baisse de 1,3 point par rapport à l'année précédente.
- Pour les personnels du 2nd degré, le nombre de déclarations triple pratiquement, passant de 69 déclarations en 2019-2020 à 202 en 2020-2021. Le corps enseignant du 2nd degré représente ainsi 30,8% du total des personnels victimes de violences ou incivilités (contre 16,7% l'année précédente).
- Pour les personnels de direction, le nombre de déclarations double, passant de 45 déclarations en 2019-2020 à 97 en 2020-2021.
- Pour les conseillers principaux d'éducation, le nombre de déclarations est également en hausse, passant de 23 déclarations en 2019-2020 à 31 pour l'année 2020-2021 (soit +34,8%).
- Pour les autres personnels non-enseignants, le nombre de déclaration progresse, passant de 100 à 137 événements déclarés (+37,0%). Les assistants d'éducation sont les personnels les plus représentés dans cette catégorie (44,5%), suivis des accompagnants d'élèves en situation de handicap (13,1%).

La forte augmentation du nombre de personnes ayant déclaré des faits de violences ou d'incivilités peut s'expliquer soit par une augmentation de l'utilisation de l'application "fait établissement", soit par une augmentation des agressions, avec une crise sanitaire durable qui impacte les conditions de travail et l'accueil des élèves, pouvant générer des frustrations et des comportements violents de la part de parents ou des enfants.

3.6.4 Réseau de prévention d'aide et de soutien

La convention nationale, signée pour la première fois en 2003 entre le MENESR et la MGEN instituant un réseau de prévention d'aide et de soutien (PAS) a été reconduit le 6 novembre 2008, appelant à un développement et un enrichissement dans le cadre d'un partenariat renforcé.

La convention cadre signée le 14 mars 2008 entre l'académie de Nice et les sections départementales de la MGEN des Alpes-Maritimes et du Var, a instauré la mise en œuvre d'un réseau de prévention d'aide et de suivi des personnels fragilisés dans notre académie.

Ces accords locaux et les actions qui en découlent s'inscrivent pleinement dans la politique volontariste en faveur de la santé, sécurité au travail du personnel de l'académie de Nice ; ils font partie intégrante du programme annuel académique de prévention des risques professionnels dans le cadre de l'amélioration des conditions et la qualité de vie au travail.

Trois thématiques ont été définies comme prioritaires au niveau de l'académie de Nice :

- les espaces d'accueil et d'écoute (EAE),
- les groupes de parole,
- la prévention des troubles de la voix.

3.6.4.1 Espaces d'accueil et d'écoute

A travers les espaces d'accueil et d'écoute (EAE), les réseaux PAS animent un réseau de psychologues professionnels qui écoutent, accompagnent et orientent à titre individuel les personnels qui en ressentent le besoin, que ce soit pour des raisons personnelles ou professionnelles. Ce dispositif d'accompagnement des personnels en difficulté propose, aux agents qui le souhaitent, des entretiens individuels avec des psychologues, dans un lieu neutre.

Trois espaces sont disponibles pour les personnels de l'académie de Nice : un à Nice, un à Fréjus et un à La Valette ; les rendez-vous ont lieu en dehors de la sphère professionnelle et des locaux de l'Éducation nationale, la confidentialité et l'anonymat sont garantis. L'aide est ponctuelle, la mission des psychologues des EAE étant d'aider les personnes à faire le point sur leur situation et de les orienter en fonction de leurs besoins, soit auprès d'interlocuteurs de l'Éducation nationale (assistante sociale, médecin de prévention, conseiller mobilité carrière...), soit vers une prise en charge en ville ou en institution.

Depuis le 16 janvier 2017, un nouveau dispositif de prise de contact a été mis en place. Un numéro unique d'appel et une plateforme téléphonique d'écoute et d'accompagnement permet à tous les bénéficiaires de contacter des téléconseillers spécialement formés. Les personnels peuvent choisir soit de prendre un rendez-vous pour un entretien en face à face avec un psychologue dans un EAE de leur choix soit d'être directement mis en relation avec un psychologue par téléphone. L'objectif étant de renforcer le dispositif existant en proposant des services complémentaires visant à rendre plus efficiente l'organisation des entretiens proposés par les psychologues au sein des EAE et à proposer en complément une écoute psychologique par téléphone.

Tableau 3.6.11 – Évolution de l'accompagnement des personnels dans les espaces d'accueil et d'écoute

Espaces d'accueil et d'écoute	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Nombre de bénéficiaires	79	76	90
Nombre de rendez-vous par bénéficiaire	1,6	1,4	1,5
Part des femmes parmi les bénéficiaires	83,5%	81,6%	81,1%
Part des enseignants parmi les bénéficiaires	78,0%	75,0%	68,9%

► Source : Département ressources humaines de proximité.

3.6.4.2 Groupes de paroles

La mise en œuvre de groupes de parole collectifs sur des thématiques transversales vise à la prévention des risques psycho-sociaux. Ils sont activés par le Pôle RH du rectorat.

Ces groupes de parole peuvent faire suite aux entretiens individuels menés par les psychologues des espaces d'accueil et d'écoute afin de permettre une mise à distance collective des difficultés personnelles et/ou professionnelles. Ils peuvent aussi accompagner des équipes en souffrance au sein d'un établissement pour restaurer des climats de travail altérés, quelle qu'en soit la raison : conflits, événement grave traumatisant...

3.6.4.3 Prévention des troubles de la voix

Ce dispositif animé par une orthophoniste se déroule sur des séances de formation-action de 3h constituées d'une partie théorique et d'une partie atelier. Ce dispositif académique de formation, initié en 2009 dans le 1^{er} degré, a été étendu en 2016-2017 aux enseignants d'EPS du 2nd degré, suite à une réflexion menée au sein du CHSCTA.

Compte-tenu de la crise sanitaire de la COVID-19, ces formations n'ont pas eu lieu pour l'année 2020-2021.

3.7 Protection juridique

Les demandes de protection juridique et fonctionnelle sont consécutives à des atteintes aux personnes ou à leurs biens. Ce dispositif vise à protéger les personnels des attaques dans l'exercice de leurs fonctions. La protection juridique une fois octroyée permet à l'agent d'être dispensé de frais d'honoraires d'avocat pris en charge par l'administration, lorsque le personnel souhaite agir en justice. Les demandes de protection fonctionnelle n'aboutissent pas systématiquement à l'octroi de la protection juridique car d'autres mesures sont parfois privilégiées au vu de l'analyse de la situation (exercice du pouvoir disciplinaire, médiation etc). L'octroi de la protection juridique est très généralement associé à d'autres mesures de protection fonctionnelle. Dans certains cas, les demandes n'entrent pas dans le champ prévu par la loi ou les faits ne sont pas établis.

Tableau 3.7.1 – Évolution du dispositif de prise en charge de la protection juridique

Catégorie	2018-2019			2019-2020			2020-2021		
	Demandes	Acceptées	Part en %	Demandes	Acceptées	Part en %	Demandes	Acceptées	Part en %
Atteintes aux personnes	68	44	64,7%	47	36	76,6%	98	83	84,7%
Atteintes aux biens	10	8	80,0%	10	6	60,0%	6	3	50,0%
Total	78	52	66,7%	57	42	73,7%	104	86	82,7%

► Source : Département ressources humaines de proximité.

Le nombre de demandes de protection juridique progresse fortement de 82,5% par rapport à l'année précédente. Cette forte augmentation des demandes est à mettre en relation notamment avec le fait que les dispositifs d'accompagnement sont davantage connus.

82,7% des demandes sont accordées (soit +9,0 points par rapport à 2019-2020).

4 Action sociale

4.1 Service social en faveur des personnels	201
4.1.1 Présentation du service social en faveur des personnels	201
4.1.2 Rôle et fonctions des assistants de service social en faveur des personnels	201
4.1.3 Caractéristiques des personnes reçues	201
4.1.4 Motifs d'intervention du service social en faveur des personnels	201
4.2 Crédits et prestations	203
4.2.1 Crédits octroyés à l'action sociale	203
4.2.2 Prestations interministérielles PIM	203
4.2.3 Aide sociale d'initiative académique ASIA	204
4.2.4 Prestations académiques hors titre 2	206
4.2.5 Secours et prêts	206

Chiffres-clés 2020-2021

Service social en faveur des personnels

- ✓ 36,4% des demandes d'interventions du service social portent sur la sphère sociale et familiale
- ✓ Quel que soit le motif de la demande :
 - 72,2% des interventions sont faites auprès des personnels enseignants
 - 25,1% auprès des personnels non-enseignants
 - 2,7% auprès des retraités

Prestations d'action sociale

- ✓ Sur l'ensemble des dépenses de l'action sociale :
 - 40,6% des dépenses au titre des prestations interministérielles (PIM)
 - 26,0% des dépenses au titre de l'aide sociale d'initiative académique (ASIA)
 - 11,1% des dépenses au titre des prestations académiques hors titre 2
 - 22,3% des dépenses au titre des secours et prêts

Synthèse

En 2021, les crédits octroyés à l'action sociale, BOP 0214 et BOP 0139 confondus, s'élèvent à 796 473 € en augmentation de 6,1%.

Les dépenses réalisées au titre des prestations interministérielles (PIM) s'élèvent à 306 604 € et concernent 225 agents alors que celles pour l'aide sociale d'initiative académique (ASIA) sont de 196 207 € et concernent 1 736 agents.

Les dépenses relatives aux prestations académiques hors titre 2 sont de 83 812 €, en hausse de 0,5%.

Les dépenses de secours accordées sont de 155 583 €, soit une hausse de 6,2% par rapport à 2020 et sont versées à 179 bénéficiaires, soit 37 de plus. Le montant moyen des secours s'élève à 869 €.

Les dépenses relatives aux prêts s'élèvent à 13 060 €, en hausse de 29,4% par rapport à 2020 et concernent 18 bénéficiaires. Le montant moyen des prêts s'élève à 726 €.

Pour le BOP 0214, le budget académique en 2021 s'élève à 761 555 € en augmentation de 6,4%. Les dépenses PIM de 294 109 €, concernant essentiellement des prestations pour enfants en situation de handicap, augmentent de 11,1% par rapport à 2020 et les dépenses ASIA de 190 069 € sont en hausse de 1,7%.

Pour le BOP 0139, le budget académique en 2021 reste stable par rapport à l'année précédente et s'élève à 34 918 €. Les dépenses PIM de 12 494 € sont en diminution de 21,4% par rapport à 2020 et les dépenses ASIA de 6 138 € baissent de 18,2%.

Dans le cadre de la mise en œuvre d'une approche globalisée des ressources humaines, les questions relatives à l'action sociale sont pleinement intégrées dans la politique académique de GRH pilotée par le Secrétaire général adjoint – Directeur des Ressources Humaines. Ainsi, l'action du service social en faveur des personnels, service social du travail, s'inscrit spécifiquement dans l'accompagnement des personnels à besoins particuliers.

4.1 Service social en faveur des personnels

4.1.1 Présentation du service social en faveur des personnels

- 5 assistantes de service social diplômées d'Etat, déployées sur l'académie à raison de 2,5 ETP pour chaque département (postes implantés dans les directions des services départementaux de l'Éducation nationale et au rectorat).
- Intervention en direction des enseignants des 1^{er} et 2nd degrés des secteurs public ou privé sous contrat, des personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé, qu'ils soient titulaires, stagiaires ou contractuels de droit public, retraités, ainsi que du conjoint et des enfants d'un personnel décédé.

4.1.2 Rôle et fonctions des assistants de service social en faveur des personnels

Défini par la circulaire n°91-248 du 11 septembre 1991, le rôle s'exerce dans trois grands domaines :

- L'aide et les conseils aux personnels : de par sa formation, l'assistante sociale exerce une approche pluridimensionnelle des problèmes posés et ainsi peut proposer différents axes de réflexion et d'orientation. Elle contribue à trouver des points de convergence entre les aspirations des personnels et les exigences de l'institution.
- La participation à la politique sociale de l'administration : l'assistante sociale travaille avec l'ensemble des partenaires institutionnels pour un mieux-être des personnels.
- L'action sociale : l'assistante sociale, informe les personnels sur les aides ministérielles et interministérielles existantes et participe à la réflexion sur l'évolution possible de prestations académiques en fonction des besoins évoqués.

Soumises au secret professionnel, les assistantes sociales accompagnent les personnels dans le respect de leur vie privée.

4.1.3 Caractéristiques des personnes reçues

Les personnels rencontrés sont à 72,2% des enseignants titulaires. Parmi les personnels contractuels, les accompagnants d'élèves en situation de handicap et les assistants d'éducation sont les plus représentés.

Dans tous les corps de métiers, la représentation féminine est majoritaire. Les personnels en poste représentent près de 60% et les personnels en situation de maladie 40%.

La santé est un facteur fragilisant qui impacte l'ensemble de la dynamique personnelle et professionnelle des personnels.

4.1.4 Motifs d'intervention du service social en faveur des personnels

Les assistantes sociales sont sollicitées dans différents domaines du quotidien du professionnel :

- **Domaine économique** : conseil, orientation vers l'aide à la gestion budgétaire, accès aux aides financières, dossiers de surendettement.
- **Domaine familial et social** : problématique du logement, accompagnement et orientation lors des accidents de la vie et les conséquences sur la dynamique professionnelle et familiale.
- **Domaine professionnel** : conseil, orientation, médiation, soutien notamment lors des demandes de mouvement.
- **Domaine santé et handicap** : conseil, orientation, partenariat pour l'accès aux droits et soutien au personnel ainsi que sa famille si nécessaire.
- **Informations sur l'accès aux droits administratifs** : cela concerne toutes les démarches des droits communs et spécifiques à notre institution.

Figure 4.1.1 – Statut des personnes reçues

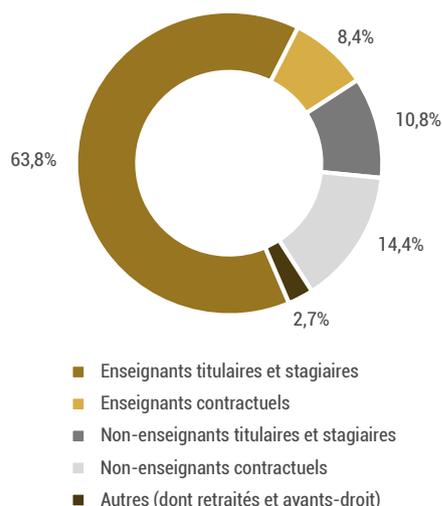
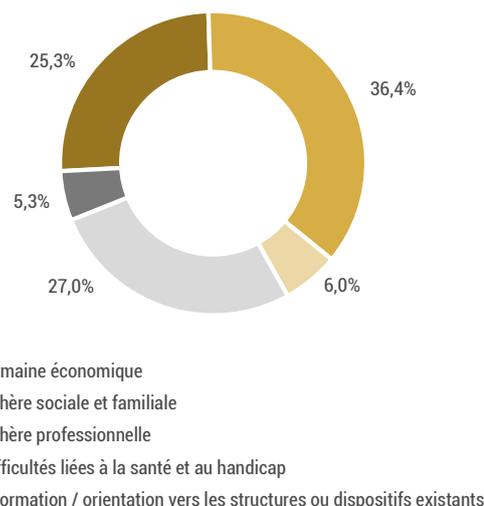


Figure 4.1.2 – Motifs d'intervention



► Source : Service social en faveur des personnels.

► Source : Service social en faveur des personnels.

Tableau 4.1.1 – Évolution des motifs d'intervention

Motifs d'intervention	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Domaine économique	36,9%	26,7%	25,3%
Sphère sociale et familiale	24,4%	21,7%	36,4%
Sphère professionnelle	15,2%	19,2%	6,0%
Difficultés liées à la santé et au handicap	15,8%	17,5%	27,0%
Information / orientation vers les structures ou dispositifs existants	7,7%	14,9%	5,3%
Total	100,0%	100,0%	100,0%

► Source : Service social en faveur des personnels.

En 2020-2021, les problématiques liées à la sphère sociale et familiale ont fortement progressé et constituent le principal motif de demande auprès du service social.

La part des interventions relatives aux difficultés liées à la santé et au handicap augmente également ; elle passe de 17,5% en 2019-2020 à 27,0% en 2020-2021.

A l'inverse, les parts des interventions relatives à la sphère professionnelle et à l'information / orientation vers les structures ou dispositifs existants baissent respectivement de 13,2 points et 9,6 points.

4.2 Crédits et prestations

En raison de la crise sanitaire relative à la COVID-19, des variations sur les crédits et prestations entre les années 2019, 2020 et 2021 peuvent apparaître.

4.2.1 Crédits octroyés à l'action sociale

Tableau 4.2.1 – Évolution des crédits ouverts au titre de l'action sociale

BOP	2019	2020	2021	Évolution 2021/2020
BOP 0214				
Titre 2	663 445,3 €	592 176,5 €	634 560,7 €	+7,2%
Hors titre 2	98 534,5 €	123 390,4 €	126 994,2 €	+2,9%
	761 979,8 €	715 566,9 €	761 554,9 €	+6,4%
BOP 0139				
Titre 2	25 979,5 €	34 918,0 €	34 918,0 €	0,0%
Hors titre 2	0,0 €	0,0 €	0,0 €	-
	25 979,5 €	34 918,0 €	34 918,0 €	0,0%
Ensemble des BOP				
Titre 2	689 424,8 €	627 094,5 €	669 478,7 €	+6,8%
Hors titre 2	98 534,5 €	123 390,4 €	126 994,2 €	+2,9%
Total	787 959,2 €	750 484,9 €	796 472,9 €	+6,1%

► Source : Service de la gestion des pensions, des affaires médicales et sociales.

En 2021, les crédits ouverts au titre de l'action sociale sont globalement en augmentation (+6,1% par rapport à l'année antérieure).

4.2.2 Prestations interministérielles PIM

Les prestations interministérielles PIM relèvent uniquement du titre 2.

4.2.2.1 Dépenses PIM

Tableau 4.2.2 – Évolution des dépenses PIM par type de prestation

BOP	2019	2020	2021	Évolution 2021/2020
BOP 0214				
Séjours d'enfants	12 473,7 €	13 321,7 €	5 052,4 €	-62,1%
Séjours éducatifs	573,6 €	877,3 €	64,0 €	-92,7%
Enfants en situation de handicap	280 669,6 €	250 483,8 €	288 992,9 €	+15,4%
	293 716,9 €	264 682,8 €	294 109,3 €	+11,1%
BOP 0139				
Séjours d'enfants	186,9 €	899,8 €	109,0 €	-87,9%
Séjours éducatifs	36,3 €	122,1 €	33,6 €	-72,5%
Enfants en situation de handicap	13 210,6 €	14 877,1 €	12 351,8 €	-17,0%
	13 433,8 €	15 899,0 €	12 494,4 €	-21,4%
Ensemble des BOP				
Séjours d'enfants	12 660,6 €	14 221,5 €	5 161,4 €	-63,7%
Séjours éducatifs	609,9 €	999,4 €	97,6 €	-90,2%
Enfants en situation de handicap	293 880,2 €	265 360,9 €	301 344,7 €	+13,6%
Total	307 150,6 €	280 581,8 €	306 603,7 €	+9,3%

► Source : Service de la gestion des pensions, des affaires médicales et sociales.

En 2021, la consommation des crédits est globalement en hausse; elle est cependant en baisse pour le BOP 0139. Comme les années précédentes, le premier poste de consommation, au titre des PIM, concerne les prestations en faveur des personnels ayant un ou plusieurs enfants en situation de handicap.

4.2.2.2 Bénéficiaires PIM

Tableau 4.2.3 – Évolution du nombre de bénéficiaires de PIM

BOP	2019	2020	2021	Évolution 2021/2020
BOP 0214				
Séjours d'enfants	95	105	48	-54,3%
Séjours éducatifs	24	39	2	-94,9%
Enfants en situation de handicap	175	149	164	+10,1%
Nombre de bénéficiaires	294	293	214	-27,0%
Nombre de journées subventionnées	1 895	2 186	908	-58,5%
BOP 0139				
Séjours d'enfants	2	7	2	-71,4%
Séjours éducatifs	2	4	1	-75,0%
Enfants en situation de handicap	9	10	8	-20,0%
Nombre de bénéficiaires	13	21	11	-47,6%
Nombre de journées subventionnées	45	247	26	-89,5%
Ensemble des BOP				
Séjours d'enfants	97	112	50	-55,4%
Séjours éducatifs	26	43	3	-93,0%
Enfants en situation de handicap	184	159	172	+8,2%
Nombre de bénéficiaires	307	314	225	-28,3%
Nombre de journées subventionnées	1 940	2 433	934	-61,6%

► Source : Service de la gestion des pensions, des affaires médicales et sociales.

En 2021, le nombre d'agents bénéficiaires est en baisse par rapport à l'année précédente dans les deux BOP (-27,0% pour le BOP 0214 et -47,6% pour le BOP 0139). De même, le nombre de journées subventionnées diminue par rapport à 2020 (-58,5% pour le BOP 0214 et -89,5% pour le BOP 0139).

4.2.3 Aide sociale d'initiative académique ASIA

L'aide sociale d'initiative académique ASIA relève uniquement du titre 2.

4.2.3.1 Dépenses ASIA

Tableau 4.2.4 – Évolution des dépenses ASIA par type de prestation

BOP	2019	2020	2021	Évolution 2021/2020
BOP 0214				
Logement : aide à l'installation	33 900,0 €	30 100,0 €	20 400,0 €	-32,2%
Enfance et étude : aides aux familles	169 479,3 €	150 569,3 €	166 430,9 €	+10,5%
<i>dont aide à la garderie périscolaire</i>	18 751,6 €	14 509,4 €	17 925,2 €	+23,5%
<i>dont aide aux études supérieures</i>	72 500,0 €	70 500,0 €	68 500,0 €	-2,8%
<i>dont aide à la restauration scolaire</i>	78 227,8 €	65 559,9 €	80 005,7 €	+22,0%
Aide au départ en retraite	1 313,0 €	6 284,9 €	3 238,0 €	-48,5%
	204 692,3 €	186 954,2 €	190 068,9 €	+1,7%
BOP 0139				
Logement : aide à l'installation	500,0 €	500,0 €	1 200,0 €	+140,0%
Enfance et étude : aides aux familles	10 145,7 €	7 006,6 €	4 937,9 €	-29,5%
<i>dont aide à la garderie périscolaire</i>	294,7 €	190,7 €	79,6 €	-58,3%
<i>dont aide aux études supérieures</i>	5 500,0 €	2 500,0 €	1 500,0 €	-40,0%
<i>dont aide à la restauration scolaire</i>	4 351,0 €	4 315,9 €	3 358,3 €	-22,2%
Aide au départ en retraite	-	-	-	-
	10 645,7 €	7 506,6 €	6 137,9 €	-18,2%
Ensemble des BOP				
Logement : aide à l'installation	34 400,0 €	30 600,0 €	21 600,0 €	-29,4%
Enfance et étude : aides aux familles	179 625,0 €	157 575,8 €	171 368,8 €	+8,8%
<i>dont aide à la garderie périscolaire</i>	19 046,3 €	14 700,1 €	18 004,8 €	+22,5%
<i>dont aide aux études supérieures</i>	78 000,0 €	73 000,0 €	70 000,0 €	-4,1%
<i>dont aide à la restauration scolaire</i>	82 578,7 €	69 875,8 €	83 364,0 €	+19,3%
Aide au départ en retraite	1 313,0 €	6 284,9 €	3 238,0 €	-48,5%
Total	215 338,0 €	194 460,7 €	196 206,8 €	+0,9%

► Source : Service de la gestion des pensions, des affaires médicales et sociales.

En 2021, la consommation des crédits relative aux ASIA est globalement en hausse (+0,9% par rapport à l'année précédente) avec quelques disparités entre les BOP.

4.2.3.2 Bénéficiaires ASIA

Tableau 4.2.5 – Évolution du nombre de bénéficiaires ASIA par type de prestation

BOP	2019	2020	2021	Évolution 2021/2020
BOP 0214				
Logement : aide à l'installation	57	51	34	-33,3%
Enfance et étude : aides aux familles	1 009	730	1 651	+126,2%
<i>dont aide à la garderie périscolaire</i>	303	201	489	+143,3%
<i>dont aide aux études supérieures</i>	122	114	137	+20,2%
<i>dont aide à la restauration scolaire</i>	584	415	1 025	+147,0%
Aide au départ en retraite	2	11	4	-63,6%
	1 068	792	1 689	+113,3%
BOP 0139				
Logement : aide à l'installation	1	1	2	+100,0%
Enfance et étude : aides aux familles	43	32	45	+40,6%
<i>dont aide à la garderie périscolaire</i>	9	5	4	-20,0%
<i>dont aide aux études supérieures</i>	8	5	3	-40,0%
<i>dont aide à la restauration scolaire</i>	26	22	38	+72,7%
Aide au départ en retraite	-	-	-	-
	44	33	47	+42,4%
Ensemble des BOP				
Logement : aide à l'installation	58	52	36	-30,8%
Enfance et étude : aides aux familles	1 052	762	1 696	+122,6%
<i>dont aide à la garderie périscolaire</i>	312	206	493	+139,3%
<i>dont aide aux études supérieures</i>	130	119	140	+17,6%
<i>dont aide à la restauration scolaire</i>	610	437	1 063	+143,2%
Aide au départ en retraite	2	11	4	-63,6%
Total	1 112	825	1 736	+110,4%

► Source : Service de la gestion des pensions, des affaires médicales et sociales.

En 2021, le nombre de bénéficiaires est en hausse pour les deux BOP (+113,3% pour le BOP 0214 et +42,4% pour le BOP 0139).

Tableau 4.2.6 – Évolution du nombre de bénéficiaires ASIA par catégorie de personnels

BOP	2019	2020	2021	Évolution 2021/2020
BOP 0214				
Enseignants 1 ^{er} degré	353	253	465	+83,8%
Enseignants 2 nd degré	291	184	418	+127,2%
Agents administratifs techniques sociaux et de santé	131	118	252	+113,6%
Contractuels	84	50	226	+352,0%
Assistants d'éducation	208	177	325	+83,6%
Autres (Retraités)	1	10	3	-70,0%
	1 068	792	1 689	+113,3%
BOP 0139				
Enseignants 1 ^{er} degré	9	5	15	+200,0%
Enseignants 2 nd degré	31	25	31	+24,0%
Contractuels	4	3	1	-66,7%
	44	33	47	+42,4%
Ensemble des BOP				
Enseignants 1 ^{er} degré	362	258	480	+86,0%
Enseignants 2 nd degré	322	209	449	+114,8%
Agents administratifs techniques sociaux et de santé	131	118	252	+113,6%
Contractuels	88	53	227	+328,3%
Assistants d'éducation	208	177	325	+83,6%
Autres (Retraités)	1	10	3	-70,0%
Total	1 112	825	1 736	+110,4%

► Source : Service de la gestion des pensions, des affaires médicales et sociales.

Tableau 4.2.7 – Évolution du nombre de bénéficiaires ASIA par département

BOP	2019	2020	2021	Évolution 2021/2020
BOP 0214				
Alpes-Maritimes	504	356	705	+98,0%
Var	564	436	984	+125,7%
	1068	792	1 689	+113,3%
BOP 0139				
Alpes-Maritimes	19	15	27	+80,0%
Var	25	18	20	+11,1%
	44	33	47	+42,4%
Ensemble des BOP				
Alpes-Maritimes	523	371	732	+97,3%
Var	589	454	1004	+121,1%
Total	1112	825	1736	+110,4%

► Source : Service de la gestion des pensions, des affaires médicales et sociales.

4.2.4 Prestations académiques hors titre 2

Tableau 4.2.8 – Évolution des prestations académiques hors titre 2

BOP 0214	2019	2020	2021	Évolution 2021/2020
Prestation repas des personnels	52 090,2 €	49 726,8 €	53 308,9 €	+7,2%
Dispositif d'accompagnement à la gestion budgétaire	2 655,0 €	1 255,0 €	1 750,0 €	+39,4%
Tickets CESU	38 104,3 €	25 104,4 €	24 512,1 €	-2,4%
Tickets cadeau (enfants des personnels)	5 285,0 €	6 935,5 €	3 841,2 €	-44,6%
Subvention association des personnels	400,0 €	400,0 €	400,0 €	0,0%
Total	98 534,5 €	83 421,8 €	83 812,2 €	+0,5%

► Source : Service de la gestion des pensions, des affaires médicales et sociales.

En 2021, les prestations académiques progressent de 0,5%. Les prestations repas constituent l'aide sociale principale (63,6% du budget total).

4.2.5 Secours et prêts

Le dispositif des secours à destination des agents qui ont à faire face à des difficultés passagères suite à des événements imprévus et exceptionnels résulte de la circulaire du ministère des finances 127-B2 du 13 août 1948.

Les prêts d'action sociale s'adressent aux agents qui connaissent des difficultés passagères mais dont la situation ne justifie pas l'attribution d'une aide à caractère définitif. La gestion financière des prêts a été confiée à la MGEN dans le cadre de conventions annuelles successives.

Tableau 4.2.9 – Évolution des dépenses de secours et des montants de prêts accordés

Secours et prêts	2019	2020	2021	Évolution 2021/2020
Secours				
Montant des dépenses de secours	166 936,1 €	146 539,5 €	155 582,6 €	+6,2%
Nombre de bénéficiaires	160	142	179	+26,1%
Montant moyen accordé	1 043,4 €	1 032,0 €	869,2 €	-15,8%
Prêts				
Montant des prêts accordés	10 660,0 €	10 090,0 €	13 060,0 €	+29,4%
Nombre de bénéficiaires	8	6	18	+200,0%
Montant moyen accordé	1 332,5 €	1 681,7 €	725,6 €	-56,9%
Ensemble				
Montant des dépenses de secours et des prêts accordés	177 596,1 €	156 629,5 €	168 642,6 €	+7,7%
Nombre de bénéficiaires	168	148	197	+33,1%
Montant moyen accordé	1 057,1 €	1 058,3 €	856,1 €	-19,1%

► Source : Service de la gestion des pensions, des affaires médicales et sociales.

En 2021, le nombre de bénéficiaires au titre du "Secours" progresse de 26,1% pour un montant moyen accordé en baisse (-15,8% par rapport à l'année précédente).

Le nombre de bénéficiaires de prêts triple en 2021. Le montant moyen accordé diminue cependant par rapport à l'année précédente (-56,9%).

5 Plafond d'emplois et masse salariale

5.1 Plafond d'emplois	211
5.1.1 BOP 0140 Enseignement scolaire public du 1 ^{er} degré	211
5.1.2 BOP 0141 Enseignement scolaire public du 2 nd degré	212
5.1.3 BOP 0214 Soutien de la politique de l'Éducation nationale	213
5.1.4 BOP 0230 Vie de l'élève	214
5.1.5 BOP 0139 Enseignement privé	215
5.2 Masse salariale	216
5.2.1 Dépenses de personnel	216
⇒ <i>Focus : Assistance éducative hors titre 2</i>	217
5.2.2 Rémunération des personnels titulaires	218
5.2.3 Indices de rémunération et primes des personnels titulaires	218
⇒ <i>Focus : Rémunération des personnels non-titulaires</i>	220
⇒ <i>Focus : Mesures générales et catégorielles</i>	220

Chiffres-clés 2020-2021

Plafond d'emplois :

Le plafond d'emplois de l'académie augmente de 231,7 ETPA (équivalent temps plein calculé sur l'année scolaire) par rapport à l'année scolaire précédente.

Masse salariale :

613,7 : indice de rémunération moyen tous corps confondus

- ✓ 618,4 : indice de rémunération moyen des personnels enseignants
 - 591,5 pour les enseignants des secteurs public et privé sous contrat du 1^{er} degré
 - 641,9 pour les enseignants des secteurs public et privé sous contrat du 2nd degré

- ✓ 572,9 : indice de rémunération moyen des personnels non-enseignants
 - 912,9 pour les personnels d'encadrement
 - 644,3 pour les personnels d'éducation
 - 460,8 pour les personnels ASS
 - 414,9 pour les personnels ITRF

Synthèse

Plafond d'emplois

Dans le secteur public, le plafond d'emplois augmente et passe de 25 392,3 ETP en 2019-2020 à 25 613,3 ETP en 2020-2021.

La part relative des budgets opérationnels de programme (BOP) est stable d'une année sur l'autre, et se répartit à 92,2% dans l'enseignement scolaire public des 1^{er} et 2nd degrés, à 5,7% dans la vie de l'élève et à 2,1% dans le soutien de la politique de l'Éducation nationale.

Le plafond d'emplois du secteur privé

progresses très légèrement (+0,4%). Il passe de 2 455,5 ETP en 2019-2020 à 2 466,0 ETP en 2020-2021, soit une hausse de 10,5 ETP.

Masse salariale

Les dépenses de personnel de l'académie de Nice s'élèvent à 1 920 M€ pour l'année scolaire 2020-2021, en hausse de 2,1%, soit 40 M€.

L'indice médian est de 590 points, en hausse de 7 points par rapport à l'an-

née précédente.

L'indice moyen est de 613,7 points, en hausse de 7,4 points.

50,9% des effectifs perçoivent un traitement brut compris entre 1 874 € et 2 811 € correspondant aux indices de rémunération compris entre 400 et 599.

Les primes (dont heures supplémentaires) représentent en moyenne 11,2% de l'ensemble de la rémunération brute, soit 0,7 point de moins qu'en 2019-2020.

5.1 Plafond d'emplois

Les consommations d'emplois sont recensées par Budget Opérationnel de Programme Académique (BOPA) et catégorie d'emplois (classification spécifique au suivi budgétaire des emplois). Ces consommations sont mises en regard de la dotation octroyée à l'académie pour assurer ses missions (plafond d'emplois). L'unité de compte utilisée est l'équivalent temps plein calculé sur l'année scolaire (ETPA). Cette notion se différencie de la notion « personne physique » (cf. section 7.1).

5.1.1 BOP 0140 Enseignement scolaire public du 1^{er} degré

Tableau 5.1.1 – Consommation des emplois du BOP 0140

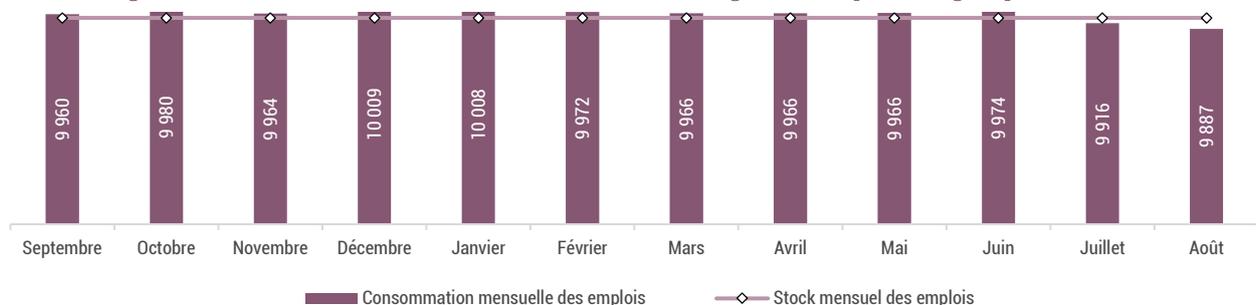
BOP 0140 - Enseignement scolaire public du 1 ^{er} degré	Plafond moyen sur 12 mois	Consommation moyenne sur 12 mois en ETP	Solde année scolaire 2020-2021	Solde année scolaire 2019-2020
Personnels enseignants du 1 ^{er} degré	9 478,0	9 473,2	+4,8	+33,3
Psychologue de l'Éducation nationale 1 ^{er} degré	112,0	115,3	-3,3	-0,2
Personnels enseignants du 2 nd degré	4,0	1,6	+2,4	+2,5
Personnels enseignants stagiaires	290,0	314,2	-24,2	-22,7
Stage M2	0,0	0,0	0,0	0,0
Contractuels admissibles	0,0	0,0	0,0	0,0
Intervenants extérieurs	0,0	0,0	0,0	0,0
Personnels d'encadrement et de pilotage	39,0	39,4	-0,4	-0,6
Congés de formation rémunérés	19,0	20,4	-1,4	+2,0
Total hors assistants étrangers	9 942,0	9 964,0	-22,0	+14,3

► Source : Contrôle National des Emplois (CNE).

Les besoins exceptionnels de remplacement liés à la pandémie de COVID-19 ont conduit à un dépassement d'emplois de 22 ETPA.

La situation de surnombre des personnels enseignants stagiaires se poursuit avec les reports et les prolongations de stages.

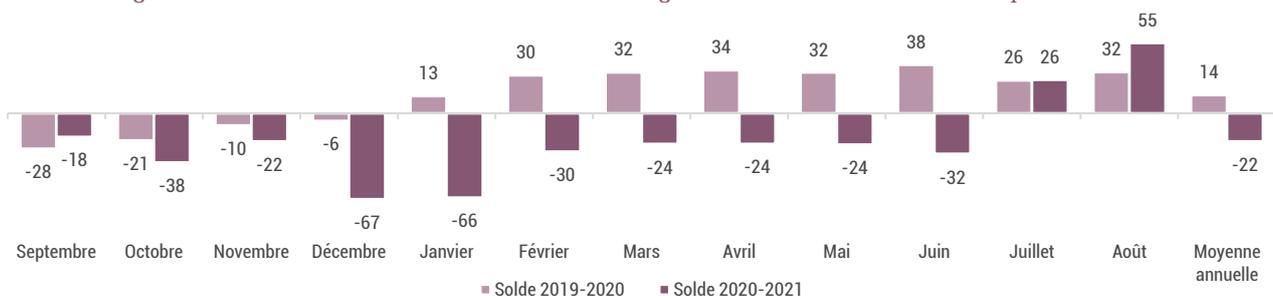
Figure 5.1.1 – Évolution mensuelle de la consommation au regard des emplois délégués pour le BOP 0140



► Source : Contrôle National des Emplois (CNE), en ETPT mensuel.

Les emplois délégués prennent en compte la mesure de rentrée 2020 (+99 moyens d'enseignement dont 30 au titre de la mesure de rentrée complémentaire - Milieu rural).

Figure 5.1.2 – Évolution mensuelle des situations budgétaires 2019-2020 et 2020-2021 pour le BOP 0140



► Champ : Prise en compte des congés de formation.

► Source : Contrôle National des Emplois (CNE), en ETPT mensuel.

Les évolutions mensuelles s'expliquent par les variations de consommation des moyens exceptionnels de remplacement liés à la pandémie.

5.1.2 BOP 0141 Enseignement scolaire public du 2nd degré

Tableau 5.1.2 – Consommation des emplois du BOP 0141

BOP 0141 - Enseignement scolaire public du 2 nd degré	Plafond moyen sur 12 mois	Consommation moyenne sur 12 mois en ETP	Solde année scolaire 2020-2021	Solde année scolaire 2019-2020
Personnels enseignants du 1 ^{er} degré	248,8	324,9	-76,1	-65,4
Personnels enseignants du 2 nd degré	11 519,3	11 484,5	+34,7	+60,6
Personnels enseignants stagiaires	290,0	208,0	+82,0	+65,4
Contractuels admissibles	0,0	0,0	0,0	0,0
Personnels d'encadrement et de pilotage	442,0	454,8	-12,8	-10,5
Accompagnement et suivi des élèves	301,0	292,6	+8,4	+8,1
Personnels ASS	850,0	891,3	-41,3	-30,9
Congés de formation rémunérés	27,0	26,2	+0,8	0,0
Total hors assistants étrangers	13 678,0	13 682,2	-4,2	+27,2

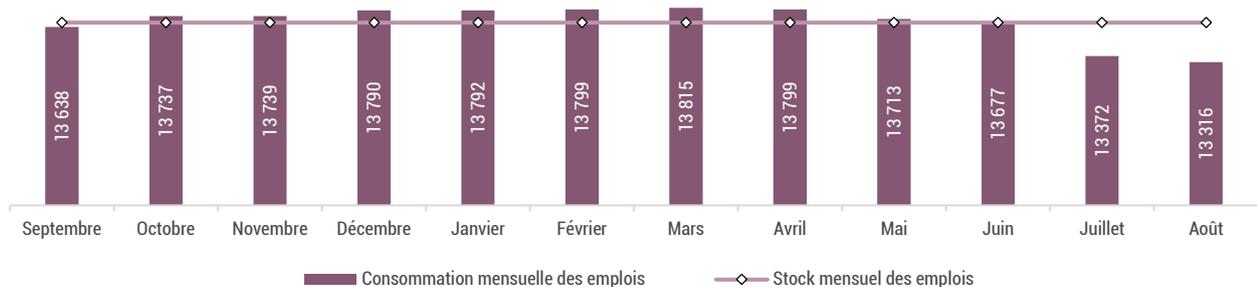
► Source : Contrôle National des Emplois (CNE).

Globalement le plafond d'emplois du programme 0141 est surconsommé à hauteur de 4,2 ETPA.

La sous consommation des personnels enseignants stagiaires se poursuit permettant la couverture de la situation de surnombre des personnels administratifs et des personnels enseignants du 1^{er} degré.

La progression des moyens de suppléance explique l'évolution du solde entre les deux années scolaires.

Figure 5.1.3 – Évolution mensuelle de la consommation au regard des emplois délégués pour le BOP 0141

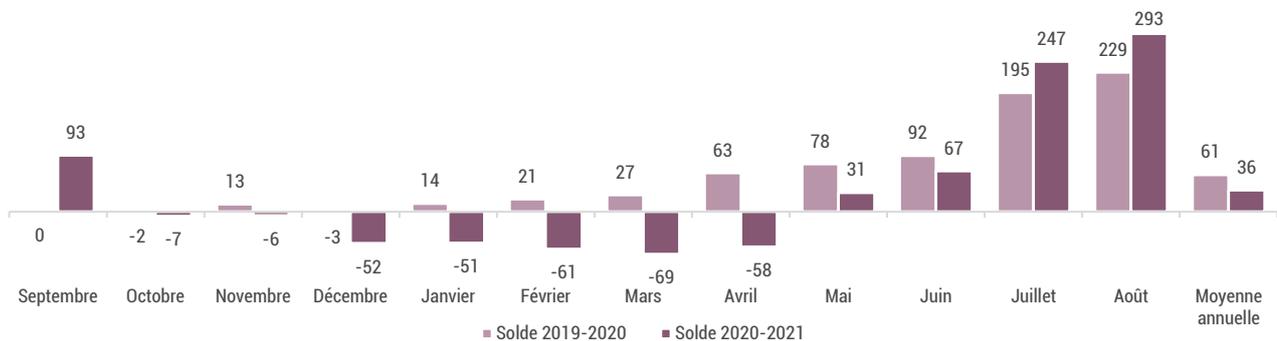


► Source : Contrôle National des Emplois (CNE), en ETPT mensuel.

Les emplois délégués prennent en compte la mesure de rentrée de -10 ETP moyens d'enseignement compensée par une mesure de 10 HSA en équivalent temps plein.

Les emplois délégués prennent également en compte les mesures en faveur du post-bac à hauteur de 3,5 ETP.

Figure 5.1.4 – Évolution mensuelle des situations budgétaires 2019-2020 et 2020-2021 pour le BOP 0141



► Champ : Prise en compte des congés de formation.

► Source : Contrôle National des Emplois (CNE), en ETPT mensuel.

Les variations s'expliquent par la progression de la consommation des moyens de suppléances.

5.1.3 BOP 0214 Soutien de la politique de l'Éducation nationale

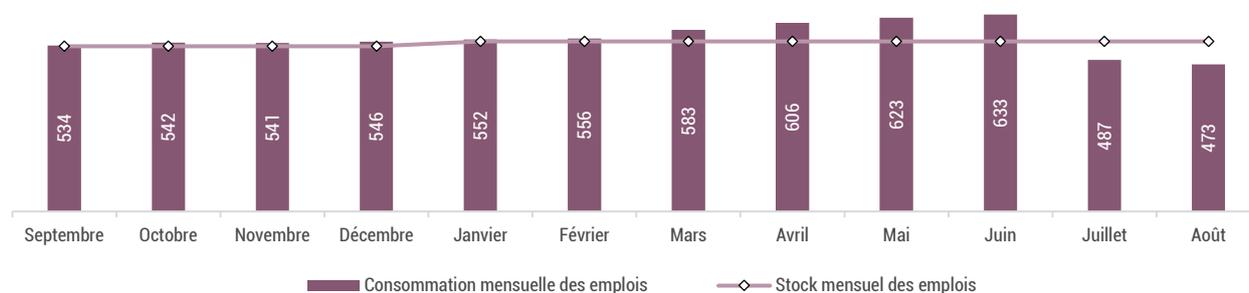
Tableau 5.1.3 – Consommation des emplois du BOP 0214

BOP 0214 - Soutien de la politique de l'Éducation nationale	Plafond moyen sur 12 mois	Consommation moyenne sur 12 mois en ETP	Solde année scolaire 2020-2021	Solde année scolaire 2019-2020
Personnels enseignants du 1 ^{er} degré	0,0	0,0	0,0	-0,8
Personnels enseignants du 2 nd degré	1,0	3,0	-2,0	-0,7
Personnels d'encadrement	26,3	22,9	+3,5	+2,0
Accompagnement des élèves - Filières MDS et ORI	20,0	18,2	+1,8	+2,6
Personnels ASS	494,0	511,5	-17,5	+4,4
Congés formation rémunérés	0,0	0,8	-0,8	0,0
Total	541,3	556,3	-15,0	+7,6

► Source : Contrôle National des Emplois (CNE).

Le plafond d'emplois est dépassé de 15 ETPA. Ce dépassement s'explique par le recrutement des médiateurs pour la lutte anti covid (MEDILAC) sur la période (financement en masse salariale uniquement).

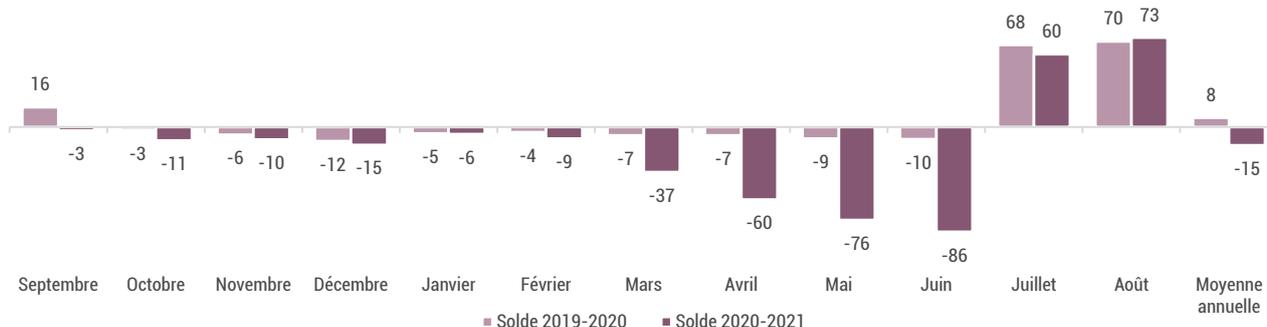
Figure 5.1.5 – Évolution mensuelle de la consommation au regard des emplois délégués pour le BOP 0214



► Source : Contrôle National des Emplois (CNE), en ETPT mensuel.

Aucune mesure de rentrée sur le programme 214 au 1^{er} septembre 2020. Les emplois délégués prennent en compte l'intégration des personnels jeunesse et sport (lot n°2) à compter du 1^{er} janvier 2021.

Figure 5.1.6 – Évolution mensuelle des situations budgétaires 2019-2020 et 2020-2021 pour le BOP 0214



► Champ : Prise en compte des congés de formation.

► Source : Contrôle National des Emplois (CNE), en ETPT mensuel.

La consommation des médiateurs LAC à compter de Mars 2020 explique les variations mensuelles.

5.1.4 BOP 0230 Vie de l'élève

Tableau 5.1.4 – Consommation des emplois du BOP 0230

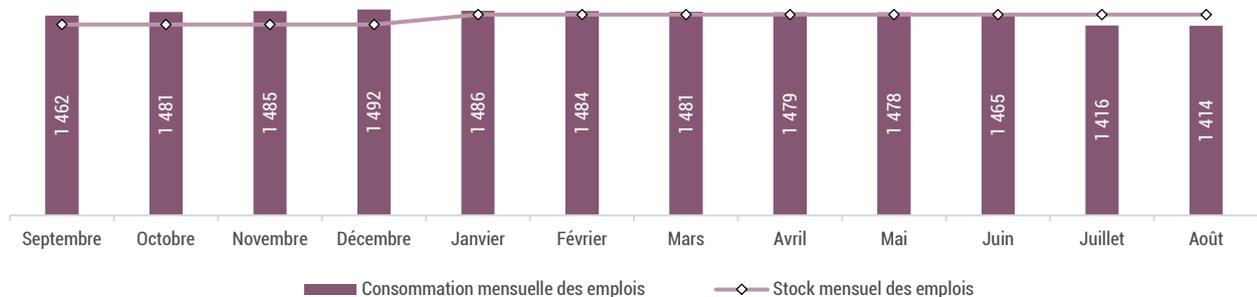
BOP 0230 - Vie de l'élève	Plafond moyen sur 12 mois	Consommation moyenne sur 12 mois en ETP	Solde année scolaire 2020-2021	Solde année scolaire 2019-2020
Assistants d'éducation AVSI	806,0	803,2	+2,8	-22,6
Assistants de service social, conseillers techniques et contractuels	71,0	71,1	-0,1	+1,3
Conseillers principaux d'éducation	333,0	360,3	-27,3	-19,6
Infirmiers	198,0	204,6	-6,6	-8,2
Médecins	44,0	29,5	+14,5	+10,4
Contractuels admissibles	0,0	0,0	0,0	0,0
Congés de formation rémunérés	0,0	0,1	-0,1	+0,3
Total	1 452,0	1 468,7	-16,7	-38,4

► Source : Contrôle National des Emplois (CNE).

Le plafond d'emploi est surconsommé de 16,7 ETPA.

La situation de surnombre des CPE se poursuit mais est compensé par le décalage chronologique des CDIations des personnels AESH depuis le hors titre 2.

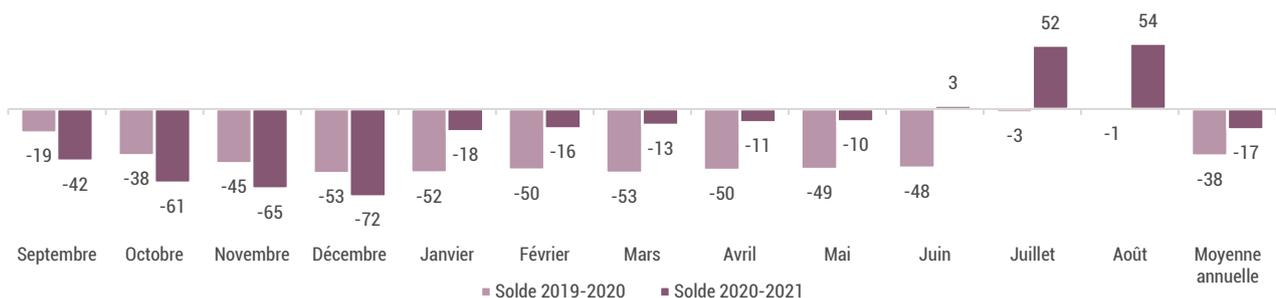
Figure 5.1.7 – Évolution mensuelle de la consommation au regard des emplois délégués pour le BOP 0230



► Source : Contrôle National des Emplois (CNE), en ETPT mensuel.

Les emplois délégués prennent en compte les créations de postes d'AESH pour la prise en charge des CDIations depuis le hors titre 2.

Figure 5.1.8 – Évolution mensuelle des situations budgétaires 2019-2020 et 2020-2021 pour le BOP 0230



► Champ : Prise en compte des congés de formation.

► Source : Contrôle National des Emplois (CNE), en ETPT mensuel.

La comparaison avec l'année scolaire 2019-2020 montre également la poursuite de la surconsommation du fait des demandes de suppléances des personnels d'éducation.

5.1.5 BOP 0139 Enseignement privé

Tableau 5.1.5 – Consommation des emplois du BOP 0139

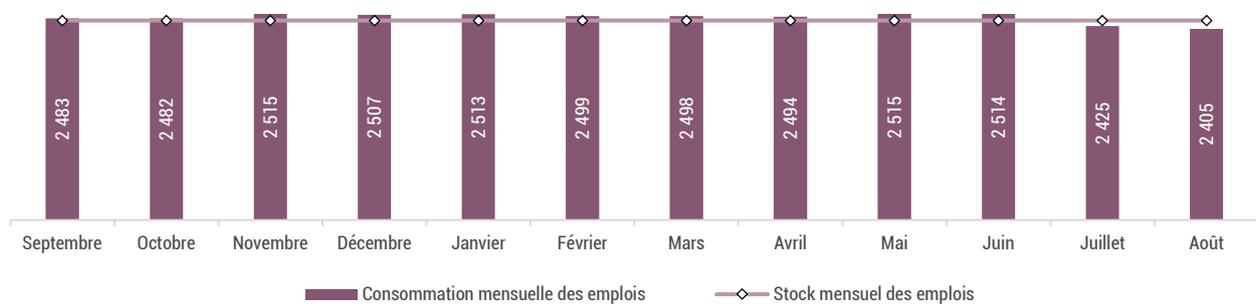
BOP 0139 - Enseignement privé des 1 ^{er} et 2 nd degrés	Plafond moyen sur 12 mois	Consommation moyenne sur 12 mois en ETP	Solde année scolaire 2020-2021	Solde année scolaire 2019-2020
Personnels enseignants du 1 ^{er} degré privé	711,7	717,5	-5,9	+35,4
Personnels enseignants du 2 nd degré privé	1 717,4	1 735,7	-18,3	-32,6
Personnels enseignants stagiaires	37,0	31,4	+5,6	+0,5
Congés formation rémunérés	0,0	2,8	-2,8	-2,7
Total	2 466,0	2 487,4	-21,3	+0,7

► Source : Contrôle National des Emplois (CNE)

Le plafond d'emplois est surconsommé à hauteur de 21,3 ETPA. Celle-ci s'explique par la progression de la consommation des moyens de suppléances.

Au vu de la consommation au 31 décembre 2020, le ministère a effectué une opération technique de rééquilibrage entre les dotations des personnels enseignants du 1^{er} degré et des personnels enseignants du 2nd degré.

Figure 5.1.9 – Évolution mensuelle de la consommation au regard des emplois délégués pour le BOP 0139



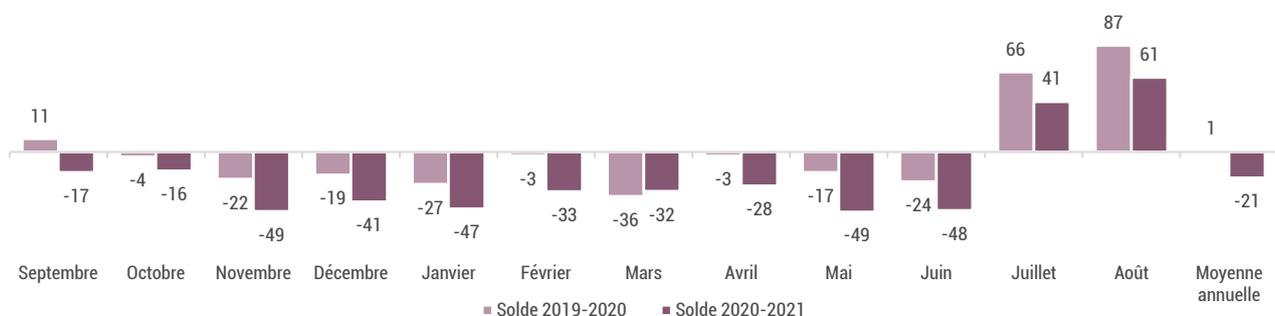
► Source : Contrôle National des Emplois (CNE), en ETPT mensuel.

Les emplois délégués prennent en compte les mesures de rentrée 2020 (+10,58 ETP) :

- au titre de la démographie (+11,50),
- pour le plan de la réussite éducative (+2,50),
- au titre du dispositif ruralité - 1^{er} degré (+1,08),
- au titre du Plan jeunes (formation post-bac) - 2nd degré (+2,39),
- ajustement des emplois de stagiaires session 2019 (-9),
- des moyens titulaires - afin de garantir une réserve ministérielle (+2,11).

A ces mesures de rentrée s'ajoute une mesure en heures supplémentaires : + 72 HSA équivalent à 4 ETP.

Figure 5.1.10 – Évolution mensuelle des situations budgétaires 2019-2020 et 2020-2021 pour le BOP 0139



► Champ : Prise en compte des congés de formation.

► Source : Contrôle National des Emplois (CNE), en ETPT mensuel.

Les évolutions mensuelles s'expliquent par les variations de consommation des moyens de suppléances dans un contexte de progression de ceux-ci par rapport à l'année précédente.

5.2 Masse salariale

5.2.1 Dépenses de personnel

Les dépenses de personnel de l'académie de Nice s'élèvent à 1 919 726 545 € pour l'année scolaire 2020-2021. Ce montant est en progression par rapport à l'année précédente (+ 39 769 783 € soit +2,12%).

Cette augmentation s'explique par l'évolution des effectifs (prise en compte des mesures de rentrée 2020), le glissement vieillesse technicité (GVT) et la mise en œuvre des dispositions règlementaires.

5.2.1.1 Programme 0140 - Enseignement scolaire public du 1^{er} degré

Les personnels rémunérés sur le programme 0140 sont les personnels enseignants, les psychologues de l'Éducation nationale et les personnels d'inspection exerçant dans l'enseignement scolaire public du 1^{er} degré.

Tableau 5.2.1 – Évolution de la masse salariale - BOP 0140

Rubrique	2018-2019	2019-2020	2020-2021	Variation
Rémunérations	348 131 257 €	356 560 614 €	368 927 615 €	+12 367 002 €
Cotisations pour pension civile	239 364 201 €	245 650 847 €	251 064 777 €	+5 413 930 €
Autres ^(*)	59 917 033 €	60 564 407 €	63 228 643 €	+2 664 236 €
Total BOP 0140	647 412 490 €	662 775 867 €	683 221 035 €	+20 445 167 €

(*) Autres : Cette catégorie intègre les dépenses de cotisations et de prestations sociales, le chômage et les congés de longue durée, les indemnités de stage et de jurys et les dépenses diverses (dépenses sans ordonnancement préalable).

► Source : Contrôle de gestion.

5.2.1.2 Programme 0141 - Enseignement scolaire public du 2nd degré

Les personnels rémunérés sur le programme 0141 sont les personnels enseignants, les psychologues de l'Éducation nationale, les personnels de direction et d'inspection ainsi que les personnels administratifs et de laboratoire des EPLE exerçant dans l'enseignement scolaire public du 2nd degré (inclus la mission de lutte contre le décrochage scolaire - MLDS).

Tableau 5.2.2 – Évolution de la masse salariale - BOP 0141

Rubrique	2018-2019	2019-2020	2020-2021	Variation
Rémunérations	550 847 988 €	555 309 122 €	566 058 108 €	+10 748 987 €
Cotisations pour pension civile	337 495 299 €	342 573 417 €	343 457 545 €	+884 128 €
Autres ^(*)	97 081 080 €	98 213 310 €	99 338 920 €	+1 125 610 €
Total BOP 0141	985 424 366 €	996 095 848 €	1 008 854 573 €	+12 758 724 €

(*) Autres : Cette catégorie intègre les dépenses de cotisations et de prestations sociales, le chômage et les congés de longue durée, les indemnités de stage et de jurys et les dépenses diverses (dépenses sans ordonnancement préalable).

► Source : Contrôle de gestion.

5.2.1.3 Programme 0214 - Soutien de la politique de l'Éducation nationale

Les personnels rémunérés sur le programme 0214 sont les personnels exerçant leurs fonctions dans les services académiques (rectorat et directions des services départementaux de l'Éducation Nationale)

Tableau 5.2.3 – Évolution de la masse salariale - BOP 0214

Rubrique	2018-2019	2019-2020	2020-2021	Variation
Rémunérations	20 173 595 €	18 347 499 €	19 238 612 €	+891 113 €
Cotisations pour pension civile	8 878 048 €	8 787 926 €	9 072 981 €	+285 056 €
Autres ^(*)	4 238 842 €	4 406 856 €	4 325 644 €	-81 212 €
Total BOP 0214	33 290 485 €	31 542 281 €	32 637 237 €	+1 094 957 €

(*) Autres : Cette catégorie intègre les dépenses de cotisations et de prestations sociales, le chômage et les congés de longue durée, les indemnités de stage et de jurys et les dépenses diverses (dépenses sans ordonnancement préalable).

► Source : Contrôle de gestion.

5.2.1.4 Programme 0230 - Vie de l'élève

Les personnels rémunérés sur le programme 0230 sont les conseillers principaux d'éducation, les personnels de la filière médico-sociale et les accompagnants des élèves et des personnels en situation de handicap (AESH - APSH).

Tableau 5.2.4 – Évolution de la masse salariale - BOP 0230

Rubrique	2018-2019	2019-2020	2020-2021	Variation
Rémunérations	40 125 699 €	41 340 326 €	43 380 624 €	+2 040 299 €
Cotisations pour pension civile	14 956 446 €	15 040 642 €	15 006 322 €	-34 320 €
Autres ^(*)	9 902 729 €	10 234 286 €	10 808 394 €	+574 108 €
Total BOP 0230	64 984 874 €	66 615 254 €	69 195 340 €	+2 580 086 €

(*) Autres : Cette catégorie intègre les dépenses de cotisations et de prestations sociales, le chômage et les congés de longue durée, les indemnités de stage et de jurys et les dépenses diverses (dépenses sans ordonnancement préalable).

► Source : Contrôle de gestion.

5.2.1.5 Programme 0139 - Enseignement privé

Les personnels rémunérés sur le programme 0139 sont les personnels enseignants des 1^{er} et 2nd degrés du secteur privé sous contrat.

Tableau 5.2.5 – Évolution de la masse salariale - BOP 0139

Rubrique	2018-2019	2019-2020	2020-2021	Variation
Rémunérations	87 216 362 €	88 940 356 €	90 918 356 €	+1 978 000 €
Cotisations pour pension civile	1 560 024 €	1 689 247 €	1 718 080 €	+28 833 €
Autres ^(*)	32 015 474 €	32 297 908 €	33 181 924 €	+884 016 €
Total BOP 0139	120 791 860 €	122 927 511 €	125 818 360 €	+2 890 849 €

(*) Autres : Cette catégorie intègre les dépenses de cotisations et de prestations sociales, le chômage et les congés de longue durée, les indemnités de stage et de jurys et les dépenses diverses (dépenses sans ordonnancement préalable).

► Source : Contrôle de gestion.

Assistance éducative hors titre 2*

Le tableau ci-dessous présente une synthèse, sur les trois dernières années, de l'utilisation des subventions versées au titre de la rémunération des assistants d'éducation (AED) et des accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH). Il s'agit de moyens hors titre 2 (programme 230 - Vie de l'élève) mis à disposition des établissements pour assurer des missions de vie scolaire et d'inclusion scolaire des élèves en situation de handicap.

Focus VIII.1 – Évolution des dépenses hors titre 2

Département	2018-2019	2019-2020	2020-2021	Variation
Alpes-Martimes	24 753 753 €	31 107 615 €	33 042 708 €	+1 935 093 €
Var	24 750 452 €	29 967 649 €	33 346 532 €	+3 378 882 €
Total hors titre 2	49 504 205 €	61 075 265 €	66 389 239 €	+5 313 975 €

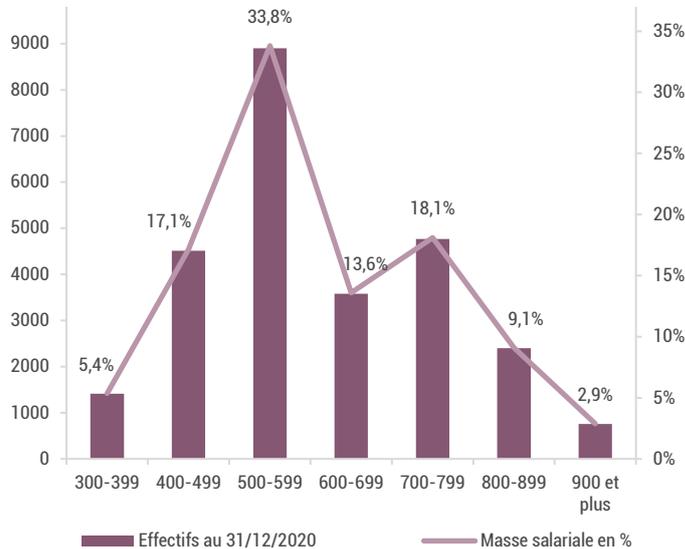
► Source : Département des affaires générales et financières

* Titre 2 : Dans la répartition des crédits budgétaires de l'État, le titre 2 correspond aux dépenses de personnels déclinées en plusieurs catégories : les rémunérations d'activité, les cotisations et contributions sociales, les prestations sociales et allocations diverses.

5.2.2 Rémunération des personnels titulaires

Cette partie prend en compte les agents titulaires des secteurs public et privé sous contrat rémunérés sur les crédits de l'État. Le traitement indiciaire est considéré avant tout complément et retenue, et est exprimé en nombre de points. Un point d'indice correspond à une rémunération brute annuelle de 56,2323 € depuis le 1^{er} février 2017.

Figure 5.2.1 – Répartition des personnels titulaires selon l'indice de rémunération



► Source : Entrepôt de données BSA.

L'indice de rémunération moyen s'élève à 613,7 points au 31/12/2020 contre 606,3 points au 31/12/2019.

La plus forte augmentation d'effectifs est située dans la tranche de revenu indiciaire de « 800-899 » points avec une progression de 5,3 points par rapport à l'année antérieure. La tranche indiciaire « 300-399 » et celle des indices supérieurs à 900 points progressent également mais dans une moindre mesure (respectivement +0,8 et +0,4 points).

Dans toutes les autres tranches indiciaires (« 400-499 », « 500-599 », « 600-699 » et « 700-799 »), les effectifs de personnels sont en baisse (rémunérations principales brutes allant de 1 874,41 € à 3 744,13 €). Sur l'ensemble de ces quatre tranches, la variation globale des effectifs est de -6,5 points par rapport à l'année antérieure.

5.2.3 Indices de rémunération et primes des personnels titulaires

Tableau 5.2.6 – Indices de rémunération et primes par catégorie de personnels titulaires

Catégorie de personnels	Indice moyen			Indice médian			Âge moyen			Part des primes
	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	
Personnels enseignants du 1 ^{er} degré privé	575,1	622,7	578,3	557	590	557	46,7	51,3	47,0	7,5%
Personnels enseignants du 1 ^{er} degré public	587,0	623,1	592,3	590	590	590	44,1	47,1	44,6	7,6%
Personnels enseignants du 2 nd degré privé	583,4	602,2	589,2	557	560	557	47,3	47,8	47,4	13,3%
Personnels enseignants du 2 nd degré public	641,7	661,0	649,5	590	629	629	46,2	47,1	46,6	13,5%
Personnels d'encadrement	889,6	934,7	912,9	901	925	910	52,7	53,6	53,2	15,4%
Personnels de vie scolaire	638,8	668,0	644,3	629	694	629	49,0	50,6	49,3	6,4%
Personnels ASS	454,6	496,2	460,8	416	465	430	50,6	51,0	50,7	15,8%
Personnels ITRF	390,6	439,3	414,9	380	402,5	390	49,2	48,5	48,9	17,4%
Ensemble des personnels	600,3	649,6	613,7	590	629	590	45,8	47,6	46,3	11,2%

► Source : Entrepôt de données BSA.

De manière générale, quelle que soit la catégorie de personnels, l'indice moyen des femmes est inférieur à celui des hommes. Cette différence s'explique par des différences d'âge moyen entre les hommes et les femmes. Les femmes étant en moyenne plus jeunes que les hommes quelle que soit la catégorie de personnels, leur niveau sur leur grille indiciaire est en moyenne inférieur à celui des hommes.

L'indice de rémunération moyen des enseignants du secteur privé sous contrat est globalement moins élevé que celui des enseignants du secteur public.

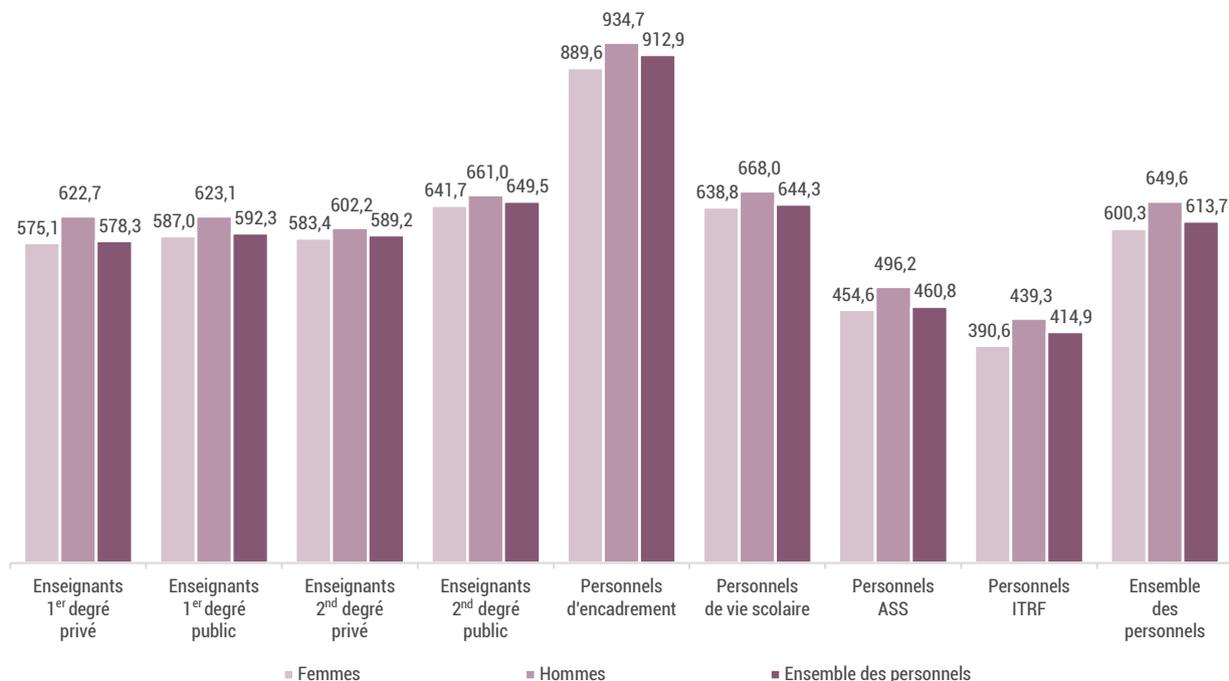
Sur l'ensemble des personnels de l'académie, les catégories ITRF et ASS présentent les indices de rémunération moyens parmi les plus faibles (respectivement 414,9 et 460,8 points). Dans ces deux catégories de personnels, en raison de la forte proportion des personnels féminins de catégorie C et contractuels, l'indice de rémunération moyen des femmes est inférieur à celui des hommes. L'écart entre l'indice de rémunération moyen des femmes et celui des hommes repart à la hausse, en passant de 43,8 points d'écart au 31/12/2019 à 48,7 points au 31/12/2020 pour les personnels ITRF titulaires et de 38,2 points d'écart au 31/12/2019 à 41,6 points au 31/12/2020 pour les personnels ASS titulaires.

La part des primes hors avantages en nature est calculée en rapportant les primes (indemnités, heures supplémentaires, vacances et nouvelle bonification indiciaire) au salaire brut (traitement indiciaire brut, supplément familial de traitement, indemnité de résidence et primes). Cette part est de 11,2% pour l'année scolaire 2020-2021 contre 10,5% l'année précédente.

Les personnels ITRF sont les personnels qui ont la part des primes la plus importante (17,4%). Ceci est dû à l'existence de nombreux informaticiens bénéficiant historiquement de primes de fonctions informatiques (désormais intégrées au RIFSEEP).

L'indice de rémunération médian est l'indice tel qu'on dénombre autant d'individus percevant un indice supérieur qu'un indice inférieur. Il est cette année de 590 points pour l'ensemble des personnels titulaires, en augmentation de 7 points par rapport à l'année précédente.

Figure 5.2.2 – Indices de rémunération par catégorie de personnels et genre



► Source : Entrepôt de données BSA.

Rémunération des personnels non-titulaires

Le tableau ci-dessous présente les indices de rémunération moyens et médians des personnels non-titulaires. Seuls les personnels dont l'indice de rémunération est connu dans l'entrepôt de données BSA au 31/12/2020 ont été pris en compte.

Focus IX.1 – Indices de rémunération par catégorie de personnels non-titulaires

Catégorie de personnels non-titulaires	Indice moyen			Indice médian			Âge moyen		
	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total
Personnels enseignants du 1 ^{er} degré privé	326,2	324,5	326,0	321	321	321	39,1	40,1	39,2
Personnels enseignants du 1 ^{er} degré public	354,5	-	354,5	354,5	-	354,5	26,0	-	26,0
Personnels enseignants du 2 nd degré privé	354,7	355,0	354,8	349	349	349	40,6	39,7	40,3
Personnels enseignants du 2 nd degré public	406,9	411,6	408,7	388	388	388	42,8	42,7	42,8
Personnels de vie scolaire	334,4	344,3	334,9	330	334	330	49,3	48,1	49,3
Personnels ASS	372,9	464,0	382,7	327	431	330	46,1	46,7	46,1
Personnels ITRF	327,0	359,6	338,4	327	327	327	38,1	38,9	38,4
Ensemble des personnels	355,5	393,6	362,8	334	367	340	46,0	42,8	45,4

Nota bene : Dans la catégorie "personnels de vie scolaire", les indices de rémunération ne sont pas connus pour les personnels d'assistance éducative payés par les établissements mutualisateurs.

► Source : Entrepôt de données BSA

Mesures générales et catégorielles

Mesures générales

1. Revalorisation du salaire minimum interprofessionnel de croissance (SMIC) : taux de 10,25 € de l'heure soit 1 554,58 € bruts mensuels au 1^{er} janvier 2021, prise en compte par une indemnité différentielle.
2. Taux de cotisation pension civile (part salariale) à 11,10% inchangée au 1^{er} janvier 2021.
3. Reconduction du paiement de la garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA) au titre de l'année 2020.
4. Réexamen du montant de l'indemnité compensatrice de la hausse de la CSG au 1^{er} janvier 2021.
5. Maintien de l'indemnité compensatrice de la hausse de la CSG en cas de renouvellement ou de signature d'un nouveau contrat.
6. Dispositifs indemnitaires d'accompagnement des personnels concernés par une restructuration de service (IDV, prime de restructuration de service, allocation d'aide à la mobilité du conjoint, complément indemnitaires d'accompagnement, indemnité d'accompagnement à la mobilité fonctionnelle).
7. Création du « forfait mobilités durables » dans la fonction publique de l'Etat; montant forfaitaire de 100 € pour l'année 2020, porté à 200 € à compter de 2021.
8. Création d'une indemnité spécifique de rupture conventionnelle.
9. Les clauses de sauvegarde mises en œuvre pendant 5 ans à la suite de la refonte de l'éducation prioritaire (dispositifs ECLAIR et ZEP) ont pris fin à compter de la rentrée 2020.
10. Neutralisation temporaire du jour de carence pour les arrêts de travail pour raison de covid-19.
11. Modification des modalités de calcul du capital décès servi aux ayants droit des agents publics au titre de l'année 2021; le montant du capital n'est pas défini par un forfait mais déterminé selon la rémunération perçue par l'agent avant son décès.
12. Création d'une indemnité de fin de contrat pour les contrats conclus à compter du 1^{er} janvier 2021; le montant de l'indemnité correspond à 10% de la rémunération brute globale.
13. Revalorisation des bas salaires à compter du 1^{er} avril 2021 (décret n° 2021-406 du 8 avril 2021 portant attribution de points d'indice majoré à certains personnels civils et militaires de l'Etat, personnels des collectivités territoriales et des établissements publics de santé).
14. Possibilité de partage du SFT en cas de garde alternée.
15. Transfert des personnels « Jeunesse et sport » avec reprise en paye au 1^{er} janvier 2021.

Mesures générales et catégorielles

Mesures catégorielles

Personnels enseignants et de vie scolaire

1. Création d'une indemnité de responsabilité versée aux directeurs d'école pour la rentrée scolaire 2020. Le montant de l'indemnité est fixé à 450 € bruts.
2. Attribution de la part modulable de l'ISOE aux professeurs principaux désignés dans les classes de 3^{ème} en SEGPA.
3. Création de la prime d'équipement informatique allouée aux personnels enseignants et psychologues de l'éducation nationale. Montant annuel fixé à 176 € bruts.
4. Revalorisation du montant de l'indemnité de sujétions particulières allouée aux personnels exerçant des fonctions de documentation ou d'information. Le montant annuel est porté de 767,10 € à 1 000 € bruts à compter du 1^{er} mars 2021.
5. Revalorisation du montant de l'indemnité forfaitaire des conseillers principaux d'éducation. Le montant annuel est porté de 1 213,60 € à 1 450 € à compter du 1^{er} avril 2021.
6. Revalorisation de l'indemnité de sujétions spéciales attribuée aux directeurs d'école et aux directeurs d'établissements spécialisés. Les taux annuels sont revalorisés de 450 € bruts à compter du 1^{er} janvier 2021.
7. Ouverture des heures supplémentaires aux enseignants contractuels du 1^{er} degré à compter du 21 novembre 2020.
8. Création d'une prime d'attractivité dite prime « Grenelle » à compter du 1^{er} mai 2021. Revalorisation du régime indemnitaire des personnels enseignants et d'éducation ainsi que des psychologues de l'éducation nationale en début de carrière. Montants annuels de 1 400 € à 500 € bruts pour les personnels titulaires et de 800 € à 400 € pour les personnels contractuels.
9. Création d'une indemnité de fonctions particulières allouée aux AESH exerçant les missions de référent. Le montant annuel est fixé à 600 € bruts.
10. Revalorisation de l'indemnité des conseillers de formation continue. Le montant annuel est porté de 7 595,04 € à 7 974,70 € à compter du 1^{er} janvier 2021.

Personnels d'encadrement, ASS et ITRF

1. Mise en œuvre au 1^{er} janvier 2021 du dernier volet des mesures du protocole PPCR pour la revalorisation de certaines grilles indiciaires et la création d'échelons sommitaux.
2. Revalorisation de l'indemnité de fonction attribuée aux inspecteurs de l'éducation nationale du 1^{er} degré à compter du 1^{er} septembre 2020; le montant annuel de référence est fixé à 7 050 € bruts, il peut être modulé de +32% (soit 9 306 € bruts par an).
3. Revalorisation de l'indemnité de charges administratives attribuée aux inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux et aux inspecteurs de l'éducation nationale du 2nd degré à compter du 1^{er} janvier 2021; le montant annuel de référence est fixé à 10 450 € bruts, il peut être modulé de +37,5% (soit 14 369 € bruts par an).
4. Modification du régime de l'IF2R servie aux personnels de direction des établissements d'enseignement. Révision de la part fonctionnelle en deux temps (2021 et 2022). Au 1^{er} janvier 2021 revalorisation de l'IF2R pour les chefs et les adjoints des établissements des 1^{ère} à 4^{ème} catégorie. Versement annuel de la part résultats pour les personnels soumis à une évaluation annuelle.
5. Transfert aux académies de la prise en charge indemnitaire des DRARI (13 000 € bruts annuels) et DRARI adjoints (6 000 € bruts annuels) à compter du 1^{er} juillet 2021.

6 Dialogue social

6.1 Comités techniques	227
6.1.1 Comités techniques académiques et les comités techniques départementaux	227
6.1.2 Comité technique spécial académique	231
⇒ <i>Focus : Groupes de travail réunis en 2020-2021</i>	232
6.2 Comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail	234
6.2.1 Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail académique	234
6.2.2 Comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail départementaux	236
6.3 Commissions de l'action sociale	238
6.3.1 Commission académique de l'action sociale	238
6.3.2 Commissions départementales de l'action sociale	239
6.4 Conseils de l'Éducation nationale	240
6.4.1 Conseil académique de l'Éducation nationale	240
6.4.2 Conseils départementaux de l'Éducation nationale	241
6.5 Commissions administratives paritaires	243
6.5.1 Commissions administratives paritaires académiques	244
6.5.2 Commissions administratives paritaires départementales	247
6.6 Commissions consultatives	248
6.6.1 Commissions consultatives paritaires	248
6.6.2 Commissions consultatives mixtes	249
6.6.3 Commission consultative spéciale académique	250
6.7 Réunions du groupe consultatif des personnels de direction	251
6.8 Audiences	253
6.9 Préavis de grève	254

Chiffres-clés 2020-2021

38 instances dont 28 académiques et 10 départementales

- ✓ CTA : 29 577 électeurs et un taux de participation de 48,1%
- ✓ CTSD des Alpes-Maritimes : 14 662 électeurs et un taux de participation de 47,9%
- ✓ CTSD du Var : 14 108 électeurs et un taux de participation de 47,0%
- ✓ CTSA : 778 électeurs et un taux de participation de 69,7%
- ✓ CAPD : 10 513 électeurs et un taux de participation de 53,7%
- ✓ CAPA des enseignants du 2nd degré : 11 275 électeurs et un taux de participation de 54,4%
- ✓ CAPA des personnels de direction et inspection : 434 électeurs et un taux de participation de 80,4%
- ✓ CAPA des personnels d'éducation : 545 électeurs et un taux de participation de 69,7%
- ✓ CAPA des personnels ASS : 2 537 électeurs et un taux de participation de 60,7%
- ✓ CCP : 4 625 électeurs et un taux de participation de 13,9%
- ✓ CCM : 2 622 électeurs et un taux de participation de 53,7%
- ✓ CCSA : 26 électeurs et un taux de participation de 84,6%

25 groupes de travail

- ✓ 20 pour la préparation des CTA
- ✓ 2 pour les CTSA
- ✓ 2 pour les CTSD des Alpes-Maritimes
- ✓ 1 pour le CTSD du Var

9 réunions du groupe consultatif des personnels de direction (groupe Blanchet)

62 audiences dont 62,9% à la demande d'organisations syndicales

112 préavis de grève déposés par 23 organisations syndicales

- ✓ 4 655 agents grévistes (15,7% des effectifs de l'académie) pour une durée moyenne de 1,4 jour

La loi du 5 juillet 2010, application des accords de Bercy conclus le 2 juin 2008 entre l'État et des organisations syndicales, a rénové le cadre du dialogue social dans la fonction publique qui se déroule au sein de différentes instances de concertation, nationales et locales.

Au sein de l'académie de Nice, différentes structures de concertation ont été réunies en 2020-2021.

6.1 Comités techniques

En application de l'article 34 du décret n°2011-184 du 15 février 2011, les comités techniques sont consultés sur des questions ou des projets relatifs à neuf domaines précis :

- à l'organisation et au fonctionnement des administrations, établissements ou services,
- à la gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences,
- aux règles statutaires et aux règles relatives à l'échelonnement indiciaire,
- aux évolutions technologiques et de méthodes de travail des administrations, établissements ou services et à leur incidence sur les personnels,
- aux grandes orientations en matière de politique indemnitaire et de critères de répartition,
- à la formation et au développement des compétences et qualifications professionnelles,
- à l'insertion professionnelle,
- à l'égalité professionnelle, la parité et à la lutte contre toutes les discriminations,
- à l'hygiène, à la sécurité et aux conditions de travail lorsqu'aucun comité d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail n'est placé auprès d'eux.

Ils sont également informés des incidences sur la gestion des emplois des principales décisions à caractère budgétaire, ils reçoivent communication et débattent du bilan social de l'administration, de l'établissement ou du service auprès duquel ils sont créés.

Par principe, un comité technique est compétent pour examiner les questions ou projets de texte intéressant les services pour lesquels il a été créé.

Le ministère de l'Éducation nationale avait décidé d'organiser les élections professionnelles du 29 novembre au 6 décembre 2018 sous la forme d'un vote électronique.

Tableau 6.1.1 – Résultats des élections au comité technique académique (scrutin du 6 décembre 2018)

Instances	Inscrits	Votants ⁽¹⁾	Taux de participation	Bulletins blancs	Nombre de voix ⁽²⁾
Comité technique académique (CTA)	29 577	14 213	48,1%	637	13 576
Comité technique spécial départemental des Alpes-Maritimes (CTSD 06)	14 662	7 027	47,9%	301	6 726
Comité technique spécial départemental du Var (CTSD 83)	14 108	6 633	47,0%	301	6 332
Comité technique spécial académique (CTSA)	778	542	69,7%	35	507

(1) Tous les agents ayant voté sont pris en compte (bulletins blancs inclus).

(2) Le nombre de voix correspond au nombre de votants auquel est soustrait le nombre de bulletins blancs.

► Source : Secrétariat général du rectorat.

6.1.1 Comités techniques académiques et les comités techniques départementaux

Durant l'année scolaire 2020-2021, le comité technique académique (CTA) a siégé à 8 reprises :

- Le 6 novembre 2020 :
 - Approbation du procès-verbal de la séance du 12 juin 2020,
 - Approbation du procès-verbal de la séance du 17 juin 2020,
 - Postes spécifiques nationaux,
 - Revalorisation IFSE des corps des infirm(iers-ières) et de la filière sociale,

- Bilan de la rentrée scolaire 2020 :
 - Effectifs des élèves – constat 2020,
 - Bilan académique sur Parcoursup,
 - Récapitulatif des modifications des structures pédagogiques,
 - Bilan de mobilité des personnels enseignants et administratifs.
 - Questions diverses.
- Le 18 janvier 2021 :
- Approbation du procès-verbal de la séance du 12 juin 2020,
 - Approbation du procès-verbal de la séance du 17 juin 2020,
 - Lignes directrices de gestion académiques relatives aux promotions et à la valorisation du parcours professionnel des personnels du ministère de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports,
 - Lignes directrices de gestion académiques relatives à la mobilité des personnels du ministère de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports,
 - Préparation de la rentrée scolaire 2021 :
 - Carte des formations,
 - Effectifs et moyens dans le 1^{er} degré,
 - Effectifs et moyens dans le 2nd degré,
 - Carte des langues,
 - Carte des sections sportives.
 - Questions diverses.
- Le 27 janvier 2021 (repli) :
- Lignes directrices de gestion académiques relatives aux promotions et à la valorisation du parcours professionnel des personnels du ministère de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports,
 - Lignes directrices de gestion académiques relatives à la mobilité des personnels du ministère de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports.
- Le 15 février 2021 :
- Présentation de la feuille de route RH académique.
- Le 22 mars 2021 :
- Approbation du procès-verbal de la séance du 18 janvier 2021,
 - Approbation du procès-verbal de la séance du 27 janvier 2021,
 - Postes spécifiques académiques : rentrée scolaire 2021,
 - Carte des agences comptables,
 - Emplois de personnels BOP 141 : rentrée 2021,
 - Emplois de la fonction de direction,
 - Emplois de la fonction administrative,
 - Emplois de la fonction de laboratoire.
 - Réseaux d'établissements,
 - Point d'actualité sur l'offre de formation des nouveaux lycées Varois,
 - Printemps de l'orientation,
 - Questions diverses.
- Le 31 mars 2021 (repli) :
- Carte des agences comptables.
- Le 10 juin 2021 (repli du CTA du 3 juin 2021 non tenu faute de quorum) :
- Approbation du procès-verbal de la séance du 15 février 2021,
 - Approbation du procès-verbal de la séance du 22 mars 2021,

- Approbation du procès-verbal de la séance du 31 mars 2021,
- Plans académiques de la formation Tout au long de la vie des personnels enseignants du 1^{er} degré (2021-2022),
- Plan académique de la formation Tout au long de la vie des personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation du 2nd degré (2021-2022),
- Plan académique de formation Tout au long de la vie des personnels d'encadrement, et des personnels E.A.T.S.S (2021-2022),
- Questions diverses.

— Le 21 juin 2021 :

- Plan académique égalité femmes-hommes,
- Présentation du bilan social académique 2019-2020,
- Questions diverses.

Les Comités Techniques Spéciaux Départementaux (CTSD) ont siégé à 4 reprises dans les Alpes-Maritimes et à 5 reprises dans le Var.

Alpes-Maritimes :

- Le 4 septembre 2020 : ajustements de rentrée 2020 pour les postes 1^{er} degré.
- Le 25 janvier 2021 : prévision des effectifs du 2nd degré et répartition de la dotation des moyens horaires (DGH).
- Le 12 février 2021 : 1^{er} degré – effectifs et répartition des emplois.
- Le 19 mars 2021 : 2nd degré – mesures de carte scolaire.

Var :

- Le 31 août 2020 : ajustements de la rentrée 2020 dans le 1^{er} degré.
- Le 16 novembre 2020 : bilan de la rentrée 2020.
- Le 25 janvier 2021 : répartition de la dotation des moyens horaires (DGH) dans les collèges et les lycées du Var pour la rentrée 2021.
- Le 12 février 2021 : préparation de la rentrée scolaire 2021 dans le 1^{er} degré.
- Le 19 mars 2021 : préparation de la rentrée scolaire 2021 dans les collèges, les lycées et LP du Var – mesures sur les postes.

Tableau 6.1.2 – Répartition des sièges aux comités techniques (scrutin du 6 décembre 2018)

Listes électorales	Nombre de voix	Nombre de sièges	Représentantes Femmes				Représentants Hommes			
			Titulaires		Suppléantes		Titulaires		Suppléants	
			Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part
Comité technique académique										
FSU	6 059	5	3	60,0%	2	40,0%	2	40,0%	3	60,0%
UNSA Education	2 121	2	0	0,0%	0	0,0%	2	100,0%	2	100,0%
SNALC, SNE, SPLEN-SUP	1 543	1	1	100,0%	1	100,0%	0	0,0%	0	0,0%
CGT Educ'Action	1 277	1	0	0,0%	1	100,0%	1	100,0%	0	0,0%
FNEC FP FO	1 050	1	0	0,0%	0	0,0%	1	100,0%	1	100,0%
Sgen-CFDT	559	0	-	-	-	-	-	-	-	-
Action et Démocratie	339	0	-	-	-	-	-	-	-	-
SUD Education	324	0	-	-	-	-	-	-	-	-
FAEN SNCL, SIES, SNEP, SAGES	174	0	-	-	-	-	-	-	-	-
SNPTES	130	0	-	-	-	-	-	-	-	-
	13 576	10	4	40,0%	4	40,0%	6	60,0%	6	60,0%
Comité technique spécial du département des Alpes-Maritimes										
FSU	3 282	7	2	28,6%	3	42,9%	5	71,4%	4	57,1%
SNALC, SNE, SPLEN-SUP	821	1	1	100,0%	1	100,0%	0	0,0%	0	0,0%
CGT Educ'Action	813	1	0	0,0%	1	100,0%	1	100,0%	0	0,0%
UNSA Education	654	1	0	0,0%	0	0,0%	1	100,0%	1	100,0%
FNEC FP FO	427	0	-	-	-	-	-	-	-	-
Sgen-CFDT	327	0	-	-	-	-	-	-	-	-
Action et Démocratie	190	0	-	-	-	-	-	-	-	-
SUD Education	90	0	-	-	-	-	-	-	-	-
FAEN SNCL, SIES, SNEP, SAGES	79	0	-	-	-	-	-	-	-	-
SNPTES	43	0	-	-	-	-	-	-	-	-
	6 726	10	3	30,0%	5	50,0%	7	70,0%	5	50,0%
Comité technique spécial du département du Var										
FSU	2 574	5	1	20,0%	2	40,0%	4	80,0%	3	60,0%
UNSA Education	1 292	2	1	50,0%	0	0,0%	1	50,0%	2	100,0%
SNALC, SNE, SPLEN-SUP	697	1	1	100,0%	1	100,0%	0	0,0%	0	0,0%
FNEC FP FO	618	1	0	0,0%	0	0,0%	1	100,0%	1	100,0%
CGT Educ'Action	431	1	0	0,0%	1	100,0%	1	100,0%	0	0,0%
SUD Education	230	0	-	-	-	-	-	-	-	-
Sgen-CFDT	219	0	-	-	-	-	-	-	-	-
Action et Démocratie	143	0	-	-	-	-	-	-	-	-
FAEN SNCL, SIES, SNEP, SAGES	95	0	-	-	-	-	-	-	-	-
SNPTES	33	0	-	-	-	-	-	-	-	-
	6 332	10	3	30,0%	4	40,0%	7	70,0%	6	60,0%
Comité technique spécial académique										
FSU	201	5	1	20,0%	4	80,0%	4	80,0%	1	20,0%
UNSA Education	168	4	3	75,0%	3	75,0%	1	25,0%	1	25,0%
SNPTES	54	1	0	0,0%	1	100,0%	1	100,0%	0	0,0%
CGT Educ'Action	33	0	-	-	-	-	-	-	-	-
SNALC, SNE, SPLEN-SUP	24	0	-	-	-	-	-	-	-	-
Sgen-CFDT	12	0	-	-	-	-	-	-	-	-
Action et Démocratie	6	0	-	-	-	-	-	-	-	-
FNEC FP FO	5	0	-	-	-	-	-	-	-	-
SUD Education	4	0	-	-	-	-	-	-	-	-
FAEN SNCL, SIES, SNEP, SAGES	0	0	-	-	-	-	-	-	-	-
	507	10	4	40,0%	8	80,0%	6	60,0%	2	20,0%

► Source : Secrétariat général du rectorat - Arrêtés de composition des instances.

6.1.2 Comité technique spécial académique

Durant l'année scolaire 2020-2021, le comité technique spécial académique (CTSA) a siégé 4 fois :

- Le 8 septembre 2020 :
 - Actualisation du plan d'activité des services administratifs de l'académie de Nice à cette rentrée scolaire.

- Le 4 novembre 2020 :
 - Approbation du procès-verbal de la séance du 6 mai 2020,
 - Approbation du procès-verbal de la séance du 29 juin 2020,
 - Information relative aux personnels affectés à la rentrée 2020,
 - Mise en œuvre du télétravail,
 - Mise en œuvre de la prime exceptionnelle aux personnels des établissements et services publics sociaux et médico-sociaux de la fonction publique hospitalière, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique de l'État dans le cadre de l'épidémie de covid-19 (Décret n° 2020-711 du 12 juin 2020),
 - Mise en œuvre de la prise en charge des frais de repas des agents publics relevant du Plan de Continuité d'Activité pendant l'état d'urgence sanitaire.

- Le 25 mars 2021 :
 - Approbation du procès-verbal de la séance du 8 septembre 2020,
 - Approbation du procès-verbal de la séance du 4 novembre 2020,
 - Mesures de sécurité sanitaire dans le cadre du plan d'activité des services académiques et départementaux,
 - Mise en œuvre du télétravail et du travail à distance dans le contexte de la crise sanitaire,
 - Mise en œuvre du plan de formation des chefs de service et des personnels relatif au télétravail et au travail à distance,
 - Mesures de sécurité des personnels dans le cadre du plan Vigipirate,
 - Organisation des services académiques et départementaux,
 - Questions diverses.

- Le 29 juin 2021 :
 - Approbation du procès-verbal de la séance du 25 mars 2021,
 - Mise en œuvre du télétravail – rentrée 2021,
 - Mouvement interne,
 - Situation sanitaire,
 - Restauration du site Cap de Croix,
 - Sécurisation des SIRH.

Groupes de travail effectués en 2020-2021

CTA

Au cours de l'année scolaire 2020-2021, 20 groupes de travail préparatoires au comité technique académique ont été organisés :

Le 12 octobre 2020 :

- Postes spécifiques nationaux

Le 13 octobre 2020 :

- Lignes directrices de gestion relatives aux promotions et à la valorisation des parcours professionnels (personnels non-enseignants)

Le 13 octobre 2020 :

- Revalorisation indemnitaire de la filière sociale

Le 14 octobre 2020 :

- Lignes directrices de gestion relatives aux promotions et à la valorisation des parcours professionnels (personnels enseignants des 1^{er} et 2nd degrés)

Le 17 novembre 2020 :

- Préparation de l'enquête académique de recueil des besoins et attentes en matière de formation des personnels EEO, et point de situation sur les candidatures individuelles

Le 17 novembre 2020 :

- Préparation de l'enquête académique de recueil des besoins et attentes en matière de formation des personnels EATSS, et point de situation sur les candidatures individuelles

Le 9 décembre 2020 :

- Préparation de l'enquête académique de recueil des besoins et attentes en matière de formation des personnels enseignants du 1^{er} degré, et point de situation sur les candidatures individuelles

Le 17 décembre 2020 :

- Lignes directrices de gestion académique relative aux promotions et à la valorisation des parcours professionnels (définition), des personnels du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports (enseignants des 1^{er} et 2nd degrés)
- Lignes directrices de gestion académique de la mobilité (évolution), des personnels du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports (enseignants des 1^{er} et 2nd degrés)

Le 17 décembre 2020 :

- Lignes directrices de gestion académique relative aux promotions et à la valorisation des parcours professionnels (définition), des personnels du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports (personnels non-enseignants)

- Lignes directrices de gestion académique de la mobilité (évolution), des personnels du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports (personnels non-enseignants)

Le 08 janvier 2021 :

- Grandes masses 1^{er} degré

Le 21 janvier 2021 :

- Analyse des besoins et attentes en matière de formation des personnels EATSS, et préparation des axes prioritaires de l'offre de formation

Le 25 janvier 2021 :

- Analyse des besoins et attentes en matière de formation des personnels enseignants du 1^{er} degré, et préparation des axes prioritaires de l'offre de formation

Le 27 janvier 2021 :

- Analyse des besoins et attentes en matière de formation des personnels EEO, et préparation des axes prioritaires de l'offre de formation

Le 05 février 2021 :

- Feuille de route RH académique

Le 09 mars 2021 :

- Postes spécifiques académiques
- Moyens administratifs
- Moyens personnels de laboratoire

Le 12 mai 2021 :

- Présentation de l'état de l'offre future de formation pour les personnels EEO, et prise en compte des retours en amont du CTA

Le 12 mai 2021 :

- Présentation de l'état de l'offre future de formation pour les personnels EATSS, et prise en compte des retours en amont du CTA

Le 18 mai 2021 :

- Plans académiques de la formation Tout au long de la vie des personnels enseignants du 1^{er} degré (2021-2022)
- Plan académique de la formation Tout au long de la vie des personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation du 2nd degré (2021-2022)
- Plan académique de la formation Tout au long de la vie des personnels d'encadrement et des personnels ATSS (2021-2022)

Le 10 juin 2021 :

- Bilan social académique 2019-2020

Le 10 juin 2021 :

- Plan académique égalité femmes-hommes

Groupes de travail effectués en 2020-2021**CTSA**

Le 5 octobre 2020 :

- Réflexion sur l'organisation du travail des services académiques et départementaux.

Le 12 novembre 2020 :

- Réflexion sur l'organisation du temps de travail pour l'année 2020-2021 dans le contexte de la crise sanitaire.

CTSD des Alpes-Maritimes

Le 3 septembre 2020 :

- Ajustement carte scolaire 1^{er} degré (rentrée 2020)

Le 3 février 2021 :

- Carte scolaire 1^{er} degré (rentrée 2021)

CTSD du Var

Le 29 juin 2021 :

- Mise en place des PIAL

6.2 Comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail

Les comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) ont des compétences élargies, ce sont des instances de concertation spécialisées. Leurs missions visent à contribuer à la protection de la santé physique et mentale des personnels, à l'amélioration des conditions de travail, à l'observation des prescriptions légales prises en la matière. Les CHSCT participent également à l'analyse et à la prévention des risques professionnels, par le biais, notamment de la visite régulière des sites et d'enquêtes menées en matière d'accident de travail, de service et de maladie professionnelle.

La réglementation prévoit la désignation d'un secrétaire pour les CHSCT. Celui-ci est régulièrement consulté notamment sur l'élaboration de l'ordre du jour des réunions. Il est l'interlocuteur privilégié du président et des autres acteurs de la santé et de la sécurité au travail.

Les textes prévoient au moins trois réunions par an.

Tableau 6.2.1 – Répartition des sièges aux CHSCTA et CHSCTD issue des élections au CTA de décembre 2018

Listes électorales	Nombre de sièges	Représentantes Femmes				Représentants Hommes				
		Titulaires		Suppléantes		Titulaires		Suppléants		
		Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part	
Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail académique										
FSU	4	1	25,0%	3	75,0%	3	75,0%	1	25,0%	
UNSA Education	1	0	0,0%	1	100,0%	1	100,0%	0	0,0%	
SNALC, SNE, SPLEN-SUP	1	1	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	1	100,0%	
CGT Educ'Action	1	0	0,0%	1	100,0%	1	100,0%	0	0,0%	
FNEC FP FO	0	-	-	-	-	-	-	-	-	
	7	2	28,6%	5	71,4%	5	71,4%	2	28,6%	
Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail départemental des Alpes-Maritimes										
FSU	5	4	80,0%	3	60,0%	1	20,0%	2	40,0%	
SNALC, SNE, SPLEN-SUP	1	1	100,0%	1	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	
CGT Educ'Action	1	1	100,0%	1	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	
UNSA Education	0	-	-	-	-	-	-	-	-	
FNEC FP FO	0	-	-	-	-	-	-	-	-	
	7	6	85,7%	5	71,4%	1	14,3%	2	28,6%	
Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail départemental du Var										
FSU	4	1	25,0%	2	50,0%	3	75,0%	2	50,0%	
UNSA Education	2	0	0,0%	1	50,0%	2	100,0%	1	50,0%	
SNALC, SNE, SPLEN-SUP	1	1	100,0%	1	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	
FNEC FP FO	0	-	-	-	-	-	-	-	-	
CGT Educ'Action	0	-	-	-	-	-	-	-	-	
	7	2	28,6%	4	57,1%	5	71,4%	3	42,9%	

► Source : Secrétariat général du rectorat - Arrêtés de composition des instances du 10/01/2019 pour le CHSCTA, du 11/01/2019 pour le CHSCTD des Alpes-Maritimes et du 19/01/2019 pour le CHSCTD du Var.

6.2.1 Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail académique

Durant l'année scolaire 2020-2021, le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail académique (CHSCTA) a siégé à 7 reprises :

- Le 29 septembre 2020 :
 - Point sur la mise en œuvre du plan de reprise d'activité à la rentrée 2020.
- Le 3 novembre 2020 :
 - Point d'étape relatif à la crise sanitaire.
- Le 11 décembre 2020 :
 - Adoption du procès-verbal de la séance du CHSCTA du 4 juin 2020,

- Adoption du procès-verbal de la séance du CHSCTA du 25 juin 2020,
 - Rapport annuel faisant le bilan de la situation générale de la santé, de la sécurité, des conditions de travail pour l'année scolaire 2020-2021,
 - Proposition de programme annuel académique de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail pour l'année scolaire 2020-2021,
 - Note relative à la qualité de l'air dans les établissements de l'académie.
 - A la demande du secrétaire du CHSCTA :
 - Point sur les contaminations de la COVID,
 - Modalités de gestion des personnels vulnérables,
 - Conditions de travail en collège,
 - Bilan des rendez-vous médicaux dans l'académie de Nice depuis la rentrée 2019,
 - Point sur la problématique d'amiante au collège Bosco de La Valette,
 - Point sur les préconisations des TMS pour les professeurs d'EPS.
- Le 20 janvier 2021 :
- Point sur la situation sanitaire.
- 15 mars 2021 :
- Adoption du procès-verbal de la séance du CHSCTA du 28 août 2020,
 - Adoption du procès-verbal de la séance du CHSCTA du 29 septembre 2020,
 - Adoption du procès-verbal de la séance du CHSCTA du 3 novembre 2020,
 - Adoption du procès-verbal de la séance du CHSCTA du 11 décembre 2020,
 - Adoption du procès-verbal de la séance du CHSCTA du 20 janvier 2021,
 - Point d'étape sur la situation sanitaire,
 - Point sur les visites,
 - Point sur la mise en œuvre du plan académique de prévention des TMS des professeurs d'EPS,
 - Point sur la mise à jour du site santé au travail,
 - Rapport de l'enquête sur le suicide au lycée international de Valbonne.
- Le 17 juin 2021 :
- Adoption du procès-verbal de la séance du CHSCTA du 15 mars 2021,
 - Adoption du compte-rendu et des préconisations suite à la visite du lycée professionnel les Côteaux à Cannes,
 - Programmation des visites d'établissements pour l'année scolaire 2021-2022,
 - Plan académique égalité femmes/hommes,
 - Bilan de la mise en œuvre du plan académique de prévention des TMS (des professeurs d'EPS),
 - Présentation du site santé et sécurité au travail actualisé.
- Le 25 juin 2021 :
- Approbation du procès-verbal du CHSCTA extraordinaire du 10 octobre 2019
 - Présentation du rapport d'enquête relatif au décès brusque d'un enseignant du lycée international de Valbonne le 21 septembre 2019.

6.2.2 Comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail départementaux

Durant l'année scolaire 2020-2021, les comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail départementaux (CHSCTD) ont siégé à 3 reprises dans les Alpes-Maritimes et à 4 reprises dans le Var.

Alpes-Maritimes :

- Le 19 novembre 2020 :
 - Adoption du procès-verbal du CHSCTD du 26 juin 2020,
 - Calendrier des visites établissements en 2020-2021,
 - Suivi des préconisations des visites effectuées en 2018-2019,
 - Point de situation sur les intempéries,
 - Point de situation sur le suivi de la crise sanitaire.

- Le 7 mai 2021 :
 - Adoption du procès-verbal du CHSCTD du 19 novembre 2020,
 - Adoption du compte-rendu de visite du collègue Bechet,
 - Programme annuel académique de prévention des risques professionnels,
 - Point sur la crise sanitaire,
 - Questions diverses :
 - Qualité de l'air dans les circonscriptions de Nice et le CIO de Nice,
 - Reprise des visites d'établissements CHSCTD06,
 - Mise à jour du site "santé sécurité au travail" avec publication des procès-verbaux et des avis.

- Le 24 juin 2021 :
 - Adoption du procès-verbal du CHSCTD du 7 mai 2021,
 - Point sur la crise sanitaire,
 - Suivi de la visite du LP Escoffier – Cagnes sur Mer,
 - Propositions de visites pour l'année 2021-2022.

Var :

- Le 16 septembre 2020 : CHSCTD extraordinaire
 - Point sur la situation sanitaire dans le Var.

- Le 3 novembre 2020 :
 - Points inscrits à l'ordre du jour à la demande de l'administration :
 - Votes des procès-verbaux : PV du 16 janvier 2020 / PV du 30 juin 2020,
 - Dates des séances du CHSCTD,
 - Date de visites 2020-2021,
 - Compte rendu de visite du Collège du Pin d'Alep.
 - Points inscrits à l'ordre du jour à la demande du secrétaire du CHSCTD :
 - Fiche RPS : Rôle des IEN dans les remontées des fiches,
 - Suivi des retours des préconisations,
 - Reprise de l'activité scolaire présentielle à compter du 11 mai 2020.

- Le 6 mai 2021 :
 - Points inscrits à l'ordre du jour à la demande de l'administration :
 - Vote du procès-verbal du 3 novembre 2020,
 - Compte rendu de la visite du lycée du Val d'Argens et préconisations.

- Points inscrits à l'ordre du jour à la demande du secrétaire du CHSCTD :
 - Point sur la situation sanitaire,
 - Suivi des retours de fiches RPS,
 - Droit de retrait de Mr Bonnefoy.

— Le 22 juin 2021 :

- Points inscrits à l'ordre du jour à la demande de l'administration :
 - Vote du procès-verbal du CHSCTD du 6 mai 2021,
 - Compte rendu de la visite du groupe scolaire de Valbertrand et préconisations,
 - Calendrier des séances du CHSCTD 2021-2022,
 - Calendrier des visites du CHSCTD 2021-2022,
 - Point amiante dans le Var.
- Points inscrits à l'ordre du jour à la demande du secrétaire du CHSCTD :
 - Suivi des fiches RPS,
 - Protection fonctionnelle,
 - Exploitation des préconisations après vote en CHSCTD,
 - Point sur la situation sanitaire dans le département et position des personnels vulnérables.

6.3 Commissions de l'action sociale

L'arrêté du 7 mars 2013 a profondément réformé la composition des commissions d'action sociale, il a été mis fin au paritarisme au sein de celles-ci, en application de la loi du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social. Les instances d'action sociale sont composées à égalité de sièges entre les représentants des personnels et les représentants MGEN. Le texte introduit la référence aux résultats des élections aux comités techniques pour la composition des instances alors que la référence était jusqu'alors les commissions administratives paritaires. Par ailleurs, le texte précise que la composition des instances d'action sociale est déterminée au regard des effectifs au moment du renouvellement ce qui explique notamment la différence dans le nombre de sièges des représentants des personnels entre les deux commissions départementales. Pour les commissions départementales d'action sociale, le seuil est fixé à 15 000 agents pour 6 sièges. Il est prévu que chaque instance se dote d'une commission permanente.

Tableau 6.3.1 – Répartition des sièges aux CAAS et CDAS issue des élections au CTA de décembre 2018

Listes électorales	Nombre de sièges	Représentantes Femmes				Représentants Hommes				
		Titulaires		Suppléantes		Titulaires		Suppléants		
		Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part	
Commission académique de l'action sociale										
FSU	4	2	50,0%	2	50,0%	2	50,0%	2	50,0%	
UNSA Education	1	1	100,0%	1	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	
CGT Educ'Action	1	1	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	1	100,0%	
SNALC, SNE, SPLEN-SUP	1	1	100,0%	1	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	
	7	5	71,4%	4	57,1%	2	28,6%	3	42,9%	
Commission départementale de l'action sociale des Alpes-Maritimes										
FSU	4	3	75,0%	1	25,0%	1	25,0%	3	75,0%	
CGT Educ'Action	1	1	100,0%	1	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	
SNALC, SNE, SPLEN-SUP	1	1	100,0%	1	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	
	6	5	83,3%	3	50,0%	1	16,7%	3	50,0%	
Commission départementale de l'action sociale du Var										
FSU	3	1	33,3%	2	66,7%	2	66,7%	1	33,3%	
UNSA Education	2	2	100,0%	1	50,0%	0	0,0%	1	50,0%	
SNALC, SNE, SPLEN-SUP	1	1	100,0%	1	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	
	6	4	66,7%	4	66,7%	2	33,3%	2	33,3%	

► Source : Secrétariat général du rectorat.

6.3.1 Commission académique de l'action sociale

La commission académique de l'action sociale (CAAS) a pour mission de déterminer la politique académique d'action sociale. À cette fin, elle doit :

- piloter la politique d'action sociale mise en œuvre dans l'académie en application des directives ministérielles et interministérielles,
- renseigner le recteur sur les besoins des personnels actifs et retraités de l'Éducation nationale,
- rechercher et proposer les moyens de développer et de coordonner la politique d'action sociale décidée par le recteur dans l'académie et d'en suivre la gestion,
- formuler, avant mise en œuvre, un avis sur les nouvelles actions sociales d'initiative académique relatives aux prestations individuelles et collectives,
- étudier et proposer les mesures destinées à assurer l'information du personnel sur les dispositions tant interministérielles que ministérielles et académiques arrêtées dans le domaine de l'action sociale,
- établir le bilan académique de la politique d'action sociale.

L'arrêté du 7 mars 2013 a prévu la possibilité pour l'instance académique de se doter d'un secrétaire. Celui-ci a régulièrement été consulté.

Durant l'année scolaire 2020-2021, du fait de la crise sanitaire relative à la COVID-19, la CAAS n'a siégé qu'une fois :

— Le 24 mars 2021 :

- Modalités de fonctionnement en l'absence de Monsieur GAUVRIT (pour avis)
- Approbation du procès-verbal de la séance du 25 janvier 2019 (pour avis)
- Approbation du procès-verbal de la séance du 5 mars 2020 (pour avis)
- Bilan financier 2020 : (pour information)
 - ASIA et PIM
 - Prêts et secours
- Évolution de l'action sociale en faveur de AED et des AESH - HT2 (pour information)
- Information sur les actions mises en œuvre à la suite des intempéries (pour information)
- Bilan des échanges en CPAS (pour information).

6.3.2 Commissions départementales de l'action sociale

Les commissions départementales de l'action sociale (CDAS) se sont réunies en formation restreinte (commission permanente) environ une fois par mois dans chaque département pour étudier les dossiers de demandes de secours urgents et exceptionnels et de prêts.

Chaque année, les commissions départementales se réunissent et présentent un bilan de l'action sociale menée dans le département concerné. La commission départementale de l'action sociale pour le département des Alpes-Maritimes s'est tenue à 2 reprises et celle du département du Var à 1 reprise.

Alpes-Maritimes :

- Le 2 février 2021 pour le bilan de l'action sociale année 2019-2020,
- Le 8 novembre 2021 pour le bilan de l'action sociale du 1^{er} trimestre de l'année scolaire 2020-2021.

Var :

- La CPAS (Commission permanente permettant de préparer les travaux de la CDAS) s'est tenue à 8 reprises (25 septembre 2020, 5 novembre 2020, 15 janvier 2021, 15 février 2021, 26 mars 2021, 7 mai 2021, 4 juin 2021, 2 juillet 2021).
- La CDAS 2020-2021 s'est déroulée le 2 juillet 2021.

6.4 Conseils de l'Éducation nationale

6.4.1 Conseil académique de l'Éducation nationale

Le conseil académique de l'Éducation nationale (CAEN) peut être consulté et émettre des vœux sur toute question relative à l'organisation et au fonctionnement du service public d'enseignement dans l'académie. Il examine le schéma prévisionnel des formations secondaires, le programme d'investissements, de subventions de fonctionnement des lycées, la formation continue des adultes, l'enseignement supérieur.

Tableau 6.4.1 – Répartition des sièges au conseil académique de l'Éducation nationale de Nice

Listes électorales	Nombre de sièges	Représentantes Femmes				Représentants Hommes				
		Titulaires		Suppléantes		Titulaires		Suppléants		
		Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part	
Collège des personnels										
FSU *	10	5	50,0%	3	30,0%	5	50,0%	6	60,0%	
UNSA Education *	3	0	0,0%	1	33,3%	3	100,0%	1	33,3%	
SNPTES	2	0	0,0%	1	50,0%	2	100,0%	1	50,0%	
SGEN-CFDT	1	0	0,0%		0,0%	1	100,0%	1	100,0%	
UER	1	1	100,0%	1	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	
CGT Educ'Action	1	0	0,0%		0,0%	1	100,0%	1	100,0%	
Intersyndicale CGT-FSU-Solidaires	1	N.C.	-	N.C.	-	N.C.	-	N.C.	-	
Représentants des personnels¹	19	6	33,3%	6	37,5%	12	66,7%	10	62,5%	
Autres représentants²	5	0	0,0%	4	80,0%	5	100,0%	1	20,0%	
Collège des collectivités territoriales **										
	24	12	52,2%	10	43,5%	11	47,8%	13	56,5%	
Collège des usagers ***										
	24	11	52,4%	7	43,8%	10	47,6%	9	56,2%	
Total	72	29	43,3%	27	45,0%	38	56,7%	33	55,0%	

(1) Les représentants des personnels sont constitués des représentants des personnels des services administratifs et des établissements scolaires et des représentants des personnels des établissements publics d'enseignement supérieur.

(2) Les autres représentants sont constitués des représentants des présidents d'université et directeurs d'établissements publics d'enseignement supérieur et des représentants des établissements d'enseignement et de formation agricole.

* Un suppléant non communiqué.

** Un titulaire et un suppléant non communiqués.

*** Trois titulaires et huit suppléants non communiqués.

► Source : Secrétariat général du rectorat - Arrêté du 24/02/2020 portant renouvellement du conseil académique de l'Éducation nationale de Nice.

Durant l'année scolaire 2020-2021, le CAEN de l'académie de Nice s'est réuni sous forme d'Inter-CAEN, le 9 février 2021, avec l'ordre du jour suivant :

— Au titre des compétences de la collectivité régionale :

- Evolution de la carte des formations professionnelles à la rentrée scolaire 2021,
- Point sur la reconstruction du lycée Golf-Hôtel à Hyères, implantation d'un lycée neuf au Luc-en-Provence et à Lambesc,
- Continuité pédagogique via le numérique pendant la crise sanitaire.

— Au titre des compétences de l'Etat :

- Liste annuelle des opérations de construction ou d'extension des collèges et des lycées dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur achevées pour la rentrée 2021,
- Labellisation « lycée des métiers » en 2020 dans la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur,
- Labellisation des campus des métiers et des qualifications dans la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur.

6.4.2 Conseils départementaux de l'Éducation nationale

Le conseil départemental de l'Éducation nationale (CDEN) peut être consulté sur toute question relative à l'organisation et au fonctionnement du service public d'enseignement dans le département.

Alpes-Maritimes :

Le CDEN a siégé à 3 reprises en 2020-2021 :

— Le 20 octobre 2020 :

- Approbation du procès-verbal du CDEN du 15 avril 2020,
- Bilan rentrée scolaire 2020,
- Mise à jour des rythmes scolaires,
- Actions de la commission d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC),
- Bilan et perspectives des dispositifs relais.

— Le 19 février 2021 :

- Approbation du procès-verbal du CDEN du 20 octobre 2020,
- Préparation de la rentrée scolaire 2021 (1^{er} degré et collèges),
- Détermination de l'indemnité représentative de logement pour l'année 2021,
- Modification du règlement départemental – Modifications OTS 2020-2021,
- Renouvellement quadriennal des DDEN par circonscription (2021-2025),
- Questions diverses.

— Le 22 juin 2021 :

- Bilan EGALIM,
- Ajustements de sectorisations,
- Politique volontariste du département : aides aux familles et actions éducatives,
- Bilan du déploiement des tablettes dans les Alpes-Maritimes,
- Mise à jour du règlement départemental : rythmes scolaires.

Tableau 6.4.2 – Répartition des sièges au conseil départemental de l'Éducation nationale des Alpes-Maritimes

Listes électorales	Nombre de sièges	Représentantes Femmes				Représentants Hommes				
		Titulaires		Suppléantes		Titulaires		Suppléants		
		Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part	
Collège des personnels										
FSU	7	2	28,6%	5	71,4%	5	71,4%	2	28,6%	
UNSA Education	1	0	0,0%	0	0,0%	1	100,0%	1	100,0%	
SNALC - FGAF	1	1	100,0%	1	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	
CGT Educ'Action	1	1	100,0%	1	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	
	10	4	40,0%	7	70,0%	6	60,0%	3	30,0%	
Collège des collectivités territoriales										
	10	8	80,0%	6	60,0%	2	20,0%	4	40,0%	
Collège des usagers										
	10	6	60,0%	6	60,0%	4	40,0%	4	40,0%	
Total	30	18	60,0%	19	63,3%	12	40,0%	11	36,7%	

► Source : Secrétariat général du rectorat - Arrêté du 06/05/2019 portant composition du conseil départemental de l'Éducation nationale (Alpes-Maritimes).

Var :

Le CDEN a siégé 2 fois en 2020-2021 :

— Le 8 décembre 2020 :

- Point à l'initiative du Conseil Départemental :
Ajustement de la sectorisation de La Seyne sur Mer
- Point à l'initiative du DASEN :
Bilan de la rentrée scolaire 2020 dans les 1^{er} et 2nd degrés,
Renouvellement des DDEN,
Règlement départemental des écoles du Var,
Questions diverses.

— Le 18 février 2021 : Points uniquement à l'initiative du DASEN

- Proposition du montant de l'IRL (Indemnité représentative de logement) pour les instituteurs,
- Adoption du PV du 08/12/2020,
- Préparation de la rentrée scolaire 2021 dans les 1^{er} et 2nd degrés,
- Renouvellement partiel des DDEN,
- Questions diverses.

Tableau 6.4.3 – Répartition des sièges au conseil départemental de l'Éducation nationale du Var

Listes électorales	Nombre de sièges	Représentantes Femmes				Représentants Hommes				
		Titulaires		Suppléantes		Titulaires		Suppléants		
		Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part	
Collège des personnels										
FSU	5	1	20,0%	2	40,0%	4	80,0%	3	60,0%	
UNSA Education	2	1	50,0%	2	100,0%	1	50,0%	0	0,0%	
SNALC - CSEN	1	1	100,0%	1	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	
FNEC FP FO	1	0	0,0%	1	100,0%	1	100,0%	0	0,0%	
CGT Educ'Action	1	0	0,0%	0	0,0%	1	100,0%	1	100,0%	
	10	3	30,0%	6	60,0%	7	70,0%	4	40,0%	
Collège des collectivités territoriales										
	10	5	50,0%	4	40,0%	5	50,0%	6	60,0%	
Collège des usagers										
	10	5	50,0%	4	50,0%	5	50,0%	4	50,0%	
Total	30	13	43,3%	14	50,0%	17	56,7%	14	50,0%	

► Source : Secrétariat général du rectorat - Arrêté du 31/01/2019 portant renouvellement des membres du conseil départemental de l'Éducation nationale (Var).

6.5 Commissions administratives paritaires

Les commissions administratives paritaires académiques (CAPA) donnent leur avis sur les notations, promotions, mutations, titularisations et sanctions disciplinaires pour les corps gérés en académie.

Les commissions administratives paritaires départementales (CAPD) sont compétentes pour la gestion des corps gérés au niveau départemental (instituteurs et professeurs des écoles).

Tableau 6.5.1 – Caractéristiques des élections aux CAPA et CAPD (scrutin du 6 décembre 2018)

Instances	Inscrits	Votants ⁽¹⁾	Taux de participation	Bulletins blancs	Nombre de voix ⁽²⁾
Commissions administratives paritaires départementales des enseignants du 1^{er} degré					
Instituteurs et professeurs des écoles des Alpes-Maritimes	5 339	2 986	55,9%	40	2 946
Instituteurs et professeurs des écoles du Var	5 174	2 663	51,5%	48	2 615
Commissions administratives paritaires académiques des enseignants du 2nd degré					
Professeurs agrégés	1 719	998	58,1%	30	968
Professeurs certifiés et adjoints d'enseignement	7 062	3 503	49,6%	78	3 425
Professeurs d'enseignement général de collège	13	6	46,2%	0	6
Professeurs d'EPS et chargés d'enseignement en EPS	862	560	65,0%	11	549
Professeurs de lycée professionnel	1 619	1 065	65,8%	26	1 039
Commissions administratives paritaires académiques des personnels de direction et d'inspection					
Personnels de direction	378	301	79,6%	19	282
Personnels d'inspection : Inspecteurs de l'Éducation nationale	56	48	85,7%	2	46
Commissions administratives paritaires académiques des personnels d'éducation					
Conseillers principaux d'éducation	334	219	65,6%	5	214
Psychologues de l'Éducation nationale	211	161	76,3%	6	155
Commissions administratives paritaires académiques des personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé					
Adjoints administratifs de l'Éducation nationale et de l'enseignement supérieur	717	469	65,4%	28	441
Attachés d'administration de l'état	240	191	79,6%	37	154
Secrétaires administratifs de l'Éducation nationale et de l'enseignement supérieur	486	369	75,9%	24	345
Assistants de service social des administrations de l'état	73	51	69,9%	1	50
Infirmiers de l'Éducation nationale et de l'enseignement supérieur	200	185	92,5%	2	183
Agents techniques des établissements d'enseignement	286	14	4,9%	4	10
Adjoints techniques de recherche et formation	535	261	48,8%	18	243

(1) Tous les agents ayant voté sont pris en compte (bulletins blancs inclus).

(2) Le nombre de voix correspond au nombre de votants auquel est soustrait le nombre de bulletins blancs.

► Source : Secrétariat général du rectorat.

6.5.1 Commissions administratives paritaires académiques

Tableau 6.5.2 – Répartition des sièges aux CAPA des personnels enseignants du 2nd degré

Listes électorales	Nombre de voix	Nombre de sièges	Représentantes Femmes				Représentants Hommes			
			Titulaires		Suppléantes		Titulaires		Suppléants	
			Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part
Professeurs agrégés										
SNES SNEP SNESup FSU	543	7	5	71,4%	3	42,9%	2	28,6%	4	57,1%
SNALC FGAF	213	2	0	0,0%	0	0,0%	2	100,0%	2	100,0%
FNEC FP FO	84	1	0	0,0%	1	100,0%	1	100,0%	0	0,0%
Sgen-CFDT	63	0	-	-	-	-	-	-	-	-
CGT Educ'Action	34	0	-	-	-	-	-	-	-	-
SUD Education	31	0	-	-	-	-	-	-	-	-
	968	10	5	50,0%	4	40,0%	5	50,0%	6	60,0%
Professeurs certifiés et des adjoints d'enseignement										
SNES SNEP SNESup FSU	1 738	11	7	63,6%	6	54,5%	4	36,4%	5	45,5%
SNALC FGAF	596	4	1	25,0%	3	75,0%	3	75,0%	1	25,0%
FNEC FP FO	324	2	0	0,0%	0	0,0%	2	100,0%	2	100,0%
CGT Educ'Action	226	1	1	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	1	100,0%
Sgen-CFDT	170	1	0	0,0%	1	100,0%	1	100,0%	0	0,0%
SE-UNSA, SNPCT-UNSA	144	0	-	-	-	-	-	-	-	-
SUD Education	137	0	-	-	-	-	-	-	-	-
SNLC SIES	90	0	-	-	-	-	-	-	-	-
	3 425	19	9	47,4%	10	52,6%	10	52,6%	9	47,4%
Professeurs d'enseignement général des collèges										
SNLC FAEN	6	1	0	0,0%	1	100,0%	1	100,0%	0	0,0%
	6	1	0	0,0%	1	100,0%	1	100,0%	0	0,0%
Professeurs d'EPS et des chargés d'enseignement en EPS										
SNEP FSU	475	9	3	33,3%	6	66,7%	6	66,7%	3	33,3%
SNALC FGAF	39	0	-	-	-	-	-	-	-	-
SE-UNSA	35	0	-	-	-	-	-	-	-	-
	549	9	3	33,3%	6	66,7%	6	66,7%	3	33,3%
Professeurs des lycées professionnels										
SNET AA FO	269	3	0	0,0%	2	66,7%	3	100,0%	1	33,3%
Action et Démocratie	240	3	2	66,7%	2	66,7%	1	33,3%	1	33,3%
CGT Educ'Action	192	2	0	0,0%	1	50,0%	2	100,0%	1	50,0%
SNUEP-FSU	142	1	1	100,0%	1	100,0%	0	0,0%	0	0,0%
SE-UNSA	117	1	0	0,0%	1	100,0%	1	100,0%	0	0,0%
SNALC FGAF	79	0	-	-	-	-	-	-	-	-
	1 039	10	3	30,0%	7	70,0%	7	70,0%	3	30,0%

► Source : Secrétariat général du rectorat - Arrêtés de composition des instances.

Tableau 6.5.3 – Répartition des sièges aux CAPA des personnels de direction et d'inspection

Listes électorales	Nombre de voix	Nombre de sièges	Représentantes Femmes				Représentants Hommes			
			Titulaires		Suppléantes		Titulaires		Suppléants	
			Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part
Personnels de direction										
SNPDEN, UNSA	211	3	2	66,7%	1	33,3%	1	33,3%	2	66,7%
Indépendance et Direction FO	46	0	-	-	-	-	-	-	-	-
Sgen-CFDT	25	0	-	-	-	-	-	-	-	-
	282	3	2	66,7%	1	33,3%	1	33,3%	2	66,7%
Personnels d'inspection : Inspecteurs de l'Éducation nationale										
SIEN, UNSA Education	26	1	1	100,0%	1	100,0%	0	0,0%	0	0,0%
SNPI FSU	20	1	0	0,0%	1	-	1	100,0%	0	-
	46	2	1	50,0%	2	100,0%	1	50,0%	0	0,0%

► Source : Secrétariat général du rectorat - Arrêtés de composition des instances.

Tableau 6.5.4 – Répartition des sièges aux CAPA des personnels d'éducation

Listes électorales	Nombre de voix	Nombre de sièges	Représentantes Femmes				Représentants Hommes			
			Titulaires		Suppléantes		Titulaires		Suppléants	
			Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part
Conseillers principaux d'éducation										
UNSA/Sgen-CFDT	85	2	1	50,0%	2	100,0%	1	50,0%	0	0,0%
SNES SNUEP FSU	83	2	2	100,0%	1	50,0%	0	0,0%	1	50,0%
Sans Etiquette	-	1	1	100,0%	1	100,0%	0	0,0%	0	0,0%
SNALC-FGAF	28	0	-	-	-	-	-	-	-	-
FNEC FP FO	18	0	-	-	-	-	-	-	-	-
	214	5	4	80,0%	4	80,0%	1	20,0%	1	20,0%
Psychologues de l'Éducation nationale										
SNES-SNUipp FSU	100	3	2	66,7%	2	66,7%	1	33,3%	1	33,3%
Sgen-CFDT	28	1	1	100,0%	1	100,0%	0	0,0%	0	0,0%
SE-UNSA et SNP	27	0	-	-	-	-	-	-	-	-
	155	4	3	75,0%	3	75,0%	1	25,0%	1	25,0%

► Source : Secrétariat général du rectorat - Arrêtés de composition des instances.

Tableau 6.5.5 – Répartition des sièges aux CAPA des personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé

Listes électorales	Nombre de voix	Nombre de sièges	Représentantes Femmes				Représentants Hommes			
			Titulaires		Suppléantes		Titulaires		Suppléants	
			Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part
Adjoints administratifs de l'Éducation nationale et de l'enseignement supérieur										
A&I UNSA	254	3	2	66,7%	3	100,0%	1	33,3%	0	0,0%
SNASUB FSU	129	2	2	100,0%	2	100,0%	0	0,0%	0	0,0%
FNEC FP FO	21	0	-	-	-	-	-	-	-	-
SNALC FGAF	19	0	-	-	-	-	-	-	-	-
CGT	18	0	-	-	-	-	-	-	-	-
	441	5	4	80,0%	5	100,0%	1	20,0%	0	0,0%
Attachés d'administration de l'état										
A&I UNSA	154	4	2	50,0%	3	75,0%	2	50,0%	1	25,0%
	154	4	2	50,0%	3	75,0%	2	50,0%	1	25,0%
Secrétaires administratifs de l'Éducation nationale et de l'enseignement supérieur										
A&I UNSA	207	4	3	75,0%	4	100,0%	1	25,0%	0	0,0%
SNASUB FSU	123	2	0	0,0%	1	50,0%	2	100,0%	1	50,0%
FNEC FP FO	15	0	-	-	-	-	-	-	-	-
	345	6	3	50,0%	5	83,3%	3	50,0%	1	16,7%
Assistants de service social des administrations de l'état										
SNUAS-FP FSU	35	2	1	50,0%	2	100,0%	1	50,0%	0	0,0%
CGT Educ'Action	15	0	-	-	-	-	-	-	-	-
	50	2	1	50,0%	2	100,0%	1	50,0%	0	0,0%
Infirmiers de l'Éducation nationale et de l'enseignement supérieur										
SNIES UNSA Education	124	3	3	100,0%	3	100,0%	0	0,0%	0	0,0%
SNICS FSU	59	1	0	0,0%	1	100,0%	1	100,0%	0	0,0%
	183	4	3	75,0%	4	100,0%	1	25,0%	0	0,0%
Agents techniques des établissements d'enseignement										
CGT Educ'Action	10	5	1	20,0%	2	40,0%	4	80,0%	3	60,0%
	10	5	1	20,0%	2	40,0%	4	80,0%	3	60,0%
Adjoints techniques de recherche et formation										
SNPTES	131	3	1	33,3%	3	100,0%	2	66,7%	0	0,0%
SNASUB FSU	57	1	1	100,0%	1	100,0%	0	0,0%	0	0,0%
CGT Educ'Action, FERCSup	45	1	1	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	1	100,0%
FNEC FP FO	10	0	-	-	-	-	-	-	-	-
	243	5	3	60,0%	4	80,0%	2	40,0%	1	20,0%

► Source : Secrétariat général du rectorat - Arrêtés de composition des instances.

6.5.2 Commissions administratives paritaires départementales

Tableau 6.5.6 – Répartition des sièges aux CAPD des personnels enseignants du 1^{er} degré

Listes électorales	Nombre de voix	Nombre de sièges	Représentantes Femmes				Représentants Hommes			
			Titulaires		Suppléantes		Titulaires		Suppléants	
			Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part
CAPD des instituteurs et professeurs des écoles des Alpes-Maritimes										
SNUIPP FSU	1 913	8	6	75,0%	6	75,0%	2	25,0%	2	25,0%
CGT Educ'Action	408	1	0	0,0%	1	100,0%	1	100,0%	0	0,0%
SNE SNALC	213	1	1	100,0%	1	100,0%	0	0,0%	0	0,0%
SE-UNSA	184	0	-	-	-	-	-	-	-	-
FNEC FP FO	182	0	-	-	-	-	-	-	-	-
Sgen-CFDT	46	0	-	-	-	-	-	-	-	-
	2 946	10	7	70,0%	8	80,0%	3	30,0%	2	20,0%
CAPD des instituteurs et professeurs des écoles du Var										
SNUIPP FSU	1 352	6	4	66,7%	4	66,7%	2	33,3%	2	33,3%
SE-UNSA	708	3	3	100,0%	3	100,0%	0	0,0%	0	0,0%
SNE SNALC	333	1	0	0,0%	1	100,0%	1	100,0%	0	0,0%
CGT Educ'Action	80	0	-	-	-	-	-	-	-	-
FNEC FP FO	56	0	-	-	-	-	-	-	-	-
Sgen-CFDT	43	0	-	-	-	-	-	-	-	-
SUD Education	43	0	-	-	-	-	-	-	-	-
	2 615	10	7	70,0%	8	80,0%	3	30,0%	2	20,0%

► Source : Secrétariat général du rectorat - Arrêtés de composition des instances.

6.6 Commissions consultatives

6.6.1 Commissions consultatives paritaires

Les commissions consultatives paritaires (CCP) traitent des décisions individuelles, pour les agents non-titulaires, et des emplois et des affectations des directeurs adjoints de SEGPA.

Tableau 6.6.1 – Caractéristiques des élections aux CCP (scrutin du 6 décembre 2018)

Instances	Inscrits	Votants ⁽¹⁾	Taux de participation	Bulletins blancs	Nombre de voix ⁽²⁾
Personnels non-titulaires Enseignants, d'Education et Psychologues	874	245	28,0%	19	226
Personnels non-titulaires Surveillants et d'Accompagnement	3 558	307	8,6%	21	286
Personnels non-titulaires Administratifs, Techniques, Sociaux et de Santé	163	64	39,3%	5	59
Directeurs adjoints de SEGPA	30	29	96,7%	0	29

(1) Tous les agents ayant voté sont pris en compte (bulletins blancs inclus).

(2) Le nombre de voix correspond au nombre de votants auquel est soustrait le nombre de bulletins blancs.

► Source : Secrétariat général du rectorat.

Tableau 6.6.2 – Répartition des sièges aux CCP des personnels non-titulaires (scrutin du 6 décembre 2018)

Listes électorales	Nombre de voix	Nombre de sièges	Représentantes Femmes				Représentants Hommes			
			Titulaires		Suppléantes		Titulaires		Suppléants	
			Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part
Non-titulaires : personnels enseignants, personnels d'éducation et personnels d'orientation										
SNES SNEP SNUJEP SNUIPP FSU	84	3	2	66,7%	3	100,0%	1	33,3%	0	0,0%
SNALC FGAF	29	1	1	100,0%	1	100,0%	0	0,0%	0	0,0%
CGT Educ'Action	27	0	-	-	-	-	-	-	-	-
FNEC FP FO	27	0	-	-	-	-	-	-	-	-
Sgen-CFDT	25	0	-	-	-	-	-	-	-	-
Action et Démocratie	13	0	-	-	-	-	-	-	-	-
SE-UNSA	11	0	-	-	-	-	-	-	-	-
SUD Education	6	0	-	-	-	-	-	-	-	-
SNCL -SIES -SAGES	3	0	-	-	-	-	-	-	-	-
Sindicatu di i travagliadori corsi	1	0	-	-	-	-	-	-	-	-
	226	4	3	75,0%	4	100,0%	1	25,0%	0	0,0%
Non-titulaires : personnels surveillants et d'accompagnement										
SNES SNEP SNUJEP SNUIPP FSU	98	3	3	100,0%	3	100,0%	0	0,0%	0	0,0%
FNEC FP FO	53	1	1	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	1	100,0%
SE-UNSA	43	1	1	100,0%	1	100,0%	0	0,0%	0	0,0%
CGT Educ'Action	28	0	-	-	-	-	-	-	-	-
Sgen-CFDT	20	0	-	-	-	-	-	-	-	-
SNALC FGAF	13	0	-	-	-	-	-	-	-	-
SUD Education	12	0	-	-	-	-	-	-	-	-
Action et Démocratie	8	0	-	-	-	-	-	-	-	-
SNCL - SIES - SAGES	7	0	-	-	-	-	-	-	-	-
CFTC - EPR	3	0	-	-	-	-	-	-	-	-
Sindicatu di i travagliadori corsi	1	0	-	-	-	-	-	-	-	-
	286	5	5	100,0%	4	80,0%	0	0,0%	1	20,0%
Non-titulaires : personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé										
SNASUB SnuACTE FSU	23	3	2	66,7%	3	100,0%	1	33,3%	0	0,0%
UNSA Education	18	3	3	100,0%	3	100,0%	0	0,0%	0	0,0%
SNALC FGAF	6	1	1	100,0%	1	100,0%	0	0,0%	0	0,0%
SNPTES	4	0	-	-	-	-	-	-	-	-
CGT Educ'action	3	0	-	-	-	-	-	-	-	-
SGEN-CFDT	2	0	-	-	-	-	-	-	-	-
Action et Démocratie	1	0	-	-	-	-	-	-	-	-
FNEC FP FO	1	0	-	-	-	-	-	-	-	-
Sindicatu di i travagliadori corsi	1	0	-	-	-	-	-	-	-	-
	59	7	6	85,7%	7	100,0%	1	14,3%	0	0,0%

► Source : Secrétariat général du rectorat - Arrêtés de composition des instances

Tableau 6.6.3 – Répartition des sièges aux CCP des directeurs adjoints de SEGPA (scrutin du 6 décembre 2018)

Listes électorales	Nombre de voix	Nombre de sièges	Représentantes Femmes				Représentants Hommes			
			Titulaires		Suppléantes		Titulaires		Suppléants	
			Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part
Directeurs adjoints de SEGPA										
SE-UNSA	17	1	0	0,0%	0	0,0%	1	100,0%	1	100,0%
SNUIPP FSU	12	1	1	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	1	100,0%
	29	2	1	50,0%	0	0,0%	1	50,0%	2	100,0%

► Source : Secrétariat général du rectorat - Arrêtés de composition des instances.

6.6.2 Commissions consultatives mixtes

Les commissions consultatives mixtes académiques (CCMA) et interdépartementales (CCMI) sont les instances représentatives des maîtres des établissements d'enseignement privés sous contrat traitant des questions individuelles. La CCMI représente les maîtres du 1^{er} degré. La CCMA représente les maîtres et documentalistes du 2nd degré.

Tableau 6.6.4 – Caractéristiques des élections aux CCM (scrutin du 6 décembre 2018)

Instances	Inscrits	Votants ⁽¹⁾	Taux de participation	Bulletins blancs	Nombre de voix ⁽²⁾
Commission consultative mixte académique de l'enseignement privé	1 868	1 113	59,6%	20	1093
Commission consultative mixte interdépartementale de l'enseignement privé	754	296	39,3%	3	293

(1) Tous les agents ayant voté sont pris en compte (bulletins blancs inclus).

(2) Le nombre de voix correspond au nombre de votants auquel est soustrait le nombre de bulletins blancs.

► Source : Secrétariat général du rectorat.

Tableau 6.6.5 – Répartition des sièges aux CCM (scrutin du 6 décembre 2018)

Listes électorales	Nombre de voix	Nombre de sièges	Représentantes Femmes				Représentants Hommes			
			Titulaires		Suppléantes		Titulaires		Suppléants	
			Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part
Commission consultative mixte académique de l'enseignement privé										
SPELC	698	4	1	25,0%	3	75,0%	3	75,0%	1	25,0%
FEP-CFDT	209	1	0	0,0%	1	100,0%	1	100,0%	0	0,0%
CFTC	157	0	-	-	-	-	-	-	-	-
SNALC FGAF	22	0	-	-	-	-	-	-	-	-
SYNEP CFE-CGC	7	0	-	-	-	-	-	-	-	-
	1 093	5	1	20,0%	4	80,0%	4	80,0%	1	20,0%
Commission consultative mixte interdépartementale de l'enseignement privé										
SPELC	129	2	1	50,0%	2	100,0%	1	50,0%	0	0,0%
CFTC	106	1	1	100,0%	1	100,0%	0	0,0%	0	0,0%
FEP-CFDT	58	0	-	-	-	-	-	-	-	-
	293	3	2	66,7%	3	100,0%	1	33,3%	0	0,0%

► Source : Secrétariat général du rectorat - Arrêtés de composition des instances.

6.6.3 Commission consultative spéciale académique

La commission consultative spéciale académique (CCSA) des directeurs d'établissements spécialisés est consultée sur des problématiques de retrait d'emploi (article 8 du décret n°74-388 du 8 mai 1974).

Tableau 6.6.6 – Caractéristiques des élections à la CCSA (scrutin du 6 décembre 2018)

Instances	Inscrits	Votants ⁽¹⁾	Taux de participation	Bulletins blancs	Nombre de voix ⁽²⁾
Commission consultative spéciale académique des directeurs d'établissements spécialisés	26	22	84,6%	2	20

(1) Tous les agents ayant voté sont pris en compte (bulletins blancs inclus).

(2) Le nombre de voix correspond au nombre de votants auquel est soustrait le nombre de bulletins blancs.

► Source : Secrétariat général du rectorat.

Tableau 6.6.7 – Répartition des sièges à la CCSA (scrutin du 6 décembre 2018)

Listes électorales	Nombre de voix	Nombre de sièges	Représentantes Femmes				Représentants Hommes			
			Titulaires		Suppléantes		Titulaires		Suppléants	
			Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part
Commission consultative spéciale académique des directeurs d'établissements spécialisés										
SNUIPP FSU	17	2	0	0,0%	0	0,0%	2	100,0%	2	100,0%
SE-UNSA	3	0	-	-	-	-	-	-	-	-
	20	2	0	0,0%	0	0,0%	2	100,0%	2	100,0%

► Source : Secrétariat général du rectorat - Arrêtés de composition des instances.

6.7 Réunions du groupe consultatif des personnels de direction

Durant l'année scolaire 2020-2021, le groupe consultatif des personnels de direction (groupe Blanchet) s'est réuni 9 fois :

- Le 18 septembre 2020 :
 - Gestion de la crise sanitaire COVID-19 : mise en place du protocole sanitaire - continuité pédagogique et rupture numérique,
 - Point sur la rentrée,
 - Présentation des états généraux du numérique pour l'éducation,
 - Évaluation des EPLE,
 - Réseau et gouvernance,
 - Bilan réussite éducative et dispositif école ouverte,
 - Évaluations et examens,
 - GRH des personnels de direction.

- Le 28 octobre 2020

- Le 6 novembre 2020

- Le 27 novembre 2020

- Le 19 janvier 2021 :
 - Gestion de la situation sanitaire,
 - Moyens de rentrée,
 - Devoirs faits,
 - Réseaux d'établissement,
 - Examens et modalités d'évaluation,
 - École inclusive.

- Le 16 mars 2021 :
 - Gestion de la situation sanitaire,
 - Gestion des ressources humaines (gestion des postes, remplacement, évaluation des personnels de direction) et feuille de route RH de l'académie de Nice,
 - Les procédures administratives (enquêtes, applications, démarches de simplification),
 - Examens et modalités d'évaluation,
 - Procédure d'orientation,
 - Le travail en réseaux des établissements (mise en place des PIAL et réseaux d'établissement).

- Le 1^{er} avril 2021

- Le 30 avril 2021 :
 - Situation sanitaire : continuité pédagogique / protocole / auto-tests / remplacement / moyens,
 - Examens et modalités d'évaluation,
 - Fin d'année scolaire : Procédure d'orientation (téléservices – télé-inscription) / mutations des personnels de direction,
 - Préparation de rentrée : évaluation des établissements.

— Le 1^{er} juin 2021 :

- Situation sanitaire,
- Examens et certifications,
- Procédures d'orientation,
- Les PIAL,
- Préparation de rentrée,
- PERDIR et feuille de route RH.

6.8 Audiences

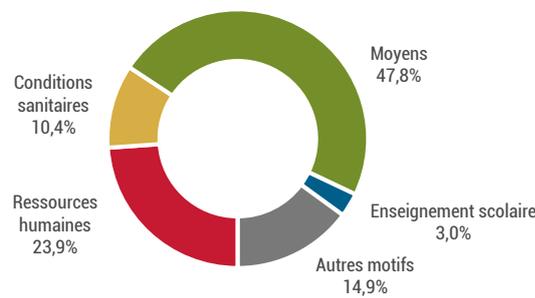
En 2020-2021, 62 audiences se sont tenues au niveau académique, 36 dans les Alpes-Maritimes dont 16 au rectorat et 20 auprès de la DSDEN des Alpes-Maritimes, et 26 dans le Var. Chaque demande peut porter sur un ou plusieurs motifs de sollicitation et être déposée par une ou plusieurs organisations syndicales et/ou par d'autres configurations réunissant des représentants de personnels.

Tableau 6.8.1 – Nombre d'audiences tenues au cours de l'année scolaire 2020-2021

	Rectorat	DSDEN	Total
Organisations syndicales	16	23	39
Autres configurations réunissant des représentants de personnels		23	23
Ensemble	16	46	62

► Source : Cabinet du recteur, Secrétariats généraux du rectorat et des DSDEN.

Figure 6.8.1 – Répartition des audiences de l'année scolaire 2020-2021 par motif



Autres motifs : éducation prioritaire, situation de certains établissements, etc.

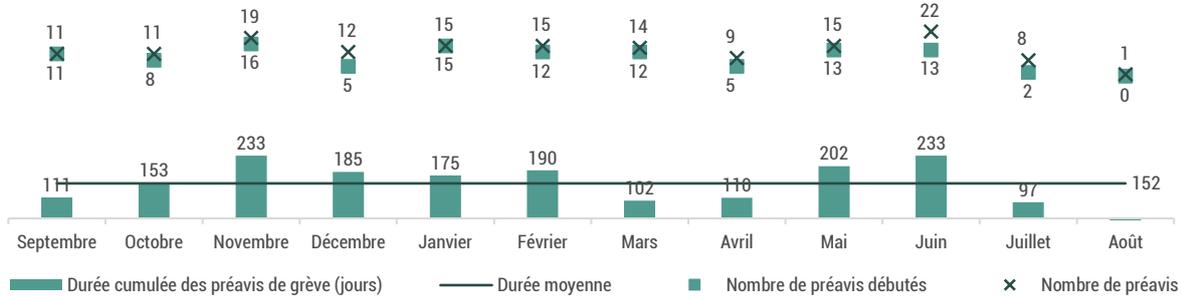
► Source : Cabinet du recteur, Secrétariats généraux du rectorat et des DSDEN.

6.9 Préavis de grève

En 2020-2021, tous les jours de l'année scolaire ont fait l'objet d'un ou plusieurs préavis de grève déposés par une ou plusieurs organisations syndicales.

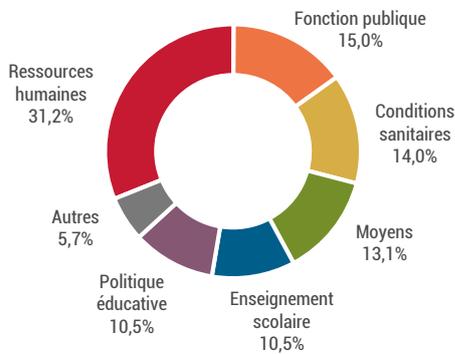
Au total, 23 organisations syndicales ont déposé 112 préavis de grève pour une durée cumulée de 1 822 jours.

Figure 6.9.1 – Variation mensuelle de la durée des préavis de grève au cours de l'année scolaire 2020-2021



► Source : Cabinet du recteur.

Figure 6.9.2 – Répartition des motifs de préavis de grève



Autres : droits syndicaux, protection de l'enfance, etc.

► Source : Cabinet du recteur.

Le motif des ressources humaines comprend notamment la rémunération (52,0%), les métiers de l'Éducation nationale (25,5%) et les conditions de travail (13,3%).

Parmi la thématique de la fonction publique, la loi de transformation de la fonction publique représente 69,6% des préavis et la réforme territoriale 17,3%.

En ce qui concerne la politique éducative, la réforme des lycées et la réforme du baccalauréat sont les motifs les plus représentés (respectivement 69,7% et 21,2%).

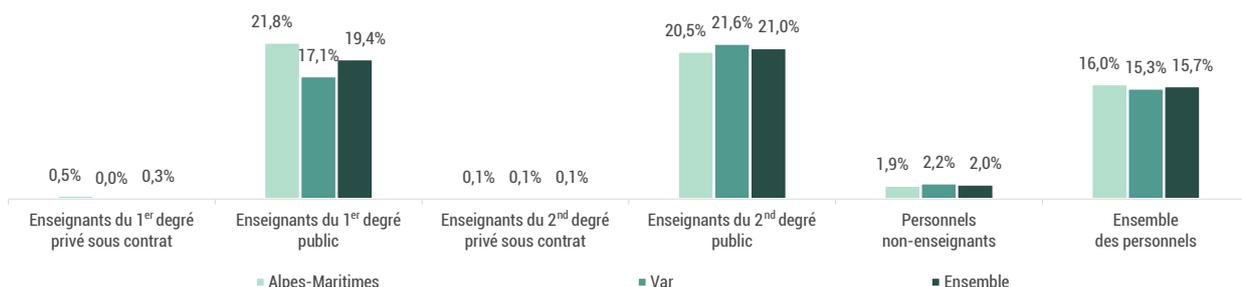
Tableau 6.9.1 – Répartition des journées de grève suivies par catégorie de personnels

Catégorie de personnels	Nombre d'agents grévistes			Nombre de jours de grève			Durée moyenne (jours) par agent gréviste		
	Alpes-Maritimes	Var	Ensemble	Alpes-Maritimes	Var	Ensemble	Alpes-Maritimes	Var	Ensemble
Enseignants du 1 ^{er} degré privé sous contrat	2	0	2	2	0	2	1	-	1
Enseignants du 1 ^{er} degré public	1 152	878	2 030	1 474	1 130	2 604	1,3	1,3	1,3
Enseignants du 2 nd degré privé sous contrat	1	1	2	2	1	3	2,0	1,0	1,5
Enseignants du 2 nd degré public	1 294	1 234	2 528	1 918	1 819	3 737	1,5	1,5	1,5
Personnels non-enseignants	48	45	93	59	62	121	1,2	1,4	1,3
Ensemble	2 497	2 158	4 655	3 455	3 012	6 467	1,4	1,4	1,4

► Champ : Personnels ayant été en activité durant l'année scolaire 2020-2021 (hors personnels non titulaires payés par les établissements mutualisateurs).

► Source : Coordination paye académique (dénombrement des grévistes sur la base des retenues sur salaire traitées dans l'application MOSART).

Figure 6.9.3 – Proportions de grévistes parmi les effectifs de l'académie par catégorie de personnels



► Champ : Personnels ayant été en activité durant l'année scolaire 2020-2021 (hors personnels non titulaires payés par les établissements mutualisateurs).

► Source : Coordination paye académique (dénombrement des grévistes sur la base des retenues sur salaire traitées dans l'application MOSART).

7 Annexes

7.1	Détail de la typologie retenue	257
7.1.1	Personnels enseignants du 1 ^{er} degré	257
7.1.2	Personnels enseignants du 2 nd degré	257
7.1.3	Personnels d'encadrement	257
7.1.4	Personnels de vie scolaire	258
7.1.5	Personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé	259
7.1.6	Personnels ingénieurs et techniciens de recherche et de formation	259
⇒	<i>Focus : Personnels contractuels bénéficiaires de l'obligation d'emploi</i>	260
7.2	Table des sigles	261
7.3	Liste des tableaux	267
7.4	Liste des figures	273
7.5	Liste des cartographies	279

7.1 Détail de la typologie retenue

Sauf mention contraire, les effectifs présentés dans ce bilan renvoient à des personnes physiques. Les emplois budgétaires sont calculés en ETP (équivalents temps pleins). Cette unité intègre le temps de travail et la quotité de service. Ainsi 1 ETP pourra correspondre à :

- 1 personne à temps plein travaillant toute l'année scolaire,
- 2 personnes à mi-temps travaillant toute l'année scolaire,
- 2 personnes à plein temps travaillant chacune 6 mois durant l'année scolaire.

7.1.1 Personnels enseignants du 1^{er} degré

Tableau 7.1.1 – Effectifs des personnels enseignants du 1^{er} degré au 31/12/2020

Corps		Effectifs	ETP*
Titulaires	Instituteurs	66	60,3
	Professeurs des écoles	10 920	10 552,6
	Maîtres auxiliaires	179	152,9
Non-titulaires	Professeurs contractuels	53	51,5
	Professeurs contractuels BOE ⁽¹⁾	1	1,0
Total		11 219	10 818,3

(1) BOE : Bénéficiaires de l'obligation d'emploi.

* ETP : Equivalent Temps Plein.

► Source : Entrepôt de données BSA.

7.1.2 Personnels enseignants du 2nd degré

Tableau 7.1.2 – Effectifs des personnels enseignants du 2nd degré au 31/12/2020

Corps		Effectifs	ETP*
Titulaires	Adjoints d'enseignement	10	6,9
	Chargés d'enseignement en EPS	16	15,6
	Professeurs agrégés	1 648	1 618,0
	Professeurs certifiés	8 138	7 892,1
	Professeurs d'enseignement général de collège	7	6,7
	Professeurs d'EPS	947	921,2
	Professeurs de chaire supérieure	75	75,0
	Professeurs de lycée professionnel	1 766	1 736,1
Non-titulaires	Maîtres auxiliaires	290	231,6
	Professeurs contractuels	991	891,2
Total		13 888	13 394,4

* ETP : Equivalent Temps Plein.

► Source : Entrepôt de données BSA.

7.1.3 Personnels d'encadrement

Tableau 7.1.3 – Effectifs des personnels d'encadrement supérieur au 31/12/2020

Fonction		Effectifs	ETP*
Titulaires	Recteur, conseiller, directeur de cabinet, SGA ⁽¹⁾ , SGAA ⁽²⁾	7	7,0
	DASEN ⁽³⁾ , DAASEN ⁽⁴⁾ , secrétaire général de DSDEN	8	8,0
	AENESR ⁽⁵⁾	9	9,0
Total		24	24,0

(1) SGA : Secrétaire général académique.

(2) SGAA : Secrétaire général académique adjoint.

(3) DASEN : Directeur académique des services de l'Éducation nationale.

(4) DAASEN : Directeur académique adjoint des services de l'Éducation nationale.

(5) AENESR : Administrateur de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

* ETP : Equivalent Temps Plein.

► Source : Entrepôt de données BSA.

Tableau 7.1.4 – Effectifs des personnels d'inspection au 31/12/2020

Corps		Effectifs	ETP*
Titulaires	Inspecteurs pédagogique régionaux	30	30,0
	Inspecteurs de l'Éducation nationale	54	54,0
Total		84	84,0

* ETP : Equivalent Temps Plein.

➤ Source : Entrepôt de données BSA.

Tableau 7.1.5 – Effectifs des personnels de direction au 31/12/2020

Fonction		Effectifs	ETP*
Titulaires	Principal de collège	140	140,0
	Principal adjoint de collège	121	121,0
	Proviseur de lycée	39	39,0
	Proviseur adjoint de lycée	43	43,0
	Proviseur de lycée professionnel	18	18,0
	Proviseur adjoint de lycée professionnel	20	20,0
	Autre fonction de direction ⁽¹⁾	1	1,0
Total		382	382,0

(1) Chargé de mission.

* ETP : Equivalent Temps Plein.

➤ Source : Entrepôt de données BSA.

7.1.4 Personnels de vie scolaire

Tableau 7.1.6 – Effectifs des personnels d'assistance éducative au 31/12/2020

Corps		Effectifs	ETP*
Non-titulaires	Accompagnants d'élèves en situation de handicap	2 941	1 808,3
	Accompagnants d'enseignants en situation de handicap	18	10,6
	Assistants d'éducation	1 800	1 389,8
	Assistants d'éducation en préprofessionnalisation	38	21,7
	Assistants de langues vivantes recrutés localement	21	21,0
	Assistants étrangers	110	110,0
Total		4 928	3 361,4

* ETP : Equivalent Temps Plein.

➤ Source : Entrepôt de données BSA.

Tableau 7.1.7 – Effectifs des personnels d'éducation au 31/12/2020

Corps		Effectifs	ETP*
Titulaires	Conseillers principaux d'éducation (CPE)	324	322,3
	Directeurs de centre d'information et d'orientation	12	12,0
	Psychologues de l'Éducation Nationale 1 ^{er} degré	106	105,8
	Psychologues de l'Éducation Nationale 2 nd degré	87	84,0
Non-Titulaires	Contractuels CPE	48	47,8
	Contractuels psychologues	35	33,8
Total		612	601,3

* ETP : Equivalent Temps Plein.

➤ Source : Entrepôt de données BSA.

7.1.5 Personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé

Tableau 7.1.8 – Effectifs des personnels administratifs au 31/12/2020

Corps		Effectifs	ETP*
Titulaires	Adjoints administratifs	551	535,2
	Attachés d'administration de l'état	190	189,3
	Secrétaires administratifs	416	405,7
Non-titulaires	Contractuels	193	174,8
	Contractuels BOE ⁽¹⁾	3	3,0
Total		1 353	1 308,0

(1) BOE : Bénéficiaires de l'obligation d'emploi.

* ETP : Equivalent Temps Plein.

➤ Source : Entrepôt de données BSA.

Tableau 7.1.9 – Effectifs des personnels médico-sociaux au 31/12/2020

Corps		Effectifs	ETP*
Titulaires	Assistants de service social	65	62,5
	Conseillers techniques de service social	8	8,0
	Infirmiers	193	183,9
	Médecins	27	26,1
Non-titulaires	Assistants de service social contractuels	8	7,2
	Infirmiers contractuels	30	24,3
	Médecins contractuels	8	7,1
Total		339	319,1

* ETP : Equivalent Temps Plein.

➤ Source : Entrepôt de données BSA.

Tableau 7.1.10 – Effectifs des personnels techniques au 31/12/2020

Corps		Effectifs	ETP*
Non-titulaires	Contractuels	1	1,0
Total		1	1,0

* ETP : Equivalent Temps Plein.

➤ Source : Entrepôt de données BSA.

7.1.6 Personnels ingénieurs et techniciens de recherche et de formation

Tableau 7.1.11 – Effectifs des personnels ITRF au 31/12/2020

Corps		Effectifs	ETP*
Titulaires	Adjoints techniques	170	163,1
	Assistants ingénieurs	10	9,8
	Ingénieurs d'études	26	25,6
	Ingénieurs de recherche	6	6,0
	Techniciens	53	51,7
Non-titulaires	Contractuels	63	59,7
Total		328	315,9

* ETP : Equivalent Temps Plein.

➤ Source : Entrepôt de données BSA.

Personnels contractuels bénéficiaires de l'obligation d'emploi

Le tableau ci-dessous est une synthèse relative aux bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE).

Pour information, les personnels contractuels BOE ont été comptabilisés parmi les effectifs de l'académie de Nice selon leurs fonctions (enseignant ou non-enseignant, secteur privé ou public, 1^{er} degré ou 2nd degré) et apparaissent dans les tableaux des sections 7.1.1 à 7.1.6.

Focus XII.1 – Évolution des effectifs des personnels contractuels BOE

Catégorie de personnels	2019-2020			2020-2021			Évolution en effectifs	Évolution en ETP*
	Effectifs	Part des femmes (%)	ETP*	Effectifs	Part des femmes (%)	ETP*		
Enseignants 1 ^{er} degré public	3	100,0%	3,0	1	100,0%	1,0	-2	-2,0
Enseignants 2 nd degré public	2	100,0%	1,5	0	-	0,0	-2	-1,5
Personnels ASS	3	66,7%	3,0	3	100,0%	3,0	0	0,0
Personnels ITRF	1	0,0%	1,0	0	-	0,0	-1	-1,0
Total	9	71,4%	8,5	4	100,0%	4,0	-5	-4,5

* ETP : Equivalent Temps Plein.

➤ Source : Entrepôt de données BSA.

7.2 Table des sigles

ADAENES Attaché d'administration de l'Éducation nationale et de l'enseignement supérieur	CAAS Commission académique de l'action sociale
ADJAENES Adjoint administratif de l'Éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche	CAEN Conseil académique de l'Éducation nationale
AENESR Administrateur de l'Éducation nationale et de l'enseignement supérieur	CAFEP Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement privé
AAE Attaché d'administration de l'état	CAPA Commission administrative paritaire académique
AE Adjoint d'enseignement	CAPD Commission administrative paritaire départementale
AED Assistant d'éducation	CAPE Certificat d'aptitude au professorat des écoles
AESH Accompagnant des élèves en situation de handicap	CAPEPS Certificat d'aptitude professionnelle à l'enseignement de l'éducation physique et sportive
AIS Adaptation et intégration scolaire	CAPES Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré
APAE Attaché principal d'administration de l'état	CAPET Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique
APC Approche par compétence	CAPLP Certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel
APSH Accompagnant de personnel en situation de handicap	CAPPEI Certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive
ASH Adaptation scolaire et scolarisation des élèves handicapés	CASU Conseiller d'administration scolaire et universitaire
ASI Assistant ingénieur	CCMA Commission consultative mixte académique
ASIA Action sociale d'initiative académique	CCMI Commission consultative mixte interdépartementale
ASS (personnels) Administratifs, techniques, sociaux et de santé	CCP Commission consultative paritaire
ASSAE Assistant de service social des administrations de l'état	CCSA Commission consultative spéciale académique
ATEE Agent technique des établissements d'enseignement	CDAS Commission départementale de l'action sociale
ATRF Adjoint technique de recherche et de formation	CDEN Conseil départemental de l'Éducation nationale
AVSi Assistant d'éducation, auxiliaire de vie scolaire pour l'aide individuelle	CDES Commission départementale de l'éducation spéciale
BOE Bénéficiaire de l'obligation d'emploi	CDI Contrat à durée indéterminé
BOPA Budget opérationnel de programme académique	CE Chargé d'enseignement
BSA Bilan social académique	CE-EPS Chargé d'enseignement d'éducation physique et sportive
BSN Bilan social national	CESU Chèque emploi service universel

CFA Centre de formation des apprentis	DADS Déclaration annuelle de données sociales
CFC Conseiller en formation continue	DAF Direction des affaires financières (MEN)
CGT Confédération générale du travail	DAGB Dispositif d'accompagnement à la gestion budgétaire
CHSCTA Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail académique	DAN Délégué académique au numérique
CHSCTD Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail départemental	DCIO Directeur de centre d'information et d'orientation
CIGeM Corps interministériel à gestion ministérielle	DDCS Direction départementale de la cohésion sociale
CIO Centre d'information et d'orientation	DDFPT Directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques
CLD Congé de longue durée	DEPP Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (MEN)
CLM Congé de longue maladie	DGAFP Direction générale de l'administration de la fonction publique
CMC (Dispositif) Conseil mobilité carrière	DGESCO Direction générale de l'enseignement scolaire (MEN)
CMR (Produit) Cancérogène, mutagène, reprotoxique	DGH Dotation globale horaire
CNE Contrôle national des emplois	DGRH Direction générale des ressources humaines (MEN)
CNED Centre national d'enseignement à distance	DGFIP Direction générale des finances publiques
CNH Conférence nationale du handicap	DIEO (personnel de) Direction, d'inspection, d'éducation et d'orientation
COP Conseiller d'orientation-psychologue	DIF Droit individuel à la formation
CPA Conseiller de prévention académique	DIMA dispositif d'initiation aux métiers en alternance
CPE Conseiller principal d'éducation	DOM Département d'outre-mer
CPF Compte personnel de formation	DRAAF Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
CRDS Contribution au remboursement de la date sociale	DSDEN Direction des services départementaux de l'Éducation nationale
CRPE Concours de recrutement des professeurs des écoles	DTA Document technique amiante
CSG Contribution sociale généralisée	DUER Document unique d'évaluation des risques professionnels
CTA Comité technique académique	DUT Diplôme universitaire de technologie
CTSA Comité technique spécial académique	EA Épreuve anticipée
CTSD Comité technique spécial départemental	EAE Espaces d'accueil et d'écoute
CTSS Conseiller technique de service social	
DA-SEN Directeur académique des services de l'Éducation nationale	
DAA-SEN Directeur académique adjoint des services de l'Éducation nationale	

EATSS (personnels) Encadrement, administratifs, techniques, sociaux et de santé	GRH Gestion des ressources humaines
Éclair Écoles, collèges et lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite	GVT Glissement vieillesse technicité
EEPU École élémentaire publique	HSE Heures supplémentaires effectives
EEO (personnels) Enseignants, d'éducation et d'orientation	IA Inspecteur d'académie
EMAS Équipe mobile académique de sécurité	IA-IPR Inspecteur d'académie – inspecteur pédagogique régional
EMPU École élémentaire publique	IATSS (personnels) Ingénieurs, administratifs, techniques, sociaux et de santé
EPI Équipement de protection individuelle	ID Indépendance et direction – Syndicat indépendant des personnels de direction de l'Éducation nationale
EPLE Établissement public local d'enseignement	IEN Inspecteur de l'Éducation nationale (intègre depuis 1990 les IDEN, IET, IIO)
EPP Emploi-Poste-Personnel	IGE Ingénieur d'études
EPS Éducation physique et sportive	IGR Ingénieur de recherche
ETP Équivalent temps plein	IH2EF Institut des hautes études de l'éducation et de la formation
ETPA Équivalent temps plein année	IMP Indemnité pour mission particulière
ETPT Équivalent temps plein travaillé	INFENES Infirmiers de l'Éducation nationale et de l'enseignement supérieur
EREA Établissement régional d'enseignement adapté (ex-ENP)	IPCS Information préventive aux comportements qui sauvent
EVS Employé de vie scolaire	ISOE Indemnité de suivi et d'orientation des élèves
FIPHFP Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique	ISP Indemnité de sujétions particulières
FNEC-FP FO Fédération nationale de l'enseignement, de la culture et de la formation professionnelle. Force ouvrière	ITRF Ingénieur et personnel technique de recherche et de formation
FO Force ouvrière	ITT Interruption temporaire de travail
FPE Fonction publique d'état	LEGT Lycée d'enseignement général et technique
FPH Fonction publique hospitalière	LOLF Loi organique relative aux lois de finances
FPT Fonction publique territoriale	LP Lycée professionnel
FSU Fédération syndicale unitaire	LSF Langue des signes française
GAIA Gestion académique informatisée des actions de formations	MA Maître auxiliaire
GIPA Garantie individuelle du pouvoir d'achat	MDPH Maison départementale des personnes handicapées
GRETA Groupement d'établissements	

MDS Médico-social	RAR Réseau ambition réussite
MEN Ministère de l'Éducation nationale	Rased Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficultés
MENESR Ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche	RH Ressources humaines
MGEN Mutuelle générale de l'Éducation nationale	RIFSEEP Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel
MGI Mission générale d'insertion	RPS Risques psycho-sociaux
NBI Nouvelle bonification indiciaire	RQTH Reconnaissance de qualité de travailleur handicapé
NTIC Nouvelles technologies de l'information et de la communication	RRS Réseau de réussite scolaire
OCEAN Organisation des concours et examens, académiques et nationaux	RSC Rapport de situation comparée
Pacte Parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, hospitalière et d'état	RSST Registre de santé et sécurité au travail
PACD Poste adapté de courte durée	SAENES Secrétaire administratif de l'Éducation nationale et de l'enseignement supérieur
PAF Plan académique de formation	SEGPA Section d'enseignement général et professionnel adapté (ex-SES et GCA)
PALD Poste adapté de longue durée	SEP Section d'enseignement professionnel
PAS (Réseau de) Prévention d'aide et de soutien	SE-UNSA Syndicat des enseignants – Union nationale des syndicats autonomes
PCS Professions et catégories socioprofessionnelles	SGA Secrétaire générale d'académie
PEGC Professeurs d'enseignement général de collègue	SGEN-CFDT Syndicat général de l'Éducation nationale – Confédération française démocratique du travail
PEPS Professeurs d'éducation physique et sportive	SGT Section d'enseignement général et technologique
PES Professeur des écoles stagiaire	SIRHEN Système d'informations des ressources humaines de l'Éducation nationale
PIAL Pôle inclusif d'accompagnement localisé	SMIC Salaire Minimum interprofessionnel de croissance
PIM Prestation interministérielle	SMP Surveillance médicale particulière
PLP Professeur de lycée professionnel	SNALC-SNE Syndicat national des lycées et collèges – Syndicat nationale des écoles
PNF Plan national de formation	SNALC-FGAF Syndicat national des lycées et collèges – Fédération générale autonome des fonctionnaires
PPCR Parcours professionnel, carrières et rémunérations	SNCL Syndicat national des collèges et lycées
PPMS Plan particulier de mise en sécurité	SNETAA Syndicat national de l'enseignement technique action autonome
PSC1 Prévention et secours civiques de niveau 1	
Psy-EN Psychologue de l'Éducation nationale	

SNPTES Syndicat national des personnels techniques, scientifiques et des bibliothèques de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la culture	UNSA Union nationale des syndicats autonomes
SST Santé et sécurité au travail	ZA Zone académique
TMS Troubles musculo-squelettiques	ZDA Zone départementale d'ajustement
TICE Technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement	ZEP Zone d'éducation prioritaire
TZR Titulaire en zone de remplacement	ZIL Zone d'intervention localisée
	ZR Zone de remplacement
	ZSA Zone de secteur d'ajustement

7.3 Liste des tableaux

1	Effectifs et caractéristiques démographiques	19
1.1.1	Évolution des effectifs de l'académie	25
1.1.2	Répartition des effectifs par secteur d'enseignement et catégorie fonction publique en 2020-2021	25
1.1.3	Répartition des effectifs de l'académie en 2020-2021	27
1.1.4	Évolution des effectifs enseignants par secteur et niveau d'enseignement	30
1.1.5	Répartition des effectifs enseignants par secteur d'enseignement et catégorie fonction publique en 2020-2021	31
1.1.6	Répartition des effectifs enseignants par secteur et niveau d'enseignement en 2020-2021	32
1.1.7	Évolution des effectifs enseignants du secteur public par corps	33
1.1.8	Répartition des effectifs des personnels enseignants du secteur public par corps en 2020-2021	34
1.1.9	Répartition des effectifs des enseignants titulaires du 1 ^{er} degré public par corps et département en 2020-2021	35
1.1.10	Répartition des effectifs des enseignants titulaires du 1 ^{er} degré public par corps et fonction en 2020-2021	35
1.1.11	Répartition des effectifs des enseignants titulaires du 2 nd degré public par corps et département en 2020-2021	36
1.1.12	Répartition des effectifs des enseignants titulaires du 2 nd degré public par corps et fonction en 2020-2021	36
1.1.13	Évolution des effectifs enseignants du secteur privé sous contrat par corps	37
1.1.14	Répartition des effectifs des personnels enseignants du secteur privé par corps en 2020-2021	38
1.1.15	Évolution des effectifs des personnels non-enseignants	40
1.1.16	Évolution des effectifs des personnels non-enseignants par catégorie fonction publique	41
1.1.17	Répartition des effectifs des personnels non-enseignants par catégorie de personnels en 2020-2021	41
1.1.18	Évolution des effectifs des personnels d'encadrement par fonction	42
1.1.19	Répartition des effectifs des personnels d'encadrement par fonction en 2020-2021	43
1.1.20	Corps d'origine des personnels de direction	44
1.1.21	Évolution des effectifs des personnels de vie scolaire par corps	45
1.1.22	Répartition des effectifs des personnels de vie scolaire par corps en 2020-2021	46
IV.1	Évolution des effectifs d'AESH par département et mission	47
IV.2	Âge moyen et tranche d'âge des AESH par type de mission	47
V.1	Répartition des assistants d'éducation en préprofessionnalisation en 2020-2021	48
V.2	Situation des assistants d'éducation en préprofessionnalisation à l'issue de l'année scolaire 2020-2021	48
1.1.23	Évolution des effectifs des personnels ASS par corps	49
1.1.24	Répartition des effectifs des personnels administratifs par corps en 2020-2021	50
1.1.25	Évolution des effectifs des personnels ITRF par corps	51
1.1.26	Répartition des effectifs des personnels ITRF par corps en 2020-2021	51
1.2.1	Évolution des effectifs des personnels stagiaires par catégorie	53
1.2.2	Évolution des effectifs des stagiaires enseignants par corps	54
1.2.3	Évolution des effectifs des stagiaires non-enseignants par corps	54
1.2.4	Répartition des personnels stagiaires par catégorie, en 2020-2021	55
1.2.5	Historique des concours externes, internes et réservés dans les secteurs public et privé sous contrat	56
1.2.6	Réussite aux concours des personnels enseignants du 2 nd degré public	58
1.2.7	Pourcentage de femmes parmi les présents	59
1.2.8	Réussite aux concours des personnels enseignants du 2 nd degré privé sous contrat	60
1.2.9	Pourcentage de femmes parmi les présents	61
1.2.10	Réussite aux concours des personnels de direction et d'inspection	62
1.2.11	Réussite aux concours des personnels d'éducation	63
1.2.12	Pourcentage de femmes parmi les présents	64

1.2.13	Réussite aux concours des personnels ASS	65
1.2.14	Évolution des départs définitifs dans le secteur public par catégorie	67
1.2.15	Évolution des retraites et cessations de fonction par motif et par catégorie de personnels	68
1.2.16	Départs en retraite par âge selon la catégorie et le genre	69
1.2.17	Évolution des départs provisoires par catégorie de personnel	70
1.2.18	Évolution des départs provisoires par motif	70
2	Vie des personnels	71
2.1.1	Évolution du nombre d'établissements scolaires de l'académie par secteur d'enseignement et par département.	75
2.1.2	Évolution des effectifs du secteur public par type d'établissement	78
2.1.3	Évolution des effectifs du secteur public classés dans le type d'établissement « Autres »	78
2.1.4	Évolution des effectifs du secteur privé sous contrat par type d'établissement.	79
2.1.5	Évolution des effectifs du secteur privé sous contrat classés dans le type d'établissement « Autres ».	79
2.1.6	Évolution des effectifs enseignants par type d'établissement.	80
2.1.7	Évolution des effectifs enseignants par département	80
2.1.8	Évolution des effectifs du 1 ^{er} degré par type d'établissement	81
2.1.9	Évolution des effectifs du 1 ^{er} degré par département	81
2.1.10	Évolution des effectifs du 2 nd degré par type d'établissement	82
2.1.11	Évolution des effectifs du 2 nd degré par département	82
2.1.12	Répartition des effectifs du 2 nd degré par corps et type d'établissement	83
2.1.13	Répartition des effectifs du 2 nd degré public affectés en zone de remplacement par corps	83
2.1.14	Évolution des effectifs du 2 nd degré affectés en zone de remplacement par corps	84
2.1.15	Évolution des effectifs des personnels non-enseignants par type d'établissement	85
2.1.16	Évolution des effectifs des personnels non-enseignants par département	85
2.1.17	Évolution des effectifs des personnels d'encadrement par département et par type d'établissement.	86
2.1.18	Évolution des effectifs des personnels de vie scolaire par département et par type d'établissement	87
2.1.19	Évolution des effectifs des personnels ASS par département et par type d'établissement	88
2.1.20	Évolution des effectifs des personnels ITRF par département et par type d'établissement	89
2.2.1	Évolution du temps partiel des personnels de l'académie	90
2.2.2	Les quotités de temps partiel des personnels titulaires par catégorie en 2020-2021	91
2.2.3	Le temps partiel et le temps complet des personnels titulaires par catégorie en 2020-2021	91
2.2.4	Le temps partiel des personnels titulaires enseignants du 1 ^{er} degré selon le motif en 2020-2021	93
2.2.5	Le temps partiel des personnels titulaires enseignants du 2 nd degré selon le motif en 2020-2021.	94
2.2.6	Le temps partiel des personnels titulaires de vie scolaire selon le motif en 2020-2021.	96
2.2.7	Le temps partiel des personnels titulaires ASS selon le motif en 2020-2021.	96
2.2.8	Le temps partiel des personnels titulaires ITRF selon le motif en 2020-2021	96
2.3.1	Historique du taux d'absence par secteur d'enseignement et par catégorie de personnels	97
2.3.2	Historique du taux d'absence par genre et par catégorie de personnels	98
2.3.3	Absence des personnels enseignants du secteur public par degré d'enseignement et par corps	99
2.3.4	Absence des personnels enseignants du secteur privé sous contrat par degré d'enseignement et par corps	99
2.3.5	Absence des personnels non-enseignants par catégorie et par fonction	101
2.3.6	Part relative du nombre de jours d'absence par motif	102
2.3.7	Durée moyenne (en jours) des congés pris pour raison de santé pour l'année scolaire 2020-2021.	103
2.3.8	Historique de la proportion d'agents ayant pris au moins un congé durant l'année par secteur et par catégorie	106
VI.1	Historique du taux d'absentéisme par secteur d'enseignement et catégorie de personnels	107
VII.1	Évolution des congés de maladie ordinaire.	108
2.4.1	Évolution des personnels enseignants du 1 ^{er} degré par zone et par département	109
2.4.2	Recrutement des contractuels ASS et ITRF (hors CDI)	111
2.5.1	Évolution du mouvement inter-départemental	112
2.5.2	Évolution du mouvement intra-départemental	113
2.5.3	Les sorties de l'académie	114
2.5.4	Les destinations des sortants en pourcentage	114
2.5.5	L'âge moyen des sortants	115
2.5.6	L'âge moyen et le volume des entrants par genre	115

2.5.7	La provenance des entrants	115
2.5.8	Les participants au mouvement intra-académique	116
2.5.9	Évolution du mouvement des personnels d'encadrement	117
2.5.10	Évolution du mouvement inter-académique des personnels ASS et ITRF	117
2.5.11	Évolution du mouvement intra-académique des personnels ASS et ITRF	118
2.6.1	Tableau d'avancement de l'ensemble des personnels	119
2.6.2	Liste d'aptitude de l'ensemble des personnels	119
2.6.3	Tableau d'avancement des personnels enseignants du 1 ^{er} degré public	120
2.6.4	Liste d'aptitude des personnels enseignants du 1 ^{er} degré public	121
2.6.5	Tableau d'avancement des personnels enseignants du 2 nd degré public	122
2.6.6	Liste d'aptitude des personnels enseignants du 2 nd degré public	123
2.6.7	Tableau d'avancement des enseignants du 1 ^{er} degré privé sous contrat	124
2.6.8	Tableau d'avancement des enseignants du 2 nd degré privé sous contrat	124
2.6.9	Liste d'aptitude des enseignants du 2 nd degré privé	125
2.6.10	Tableau d'avancement des personnels d'encadrement	126
2.6.11	Liste d'aptitude des personnels d'encadrement	127
2.6.12	Tableau d'avancement des personnels de vie scolaire	128
2.6.13	Tableau d'avancement des personnels administratifs	129
2.6.14	Tableau d'avancement des personnels médico-sociaux	129
2.6.15	Liste d'aptitude des personnels administratifs	131
2.6.16	Tableau d'avancement des personnels ITRF	132
2.6.17	Liste d'aptitude des personnels ITRF	133
2.7.1	Historique des sanctions prononcées sur 3 ans	134
2.7.2	Répartition des sanctions prononcées par catégorie de personnels et par corps	136
2.8.1	Évolution du contentieux sur 3 ans	137

3 Accompagnement des personnels 139

3.1.1	Évolution du nombre d'entretiens individuels par motif	143
3.1.2	Évolution du nombre d'entretiens individuels par catégorie de personnels	144
3.2.1	Ensemble des personnels en formation en 2020-2021	146
3.2.2	Ensemble des candidatures et des stagiaires en 2020-2021	147
3.2.3	Ensemble des modalités des formations en 2020-2021	148
3.2.4	Types de candidature pour l'ensemble des formations en 2020-2021	149
3.2.5	Ensemble des actions de formation en 2020-2021	149
3.2.6	Priorités nationales de l'ensemble des formations en 2020-2021	150
3.2.7	Enseignants du 1 ^{er} degré en formation en 2020-2021	153
3.2.8	Candidatures et stagiaires chez les enseignants du 1 ^{er} degré en 2020-2021	155
3.2.9	Modalités des formations pour les enseignants du 1 ^{er} degré en 2020-2021	156
3.2.10	Types de candidature pour les formations des enseignants du 1 ^{er} degré en 2020-2021	156
3.2.11	Actions de formation pour les enseignants du 1 ^{er} degré en 2020-2021	157
3.2.12	Priorités nationales pour les formations des enseignants du 1 ^{er} degré en 2020-2021	158
3.2.13	Enseignants du 2 nd degré en formation en 2020-2021	159
3.2.14	Candidatures et stagiaires chez les enseignants du 2 nd degré en 2020-2021	160
3.2.15	Modalités des formations pour les enseignants du 2 nd degré en 2020-2021	161
3.2.16	Types de candidature pour les formations des enseignants du 2 nd degré en 2020-2021	162
3.2.17	Actions de formation pour les enseignants du 2 nd degré en 2020-2021	162
3.2.18	Priorités nationales pour les formations des enseignants du 2 nd degré en 2020-2021	163
3.2.19	Personnels non-enseignants en formation en 2020-2021	164
3.2.20	Candidatures et stagiaires chez les personnels non-enseignants en 2020-2021	166
3.2.21	Modalités des formations pour les personnels non-enseignants en 2020-2021	167
3.2.22	Types de candidature pour les formations des personnels non-enseignants en 2020-2021	167
3.2.23	Actions de formation pour les personnels non-enseignants en 2020-2021	167
3.2.24	Priorités nationales pour les formations des personnels non-enseignants en 2020-2021	168
3.2.25	Agents suivant des formations hygiène et sécurité en 2020-2021	170
3.2.26	Candidatures et stagiaires suivant des formations hygiène et sécurité en 2020-2021	171
3.2.27	Modalités des formations pour les formations hygiène et sécurité en 2020-2021	173
3.2.28	Types de candidature pour les formations hygiène et sécurité en 2020-2021	173
3.2.29	Actions de formation relatives aux formations hygiène et sécurité en 2020-2021	173

3.2.30	Nombre de demandes formulées et accordées au titre du compte personnel de formation en 2020-2021	174
3.2.31	Évolution du nombre de congés de formation des enseignants du 1 ^{er} degré	174
3.2.32	Évolution du nombre de congés de formation des enseignants du 2 nd degré.	175
3.2.33	Évolution du nombre de congés de formation des enseignants du 2 nd degré non-titulaires	175
3.2.34	Évolution du nombre de congés de formation des enseignants du secteur privé sous contrat	175
3.2.35	Évolution du nombre de congés de formation des personnels de vie scolaire	176
3.2.36	Évolution du nombre de congés de formation des personnels ASS	176
3.3.1	Évolution de la répartition de nouveaux signalements des personnels à besoins particuliers	178
3.4.1	Historique des recrutements des bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE) par catégorie	179
3.4.2	Taux d'emploi des personnels en situation de handicap par catégorie.	179
3.4.3	Répartition des personnels en situation de handicap par tranche d'âge	180
3.4.4	Répartition des personnels en situation de handicap par catégorie	180
3.4.5	Récapitulatif des mesures d'accompagnement proposées par catégorie de personnels	181
3.4.6	Récapitulatif de la dépense académique par type d'aide	181
3.4.7	Évolution du nombre de personnes concernées par une assistance humaine	181
3.4.8	Évolution des priorités médicales accordées aux personnels enseignants du 1 ^{er} degré	182
3.4.9	Évolution des priorités médicales accordées aux personnels enseignants du 2 nd degré.	182
3.4.10	Priorités médicales accordées aux personnels ASS pour la rentrée 2021	182
3.5.1	Historique du nombre de PALD et PACD des personnels enseignants du 1 ^{er} degré	183
3.5.2	Historique du nombre d'allègements de services des personnels enseignants du 1 ^{er} degré	183
3.5.3	Le dispositif des postes adaptés des enseignants du 2 nd degré et des personnels d'éducation.	184
3.5.4	Les allègements de services des enseignants du 2 nd degré et des personnels d'éducation.	184
3.6.1	Répartition des visites médicales par typologie.	186
3.6.2	Répartition des visites médicales par origine de la demande.	186
3.6.3	Nombre d'agents et nombre de visites concernés par la surveillance médicale particulière (SMP).	187
3.6.4	Évolution des activités de conseil auprès de l'administration.	187
3.6.5	Évolution du nombre d'accidents de travail ou de service et du nombre d'accidents de trajet	188
3.6.6	Évolution du nombre d'accidents de travail par type de personnels.	188
3.6.7	Évolution du nombre de jours d'arrêt par département	189
3.6.8	Évolution de la durée moyenne des arrêts de travail (en jours) par département	190
3.6.9	Évolution du nombre de violences et d'incivilités	191
3.6.10	Causes des actes de violences externes parmi les événements recensés.	191
3.6.11	Évolution de l'accompagnement des personnels dans les espaces d'accueil et d'écoute.	194
3.7.1	Évolution du dispositif de prise en charge de la protection juridique	196
4	Action sociale	197
4.1.1	Évolution des motifs d'intervention	202
4.2.1	Évolution des crédits ouverts au titre de l'action sociale	203
4.2.2	Évolution des dépenses PIM par type de prestation	203
4.2.3	Évolution du nombre de bénéficiaires de PIM.	204
4.2.4	Évolution des dépenses ASIA par type de prestation	204
4.2.5	Évolution du nombre de bénéficiaires ASIA par type de prestation	205
4.2.6	Évolution du nombre de bénéficiaires ASIA par catégorie de personnels	205
4.2.7	Évolution du nombre de bénéficiaires ASIA par département	206
4.2.8	Évolution des prestations académiques hors titre 2	206
4.2.9	Évolution des dépenses de secours et des montants de prêts accordés	206
5	Plafond d'emplois et masse salariale	207
5.1.1	Consommation des emplois du BOP 0140	211
5.1.2	Consommation des emplois du BOP 0141	212
5.1.3	Consommation des emplois du BOP 0214	213
5.1.4	Consommation des emplois du BOP 0230	214
5.1.5	Consommation des emplois du BOP 0139	215
5.2.1	Évolution de la masse salariale - BOP 0140.	216
5.2.2	Évolution de la masse salariale - BOP 0141.	216
5.2.3	Évolution de la masse salariale - BOP 0214.	216

5.2.4	Évolution de la masse salariale - BOP 0230.217
5.2.5	Évolution de la masse salariale - BOP 0139.217
VIII.1	Évolution des dépenses hors titre 2217
5.2.6	Indices de rémunération et primes par catégorie de personnels titulaires.218
IX.1	Indices de rémunération par catégorie de personnels non-titulaires220
6	Dialogue social	223
6.1.1	Résultats des élections au comité technique académique (scrutin du 6 décembre 2018)227
6.1.2	Répartition des sièges aux comités techniques (scrutin du 6 décembre 2018)230
6.2.1	Répartition des sièges aux CHSCTA et CHSCTD issue des élections au CTA de décembre 2018.234
6.3.1	Répartition des sièges aux CAAS et CDAS issue des élections au CTA de décembre 2018238
6.4.1	Répartition des sièges au conseil académique de l'Éducation nationale de Nice240
6.4.2	Répartition des sièges au conseil départemental de l'Éducation nationale des Alpes-Maritimes241
6.4.3	Répartition des sièges au conseil départemental de l'Éducation nationale du Var242
6.5.1	Caractéristiques des élections aux CAPA et CAPD (scrutin du 6 décembre 2018).243
6.5.2	Répartition des sièges aux CAPA des personnels enseignants du 2 nd degré244
6.5.3	Répartition des sièges aux CAPA des personnels de direction et d'inspection245
6.5.4	Répartition des sièges aux CAPA des personnels d'éducation245
6.5.5	Répartition des sièges aux CAPA des personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé.246
6.5.6	Répartition des sièges aux CAPD des personnels enseignants du 1 ^{er} degré247
6.6.1	Caractéristiques des élections aux CCP (scrutin du 6 décembre 2018)248
6.6.2	Répartition des sièges aux CCP des personnels non-titulaires (scrutin du 6 décembre 2018)248
6.6.3	Répartition des sièges aux CCP des directeurs adjoints de SEGPA (scrutin du 6 décembre 2018)249
6.6.4	Caractéristiques des élections aux CCM (scrutin du 6 décembre 2018)249
6.6.5	Répartition des sièges aux CCM (scrutin du 6 décembre 2018).249
6.6.6	Caractéristiques des élections à la CCSA (scrutin du 6 décembre 2018).250
6.6.7	Répartition des sièges à la CCSA (scrutin du 6 décembre 2018)250
6.8.1	Nombre d'audiences tenues au cours de l'année scolaire 2020-2021253
6.9.1	Répartition des journées de grève suivies par catégorie de personnels254
7	Annexes	255
7.1.1	Effectifs des personnels enseignants du 1 ^{er} degré au 31/12/2020257
7.1.2	Effectifs des personnels enseignants du 2 nd degré au 31/12/2020257
7.1.3	Effectifs des personnels d'encadrement supérieur au 31/12/2020257
7.1.4	Effectifs des personnels d'inspection au 31/12/2020258
7.1.5	Effectifs des personnels de direction au 31/12/2020258
7.1.6	Effectifs des personnels d'assistance éducative au 31/12/2020258
7.1.7	Effectifs des personnels d'éducation au 31/12/2020258
7.1.8	Effectifs des personnels administratifs au 31/12/2020259
7.1.9	Effectifs des personnels médico-sociaux au 31/12/2020259
7.1.10	Effectifs des personnels techniques au 31/12/2020.259
7.1.11	Effectifs des personnels ITRF au 31/12/2020259
XII.1	Évolution des effectifs des personnels contractuels BOE.260

7.4 Liste des figures

1	Effectifs et caractéristiques démographiques	19
1.1.1	Effectifs en situation d'activité dans les secteurs public et privé sous contrat selon la typologie retenue	23
I.1	Évolution des effectifs des personnels depuis 2010	24
I.2	Évolution des effectifs des personnels enseignants du secteur public depuis 2010	24
I.3	Évolution des effectifs des personnels enseignants du secteur privé depuis 2010	24
I.4	Évolution des effectifs des personnels non-enseignants depuis 2010	24
1.1.2	Ensemble des personnels	25
1.1.3	Répartition par catégorie fonction publique	25
II.1	Évolution de la féminisation des personnels depuis 2010	26
II.2	Évolution de la féminisation des personnels enseignants depuis 2010	26
II.3	Évolution de la féminisation des personnels non-enseignants depuis 2010	26
1.1.4	Part des femmes par catégorie fonction publique	27
III.1	Évolution de l'âge moyen des personnels depuis 2010	28
III.2	Évolution de l'âge moyen des personnels enseignants du secteur public depuis 2010	28
III.3	Évolution de l'âge moyen des personnels non-enseignants depuis 2010	28
1.1.5	Répartition des effectifs des personnels enseignants et non-enseignants par genre, tranche d'âge ou âge moyen	29
1.1.6	Pyramides des âges des personnels de l'académie	29
1.1.7	Répartition des personnels enseignants	30
1.1.8	Répartition des personnels enseignants par secteur d'enseignement *[5mm]	30
1.1.9	Répartition des personnels enseignants par niveau d'enseignement *[5mm]	30
1.1.10	Répartition des personnels enseignants par genre et par secteur d'enseignement	32
1.1.11	Répartition des personnels enseignants par genre et par niveau d'enseignement	32
1.1.12	Répartition des personnels enseignants par genre et par type d'établissement	32
1.1.13	Enseignants du secteur public	33
1.1.14	Enseignants du 1 ^{er} degré du secteur public	33
1.1.15	Enseignants du 2 nd degré du secteur public	33
1.1.16	Répartition des personnels enseignants du secteur public par genre et par niveau d'enseignement	34
1.1.17	Répartition des personnels enseignants du secteur public par genre et par corps	34
1.1.18	Pyramides des âges des personnels enseignants du secteur public	35
1.1.19	Enseignants du secteur privé sous contrat	37
1.1.20	Enseignants du 1 ^{er} degré du secteur privé sous contrat	37
1.1.21	Enseignants du 2 nd degré du secteur privé sous contrat	37
1.1.22	Répartition des personnels enseignants du secteur privé par genre et par niveau d'enseignement	38
1.1.23	Répartition des personnels enseignants du secteur privé par genre et par corps	38
1.1.24	Pyramides des âges des personnels enseignants du secteur privé sous contrat	39
1.1.25	Répartition des effectifs des personnels non-enseignants	40
1.1.26	Répartition des personnels non-enseignants par genre et par type de personnels	41
1.1.27	Répartition des personnels non-enseignants par genre et par catégorie de personnels	41
1.1.28	Personnels d'encadrement supérieur, d'inspection et de direction	42
1.1.29	Pyramide des âges des personnels d'encadrement	43
1.1.30	Répartition en fonction du corps d'origine	44
1.1.31	Répartition par discipline des personnels de direction précédemment enseignants du 2 nd degré	44
1.1.32	Personnels d'assistance éducative et d'éducation	45
1.1.33	Pyramides des âges des personnels de vie scolaire	46
IV.3	Répartition des AESH par niveau d'enseignement et mission	47
V.3	Répartition par genre, département et discipline	48
1.1.34	Répartition des personnels ASS par filière	49

1.1.35	Répartition des personnels titulaires ASS par catégorie fonction publique	49
1.1.36	Pyramide des âges des personnels ASS.	50
1.1.37	Répartition des personnels titulaires ITRF par catégorie fonction publique	51
1.1.38	Pyramide des âges des personnels ITRF	52
1.2.1	Répartition de l'ensemble des personnels stagiaires en 2020-2021.	53
1.2.2	Féminisation des personnels stagiaires	55
1.2.3	Évolution des présents aux concours enseignants du 1 ^{er} degré.	56
1.2.4	Évolution des admis aux concours enseignants du 1 ^{er} degré	57
1.2.5	Part des femmes aux concours enseignants du 1 ^{er} degré public et privé.	57
1.2.6	Évolution des présents aux concours enseignants du 2 nd degré du secteur public	59
1.2.7	Évolution des admis aux concours enseignants du 2 nd degré du secteur public	59
1.2.8	Évolution de la part des femmes parmi les présents et les admis	59
1.2.9	Évolution des présents aux concours enseignants du 2 nd degré du secteur privé.	61
1.2.10	Évolution des admis aux concours enseignants du 2 nd degré du secteur privé	61
1.2.11	Évolution de la part des femmes parmi les présents et les admis	61
1.2.12	Évolution de la part des femmes parmi les présents et les admis	62
1.2.13	Évolution des présents aux concours des personnels d'éducation	63
1.2.14	Évolution des admis aux concours des personnels d'éducation.	64
1.2.15	Évolution de la part des femmes parmi les présents et les admis	64
1.2.16	Évolution des présents aux concours des personnels ASS	66
1.2.17	Évolution des admis aux concours des personnels ASS	66
1.2.18	Concours externes des personnels ASS : Part des femmes	66
1.2.19	Concours internes des personnels ASS : Part des femmes	66
1.2.20	Fins de fonction et retraites/cessations de fonction	67
1.2.21	Historique des retraites et cessations de fonction par catégorie de personnels	69
1.2.22	Évolution des départs provisoires par motif	70
2	Vie des personnels	71
2.1.1	Répartition des effectifs dans le secteur public	78
2.1.2	Répartition des effectifs dans le secteur privé	79
2.1.3	Répartition des effectifs enseignants.	80
2.1.4	Répartition des effectifs du 1 ^{er} degré	81
2.1.5	Répartition des effectifs du 2 nd degré	82
2.1.6	Historique sur 5 ans des affectations en zone de remplacement	84
2.1.7	Répartition des effectifs des personnels non-enseignants	85
2.1.8	Répartition des personnels d'encadrement.	86
2.1.9	Répartition des personnels d'assistance éducative	87
2.1.10	Répartition des personnels d'éducation	87
2.1.11	Répartition des personnels ASS	88
2.1.12	Répartition des personnels ITRF	89
2.2.1	Évolution du temps partiel des personnels de l'académie sur 3 ans.	90
2.2.2	Taux de temps partiel des personnels titulaires des secteurs public et privé.	91
2.2.3	Évolution du temps partiel des enseignants titulaires sur 3 ans	92
2.2.4	Part du temps partiel chez enseignants titulaires du secteur public par corps et par genre	92
2.2.5	Part du temps partiel chez les enseignants titulaires du secteur privé par corps et par genre	93
2.2.6	Évolution du temps partiel des personnels titulaires non-enseignants sur 3 ans	95
2.2.7	Part des temps partiel chez les personnels non-enseignants titulaires par genre et par catégorie	95
2.3.1	Évolution du taux d'absence	97
2.3.2	Évolution du taux d'absence par département	98
2.3.3	Taux d'absence des personnels enseignants du secteur public	100
2.3.4	Taux d'absence des personnels enseignants du secteur privé	100
2.3.5	Taux d'absence des personnels enseignants par département	100
2.3.6	Évolution du taux d'absence des personnels non-enseignants	101
2.3.7	Absence par tranche d'âge en 2020-2021 – Ensemble des congés	104
2.3.8	Absence par tranche d'âge en 2020-2021 – Maladie ordinaire	104
2.3.9	Absence par tranche d'âge en 2020-2021 – Congé long	104
2.3.10	Absence par tranche d'âge en 2020-2021 – Maladie professionnelle ou accident de travail	105

2.3.11	Absence par tranche d'âge en 2020-2021 – Maternité	105
2.3.12	Absence par tranche d'âge en 2020-2021 – Paternité et adoption	105
2.3.13	Évolution du taux d'absence par tranche d'âge	105
VI.2	Taux d'absentéisme par genre.	107
VI.3	Taux d'absentéisme par genre chez les personnels enseignants	107
VI.4	Taux d'absentéisme chez les femmes non-enseignantes	107
VI.5	Taux d'absentéisme chez les hommes non-enseignants	107
VII.2	Évolution annuelle des CMO depuis 2016-2017	108
VII.3	Évolution mensuelle de la durée moyenne des CMO.	108
VII.4	Évolution mensuelle du nombre de CMO et d'ASA COVID-19	108
VII.5	Évolution mensuelle du nombre jours de congés pour CMO et pour ASA COVID-19	108
2.4.1	Personnels enseignants du 1 ^{er} degré affectés dans les zones	109
2.4.2	Répartition des personnels enseignants du 1 ^{er} degré	109
2.4.3	Comparaison entre le besoin et le potentiel net de remplacement et de suppléance	110
2.4.4	Recrutement des contractuels à durée déterminée	110
2.5.1	Part des femmes au mouvement intra-départemental 2021	113
2.5.2	Évolution des candidatures au mouvement intra-académique par type de candidature.	116
2.5.3	Part relative des participants volontaires.	116
2.5.4	Évolution des taux de mutations des candidats volontaires	116
2.6.1	Évolution de la part des femmes promouvables et promues au tableau d'avancement	119
2.6.2	Évolution de la part des femmes promouvables et promues à la liste d'aptitude	119
2.6.3	Part des femmes au tableau d'avancement des personnels enseignants du 1 ^{er} degré public en 2021	121
2.6.4	Part des femmes à la liste d'aptitude des personnels enseignants du 1 ^{er} degré public en 2021	121
2.6.5	Part des femmes au tableau d'avancement des personnels enseignants du 2 nd degré public en 2021	122
2.6.6	Part des femmes au tableau d'avancement des enseignants du 2 nd degré privé sous contrat en 2021	125
2.6.7	Part des femmes au tableau d'avancement des personnels d'encadrement en 2021	126
2.6.8	Part des femmes promouvables et promues à la liste d'aptitude des personnels d'encadrement en 2021.	127
2.6.9	Part des femmes au tableau d'avancement des personnels de vie scolaire en 2021.	128
2.6.10	Part des femmes au tableau d'avancement des personnels ASS en 2021 par filière.	130
2.6.11	Part des femmes au tableau d'avancement des personnels administratifs en 2021.	130
2.6.12	Part des femmes au tableau d'avancement des personnels médico-sociaux en 2021	130
2.6.13	Part des femmes à la liste d'aptitude des personnels ASS en 2021	131
2.6.14	Part des femmes au tableau d'avancement des personnels ITRF en 2021	132
2.6.15	Part des femmes à la liste d'aptitude des personnels ITRF en 2021	133
2.7.1	Répartition par type de sanctions prononcées en 2020-2021	135
2.7.2	Répartition des sanctions prononcées en 2020-2021 par genre	135
2.7.3	Répartition par des sanctions prononcées en 2020-2021 par catégorie de personnels	136
2.8.1	Répartition des contentieux de l'année scolaire 2020-2021 par motif.	137

3	Accompagnement des personnels	139
3.1.1	Répartition des entretiens individuels en 2020-2021 par motif	143
3.1.2	Répartition des entretiens individuels en 2020-2021 par catégorie de personnels	144
3.1.3	Répartition des entretiens effectués en 2020-2021 par genre	144
3.1.4	Répartition des entretiens effectués en 2020-2021 par ancienneté	145
3.2.1	Évolution des agents en formation.	146
3.2.2	Répartition des agents présents en formation par genre.	146
3.2.3	Nombre moyen de formations par agent présent en formation	147
3.2.4	Temps passé en formation par agent présent en formation	147
3.2.5	Évolution des candidatures et des stagiaires	148
3.2.6	Taux de présence, d'assiduité et de déperdition	148
3.2.7	Évolution des taux d'inscription de l'ensemble des personnels.	151
3.2.8	Évolution des taux d'inscription des personnels enseignants.	151
3.2.9	Évolution des taux d'inscription des personnels non-enseignants	151
3.2.10	Évolution des taux d'accès de l'ensemble des personnels	151
3.2.11	Évolution des taux d'accès des personnels enseignants	151
3.2.12	Évolution des taux d'accès des personnels non-enseignants	151
3.2.13	Évolution des agents du 1 ^{er} degré en formation.	153
3.2.14	Répartition des agents du 1 ^{er} degré présents en formation par genre.	154

3.2.15	Nombre moyen de formations par agent du 1 ^{er} degré présent en formation	154
3.2.16	Temps passé en formation (en jours) par agent du 1 ^{er} degré présent en formation.	154
3.2.17	Évolution des candidatures et des stagiaires chez les enseignants du 1 ^{er} degré	155
3.2.18	Taux de présence, d'assiduité et de déperdition pour les formations des enseignants du 1 ^{er} degré . . .	155
3.2.19	Évolution des agents du 2 nd degré en formation	159
3.2.20	Répartition des agents du 2 nd degré présents en formation par genre.	159
3.2.21	Nombre moyen de formations par agent du 2 nd degré présent en formation	160
3.2.22	Temps passé en formation (en jours) par agent du 2 nd degré présent en formation	160
3.2.23	Évolution des candidatures et des stagiaires chez les enseignants du 2 nd degré	161
3.2.24	Taux de présence, d'assiduité et de déperdition pour les formations des enseignants du 2 nd degré . .	161
3.2.25	Évolution des agents non-enseignants en formation.	164
3.2.26	Répartition des agents non-enseignants présents en formation par genre.	164
3.2.27	Nombre moyen de formations par agent non-enseignant présent en formation	165
3.2.28	Temps passé en formation (en jours) par agent non-enseignant présent en formation	165
3.2.29	Évolution des candidatures et des stagiaires chez les personnels non-enseignants.	166
3.2.30	Taux de présence, d'assiduité et de déperdition pour les formations des personnels non-enseignants .	166
3.2.31	Taux d'inscription et du taux d'accès pour les personnels d'encadrement pour l'année scolaire 2020-2021	169
3.2.32	Taux d'inscription et du taux d'accès pour les personnels de vie scolaire pour l'année scolaire 2020-2021	169
3.2.33	Taux d'inscription et du taux d'accès pour les personnels administratifs pour l'année scolaire 2020-2021	169
3.2.34	Taux d'inscription et du taux d'accès pour les personnels médico-sociaux pour l'année scolaire 2020-2021	169
3.2.35	Répartition des agents présents en formation hygiène et sécurité par genre.	170
3.2.36	Temps passé en formation par agent présent en formation hygiène et sécurité	170
3.2.37	Évolution des taux de présence, d'assiduité et de déperdition aux formations hygiène et sécurité pour l'ensemble des personnels	171
3.2.38	Évolution des taux de présence, d'assiduité et de déperdition aux formations hygiène et sécurité pour les enseignants du 1 ^{er} degré	172
3.2.39	Évolution des taux de présence, d'assiduité et de déperdition aux formations hygiène et sécurité pour les enseignants du 2 nd degré	172
3.2.40	Évolution des taux de présence, d'assiduité et de déperdition aux formations hygiène et sécurité pour les personnels non-enseignants	172
3.2.41	Répartition des congés de formation accordés en 2020-2021 aux enseignants du 1 ^{er} degré par genre .	174
3.2.42	Répartition des congés de formation accordés en 2020-2021 aux enseignants du 1 ^{er} degré selon la durée	174
3.2.43	Répartition des congés de formation accordés en 2020-2021 aux enseignants du 2 nd degré par genre. .	175
3.2.44	Répartition des congés de formation accordés en 2020-2021 aux enseignants du 2 nd degré selon la durée	175
3.2.45	Répartition des congés de formation accordés en 2020-2021 aux personnels de vie scolaire selon la durée	176
3.2.46	Répartition des congés de formation accordés en 2020-2021 aux personnels ASS selon la durée . . .	177
3.3.1	Part des femmes parmi les personnels à besoins particuliers en 2020-2021.	178
3.4.1	Répartition des personnels en situation de handicap par genre	180
3.6.1	Part des femmes en fonction des différents types d'accident en 2019-2020	189
3.6.2	Répartition des violences et incivilités par degré d'enseignement et par département	191
3.6.3	Comparatif des violences et incivilités internes et externes parmi les événements recensés.	192
3.6.4	Répartition par type de personnels du nombre de violences et incivilités internes et externes parmi les événements recensés.	192
4	Action sociale	197
4.1.1	Statut des personnes reçues	202
4.1.2	Motifs d'intervention.	202
5	Plafond d'emplois et masse salariale	207
5.1.1	Évolution mensuelle de la consommation au regard des emplois délégués pour le BOP 0140	211

5.1.2	Évolution mensuelle des situations budgétaires 2019-2020 et 2020-2021 pour le BOP 0140211
5.1.3	Évolution mensuelle de la consommation au regard des emplois délégués pour le BOP 0141212
5.1.4	Évolution mensuelle des situations budgétaires 2019-2020 et 2020-2021 pour le BOP 0141212
5.1.5	Évolution mensuelle de la consommation au regard des emplois délégués pour le BOP 0214213
5.1.6	Évolution mensuelle des situations budgétaires 2019-2020 et 2020-2021 pour le BOP 0214213
5.1.7	Évolution mensuelle de la consommation au regard des emplois délégués pour le BOP 0230214
5.1.8	Évolution mensuelle des situations budgétaires 2019-2020 et 2020-2021 pour le BOP 0230214
5.1.9	Évolution mensuelle de la consommation au regard des emplois délégués pour le BOP 0139215
5.1.10	Évolution mensuelle des situations budgétaires 2019-2020 et 2020-2021 pour le BOP 0139215
5.2.1	Répartition des personnels titulaires selon l'indice de rémunération218
5.2.2	Indices de rémunération par catégorie de personnels et genre219
6.8.1	Répartition des audiences de l'année scolaire 2020-2021 par motif253
6.9.1	Variation mensuelle de la durée des préavis de grève au cours de l'année scolaire 2020-2021254
6.9.2	Répartition des motifs de préavis de grève254
6.9.3	Proportions de grévistes parmi les effectifs de l'académie par catégorie de personnels.254

7.5 Liste des cartographies

Évolution des effectifs des élèves des 1 ^{er} et 2 nd degrés entre 2019 et 2020	13
1 Effectifs et caractéristiques démographiques	19
Cartographie de l'académie de Nice	21
1.1.1 Cartographie des effectifs par département	27
1.1.2 Cartographie des effectifs des personnels enseignants	31
1.1.3 Cartographie des effectifs des personnels non-enseignants	40
2 Vie des personnels	71
2.1.1 Cartographie des établissements du 1 ^{er} degré public	76
2.1.2 Cartographie des établissements du 1 ^{er} degré privé sous contrat	76
2.1.3 Cartographie des établissements du 2 nd degré public	77
2.1.4 Cartographie des établissements du 2 nd degré privé sous contrat	77
2.5.1 Cartographie des sortants par destination	114
2.5.2 Cartographie des entrants par origine	115

Cet ouvrage a été édité par le rectorat de l'académie de Nice,
Service interacadémique des études et statistiques
53 avenue Cap de Croix, 06181 Nice cedex 2

Directeur de la publication
Richard LAGANIER
Recteur de l'académie de Nice

Responsable de la publication
Christian PEIFFERT
Secrétaire général adjoint
Directeur des ressources humaines

Coordination
Service interacadémique des études et statistiques

Avec la contribution des services académiques :
Action sociale en faveur des personnels
Affaires juridiques et institutionnelles
Cabinet du recteur
Coordination paye académique
Contrôle de gestion
Département ressources humaines de proximité
Direction de la communication
Directions des services départementaux de l'Éducation nationale
Secrétariat général du rectorat
Sécurité, santé, conditions de travail
Service de la gestion des pensions, des affaires médicales et sociales
Service des concours
Service des personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé
Service des personnels d'encadrement
Service des personnels d'enseignement, d'éducation ou d'orientation
Service interacadémique des études et statistiques
Services de la formation tout au long de la vie

Réalisation graphique : Service interacadémique des études et statistiques
Impression : Rectorat de l'académie de Nice

ISBN : 978-2-11-167880-4
ISBN numérique : 978-2-11-167881-1
Fonds de carte ©IGN – 2016
Dépôt légal : juillet 2022

BILAN SOCIAL

2020-2021

DE L'ACADEMIE DE NICE

- **Chapitre 1** Effectifs et caractéristiques démographiques
- **Chapitre 2** Vie des personnels
- **Chapitre 3** Accompagnement des personnels
- **Chapitre 4** Action sociale
- **Chapitre 5** Plafond d'emplois et masse salariale
- **Chapitre 6** Dialogue social
- **Chapitre 7** Annexes



Entièrement téléchargeable sur :
www.ac-nice.fr/bilan-social



ISBN 978-2-11-167880-4



9 782111 678804